



**HAL**  
open science

**La co-production des savoirs en pratiques au tournant  
du XXIe siècle : études de cas sur la mise en œuvre et la  
conduite des collaborations entre chercheurs et acteurs  
associatifs dans les domaines de la santé, de  
l'environnement et de la lutte contre la pauvreté**

Cyril Fiorini

► **To cite this version:**

Cyril Fiorini. La co-production des savoirs en pratiques au tournant du XXIe siècle : études de cas sur la mise en œuvre et la conduite des collaborations entre chercheurs et acteurs associatifs dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté. Philosophie. HESAM Université, 2023. Français. NNT : 2023HESAC055 . tel-04711077

**HAL Id: tel-04711077**

**<https://theses.hal.science/tel-04711077v1>**

Submitted on 26 Sep 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE ABBÉ GRÉGOIRE  
Histoire des technosciences en société

# THÈSE

présentée par : **Cyril FIORINI**

soutenue le : 21 mars 2023

pour obtenir le grade de : **Docteur d'HESAM Université**

préparée au : **Conservatoire national des arts et métiers**

Discipline : **Épistémologie, histoire des sciences et des techniques**

Spécialité : **Sciences, techniques et société**

## **La co-production des savoirs en pratiques au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle**

**Études de cas sur la mise en œuvre et la conduite des collaborations entre chercheurs et acteurs associatifs dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté**

THÈSE dirigée par :  
**M. RUANO-BORBALAN Jean-Claude**

et co-dirigée par :  
**M. BOCQUET Bertrand**

### **Jury**

**Mme Cécile BLATRIX**, Professeure, UMR Printemps, AgroParisTech  
**Mme Marion CARREL**, Professeure des universités, ULR CeRIES, Université de Lille  
**M. Rigas ARVANITIS**, Directeur de recherche, UMR Ceped, Université Paris et IRD  
**M. Jean-Louis LAVILLE**, Professeur, Chaire Économie Solidaire, Cnam  
**Mme Évelyne LHOSTE**, Chargée de recherche, UMR LISIS, INRAE

Présidente  
Rapportrice  
Rapporteur  
Examineur  
Examinatrice





# Remerciements

Cette thèse a pour socle un réseau de nombreux soutiens, leviers, opportunités, appuis, entraides, encouragements qui s'incarnent dans des individualités. Cette thèse est l'aboutissement d'un chemin qu'un certain nombre de passeur.e.s m'ont permis de parcourir. Ces personnes ont contribué d'une manière directe ou indirecte à la réalisation de la thèse présentée ici, je souhaiterais les remercier pour ce qu'elles ont pu m'apporter.

De manière chronologique, mes remerciements vont :

À Cécile Blatrix, pour avoir rendu possible ma pratique professionnelle de la recherche scientifique à partir de 2012, après une première tentative inaboutie de doctorat. Merci de m'avoir permis de maintenir mon tracé sur les rails de la recherche scientifique.

À Régine Boutrais, pour m'avoir permis de connaître l'association Sciences Citoyennes en 2014, alors que nous étions collègues au sein de l'Anses, Sciences Citoyennes devenant par la suite le lit de cette thèse.

À Rémi Barré, pour avoir établi le premier contact entre mon projet de thèse et la direction du laboratoire HT2S qui m'a accueilli. Je remercie également Rémi Barré pour ses mots de soutien.

À l'association Sciences Citoyennes pour m'avoir initié à la « recherche participative » et pour le soutien que les membres de l'association et l'équipe salariée de l'association m'ont toujours témoigné. Je remercie également l'association de m'avoir permis de penser ma thèse en fonction de son utilité sociale et politique (ce qui devrait être le cas pour chaque travail de recherche mené sur fonds publics...) : pour une recherche scientifique responsable !<sup>1</sup>

À l'équipe salariée de Sciences Citoyennes, plus particulièrement à Aude Lapprand, Glen Millot, Fabien Piasecki et Marie Laot, pour m'avoir permis de dégager le temps nécessaire à l'élaboration de mon projet de thèse, alors que j'étais encore salarié à temps plein de l'association. (Ces remerciements valent aussi pour le temps qu'ils et elles m'ont dégagé pour finir la rédaction de cette thèse !).

À mes directeurs de thèse, Jean-Claude Ruano-Borbalan et Bertrand Bocquet, pour avoir usé de tous les moyens légaux disponibles pour me faire avancer et ainsi faire en sorte que cette thèse ne s'éternise pas plus. Je les remercie d'avoir eu la patience d'encadrer un doctorant indocile et d'avoir rendu possible cette thèse par l'accueil que j'ai reçu au sein du laboratoire HT2S où j'ai bénéficié de conditions optimales pour mener ma recherche.

Aux membres du laboratoire HT2S pour leur bienveillance et leur amitié. Être accueilli au sein de l'équipe HT2S pendant mon doctorat m'a appris que la valeur scientifique et la valeur humaine n'étaient pas proportionnelles à la taille du laboratoire ! Je remercie ici tout particulièrement les doctorant.e.s du laboratoire avec qui nous avons créé le séminaire des doctorant.e.s du laboratoire : Saliha Hadna, Robert Nardone, Marc Delepouve, Cécile Geoffroy, Anna Sidorenko ou encore Baptiste Soubra.

À Bertrand Bocquet pour sa compréhension, sa patience, ses témoignages de soutien, sa prise de recul et sa présence aux moments importants pour l'avancement de cette thèse.

Aux membres de mon Comité de suivi de thèse, Cécile Blatrix et Jean-Louis Laville, pour leur précieux conseils, leur bienveillance et leurs encouragements.

---

<sup>1</sup> Série de trois colloques « Pour une recherche scientifique responsable » organisés en 2018 par l'association Sciences Citoyennes au Sénat et à l'EHESS. Voir le site <https://recherche-responsable.org/>

À Bertrand Bocquet et Catherine Radtka pour m'avoir soutenu avec détermination et avoir pleinement contribué à la refonte de mon manuscrit au moment où la finalisation de ma thèse était en danger.

Je ne respecte plus la chronologie ici, mais souhaiterais tout de même adresser mes remerciements à d'autres personnes.

Je remercie toutes les personnes qui ont gentiment accepté de m'accorder un peu de leur temps pour pouvoir réaliser des entretiens. Je ne les cite pas ici, mais leurs noms apparaissent dans l'annexe méthodologique.

Je remercie toutes les personnes qui ont accepté et ont pris le temps de m'accompagner dans la découverte et l'étude des archives dans le cadre de mes trois études de cas :

- Pour le programme REPERE : Sylvain Rotillon et Martin Remonet du ministère de l'Environnement, Judith Raoul-Duval de Zogma et Antoine Blanchard de Deuxième Labo.
- Pour le groupe Inserm Alcool : Hélène Chambefort et Valentine Lemeteyer du service des Archives de l'Inserm.
- Pour le programme Quart Monde-Université : Bruno Tardieu, Daniel Fayard, Jacques Ogier et toute l'équipe d'ATD Quart Monde au Centre Joseph Wresinski. Un merci tout particulier ici pour l'accueil chaleureux dont j'ai bénéficié au Centre Joseph Wresinski.

Certaines parties de mes travaux de recherche n'auraient pas pu être réalisées sans leur intervention.

Ici, un remerciement spécial pour Véronique Fiorini et Martine Couderc qui ont grandement contribué à l'amélioration de la qualité rédactionnelle de ma thèse. Elles m'ont également prodigué des conseils précieux permettant d'améliorer la fluidité de mon expression écrite.

Je reste bien évidemment seul responsable des fragilités de ma thèse en matière de forme comme de fond.

J'adresse également mes remerciements :

À la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme qui m'a permis de réaliser deux retraites à la Bergerie de Villarceaux dans le Val d'Oise du 17 juillet au 1<sup>er</sup> août 2017 et du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Dans ce cadre, je remercie également Héloïse Boureau et Gaëlle Desdéserts du Centre d'Écodéveloppement de Villarceaux qui ont bien voulu m'accueillir dans leurs locaux en août 2018.

À mes ami.e.s et copain.e.s qui, pour la plupart, n'ont jamais véritablement compris sur quoi portait cette thèse, ni ce qu'était véritablement mon activité professionnelle (je dois reconnaître que c'est réciproque pour la plupart d'entre elles.eux)... Mais ils ont compris l'essentiel : que ce parcours de doctorat nécessitait leur soutien et leurs encouragements, et j'ai pu compter dessus à chaque instant.

À Laura qui a beaucoup subi pendant cette thèse et qui pourtant m'a soutenu avec patience, encouragé, motivé indéfectiblement au quotidien, surtout dans la dernière phase pendant laquelle j'ai rencontré les difficultés les plus tenaces. Ce manuscrit est là pour lui témoigner que cette épreuve s'achève aussi pour elle !

Enfin, mes remerciements vont à ma famille, et à mes parents Véronique et Serge Fiorini plus particulièrement, pour leur soutien perpétuel, et pour m'avoir toujours encouragé à suivre ma propre trajectoire, même dans ses phases les plus sinueuses et chaotiques !

Petite pensée pour mes Ancien.ne.s.

***Mon engagement anti-patriarcal aurait pu me conduire à rédiger cette thèse en écriture inclusive, mais je fais le choix d'y renoncer pour favoriser sa lisibilité.***



# Résumé

La régulation et la production de savoirs scientifiques en France ont été soumises à des contestations croissantes à partir du tournant des années 1970. Qu'elles proviennent du champ professionnel scientifique ou de différents mouvements sociaux externes, les critiques portées à l'encontre de pratiques scientifiques dominantes ont constitué un soubassement sur lequel s'est fondée l'émergence de formes alternatives de production de savoirs scientifiques. Caractérisées par l'implication d'acteurs « profanes » issus de la société civile non marchande, certaines de ces pratiques se sont constituées sur la base d'une collaboration étroite entre chercheurs de métier et acteurs associatifs engagés dans des processus de production de savoirs.

Parmi celles-ci un ensemble de pratiques de « co-production de savoirs » conduites par ces collectifs de recherche peut être identifié sur les critères d'une mutuelle reconnaissance des savoirs détenus par les acteurs impliqués, par l'engagement le plus précoce possible des acteurs associatifs dans le processus de recherche et le caractère permanent des interactions entre ceux-ci et les chercheurs scientifiques. C'est à l'analyse de ce type de pratiques que cette thèse est consacrée.

À travers trois études de cas, nous nous attachons à étudier des pratiques de co-production des savoirs conduites dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté. Sont ainsi décrites des organisations et des interactions qui ont été effectivement mises en œuvre avec des ampleurs et des effets variés. Nous nous attachons à restituer plus particulièrement la conception des cadres et le rôle des acteurs individuels ou collectifs qui les ont rendu possibles ainsi qu'à analyser les différentes modalités de leurs mises en œuvre. En mettant en lumière les enjeux politiques et les ambitions de renouvellement démocratique des acteurs engagés dans les pratiques ici étudiées, nous cherchons aussi à interroger à travers la mise en regard de ces trois cas, la contribution des pratiques de co-production des savoirs au renforcement de la démocratie.

## **Mots-clés :**

Connaissances ; Co-production des savoirs ; Scientifiques ; Associations ; Démocratie ; Recherche participative.

## Résumé en anglais

Since the turn of the 1970s, knowledge regulation and production have been increasingly contested in France. Whether they come from the professional scientific field or from different external social movements, the criticisms of the dominant scientific practices have constituted a foundation on which the emergence of alternative forms of scientific knowledge production has been based. Characterized by the involvement of "lay" actors from the non-profit civil society organizations, some of these practices were based on a close collaboration between professional researchers and associative actors engaged in processes of production of knowledge.

Among these practices of collaboration, this thesis focuses more specifically on the practices of "co-production of knowledge" carried out by these research groups, which are characterized by a mutual recognition of the knowledge held by the actors involved, by the earliest possible involvement of the associative actors in the research process, and by the permanent nature of the interactions between them and the scientific researchers. This thesis focuses on the analysis of this type of practice.

Through three case studies, this thesis analyzes the practices of co-production of knowledge between professional researchers and associative actors that have been conducted in the fields of health, environment and the struggle against poverty. More specifically, we study the design of the frameworks that made them possible and the ways in which they were implemented. Through what the comparison of the three case studies can reveal, the thesis questions the contribution of knowledge co-production practices to the strengthening of democracy.

### **Keywords:**

Knowledge; Co-production of knowledge; Scientists; Associations; Democracy; Participatory research.

# Table des matières

## Table des matières

<a href="#">Remerciements.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">Résumé.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Résumé en anglais.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">Table des matières.....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">Liste des figures.....</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">Introduction.....</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">La notion de co-production des savoirs entre chercheurs et citoyens organisés en associations.....</a>	<a href="#">18</a>
<a href="#">Le contexte socio-politique dans lequel s’inscrit cette thèse.....</a>	<a href="#">21</a>
<a href="#">Pratiques de co-production des savoirs, dispositifs de cadrage et portée démocratique.....</a>	<a href="#">23</a>
<a href="#">Une adaptation nécessaire de la méthodologie d’enquête.....</a>	<a href="#">26</a>
<a href="#">Conception d’une posture de recherche atypique.....</a>	<a href="#">26</a>
<a href="#">Une démarche de recherche et un dispositif d’enquête à définir.....</a>	<a href="#">28</a>
<a href="#">Un cadre d’analyse interdisciplinaire : le champ Sciences, techniques, société (STS).....</a>	<a href="#">30</a>
<a href="#">Plan de la thèse.....</a>	<a href="#">31</a>
<a href="#">Chapitre premier - Recherche participative, recherche collaborative ou recherche coopérative... État de l’art autour des pratiques de co-production des savoirs.....</a>	<a href="#">33</a>
<a href="#">1.1 Classification des pratiques s’inscrivant dans le spectre des sciences en société.....</a>	<a href="#">37</a>
<a href="#">1.2 Effritement de la double délégation scientifique et politique à partir des années 1990.....</a>	<a href="#">56</a>
<a href="#">Conclusion du chapitre 1 – La co-production des savoirs, un champ de recherche où la posture s’interroge .....</a>	<a href="#">62</a>
<a href="#">Deuxième chapitre - Où se révèlent les pratiques de co-production des savoirs : trois études de cas.....</a>	<a href="#">68</a>
<a href="#">2.1 Des associations de malades incitées à la co-production des savoirs : le cas du groupe Alcool de l’Inserm.....</a>	<a href="#">70</a>
<a href="#">2.2 Réduire la contestation environnementale par l’intégration de l’expertise associative : le cas du programme REPERE du ministère de l’Environnement.....</a>	<a href="#">75</a>
<a href="#">2.3 La reconnaissance des savoirs des plus pauvres par le croisement des savoirs avec des universitaires : le programme Quart Monde-Université.....</a>	<a href="#">80</a>
<a href="#">Troisième chapitre - La marginalité des pratiques de co-production des savoirs dans une dynamique de partenariat entre l’Inserm et les associations de malades.....</a>	<a href="#">86</a>
<a href="#">3.1 Éléments historiques de la politique d’ouverture de l’Inserm en faveur des associations de malades... .....</a>	<a href="#">87</a>
<a href="#">3.2 Une mise en dispositifs de la politique d’ouverture de l’Inserm en faveur des associations de malades .....</a>	<a href="#">97</a>
<a href="#">3.3 Une tentative fragile de pratiques de co-production des savoirs au sein du groupe Inserm Alcool.....</a>	<a href="#">106</a>
<a href="#">Conclusion du chapitre 3 – Quand la « recherche communautaire » laisse sa place à la « recherche participative ».....</a>	<a href="#">116</a>

<u>Quatrième chapitre - Controverses environnementales et co-production des savoirs : étude du programme REPERE du ministère de l'Environnement.....</u>	<u>119</u>
4.1 <u>Que faire des associations environnementales ?.....</u>	<u>120</u>
4.2 <u>Naissance et mort lente d'une expérimentation menée par le ministère de l'Environnement : la création du programme REPERE.....</u>	<u>130</u>
4.3 <u>Des pratiques de co-production des savoirs qui débordent du cadre.....</u>	<u>140</u>
<u>Conclusion du chapitre 4 – Le programme REPERE ou la co-production des savoirs inattendue.....</u>	<u>152</u>
<u>Cinquième chapitre - La Sorbonne est à nous (aussi) ! Naissance du « croisement des savoirs » entre chercheurs et personnes en situation de pauvreté.....</u>	<u>157</u>
5.1 <u>Mise en politique des savoirs des personnes en situation de pauvreté depuis 1957.....</u>	<u>159</u>
5.2 <u>Sources d'inspiration et conception du programme Quart Monde-Université.....</u>	<u>170</u>
5.3 <u>Déroulement du programme Quart Monde-Université : la naissance du « croisement des savoirs » comme démarche de co-production des savoirs (1996-1998).....</u>	<u>184</u>
<u>Conclusion du chapitre 5 – Diffusion des pratiques de « croisement des savoirs » et mise en visibilité des pratiques de co-production des savoirs.....</u>	<u>206</u>
<u>Sixième chapitre - Pluralités des cadrages et des mises en œuvre des pratiques de co-production des savoirs. 210</u>	<u>210</u>
6.1 <u>Les effets de cadrages sur les pratiques de co-production des savoirs.....</u>	<u>211</u>
6.2 <u>La confrontation des pratiques de co-production des savoirs.....</u>	<u>223</u>
6.3 <u>L'enjeu démocratique des pratiques de co-production des savoirs pour les acteurs qui les mettent en œuvre ou qui les prônent.....</u>	<u>233</u>
<u>Conclusion du chapitre 6 – La co-production des savoirs : une « autre recherche » ou une « contre-recherche » ?.....</u>	<u>242</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>245</u>
<u>Une recherche et ses limites inhérentes.....</u>	<u>246</u>
<u>Des limites qui peuvent dessiner des perspectives de recherche.....</u>	<u>250</u>
<u>Des pratiques de co-production des savoirs pour quelle démocratisation ?.....</u>	<u>252</u>
<u>L'analyse des pratiques de co-production des savoirs comme tentative de réponse à une invitation de Bruno Latour.....</u>	<u>252</u>
<u>La co-production des savoirs et ses effets politiques.....</u>	<u>254</u>
<u>Penser les conditions d'une efficience démocratique pour les pratiques de co-production des savoirs.....</u>	<u>257</u>
<u>Bibliographie.....</u>	<u>260</u>
<u>Annexes.....</u>	<u>279</u>
<u>Annexe 1 – Liste des sources.....</u>	<u>280</u>
<u>Annexe 2 – Guide d'entretien.....</u>	<u>286</u>
<u>Annexe 3 – Listes des entretiens réalisés.....</u>	<u>290</u>
<u>Annexe 4 – Fonds d'archives mobilisés.....</u>	<u>292</u>
<u>Annexe 5 – Chapitre d'ouvrage – Posture de recherche.....</u>	<u>293</u>
<u>Résumé.....</u>	<u>294</u>
<u>Résumé en anglais.....</u>	<u>294</u>

# Liste des figures

## **Index des illustrations**

Échelle de la participation citoyenne de Sherry Arnstein (1969).....	41
Le "cube démocratique" selon Archon Fung (2006).....	42
Grille d'évaluation des effets des processus publics élaborée par David Guston (1999).....	43
Grille d'évaluation des dispositifs participatifs élaboré par Gene Rowe et Lynn J. Frewer (2000) - Partie 1.....	44
Grille d'évaluation des dispositifs participatifs élaboré par Gene Rowe et Lynn J. Frewer (2000) - Partie 2.....	44
Le modèle tripolaire inspiré des travaux de Gaston Pineau et illustration du tétraèdre correspondant à l'expérience vécue par le collectif de recherche (Moneyron et al., 2017).....	149
Le modèle de l'argonaute décrivant les sept étapes du projet de « recherche-action » (Moneyron et al., 2017)	150
Blason d'acteur du programme Quart Monde-Université (Galvani, 1999).....	185
Schéma du dispositif de « la tortue » (Galvani, 1999).....	188

# Introduction

« J'ai enseigné pendant trente ans dans cette maison, la Sorbonne, mais j'avoue n'avoir jamais fait œuvre aussi utile et peut-être aussi décisive que le travail que j'ai fait avec mes amis d'ATD Quart Monde depuis quelques années dans le cadre de ce partage des savoirs ».

Michel Serres (Serres, 1999)

La participation d'individus non scientifiques à la production des savoirs scientifiques est un phénomène croissant au début du 21<sup>ème</sup> siècle. C'est ce phénomène qui a intéressé le Comité d'éthique (COMETS) du Centre national de la recherche scientifique en France (CNRS) lorsqu'il a publié le 25 juin 2015 son avis n° 2015-31 sur *Les Sciences citoyennes*<sup>2</sup>. Dans ce document, le COMETS identifie deux origines anglophones de la notion de « sciences citoyennes » (*citizen science*) qui avaient déjà été indiquées par ailleurs (Shirk et *al.*, 2012). La première est issue des travaux du sociologue Alan Irwin qui a établi la notion de « *citizen science* » (sciences citoyennes) dans un ouvrage publié en 1995 pour étudier les relations entre science, technologie et société, en considérant que la recherche scientifique devait avoir pour origine les enjeux de la vie des citoyens. Dans ce sens, Alan Irwin assimile les sciences citoyennes à ce qu'il appelle des « *citizen-oriented science* » (Irwin, 1995, p. 33) fondées sur la « fertilisation croisée » d'une diversité de savoirs scientifiques et de savoirs non scientifiques<sup>3</sup> (Irwin, 1995, p. 166). Le deuxième sens de la notion de « sciences citoyennes » identifié par le COMETS est celui que lui a donné aux États-Unis l'ornithologue Rick Bonney. Celui-ci utilise la notion de « *citizen science* » pour désigner des démarches de collecte de données à grande échelle conduites grâce à la contribution bénévole du public sur la base d'observations réalisées par des « amateurs » (Shirk et *al.*, 2012 ; Strasser et *al.*, 2019 ; Luneau et *al.*, 2021).

Dans son avis sur les « sciences citoyennes », le COMETS du CNRS observe avec un regard bienveillant l'accroissement des pratiques de collecte de données réalisée par des citoyens « amateurs » au profit des chercheurs, dans le sens que donne Rick Bonney à la notion de « sciences citoyennes », pratiques que les auteurs de l'avis appellent « sciences participatives ». L'intérêt pour eux se situe dans l'appui qu'apportent ces pratiques de collecte aux chercheurs qui les encadrent dans la constitution d'importantes bases de données et dans leur capacité à favoriser une démarche pédagogique de découverte par le grand public du fonctionnement de la recherche scientifique. Toutefois, il faut constater que l'avis du COMETS omet de se positionner vis-à-vis

<sup>2</sup> COMETS. 2015. *Les Sciences citoyennes*. CNRS.

<sup>3</sup> Alan Irwin parle de « *lay knowledge* » (Irwin, 1995, p. 35) que le sociologue français Michel Callon traduit par « savoirs profanes » (Callon, 1998 ; Callon, 1999a). Le qualificatif « profane » avait déjà été utilisé dans la littérature scientifique française par l'historien des sciences et philosophe Jean-Jacques Salomon et le sociologue Philippe Roqueplo pour caractériser ce qui est extérieur au champ scientifique (Salomon, 1970 ; Roqueplo, 1974), ou encore par le philosophe Jacques Rancière (Rancière, 1987, p. 109). Des travaux plus récents ont également fait usage de la notion de « savoirs profanes » (Topçu, 2008 ; Quet, 2013). Dans notre thèse, nous l'utiliserons en suivant l'usage qu'en fait Michel Callon.

des pratiques d'implication – au-delà de la simple collecte de données – d'associations et de collectifs citoyens dans une réelle production de savoirs scientifiques. Un tel processus peut correspondre à la notion de « sciences citoyennes » telle que l'a conçue Alan Irwin (1995). Ayant bien identifié dans leur avis les deux origines de la notion et la diversité des pratiques de collaboration entre chercheurs scientifiques et acteurs non scientifiques, les membres du COMETS font malgré tout le choix de se focaliser sur les seules pratiques, minimalistes en termes d'implication, des « sciences citoyennes » - dans le sens que leur a donné Rick Bonney -, ou des « sciences participatives » pour reprendre le terme qu'ils ont choisi d'utiliser. Pourtant, des formes de collaborations plus étroites entre chercheurs et acteurs associatifs ont été rendues visibles dès les années 1990 en France et ont fait l'objet de divers travaux scientifiques.

Dans leur logique d'une mise à l'écart de ces formes de collaborations plus étroites, qui ne se fondent pas uniquement sur un apport du public en termes de récolte de données mais davantage sur celui de citoyens organisés en termes de savoirs et d'expertises dans la conception même de la recherche scientifique, les auteurs de l'avis du COMETS proclament qu'« il n'existe pas de symétrie entre les amateurs et les chercheurs »<sup>4</sup> collaborant dans des processus de production de savoirs scientifiques. Or, les formes alternatives de collaborations entre chercheurs scientifiques et citoyens organisés, ici ignorées, visent précisément à réduire les asymétries entre ces deux groupes. Lorsqu'ils s'engagent ensemble dans des processus de production de savoirs, ils peuvent aller jusqu'à établir une véritable symétrie. Dès lors, la lecture de l'avis du COMETS fait apparaître un autre enjeu qui s'éloigne des modalités concrètes de mise en œuvre des « sciences citoyennes ». En effet, à plusieurs reprises dans le texte, les auteurs renvoient à la question de la préservation de l'« autonomie du champ scientifique »<sup>5</sup> ou à celle de la préservation pour les chercheurs de leur « espace de liberté indispensable à la créativité de la recherche »<sup>6</sup>.

La controverse qui sous-tend la formulation des recommandations du COMETS peut ainsi être reformulée. Tout d'abord, la dynamique marginale mais croissante d'intervention dans les processus de production scientifique de citoyens organisés, au sein de collectifs, d'associations ou utilisant des dispositifs collaboratifs<sup>7</sup>, semble être reçue favorablement par les auteurs de l'avis. Ils conçoivent qu'une intervention directe auprès des chercheurs puisse se réaliser dans des conditions telles qu'elle ne nuise pas à la scientificité de la démarche de recherche et de ses résultats. Toutefois, la qualité scientifique n'est pas le cœur de leur argumentation qui porte davantage sur l'enjeu d'autonomie de la recherche. Nous pouvons relever que cette perspective s'inscrit dans l'esprit du législateur : l'article 16 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche<sup>8</sup>, indiquait que les coopérations avec les associations et fondations d'utilité publique devaient se réaliser « dans le respect de l'indépendance des chercheurs ». Il est pourtant étonnant de voir apparaître cet

---

4 COMETS. 2015. *op. cit.*, p. 10.

5 COMETS. 2015. *op. cit.*, p. 2.

6 COMETS. 2015. *op. cit.*, p. 10.

7 Christophe Bonneuil et Pierre-Benoît Joly s'interroge sur « un retour du profane ? » (Bonneuil et Joly, 2013, p. 97).

8 Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000027735009/>.

enjeu de l'autonomie dans le discours d'acteurs aussi centraux dans le « champ scientifique »<sup>9</sup> français au 21ème siècle tant l'absence réelle de cette autonomie fantasmée a été mise en évidence, que ce soit dès le développement des sciences expérimentales et des sciences humaines et sociales (Shapin et Schaffer, 1993 ; Foucault, 2011), que ce soit aux « origines modernes de la science » à partir du 19ème siècle (Carnino, 2015) ou plus récemment encore dans la seconde moitié du 20ème siècle (Salomon, 1970 ; Pestre, 2003 ; Bonneuil, 2005). Jean-Jacques Salomon observait déjà en 1970 que « l'activité scientifique affecte la société dans ses institutions et ses valeurs et s'imprègne à son tour des conflits qui déchirent les cités ou les opposent entre elles. Entre sa prédication de neutralité et la réalité de son engagement, la science est désormais installée au cœur des antinomies de la vie pratique auxquelles, par son objet et sa méthode, elle prétendait échapper » (Salomon, 1970, p. 237). Ainsi, la littérature existante discrédite l'assertion des auteurs de l'avis selon laquelle « cette qualité devrait permettre au chercheur des organismes publics de se sentir libre dans le choix de ses recherches dans un cadre conjointement raisonné. Cette liberté est une condition essentielle à sa créativité, fondée sur son intuition des pistes de découvertes importantes »<sup>10</sup>.

Dans la conception d'Alan Irwin, écartée volontairement par les auteurs de l'avis du COMETS du CNRS, c'est bien l'enjeu d'une mise en symétrie des différents types de savoirs (Irwin, 1995, p. 118) qui est au cœur de la notion de « citizen science ». Partant d'une posture critique à l'égard du lien entre recherche scientifique et développement technologique, Alan Irwin mène une réflexion sur les changements institutionnels qui sont, selon lui, nécessaires en matière de relations aux savoirs notamment pour traiter les enjeux environnementaux. À l'instar d'autres chercheurs du champ Sciences, techniques et société (STS), il refuse de concevoir le rapport sciences-société à travers une position passive des citoyens en attente d'être « éclairés » par les chercheurs et les sciences. Plutôt, il propose de faire évoluer le modèle d'expertise scientifique dominant dans la conception des politiques publiques vers un modèle plus « démocratique » (Irwin, 1995, p. 69) qui offre le même niveau de légitimité aux savoirs produits et détenus par les citoyens (Irwin, 1995, p. 168) : « The question, therefore, becomes not whether science should be applied to environmental (and, of course, other) questions but rather which form of science is most appropriate and in what relationship to other forms of knowledge and understanding » (Irwin, 1995, p. 170). Pour lui, les « sciences citoyennes » revêtent deux dimensions différentes et articulées de la relation entre sciences et citoyens : d'une part, les sciences citoyennes sont orientées par les besoins et les préoccupations des citoyens ; d'autre part, elles sont développées et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes.

À travers plusieurs études de cas en Grande-Bretagne (Herbicide 2, 4, 5-T, vache folle-BSE, installations classées), Alan Irwin démontre de quelle manière les processus de décision politique gagneraient à intégrer, non seulement l'expertise scientifique comme c'est déjà le cas, mais également les savoirs profanes (*lay knowledge*). En outre, il dévoile également de quelle manière ils constituent, selon lui, un « antidote contre le

---

9 Nous empruntons dans notre thèse la notion de « champ scientifique » au sociologue Pierre Bourdieu (1975 ; 2001).

10 COMETS. 2015. *op. cit.*, p. 14.

déterminisme scientifique et technologique » (Irwin, 1995, p. 136). Pour lui, les sciences et les citoyens profanes doivent nécessairement collaborer car ils pourraient obtenir des bénéfices mutuels. Prenant l'exemple des Boutiques des Sciences, Alan Irwin considère que les « sciences citoyennes » impliquent de nouvelles relations sociales et de nouvelles relations aux savoirs, notamment parce qu'elles engagent le processus scientifique de production de savoirs vers une intégration des savoirs profanes, mais également vers l'intégration d'une négociation avec les citoyens profanes concernant la conception du projet de recherche et la méthodologie à mettre en œuvre (Irwin, 1995, p. 166-167). Dans ce sens, ces nouvelles relations aux savoirs doivent fonctionner sur la base des préoccupations sociales formulées par les citoyens profanes. Sans remettre en question la recherche scientifique institutionnelle, Alan Irwin suggère de la faire évoluer pour qu'elle intègre les « contextes du quotidien » (*contexts of everyday life*) (Irwin, 1995, p. 169) et ainsi de renouveler les relations entre sciences, citoyenneté et, en l'occurrence, enjeux environnementaux. Selon le sociologue, « citizenship in this area [risk and environmental questions] has begun to concern itself with the direction of scientific and technological change » (Irwin, 1995, p. 179).

Un an avant la publication de l'ouvrage d'Alan Irwin, Michael Gibbons, Camille Limoges, Helga Nowotny et leurs collègues ont observé, dans leur ouvrage *The New Production of Knowledge*, de nouvelles manières de produire les savoirs qui échappent aux frontières du champ scientifique, voire même aux frontières disciplinaires, et qui ont émergé à la fin des années 1980 (Gibbons, Limoges, Nowotny et *al.*, 1994). Ces nouvelles modalités de production des savoirs qu'ils regroupent au sein du « Mode 2 de production des savoirs » se déploient alors à côté de pratiques déjà existantes rassemblées au sein de ce qu'ils nomment le « Mode 1 de production des savoirs », de telle sorte que les deux modes coexistent aujourd'hui. Pour ces auteurs, le Mode 1 se caractérise par une maîtrise totale de la formulation des questions de recherche et du processus de recherche détenue par les chercheurs académiques, unique mode sur lequel la production des savoirs scientifiques était conduite et évaluée jusqu'aux années 1980. Les savoirs sont alors produits dans le cadre strict et homogène des normes disciplinaires. Au contraire, le Mode 2 de production des savoirs se caractérise par l'inscription du processus de recherche dans le « contexte d'application » des savoirs produits. Considéré comme une « production distribuée des savoirs » (*distributed knowledge production*), le Mode 2 rassemble des modalités de production des savoirs plus ouvertes et diversifiées en termes d'acteurs impliqués et de sites de production. Caractérisées par la transdisciplinarité et l'hétérogénéité, les modalités de production des savoirs qu'intègre le Mode 2 répondent à une demande du public en matière de responsabilité sociale plus forte des acteurs scientifiques et au besoin de réflexivité sur les processus collectifs engagés. Ces nouvelles pratiques de production des savoirs nécessitent dès lors une remise en cause des modalités d'évaluation (*quality control*) initialement établies dans le cadre du Mode 1 pour correspondre aux différents objectifs et aux différentes caractéristiques des formes de production des savoirs de Mode 2 (Gibbons, Limoges, Nowotny et *al.*, 1994).

Pour illustrer le déploiement du Mode 2 de production des savoirs, Michael Gibbons, Camille Limoges, Helga Nowotny et al. ont emprunté la notion de « forum hybride » (hybrid fora) introduite par Michel Callon et Arie Rip (Callon et Rip, 1992), en observant que les controverses publiques relatives aux développements technoscientifiques et à leurs effets créent de nouveaux espaces de débat ouverts à une diversité d'acteurs scientifiques et non scientifiques autour de la production de nouveaux savoirs spécialisés (specialised knowledge). « The methods and techniques of knowledge production in Mode 2 have become important ways to investigate societal issues in which many individuals and groups have some stake. (...) Interactions between science and technology, on the one hand, and social issues on the other, have intensified. The issues are essentially public ones, to be debated in hybrid fora in which, there is no entrance ticket in terms of expertise. In such a participatory science, the goal is no longer truth per se, but responsible public decision making based upon understanding of complex situations where many key uncertainties remain to be resolved. (...) These new processes are not under the control of scientific specialists, though the latter remain essential. Now specialists have a double responsibility. They have to be responsive not only to the scientific community but also to public decision makers » (Gibbons, Limoges, Nowotny et al., 1994, p. 148).

Si le Mode 2 de production des savoirs se fonde sur des interactions plus nombreuses et intenses entre chercheurs académiques et acteurs inscrits dans d'autres champs sociaux, les travaux de ces auteurs ont essentiellement porté sur les relations entre le champ scientifique et l'industrie<sup>11</sup>. C'est dans un second ouvrage publié en 2001 que trois de ces auteurs ont poursuivi leur collaboration avec la volonté d'approfondir l'étude de la « dimension sociale » des modes de production des savoirs (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003). Renonçant à la notion de « forum hybride » pour lui préférer celle de « zone d'échange », Helga Nowotny, Peter Scott et Michael Gibbons confirment toutefois dans l'ouvrage *Re-thinking science* leur approche dichotomique de l'évolution des modalités de production des savoirs depuis la fin des années 1980 fondée sur la coexistence des Modes 1 et 2. Ils développent l'hypothèse selon laquelle est née « une société de mode 2 à l'ombre de laquelle s'opère la transition vers la production de connaissance de mode 2 » (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003 p. 52), dans un « mouvement de co-évolution » entre le champ scientifique et les autres champs socio-culturels (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003 p. 53). Parmi ces derniers, ils éloignent un peu la focale de l'industrie pour identifier également les associations comme acteurs intervenant dans la production des savoirs de Mode 2, en particulier les associations de patients qui collaborent avec la recherche médicale (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003 p. 178).

S'appuyant sur les travaux de Bruno Latour, un des cas cités par les trois auteurs pour illustrer le phénomène de contextualisation forte est le développement qu'ont connu les recherches sur les myopathies en France, pour lesquelles « la frontière entre la science et la société a presque disparu (...) en raison de l'intensité des échanges

---

11 « Mode 2 knowledge production is characterised by closer interaction between scientific, technological and industrial modes of knowledge production, by the weakening of disciplinary and institutional boundaries, by the emergence of more or less transient clusters of experts, often grouped around large projects of various kinds, and by the broadening of the criteria of quality control and by enhanced social accountability » (Gibbons, Limoges, Nowotny et al., 1994, p. 68).

entre le contexte et la science » (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003, p. 179). Dans ce cas comme dans d'autres également observés, ils relèvent que le processus de production des savoirs est coordonné de manière collective et que la participation des groupes concernés par la recherche ne se réalise pas seulement lors d'une étape isolée, mais bien plutôt de manière « répétitive » et « dès la phase préparatoire » (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003, p. 182-183). Dans ce sens, le processus de production des savoirs se fonde alors sur une « négociation continue » entre les différents acteurs qui le mènent (Gibbons, Limoges, Nowotny et *al.*, 1994, p. 4). Selon eux, l'immersion de la recherche scientifique dans une contextualisation forte constitue une garantie d'une « robustesse sociale » accrue pour les savoirs ainsi produits. En suivant les trois auteurs, c'est donc à travers une implication forte des groupes concernés dans le processus de recherche que les savoirs scientifiques gagnent en « qualité » mais aussi en « fiabilité » (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003, p. 214-215).

Selon les trois auteurs, une des conséquences principales de la contextualisation forte des sciences dans une production scientifique de Mode 2 est leur imbrication avec la politique, malgré les tentatives d'une part importante des scientifiques de la refuser ou de la nier. Pour eux, les sciences sont entrées dans l'« agora » (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003, p. 257) qui constitue « le nouvel espace public où se mêlent la science et la société, le marché et la politique » (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003, p. 259), notamment où se renouvellent les éléments de la contextualisation des sciences.

Cette approche particulière de l'évolution des rapports établis entre chercheurs académiques et autres acteurs sociaux dans la production des savoirs, développée notamment par Helga Nowotny, Peter Scott et Michael Gibbons, a fait l'objet de critiques quant à la réification des pratiques de production des savoirs conduites jusqu'aux années 1980 qu'elle induisait, formulées notamment par l'historien des sciences Dominique Pestre (Pestre, 2003). Christophe Bonneuil et Pierre-Benoît Joly ont détaillé d'autres dimensions de la théorie des Modes 1 et 2 de production des savoirs qui avaient également fait l'objet de critiques (Bonneuil et Joly, 2013). Nonobstant les limites d'une telle approche dichotomique de la production des savoirs, Dominique Pestre reconnaît que Helga Nowotny, Peter Scott et Michael Gibbons ont été les « pionniers » de l'analyse des modalités participatives qui se sont développées dans le champ scientifique et technique (Pestre, 2011, p. 217). Ce sont ces pratiques sociales, identifiées par les trois auteurs comme faisant partie intégrante du Mode 2 de production des savoirs, qui sont au cœur de notre travail de recherche et de notre thèse. Notre objet de recherche consiste dans un type particulier de pratiques de collaboration entre chercheurs académiques et acteurs de la société civile<sup>12</sup>. En spécifiant encore davantage, nous pouvons ici préciser que nous nous

---

12 Lorsque nous utilisons la notion de « société civile » dans cette thèse, nous suivons la définition qu'en donne Jürgen Habermas : « Ce qu'on appelle aujourd'hui société civile n'inclut plus, en effet, l'économie régulée par les marchés du travail, les marchés des capitaux et des biens et constituée par le droit privé. Au contraire, son cœur institutionnel est désormais formé par ces groupements et ces associations non étatiques et non économiques à base bénévole qui rattachent les structures communicationnelles de l'espace public à la composante "société" du monde vécu. La société civile se compose de ces associations, organisations et mouvements qui à la fois accueillent, condensent et répercutent en les amplifiant dans l'espace public politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée. Le cœur de la société civile est donc constitué par un tissu associatif qui institutionnalise dans le cadre d'espaces publics organisés les discussions qui se proposent de résoudre les problèmes surgis concernant les sujets d'intérêt général » (Habermas, 1997, p. 394).

focalisons sur les pratiques de collaboration entre chercheurs académiques et acteurs associatifs, pratiques que nous choisissons d'appeler « co-production des savoirs ».

## La notion de co-production des savoirs entre chercheurs et citoyens organisés en associations

Dans notre démarche de recherche portant sur des formes spécifiques de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs inscrites dans des processus de production de savoirs, nous avons fait le choix de nous approprier la notion de « co-production des savoirs » développée par le sociologue Michel Callon (1998), dans un « texte programmatique » selon Dominique Pestre (Pestre, 2011, p. 216). Dans le premier chapitre de notre thèse, nous chercherons à situer cette notion parmi une grande diversité de terminologies et de définitions s'intéressant aux différents phénomènes sociaux fondés sur la collaboration entre chercheurs et acteurs de la société civile dans des processus de production de savoirs que nous pouvons rassembler sous la notion de « sciences en société » (Jasanoff, 1996, p. 397 ; Felt et *al.*, 2013 ; Bocquet, 2018 ; Bonneuil et Joly, 2013). Toutefois, il importait ici de caractériser la notion qui sera notre guide tout au long de notre thèse.

Dans son article publié en 1998 intitulé « Des différentes formes de démocratie technique », Michel Callon cherche à analyser les différentes modalités d'implication des profanes dans le cadre des débats relatifs aux développements scientifiques et techniques. Ainsi, il établit trois modèles de « démocratie technique » qu'il distingue sur la base d'un critère particulier, c'est-à-dire « le degré de monopole des scientifiques et, par voie de conséquence, le degré d'implication des profanes dans l'élaboration et la mise en œuvre des savoirs et des savoir-faire qui viennent alimenter les décisions » (Callon, 1998, p. 64).

Le modèle de démocratie technique qui nous intéresse ici est celui de « la co-production des savoirs » que Michel Callon distingue des deux autres<sup>13</sup> par la participation établie des « profanes », rassemblés en « groupes concernés », à la production des savoirs considérés comme scientifiques, à leur orientation et à leur évaluation (Callon, 1998, p. 71), c'est-à-dire par une intensité plus grande du degré d'implication des profanes identifié par Callon. Sans caractériser précisément l'intensité de l'implication des groupes concernés dans ce modèle, il délimite tout de même le champ de pratiques s'y rapportant en précisant que l'intervention de ceux-ci s'observe tout au long du processus de recherche, sans se limiter à la seule étape de l'« accumulation primitive » de données (Callon, 1998, p. 71). Si les chercheurs et les profanes interagissent de manière permanente au sein du « collectif hybride » qu'ils forment, ils ne sont pas assimilables, de telle sorte que leur identité et leur contribution ne puissent pas être confondues (Callon, 1998, p. 71).

---

<sup>13</sup> Le premier modèle présenté par Michel Callon est le modèle « de l'instruction publique », le second est le « modèle du débat public », le troisième étant celui « de la co-production des savoirs » (Callon, 1998).

Michel Callon a repris quelques années plus tard cette notion<sup>14</sup> dans l'ouvrage co-écrit avec Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Pour ces auteurs, « faciliter l'identification, par eux-mêmes et par leurs partenaires, des groupes concernés ; organiser la recherche collaborative et la co-production des connaissances qu'elle rend possible : telles sont les préoccupations constantes de la démocratie technique » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 424). Suivant Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, les pratiques sociales qui nous intéressent ici peuvent donc être reconnues comme « recherche coopérative » ou « recherche collaborative », c'est-à-dire le stade le plus élevé de coopération entre chercheurs et profanes organisés en termes d'intensité et de précocité qui rend possible la « co-production des connaissances » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 202-203). Avec une autre terminologie, Anne Gillet et Diane-Gabrielle Tremblay s'appuient sur les travaux de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe pour estimer que la « co-construction des connaissances » constitue le niveau le plus élevé de collaboration sur le continuum des pratiques de « recherches partenariales » impliquant des chercheurs académiques d'une part et des acteurs de la société civile et/ou des praticiens des milieux professionnels d'autre part (Gillet et Tremblay, 2017b).

Ces pratiques de co-production des savoirs appartiennent au champ plus vaste des processus de participation en matière de sciences et techniques appelé *Public participation in science and technology* (Bucchi et Neresini, 2008) ou encore *Public Participation in Scientific Research* (Shirk et al., 2012). Dans cette dernière notion, Jennifer L. Shirk et ses co-auteurs intègrent toutes les pratiques sociales fondées sur deux éléments fondamentaux : une démarche d'interaction entre des individus non-scientifiques, ou « profanes » (*lay people*), et des scientifiques de profession d'une part, et un processus de recherche scientifique comme cadre à la réalisation de cette démarche d'interaction d'autre part (Shirk et al., 2012).

Toutefois, les pratiques sociales qui nous intéressent se distinguent tout d'abord des pratiques d'implication des publics dans la production des décisions publiques en matière de sciences et technologies et dans les processus d'évaluation de leur mise en œuvre (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Pestre, 2011). Elles se distinguent également d'autres pratiques dans le champ plus restreint des pratiques d'implication des publics dans les processus de production scientifique, ou « participation du public à la recherche scientifique ». Bruno Latour a récemment considéré qu'un certain nombre de pratiques d'implication d'individus non chercheurs dans des démarches scientifiques n'avaient pas de rapport avec un questionnement sur le fonctionnement démocratique de la société. Il désignait dans ce cas explicitement les pratiques de collecte de données, qu'il a appelées « sciences participatives », notamment parce que ces pratiques imposent leurs règles et protocoles d'enquête aux participants (Latour et Marinda, 2015). Par conséquent, ces pratiques d'implication de non-chercheurs dans des processus de recherche scientifique, appelées « sciences participatives » (Charvolin, 2013 ; Julliard, 2014)<sup>15</sup>, ne sont pas intégrées dans notre recherche car le lien qu'elles entretiennent avec le fonctionnement

<sup>14</sup> En interchangeant « savoirs » et « connaissances ».

<sup>15</sup> De nombreux chercheurs font remonter le phénomène de participation d'individus « amateurs » à la production et à l'accumulation des savoirs au 16<sup>ème</sup> siècle, par exemple en matière de botanique (Bœuf, Allain et Bouvier, 2012) ou encore en

démocratique du régime politique en France apparaît plus distant si l'on se réfère au modèle de « co-production des savoirs » établi par Michel Callon et ses collègues (Callon, 1998 ; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). C'est en effet une dimension sur laquelle nous porterons notre attention dans le cours de notre thèse.

Plus récemment, Christine Audoux a étudié, dans le cadre de sa thèse en sociologie soutenue en 2015 (également au Cnam), les pratiques de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs conduites dans le cadre du dispositif Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI)<sup>16</sup>, pratiques qu'elle inscrit dans le modèle de « co-production des savoirs » établi par Michel Callon (Callon, 1998). Sur la base des travaux qu'elle a menés, nous avons trouvé pertinent de construire notre analyse en suivant la sociologue dans son choix de situer sa démarche analytique « entre le niveau mésosocial de régulation par le dispositif institutionnel et le niveau microsocial de capacité de co-construction des partenaires » (Audoux, 2015, p. 325). Comme elle, nous fonderons notre compréhension des dynamiques de co-production des savoirs en intégrant dans notre analyse les modalités de fonctionnement des dispositifs qui les ont rendu possibles.

Bien que nous ayons pu situer les pratiques de « co-production des savoirs » parmi une diversité de phénomènes sociaux fondés sur la collaboration entre des chercheurs académiques et des profanes inscrite dans des processus de production de savoirs scientifiques, force est de constater que les frontières de la notion restent malgré tout poreuses. Dès lors, nous suivons le sociologue américain Steven Epstein lorsqu'il écrit à propos des groupes de patients (patient group) : « Here again, rather than quibble over who really qualifies as a patient, we would be advised to embrace elastic classifications and ask what we can learn from the juxtaposition of examples » (Epstein, 2008, p. 505). Il n'y a pas une manière unique, une méthodologie spécifique, à mettre en œuvre pour conduire des pratiques de co-production des savoirs, aussi avons-nous plutôt cherché à « juxtaposer » des exemples, afin de pouvoir tirer des résultats de leur mise en correspondance. C'est ce que nous expliciterons ultérieurement.

Néanmoins, il nous a paru important de préciser notre usage de la notion de « co-production des savoirs » en nous appropriant la définition qu'en propose Michel Callon car elle peut être mobilisée avec un sens différent dans d'autres travaux. Le professeur en sciences de l'éducation Serge Desgagné en a par exemple fait un autre usage dans son chapitre d'ouvrage publié en 2007 et intitulé « Le défi de coproduction de "savoir" en recherche collaborative. Autour d'une démarche de reconstruction et d'analyse de récits de pratique enseignante » (Desgagné, 2007). Dans ce cadre, la notion est mobilisée pour désigner une des trois étapes que l'auteur identifie dans des processus de « recherche collaborative » impliquant des chercheurs et des praticiens, celle qui, succédant à la récolte des données, consiste dans leur analyse et la formulation des résultats de la

---

matière de production de cartes géographiques (Heaton, 2015). La pratique d'implication d'individus profanes dans la production des savoirs s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui, même si une distance a été créée dans le processus de formalisation et de professionnalisation des sciences au 19<sup>ème</sup> siècle, opérant ainsi une rupture entre « amateurs » et « professionnels » (Charvolin, 2009 ; Pestre, 2013 ; Gingras, 2013).

16 Créé en 2005 par le Conseil régional d'Île-de-France, le dispositif PICRI a soutenu jusqu'en 2015 des projets de recherche portés conjointement par des chercheurs et des acteurs associatifs du territoire.

recherche. Cette différence d'usage justifie la nécessité de bien circonscrire à ce stade la définition que nous donnons de la notion centrale pour nos travaux de « co-production des savoirs » qui s'appuie sur un constat déjà établi en 1980 par le philosophe Michel Foucault : « je ne pense pas que l'intellectuel puisse, à partir de ses seules recherches livresques, académiques et érudites, poser les vraies questions concernant la société dans laquelle il vit. Au contraire, l'une des premières formes de collaboration avec les non-intellectuels est justement d'écouter leurs problèmes, et de travailler avec eux à les formuler » (Foucault, 2001, p. 903).

Ainsi, les caractéristiques qu'il nous importe de considérer dans la notion de « co-production des savoirs » que nous utilisons dans notre thèse sont bien la possibilité pour les acteurs profanes d'intervenir sur les orientations d'un processus recherche à laquelle ils contribuent en faisant valoir des savoirs spécifiques d'une part, le caractère permanent des interactions entre ces groupes concernés et les chercheurs d'autre part, et enfin la volonté partagée d'aboutir à la « réalisation d'un bien commun » (Callon, 1998, p. 73).

## Le contexte socio-politique dans lequel s'inscrit cette thèse

Notons que la thèse que nous présentons ici s'inscrit dans un contexte socio-politique un peu particulier en ce qui concerne le champ scientifique en France. Si les pratiques de collaboration entre chercheurs académiques et citoyens profanes ont gagné progressivement en visibilité et en diffusion dans les années 2000, notamment en ce qui concerne les pratiques de sciences participatives (collecte de données) s'appuyant sur le développement des outils numériques, un phénomène touche plus spécifiquement les pratiques de co-production des savoirs en France. Comme l'indique la sociologue Vololona Rabeharisoa, « si la “recherche de plein air” n'est sans doute pas neuve – la connaissance de la faune, de la flore ou même du climat a longtemps bénéficié des observations méticuleusement répertoriées par des “amateurs de sciences” –, elle s'accompagne aujourd'hui d'un mouvement qui la déborde : la reconnaissance, par les responsables politiques, de la nécessité d'associer les “chercheurs de plein air” dans le travail scientifique » (Rabeharisoa, 2017, p. 142). C'est le même constat qu'établissait quelques années plus tôt l'historien des sciences Dominique Pestre intervenant en 2010 en introduction du séminaire « Co-construire des programmes de recherche avec les ONG : quels enjeux, quels défis ? » : « Ainsi, lors des États Généraux de la recherche en 2004, le problème premier des scientifiques était la programmation de la recherche que le gouvernement leur promettait, les craintes de dépendance accrue vis-à-vis des pouvoirs économiques, et donc la volonté de réaffirmer un droit légitime à l'autonomie intellectuelle et professionnelle. Ceci au moment où certaines associations, transversalement, venaient leur dire, à juste titre elles aussi, qu'ils ne vivaient pas dans une tour d'ivoire, que leurs recherches devaient être co-gérées avec elles »<sup>17</sup>. Cette remise en cause par des mouvements associatifs des modalités de production des savoirs scientifiques et de la liaison entretenue par les sciences avec l'industrie et l'État constitue un des facteurs centraux de l'émergence des pratiques de co-production des savoirs (Gibbons, Limoges, Nowotny et al., 1994 ;

<sup>17</sup> Pestre, Dominique. 2010. « Science et Société civile, scientifiques et associatifs : quelles rencontres, quels débats, quelles actions ? Une introduction ». In *Programme Concertation, Décision, Environnement du ministère de l'Environnement*, Paris. <http://concertation-environnement.fr/>.

Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Epstein, 2001a ; Epstein, 2001b ; Bonneuil et Joly, 2013). Ces diverses formes de contestation s'accompagnent de l'existence, depuis la fin des années 1960, de postures de critique des sciences portées par des chercheurs au sein même du champ scientifique (Quet, 2013 ; Debailly, 2013).

Après que certains acteurs publics aient pu rendre possible en France, à partir des années 2000, la conduite de projets en co-production des savoirs entre chercheurs et acteurs associatifs à travers la création de divers dispositifs, ces derniers ont tous été abandonnés au début des années 2010<sup>18</sup>. Or, la fin de la même décennie a vu réapparaître progressivement d'autres dispositifs institutionnels et nous sommes dès lors entrés dans une période de multiplication du nombre de dispositifs permettant le soutien, notamment financier, des pratiques de co-production des savoirs. Il nous semble important d'évoquer brièvement ici différentes initiatives qui témoignent de cette nouvelle inscription sur l'agenda politique des pratiques de co-production des savoirs<sup>19</sup>. Ainsi, peu de temps après l'adoption de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche déjà citée, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche confiait la mission à François Houllier, alors président de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)<sup>20</sup>, de mener une étude sur les modalités de développement et les bonnes pratiques en matière de « sciences participatives ». Dans un rapport rendu en février 2016, François Houllier et ses co-auteurs identifiaient trois grandes catégories de pratiques de collaborations : les « sciences citoyennes » (dans un sens proche de celui que proposait Rick Bonney), la *community-based research* et « la recherche participative »<sup>21</sup>. En 2018, ce sont plusieurs bailleurs publics et privés accompagnés d'une association<sup>22</sup> qui ont créé le dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances* pour soutenir des projets de « recherche participative ». L'année suivante, deux établissements de recherche ont ouvert un appel à manifestation d'intérêt de « recherche participative », il s'agissait de la nouvelle Université de Paris (regroupement Sorbonne Paris Cité) et de l'Université de Lille. En outre, en mars de la même année, le Groupement d'Intérêt Scientifique « Démocratie et Participation » et la Fondation de France lançaient le premier Prix de la recherche participative. En 2021, le Conseil régional de Bretagne ouvrait son premier appel à projets de recherche participative « Recherche et société » et l'INRAE lançait la première édition du prix de la recherche participative voulu par le Ministère de

---

18 Nous faisons référence ici au dispositif « Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » (PICRI) mis en place par le Conseil régional d'Île-de-France (2005-2015), à l'appel à projets « Appropriation Sociale des Sciences » (ASOSc) créé par le Conseil régional de Bretagne (2006-2011), à l'appel à projets « Chercheurs-Citoyens » mis en place par le Conseil régional Nord-Pas de Calais (2011-2015), ou encore au programme REPERE élaboré par le ministère de l'Environnement (2009-2011). Les dates indiquées concernent le lancement des appels à projets qui permettent l'engagement d'un soutien financier.

19 Cette liste d'initiatives récentes n'est pas exhaustive. Nous nous limiterons ici à citer des initiatives prises par des acteurs publics, même si celles-ci ont pu être précédées ou accompagnées par des démarches relatives aux pratiques de co-production des savoirs entreprises par des acteurs non institutionnels, à l'instar de l'association Sciences Citoyennes (Storup, 2013) ou encore la Fondation de France.

20 Aujourd'hui Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

21 Houllier, François, et Jean-Baptiste Merilhou-Goudard. 2016. Les sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. <https://hal.inrae.fr/hal-02801940>.

22 Il s'agit de l'Agence de la transition écologique (ADEME), de la Fondation de France, de la fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, d'Agropolis Fondation et de la fondation Nina et Daniel Carasso. L'association qui a accompagné ces cinq bailleurs dans la création du dispositif est l'association Sciences Citoyennes.

l'Enseignement supérieur de la recherche<sup>23</sup>. Nous pouvons enfin noter l'ouverture par l'Agence nationale de la recherche d'un appel à manifestation d'intérêt « Science avec et pour la société » en mars 2021 qui a notamment donné lieu à la publication d'un appel à projets « Recherches participatives » en juillet 2022. Cette évolution au niveau national (et régional) a sans doute été favorisée par la reconnaissance d'un véritable champ de pratiques de collaboration Sciences-Société au niveau européen puisque le septième programme cadre pour la recherche et l'innovation de la Commission européenne (2014-2020) intégrait un axe portant le titre *Science with and for society*.

Toutefois, il paraît essentiel ici d'indiquer que la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs n'a pas attendu la reconnaissance des pouvoirs publics. En France comme dans d'autres pays, quelques chercheurs avaient déjà observé l'existence d'un tel phénomène social dans des champs sectoriels particuliers. Les sciences médicales, et la recherche clinique plus particulièrement, constituent un champ majeur où il est possible d'observer l'intervention d'acteurs de la société civile depuis près d'un demi-siècle aux États-Unis puis en France (Löwy, 2005 ; Gaudillière, 2002). Ilana Löwy utilise notamment la notion de « co-production des connaissances » pour qualifier les activités en matière de santé des femmes développées aux États-Unis dès 1970 par l'organisation *The Boston Women Health Book Collective* (Löwy, 2005, p. 90). Ce phénomène a bien été observé également aux États-Unis dans les années 1980 puis, quelques années après, en France en ce qui concerne la recherche biomédicale relative au virus du sida (Epstein, 2001a ; Epstein, 2001b ; Barbot, 1999 ; Akrich, Méadel et Rabeharisoa, 2009). Dans le cas de la génétique végétale en France, Christophe Bonneuil et ses collègues constatent le développement, au cours des années 1990, des pratiques de « sélection participative et de conservation participative à la ferme », fondées sur la collaboration entre chercheurs et paysans (Bonneuil et al., 2006 ; Demeulenaere et Goldringer, 2017)<sup>24</sup>.

## Pratiques de co-production des savoirs, dispositifs de cadrage et portée démocratique

Dans notre thèse, nous souhaitons étudier les pratiques de co-production des savoirs comme une des « facettes du régime d'existence des sciences en société que nous connaissons aujourd'hui » (Pestre, 2003, p. 131)<sup>25</sup>. En

---

23 Initiative qui distinguait les pratiques de collecte de données (*crowdsourcing*) et les pratiques de « co-production de connaissances ». <https://www.inrae.fr/actualites/prix-recherche-participative>

24 Le témoignage de la sociologue Béatrice Mésini illustre l'existence, depuis les années 1990 dans le champ des pratiques agronomiques, de pratiques de co-production des savoirs telles que les conçoit Michel Callon : « Cela suppose, comme l'argumente Latour, de "changer les tâches assignées d'habitude aux sociologues" car il n'est plus possible de réduire les acteurs au rôle d'informateurs, venant illustrer de façon exemplaire quelque type déjà répertorié, mais il faut leur restituer la capacité de produire leurs propres théories sur le social. C'est ce défi, articuler terrain et théorie par la coconstruction et la coproduction des savoirs entre acteurs et chercheurs, qui fonde depuis quinze ans ma démarche de chercheur ». Béatrice Mésini ajoute dans son article : « Passer les frontières entre savoirs pour coproduire ceux qui répondent aux nouveaux besoins sociaux, hybrider connaissances « savantes » et « populaires », renouveler la théorie en cultivant le rapport au terrain, tels sont, de mon point de vue, les postulats qui guident ma pratique de recherche » (Mésini et Mathieu, 2008, pp. 369-372).

25 Christophe Bonneuil et ses collègues ont par exemple distingué deux modèles différents au sein du nouveau régime actuel de production et de régulation des savoirs en génétique végétale un modèle « oligopolistique intégré » et un modèle « territorialisé participatif » (Bonneuil et al., 2006).

2003, Dominique Pestre suggérait d'initier en France la définition des conditions institutionnelles permettant aux chercheurs d'établir des collaborations avec les acteurs de la société civile (« association ou groupe local »). S'il ne précise pas de quelle manière il conçoit la réalisation concrète de telles collaborations, il envisage toutefois qu'elles s'engagent à partir d'un processus d'intervention des chercheurs « dans la vie de la cité » avec l'objectif de « répondre à la demande sociale ». Intégrer ce type de collaborations dans les missions professionnelles des chercheurs permettrait ainsi de « les inciter à multiplier leurs liens avec les acteurs locaux pour imaginer les solutions les plus efficaces et simples techniquement et socialement ». La mise en œuvre de telles démarches impliquerait, pour Dominique Pestre, de repenser les pratiques professionnelles des chercheurs dans leurs activités internes au champ scientifique et dans leurs rapports avec les acteurs situés hors du champ (Pestre, 2003, p. 175). Pour conforter cette facette du régime de production et de régulation des savoirs, certains auteurs suggèrent de renforcer la reconnaissance des acteurs de la société civile comme contributeurs de celui-ci en ajoutant une quatrième hélice au système de recherche et d'innovation représenté initialement sous la forme d'une triple hélice figurant la recherche académique, l'industrie et l'État (Lhoste et Joly, 2021).

Dans ce cadre, nous avons fait le choix d'étudier les pratiques concrètes de co-production des savoirs telles que les a théorisées le sociologue Michel Callon. Partant du postulat que de telles pratiques restent diversifiées dans leur mise en œuvre bien qu'on puisse les rassembler sous la même notion, il nous intéresse plus particulièrement de saisir les modalités concrètes dont se dotent les acteurs qui s'y impliquent. Par conséquent, il s'agira d'identifier les acteurs qui conduisent ses pratiques et d'étudier les moyens matériels et immatériels qu'ils mobilisent autant que les leviers et les obstacles qui favorisent ou contraignent leur réalisation. Nous chercherons également à caractériser les processus dans lesquels les pratiques de co-production des savoirs étudiées s'inscrivent en intégrant dans notre analyse les relations qu'elles tissent avec les dispositifs de cadrage organisationnels et/ou institutionnels qui les rendent possibles. Nous l'avons évoqué rapidement, nous choisirons donc de localiser notre analyse dans l'articulation entre les niveaux mésosocial et microsocial, afin d'éviter de développer une analyse à plat des collectifs de recherche conduisant les pratiques de co-production des savoirs et ainsi de les appréhender dans la profondeur des dispositifs et organisations qui les ont engendrées.

Il s'agira dans notre recherche de mettre en lumière les conditions permettant d'identifier les effets de mise en capacité d'action sur l'orientation des politiques publiques en faveur des acteurs qui les mettent en œuvre, voire de constater des effets d'émancipation des acteurs impliqués dans de tels processus. Nous interrogerons plus particulièrement la portée démocratique des pratiques de co-production des savoirs, notamment pour mettre à l'épreuve, dans les espaces sociaux qui font l'objet de notre recherche, l'assertion suivante : « La science peut donc dorénavant se définir comme “science citoyenne” (Irwin 1995), comme science “avocate” ou même science “démocratisée” » (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003, p. 289). En cela, nous tenterons de répondre à l'invitation qu'ont formulée Bruno Strasser et ses collègues en s'intéressant à la notion et aux pratiques de

« citizen science » : « Finally, understanding what kind of science, but also what kind of society, this particular mode of public participation in science is producing will require joining the epistemological with the political » (Strasser et al., 2019, p. 53). L'enjeu ici consiste à déterminer dans quelle mesure, dans quelles configurations, les pratiques spécifiques de co-production des savoirs sur lesquelles se porte notre attention sont en capacité de réaliser l'ambition qu'un certain nombre d'auteurs du champ STS leur assignent : nourrir la « démocratisation de la démocratie », pour reprendre l'expression de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001, p. 375).

Les différentes composantes de la problématique que nous avons cherché à dessiner peuvent être traitées à partir de certaines hypothèses. De manière corrélative à la méthodologie choisie pour la réalisation de notre recherche qui sera présentée ultérieurement, nous n'avons pas souhaité formuler d'hypothèses fortes car il était à craindre que notre trajectoire professionnelle antérieure oriente trop fortement notre approche de l'objet (cette dimension de notre recherche est évoquée peu après). Il nous semblait en effet qu'une approche « hypothético-inductive » serait plus appropriée pour nous permettre d'établir une posture de recherche qui nous distancie de notre objet et de nos terrains empiriques, tout en tenant compte de notre rapport particulier avec ceux-ci. En revanche, la formulation de certaines hypothèses mineures nous ouvrirait un parcours de recherche qui ne risque pas de prendre les proportions d'un canyon. Nous expliciterons notre démarche méthodologique ultérieurement.

L'une de ces hypothèses mineures est que les pratiques de co-production des savoirs sont soumises à des effets de cadrage provenant des dispositifs dans lesquelles elles sont inscrites. À travers la définition des pratiques sociales que ceux-ci souhaitent promouvoir, à travers les moyens mis à disposition en termes de financement ou en termes de calendrier, ils établissent des contraintes pesant sur les acteurs, tout comme ils leurs offrent certaines opportunités. Il nous a paru nécessaire de découvrir les conditions qui ont rendu possibles les pratiques de co-production des savoirs étudiées, de les caractériser et d'en identifier la source.

Une seconde hypothèse mineure pourrait être formulée ainsi : les pratiques de co-production des savoirs qui se réalisent dans différents champs sociaux, mais dans le même contexte socio-politique et culturel, co-existent sans que les acteurs qui les mettent en œuvre ne s'inscrivent dans un réseau de pratiques. Les processus de co-production des savoirs sont conduits indépendamment les uns des autres et se caractérisent par des modalités différentes de réalisation concrète. Il nous importe alors de déterminer la façon dont celles-ci sont mises en œuvre.

Selon une autre hypothèse mineure, et en prenant pour point de départ le postulat selon lequel toute dynamique sociale peut revêtir une dimension politique, les pratiques de co-production des savoirs en France sont susceptibles, selon certaines conditions, de jouer un rôle dans le renforcement de la démocratie. Il s'agit alors

de déterminer de quelles façons les pratiques étudiées pourraient permettre à leurs acteurs d'atteindre un tel objectif et d'identifier les conditions qui rendent possible ce renforcement. Nous interrogerons, dans le cadre de nos études de cas, le lien que divers chercheurs établissent entre les pratiques de co-production des savoirs et le renforcement de la démocratie. Outre cette littérature, il s'avère que la centralité de la « démocratie » dans le champ STS s'illustre par exemple par la création en 2002 d'un réseau international portant le nom Science and Democracy Network qui organise annuellement des rencontres scientifiques<sup>26</sup>. Le réseau est actuellement dirigé par un conseil international composé notamment de Sheila Jasanoff, Ulrike Felt, David Guston, Stephen Hilgartner ou encore Pierre-Benoît Joly. Il est également significatif de lire que l'ouvrage de Christophe Bonneuil et Pierre-Benoît Joly *Sciences, techniques et société* a été pensé afin de permettre aux lecteurs de « mettre les sciences en démocratie » (Bonneuil et Joly, 2013, p. 20).

## Une adaptation nécessaire de la méthodologie d'enquête

### Conception d'une posture de recherche atypique

À cette étape qui consiste à présenter la façon dont nous avons pu traiter ce questionnement dans le cadre de notre thèse, la description des conditions d'émergence de cette recherche s'impose car elles ont fortement influencé la méthodologie que nous avons élaborée. Ce travail s'inscrit en effet dans une trajectoire professionnelle particulière.

Ainsi, la rédaction de notre projet de thèse a été engagée dans la première moitié de l'année 2016 alors que nous étions encore salarié au sein de l'association Sciences Citoyennes<sup>27</sup>. Nos activités de chargé de mission portaient essentiellement sur l'animation interne et sur la conduite de projets touchant plus particulièrement les activités de l'association en matière de développement des pratiques de « recherche participative » et de reconnaissance du « tiers-secteur scientifique ». L'objet de recherche de notre thèse s'est donc révélé très proche du cœur de notre activité menée dans ce précédent cadre professionnel et le projet de thèse a été conçu sur la base des interrogations qui émergeaient de cette pratique professionnelle. Celle-ci nous avait déjà permis de constituer une certaine expertise relative aux formes de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs dans des processus de production de savoirs. En outre, cette pratique professionnelle a perduré pendant la conduite du doctorat dans un cadre rendu possible par le décret encadrant les contrats doctoraux. En effet, ce texte réglementaire autorise le doctorant à intégrer dans la réalisation de son doctorat, à côté de ses activités de

---

<sup>26</sup> <http://stsprogram.org/sdn/>

<sup>27</sup> Créée en 2002 sous le nom initial « Association pour une fondation sciences citoyennes » (FSC), l'association Sciences Citoyennes s'est donné pour objectif de favoriser la réappropriation citoyenne et démocratique des sciences pour les mettre au service du bien commun. <https://sciencescitoyennes.org/>. Parmi les organisations de la société civile intervenant en France dans le champ des interactions Sciences-Sociétés, l'association Sciences Citoyennes est considérée comme l'une des plus critiques ou l'une des plus radicales vis-à-vis des pratiques scientifiques dominantes, vis-à-vis de leur rôle dans les développements technoscientifiques et vis-à-vis de leur responsabilité quant aux conséquences néfastes de ces développements sur les populations et l'environnement (Pestre, 2013 ; Pessis et Aguiton, 2015).

recherche, une activité complémentaire<sup>28</sup>. Parmi celles que proposait le cadre réglementaire, nous avons opté pour la réalisation d'une « mission d'expertise » effectuée au sein de l'association Sciences Citoyennes. Cette mission d'expertise consistait dans la poursuite d'une démarche engagée par l'association alors que nous étions encore membre de son équipe salariée et qui a abouti en 2018 à la création du dispositif *CO*<sup>3</sup>. *Co-Construction des Connaissances* dont l'objectif est de soutenir des projets de « recherche participative »<sup>29</sup>. Bien que complexe, cette situation ne nous a pas paru inextricable, considérant avec Dominique Pestre que : « pour les scientifiques plus spécifiquement, il est donc intéressant qu'ils reconnaissent qu'ils ne sont pas définis seulement par leur être scientifique, qu'ils sont aussi citoyens - qu'il peuvent assumer les deux positions, qui n'ont rien de contradictoire »<sup>30</sup>.

Dans une volonté de ne pas négliger cette situation tout de même particulière, il nous a donc fallu prendre en compte le lien entre cette activité professionnelle et le doctorat en cours dans le cadrage nécessaire que nous devons établir pour mener nos travaux de recherche dans des conditions rigoureuses. Dans le cas des associations de malades, Steven Epstein évoque par exemple le questionnement méthodologique, éthique et politique soulevé par les chercheurs qui les étudient tout en étant impliqués avec ou auprès d'elles (Epstein, 2008, p. 508). Nous avons donc opéré des choix de cadrage et un travail réflexif a été engagé sur notre posture de recherche. Ils ont fait l'objet d'un chapitre d'ouvrage collectif intitulé « Quand l'objet et le terrain de recherche valent avec l'engagement. Thèse et mission d'expertise sur la co-production des savoirs » (Fiorini, 2019)<sup>31</sup>. Face à ce travail spécifique, nous avons vécu ce que Bruno Latour et Steve Woolgar décrivent ainsi : « dans ce mélange subtil de familiarité et de distance que toute méthode en sciences humaines doit résoudre, ce n'est pas le premier terme qui est difficile mais plutôt le second » (Latour et Woolgar, 1996, p. 24).

Avoir engagé cette démarche réflexive sur notre posture ne doit pas néanmoins nous conduire à dénier notre propre conception de la recherche scientifique que nous pourrions résumer en reprenant les propos de Michael Mulkey : « I have come to see sociology's ultimate task, not as that of reporting neutrally the facts about an objective social world, but as that of engaging actively in the world in order to create the possibilities of

---

28 L'article 3 du décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche stipule : « Le service du doctorant contractuel peut être exclusivement consacré aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat ou inclure, outre ces activités de recherche, des activités complémentaires. Ces activités complémentaires peuvent comprendre : - une mission d'enseignement, y compris dans le domaine de la formation continue, pour un service au plus égal à un tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants chercheurs, défini à l'article 7 du décret du 6 juin 1984 susvisé ; - une mission dans les domaines de la diffusion de l'information scientifique et technique et de la valorisation des résultats de la recherche, dont la durée annuelle ne peut excéder 32 jours de travail ; - une mission d'expertise effectuée dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation dont la durée annuelle ne peut excéder 32 jours de travail ». Voir sur le site internet <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000033076353>.

29 Nous l'avons déjà indiqué, cette démarche a été initiée par Sciences Citoyennes en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME), la Fondation de France, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Agropolis Fondation et la fondation Carasso.

30 Pestre, Dominique. 2010. « Science et Société civile, scientifiques et associatifs : quelles rencontres, quels débats, quelles actions ? Une introduction ». In *Programme Concertation, Décision, Environnement du ministère de l'Environnement*, Paris. <http://concertation-environnement.fr/>.

31 Nous avons placé en annexe de notre thèse le chapitre d'ouvrage en question.

alternative forms of social life » (Irwin, 1995, p. 181)<sup>32</sup>. Nous avons dès lors choisi d'être un « étranger sympathisant » pour reprendre l'expression de l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan (Olivier de Sardan, 2001).

## Une démarche de recherche et un dispositif d'enquête à définir

Face à la nécessité de construire une posture de recherche qui puisse tenir compte de notre lien déjà établi avec l'objet de recherche, il est apparu nécessaire de concevoir une démarche de recherche qui nous permette de garantir une certaine distanciation. Tel que nous l'avons évoqué précédemment, la première caractéristique du cadrage méthodologique que nous avons dessiné a été l'inscription dans une démarche « hypothético-inductive ». Dans le cadre de la démarche hypothético-inductive conçue par le sociologue Erhard Friedberg, « la priorité est accordée ici d'une part à la découverte du terrain et de sa structuration toujours particulière et contingente par l'action collective des hommes et d'autre part au développement de modèles descriptifs et interprétatifs qui collent à ce terrain, à ses particularités et contingences : la description est ici au moins aussi importante que l'interprétation des "faits" observés. Tant pour permettre les comparaisons entre études que dans la perspective d'une utilisation des résultats dans et pour une action de changement, cette description prend une valeur en elle-même : elle est un des produits essentiels de la recherche » (Friedberg, 1999, p. 85). Cette démarche nous offrait la possibilité d'établir un « va-et-vient constant entre les hypothèses et les observations » (Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 142) qui permette d'éloigner les prénotions accumulées dans le cadre de nos activités professionnelles annexes.

Engagé dans cette démarche de recherche et considérant avec Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy que « la définition des données nécessaires au test des hypothèses ne connaît aucune procédure technique standardisée » (Van Campenhoudt et Raymond Quivy, 2011, p. 145), nous avons accepté le fait que chaque projet de recherche est unique et que les modalités de recueil de données doivent être conçues en fonction de ses caractéristiques propres. Il nous est alors apparu nécessaire de combiner deux types principaux de recueil de données que sont la réalisation de trente-deux entretiens semi-directifs et le recours à l'archive dans le cadre de nos trois études de cas. L'utilisation des archives a rendu d'autant plus pertinente notre choix d'une démarche hypothético-inductive car, selon la sociologue Liora Israël, « si théoriquement on dit souvent que l'élaboration d'une problématique doit précéder la recherche d'archives proprement dite, dans les faits il arrive que ce soit concomitant ou même inversé, qu'il s'agisse des nouvelles perspectives ouvertes par la découverte d'un fond inespéré, ou de la manière dont la consultation des archives va induire un déplacement de la problématique de recherche » (Israël, 2010, p. 176). De manière complémentaire à l'étude des archives, les entretiens semi-directifs nous apparaissaient répondre au besoin que nous avions de nous situer au plus près des acteurs, tandis que les archives garantissaient notre capacité de distanciation par rapport à ceux-ci. En outre, l'appui des

---

<sup>32</sup> Mulkay, M., *Sociology of Science – A Sociological Pilgrimage* (Milton Keynes and Philadelphia: Open University Press, 1991) p. xix, cité par Irwin, 1995, p. 181.

archives s'est révélé particulièrement utile dans les cas où les entretiens se réalisaient près de vingt ans après la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs, comme c'était le cas pour certains acteurs de nos études de cas, ce qui rendait plus difficile le recueil de données fiables. Les données de différents types ont alors pu se compléter et se confirmer. Enfin, nous n'avons pas réalisé de revue de presse exhaustive. Toutefois, lorsque la presse se révélait être une source de données pertinentes, nous avons complété les données tirées des entretiens, archives et autres sources produites par les acteurs par des articles de presse ciblés. Comme pour d'autres éléments de notre corpus, nous avons suivi Jean-Claude Passeron lorsqu'il affirme qu'« aucune enquête ne peut se définir par sa spécialisation sur un matériau qui se réduirait à un *corpus* délimité une fois pour toutes : l'esprit d'enquête est à la fois dévoreur et découvreur de nouveaux *corpus* parce qu'il est, par son principe même, *appétit de comparaisons*. (...) les corpus « suivent » toujours ; ils ne peuvent précéder ou fonder la curiosité scientifique. (...) C'est lorsque l'exiguité d'un *corpus* ou son exhaustivité régionale créent l'illusion rassurante de l'échantillon que la connaissance s'arrête, puisqu'elle tourne en rond » (Passeron, 1995).

Notre démarche de recherche se caractérise également par sa dimension comparative. En effet, notre recherche s'ancre dans trois études de cas relatives à des pratiques de co-production des savoirs. Une telle démarche comparative vise à nourrir la recherche d'une compréhension des enjeux relatifs à de telles pratiques en cherchant à révéler les similitudes et les divergences en fonction des espaces et des secteurs. Les trois études de cas que nous avons définies feront l'objet d'une description plus précise dans le second chapitre de cette thèse, par conséquent nous ne ferons ici que les présenter et expliciter les raisons qui nous ont conduit à les sélectionner. Les processus sociaux que nous avons choisis pour faire l'objet de nos études de cas avaient été découverts préalablement à l'engagement de notre recherche, lorsque nous occupions nos fonctions précédentes. Par ailleurs, ils avaient fait partie des démarches identifiées par les auteurs du rapport *Les Sciences participatives en France* publié au début de l'année 2016<sup>33</sup>. Premièrement, il s'agit du partenariat établi à partir de 2003 par l'Inserm avec les associations de malades et, plus particulièrement des pratiques de co-production des savoirs menées dans le cadre du groupe Inserm Alcool. Deuxièmement, il s'agit du projet « Sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs “profanes” co-construisent des connaissances pour le développement durable » (3SCED) qui a été soutenu par le ministère de l'Environnement dans le cadre de son programme REPERE. Troisièmement, il s'agit du programme Quart Monde-Université conçu par le Mouvement ATD Quart Monde et des pratiques de co-production des savoirs auxquelles il a donné lieu entre 1996 et 1998.

Nous avons d'abord souhaité sélectionner des pratiques de co-production des savoirs qui se déployaient dans des champs sectoriels différents, bien qu'elles s'inscrivent toutes dans le même contexte socio-politique et culturel, c'est-à-dire en France métropolitaine au tournant du 21<sup>ème</sup> siècle. En outre, il nous importait qu'une de nos études de cas s'éloigne des objets socio-techniques, le champ sectoriel de la lutte contre la pauvreté permettait alors d'offrir une approche différente de celle qui pouvait être définie en ce qui concerne les champs

<sup>33</sup> Houllier et Merilhou-Goudard. 2016. *Op cit.*

sectoriels de la santé et de l'environnement. Enfin, ayant pour ambition d'interroger les effets des pratiques de co-production des savoirs, il paraissait nécessaire d'identifier des processus sociaux qui avaient pu se renouveler, voire se pérenniser.

En proposant de travailler sur trois études de cas inscrites dans des champs sectoriels différents, nous cherchons ainsi à répondre à la suggestion de Michel Callon et Vololona Rabeharisoa dans leur analyse des pratiques de co-production des savoirs de l'Association française contre les myopathies (AFM) en matière de recherche biomédicale : « il faudrait poser la question de son unicité ou de sa généralité en comparant la trajectoire de l'AFM avec celle d'autres organisations dans le domaine de la santé ou encore dans celui de l'environnement ou de la sécurité alimentaire » (Rabeharisoa et Callon, 1998, p. 61).

## Un cadre d'analyse interdisciplinaire : le champ Sciences, techniques, société (STS)

Notre thèse s'inscrit dans le champ interdisciplinaire Sciences, techniques, Société (*Science and Technology Studies*<sup>34</sup>) et il nous semble important de prendre la précaution de signaler ce que Jean-Jacques Salomon écrivait déjà en 1970 : « une bibliographie complète sur les rapports entre la science et la société est, par définition, une entreprise impossible digne de Bouvard et Pécuchet : tout effort en ce domaine est voué à être partiel et, pour tout dire, arbitraire » (Salomon, 1970, p. 375). Nous avons alors assumé cet état de fait déjà ancien pour définir notre bibliographie de telle sorte qu'elle puisse fournir un cadre éclairant pour la réalisation de nos études de cas et pour le traitement de la problématique que nous avons formulée pour notre thèse.

Si notre recherche s'inscrit bien dans le champ STS, il nous importe de préciser cet ancrage en termes de perspective. En effet, en suivant Lars Fuglsang trois perspectives distinctes mais combinables peuvent être identifiées au sein du champ STS (Fuglsang, 2001). Lars Fuglsang rassemble une partie des travaux menés en STS sous la perspective « les sciences et technologies modèlent la société » (*science and technology shape society*) qui considère les sciences et technologies comme ayant une influence importante sur le développement d'une société, que cette influence soit jugée positivement ou négativement. La seconde perspective qu'il appelle « la société modèle les sciences et technologies » (*society shapes science and technology*) rassemble certains travaux qui considèrent que le développement scientifique et technologique est soumis aux intérêts de différents acteurs sociaux extérieurs. Enfin, Lars Fuglsang identifie une troisième perspective qu'il nomme « la vision interactive de la relation entre sciences, technologies et société » (*The interactive view of science, technology, society relationship*). Cette dernière perspective aborde les rapports entre sciences, technologies et société de manière plus flexible et moins déterminée schématiquement.

Outre l'identification de dimensions différentes des rapports entre les sciences et les technologies d'une part et la société d'autre part, chacune des trois perspectives définies par Lars Fuglsang apparaît à une période

<sup>34</sup> Le champ STS est aussi appelé *Science, Technology, and Society Studies* (Cutcliffe, 1989).

particulière de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. La perspective « les sciences et technologies modèlent la société » se développe lors des années 1950-60, la perspective « la société modèle les sciences et technologies » émerge dans les années 1970-80, tandis que la perspective interactive apparaît à partir de la fin des années 1980 et se déploie surtout lors des années 1990. Nous nous attardons plus particulièrement sur cette dernière perspective, non seulement parce qu'elle se diffuse à une période où les pratiques de co-production des savoirs observées dans notre thèse prennent racine, mais également parce que la littérature qui s'y inscrit joua une influence importante dans le développement de celles-ci. En effet, la perspective interactive porte une attention particulière à l'enjeu de « démocratisation des sciences et technologies » (*democratization of science and technology*) qui sont considérées comme des champs de relations sociales dont il s'agit d'assurer la régulation à travers la conception d'institutions démocratiques (Fuglsang, 2001, p. 43). Notre travail se situe donc dans la suite des travaux au sein du champ STS qui ont choisi de dépasser le laboratoire, « *beyond the lab* », pour porter leur attention aux phénomènes de participation relatifs aux sciences et aux développements technologiques (Epstein, 2008, p. 501).

Enfin, de la même manière que nous avons souhaité croiser les pratiques de co-production des savoirs conduites dans des champs sectoriels différents, nous avons également fait le choix de nourrir nos travaux par le croisement disciplinaire de notre bibliographie. En effet, il paraissait primordial d'ancrer notre recherche dans un champ tel que celui des STS où de nombreux travaux avaient déjà été menés sur les rapports sciences-société, mais aussi plus précisément sur les pratiques d'implication d'acteurs non scientifiques dans la production de savoirs scientifiques. Toutefois, une dimension de la problématique que nous avons cherché à formuler nécessitait une ouverture interdisciplinaire au-delà même de celle que pouvait déjà offrir le champ STS. Nous avons alors engagé une approche qui intègre certains travaux de la science politique, notamment de la sociologie politique où les catégories « participation » et « démocratie » que nous allons rencontrer ont fait l'objet d'une littérature considérable.

## Plan de la thèse

Dans le cadre de cette thèse, nous avons souhaité structurer notre démarche autour de six chapitres que nous décrivons ici brièvement. Nous proposerons tout d'abord de présenter dans un premier chapitre la littérature que nous mobilisons pour mener notre analyse des pratiques de co-production des savoirs. Ce chapitre constituera également l'occasion pour nous de faire résonner notre démarche réflexive portée sur notre posture de recherche avec l'observation de celle qu'adoptent certains chercheurs dont nous mobilisons les travaux. Comme nous l'avons évoqué, il s'agira dans le second chapitre d'apporter des premiers éléments descriptifs relatifs aux processus sociaux faisant l'objet de nos trois études de cas. Ce choix nous permet de proposer une vision transversale, bien que présentée de manière parcellaire, des pratiques de co-production des savoirs étudiées. Les trois chapitres suivants seront consacrés à nos trois études de cas nous permettant, dans un premier temps de

focaliser notre travail analytique sur les pratiques de co-production des savoirs qui s'inscrivent dans chacun des trois champs sectoriels que sont la santé, l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Chacun de ces trois chapitres sera ainsi consacré à l'une des trois études de cas. Après avoir mené une analyse distinctive et approfondie des processus sociaux observables sur nos trois scènes, il s'agira dans le sixième et dernier chapitre de réaliser une analyse croisée des résultats tirés des trois études de cas et présentés dans les chapitres précédents.

## Chapitre premier -

Recherche participative, recherche collaborative ou  
recherche coopérative... État de l'art autour des  
pratiques de co-production des savoirs

Nous ne nous voyons pas engager ce chapitre concernant l'état de l'art relatif aux pratiques de co-production des savoirs autrement que par la première pierre apportée à cette thèse. En effet, notre questionnement a émergé de la lecture d'un ouvrage important dans le champ des STS, mais qui s'est également diffusé dans bien d'autres champs disciplinaires. Il s'agit de l'ouvrage *Agir dans un monde incertain. Essai de démocratie technique* écrit par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe et publié en 2001<sup>35</sup>. Cet ouvrage a une importance centrale pour notre démarche scientifique car il nous a permis de pénétrer dans la littérature composant le champ interdisciplinaire STS où s'ancre notre présente recherche. En outre, il nous a permis de construire en objet de recherche lors du démarrage de notre thèse, ce qui n'était auparavant qu'un élément des pratiques socio-professionnelles que nous conduisons.

Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe fondent leur ouvrage sur le constat du nombre croissant des « débordements » liés aux développements scientifiques et techniques (déchets nucléaires, OGM, gaz à effets de serre, etc.), c'est-à-dire à leurs effets inattendus, qui engendrent l'émergence de controverses socio-techniques impliquant une multiplicité d'acteurs. Pour eux, les dispositifs institutionnels mis en place dans le cadre de la démocratie représentative en France ne sont pas adaptés pour pouvoir offrir un espace de mise en visibilité des débordements et un espace d'expression pour les différents acteurs touchés par les effets et problèmes imprévus du déploiement d'un projet technoscientifique (centre d'enfouissement des déchets nucléaires, ligne électrique à haute tension, etc.). Pour identifier les espaces sociaux qui se créent autour des controverses relatives à de tels débordements, les trois auteurs reprennent la notion de « forums hybrides » proposée quelques années auparavant par Michel Callon et Arie Rip (1992). Cet espace se crée sur l'opportunité qu'il offre de remettre en discussion les orientations de la recherche scientifique et les modalités d'application de ses résultats concernant un enjeu spécifique. Il vise ainsi à traiter les incertitudes issues des développements technoscientifiques et relatives à la fiabilité des éléments de connaissance et aux actions à mettre en œuvre. Son caractère hybride se constitue sur son ouverture à une grande diversité d'acteurs, qu'ils soient politiques, scientifiques, techniciens ou encore « profanes qui s'estiment concernés » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 37).

Le forum hybride, tel que le conçoivent Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, permet de mettre en dialogue les deux catégories d'acteurs « spécialistes » et « non-spécialistes » (ou « profanes ») et ainsi de remettre en question les rapports asymétriques existant entre eux :

« La mise en débat qui s'instaure dans les forums hybrides (...) démontre que chacune de ces deux catégories d'acteurs détient des savoirs spécifiques (une capacité de diagnostic, une interprétation des faits, un éventail de solutions) qui s'enrichissent et se fécondent mutuellement » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 62).

---

<sup>35</sup> L'ouvrage a notamment fait l'objet en 2009 d'une traduction anglaise sous le titre *Acting in an uncertain world. An Essay on technical democracy*. Il fut publié aux éditions MIT Press. Callon, Michel, Pierre Lascoumes, et Yannick Barthe. 2009. *Acting in an Uncertain World: An Essay on Technical Democracy*. Cambridge, Mass: MIT Press.

Au sein des forums hybrides, deux dimensions sont étroitement articulées, celle de la production des savoirs et celle de la prise de parole. À travers ces deux dimensions, les forums hybrides permettent l'exploration des mondes possibles et l'exploration relative à la forme et à la composition du collectif dans lequel nous vivons. Pour les trois auteurs, elles « ne peuvent être confondues » bien qu'elles s'articulent car elles sont indépendantes l'une de l'autre (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 217). Dans notre thèse, nous ne considérerons que la première dimension, sans passer totalement sous silence les interactions observables avec la seconde. Les trois auteurs traitent également de la redéfinition des identités qu'engendrent les forums hybrides. C'est une dimension de leurs travaux que nous n'intégrerons pas dans notre thèse qui se focalise sur les pratiques de co-production des savoirs.

Pour les trois auteurs, les forums hybrides opèrent une « double transgression » :

« Les forums hybrides (...) participent d'une remise en cause, au moins partielle, des deux grands partages qui caractérisent nos sociétés occidentales : celui qui sépare les spécialistes des profanes, celui qui met à distance les citoyens ordinaires de leurs représentants institutionnels. Dans les forums hybrides, ces distinctions, et les asymétries qu'elles entraînent, sont chamboulées » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 65).

De cette manière, les forums hybrides annihilent deux monopoles auxquels sont confrontés les « groupes concernés » par les effets des développements technoscientifiques : « celui de la production des connaissances scientifiques et techniques, celui de la représentation politique » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 66). Ces deux monopoles induisent une séparation entre spécialistes et profanes<sup>36</sup> et une séparation entre représentants politiques et citoyens qui opèrent institutionnellement dans la démocratie représentative, ou ce que les auteurs appellent une « démocratie délégative » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 193). Celle-ci se fonde sur l'établissement de deux « délégations exclusives » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 196) qui amènent les profanes à abandonner la production des savoirs aux seuls chercheurs de métier et à abandonner la composition du collectif aux représentants politiques. Notre thèse portant essentiellement sur cette première séparation entre chercheurs et groupes concernés, nous ne nous attarderons pas ici sur les propositions des trois auteurs concernant le second monopole.

Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe conçoivent la « science occidentale » comme fonctionnant sur le modèle d'une « recherche confinée » qui a cherché, depuis le 16ème siècle, à se couper le plus possible du monde extérieur au laboratoire (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 72) et qui aboutit à la fin du 20ème siècle à son « enfermement » et à la production d'un « savoir congelé » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 73). Concevant le mode de production scientifique dominant comme fondant celle-ci sur une triple « traduction » dont l'aboutissement peut contribuer à modifier le contexte social et politique dans lequel elle se réalise, ils caractérisent ce phénomène comme « une machinerie destinée à changer la vie des profanes mais

---

<sup>36</sup> Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe ne sont pas les seuls chercheurs à parler de « monopole » détenu par les chercheurs en matière de production des savoirs légitimes (Beck, 2008 ; Nowotny, Scott et Gibbons, 2003).

sans vraiment les associer à la conception et à la mise en œuvre de ce changement » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 117).

Partant du postulat que « les profanes peuvent et doivent intervenir dans le cours de la recherche scientifique » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 117), ils démontrent, sur la base des exemples du mouvement anti-sida, de l'AFM<sup>37</sup> ou encore de l'« épidémiologie populaire » (Brown, 1987 ; Brown, 1992), que des profanes peuvent devenir de véritables experts d'un sujet qui les concerne, et par conséquent intervenir dans le mode d'organisation de la recherche scientifique et interagir aux côtés des chercheurs spécialistes de ce même sujet dans la production de nouveaux savoirs. Pour les trois auteurs, ce « collectif de recherche »<sup>38</sup> composé des chercheurs et des groupes concernés se fonde alors sur une « symétrie » ou une « collaboration à parité » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 134). « En insistant sur le fait que les profanes sont des chercheurs à part entière, nous rétablissons une symétrie qui est niée par les distinctions usuelles entre pensée savante et pensée commune, sans pour autant confondre l'une avec l'autre » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 163).

Au sein du collectif de recherche, les groupes concernés peuvent eux-mêmes apporter les savoirs qu'ils ont produits sur des problèmes qu'ils ont identifiés. Il devient alors le lieu où se réalise la coopération entre la « recherche confinée » des chercheurs de métiers et la « recherche de plein air » que les groupes concernés sont en capacité de mettre en œuvre. Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe expriment la nécessité de soutenir cette coopération, qu'ils nomment « recherche collaborative » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 203) ou « recherche coopérative » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 219), aux différents stades du processus de production des savoirs, c'est-à-dire de l'« accumulation primitive des données » (Callon, 1998) à la diffusion des résultats de la recherche, en passant par l'expression des problèmes à traiter sous forme de questions de recherche et par la conception des protocoles et méthodologies de recherche. « Les modalités de coopération entre recherche confinée et recherche de plein air sont évidemment très diverses et restent dans une large mesure à inventer. (...) Ce qui se joue dans l'établissement de ces coopérations, c'est l'invention et l'organisation de ce que l'on peut convenir d'appeler une investigation et une expérimentation collectives, faites d'allers-retours constants entre spécialistes et profanes » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 172).

Pour les trois auteurs, « les forums hybrides ne remettent pas en cause la démocratie, ils montrent et expriment la nécessité de plus de démocratie, d'un approfondissement de la démocratie », ce qu'ils nomment également « démocratisation de la démocratie ». (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 191). En reconfigurant la production des savoirs et la production des identités, les forums hybrides sont porteurs d'« une critique des procédures sur lesquelles est communément fondée la représentation » (p. 192) et ils complètent le fonctionnement de la démocratie représentative (ou « délégative ») en créant des espaces ouverts aux groupes

<sup>37</sup> Nous évoquerons de nouveau les cas du mouvement anti-sida et de l'AFM dans la suite de notre propos.

<sup>38</sup> Si nous reprenons ici la notion de « collectif de recherche », nous limitons dans nos propres travaux sa composition aux acteurs humains, contrairement à Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (et Bruno Latour, 1999) qui ouvrent également le collectif de recherche aux acteurs « non humains » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 95).

exclus, disqualifiés pour leur permettre de prendre la parole et participer au débat public. Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe ne définissent pas précisément ce qu'ils entendent par « démocratie », toutefois ils considèrent qu'un processus de « démocratie dialogique » se réalise ainsi à travers la double exploration de la composition du collectif et des mondes possibles, envisageable grâce aux forums hybrides.

Il nous importait ici de retracer brièvement la démonstration de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe qui vise à mettre en lumière le rapport entre le caractère intensif des pratiques de « recherche collaborative » et leur contribution à une « démocratisation de la démocratie ». Car nous chercherons, à notre manière, à emprunter aussi ce chemin. Dans leur ouvrage, les trois auteurs proposent plusieurs critères afin de caractériser la collaboration entre chercheurs de métier et groupes concernés et ainsi identifier les pratiques qui peuvent revêtir le qualificatif de « recherche collaborative » et qui correspondent à la notion que nous empruntons à Michel Callon de « co-production des savoirs » (Callon, 1998). Plus récemment, d'autres travaux ont également cherché à identifier des critères pour distinguer différentes modalités de mise en œuvre de cette collaboration.

## 1.1 Classification des pratiques s'inscrivant dans le spectre des sciences en société

### 1.1.1 Classification et évaluation des pratiques s'inscrivant dans le spectre des sciences en société

Nous l'avons indiqué dans l'introduction, les pratiques sociales que nous cherchons à étudier et que recouvre la notion de « co-production des savoirs » se mêlent à une grande diversité de formes de collaboration entre chercheurs d'une part, et acteurs de la société civile, notamment associatifs, d'autre part. Différentes tentatives ont été menées pour définir des critères permettant de les distinguer. La première que nous pouvons évoquer ici dans la continuité de notre propos consiste dans la liste de critères que Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) définissent pour déterminer le degré de dialogisme des dispositifs participatifs et qui s'appliquent à l'exploration des mondes possibles conduite sur la base d'une collaboration entre chercheurs de métiers et groupes concernés. Ils proposent ainsi trois critères « d'organisation » pour situer les procédures dialogiques sur un axe qui va, d'un extrême à l'autre, de la recherche confinée à la recherche collaborative. Le tableau n° 1 ci-dessous représente ces trois critères : l'intensité de la collaboration entre chercheurs et groupes concernés, l'ouverture du collectif de recherche et la qualité de la collaboration (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 253).

Critères	Sous-critères	Valeur	
		Forte	Faible
Intensité	Degré de précocité de l'engagement des profanes dans l'exploration des mondes possibles Degré d'intensité du souci de composition du collectif	Forte	Faible
Ouverture	Degré de diversité des groupes consultés et degré de leur indépendance vis-à-vis des groupes d'action constitués Degré de contrôle de la représentativité des porte-paroles des groupes impliqués dans le débat	Forte	Faible
Qualité	Degré de sérieux des prises de parole Degré de continuité des prises de parole	Forte	Faible

*Tableau n° 1 – Le degré de dialogisme des procédures (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 253)*

Ils complètent ces trois premiers critères par trois autres critères « de mise en œuvre » représentés dans le tableau n° 2 ci-dessous.

Critère	Valeur	
	Élevée	Faible
Égalité des conditions d'accès aux débats	Élevée	Faible
Transparence et traçabilité des débats	Élevée	Faible
Clarté des règles organisant les débats	Élevée	Faible

*Tableau n° 2 – La mise en œuvre des procédures (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 257)*

Pour les trois auteurs, ces différents critères servent à évaluer les différentes modalités de collaboration entre recherche confinée et recherche de plein air qu'ils situent schématiquement sur un continuum. Présenté sur un axe horizontal, ce continuum se déploie de l'aval à l'amont du processus de recherche, progressant du laboratoire de recherche vers le collectif de recherche. Se présentent alors successivement sur cet axe trois « différentes modalités d'exploration des mondes possibles en fonction du degré de collaboration entre recherche confinée et recherche de plein air » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 201) : l'adaptation des résultats produits par le laboratoire ; l'extension, l'ouverture et l'organisation du collectif de recherche et, enfin, l'identification et la formalisation des problèmes. « Lorsqu'on se déplace sur cet axe de la gauche vers la droite, plusieurs transformations se produisent dans le régime de production des savoirs. Ce qui varie d'abord, c'est l'intensité et la profondeur de la coopération entre recherche confinée et recherche de plein air. À une recherche coupée du milieu des profanes se substituent, par paliers progressifs, des formes d'organisation qui associent de manière de plus en plus étroite, et à des stades de plus en plus précoces, les chercheurs de plein air aux

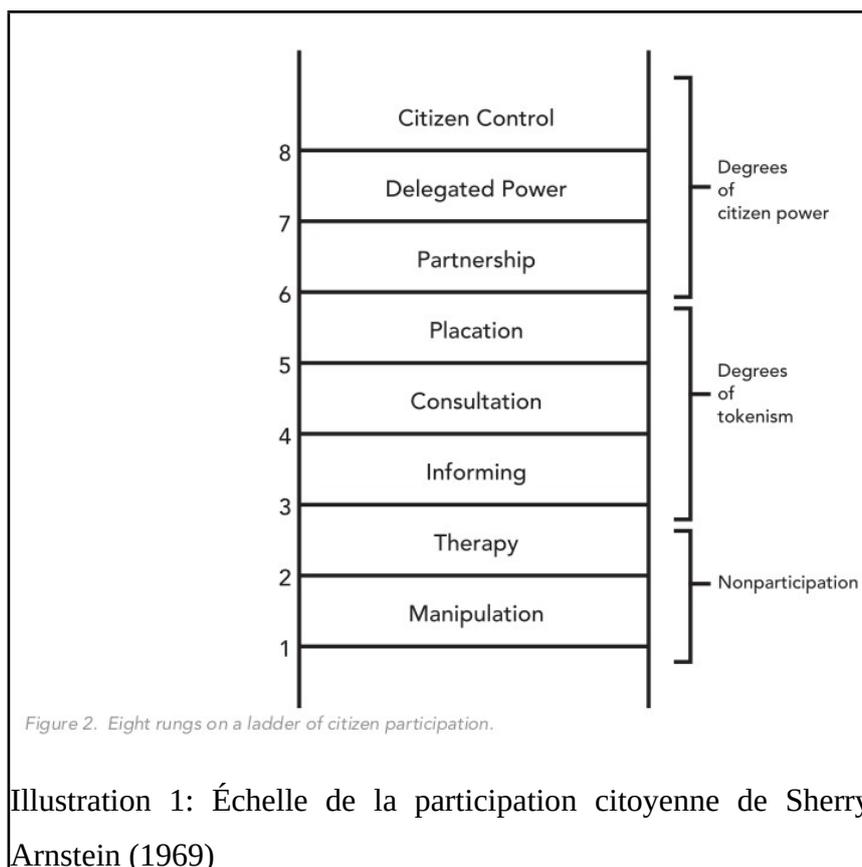
chercheurs confinés. Les déplacements le long de cet axe correspondent à un changement de régime, à une mutation qualitative » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 202-203).

Pour les trois auteurs, les pratiques de co-production des savoirs telles qu'ils les conçoivent (recherche collaborative) constituent donc le stade ultime qu'il s'agirait d'atteindre pour parvenir à une collaboration entre chercheurs et profanes d'une qualité supérieure fondée sur les critères d'intensité et de profondeur. Pour garantir l'intensité de la collaboration, ils établissent la précocité de l'implication des profanes dans le processus de production des savoirs comme facteur impératif. Les asymétries existant entre recherche confinée et recherche de plein air sont ainsi réduites si les profanes interviennent le plus tôt possible, c'est-à-dire dès la phase de la formalisation des problèmes (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 249-250).

Lorsque Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe ont élaboré leurs différents critères, ils se sont inspirés de certains travaux menés sur la question de la participation des citoyens en matière de choix scientifiques et techniques qui avaient déjà intégré une réflexion sur les critères permettant de comparer et de catégoriser les dispositifs participatifs existants. Face à l'émergence rapide dans les années 1990 de ces formes diversifiées de participation des citoyens, différents auteurs ont cherché à élaborer une grille analytique permettant d'étudier les initiatives dans leur singularité et de les comparer entre elles. Si Sherry R. Arnstein avait déjà engagé ce travail en 1969 (Arnstein, 2019)<sup>39</sup>, sa typologie ne fut pas immédiatement mobilisée lorsque différents chercheurs se sont saisis de cet enjeu au cours des années 1990 (Fiorino, 1990 ; Guston, 1999 ; Rowe et Frewer, 2000). Dans son article initial, l'auteure proposait en effet une grille d'évaluation des formes de participation des citoyens dans le cadre de programmes sociaux élaborés aux États-Unis au niveau fédéral. Ces modalités de participation étaient distinguées sur la base de l'influence sur la décision des citoyens impliqués à l'issue du processus participatif (Arnstein, 1969). Représentées sous la forme d'une échelle de la participation citoyenne composée de huit barreaux, elles répartissaient ces derniers en trois catégories de dispositifs participatifs : ceux qui ne permettent pas de participation réelle des citoyens, ceux qui permettent une contribution symbolique des citoyens sans garantie qu'elle soit prise en considération ultérieurement par les pouvoirs publics, et ceux qui permettent aux citoyens impliqués d'avoir une influence sur le processus de décision publique (voir l'illustration n° 1 ci-dessous).

---

<sup>39</sup> L'article de Sherry Arnstein, initialement publié en 1969 dans la revue *Journal of the American Institute of Planners*, (Vol. 35/4), a été republié en 2019 dans la revue *Journal of the American Planning Association* (Arnstein, 2019).



La proposition de Sherry Arnstein a toutefois connu une large diffusion dans le courant des années 2000 et fut reprise et complétée par de nombreuses autres tentatives de grilles d'évaluation concernant les pratiques de participation (Rowe et Frewer, 2004 ; Fung, 2006 ; Blatrix, 2012).

Archon Fung proposa par exemple en 2006 une représentation spatiale tridimensionnelle permettant de catégoriser les différents dispositifs participatifs institutionnels sous la forme d'un « cube démocratique » (*Democracy cube*) (Fung, 2006, p. 70). Chaque dimension est représentée par un continuum sur un axe différent : les différentes modalités de sélection des participants, les différentes modalités de communication et de prise de décision, et enfin les modalités pour le public d'influencer la décision prise ultérieurement par les pouvoirs publics (voir l'illustration n° 2 ci-dessous).

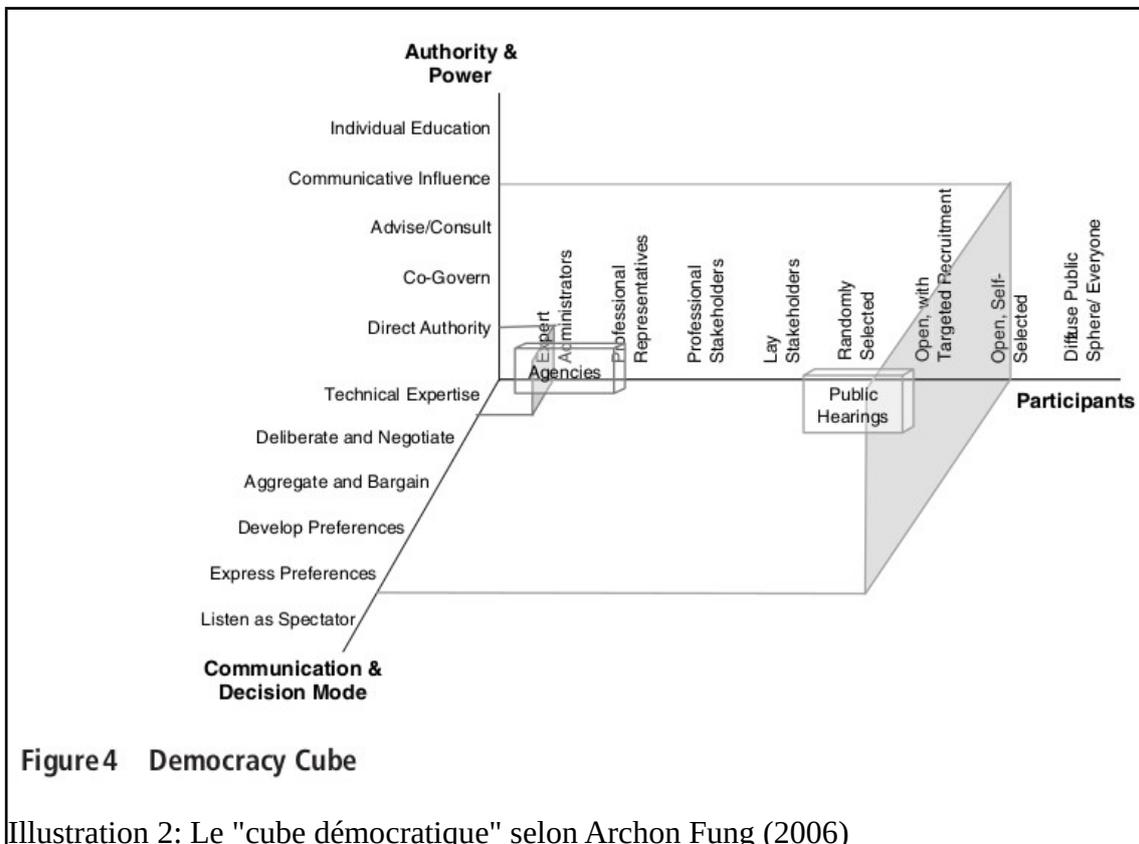


Illustration 2: Le "cube démocratique" selon Archon Fung (2006)

Quelques années avant Archon Fung, David Guston avait également cherché une manière de mener l'évaluation d'une expérience unique aux États-Unis, celle de la conférence de consensus organisée en 1997 sur le thème « Télécommunications et futur de la démocratie ». Visant à évaluer les effets du dispositif participatif, David Guston établit une grille d'évaluation fondée sur quatre critères : l'effet réel sur les politiques publiques ou le cadre réglementaire et législatif, l'effet sur les modes de pensée, l'effet sur la formation des acteurs « bien informés » (c'est-à-dire les acteurs qui contribuent au fonctionnement du dispositif tels que les experts intervenants ou les membres du comité de pilotage) et enfin les interactions avec les savoirs profanes (c'est-à-dire les types d'apprentissages tirés par les citoyens membres du panel en termes de savoirs relatifs aux télécommunications, de savoirs relatifs aux dispositifs participatifs et de savoirs réflexifs sur la place dans la société) (voir l'illustration n° 3 ci-dessous).

**Table 5. Schematic Research Protocol**

Actual Impact

As a consequence of the analysis (consensus conference), has there been any change in relevant legislation?  
funding?  
regulations?  
or any other concrete consequence to any authoritative public decision?

General Thinking

As a consequence of the analysis (consensus conference), has there been any change in relevant vocabularies?  
agendas?  
problem statements?  
or any other political aspect regarding the substance of the policy issue discussed or the process or role of the analysis (consensus conference)?

Training of Knowledgeable Personnel

As a consequence of the analysis (consensus conference), has there been any learning by elite participants regarding the substance of the policy issue discussed?  
the process or role of the analysis (consensus conference)?  
the participants' own knowledge, role, organization, contacts, and so on?

Interaction with Lay Knowledge

As a consequence of the analysis (consensus conference), has there been any learning by mass participants and mass nonparticipants regarding the substance of the policy issue discussed?  
the process or role of the analysis (consensus conference)?  
the citizens' own knowledge, role, civic engagement, and so on?

Illustration 3: Grille d'évaluation des effets des processus publics élaborée par David Guston (1999)

Quelques mois après la publication de l'article de David Guston, Gene Rowe et Lynn Frewer publiaient également un article dans la même revue *Science, Technology & Human Values*, portant sur une nouvelle proposition de grille permettant d'évaluer les dispositifs participatifs (Rowe et Frewer, 2000). Cherchant à caractériser et à comparer huit dispositifs participatifs différents (référendum, audition publique, enquête d'opinions, conférence de consensus, jury citoyen, etc.), les deux auteurs établissent une grille de neuf critères d'évaluation qu'ils répartissent en deux catégories : les critères d'acceptation et les critères de procédure (voir les illustrations n° 4 et 5 ci-dessous).

**Table 2. An Assessment of the Most Formalized Public Participation Techniques According to a Variety of Evaluation Criteria**

	<i>Referenda</i>	<i>Public Hearings</i>	<i>Public Opinion Survey</i>	<i>Negotiated Rule Making</i>	<i>Consensus Conference</i>	<i>Citizens' Jury/Panel</i>	<i>Citizen Advisory Committee</i>	<i>Focus Groups</i>
<b>Acceptance criteria</b>								
Representativeness of participants	High (assuming full turnout at poll)	Low	Generally high	Low	Moderate (limited by small sample)	Moderate (limited by small sample)	Moderate to low	Moderate (limited by small sample)
Independence of true participants	High	Generally low	High	Moderate	High	High	Moderate (often relation to sponsor)	High
Early involvement?	Variable	Variable	Potentially high	Variable	Potentially high	Potentially high	Variable but may be high	Potentially high
Influence on final policy	High	Moderate	Indirect and difficult to determine	High	Variable but not guaranteed	Variable but not guaranteed	Variable but not guaranteed	Liable to be indirect
Transparency of process to the public	High	Moderate	Moderate	Low	High	Moderate	Variable but often low	Low

(continued)

Illustration 4: Grille d'évaluation des dispositifs participatifs élaboré par Gene Rowe et Lynn J. Frewer (2000) - Partie 1

**Table 2 Continued**

	<i>Referenda</i>	<i>Public Hearings</i>	<i>Public Opinion Survey</i>	<i>Negotiated Rule Making</i>	<i>Consensus Conference</i>	<i>Citizens' Jury/Panel</i>	<i>Citizen Advisory Committee</i>	<i>Focus Groups</i>
<b>Process criteria</b>								
Resource accessibility	Low	Low-moderate	Low	High	High	High	Variable	Low
Task definition	High	Generally high	Low	High	Generally high	Generally high	Variable but may be high	Variable but may be high
Structured decision making	Low	Low	Low	Moderate	Moderate (influence of facilitator)	Potentially high	Variable (influence of facilitator)	Low
Cost-effectiveness	Variable/low	Low	Potentially high	Potentially high	Moderate to high	Moderate to high	Variable	Potentially high

Illustration 5: Grille d'évaluation des dispositifs participatifs élaboré par Gene Rowe et Lynn J. Frewer (2000) - Partie 2

Gene Rowe et Lynn J. Frewer ont poursuivi ces travaux sur l'évaluation des dispositifs participatifs en les complétant, sur la base d'une revue de la littérature, par une réflexion sur la conception des différentes étapes d'un « agenda de recherche » permettant de mener un processus d'évaluation (Rowe et Frewer, 2004). L'enjeu central pour eux est de pouvoir évaluer l'efficacité des dispositifs participatifs observés, c'est pourquoi la première étape consiste à définir ce que les évaluateurs entendent par « efficacité ». La seconde étape concerne la dimension opérationnelle du processus d'évaluation, c'est-à-dire l'identification des instruments et mesures, la manière d'établir la validité des résultats obtenus ou encore les moyens d'assurer la faisabilité du processus

d'évaluation. La troisième et dernière étape consiste dans la conduite de l'évaluation et dans l'interprétation des résultats, prenant en considération les variables du contexte de mise en œuvre du dispositif participatif évalué. L'objectif des auteurs vise à être en capacité de déterminer quel type de dispositif participatif peut convenir le mieux à un contexte de mise en œuvre particulier afin d'« accroître les chances d'une participation effective » (Rowe et Frewer, 2004, p. 552).

Si ces différents travaux ne portent pas directement sur les pratiques de co-production des savoirs, ils s'inscrivent toutefois dans le champ des sciences en société en traitant l'enjeu central de l'implication des profanes dans les dispositifs participatifs visant à contribuer à l'élaboration des choix en matière scientifique et technique. Les questionnements qu'ils soulèvent sur la nécessité d'être en capacité d'identifier les différentes modalités d'implication des profanes, d'identifier les conditions rendant possible cette démarche, ou encore d'identifier la diversité des objectifs visés par de tels processus participatifs résonnent particulièrement bien avec les initiatives qui ont été menées sur la caractérisation des formes de contribution des profanes dans les processus de production de savoirs.

#### 1.1.2 Typologies des modalités d'implication des profanes dans la production des savoirs scientifiques

Les travaux de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe ont été repris par différents chercheurs s'intéressant plus particulièrement aux pratiques de collaboration entre chercheurs et acteurs de la société civile dans des processus de production de savoirs. On retrouve ainsi la distinction opérée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) entre recherche confinée et recherche de plein air comme un point de référence pour d'autres travaux s'intéressant aux pratiques de collaboration entre chercheurs et acteurs concernés par les résultats de recherche<sup>40</sup>. Toutes les expériences de « recherche participative » recensées dans l'ouvrage *La recherche participative* dirigé par Marta Anadón (2007) sont ainsi assimilées à des formes de « recherches de plein air » telles que les ont fondées les trois auteurs précédemment cités (Anadón et Couture, 2007, p. 4). Marta Anadón et Christine Couture identifient comme caractéristiques majeures de ce type de démarche « le choix des méthodes qui privilégient l'interaction avec les acteurs sociaux, les apports réciproques entre chercheurs et participants de même que la dynamique entre la réflexion et l'action » (Anadón et Couture, 2007, p. 4). Si les deux chercheuses observent une grande hétérogénéité parmi les démarches qu'elles classent dans la catégorie des « recherches participatives », que ce soit en termes d'objectif, en termes de fondement épistémologique ou en termes de méthodologie déployée, elles identifient toutefois ce que nous pouvons considérer comme un socle commun : « Dans tous les cas, les chercheurs ne peuvent pas appliquer une action préétablie et doivent être attentifs à la négociation de ce qui est réellement transformable en fonction des formes

---

<sup>40</sup> Nous ne pouvons citer exhaustivement l'ensemble des travaux qui ont intégré les propositions de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, nous proposons simplement un aperçu de l'étendue de leur circulation, notamment en ce qui concerne la distinction établie entre « recherche de plein air » et « recherche confinée » : Mermet et Benhammou, 2005 ; Cardona, Lefèvre et Simon, 2018 ; Deboulet et Lafaye ; 2018, etc.

de pouvoirs, du degré de participation des acteurs concernés et de la spécificité des formes d'action » (Anadón et Couture, 2007, p. 4).

La distinction introduite par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe entre recherche confinée et recherche de plein air (2001) est également reprise par Christine Audoux dans sa thèse en sociologie sur les pratiques de « recherche collaborative » (2015). En outre, Christine Audoux a appuyé son analyse de quatre projets de « recherche collaborative » sur la notion de « co-production des savoirs » telle qu'elle a été élaborée par Michel Callon (1998). Nous l'avons déjà indiqué précédemment. Christine Audoux cherche également à étudier les pratiques des acteurs engagés dans les processus de collaboration entre chercheurs et société civile. Elle interroge l'hypothèse de l'apparition d'un nouveau régime de régulation et de production des savoirs avec l'avènement des pratiques d'implication des profanes dans les processus de production scientifiques : « La question que soulève cette “mise en démocratie de la science” est de savoir si elle fait émerger la possibilité d'un “nouveau” régime, qui serait celui d'une co-production des savoirs ? » (Audoux, 2015, p. 23).

Au-delà des travaux qui ont intégré explicitement les notions et cadres d'analyse proposés par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), d'autres démarches menées récemment s'intéressant aux collaborations entre chercheurs et non-chercheurs dans des processus de production de savoirs ont porté sur leur caractérisation, leur distinction et leur classification, à l'instar de l'ouvrage des trois auteurs. Ainsi, certaines initiatives ont cherché dans les années 2010 à distinguer les différentes formes observables de recherche scientifique menée en collaboration avec des acteurs d'autres champs sociaux. Nous le verrons en effet, au-delà du constat partagé d'une grande confusion et d'une grande instabilité entre les concepts utilisés dans la littérature scientifique s'intéressant aux pratiques de collaboration entre chercheurs et non-chercheurs en matière de production de savoirs, le nombre de tentatives de typologie témoigne de l'existence d'un enjeu fort autour de la caractérisation de telles pratiques sociales.

Les différentes formes d'implication des profanes dans des processus de production scientifique ont gagné en visibilité en France dans les années 2000, ce qui a engendré l'émergence d'un questionnement sur les cadres d'analyse permettant de saisir le phénomène dans toute sa complexité. Différentes initiatives associatives et institutionnelles se sont succédées en France sur une courte période avec l'objectif d'établir un état des lieux des pratiques existantes et d'en saisir le sens. Nous pouvons considérer qu'elles se sont inscrites dans une trajectoire cumulative, chacune intégrant les résultats de celle qui l'avait précédée.

Le ministère de l'Environnement avait ainsi confié en 2010 à Gilles Bœuf, alors président du Muséum national d'histoire naturelle, une mission relative aux « sciences participatives ». Selon la lettre de mission, ces dernières étaient comprises comme rassemblant des pratiques d'observation de la biodiversité et de collecte de données réalisées par des individus non chercheurs sur la base de protocoles de recherche élaborés par des chercheurs

scientifiques. Outre le fait de combler les lacunes en matière de connaissances de la biodiversité, les sciences participatives constituaient aussi une voie pour accroître la sensibilisation du public à la protection de la biodiversité. Le rapport issu de cette mission est rendu en 2012 par Gilles Bœuf, Yves-Marie Allain et Michel Bouvier. Il proposait un recensement des pratiques en matière de « sciences participatives », c'est-à-dire de pratiques de mobilisation d'individus non chercheurs, appelés « amateurs », pour réaliser une activité de collecte de données relative à la localisation et l'évolution des espèces vivantes<sup>41</sup>. Les auteurs du rapport identifient le développement des outils numériques et d'Internet pour expliquer la croissance importante qu'a connu récemment cette pratique de collecte de données qui est utilisée depuis le 16ème siècle pour ce qui concerne la botanique.

Ils ont fait le constat de l'utilisation aléatoire et interchangeable de trois expressions pour désigner ces pratiques d'implication d'« amateurs » au moment de l'étape de collecte de données du processus de production scientifique : « science participative », « science citoyenne » et « science collaborative ». On peut l'observer par exemple à la lecture d'un article du sociologue Florian Charvolin qui utilise indistinctement « science participative » et « science citoyenne » pour désigner de telles pratiques (Charvolin, 2009). Les auteurs du rapport constatent ainsi « souvent une absence de définition formelle, des frontières bien floues et, dans leur application, des nuances entre ces “sciences” pas toujours aisées à déceler (Bœuf, Allain et Bouvier, 2012, p. 5). Ils identifient malgré tout une caractéristique commune aux pratiques désignées par ces trois expressions : « faire appel aux réseaux existants qui veulent bien s'impliquer et à toute personne volontaire qui accepte de suivre un protocole prédéterminé. Les données récoltées sont validées dans un premier temps par des “têtes de réseau” » (Bœuf, Allain et Bouvier, 2012, p. 5).

Plusieurs critères leur permettent de distinguer ces trois catégories de pratiques. Le premier est la présence plus ou moins forte des chercheurs scientifiques dans le processus. Les sciences participatives sont marquées par une emprise forte des chercheurs sur la démarche car ils initient la question de recherche et établissent le protocole de recherche pour la collecte de données et leur analyse. Les sciences participatives désignent également des processus de longue durée qui s'étalent sur plusieurs années. Contrairement aux sciences participatives, les pratiques de sciences citoyennes sont engagées sous l'initiative des profanes et peuvent se dérouler sans l'intervention de chercheurs académiques. Enfin, les trois auteurs appellent « sciences collaboratives » (ou « sciences partagées ») des pratiques fondées sur un « véritable partenariat » (Bœuf, Allain et Bouvier, 2012, p. 5) entre chercheurs académiques et profanes. Ils soulignent la « réciprocité » permanente entre eux en matière de dialogue et de partage d'informations et une participation effective des profanes et des chercheurs tout au long du processus engagé. Sur la base de la qualification des trois catégories de pratiques qu'ils ont observées, les auteurs considèrent que leurs rapports peuvent être assimilés à « une progression plutôt qu'une rupture de l'une à l'autre » (Bœuf, Allain et Bouvier, 2012, p. 6).

---

<sup>41</sup> Gilles Bœuf, Yves-Marie-Allain et Michel Bouvier (2012), *L'apport des sciences participatives dans la connaissance de la biodiversité*, Rapport pour la ministre de l'Écologie, Janvier 2012, 24 p.

Ils signalent dans leur rapport les divergences qui émergent à l'étude de la typologie proposée par Marjolaine Giroux lorsqu'elle établit une typologie fondée sur quatre catégories : bénévolat scientifique, science communautaire, sciences citoyennes et science participative<sup>42</sup>. Parmi les nombreuses différences dans la caractérisation des catégories, nous pouvons relever ici le fait que Marjolaine Giroux désigne par « science participative » les pratiques de collaboration entre chercheurs académiques et profanes « à toutes les étapes du projet » (Bœuf, Allain et Bouvier, 2012, p. 10). Cela correspond davantage à la définition des « sciences collaboratives » proposée par Gilles Bœuf, Yves-Marie Allain et Michel Bouvier.

Outre la distinction entre trois catégories de pratiques de collaboration impliquant chercheurs scientifiques et profanes, les trois auteurs du rapport proposent également une déclinaison de la catégorie « sciences citoyennes » à partir de la comparaison de plusieurs projets. Ils ont ainsi cherché à observer la participation des profanes à chacune des étapes du processus de recherche : définition des questions ; bibliographie et contexte ; formulation des hypothèses ; établissement de la méthodologie ; collecte et échantillonnage des données ; analyse des données ; interprétations et conclusions ; diffusion et proposition d'action ; définition de nouvelles questions (Bœuf, Allain et Bouvier, 2012, p. 11). En utilisant cette grille d'analyse, ils se sont appuyés sur les différences apparaissant pour qualifier les projets de sciences citoyennes étudiés de « projet de contribution », « projet de collaboration » et « projet de co-création » (Bœuf, Allain et Bouvier, 2012, p. 11).

Quelques mois après la production du rapport commandité par le ministère de l'Environnement, l'association Sciences Citoyennes publiait son propre rapport *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France* (Storup, 2013)<sup>43</sup>. Sur la base d'un recensement de près de 200 projets fondés sur une collaboration entre chercheurs scientifiques et profanes, l'association a cherché dans son rapport à établir une typologie des pratiques qu'elle rassemble sous le terme de « recherche participative ». À côté des pratiques de sciences participatives déjà étudiées par Bœuf, Allain et Bouvier, l'association observe l'existence de pratiques de « recherche participative » qu'elle assimile à « un moyen d'impliquer les citoyens dans la recherche scientifique par l'association de l'expertise citoyenne et de l'expertise scientifique. Elles favorisent également un espace de dialogue et d'action entre citoyens et chercheurs » (Storup, 2013, p. 19). L'association Sciences Citoyennes fait le constat selon lequel ce qu'elle nomme « recherche participative » recouvre des pratiques sociales particulièrement diversifiées « selon les acteurs, les territoires, les thématiques,

42 Giroux, M. 2011. La participation citoyenne, un outil pour mieux connaître la biodiversité : portrait nord-américain. Présentation aux Troisièmes Rendez-vous de l'Accord Canada-France, Biodôme de Montréal, 22-26 mars 2011, cité par Bœuf, Allain et Bouvier, 2012, p. 10.

43 L'association a complété ses travaux sur la recherche participative avec la parution d'un second rapport en 2016 : Sciences Citoyennes (2016), *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*, Rapport pour la Fondation de France, coordonné par Cyril Fiorini, 52 p. En 2012, l'activité de plaidoyer de l'association en faveur des pratiques de recherche participative s'est notamment inscrite dans le cadre des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaitées par le Président de la République française. Cette action avait abouti à l'intégration dans le rapport de synthèse des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche coordonné par le rapporteur général Vincent Berger de la proposition n°73 : « Développer des pratiques permettant de démocratiser les choix scientifiques et de mener des débats de société au niveau local ou régional comme au niveau national : conventions de citoyens, recherche participative, living lab, associations de diffusion de la culture scientifique, expertise collective mixte ». Voir Sciences Citoyennes, *Rapport d'activité 2012*, 31 p, [https://sciencescitoyennes.org/l\\_association/documents-officiels/](https://sciencescitoyennes.org/l_association/documents-officiels/) ; Berger, Vincent. 2012. *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Rapport au Président de la République.

mais aussi selon « des ancrages épistémiques, théoriques et méthodologiques différents » (Storup, 2013, p. 19). Elle évoque un « foisonnement d'expérimentations » (Storup, 2013, p. 28). Cette diversité des pratiques de recherche participative se retrouve également dans les nombreuses qualifications utilisées pour les désigner selon les territoires, les auteurs ou les disciplines : recherche-action, recherche-action participative, recherche collaborative, recherche à base communautaire, recherche-intervention. Dans son rapport, l'association définit la recherche participative comme « un des processus de démocratisation des connaissances tant dans la façon dont elles sont produites que dans l'usage qui peut en être fait. En effet, la participation des citoyens ne se limite pas à une consultation sur une thématique précise ou à une participation en termes de recueil de données, mais se pose en termes de co-construction du projet du début à la fin, c'est-à-dire de la définition du problème et l'élaboration d'objectifs communs à l'interprétation et à la diffusion des résultats en passant par la mise en place du projet. Les résultats produits résultent d'un processus mêlant expertise citoyenne et scientifique » (Storup, 2013, p. 26).

En février 2015, c'est au tour du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de créer une mission portant sur les pratiques de collaboration entre chercheurs académiques et profanes. Elle fut confiée à François Houllier, président de l'Institut national de la Recherche agronomique (INRA) et aboutit à la production du rapport *Les Sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, rendu public en février 2016 (Houllier et Merilhou-Goudard, 2016). Parmi les travaux qui servirent à sa rédaction, nous retrouvons les deux rapports évoqués précédemment. Ses auteurs reprennent le constat déjà établi d'une grande variété de pratiques qu'ils comparent à « un véritable archipel, caractérisé par une grande diversité d'approches et de disciplines, de sujets et de thèmes, comme de participants » (Houllier et Merilhou-Goudard, 2016, p. 6). Toutefois, ils élaborent une nouvelle typologie en identifiant trois grandes catégories qui composent un ensemble général de pratiques appelé « sciences participatives ». Celles-ci désignent alors toutes les « formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels - qu'il s'agisse d'individus ou de groupes - participent de façon active et délibérée » (Houllier et Merilhou-Goudard, 2016, p. 6). Les trois formes différentes de sciences participatives ici considérées sont les « sciences citoyennes », la « community based research » et les « recherches participatives », qui retrouvent des définitions assez similaires à celles que leur avaient précédemment données Gilles Bœuf, Yves-Marie Allain et Michel Bouvier pour ce qui concerne la première catégorie et l'association Sciences Citoyennes pour ce qui concerne les deux autres catégories (Houllier et Merilhou-Goudard, 2016, p. 14). Ils fondent leur distinction entre ces trois formes de sciences participatives sur la base des cinq critères que sont l'objet et le type de collaboration entre chercheurs académiques et profanes, l'histoire des pratiques de chaque catégorie, la motivation des profanes à s'impliquer, les objectifs du projet et les domaines principaux de déploiement (Houllier et Merilhou-Goudard, 2016, p. 14).

L'année suivante, c'est de nouveau un acteur de la société civile qui diffuse un rapport au sein duquel se trouvent les formes de collaboration entre chercheurs scientifiques et profanes. La plateforme Alliss a fait en effet paraître en mars 2017 un livre blanc intitulé *Prendre au sérieux la société de la connaissance*, titre qui résonne particulièrement avec le titre d'un autre rapport élaboré dix ans plus tôt pour la Commission européenne dans le cadre d'un groupe de travail international<sup>44</sup> : *Taking European Knowledge Society Seriously* (Felt, Wynne et al., 2007).

Sur la base d'un choix de dix démarches que les auteurs considèrent comme exemplaires des « interactions entre sciences, recherches et sociétés » (Alliss, 2017, p. 16), les auteurs évoquent une grande diversité de pratiques de collaboration entre chercheurs académiques et profanes. Pour celles qui concernent plus spécifiquement les processus de production des connaissances, ils identifient différentes pratiques qu'ils qualifient de « recherches partenariales » (Alliss, 2017, p. 18 ; p. 25 ; p. 56), de « Community Based Research » (Alliss, 2017, p. 19 ; p. 24), de « croisement des savoirs » (Alliss, 2017, p. 20 ; p. 52 ; p. 54), de « recherche action participative » (Alliss, 2017, p. 20 ; p. 24 ; p. 31 ; p. 37), de « crowd-sourcing » (Alliss, 2017, p. 22), de « recherche partenariale participative » (Alliss, 2017, p. 29), de « recherche participative » (Alliss, 2017, p. 29 ; p. 44 ; p. 47 ; p. 68 ; p. 71 ; p. 73), de « sciences participatives » (Alliss, 2017, p. 47), de « recherche coopérative » (Alliss, 2017, p. 54), de « recherche-action » (Alliss, 2017, p. 59 ; p. 68), de « recherches collaboratives » (Alliss, 2017, p. 71 ; p. 73) ou de « recherches citoyennes » (Alliss, 2017, p. 73). Si le rapport n'apporte pas d'éclairage sur les critères de différenciation que ses auteurs utilisent dans l'identification de ces différentes catégories, il contribue néanmoins à compléter la mise en visibilité des pratiques existantes en matière de collaboration entre chercheurs académiques et profanes, tout en élargissant son intérêt à d'autres pratiques de production de connaissances n'impliquant pas de chercheurs.

À l'instar des autres rapports qui l'ont précédé, le rapport produit par la plateforme Alliss se clôture par la formulation de recommandations en direction des pouvoirs publics. Il constitue ainsi un outil de plaidoyer au service d'un renforcement des « interactions sciences-sociétés » telles que les envisagent les membres de la plateforme.

Nous évoquerons enfin un dernier rapport élaboré dans le cadre du *Prix de la recherche participative* organisé en 2019 par la Fondation de France et le Groupement d'intérêt scientifique *Démocratie et participation*. Ce travail s'inscrit dans le domaine d'activité que le GIS *Démocratie et Participation* a ouvert dans le cadre de son renouvellement sur la période 2018-2022, intitulé « La construction de savoirs en commun dans une démarche coopérative »<sup>45</sup>. L'auteure du rapport, la sociologue Maïté Juan, réalise un état de l'art sur les « recherches participatives » et propose une nouvelle typologie des catégories de pratiques que peut recouvrir ce concept

44 Le groupe de travail international se composait de : Michel Callon, Maria Eduarda Gonçalves, Sheila Jasanoff, Maria Jepsen, Pierre-Benoît Joly, Zdenek Konopasek, Stefan May, Claudia Neubauer, Arie Rip, Karen Siune, Andy Stirling et Maria Chiara Tallacchini.

45 <https://www.participation-et-democratie.fr/domaines-d-activite>

(Juan, 2019). Contrairement au rapport de la mission Sciences participatives de 2016 qui avait rassemblé l'ensemble des pratiques considérées sous le concept « sciences participatives », Maïté Juan utilise « recherches participatives » comme catégorie générale. Cette classification montre une fois de plus une terminologie fluctuante comme en témoigne par exemple le cas du programme Vigie-Nature mis en œuvre par le Muséum national d'histoire naturelle. Cette expérience est considérée comme une pratique de « sciences citoyennes » par François Houllier et Jean-Baptiste Merilhou-Goudard qu'ils définissent comme une des composantes de la catégorie générale des « sciences participatives » (Houllier et Merilhou-Goudard, 2016, p. 14). En revanche, Maïté Juan identifie le programme Vigie-Nature comme un exemple de « sciences participatives » qu'elle considère comme une sous-catégorie des pratiques de « recherches participatives » (Juan, 2019, p. 9).

Toutefois, elle partage le constat effectué dans les travaux réalisés antérieurement selon lequel les recherches participatives représentent un champ de pratiques « vaste et hétérogène » (Juan, 2019, p. 1). Elle propose une typologie des pratiques considérées sur la base d'une grille d'analyse composée de trois critères principaux : les finalités et impacts des recherches participatives ; les modes de participation et degrés d'implication des citoyens ; les méthodologies et médiations utilisées. Sur la base de ces différents critères, auxquels elle ajoute de manière secondaire le critère de la genèse des recherches, elle établit également des sous-catégories auxquelles elle fait correspondre des expériences tirées de la littérature qu'elle a prise en compte dans son état de l'art. Elle établit ainsi trois types de finalités possibles pour les pratiques de recherche participative : une finalité émancipatrice-militante, une finalité pratique-critique et une finalité fonctionnelle-contributive. Sur la base des types d'implication des citoyens-usagers dans la recherche, elle identifie cinq catégories différentes de recherches participatives selon que l'implication est intégrale, créatrice-critique, interprétative, productive ou résiduelle. Selon l'acteur qui a porté l'initiative de la recherche participative, elle distingue deux logiques : une logique autonome de la recherche et une logique universitaire/institutionnelle. Enfin, à partir du critère des méthodologies et médiations mobilisées, elle établit quatre catégories différentes de recherches participatives fondées sur des médiations graphiques-artistiques, des médiations relationnelles protectrices, des médiations techniques-informatiques et/ou des médiations numériques.

Contrairement aux quatre initiatives précédentes évoquées, qui portent un certain nombre de recommandations pour orienter les modalités d'un développement des pratiques considérées, l'état de l'art de Maïté Juan ne vise pas à soutenir les pratiques étudiées. Le document invite néanmoins à engager des travaux permettant d'« évaluer les apports de ces recherches en pleine expansion » et ainsi d'interroger leurs « potentialités démocratiques » (Juan, 2019, p. 23).

Tel que nous l'avons déjà indiqué, notre thèse porte sur les pratiques de co-production des savoirs s'inscrivant dans le cadre socio-politique français. Toutefois, il nous paraît important de signaler que les questionnements que soulève l'accroissement des pratiques de collaboration entre chercheurs scientifiques et acteurs associatifs

font également l'objet d'un traitement à l'échelle internationale, notamment européenne. Le projet CONSIDER illustre ce phénomène. Financé dans le cadre du septième programme-cadre de l'Union européenne (FP7), le projet CONSIDER a été mené entre 2012 et 2015 avec l'objectif d'étudier l'implication des organisations de la société civile (CSO) dans les projets de recherche financés par ce programme-cadre, notamment au niveau de leur pilotage (Legris, 2014).

Émettant certaines limites sur la proposition de distinction en trois modèles de démocratie technique formulée par Michel Callon que nous avons évoquée précédemment, les auteurs du rapport D2.3 du projet CONSIDER lui substituent une typologie fondée sur quatre modèles principaux de participation des CSO dans des projets de recherche : le « standard model of CSOs participation », le « dialogical model of CSO participation », le « co-construction model of CSO participation » et le « functional model of CSOs participation ». Les travaux empiriques menés dans le cadre du projet CONSIDER ont visé à élaborer un cadre d'analyse permettant de caractériser les projets de recherche impliquant des organisations de la société civile dans leur gouvernance. Le degré d'interaction sociale au sein du collectif de recherche et le degré d'implication des organisations de la société civile dans la construction des savoirs constituent les deux critères principaux de ce cadre d'analyse. Ils établissent ainsi que le modèle standard se caractérise par une faible intensité de la collaboration et un pilotage par les chercheurs ; que le modèle dialogique se caractérise par une haute intensité de la collaboration et un pilotage par les chercheurs ; que le modèle de la co-construction se caractérise par une haute intensité de collaboration et un pilotage par les associations ; que le modèle fonctionnel se caractérise par un pilotage par les associations et une faible intensité de la collaboration.

De manière parallèle à ces travaux, cet intérêt croissant pour des pratiques qui gagnent progressivement en visibilité s'est également développé dans la littérature scientifique francophone. Des chercheurs de différentes disciplines ont également cherché à élaborer des grilles d'analyse afin d'étudier les pratiques de collaboration entre chercheurs scientifiques et profanes, ce qui les a conduits à proposer différentes typologies.

### 1.1.3 Tentatives de clarification dans la littérature scientifique

Nous pouvons partir ici du constat que la littérature scientifique n'a pas résolu la stabilisation conceptuelle des travaux portant sur les pratiques de collaboration entre chercheurs académiques et profanes inscrites dans des processus de production de savoirs. Les auteurs d'un ouvrage collectif paru en 2015 ont même fait le choix de contourner l'obstacle lorsqu'il s'est agi de traiter des pratiques reconnues comme « recherches-actions collaboratives » (Les Chercheurs ignorants, 2015). L'hétérogénéité des pratiques sociales considérées a été revendiquée, de telle sorte que la notion de « recherches-actions collaboratives » a été construite avec des frontières poreuses : « Il ne s'agit pas d'un label, d'un projet scientifique, mais plutôt d'une appellation totalement non contrôlée, expression valise pour embarquer avec nous des acteurs d'expériences différenciées (...) » (Les Chercheurs ignorants, 2015, p. 12).

Un autre ouvrage collectif paru en 2017, dans lequel on retrouve certains des auteurs de l'ouvrage du collectif Les Chercheurs ignorants que nous avons évoqué précédemment, propose une autre catégorie pour désigner les pratiques considérées, il s'agit de « recherches partenariales et collaboratives » (Gillet et Tremblay, 2017a). Dans la même démarche, le choix est fait d'en donner une définition très vague permettant d'y inscrire un large spectre de pratiques sociales. Pour Anne Gillet et Diane-Gabrielle Tremblay qui coordonnent l'ouvrage, « l'ensemble des recherches associant des chercheurs universitaires et des acteurs de la société civile ou des praticiens des milieux professionnels, entre donc dans le vocable générique de la recherche partenariale ou collaborative, forme de recherche qui se décline aussi en de multiples formules lexicales, désignant une pluralité de modalités d'interaction entre acteurs et chercheurs. (...) Il s'agit donc de recherches fondées sur des coopérations entre acteurs hétérogènes, qui sont, du moins en principe, source de co-construction de recherche et de co-production de connaissances » (Gillet et Tremblay, 2017b, p. 8). Les deux auteures se positionnent toutefois dans la continuité des travaux de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe en reprenant la distinction entre « recherche confinée » et « recherche de plein air » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Elles assimilent ainsi la recherche-action collaborative à la recherche de plein air et le mode de recherche scientifique dominant à la recherche confinée (Gillet et Tremblay, 2017b, p. 7).

Dans le même ouvrage, Yves Bonny propose une typologie de ce qu'il appelle la « recherche partenariale participative » (Bonny, 2017). Faisant lui aussi le constat d'un « flottement considérable de la terminologie selon les auteurs et les courants », il prend la précaution d'inviter le lecteur à « ne pas se focaliser sur les appellations, qui sont tout sauf contrôlées, mais sur les définitions et les distinctions conceptuelles et théoriques auxquelles elles sont associées » (Bonny, 2017, p. 25). L'originalité de sa démarche est de fonder sa typologie sur les « différences de positionnements épistémologiques, éthiques et politiques » (Bonny, 2017, p. 25). Sur la base d'une distinction de trois démarches de recherche différentes « être en recherche », « se mettre en recherche » et « faire de la recherche », il cherche à déterminer de quelles manières elles peuvent s'articuler dans les pratiques de recherche partenariale participative (Bonny, 2017, p. 27). Pour cela, il établit une typologie constituée de quatre catégories différentes de pratiques de collaboration entre chercheurs et « praticiens » sur tout ou partie du processus de recherche : recherche collaborative, recherche-action collaborative, recherche-intervention, recherche-action coopérative (Bonny, 2017, p. 27-28). La distinction qu'il établit entre ces différentes formes de collaboration se fonde sur la nature de la relation entre chercheurs académiques et profanes comme critère principal, la recherche collaborative étant par exemple marquée par une emprise forte des chercheurs sur le processus de production des savoirs avec une implication des profanes aux stades amont et aval de la recherche. La recherche-action coopérative correspond, quant à elle, à une démarche positionnant tout individu impliqué comme « co-chercheur et co-sujet » bénéficiant de la reconnaissance de sa capacité réflexive (Bonny, 2017, p. 38). Selon Yves Bonny, « L'enjeu de la recherche tourne d'abord ici autour de la question du sens de l'action et des orientations éthiques et politiques que l'on promeut. Et cet enjeu est commun à l'acteur directement impliqué dans le monde social considéré et au chercheur professionnel. (...) La

recherche-action coopérative relève ainsi d'une épistémologie politique, où la théorie de la connaissance s'inscrit à l'intérieur d'une théorie de la démocratie et de l'action politiquement impliquée » (Bonny, 2017, p. 39).

Toujours dans le même ouvrage collectif, Rémi Barré choisit de fonder ses travaux sur le concept de « recherche participative ». Il caractérise la « recherche participative » par une implication d'acteurs non professionnels du champ scientifique dans des processus de production de savoirs scientifiques et comme étant « indissociable de dynamiques sociales et politiques » (Barré, 2017, p. 45). Il définit alors deux critères permettant de distinguer la « recherche participative » d'une autre pratique sociale : celui de se fonder sur une collaboration entre acteurs scientifiques et acteurs non-scientifiques dans un processus scientifique de production de savoirs et celui de s'inscrire dans un cadre à dimension socio-politique. Un troisième critère précise le premier en indiquant la nature de la collaboration comme devant impliquer des non-professionnels du champ scientifique « tout au long du processus » (Barré, 2017, p. 53). Il permet ainsi à l'auteur de distinguer les pratiques de recherche participative des pratiques de « science participative » qui se caractérisent par une implication des non-professionnels dans les processus de production scientifique limitée au seul stade du recueil de données. Selon Rémi Barré, ces « dispositifs hiérarchiques de “participation convoquée” consistant en une activité formatée, déléguée à des bénévoles, inscrite dans un processus tout à fait classique de production scientifique » ne jouent aucun rôle particulier dans ce qu'il nomme le « nouveau contrat science-société et recherche », contrairement aux pratiques de recherche participative (Barré, 2017, p. 53). Reconnaisant une dimension épistémologique et une dimension politique à la recherche participative, Rémi Barré définit celle-ci comme « co-production de connaissances entre chercheurs et citoyens, dans la perspective du nouveau contrat science-société » (Barré, 2017, p. 54).

Dix ans avant la publication de l'ouvrage dirigé par Anne Gillet et Diane-Gabrielle Tremblay, un autre ouvrage collectif avait cherché à rassembler une diversité de contributions s'intéressant aux types de recherche scientifique impliquant la contribution des acteurs sociaux (Anadón, 2007). Sous la coordination de Marta Anadón, l'ouvrage paru en 2007 sous le titre *La recherche participative : multiples regards* se fonde également sur le concept de « recherche de plein air » élaboré par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) pour dessiner les contours des pratiques entendues comme « recherches participatives » (Anadón et Couture, 2007). Sur la base des différentes contributions, Christine Couture, Nadine Bednarz et Souleymane Barry établissent une typologie des différentes pratiques entendues comme recherches participatives. Selon ces auteurs, les recherches participatives se divisent en deux modèles : le modèle de la recherche-action et le modèle de la recherche collaborative. Le premier regroupe un ensemble de pratiques dont le changement constitue l'élément central et qui peuvent être qualifiées de recherche-action, recherche-action participative, recherche-action critique/émancipatrice ou enfin de recherche-intervention (ou recherche impliquée). Le second modèle dessine les contours de pratiques comportant une double finalité de recherche et de formation. Deux

méthodologies différentes peuvent se retrouver dans ce modèle, celle de la recherche collaborative et celle de l'investigation collaborative (Couture, Bednarz et Barry, 2007, pp. 208-210).

Parmi les interrogations que soulèvent les différentes dimensions qui constituent les pratiques de collaborations entre chercheurs scientifiques et profanes, la nature des acteurs impliqués dans de tels processus sociaux a fait l'objet de tentatives de clarification. En effet, une des caractéristiques de cet éventail de pratiques de collaboration entre acteurs scientifiques et acteurs non scientifiques consiste dans la diversité des acteurs considérés. Si la littérature ne s'est pas véritablement intéressée à la déconstruction de la catégorie « chercheur » ou « scientifique » dans une approche macrosociologique de telles pratiques, certains travaux ont néanmoins porté un intérêt à l'identité des acteurs ayant établi des relations avec des scientifiques dans le cadre du processus de production des savoirs. Nous nous intéresserons donc plus particulièrement aux acteurs qui interagissent avec des chercheurs institutionnels dans des processus de production de savoirs scientifiques qui s'inscrivent dans les pratiques recouvertes par les « sciences en société ».

Certains travaux traitant de telles pratiques de collaboration ont dessiné des contours particulièrement étendus de la sphère des partenaires non-scientifiques. C'est notamment le cas pour Christine Audoux et Anne Gillet qui ont opté pour la notion de « recherche partenariale » afin de désigner les processus de collaboration « entre chercheurs et autres milieux professionnels », ces derniers pouvant désigner des entreprises, des administrations publiques ou encore des associations (Audoux et Gillet, 2011). On retrouve également une telle amplitude dans la définition des « praticiens » impliqués dans les projets de « recherche partenariale » menés au sein du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) de l'Université du Québec à Montréal (Bussièrès et al., 2013). Au Québec toujours, deux autres dispositifs intéressants pour nos travaux ont été créés au début des années 2000, il s'agit de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS). Ces deux initiatives complémentaires, visant à soutenir des activités de recherche et de valorisation des connaissances en matière d'économie sociale, sont dédiées au soutien de la « recherche partenariale », entendue comme « une mise en proximité et une mobilisation des chercheurs et des praticiens de façon à combiner leurs savoirs, leurs méthodes et leurs ressources pour réaliser des projets de recherche qui seront autant pertinents pour le milieu universitaire que pour le milieu de la pratique » (Sutton et al., 2007, p. 6). Dans ce cadre, deux catégories spécifiques sont identifiées pour composer les collectifs mettant en œuvre des pratiques de recherche partenariale : les chercheurs, en tant que représentants des milieux universitaires et les praticiens, en tant que représentants de l'économie sociale (Sutton et al., 2007, p. 6). Une précision était apportée concernant cette dernière catégorie pour indiquer qu'elle se compose d'« acteurs et entreprises d'économie sociale » (Sutton et al., 2007, p. 8). On retrouve alors sous le terme « praticien » une définition extensive des acteurs non scientifiques impliqués dans des collaborations avec des chercheurs scientifiques à visée de production des savoirs.

Dans une autre approche, Yves Bonny exclut de son analyse des « recherches partenariales participatives » les pratiques de collaboration visant essentiellement la « compétitivité économique » (Bonny, 2017, p. 26). Toutefois, les caractéristiques des catégories d'individus qu'il prend en considération dans son étude des collaborations avec les acteurs scientifiques ne sont pas très explicites. Yves Bonny établit deux catégories au fondement des quatre différents types de recherches partenariales participatives qu'il identifie, les « chercheurs professionnels » et les « praticiens » (Bonny, 2017, p. 26). S'il ne précise pas le statut des praticiens qu'il considère, ou le milieu de pratique au sein duquel ils interviennent, Yves Bonny indique que son analyse n'intègre pas les pratiques collaboratives de production de savoirs impliquant les destinataires de l'action des praticiens (élèves, publics-cibles de l'intervention sociale, etc.). C'est ici une différence majeure avec la catégorie des « groupes concernés » qui interviennent dans les pratiques de production de savoirs du modèle 3 de démocratie technique établi par Michel Callon sous le nom de « co-production des savoirs » (Callon, 1998, p. 70), ou encore dans les pratiques de « recherche collaborative » (ou « recherche coopérative ») étudiées par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001, p. 137). Dans ces derniers travaux, les groupes concernés se composent des destinataires de l'action, tels que les malades et leurs associations (Callon, 1998). Si les exemples donnés par ces auteurs impliquent des groupes constitués en associations avec la mise en place de porte-paroles, la définition de « groupes concernés » qu'ils donnent reste ouverte à des situations qui ne se limitent pas à cette configuration : « Appelons groupes concernés des groupes qui, alertés par des phénomènes inexplicables qui les touchent et les affectent, décident de rendre visibles des événements problématiques et s'engagent dans une accumulation primitive de connaissances » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 137).

Dans le cadre de sa thèse en sociologie, Christine Audoux a étudié le dispositif Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) mis en place par le Conseil régional d'Île-de-France à partir de 2005 afin de financer des projets de « recherche collaborative » (Audoux, 2015). Elle met en lumière que ce dispositif, inscrit dans le modèle de la « co-production des savoirs » de Michel Callon (Callon, 1998), s'adresse spécifiquement à des collaborations entre chercheurs d'une part, et acteurs de la « société civile » d'autre part. Si les travaux de recherche menés par Christine Audoux dans le cadre de sa thèse se sont spécifiquement intéressés aux collaborations entre chercheurs et acteurs associatifs inscrites dans le dispositif PICRI, sa notion de recherche collaborative englobe aussi des pratiques similaires qui impliquent d'autres types d'acteurs non scientifiques. Cela apparaît clairement lorsqu'elle assimile sa notion de recherche collaborative à la notion de « recherche partenariale » utilisée au Québec dans le cadre du dispositif ARUC-ÉS déjà évoqué (Audoux, 2015, p. 31). En outre, le texte d'appel à projets 2011 du dispositif PICRI qu'elle étudie fait apparaître certaines caractéristiques précisant ce que le Conseil régional entend par « société civile » qu'il souhaite « à but non lucratif »<sup>46</sup>, en indiquant notamment que les associations de type loi 1901 comme les sociétés coopératives à intérêt collectif (SCIC) sont éligibles.

---

<sup>46</sup> Conseil régional d'Île-de-France (2011), *Appel à projets 2011. Partenariats Institutions – Citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI)*.

Tel que nous l'avons observé en identifiant les travaux relatifs à la catégorisation des pratiques de collaborations entre chercheurs scientifiques et non-chercheurs ou « sciences en société », la littérature s'y intéressant traverse les frontières disciplinaires et se localise dans une grande diversité d'espaces normés de la production scientifique (sociologie, sciences de l'éducation, histoire des sciences, etc.). Si nous avons essentiellement évoqué ici des disciplines de sciences humaines et sociales, nous verrons dans la suite de notre propos que les « sciences en société » impliquent également, et sont saisies par, des disciplines situées dans les sciences expérimentales et du vivant. Au-delà de cette littérature qui nourrit l'analyse de notre objet de recherche (les pratiques de co-production des savoirs), il nous importe de la situer également dans le cadre des travaux portant sur les rapports entre sciences et société plus spécifiquement localisés dans le champ Sciences, Techniques, Société (ou *Science and Technology Studies*).

## 1.2 Effritement de la double délégation scientifique et politique à partir des années 1990

Le phénomène d'implication des profanes en matière de sciences et de technologies (*public engagement in science and technology*) - ou « participation du public en matières techno-scientifiques » (Pestre, 2011, p. 211) - recouvre une grande diversité de pratiques sociales. Celles-ci dépassent les formes de collaboration entre chercheurs scientifiques et profanes déjà évoquées et il importe de les mettre en lumière pour pouvoir situer celles qui constituent véritablement le cœur de notre recherche, les pratiques de co-production des savoirs. Par ailleurs, la confusion observée aujourd'hui concernant les différentes pratiques de collaboration entre chercheurs et société civile fait écho au même constat effectué au début des années 2000 concernant les dispositifs participatifs : « The number of named participation mechanisms that exist is large and seemingly growing. However, these mechanisms are not generally well defined, and this may cause confusion. For example, is there any meaningful difference between a "deliberative conference," a "consultation seminar," and a "two-day workshop," or between a "citizen jury" and "planning cell," or between a "citizen advisory committee" and a "task force"? » (Rowe et Frewer, 2004, p. 548-549). Pour autant, il semble que le constat établi en 2008 par Massimiano Bucchi et Federico Neresini soit encore aujourd'hui d'actualité : « Public participation is today one of the key dynamics at the core of the co-evolutionary, co-production processes redefining the meanings of science and the public, knowledge and citizenship, expertise and democracy » (Bucchi et Neresini, 2008, p. 467). Lorsque Massimiano Bucchi et Federico Neresini concluent ainsi en 2008 leur chapitre publié dans le *Handbook of Science and Technology Studies*, ils formulent alors un constat qui est largement partagé dans la littérature du champ des STS (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Pestre, 2011 ; Strasser et al., 2019).

### 1.2.1 La question de la participation du public en matière de sciences et de technologies

Les années 1990 marquent un changement majeur en France, mais aussi à l'échelle internationale (États-Unis, Union européenne...), par une nouvelle place accordée aux citoyens dans l'élaboration des politiques publiques de manière générale, et plus spécifiquement en matière d'orientations scientifiques et technologiques. Cette évolution a pu être analysée en science politique comme un « impératif délibératif » (Blondiaux et Sintomer, 2002 ; Blondiaux, 2008). En France, deux événements majeurs peuvent illustrer ce phénomène : la création de la Commission nationale du débat public par la loi dite « Barnier » adoptée en 1995<sup>47</sup> et l'organisation en 1998 d'une « conférence de citoyens » traitant de la question des organismes génétiquement modifiés<sup>48</sup>. À l'image de ces deux exemples, ce tournant des années 1990 s'incarne plus spécifiquement dans une institutionnalisation accrue des dispositifs participatifs ouverts à différents types de publics plus ou moins étendus que le politiste Guillaume Gourgues appelle « offre de participation publique » (Gourgues, 2013). En effet, différentes formes de participation avaient déjà été observées dès la fin des années 1960 avec l'intensification des revendications en faveur d'une participation accrue des individus dans différentes sphères publiques (Sintomer, 2011 ; Quet, 2013). Toutefois, les travaux de Pierre Rosanvallon montrent bien que la question de la participation politique, si elle ne se posait pas dans les mêmes termes qu'en 1960 ou en 1990, avait déjà son actualité au 18<sup>ème</sup> siècle, lors de la période révolutionnaire : « Dans ce contexte, la recherche d'un approfondissement démocratique s'était à l'époque organisée autour de trois grands enjeux. (...) Deux siècles plus tard, il est frappant de constater que c'est toujours autour de ces trois grands enjeux que se cristallisent souvent les impatiences et les attentes d'un progrès démocratique » (Rosanvallon, 2015, p. 17-19). Les trois enjeux que Pierre Rosanvallon évoque dans ce passage sont la démocratisation des élections, le caractère représentatif des élus et les modalités de participation directe des citoyens. Nous reviendrons ultérieurement sur les travaux de Pierre Rosanvallon dans le cadre de l'analyse du rapport entre co-production des savoirs et démocratie.

Le champ STS a également porté une attention spécifique à ce « tournant participatif » (Jasanoff, 2003, p. 235 ; Pestre, 2013, p. 146), même si cet intérêt a pu être considéré comme tardif, tel que l'exprimait Richard Sclove en 2001. S'intéressant aux dispositifs des « boutiques des sciences »<sup>49</sup> et aux « conférences de consensus »<sup>50</sup>, Richard Sclove avait établi le constat d'un manque d'intérêt de la communauté des chercheurs du champ STS pour des phénomènes sociaux qu'il considérait d'importance au regard de l'enjeu de démocratisation des sciences et des technologies. Ces deux types de dispositifs qui peuvent se décliner de manière variable constituent selon lui des démarches permettant une interaction entre la communauté scientifique et les individus non membres de cette communauté, ce qui entraîne l'émergence d'un questionnement foisonnant sur les interactions entre sciences et société. Il signale que la première conférence de consensus danoise mise en œuvre

47 Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Voir Blatrix, 2007.

48 Cette première expérimentation française du dispositif de conférence de citoyens a été organisée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et portait plus précisément sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation. Voir Boy, Donnet-Kamel et Roqueplo, 2000 ; Joly et al., 2003.

49 En France, voir les travaux de Bénédicte Lefebvre, Annunziata Savoia et Bertrand Bocquet (2019).

50 En France, des nombreux travaux ont été menés en France sur les conférences de consensus et leurs déclinaisons (conférences de citoyens, jurys citoyens...) en sociologie et science politique notamment. Voir les travaux des membres du GIS Démocratie et Participation.

en 1987, qu'il considère comme un dispositif de démocratisation des sciences et des technologies, n'avait pas attiré l'attention des revues majeures du champ que sont *Science, Technology and Human Values* et *Social Studies of Science*. En outre, il constatait l'absence d'intérêt porté par les chercheurs en STS pour le phénomène d'accroissement du nombre des boutiques des sciences ou encore pour les pratiques de recherche participative (« participatory research ») : « Indeed, since that time the number of Dutch science shops has tripled, but apparently no one in the STS community has found this vibrant effort to democratize university research capabilities worthy of serious attention » (Sclove, 2001, p. 116).

Si l'on part de l'hypothèse que la perception de Richard Sclove en 2001 n'était pas erronée, nous pouvons constater que la situation dans le champ a progressivement évolué. Le constat que faisaient en 2008 Massimiano Bucchi et Federico Neresini dans le paragraphe suivant « Public participation in science is an emerging phenomenon with uncertain boundaries, and the difficulties of defining it are compounded by the fact that it has simultaneously become a key focus of social mobilization, policy initiatives, and scholarly analysis. Moreover, a plurality of points of view and motives of interest for public participation can be identified within each of these areas » montre l'intérêt de prendre le phénomène participatif comme objet de recherche mais aussi d'identifier un certain nombre de questionnements inhérents. Face à la difficile détermination de la participation du public en matière de sciences, Massimiano Bucchi et Federico Neresini en proposent alors une définition générale comme un « diversified set of situations and activities, more or less spontaneous, organized and structured, whereby nonexperts become involved, and provide their own input to, agenda setting, decision-making, policy forming, and knowledge production processes regarding science » (Bucchi et Neresini, 2008, p. 449).

D'autres auteurs ont également constaté la place de plus en plus importante prise jusqu'à aujourd'hui par les enjeux relatifs à la participation en matière de sciences et de technologies au sein du champ STS (Pestre, 2011, p. 211 ; Rabeharisoa, 2017, p. 144 ; Chilvers et Kearnes, 2020).

La littérature du champ STS, autant que celle de la science politique, s'intéresse ainsi beaucoup aux pratiques d'implication des citoyens dans des processus d'élaboration des politiques publiques établis par les pouvoirs publics, notamment en matière d'orientations scientifiques et technologiques (Joss, 1999 ; Blondiaux et Sintomer, 2002 ; Jasanoff, 2003 ; Joly et Marris, 2003 ; Blatrix, 2009 ; Pestre, 2011 ; Gourgues, 2013). Simon Joss a d'ailleurs donné une définition de « public participation » plus restrictive que celle de Bucchi et Neresini reprise précédemment, puisqu'il limite les faits sociaux s'y rapportant aux seules modalités d'implication des non-experts dans les processus d'élaboration des politiques publiques et de prise de décisions en matière d'action publique dans le champ de la politique scientifique et technologique : « What is meant here by 'public participation' is, in a broad sense, the engagement in the processes of policy- and decision- making not just of

the usual professional experts, policy analysts and decision-makers, but also a wider spectrum of social actors » (Joss, 1999, p. 290).

La participation du public en matière de sciences a pu faire l'objet d'une analyse centrée sur l'enjeu de l'appropriation par les individus non scientifiques, ou profanes, des savoirs et résultats scientifiques. Plusieurs auteurs du champ STS se sont attachés à formuler une critique argumentée de cette approche appelée par Brian Wynne « “cognitive deficit” model of the public understanding of science » (Wynne, 1991, p. 113 ; Bucchi et Neresini, 2008). Cette approche considérait que la distance entre le public d'une part, et la recherche scientifique et ses résultats d'autre part, constituait la conséquence d'un manque de capacités cognitives du public. Permettre une plus grande compréhension du public envers la science nécessitait dès lors une mise à niveau que la vulgarisation scientifique, ou culture scientifique et technique, apporterait aux citoyens. « L'idée du clivage des mondes qui creuse la distance entre le profane et le savant est claironnée aux quatre coins du monde et devient un thème favori de la vulgarisation des sciences au XXe siècle » (Bensaude-Vincent, 2000, p. 148), idée qui fonde le développement et la promotion de la vulgarisation scientifique dénoncée comme une « situation d'infantilisme » (Roqueplo, 1974, p. 222) à l'égard des citoyens profanes.

Une distinction doit pourtant être faite entre la participation des publics organisés ou non en associations à la politique scientifique et technologique et leur participation à la production de savoirs en collaboration avec des scientifiques. Si ces deux formes peuvent coexister, elles ne doivent pas être confondues, tel que l'expriment bien Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe lorsqu'ils identifient « la double exploration des mondes possibles et du collectif » que permettent les « forums hybrides » pour mettre fin à la « double délégation » scientifique et politique (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 199). On retrouve cette distinction lorsque Dominique Pestre analyse la tension entre légitimité des savoirs et légitimité démocratique au sein de ce qu'il conçoit comme le champ « sciences, techniques, produits techno-scientifiques et participation » (Pestre, 2011, p. 212). Yves Gingras marque également cette distinction lorsqu'il écrit : « Depuis les années 1990, cette question des rapports entre experts et profanes a suscité un nouvel intérêt de la part des sociologues des sciences. En effet, la multiplication des controverses publiques et des mouvements sociaux mettant en cause certaines applications des sciences qui affectent l'ensemble des citoyens dans le domaine de l'environnement (réacteurs et déchets nucléaires), de l'alimentation (OGM) et de la santé (épidémie du sida, crise de la vache folle), soulève à nouveau la question du rôle des experts dans les décisions collectives. Dans un tel contexte, la question centrale devient celle de la légitimité de la participation des profanes non seulement à la définition des orientations de la recherche, mais également aux choix des objets et des méthodes de recherche » (Gingras, 2013, p. 21-22).

C'est bien sur cette seconde forme de participation que va plus spécifiquement se situer notre travail de recherche portant sur les pratiques de co-production des savoirs.

### 1.2.2 La co-production des savoirs et son inscription dans l'« idiome de la co-production »

Dans l'ouvrage collectif publié en 2001 s'intéressant spécifiquement aux travaux s'inscrivant dans le champ STS, *Visions of STS: counterpoints in science, technology, and society studies*, Lars Fuglsang identifiait trois perspectives distinctes mais combinables permettant de caractériser cet ensemble (Fuglsang, 2001). Fuglsang rassemble une partie des travaux menés en STS sous la perspective « les sciences et technologies modèlent la société » (*science and technology shape society*) qui considère les sciences et technologies comme ayant une influence importante sur le développement d'une société, que cette influence soit jugée positivement ou négativement. La seconde perspective qu'il appelle « la société modèle les sciences et technologies » (*society shapes science and technology*) rassemble certains travaux qui considèrent que le développement scientifique et technologique est soumis aux intérêts de différents acteurs sociaux extérieurs. Enfin, Lars Fuglsang identifie une troisième perspective qu'il nomme « la vision interactive de la relation entre Sciences, technologies et société » (*The interactive view of science, technology, society relationship*). Cette dernière perspective aborde les rapports entre sciences, technologies et société de manière plus flexible et moins déterminée schématiquement.

Outre l'identification de dimensions différentes des rapports entre les sciences et les technologies d'une part et la société d'autre part, chacune des trois perspectives définies par Fuglsang apparaît à une période particulière de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Selon lui, la perspective « les sciences et technologies modèlent la société » se développe lors des années 1950-60, la perspective « la société modèle les sciences et technologies » émerge dans les années 1970-80, tandis que la perspective interactive apparaît à partir de la fin des années 1980 et se déploie surtout lors des années 1990. C'est bien cette dernière perspective qui intéresse tout particulièrement nos travaux de recherche, non seulement parce qu'elle se diffuse à une période où les pratiques de co-production des savoirs observées dans notre thèse prennent racine, mais également parce que la littérature qui s'y inscrit joua une influence importante dans le développement de celles-ci. En effet, la perspective interactive porte une attention particulière à l'enjeu de « démocratisation des sciences et technologies » (*democratization of science and technology*) qui sont considérées comme des champs de relations sociales dont il s'agit d'assurer la régulation à travers la conception d'institutions démocratiques (Fuglsang, 2001, p. 43). En outre, dans notre analyse des pratiques de co-production de savoirs, nous avons choisi d'ancrer notre travail dans la suite des travaux au sein des STS dont les auteurs ont choisi de dépasser le laboratoire, « moved decisively beyond the lab » (Epstein, 2008, p. 501).

De manière plus précise, notre recherche est marquée par une inscription de la notion de co-production des savoirs dans « l'idiome de la co-production » (*the idiom of co-production*) tel que l'établit Sheila Jasanoff (Jasanoff, 2004a), le considérant comme « central » pour le champ des STS (Jasanoff, 2019, p. 457). Dans l'ouvrage collectif qu'elle a dirigé, *States of Knowledge. The Co-production of science and social order* (Jasanoff, 2004), elle approfondit en effet la notion de « co-production de l'ordre scientifique et de l'ordre

social » (*the 'co-production' of scientific and social order*) qu'elle avait introduite dans un article publié en 1996 (Jasanoff, 1996). Sheila Jasanoff peut parler de « co-production des sciences et de l'ordre social » (*co-production of scientific and social order*, Jasanoff, 1996, p. 397 ou *co-production of science and social order*, Jasanoff, 2004), de « co-production normative et épistémologique » (*normative and epistemological co-production*, Jasanoff, 1996, p. 406) ou de « science en société » (*science in society*, Jasanoff, 1996, p. 397).

Le cadre interprétatif « co-productionniste » qu'elle propose (Jasanoff, 2004a, p. 3) vise à la production conjointe des ordres naturel et social, c'est-à-dire des savoirs et des phénomènes sociaux. Tel qu'elle le décrit, « co-production can therefore be seen as a critique of the realist ideology that persistently separates the domains of nature, facts, objectivity, reason and policy from those of culture, values, subjectivity, emotion and politics » (Jasanoff, 2004a, p. 3). Elle considère que cette approche permet d'élaborer une plus grande compréhension des questions relatives au pouvoir.

Pour Sheila Jasanoff, l'approche par la co-production permet d'échapper à une analyse qui se positionnerait de manière déterministe dans une recherche de causalité linéaire entre le développement scientifique et technologique d'une part, et l'évolution d'une société d'autre part (Jasanoff, 2004b, p. 20 ; Jasanoff, 2004c, p. 277). Elle cherche ainsi à s'écarter autant des travaux qui tendent à considérer de manière systématique l'influence des productions scientifiques et technologiques sur les formes de vie sociale que des travaux qui considèrent la science et la technologie totalement dépendantes et au service des intérêts socio-politiques. À travers l'idiome de la co-production, Sheila Jasanoff choisit de saisir l'« inter-connectivité de la nature et de la société » (*the interconnectivity of nature and society*) (Jasanoff, 2004a, p. 3) à partir d'une approche symétrique : « Science, in the co-productionist framework, is understood as neither a simple reflection of the truth about nature nor an epiphenomenon of social and political interests. Rather, co-production is symmetrical in that it calls attention to the social dimensions of cognitive commitments and understandings, while at the same time underscoring the epistemic and material correlates of social formations » (Jasanoff, 2004a, p. 3).

Sheila Jasanoff considère que l'idiome de la co-production établi dans le champ des STS entre en résonance avec les travaux menés dans les sciences sociales « traditionnelles » (Jasanoff, 2004a, p. 4).

Pour l'auteure, « co-production, then, allows the bringing together of insights from anthropology and history, law and politics, cultural studies and social theory. It is an *integrative* as well as an interdisciplinary framework » (Jasanoff, 2004b, p. 43). La proposition que Sheila Jasanoff formule concernant l'idiome de la co-production se fonde sur sa volonté d'engager, au sein du champ des STS, une mise en relation explicite et revendiquée avec les travaux menés dans le champ de la sociologie politique. Elle cherche en effet à « explorer les interconnexions entre sociologie politique et STS » (*exploring the interconnections between politics and science studies*) (Jasanoff, 1996, p. 396). Il apparaît ainsi explicitement que le cadre d'analyse construit par Sheila Jasanoff afin de saisir le phénomène de la co-production des ordres sociaux et scientifiques s'appuie sur

cette interdisciplinarité lorsqu'elle affirme : « A full-blown political analysis of science and technology seeks to illuminate the 'co-production' of scientific and social order - that is, the production of mutually supporting forms of knowledge and forms of life - with all the detail and specificity that such a project entails » (Jasanoff, 1996, p. 397). Le caractère interdisciplinaire du cadre d'analyse co-productionniste constitue ainsi un des éléments qui nous conduisent à considérer toute sa pertinence pour la recherche que nous menons.

Pour Sheila Jasanoff, l'approche de la co-production apporte une analyse plus complète des phénomènes sociaux étudiés en permettant de combiner une compréhension de la production des savoirs formels avec une analyse des facteurs sociaux, politiques et culturels qui contribuent à cette production (Jasanoff, 1996, p. 410). Ainsi, Sheila Jasanoff enracine explicitement l'idiome de la co-production dans les travaux de Bruno Latour et de Michel Foucault (Jasanoff, 2004b, p. 36). Christophe Bonneuil et Pierre-Benoît Joly reprennent dix ans plus tard la trajectoire d'émergence et la description de l'approche de la co-production telles que Sheila Jasanoff les avait déjà développées (Bonneuil et Joly, 2013, pp. 11-19).

L'inscription de la notion de « co-production des savoirs », telle que nous l'empruntons à Michel Callon, dans le cadre de l'idiome de la co-production établi par Sheila Jasanoff s'illustre particulièrement par la présence d'un chapitre écrit par Vololona Rabeharisoa et Michel Callon et publié en 2004 dans l'ouvrage dirigé par Sheila Jasanoff (Rabeharisoa et Callon, 2004). Ce chapitre porte spécifiquement sur les interactions de l'Association française contre les myopathies (AFM) avec des chercheurs scientifiques dans des processus de production de savoirs, considérant l'AFM comme ayant développé un modèle original de production de savoir : « over the years the AFM has set up an original model of production of knowledge and research mobilization that we call "mutual learning" » (Rabeharisoa et Callon, 2004, p. 157). Vololona Rabeharisoa et Michel Callon établissent ce modèle original conçu par l'AFM comme un « modèle de co-production » (p. 142).

## Conclusion du chapitre 1 – La co-production des savoirs, un champ de recherche où la posture s'interroge

Il nous paraîtrait incomplet de clore la présentation de la littérature sur laquelle se fonde cette thèse sans soulever un point d'attention sur la posture de certains auteurs mobilisés. En effet, la question de la posture de recherche constitue, selon nous, une dimension incontournable de l'activité du chercheur, à laquelle il paraît nécessaire qu'il se confronte de manière publique, c'est-à-dire de manière partagée. Tel que nous l'avons déjà évoqué, nous avons tenté d'initier cet exercice de réflexivité dans nos propres travaux de recherche à partir desquels notre posture de recherche s'est construite (Fiorini, 2019).

Dans sa thèse en histoire des sciences soutenue en 2017, Lény Patinaux étudie les recherches menées en France par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (Andra) sur l'opportunité d'enfouir des déchets nucléaires et il s'intéresse aux effets induits par l'engagement de chercheurs en sciences sociales dans cette démarche auprès de l'Andra. Il observe ainsi le rôle que certains sociologues ont pu jouer dans le cadre du Comité d'Expertise et de Suivi de la Démarche d'Information et de Consultation (Coesdic) mis en place par l'Andra afin de conseiller la direction de l'agence. Parmi les membres du Coesdic, nous identifions deux sociologues français dont les travaux s'inscrivent dans le champ des STS : le sociologue Michel Callon (Centre de Sociologie de l'Innovation – École des Mines de Paris) qui était le président de l'instance à sa création dans les années 2000 et Pierre-Benoît Joly, sociologue et économiste (Institut National de Recherche en Agronomie<sup>51</sup>) qui était l'un des trois autres membres<sup>52</sup>. Lény Patinaux fait l'observation suivante :

« Mon propos ici n'est pas de dire que la sociologie pratiquée au Centre de Sociologie de l'Innovation est l'instigatrice de la transformation du gouvernement de l'aval du cycle nucléaire. Elle y contribue et la direction de l'Andra y est sensible. Je voudrais plutôt affirmer ici qu'*Agir dans un monde incertain* est le révélateur d'un changement dans la manière de gouverner les projets techno-industriels au début des années 2000 et que M. Callon est à la fois un théoricien et un artisan de cette inflexion » (Patinaux, 2017, p. 285).

Lény Patinaux explicite son propos, notamment sur la base de la lecture d'une note produite en 2014 par les membres du Coesdic sur l'improductivité de la distinction entre stockage et entreposage :

« La traduction qu'opèrent Michel Callon et les membres du Coesdic en considérant le projet Cigéo comme un entreposage duquel il serait possible de ressortir les déchets doit, il me semble, être comprise comme une tentative de désinhibition du recours à l'évacuation géologique des déchets nucléaires. En effet, la reprise du vocabulaire d'opposant.es au stockage, qui plébiscitent l'entreposage pérennisé en surface, pour désigner le projet qu'ils et elles refusent doit être envisagée comme une tentative de déconstruire l'antagonisme qui existe entre l'Andra et les opposant.es au projet de stockage et ainsi de tenter de construire un « *monde commun* » aux promoteurs de Cigéo et aux opposant.es à ce projet. Cette tentative de réconcilier des positions antagonistes se fait toutefois au détriment des opposant.es au stockage puisque la requalification du stockage en entreposage ne change en rien le fait que les déchets soient déposés à 500 mètres sous terre pour y rester » (Patinaux, 2017, p. 331).

Deux raisons principales nous conduisent à évoquer les travaux de Lény Patinaux. Premièrement, il signale un phénomène que nous observons également dans nos différentes études de cas, celui de la porosité des postures pour certains chercheurs qui peuvent alterner des interventions dans la production des savoirs et des interventions dans l'orientation des dynamiques sociales. Deuxièmement, Lény Patinaux évoque plus particulièrement le cas du sociologue Michel Callon dont nous mobilisons les travaux dans notre thèse. En

---

51 Ancien nom de l'actuel Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

52 Les deux autres membres sont Anne Bergmans, sociologue à l'université d'Antwerpen en Belgique et Saïda Laârouchi-Engström, vice-présidente de SKB, une agence similaire à l'Andra en Suède.

outre, nous observerons ultérieurement que Michel Callon est intervenu également auprès des acteurs sur les scènes que nous étudions<sup>53</sup>.

Nous avons déjà évoqué certaines propositions analytiques formulées par Michel Callon concernant l'étude des pratiques de co-production des savoirs entre des chercheurs d'une part et des groupes concernés notamment organisés collectivement en associations d'autre part. Michel Callon a notamment mené des travaux sur l'Association française contre les myopathies et ses relations avec les acteurs du champ scientifique (Rabeharisoa et Callon, 1998 ; Rabeharisoa et Callon, 2002 ; Callon et Rabeharisoa, 2003 ; Callon et Rabeharisoa, 2008). Nous aborderons avec plus de détails dans le chapitre 3 la manière dont Michel Callon se retrouve autant mobilisé par notre cadre analytique qu'observé en tant qu'acteur de la scène étudiée, c'est-à-dire le double dispositif créé par l'Inserm afin de soutenir le partenariat qu'il a engagé en 2003 avec les associations de malades. Pour autant, nous pouvons signaler ici que cela n'a rien d'étonnant de la part de Michel Callon. Celui-ci a réalisé un travail de réflexivité sur sa propre posture de recherche qui a notamment fait l'objet d'un article publié en 1999 dans la revue *Sociologie du travail* sous le titre « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : La double stratégie de l'attachement et du détachement » (Callon, 1999b).

Dans cet article, Michel Callon part du postulat selon lequel le chercheur scientifique, que ce soit en sciences de la vie ou en sciences sociales, a pour rôle d'être le « porte-parole » des entités sur lesquelles portent ses recherches. En ce sens, il réalise une « opération de performance de la réalité » (Callon, 1999b, p. 66) car il met en visibilité des entités et des phénomènes sociaux à travers l'utilisation de ses outils et de ses méthodes. Prenant comme exemple les entretiens, les questionnaires ou encore les statistiques, Michel Callon démontre que les outils « font plus que décrire la société, puisque, utilisés en permanence par les acteurs eux-mêmes, ils la mettent en forme, la composent, la structurent et par voie de conséquence influencent fortement le cours des actions » (p. 70). Pour Michel Callon, le sociologue « participe avec ses propres outils à l'entreprise réflexive, et c'est précisément cette participation qui lui permet à la fois de produire des connaissances et de contribuer à la performance continue du social » (Callon, 1999b, p. 72). Le chercheur n'a donc pas à se considérer à distance par rapport à la scène qu'il étudie, mais il doit plutôt chercher à s'associer aux acteurs qui sont capables autant de conduire un changement social que de nourrir une démarche réflexive. Dans le cadre de cette sociologie « performative » que Michel Callon applique (Callon, 1999b, p. 71), la distinction entre le sociologue et les acteurs auxquels il s'est associé se porte sur la responsabilité qui incombe au premier de mener les « opérations de transport des connaissances » (Callon, 1999b, p. 74), pendant lesquelles il entre dans

---

53 Nous pouvons également noter que Michel Callon collabora dans les années 2000 avec l'association Sciences Citoyennes dont l'une des activités est de mener un plaidoyer en faveur du développement de la « recherche participative » inspirée de la conception des pratiques de co-production des savoirs du sociologue (Callon, 1998) ou de la « recherche collaborative » que celui-ci définit avec Pierre Lascoumes et Yannick Barthe dans l'ouvrage *Agir dans un monde incertain. Essai de démocratie technique* (2001). Michel Callon contribua en effet aux travaux conduits par l'association en menant un projet financé par le Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de son dispositif « Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation » que nous évoquerons plus loin. Ce projet aboutit en 2007 à la rédaction collective d'un rapport intitulé *Des Conférences de citoyens en droit français*. Outre le biologiste Jacques Testart qui représentait l'association Sciences Citoyennes et Michel Callon, le projet a également impliqué Marie-Angèle Hermitte, Dominique Rousseau et Florence Jacquemot. <https://sciencescitoyennes.org/des-conferences-de-citoyens-en-droit-francais/>

un espace de discussion avec ses pairs, élargissant ainsi les réseaux dans lesquels s'inscrivent les entités dont il est le porte-parole. Pour lui, « la science ne naît pas d'une prise de distance, ce mot d'ordre rabâché n'a aucun sens. Elle est engendrée par le double mouvement de la coopération et du transport, de l'attachement et du détachement » (Callon, 1999b, p. 75).

Bien que Michel Callon renonce à utiliser les notions d'« engagement » et de « distance », c'est bien celles-ci que nous avons choisies pour entamer un travail réflexif sur notre propre posture de recherche, souhaitant être en capacité de la situer par rapport à des pratiques professionnelles proches de notre objet de recherche. Cette réflexion a fait l'objet d'un chapitre d'ouvrage paru en 2019 et intitulé « Quand l'objet et le terrain de recherche valent avec l'engagement. Thèse et mission d'expertise sur la co-production des savoirs » (Fiorini, 2019). À l'instar de Michel Callon, nous avons cherché dans ce texte à nous dégager d'une vision dichotomique du rapport à notre objet de recherche et aux acteurs agissant sur les scènes que nous étudions, fondée sur l'opposition entre objectivité et subjectivité. Pour cela, nous nous sommes notamment appuyés sur la conception du continuum entre « engagement et distanciation » proposé par Norbert Elias qui, selon lui, intéresse toutes les sciences (Elias, 1993). Partant des trois postulats qu'« il est impossible de dissocier la science et la société », en suivant Harry Collins et Trevor Pinch (Collins et Pinch, 1994, p. 186), que notre propre recherche, comme toutes les autres, est d'abord et avant tout une construction sociale (Pestre, 2003), que nos propres représentations sociales façonnent notre objet de recherche et notre manière de le saisir (Elias, 1993 ; Becker, 2002), nous avons dès lors considéré comme une chimère la recherche d'une quelconque neutralité. En revanche, ce postulat ne nous dédouanait pas d'une démarche réflexive portant sur notre posture de recherche, car tout chercheur se doit « d'interroger son positionnement sur le continuum entre engagement et distanciation. Il appartient alors à chaque chercheur de le définir, mais surtout d'en rendre compte » (Fiorini, 2019, p. 164).

Au-delà du cas de Michel Callon, d'autres chercheurs ont aussi constitué des ressources de « performance continue du social », pour reprendre ses propres termes (Callon, 1999b, p. 72), dans le cadre de nos différentes études de cas. Nous pouvons brièvement évoquer la posture de la sociologue Madeleine Akrich, ancienne directrice du Centre de sociologie de l'innovation de Mines ParisTech (auquel est également rattaché Michel Callon). Si les travaux de recherche que Madeleine Akrich a pu mener sur les associations de malades et leurs collaborations avec les chercheurs ont servi d'inspiration à certains acteurs, tel que nous le démontrerons, elle est également intervenue sur la scène que nous avons pu étudier, en tant qu'actrice. En effet, elle a intégré, à partir de 2015, le Groupe de réflexion avec les associations de malades (Gram), instance interne à l'Inserm chargée de proposer certaines orientations à la politique de recherche de l'établissement<sup>54</sup>. En outre, Madeleine Akrich a développé une activité associative au sein du Collectif interassociatif autour de la naissance (Ciane). En effet, dans un article qu'elle a écrit et publié en 2010 dans la *Revue de médecine périnatale*, il apparaît cette mention « Madeleine Akrich est sociologue et dirige le centre de sociologie de l'innovation. Elle est membre du

---

<sup>54</sup> Compte-rendu de la 43<sup>ème</sup> réunion du Gram organisée le 11 décembre 2015, Archive numérique personnelle.

CA du Ciane »<sup>55</sup>. Aux côtés de Pierre-Benoît Joly notamment, Madeleine Akrich a également été membre du comité de pilotage et de rédaction du Livre Blanc porté par la plateforme Alliss que nous avons déjà évoqué. La plateforme Alliss est considérée comme « un réseau très large de pression sciences-société » (Pessis et Angeli Aguiton, 2015, p. 103). Nous le verrons dans le chapitre 3, d'autres chercheurs s'engageant dans le développement du partenariat entre l'Inserm et les associations de malades ont eu en parallèle des activités au sein de certaines associations de malades.

La sociologue Vololona Rabeharisoa, à qui Madeleine Akrich a succédé au sein du Gram de l'Inserm<sup>56</sup>, définissait le Gram comme un « lieu de militantisme » lorsqu'elle affirmait : « je n'envisage pas ma participation au Gram de la même manière qu'une participation à un conseil scientifique. Le Gram est plutôt un lieu de militantisme et y participer répond à une envie de promouvoir des choses nouvelles dans le fonctionnement de la recherche »<sup>57</sup>. De même, Pierre Lascoumes, dont les travaux apparaîtront à plusieurs reprises en références dans le cours de cette thèse, a également explicité son positionnement d'acteur dans une publication parue en 2003. En effet, son article intitulé « L'utilisateur, acteur fictif ou vecteur de changement dans la politique de santé ? » et paru dans *Les Tribunes de la santé* commençait par la précision suivante sur ses engagements associatifs : « Pierre Lascoumes est juriste et sociologue. Il s'exprime ici en tant que volontaire associatif. Membre de Aides depuis 1989, il en a présidé le comité Île-de-France pendant quatre ans et co-anime depuis 1997, avec Nicolas Brun, le Collectif interassociatif sur la santé (Ciss) » (Lascoumes, 2003, p. 59).

Dans d'autres domaines, le rapport particulier de certains chercheurs à leurs objets de recherche a aussi fait l'objet d'une attention. Évoquant le cas du sociologue Phil Brown, Madeleine Akrich, Yannick Barthe et Catherine Rémy faisaient le constat selon lequel « certains auteurs se font en outre les défenseurs de formes de collaboration plus poussées avec les groupes de citoyens mobilisés » (Akrich, Barthe, Rémy, 2010). Cette observation résonne avec les paroles de l'historien des sciences Dominique Pestre que Cécile Blatrix utilise pour introduire un de ses articles paru en 2012 dans la revue *Quaderni* : « Les chercheurs sont aussi les militants des objets sur lesquels ils travaillent » (Blatrix, 2012, p. 59). Cécile Blatrix démontre que, dans le champ de la recherche en sciences sociales sur la participation, certains chercheurs jouent également un rôle d'acteurs dans la conception et le déploiement de certains dispositifs participatifs mis en œuvre en France par les pouvoirs publics. Selon elle, « il existe un lien étroit entre la manière dont le paysage participatif se structure progressivement, et la production savante sur le sujet, qui nourrit et inspire constamment les pratiques, l'expérimentation et parfois l'institutionnalisation de nouveaux dispositifs » (Blatrix, 2012, p. 60). Identifiant cinq modalités suivant lesquelles certains chercheurs du champ de la recherche sur la participation contribuent à la construction de la démocratie participative, Blatrix établit que « ce sont les “sciences de la participation” qui

55 Akrich, M. (2010). Le Ciane, un collectif hybride dans le monde de la périnatalité. *Revue de médecine périnatale*, 2(4), 197-202.

56 Vololona Rabeharisoa a intégré le Gram de l'Inserm lors de sa 21<sup>ème</sup> réunion organisée le 23 mars 2010. Compte-rendu de la 21<sup>ème</sup> réunion du Gram organisée le 23 mars 2010. Archive numérique personnelle.

57 « Participer au Groupe de réflexion avec les associations de malades. Interview de Vololona Rabeharisoa », Site internet du Centre de Sociologie de l'Innovation, <http://www.csi.mines-paristech.fr/articles-vedette/participer-au-groupe-de-reflexion-avec-les-associations-de-malades/>

assurent largement ce travail de mise en rapport, de totalisation et de définition/délimitation des objets et des cadres théoriques légitimes. La recherche contribue de façon active et tangible, bien que souvent déniée, à dessiner les contours et contenus du paysage participatif français et également à en surestimer l'importance sociale. Les chercheurs ne sont pas de simples relais d'une demande qui existerait par ailleurs, mais en sont les vecteurs directs, pour des raisons y compris scientifiques. (...) Les sciences de la participation présentent un caractère militant, qui ne tient pas uniquement au mélange des genres descriptif et prescriptif, largement admis. Il tient aussi au fait que cette recherche est "embarquée" aussi bien dans les logiques de la compétition politique, locale et nationale, que dans les logiques de concurrence propres à la sphère marchande » (Blatrix, 2012, p. 74).

Peu de temps après la parution de cet article, quelques chercheurs du champ de recherche que Cécile Blatrix avait étudié dans son article organisaient le colloque international « Chercheur.e.s et acteur.e.s de la participation. Liaisons dangereuses et relations fructueuses ». Préparé par Loïc Blondiaux, Marion Carrel, Jean-Michel Fourniau et Catherine Neveu, l'évènement s'est déroulé les 29 et 30 janvier 2015 à l'Université Paris 8 de Saint-Denis (93)<sup>58</sup>. Ce colloque fut suivi par la publication en 2016 d'un dossier spécial dans la revue *Participations* sur le thème « Acteurs et chercheurs de la participation : liaisons dangereuses ? »<sup>59</sup>. Nous pouvons ici donner l'exemple du politiste Loïc Blondiaux<sup>60</sup> et de Clément Mabi<sup>61</sup>, chercheur en sciences de l'information et de la communication, qui étaient tous les deux récemment membres du bureau de l'association Démocratie ouverte dont l'objectif vise explicitement une transformation dans le fonctionnement des institutions politiques en France<sup>62</sup>.

Dans le domaine des « militants sciences-société » (Aguiton et Pessis, 2015), l'association Sciences Citoyennes<sup>63</sup> ou la plateforme Alliss<sup>64</sup> constituent également des exemples d'espaces d'engagement d'une diversité de chercheurs.

---

58 <https://www.participation-et-democratie.fr/chercheuses-et-acteurs-de-la-participation-liaisons-dangereuses-et-relations-fructueuses-0>

59 Dossier (2016) : Acteurs et chercheurs de la participation : liaisons dangereuses ?. *Participations*. Vol. 3. N° 16.

60 Loïc Blondiaux est intervenu lors de la conférence « Démocratie locale et Numérique : De la concertation citoyenne au financement collaboratif » qui s'est déroulée à Paris le 9 novembre 2016. Dans le programme, il était présenté comme « Professeur de science politique à la Sorbonne (Paris I), Membre de l'Institut de la concertation, Vice-Président de Démocratie Ouverte ». <https://financeparticipative.org/calendrier-de-la-finance-participative/conference-democratie-locale-et-numerique-de-la-concertation-citoyenne-au-financement-collaboratif/>. Sa présentation sur le site internet du laboratoire auquel il est rattaché, le Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP), indique l'existence de ses activités au sein de l'association Démocratie ouverte, <https://cessp.cnrs.fr/-BLONDIAUX-Loic->.

61 <https://www.participation-et-democratie.fr/la-democratie-ouverte-ou-open-government>

62 « En 2011, sous l'impulsion de Barack Obama et de Dilma Rousseff, est lancé le "Partenariat pour un gouvernement ouvert" (ou Open Government Partnership – OGP), une initiative internationale qui pousse les pays à "ouvrir" leurs modes de gouvernance en étant plus transparents et en associant davantage les citoyens aux décisions qui les concernent. Le collectif Démocratie Ouverte se donne pour mission de traduire le concept anglo-saxon et de faire en sorte que la France adhère à l'OGP en engageant un plan d'action ambitieux ». <https://www.democratieouverte.org/nous-connaître/>

63 <https://sciencescitoyennes.org/>

64 <http://www.alliss.org/>

Deuxième chapitre -  
Où se révèlent les pratiques de co-production des  
savoirs : trois études de cas

Comme nous l'avons indiqué en introduction, nous avons choisi dans cette recherche de diversifier les lieux d'observation et d'analyse des pratiques de co-production des savoirs. Déjà en 1998, Vololona Rabeharisoa et Michel Callon invitaient à engager une démarche comparative avec les pratiques observées dans d'autres domaines que celui de la santé lorsqu'ils étudiaient le « modèle de l'AFM » et la contribution des malades atteints de myopathies et de leur famille à la production des savoirs scientifiques (Rabeharisoa et Callon, 1998). Dans ce chapitre, nous présentons de manière détaillée nos trois études de cas en explicitant les raisons qui nous ont conduit à les considérer comme porteuses d'une dimension heuristique pour le questionnement que nous formulions.

Un des enjeux que nous souhaitons traiter était celui de la mise en correspondance, entendue ici comme une articulation, de pratiques qui n'avaient pas été pensées pour nourrir des processus partagés. Chacune des études de cas s'inscrit en effet dans un domaine sectoriel particulier (ou domaine d'action publique) : la santé, l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Dans chacune des trois études de cas, les acteurs auxquels notre recherche s'est intéressée se sont engagés dans des processus sans établir de relations avec les acteurs des autres processus observés. Nous observerons également que les trois processus de co-production des savoirs ne partagent ni les mêmes origines, ni les mêmes racines socio-politiques mais nous mettrons en évidence les quelques liens qui existent entre ces trois démarches indépendantes.

De la même manière qu'il nous paraissait pertinent de diversifier les domaines sectoriels au sein desquels observer la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs, nous pensions important de limiter notre recherche à l'espace politico-réglementaire de la France. Dans une volonté de prendre en compte la diversité des échelles socio-politiques d'inscription des pratiques de co-production des savoirs étudiées, nous visions ainsi à intégrer dans notre problématique la question des effets du cadre socio-institutionnel au niveau national sur celles-ci en tentant d'observer également les effets qu'elles pouvaient engendrer sur lui. Nous pourrions néanmoins constater que notre objet de recherche ne se laisse pas enfermer dans ce cadre, les études de cas révélant des débordements et des liens avec des acteurs et des dynamiques politiques et scientifiques dépassant le cadre strictement français. Nonobstant ces liens dont l'existence rappelle que le cadre socio-institutionnel n'est en aucun cas hermétique, ni pensé comme tel dans notre analyse, celui-ci apparaît toutefois comme un élément majeur à intégrer à notre analyse car il constitue un contexte commun aux pratiques sociales que nous souhaitons étudier et comparer. Une des caractéristiques majeures de ce contexte consiste dans l'émergence rapide à partir des années 1990 de formes diversifiées de participation des citoyens dans les processus d'élaboration des politiques publiques, notamment en matière d'orientations scientifiques et technologiques (Irwin, 1995 ; Joss, 1999 ; Blondiaux et Sintomer, 2002 ; Blatrix, 2009 ; Pestre, 2011 ; Gourgues, 2013). Certains auteurs désignent ce phénomène par la notion de « tournant participatif » (Jasanoff, 2003, p. 235 ; Laurent, 2011 ; Pestre, 2013, p. 146). La littérature en STS et en science politique qui s'y est spécifiquement

intéressée en France sera mobilisée pour comprendre l'émergence des dispositifs qui sont au centre de nos études de cas et qui ont permis la mise en place des pratiques de co-production des savoirs.

Nous avons ainsi souhaité diversifier les champs sectoriels au sein desquels il nous était possible d'observer en France la mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs (santé, environnement, lutte contre la pauvreté). De plus, il nous importait de ne pas réduire notre analyse de telles pratiques au seul niveau de leur mise en œuvre, mais bien de les saisir également à travers les dispositifs qui les ont rendues possibles. En effet, les interrogations qu'elles soulèvent ne s'établissent pas uniquement au niveau des acteurs qui les mettent en place, mais également au niveau des acteurs qui en ont défini le cadre de réalisation, notamment en termes de financement ou encore d'évaluation. Dans nos trois études de cas, les pratiques de co-production des savoirs sont observées et interrogées à ce double niveau.

Nous présenterons successivement dans ce chapitre les trois études de cas qui composent cette recherche, c'est-à-dire le groupe Inserm Alcool créé par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), le programme « Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et de l'expertise » (REPERE) mis en place par le ministère de l'Environnement<sup>65</sup>, et le programme Quart Monde-Université élaboré par l'association ATD Quart Monde. Dans les trois présentations qui suivent, nous explicitons les raisons qui nous ont amené, dans chacun des domaines d'action publique évoqués, à identifier spécifiquement ces études de cas comme pertinentes pour nourrir le questionnement que nous formulons.

## 2.1 Des associations de malades incitées à la co-production des savoirs : le cas du groupe Alcool de l'Inserm

Au début des années 2000, l'Inserm engage une politique d'ouverture à destination des associations de malades. Afin d'incarner cette évolution dans des pratiques concrètes d'interaction avec elles, l'établissement a progressivement créé une diversité de dispositifs parmi lesquels se trouve le groupe Inserm Alcool qui nous intéresse plus spécifiquement. Dans un premier temps, nous proposons ici de présenter brièvement les modalités de mise en œuvre par l'Inserm de cette politique de dialogue avec les associations de malades, ce qui nous permet, dans un second temps, de décrire les conditions de création du groupe Inserm Alcool et les pratiques de co-production des savoirs qu'il a engendrées. Enfin, nous indiquerons les raisons qui ont justifié notre choix de faire du groupe Inserm Alcool un cas d'étude pour notre recherche.

---

<sup>65</sup> Le ministère dont il est ici question portait l'appellation exacte « ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer » (MEEDDM) lorsqu'il a créé le programme REPERE en 2009. Dans notre propos, nous ne tenons pas compte des évolutions qu'a successivement connu l'appellation du Ministère concerné, ni du changement de périmètre de son champ d'intervention. Pour faciliter la lecture, nous choisissons de ne le désigner que par l'expression « ministère de l'Environnement ».

### 2.1.1 De la réflexion « sur » à la réflexion « avec » les associations de malades

Deux expériences majeures ont profondément marqué les modalités d'interaction entre les associations de malades et les chercheurs en sciences biomédicales dans les années 1990 en France. Il s'agit des pratiques de collaboration mises en place par des associations de lutte contre le sida d'une part, et de celles que l'association française contre les myopathies (AFM) a établies. Malgré leurs différences, ces deux expériences constituent deux références majeures qui ont fortement pesé dans la définition par l'Inserm d'une nouvelle politique d'ouverture aux associations de malades au début des années 2000.

Le renforcement des collaborations entre l'Inserm et les associations de malades a connu une première étape lorsque le Directeur général de l'Institut, Christian Bréchet, a pris l'initiative de créer en mai 2003 le Groupe de réflexion sur les relations entre l'Inserm et les Associations de malades (GRAM) en lui attribuant la mission de « dégager les grandes lignes d'une ouverture de l'Institut au dialogue et au partenariat avec les associations de malades et de faire des propositions d'actions »<sup>66</sup>. Composé de chargés de recherche, de directeurs de recherche et de responsables administratifs de trois services différents, tous membres de l'Inserm, il a été accompagné pendant ses travaux par un comité d'organisation piloté par Dominique Donnet-Kamel, ingénieur de recherche chargée de mission au Département de l'information scientifique et de la communication de l'établissement.

Après s'être réuni à trois reprises, le GRAM a rendu à Christian Bréchet en septembre 2003 son rapport dont le titre illustre une nouvelle ambition pour l'Institut : *La recherche avec et pour les malades*<sup>67</sup>. Il formulait quatre propositions dont il envisageait certaines déclinaisons opérationnelles à travers l'énonciation de nombreuses suggestions et recommandations : accroître l'intégration des associations dans différentes instances de l'Inserm ; créer les conditions favorisant le soutien à la recherche ; construire des liens avec les associations autour de la recherche clinique et de la recherche en santé publique ; communiquer, former et informer de manière privilégiée.

Sur la base des travaux du GRAM et d'une rencontre organisée par l'établissement avec les représentants des associations de malades quelques semaines après la finalisation du rapport, le directeur général de l'Inserm prit la décision de prolonger le mandat du GRAM en le constituant sur la base d'une nouvelle composition tripartite : chercheurs de l'Inserm, représentants associatifs, personnels administratifs de l'Inserm. Nonobstant la conservation de l'acronyme initial, Christian Bréchet fit le choix de modifier le nom du groupe dans sa nouvelle forme, passant ainsi du « Groupe de réflexion sur les relations entre l'Inserm et les Associations de malades » (GRAM) au « Groupe de réflexion avec les Associations de Malades » (Gram).

---

<sup>66</sup> GRAM (2003), *La recherche pour et avec les malades*, Rapport du Groupe de réflexion sur l'Inserm et les associations de malades –GRAM, septembre 2003, 20 p.

<sup>67</sup> GRAM (2003), *op. cit.*

Rattaché directement à la Direction générale de l'Institut, le Gram a reçu une nouvelle mission de « réflexions et de conseil sur les orientations stratégiques pour développer le partenariat entre l'Inserm et les Associations, et de suivi des actions entreprises »<sup>68</sup>. Sous sa nouvelle forme, le Gram a poursuivi sa mission en se réunissant entre 3 et 5 fois par an entre 2005 et 2019<sup>69</sup>. Outre la pérennisation du groupe de réflexion sous une forme renouvelée, la Direction générale de l'Institut prit la décision de lui adjoindre un autre dispositif. Initialement appelé « Mission Inserm Association », le dispositif est actuellement dénommé « Mission Associations Recherche et Société » (MARS), nom que nous adoptons pour l'ensemble de notre propos.

La mission MARS a ainsi été créée peu de temps après la seconde version du Gram avec l'objectif de lui fournir un appui opérationnel. Composée de six personnes (agents administratifs et chercheurs de l'Inserm) et pilotée à l'origine par Dominique Donnet-Kamel, la MARS permet notamment la mise en place de sessions de formation à destination des associations, la mise en place et l'animation du collège des relecteurs composé de représentants d'associations dont le rôle est de contrôler les notices d'information et de consentement ou encore la mise en place du réseau ScienceSAs qui offre un cadre de rencontres et de partages entre des chercheurs à la retraite et des associations. Le groupe Alcool de l'Inserm, sur lequel s'est focalisée notre enquête de terrain relative aux pratiques de co-production des savoirs dans le domaine de la santé, s'intègre dans les activités de la MARS<sup>70</sup>.

### 2.1.2 La mise en place d'un dispositif de co-production des savoirs : la création du groupe Inserm Alcool en 2006

La MARS a déjà engagé un certain nombre d'activités lorsque le groupe Inserm Alcool<sup>71</sup> est créé en son sein en novembre 2006 sous l'impulsion de Dominique Donnet-Kamel et de Bertrand Nalpas, Directeur de recherche à l'Inserm spécialisé en addictologie et chargé de mission Addiction au sein de l'Institut. C'est en effet Dominique Donnet-Kamel qui suggéra à Bertrand Nalpas de créer un dispositif avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool (associations) qui s'intègre aux activités de la MARS. Au moment où leurs premiers échanges s'engagèrent, Bertrand Nalpas réalisait une mission que lui avait confiée Christian Bréchet afin de créer les conditions pour accroître le volume de recherches dans le domaine de la pathologie alcool. À son arrivée à la tête de l'Institut en 2001, celui-ci avait en effet identifié plusieurs domaines particuliers sur lesquels il constatait un déficit de travaux et pour lesquels il souhaitait accroître les crédits de recherche. La pathologie alcool faisait partie de ces domaines particuliers. Il existait ainsi au sein de l'établissement de recherche une convergence de facteurs favorisant l'émergence d'une démarche d'implication des associations dans la recherche en la matière menée au sein de l'Inserm.

68 Compte-rendu de la réunion du Gram du 6 octobre 2004. Fond INS – cote 1513-03.

69 Le Gram ne s'est réuni que deux fois pendant l'année 2004.

70 Les activités menées par la MARS seront décrites ultérieurement, dans le troisième chapitre.

71 Ou groupe de travail Alcool de l'Inserm, selon les sources.

S'appuyant sur les liens qu'il avait tissés par le passé en tant que médecin avec les mouvements d'entraide, Bertrand Nalpas prit contact avec certains représentants des associations qu'il avait identifiées et réussit ainsi à mobiliser plusieurs afin d'engager la mise en place du groupe de travail Alcool au sein de l'Inserm. Au début de la démarche, six associations ont répondu favorablement à l'invitation que leur avait adressée Bertrand Nalpas. Elles furent progressivement rejointes par d'autres mouvements d'entraide pour atteindre le nombre de neuf associations représentées au sein du groupe Inserm Alcool. Après plusieurs années consacrées à consolider la démarche collective interne à travers l'organisation de réunions régulières rassemblant ses membres, le groupe Inserm Alcool prit l'initiative d'organiser une « rencontre-débat avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool » qui s'est tenue en décembre 2010 sur le thème « Alcool et recherche : du laboratoire aux malades ». Cette initiative a par la suite été répétée à la fréquence d'une rencontre-débat par an sur différents enjeux relatifs à la problématique alcool (la violence, la dépendance, le genre...).

Lorsqu'il fut créé, l'objectif initial du groupe Inserm Alcool ne portait pas spécifiquement sur la mise en œuvre de pratique de co-production des savoirs entre chercheurs et mouvements d'entraide. Le dossier de la première rencontre-débat organisée en décembre 2010 faisait en effet apparaître que « les échanges ont pour but d'identifier les attentes des mouvements d'entraide et, à travers eux des malades, et les réponses que pourrait apporter la recherche »<sup>72</sup>. Pourtant, le groupe Inserm Alcool s'engagea peu de temps après dans la mise en place d'une collaboration plus étroite avec certains chercheurs. Les termes fluctuent pour désigner cette collaboration et les acteurs parlent alternativement de projets de « recherche communautaire »<sup>73</sup>, de « recherche-action participative »<sup>74</sup> ou de « recherche communautaire participative »<sup>75</sup>.

Rendus possibles grâce à la mise en place par l'Inserm du groupe de travail animé par un chercheur de l'établissement avec le soutien opérationnel des agents de l'Inserm en charge du fonctionnement de la MARS, les échanges entre associations ont progressivement permis d'aboutir à la formulation de questions de recherche fondées sur un besoin partagé par l'ensemble des membres du groupe et répondant à ce qui peut être considéré comme une « science non faite », ou *Undone science* selon Scott Frickel, Sahra Gibbon, Jeff Howard, Joanna Kempner, Gwen Ottinger et David J. Hess. Ces auteurs définissent le concept de « Undone science » comme constitutive des « areas of research identified by social movements and other civil society organizations as having potentially broad social benefit that are left unfunded, incomplete, or generally ignored » (Frickel et al., 2010, p. 445).

---

72 Groupe Inserm Alcool (2010), *Dossier de la rencontre Alcool et recherche : du laboratoire aux malades*, Rencontre-débat avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool, 8 décembre 2010, 8 p., <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10021>

73 Groupe Inserm Alcool (2013), *Dossier de la rencontre Alcool et recherche : du laboratoire aux malades*, Rencontre-débat avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool, 12 décembre 2013, 8 p., <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10024>

74 Boulze, Launay et Nalpas, 2016a.

75 Nalpas, Perney et le groupe Inserm Alcool, 2017, p. 448.

Entre 2011 et 2015, le groupe Inserm Alcool s'est ainsi impliqué dans trois projets de recherche dont certains ont fait l'objet de publications dans des revues scientifiques anglophones avec le groupe pour co-auteur<sup>76</sup>. Dans le cadre de plusieurs projets de recherche, les membres du groupe Inserm Alcool ont ainsi pris une part active dans la mise en place d'une démarche scientifique à travers la conception de pratiques de co-production des savoirs.

Les contours de notre étude de cas se dessinent autour des pratiques de co-production des savoirs qui ont été mises en œuvre par le groupe Inserm Alcool en attachant une attention particulière aux liens existants entre cette démarche et la politique d'ouverture de l'Inserm aux associations de malades incarnée par le double dispositif du Gram et de la MARS.

### 2.1.3 Localisation de la co-production des savoirs dans le domaine de la santé : centralité des études sur les associations de malades dans les STS

« Les études sur les associations de malades sont nombreuses et riches. Elles constituent l'un des domaines les plus actifs des STS – voire le domaine qui l'a le plus reconfiguré » (Pestre, 2011, p. 219). C'est la centralité des associations de malades comme objet de recherche dans le champ des STS qui nous a indiqué la nécessité de nourrir notre recherche de l'importante littérature s'y intéressant<sup>77</sup>. Parmi ces nombreux travaux déjà menés, il nous semblait que certains parmi eux seraient particulièrement précieux pour notre questionnement portant sur les pratiques de co-production des savoirs puisqu'ils en révélaient l'existence dans le champ de la santé, notamment à travers les activités de certaines associations de malades. En effet, les associations de malades constituent un objet majeur du champ STS à travers les diverses modalités avec lesquelles elles ont noué, depuis les années 1980 aux États-Unis mais aussi en France, des relations plus ou moins étroites avec les processus de production scientifique. Comme le faisait remarquer Steven Epstein, il est possible d'observer depuis le début des années 1990 un accroissement d'intérêt dans les travaux du champ des STS pour les associations de malades et leur influence sur les pratiques médicales et sur la recherche biomédicale (Epstein, 2008). Il nous paraissait alors pertinent d'analyser, à la lumière de ces travaux, la mise en place d'un dispositif en France rendant possible des processus de co-production des savoirs impliquant des associations de malades, comme cela avait déjà pu être observé (Rabeharisoa et Callon, 1998, p. 44).

En outre, une partie de cette littérature a cherché à interroger les rapports qu'il était possible de saisir entre les pratiques d'implication des associations de malades dans la recherche médicale, notamment lorsqu'il s'agit de pratiques de co-production des savoirs, et le renouvellement du fonctionnement démocratique en France. L'apparition du Gram et de la MARS au sein de l'Inserm correspond à une période qui voit s'institutionnaliser la reconnaissance des savoirs portés par les malades et leurs associations, notamment à travers la notion

---

<sup>76</sup> Les publications dans des revues scientifiques issues des projets de recherche fondés sur une co-production des savoirs entre différents chercheurs et le groupe Inserm Alcool seront indiquées dans la suite de notre propos.

<sup>77</sup> Les références utiles pour nos travaux seront par la suite indiquées dans le corps de notre analyse.

« démocratie sanitaire » (Akrich et Rabeharisoa, 2012). Elle apparaît explicitement dans le corps de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

## 2.2 Réduire la contestation environnementale par l'intégration de l'expertise associative : le cas du programme REPERE du ministère de l'Environnement

Les situations dans lesquelles le ministère de l'Environnement voit son action contestée sont nombreuses. Un récent texte réglementaire mettait une nouvelle fois en évidence une prise de conscience de l'acteur public face à cette situation : l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement<sup>78</sup>. Ce texte élargit notamment le rôle de la Commission nationale de débat public dont la création en 1995 avait été fortement influencée par les mobilisations d'associations environnementales contre divers projets d'infrastructures à potentiel impact environnemental (Blatrix, 2007). Au centre de certaines formes de mobilisation, s'est trouvé régulièrement remis en cause le rôle des chercheurs scientifiques. En effet, la légitimité de la place privilégiée des chercheurs (parfois dans un rôle d'expert) auprès des détenteurs du pouvoir politique a trouvé des espaces de contestation avec la succession de controverses socio-techniques à partir des années 1970 (Bonneuil et Joly, 2013)<sup>79</sup>. Cette expression émanant de la société civile a trouvé d'autant plus de résonance que les savoirs scientifiques étaient essentiellement produits sur le mode de la « délégation aux spécialistes » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), dans des lieux confinés (laboratoires). On retrouve dans le domaine de l'environnement, le même type de mises en cause adressées aux chercheurs qui ont pu également être observées dans le cadre de controverses sanitaires.

Bien que sa place fut marginale, la recherche scientifique a constitué un des enjeux au cœur des débats qui ont pris place lors du Grenelle de l'Environnement organisé par le ministère correspondant en 2007. Témoignant d'une volonté d'ouvrir davantage l'élaboration des politiques publiques et la mise en œuvre de l'action publique dont il a la charge, le ministère de l'Environnement a conçu le Grenelle de l'Environnement comme une « concertation institutionnelle » (Lascoumes, 2011, p. 280). Celle-ci prit une forme inédite en France en reposant sur une méthodologie appelée « gouvernance à cinq » (Lascoumes, 2011, p. 280) dont l'architecture complexe s'est composée d'activités parallèles menées en différentes phases, sur une période relativement courte puisqu'il s'engagea en juillet 2007 pour aboutir en octobre 2007. Ce dispositif a ainsi ouvert l'ensemble des travaux qui y ont été engagés à un collectif composé d'acteurs identifiés selon cinq catégories différentes : associations environnementales, syndicats salariés, syndicats patronaux, collectivités territoriales, État (quelques personnalités qualifiées y ont également participé). Les cinq catégories d'acteurs étaient rassemblées

<sup>78</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032966914>

<sup>79</sup> En matière de débordements et de conflits environnementaux, Michel Letté invite à « nuancer la perception du tournant environnemental » des années 1960-1970. Voir Letté Michel, 2012.

au sein des six groupes de travail constitués et des deux intergroupes thématiques sur les OGM et les déchets qui ont tous rendu leur rapport en septembre 2007 auprès du ministère de l'Environnement.

Lors du Grenelle de l'Environnement, des questions relatives à la recherche scientifique émergent dans le cadre du groupe de travail V « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance » où sont initialement formulées plus de 900 propositions. Nous préciserons ultérieurement le processus d'avancement des travaux menés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Toutefois, nous pouvons indiquer ici que certaines propositions relatives à la thématique transversale de la recherche scientifique ont porté sur la participation des associations au pilotage des organismes de recherche<sup>80</sup> ou sur leur contribution aux choix en matière de définition des priorités de recherche<sup>81</sup>. Ces premières propositions ont fait l'objet d'une seconde phase de travail dans le cadre d'un des 34 comités opérationnels mis en place par le ministère de l'Environnement qui portait explicitement sur les enjeux scientifiques : le Comité opérationnel « Recherche » (n° 30) ou « Comop Recherche ». Dans son rapport rendu en septembre 2008, le Comop « Recherche » recommandait notamment de « renforcer les liens science-société » par la « prise en compte des attentes sociétales ». Une des propositions énoncées pour atteindre cet objectif était d' « encourager la consultation des acteurs de la société, les associer à la définition et au déroulement de certains programmes de recherche participatifs »<sup>82</sup>.

Dans la continuité de ses propres activités de programmation de recherche et à partir des résultats du Grenelle de l'Environnement, le ministère de l'Environnement fit le choix de concevoir un nouveau programme de recherche qui puisse correspondre concrètement aux recommandations. De nombreuses sources attestent que les acteurs du ministère établissent un lien direct, tel un prolongement, entre les conclusions du Grenelle de l'Environnement et la création en 2009, au sein du service de la Recherche du ministère, du programme REPERE<sup>83</sup>.

---

80 Par exemple, « présence dans les conseils d'administration des grands instituts de recherches de représentants des ONG et présence aux comités scientifiques des grands instituts de recherche de grands scientifiques reconnus, proposé par les ONG et accepté par les dirigeants des instituts », voir Grenelle de l'Environnement, « Groupe 5 “Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance” », Paris, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, septembre 2007, p. 92.

81 Par exemple, « désignation au sein des instances décisionnelles en matière d'allocations de moyens de recherche, de représentants de la société civile et des organisations engagées en faveur du développement durable », voir Grenelle de l'Environnement, « Groupe 5 “Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance” », Paris, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, septembre 2007, p. 119.

82 Grenelle de l'Environnement, *Comité opérationnel « Recherche »*, Rapport au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juillet 2008, 97 p.

83 Si le programme REPERE a porté son nom définitif à partir du deuxième appel à projets lancés à la fin de l'année 2010, il lui avait été initialement donné lors de sa création le nom « Participation des ONG au pilotage de la recherche et de l'expertise », avant que lui soit donné lors du lancement du premier appel à projets fin 2009 le nom « Recherche et expertise pour piloter ensemble la recherche et l'expertise ». Photocopie de l'Acte d'engagement n° 0902069 du marché public relatif à la prestation d'animation et de réflexion scientifique et technique du programme “Participation des ONG au pilotage de la recherche et de l'expertise”, daté du 8 décembre 2009, Fond REP – cote 1 et Ministère de l'Environnement (2009), *Programme REPERE*, « Recherche et expertise pour piloter ensemble la recherche et l'expertise ». Appel à candidature, 4 p., <https://www.programme-repere.fr/programme-repere/projets/projets-2010/>

### 2.2.1 L'innovation dans la continuité : la création du programme REPERE

Comme nous l'évoquions dans le paragraphe précédent, le ministère de l'Environnement ne découvre pas la programmation de la recherche lorsqu'il décide de mettre en place le programme REPERE. Il a engagé, très rapidement après sa création en 1971, un processus lui permettant de s'assurer la réalisation de recherches scientifiques portant sur son champ d'intervention et potentiellement utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre de ses politiques sectorielles. Pour cela, il créa en 1984 son propre service de la Recherche qui portera, 25 ans plus tard, le programme REPERE qui nous intéresse ici (Jollivet, 2017).

Cette expérience de programmation développée par le ministère de l'Environnement a nourri la conception du programme REPERE. Deux programmes de recherche en particulier peuvent être évoqués rapidement ici, car ils apparaissent comme des initiatives sur lesquelles le service de la Recherche du ministère s'est appuyé dans le lancement du programme REPERE. Il s'agit tout d'abord du programme LITEAU que le ministère a lancé en 1998 visant à soutenir des recherches qui puissent appuyer ses politiques publiques relatives à la mer et aux littoraux. Si le programme attache une attention particulière à l'excellence scientifique des projets soutenus ou à l'interdisciplinarité qu'ils rendaient possible, il avait également explicitement énoncé la nécessité d'impliquer les gestionnaires du littoral dans les projets de recherche. Mais c'est surtout l'expérience du programme Concertation, Décision, Environnement (CDE)<sup>84</sup> sur lequel s'est appuyé le service de la Recherche du ministère. Dès son lancement en 1999, le ministère de l'Environnement avait affiché l'ambition de permettre, à travers son appel à propositions de recherche, l'établissement de coopérations entre chercheurs et acteurs non-chercheurs, notamment associatifs. Le programme CDE n'a pas constitué qu'un instrument de financement de projets de recherche mais il comportait également un volet d'animation et de valorisation des projets soutenus à travers la mise en place d'un séminaire ouvert au public. Celui-ci visait à permettre les échanges entre chercheurs et praticiens ainsi que la mise en réseau des chercheurs intéressés aux dispositifs participatifs mis en place dans la conduite de l'action publique en matière d'environnement. Le séminaire a compté 15 séances lors de sa première phase entre 2000 et 2005, 7 séances lors de sa deuxième phase entre 2009 et 2013. C'est dans le cadre du séminaire CDE que fut organisée le 11 février 2010 une séance sur le thème « Co-construire des programmes de recherche avec les ONG : quels enjeux, quels défis ? », lors de laquelle le programme REPERE a fait l'objet d'une présentation par Anne Lieutaud, fonctionnaire du service de la Recherche du ministère de l'Environnement<sup>85</sup>.

Le programme REPERE émerge ainsi dans la continuité des activités déjà existantes au sein du service de la Recherche du ministère en matière de programmation. Il apparaît également quelques années après la création des premières initiatives institutionnelles prises au niveau de certains conseils régionaux<sup>86</sup> pour soutenir la

<sup>84</sup> <http://concertation-environnement.fr/>

<sup>85</sup> Outre l'intervention d'Anne Lieutaud, le séminaire a été structuré autour des interventions de Dominique Pestre (EHESP), Pierre-Benoît Joly (INRA), Marc Lipinski (Conseil régional d'Île-de-France), Catherine Bourgain (Inserm ; Sciences Citoyennes), Pierre Perbos (Réseau Action Climat) et Georges Debrégeas (Sauvons la recherche).

<sup>86</sup> Nous faisons notamment référence ici au dispositif « Partenariat institutions citoyens pour la recherche et l'innovation » (PICRI) créé par le Conseil régional d'Île-de-France (2005-2015), l'appel à projets « Appropriation sociale des sciences » (ASOSC) lancé

réalisation de projets menés conjointement par des chercheurs et des acteurs de la société civile (parfois, en « co-production des savoirs »<sup>87</sup>). Toutefois, le programme REPERE va s'écarter des précédentes expériences de programmation du ministère pour se rapprocher, dans le contenu de son texte d'appel à projets, des initiatives régionales notamment en conditionnant l'octroi d'une subvention au fait que tout projet présenté soit fondé sur le partenariat entre un établissement de recherche et une organisation de la société civile. Nous verrons ultérieurement que l'expérimentation menée par le ministère de l'Environnement pendant trois ans dans le cadre du programme REPERE a révélé une évolution entre les deux appels à projets qu'il a lancés. Si le premier appel à projets accueille un large panel de projets fondés sur une diversité de mode de partenariats entre chercheurs et acteurs non-chercheurs, le deuxième appel à projets a été rédigé de telle sorte qu'il invite plus spécifiquement des projets établissant une collaboration étroite entre chercheurs et associations, voire des projets mettant en œuvre des pratiques de co-production des savoirs telles que nous les entendons. Cette inflexion marquée lors du lancement du second appel à projets nous a donc amené à concentrer notre enquête de terrain sur les pratiques de co-production des savoirs que le programme REPERE a rendues possibles au sein des projets qu'il a financièrement soutenus dans le cadre du second appel à projets. En outre, nous nous intéresserons à un dispositif particulier que le ministère a introduit à cette étape de son expérimentation visant un enjeu de réflexivité sur les démarches entreprises dans les différents projets en partenariat. Ce dispositif appelé « tiers-veilleur » était incarné par un chercheur issu des sciences humaines et sociales et a été adjoint à tous les projets soutenus dans le cadre du second appel à projets.

## 2.2.2 Vers une co-production des savoirs au service de la politique du ministère de l'Environnement ?

Le programme REPERE a soutenu 18 projets menés conjointement par des acteurs associatifs et des chercheurs dans le cadre du lancement de ses deux appels à projets. Comme nous l'avons déjà évoqué, nous avons observé une évolution du programme entre les deux appels à projets, que ce soit dans le fonctionnement de ses instances ou que ce soit dans la rédaction du texte d'appel à projets. Ce changement se caractérise notamment par un renforcement de la place des associations dans le programme et de la relation entre chercheurs et acteurs associatifs au sein des projets, notamment en indiquant explicitement dans le texte du second appel à projets la « recherche-action » comme critère de recevabilité des projets soumis. Apparaît également plus clairement dans le second appel à projets la volonté du ministère de l'Environnement de soutenir des projets qui ne soient plus seulement porteurs d'une forme de collaboration mais qui soient structurés à partir d'une collaboration. En outre, il précise davantage l'importance qu'il porte à ce que les partenaires des chercheurs dans les projets soutenus soient issus du milieu associatif, ce qui n'était pas une condition discriminante lors du premier appel à projets bien qu'une majorité des huit projets retenus aient impliqué des acteurs associatifs. Cette nouvelle

---

par le Conseil régional de Bretagne (2006-2013) et le programme Chercheurs-Citoyens mis en place par le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, ex-région Hauts-de-France (2011-2015).

87 Bien qu'il ne fasse pas référence au concept de Michel Callon, le sociologue Jean Vincent évoque par exemple un projet qu'il a soumis en 2014 dans le cadre du programme PICRI et qu'il qualifie de « co-production des savoirs » (Vincent, 2015). Nous avons évoqué précédemment la diversité des pratiques de collaboration engagées dans des projets soutenus par le programme PICRI dont certaines dépassent le cadre des seules pratiques de co-production des savoirs telles que nous les entendons.

orientation s'est aussi trouvée illustrée par une évolution de la formulation des objectifs du Ministère à travers le programme qui a induit une évolution des critères d'évaluation annoncés dans le texte d'appel à projets.

Tel que nous l'avons déjà expliqué lors de la présentation de l'étude de cas portant sur le groupe Inserm Alcool, nous avons cherché à observer concrètement les pratiques de co-production de savoirs et leur insertion dans le cadre du programme REPERE. C'est pourquoi, nous avons orienté notre enquête de terrain sur un projet particulier ayant reçu le soutien du Ministère dans le cadre du second appel à projets.

Nous présentons ici brièvement le projet central de notre démonstration concernant les pratiques de co-production des savoirs observables dans le cadre du programme REPERE. Il s'agit du projet 3SCED pour « Sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs “profanes” co-construisent des connaissances pour le développement durable »<sup>88</sup>. Lorsque les membres du collectif de recherche à l'origine du projet le soumettent dans le cadre du deuxième appel à projets du programme REPERE au début de l'année 2011, cela fait plus de sept ans qu'ils collaborent dans le cadre d'un Comité local de suivi. Celui-ci a été mis en place dans un contexte socio-technique et politique particulier puisqu'il était lié à une controverse d'ampleur nationale autour de l'essai en plein champ de porte-greffes de vignes génétiquement modifiées piloté par des chercheurs du centre de l'INRA situé à Colmar. De nombreux articles de presse ont relaté cet événement<sup>89</sup>. Composé d'une diversité d'acteurs locaux publics et privés, le Comité local de suivi constituait un espace d'échanges autour du processus d'expérimentation. Ce dispositif avait donné la possibilité aux acteurs non-scientifiques qui le composaient d'interroger le protocole établi par les chercheurs, voire même de le faire évoluer, notamment en insérant dans l'expérimentation des questionnements que n'avaient pas formulés initialement les chercheurs. Si l'expérimentation dûit prendre fin subitement à la suite d'un acte de sabotage sur le site de l'INRA visant les plants de l'essai en plein champ, la démarche de collaboration entre chercheurs et membres acteurs non-scientifiques du Comité local de suivi s'est, elle, poursuivie. Le deuxième appel à projets du programme REPERE a offert une opportunité de concevoir un cadre pour cette poursuite.

Ainsi, les trois structures associatives (Association des vignerons d'Alsace, Chambre de consommation d'Alsace, Alsace Nature) et les deux établissements scientifiques (Université de Strasbourg, centre de l'INRA à Colmar)<sup>90</sup> représentés au sein du collectif de recherche du projet 3SCED lui ont donné pour objectif de « traiter les questions de l'impact environnemental de la viticulture et de la valeur des savoirs vignerons pour se saisir

---

88 Fiche de synthèse du projet 3SCED accessible sur le site du programme REPERE : <https://www.programme-repere.fr/programme-repere/projets/projets-2011/3sced/>

89 Quelques exemples d'articles de presse ayant traité le sujet : Costa, P. (2010, août 25). Les raisins de la colère. *L'Est Républicain*, 19 ; Court, M. (2010, août 25). OGM : le gouvernement soutient la recherche. *Le Figaro*, 20548, 9 ; Fenoglio, J. (2010, août 24). Arrachage en terrain d'entente. *Le Monde*, 13.

90 Hormis l'université de Strasbourg, tous les partenaires du projet 3SCED collaboraient déjà depuis 2003 dans le cadre du Comité local de suivi. Voir Masson J. (2014), « Le projet Repère 3SCED : sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs «profanes» co-construisent des connaissances pour le développement durable : Citoyens scientifiques - Un dossier spécial ». *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, Paris : Institut national de la recherche agronomique Délégation permanente à l'environnement, 2014, 64 (64), pp. 21-26.

des enjeux et construire une réponse face à l'enjeu d'Écophyto 2018 »<sup>91</sup>. Pour mener à bien le projet, les membres du collectif de recherche se sont appuyés sur des travaux scientifiques existants dans le champ des sciences de l'éducation pour concevoir une méthodologie adaptée à la démarche de co-production des savoirs engagée. Parmi les publications scientifiques qui ont résulté du projet 3SCED, dont certaines ont été co-signées par le Comité local de suivi, un article a été spécifiquement centré sur cette méthodologie<sup>92</sup>.

Si les financements octroyés par le ministère de l'Environnement à travers le programme REPERE ne furent pas prolongés après le deuxième appel à projets, la démarche de collaboration qui avait été initiée avant le projet 3SCED et la méthodologie sur laquelle se sont fondées les pratiques de co-production des savoirs mises en œuvre lors du projet ont réussi à se pérenniser. Nous verrons également dans le propos qui suivra que le caractère éphémère du programme REPERE ne l'empêchera pas de maintenir sa marque dix ans plus tard au niveau des suites données au projet 3SCED, mais également au niveau de la programmation en France de pratiques de « recherche participative ». En effet, la fin définitive du programme REPERE en 2018 a constitué une source de légitimation et d'influence majeure lorsque plusieurs bailleurs privés et publics ont décidé la même année de co-piloter le dispositif *CO*<sup>3</sup>. *Co-Construction des Connaissances* visant à soutenir financièrement des projets de « recherche participative » traitant du thème de la transition écologique et solidaire.

### 2.3 La reconnaissance des savoirs des plus pauvres par le croisement des savoirs avec des universitaires : le programme Quart Monde-Université

Le Mouvement associatif ATD<sup>93</sup> Quart Monde a été fondé en 1957 à Noisy-le-Grand (93) par le père Joseph Wresinski, dans le camp des sans-logis créé quelques années plus tôt par l'Abbé Pierre. Provenant lui-même d'une famille ayant connu la grande pauvreté, Joseph Wresinski a donné pour vocation au Mouvement de comprendre et de faire connaître la grande pauvreté afin d'aboutir à son éradication. L'action du Mouvement s'incarne particulièrement dans sa présence au plus près des familles connaissant la grande pauvreté qu'il a qualifié de « sous-prolétariat » ou plus récemment de « Quart Monde ». Le Mouvement se constitue de membres désignés par le terme « volontaire permanent Quart Monde » s'engageant à accompagner les personnes en situation de pauvreté. Parmi ces dernières, celles qui deviennent membres du Mouvement pour agir dans la lutte contre la pauvreté sont appelées « militants Quart Monde ».

91 Masson J. (2014), « Le projet Repère 3SCED : sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs « profanes » co-construisent des connaissances pour le développement durable : Citoyens scientifiques - Un dossier spécial ». *Op. cit.*

92 Moneyron, A., Westhalten group, LMC, Lallemand, J. F., Schmitt, C., Perrin, M., Soustre-Gacougnolle, I., & Masson, J. E. (2017). Linking the knowledge and reasoning of dissenting actors fosters a bottom-up design of agroecological viticulture. *Agronomy for Sustainable Development*, 37(5), 41.

93 Aide à Toute Détresse. En 2009, le conseil d'administration du Mouvement international ATD Quart Monde a confirmé l'initiative prise par les membres du Mouvement aux Philippines de s'appeler « All Together in Dignity » et a décidé de donner au sigle ATD en français le sens de : « Agir Tous pour la Dignité ».

L'objectif d'éradication de la pauvreté que se donne le Mouvement se fonde sur trois idées fortes : l'idée que la misère n'est pas une fatalité ; l'idée que ceux qui subissent la pauvreté n'ont pas à se sentir coupables ; l'idée que les personnes en situation de pauvreté détiennent un savoir que personne d'autre ne possède, celui issu de l'expérience de la pauvreté. Aussi, l'association ne limite pas son action au soutien qu'elle peut apporter aux familles. Dès l'origine, le Mouvement s'est démarqué par sa dimension militante d'autres acteurs impliqués dans ce combat qui visaient davantage à aider, secourir les personnes défavorisées. L'association développe un discours politique qui va au-delà d'une mise en visibilité du phénomène de la grande pauvreté ou d'une demande de soutien. Elle fait le constat que la démocratie ne s'applique pas aux personnes en situation de pauvreté et dénonce ce qu'elle considère être une injustice sociale et politique.

Si l'association se définit comme un mouvement collectif, elle a été très fortement marquée par la pensée de son fondateur qui imprègne encore aujourd'hui ses orientations et ses pratiques. Joseph Wresinski a notamment formulé très tôt l'idée selon laquelle le savoir des plus pauvres, non seulement méritait d'être reconnu au sein de la société, mais constituait surtout un enjeu politique. Deux dispositifs créés au sein du Mouvement ont été d'une grande importance quand il s'est agi de concevoir le programme Quart Monde-Université : l'Institut de recherche et de formation aux relations humaines (IRFRH) et les Universités populaires Quart Monde.

Le premier des deux dispositifs est créé dès 1960 sous le nom originel de « Bureau de Recherches Sociales »<sup>94</sup>. Le but assigné à l'IRFRH était de mettre la recherche scientifique au service du combat que le Mouvement menait contre la pauvreté. C'est par exemple dans le cadre des activités du Bureau de Recherches sociales que sont organisés au palais de l'Unesco en 1961 puis 1964 deux colloques internationaux sur les familles inadaptées qui donnent l'occasion d'un échange entre chercheurs et acteurs de terrain (Ferrand, 1999 ; Defraigne Tardieu, 2009, p. 45). Le programme Quart Monde-Université fut inséré dans les activités de l'IRFRH.

La mise en place du programme Quart Monde-Université a également pu s'appuyer sur les Universités populaires Quart Monde que le Mouvement a créées à partir de 1972 sous l'impulsion de Joseph Wresinski. Elles sont conçues comme des formations permettant de créer un espace où la parole des personnes en situation de pauvreté se libère en présence de pairs, mais également de personnes qui n'ont pas fait l'expérience de la misère. Elles offrent un cadre qui permet aux participants de faire ressurgir les savoirs déniés et de mettre en visibilité l'élaboration d'une pensée trop souvent ignorée. Elles donnent une dimension collective à la lutte que chaque personne en situation de pauvreté mène individuellement tout en constituant un « lieu de dialogue avec la société » (Ferrand, 2001, p. 43). La préexistence des Universités populaires Quart Monde a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme Quart Monde-Université puisque toutes les personnes en situation de pauvreté qui y ont participé avaient préalablement fait l'expérience des Universités populaires Quart

---

<sup>94</sup> C'est en 1967 que le dispositif prit son nom définitif : Institut de recherche et de formation aux relations humaines.

Monde. Cette expérience était un critère impératif dans l'identification des militants Quart Monde pouvant participer au programme.

### 2.3.1 Le savoir scientifique partiel et la richesse du savoir des personnes en situation de pauvreté

Le monopole dont jouissent les chercheurs dans la production des savoirs considérés comme légitimes est remis en cause dès le début des années 1960 par le Mouvement ATD Quart Monde qui entend donner une place aux personnes en situation de pauvreté et constate que l'État ne mène pas les recherches sur la pauvreté nécessaires à la compréhension du phénomène, passage obligé pour aboutir à son éradication. Cette place dans la production des savoirs se fonde sur la reconnaissance de la capacité des personnes en situation de pauvreté à produire des savoirs pertinents et utiles pour la société et sur la nécessité que la recherche scientifique reconnaisse leur apport. Ainsi en 1978, Joseph Wresinski invitait les chercheurs à écouter le militant Quart Monde et à « l'inclure dès le départ et tout au long de ses recherches »<sup>95</sup>. Il saisit également la conférence à l'Université de la Sorbonne lors de laquelle il intervenait le 1<sup>er</sup> juin 1983 comme une occasion pour inviter les universitaires auxquels il s'adressait « à de nouvelles ouvertures »<sup>96</sup> et ainsi dépasser le « rendez-vous manqué entre Université et quart monde »<sup>97</sup>. Pour pouvoir fonder un changement profond de la société et ainsi éliminer la pauvreté, Joseph Wresinski propose d'incarner dans des actes concrets la « réciprocité du savoir » entre savoir universitaire et savoir détenu par le Quart Monde<sup>98</sup>. Selon lui, il est de la « responsabilité morale et politique » de l'université<sup>99</sup> d'être présent au rendez-vous avec le Quart Monde afin de produire ensemble un savoir qui dépasse la fragilité du savoir universitaire.

Au-delà du constat selon lequel la recherche, notamment en sciences sociales, s'est peu intéressée aux facteurs engendrant la grande pauvreté, Joseph Wresinski et le Mouvement ATD Quart Monde considèrent qu'elle ne peut être satisfaisante telle qu'elle est produite. Elle ne peut pas répondre aux attentes que formule le Mouvement en matière d'éléments de compréhension du phénomène car ses résultats sont considérés comme déconnectés des situations réellement vécues par les familles vivant la pauvreté.

Bien que la rencontre des différents savoirs ait été identifiée par le Mouvement comme une nécessité depuis plusieurs décennies déjà, c'est dans les années 1990 qu'il va s'engager dans la mise en place d'une expérimentation ambitieuse structurée méthodologiquement. Cherchant à concrétiser l'invitation lancée par Joseph Wresinski aux chercheurs lors de son allocution de 1983, Claude Ferrand<sup>100</sup> et Françoise Ferrand, volontaires permanents ATD Quart Monde, ont engagé à partir de 1993 une réflexion collective au sein du

---

95 Wresinski, 2007, p. 42.

96 Wresinski, 2007, p. 69.

97 Intervention de Joseph Wresinski intitulée « Échec à la misère ». Voir Wresinski, 2007, p. 71.

98 Wresinski, 2007, p. 108.

99 Wresinski, 2007, p. 107.

100 Claude Ferrand fut désigné par Joseph Wresinski pour lui succéder après sa mort dans le cadre d'un Secrétariat général du Mouvement que ce premier a composé pendant cinq ans avec deux autres volontaires permanents entre 1988 et 1993 (Join-Lambert, 2015).

Mouvement pour expérimenter une démarche qui permette la rencontre entre trois types de savoirs différents : ceux issus de l'expérience vécue de la pauvreté, ceux issus de l'expérience professionnelle dans l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et ceux issus du champ scientifique. Menés dans le cadre d'un groupe de travail mixte, c'est-à-dire composé de militants Quart Monde, de volontaires permanents Quart Monde et d'universitaires, ces travaux ont permis de formuler les principes au fondement de la démarche ainsi que de concevoir et d'affiner la méthodologie choisie pour mener l'expérimentation. Les réflexions menées au sein du groupe de travail permirent également de confirmer un double constat pour les participants : d'une part, le milieu académique légitime les discours politiques et, d'autre part, la grande pauvreté n'est pas reconnue comme source de savoirs et d'expériences, elle n'a pas de prise sur l'État de droit, la citoyenneté. Cette démarche de réflexion collective aboutit à la mise en place du programme expérimental d'action-formation-recherche « Quart Monde-Université » qui se déroula de mars 1996 à mars 1998. Celui-ci fut le cadre d'un processus de co-production des savoirs impliquant militants Quart Monde, volontaires permanents Quart Monde et chercheurs pour mener ensemble une recherche aboutissant à la publication d'un livre co-écrit<sup>101</sup>.

Au-delà de la seule rencontre des savoirs engendrée dans le cadre du Programme, l'objectif de l'association est bien politique : donner à la personne en situation de pauvreté sa place au cœur de la société qui lui est déniée illégitimement. Deux événements qui ont constitué des références dans la phase de conception du programme Quart Monde-Université témoignent du sens politique qu'il revêt pour le Mouvement, il s'agit du Forum « Préparer l'avenir avec le Quart Monde » organisé à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1987 et du colloque « Les plus pauvres dans la démocratie » organisé à Caen les 27 et 28 octobre 1989 (Caillaux et Join-Lambert, 1991).

### 2.3.2 Une méthodologie complexe au service des pratiques de co-production des savoirs

Le programme Quart Monde-Université a rassemblé 32 participants répartis dans cinq sous-groupes mixtes situés en Bretagne, Normandie, Nord-Pas-de-Calais (France), à Bruxelles et dans le Hainaut (Belgique). Ces cinq groupes, composés chacun de militants Quart Monde, d'universitaires et d'un volontaire permanent Quart Monde, ont été constitués à partir de la localisation géographique des militants Quart Monde impliqués dans le programme. Ils s'engageaient dans ce que le Mouvement avait choisi d'appeler « un programme de formation-action-recherche ».

Afin de garantir le partage par tous les participants des modalités de fonctionnement du programme et des principes à son fondement, un « protocole d'accord » fut établi<sup>102</sup>. Chaque acteur-auteur signa le protocole d'accord, co-signé par le directeur du programme. Ce document énonçait la finalité du programme et sa déclinaison en objectifs opérationnels, il décrivait les modalités de mise en œuvre du programme en identifiant l'ensemble des participants du programme, leurs rôles et leurs missions, il établissait les dispositions éthiques

101 Groupe de recherche Quart Monde-Université (1999), *Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*, Paris, Éditions de l'Atelier et Éditions Quart Monde, 490 p.

102 Groupes de recherche Quart Monde-Université (1999), *ibid.*

que les participants devaient respecter et il présentait enfin le calendrier du déroulement du programme. La signature marquait symboliquement leur engagement dans un processus d'une durée de deux ans qui avait pour finalité de « construire un nouveau savoir qui prenne en compte à la fois l'apport des sciences, l'expérience de vie de ceux qui sont en situation d'extrême pauvreté et la transformation sociale liée à l'action ».

Cette finalité visait deux objectifs. Premièrement, le programme expérimental devait permettre « que l'histoire du Quart Monde, son combat et son expérience soient enseignés dans les universités, de même (...) que la pensée des personnes issues des milieux très défavorisés, leur appréhension des problèmes, leurs aspirations propres soient intégrées dans les analyses et les synthèses universitaires, dans les différentes disciplines ». Deuxièmement, il devait établir les conditions rendant possible que « l'expérience des personnes issues de milieux défavorisés se transforme en savoir reconnu et communicable »<sup>103</sup>.

La méthodologie conçue pour le programme visait à garantir que l'ensemble des participants, appelés « acteurs-auteurs », puissent contribuer à l'ensemble des étapes de la recherche menée, c'est-à-dire la définition d'une question prioritaire, l'élaboration d'une problématique, la production d'un état de la question, la réalisation du travail d'enquête, l'analyse des données et la production écrite présentant les résultats. L'équilibre des pouvoirs et des légitimités entre chercheurs, militants Quart Monde et volontaires permanents impliqués dans le processus de co-production des savoirs était ainsi posé comme un fondement de la démarche et non comme un objectif à atteindre. Si la méthodologie de la démarche expérimentale a pu évoluer au cours du processus, les travaux préparatoires menés entre 1993 et 1995 avaient permis de poser plusieurs éléments structurant du programme Quart Monde-Université comme sa durée, le nombre de groupes de recherche ou encore son aboutissement à travers la publication d'un ouvrage co-écrit. Les travaux préparatoires ont également permis d'identifier les différentes instances nécessaires au déroulement du processus en fonction des objectifs définis : l'équipe pédagogique qui a suivi et animé l'ensemble des travaux conduits par les participants au Programme et le Conseil scientifique. Composé de sept universitaires français et belges, ce dernier avait deux missions principales qui étaient d'« examiner et valider la qualité et la rigueur des savoirs produits dans les mémoires à la fin de l'opération » et de « participer à l'organisation d'un colloque européen destiné à faire connaître et à confronter les résultats de la formation-action-recherche et contribuer à des publications dans des revues scientifiques »<sup>104</sup>.

Nous rendrons compte dans notre analyse de la complexité de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation du programme Quart Monde-Université. Toutefois indiquons, dès à présent, que le Programme a permis d'engager cinq recherches en parallèle, chacune menée par un des cinq groupes de travail déjà évoqués, dont les thématiques avaient été formulées collectivement lors d'un premier séminaire de lancement du programme. Dans les cinq groupes thématiques, les militants Quart Monde ont été accompagnés pendant les deux ans du programme par Françoise Ferrand, volontaire permanente du Mouvement et membre de l'équipe

---

103 IRFRH (1996), « Programme expérimental Quart Monde – Université. Protocole d'accord entre les participants », 22 février 1996, 8 p., Fond ATD – cote 0154/22/01/04.

104 Lettre de mission des membres du Conseil scientifique du programme expérimental Quart Monde-Université, Fond ATD – cote 0154/16/01.

pédagogique du Programme. Sur les cinq territoires concernés, les militants Quart Monde de chaque groupe thématique se retrouvaient pour travailler de manière rémunérée en « non-mixité » (ou groupe de pairs) trois jours par semaine avec l'appui d'une personne-ressource bénévole qui complétait l'accompagnement prodigué par Françoise Ferrand. Ce travail était complété par une articulation de temps de rencontre et de travail prenant différentes formes. La période de deux ans a été jalonnée par l'organisation de 10 séminaires de trois jours réunissant au centre culturel « Les Fontaines » de Chantilly (Oise) l'ensemble des acteurs-auteurs et l'équipe pédagogique. Entre deux séminaires, les militants Quart Monde de chaque groupe thématique maintenaient un rythme de travail constant puisqu'ils se réunissaient trois jours par semaine. Ils rencontraient les autres membres de leur groupe thématique (chercheurs et volontaires) tous les deux mois lors de « journées intermédiaires » alternant ainsi avec les séminaires à Chantilly organisés sur la même fréquence. La trame méthodologique du programme était donc constituée d'une alternance de dispositifs aux objectifs diversifiés permettant à chaque participant d'être en interaction avec une diversité d'autres acteurs-auteurs. Ainsi, aux groupes thématiques pouvaient temporairement succéder les groupes de pairs se reformant lors de chaque séminaire, puisqu'un temps était à chaque fois consacré à la rencontre entre « pairs », c'est-à-dire militants Quart monde, universitaires ou volontaires permanents. Ce dispositif permettait de partager l'avancement des cinq processus de recherche parallèles à partir d'un langage commun, d'un type de savoir commun.

Notre analyse apportera davantage de détails par la suite, elle permettra notamment d'observer de quelle manière les pratiques de co-production des savoirs mise en œuvre dans le cadre du programme Quart Monde-Université ont pu aboutir à la rédaction d'un ouvrage co-écrit par l'ensemble des acteurs-auteurs.

### Troisième chapitre -

La marginalité des pratiques de co-production des savoirs dans une dynamique de partenariat entre l'Inserm et les associations de malades

## 3.1 Éléments historiques de la politique d'ouverture de l'Inserm en faveur des associations de malades

### 3.1.1 Les expériences des associations de lutte contre le sida et de l'Association française contre les myopathies (AFM) ont marqué en profondeur la recherche médicale

Si nous choisissons ici de revenir brièvement sur deux expériences marquantes pour les politiques sanitaires en France et l'évolution de la recherche médicale au tournant du 21<sup>ème</sup> siècle, ce n'est pas uniquement parce qu'elles ont fait l'objet d'une littérature abondante dans le champ STS et au-delà. De manière plus consistante, il existe un lien explicite – qu'a révélé l'enquête de terrain – entre ces dynamiques d'une part et notre cas d'étude d'autre part, car elles ont revêtu une grande importance pour les acteurs qui ont conçu au sein de l'Inserm une politique d'ouverture en faveur des associations de malades au début des années 2000. Nous présentons dans cette partie les éléments de ces deux expériences qui sont utiles pour notre analyse et nous expliciterons ultérieurement en quoi ils constituent une source d'inspiration pour la création du double dispositif de dialogue avec les associations de malades mis en place au sein de l'Inserm.

Ces deux expériences peuvent être reliées car elles constituent deux scènes sur lesquelles sont apparues des formes de contestations des savoirs médicaux officiels et des politiques de santé, mais aussi des contributions d'associations de malades à la réorientation de la recherche médicale et à la production de savoirs légitimes. Avec leurs acteurs, leur temporalité et leur dynamique socio-politique respectifs, ces deux expériences ont introduit la nécessité pour l'Inserm d'engager une réflexion autour du rapport de la recherche avec les associations de malades.

Le mouvement anti-sida, qui a émergé dans les années 1980 aux États-Unis et en France dans les années 1990 avec l'apparition et la diffusion rapide du virus sida/VIH, a fait l'objet d'une vaste littérature, notamment dans le champ des STS, tel que nous l'avons déjà évoqué. De nombreux travaux francophones et anglophones se sont ainsi intéressés aux différentes dimensions de l'épidémie de sida et à ses conséquences sanitaires, socio-économiques et politiques (Epstein, 2001a ; Epstein, 2001b ; Barbot, 1999 ; Buton, 2005). Une partie de cette littérature s'est plus particulièrement tournée vers l'intervention des collectifs et associations de malades dans les champs politiques et scientifiques.

Si la mobilisation anti-sida a fait l'objet d'un tel intérêt scientifique, c'est parce qu'elle a engendré une profonde transformation des rapports entre usagers de la médecine premièrement, praticiens et chercheurs deuxièmement, et acteurs de la décision publique troisièmement, évolution au cœur de laquelle se trouve la question de la production des savoirs (Gaudillière, 2002, pp. 108-113). Comme l'écrit Steven Epstein (2001a, p. 195) :

« Les membres de ce mouvement [anti-sida] ne sont certes pas les premiers à avoir revendiqué la reconnaissance d'un savoir particulier sur des questions médicales, mais c'est, aux États-Unis, le premier mouvement social à avoir réussi à ce point à transformer les "victimes d'une maladie" en contre-experts. En ce sens, ce mouvement reste une exception, même s'il commence à servir de modèle à d'autres mouvements ».

En France également, l'implication des associations de lutte contre le sida dans la recherche scientifique sur le virus peut être considérée comme « une référence pour la plupart des autres associations » du champ de la santé. Elle a constitué un facteur déclencheur d'une reconnaissance institutionnelle des apports des associations de malades dans l'orientation et la production de la recherche biomédicale, notamment à travers l'ouverture de certaines institutions à la représentation des associations de malades (Agence Nationale de Recherche sur le Sida, Haute Autorité de la Santé, etc.) (Akrich, Méadel et Rabeharisoa, 2009).

Une précaution doit toutefois être prise, celle qui nous amène à ne pas essentialiser le « mouvement associatif » et à ne pas réduire la diversité existant entre les associations. En effet, l'exemple du mouvement anti-sida illustre bien la nécessité de cette précaution. Steven Epstein démontre qu'aux États-Unis, le mouvement anti-sida n'est pas homogène dans sa forme, dans sa structure, dans ses stratégies d'intervention ou encore dans ses objectifs. Cette hétérogénéité se décline aussi sur les rapports que les « activistes médicaux » vont entretenir avec le champ scientifique :

« La stratégie d'appropriation du savoir par ce mouvement représente un des aspects de l'activisme médical. Parfois, le mouvement affirme sa foi dans la science (ou du moins dans une conception particulière, positiviste de la science) [...]. À d'autres moments, le mouvement lance à la conception scientifique conventionnelle des défis radicaux sur qui produit le savoir et quelles pratiques en assurent la validité. Cette contradiction non résolue – entre critiques réformistes et critiques révolutionnaires de la pratique scientifique – resurgit périodiquement sur la question des traitements » (Epstein, 2001b, p. 85). Cette hétérogénéité s'observe également au sein du mouvement anti-sida en France (Barbot, 1999).

Une partie du mouvement anti-sida, en France comme aux États-Unis, a porté de manière explicite une remise en cause du savoir scientifique et, particulièrement, de son mode de production. Certains acteurs du mouvement ont ainsi pris une part active à la recherche clinique menée sur le sida, notamment à la conception des essais thérapeutiques et à leur interprétation. Steven Epstein parle d'« intrusion déterminée des profanes dans le domaine de la fabrication du savoir scientifique » (Epstein, 2001b, p. 225) qu'il interprète comme une démarche de démocratisation des sciences biomédicales. À travers leur maîtrise des savoirs scientifiques et le développement de leurs propres savoirs tirés de l'expérience de la maladie, certains acteurs du mouvement anti-sida ont réussi à bénéficier d'une grande crédibilité au sein même du champ scientifique et ainsi à imposer leur participation à la production du savoir biomédical selon des méthodes renouvelées. Janine Barbot a observé ce phénomène en France en étudiant les associations du mouvement anti-sida : « les militants associatifs vont tenter - au coup par coup - d'assouplir les contraintes liées aux grands essais d'antiviraux mis en place dans la

première moitié des années quatre-vingt-dix, en faisant pression par exemple pour raccourcir leur durée ou accélérer la prise en compte de nouveaux résultats intervenant pendant leur déroulement » (Barbot, 2001, p. 62).

Les liens qu'a tissés l'Association française contre les myopathies (AFM) à partir de la fin des années 1980 avec le champ scientifique sont très différents de ceux qu'il a été possible d'observer dans le cas du mouvement anti-sida. Pour autant, ils constituent également une source d'inspiration pour l'engagement au début des années 2000 de l'Inserm dans des relations plus étroites avec les associations de malades. C'est pourquoi il nous semble important de revenir brièvement sur quelques éléments descriptifs de l'implication de l'AFM dans l'orientation des choix scientifiques en matière de recherche médicale.

L'AFM a été créée en 1958 et a gagné en visibilité en 1987 en important des États-Unis une grande opération télévisée annuelle de récolte de fonds appelée Téléthon qui visait à financer des recherches sur les maladies génétiques rares, notamment les maladies génétiques neuromusculaires. L'association avait déjà une activité importante de soutien à la recherche en France auparavant, mais les montants qu'elle a pu attirer ont donné une dimension nouvelle à l'AFM en augmentant sa capacité d'orientation des programmes de recherche. Elle avait en effet réussi, pendant les dix années suivant la première édition, à consacrer 1,5 milliard de francs<sup>105</sup> pour le soutien à la recherche scientifique (Rabeharisoa et Callon, 1998, p. 44). En établissant une distinction claire entre les malades et leurs familles en tant que membres de l'association et représentés au sein de son conseil d'administration d'une part, et les chercheurs dont certains constituaient le conseil scientifique créé par l'association d'autre part, l'AFM gardait pleinement la maîtrise de la définition des programmes de recherche à engager, traduits dans les appels à projets qu'elle lançait. La décision prise par l'association de créer le Généthon visant à identifier les gènes à l'origine de certaines maladies rares illustre particulièrement ce phénomène car le lancement de ce projet ne faisait pas l'unanimité au sein du conseil scientifique (Rabeharisoa et Callon, 1998, p. 57). Elle semble ainsi avoir maintenu une autonomie par rapport aux chercheurs dans la définition de ses orientations stratégiques.

Si la capacité de soutien financier que l'AFM apporte à la recherche scientifique apparaît importante, son activité ne s'y réduit pas. Les patients et leurs familles membres de l'association ont aussi cherché à pallier le manque de recherches menées sur les maladies neuromusculaires. Mobilisant des méthodologies propres, les membres de l'association ont développé une activité d'« accumulation primitive des connaissances » visant, en se fondant sur des films, des photographies, des récits écrits et des enquêtes, à recueillir et partager des informations sur la maladie, son apparition, ses manifestations, son évolution (Rabeharisoa et Callon, 1998, p. 45). À partir de cette activité, les malades et leurs familles ont été en capacité de développer des savoirs sur

---

<sup>105</sup> Cela représente une somme d'environ 310 millions d'euros en 2020. Voir le convertisseur de l'Insee, <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>

la maladie que ne possédaient pas les professionnels médecins ou chercheurs, mais également de dégager de nouveaux objets de recherche et de nouvelles questions de recherche.

Ces deux dimensions de l'interaction que l'AFM a établie entre ses membres et la communauté scientifique constituent un « modèle d'apprentissage mutuel » selon Rabeharisoa et Callon. Ce modèle se caractérise selon eux par le rôle que l'association joue dans « la (co)-production de savoirs concernant les malades » et par sa position particulière « entre le modèle public et le modèle industriel de mobilisation de la recherche » (Rabeharisoa et Callon, 1998, p. 44). Pour autant, l'AFM apparaît pour d'autres auteurs comme une forme renouvelée du rapport entre la société civile et la recherche qui se maintient dans un modèle de délégation en ce qui concerne la production des savoirs (Gaudillière, 2002, p. 107). Si les orientations de la recherche sont bien redéfinies en tenant compte des enjeux prioritaires de l'AFM, à travers les financements qu'elle fournit à la recherche scientifique, l'association ne réinterroge pas les méthodologies de recherche et les savoirs qui sont intégrés au processus de production scientifique. Ce constat incite Jean-Paul Gaudillière à associer l'action de l'association à une « troisième voie scientifique », deuxième modèle parmi quatre différents identifiés sur les configurations de production et de mise en débat des savoirs en matière de recherche médicale (Gaudillière, 2002, p. 107). Gaudillière caractérise ce modèle par la critique à l'égard de l'expertise de l'État formulée par des acteurs de la société civile qui interviennent pour définir de nouveaux besoins de recherche. Dans des travaux plus récents, Rabeharisoa et Callon ont confirmé leur approche selon laquelle l'AFM s'inscrivait bien dans un rejet de la double délégation scientifique et politique théorisée par Callon, Lascoumes et Barthe (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Rabeharisoa et Callon, 2008). Cet exemple illustre les débats théoriques que nous avons évoqués précédemment concernant l'établissement de typologies portant sur la variété des pratiques de collaboration (ou non collaboration) entre chercheurs et groupes concernés. Ces débats intègrent aussi un questionnement sur les critères permettant de différencier les différentes catégories composant une typologie.

Bien évidemment, ces deux dynamiques de forte collaboration entre chercheurs et associations de malades ne sont pas apparues par hasard. Pierre Lascoumes établit ainsi un lien direct entre les mobilisations qui marquèrent le traitement médical et politique de la pandémie de VIH et de certaines maladies rares dans les années 1980-90 aux États-Unis et dans les années 1990 en France d'une part, et les activités menées dans les années 1950 aux États-Unis par le mouvement des Alcooliques Anonymes ou encore dans les années 1970 par des communautés thérapeutiques d'usagers de drogues (Lascoumes, 2003, p. 60). Si l'auteur considère que ces différentes situations partagent un certain nombre de caractéristiques importantes, il constate également qu'elles ont engendré des évolutions durables dans les pratiques médicales de prise en charge des malades, dans la conception du problème public, mais également dans les pratiques de recherche biomédicales. « Dans tous ces cas, l'action collective a servi de base à des changements importants aussi bien dans les relations malade-médecin que dans la prise en considération publique du problème » (Lascoumes, 2003, p. 60).

Au-delà des processus identifiés par Pierre Lascoumes comme des sources d'inspiration pour les mobilisations anti-sida, il paraît utile de noter qu'Ilana Löwy révèle également un lien direct entre la lutte menée par les associations contre l'épidémie, comme espace inédit du développement d'une contre-expertise et d'une implication croissante des associations de malades dans les processus de recherche clinique d'une part, et les démarches engagées dès les années 1970 aux États-Unis par le mouvement de santé des femmes *Women Health Movement* d'autre part (Löwy, 2005, p. 100).

Les deux expériences évoquées ici qui ont marqué les années 1980 et surtout les années 1990 en France ne sont donc pas les premières formes d'interaction et de collaboration entre des associations de malades et des acteurs du champ scientifique (établissements de recherche, chercheurs...). Toutefois, elles vont être utilisées comme des sources d'inspiration pour d'autres dynamiques qui vont suivre. Ainsi Janine Barbot considère par exemple que l'expérience des associations de lutte contre le sida a constitué un « exemple paradigmatique dans d'autres pathologies » (Barbot, 2001, p. 62 ; Rabeharisoa, 2007). Nous verrons de quelle manière ces deux expériences ont été mobilisées lorsque l'Inserm a créé au début des années 2000 son double dispositif visant à renforcer son dialogue avec les associations de malades.

Nous nous sommes un peu éloigné du contexte socio-politique d'où a émergé le double dispositif de dialogue avec les associations créé par l'Inserm pour saisir les racines de cette nouvelle politique souhaitée par l'établissement. Nous revenons à présent sur les facteurs qui ont pu favoriser la définition et la mise en œuvre du dispositif.

### 3.1.2 Quand la « démocratie sanitaire » entre dans la loi

Au-delà des exemples du mouvement anti-sida et de l'AFM, les pratiques de contribution à la recherche des associations de malades se sont ainsi multipliées, mais aussi diversifiées à partir des années 1980 et surtout 1990 : de l'orientation des recherches à travers leur financement à la diffusion au grand public des avancées scientifiques, en passant par une implication directe à la production des savoirs scientifiques. Pour saisir cette hétérogénéité, Rabeharisoa et Callon ont distingué trois profils d'associations sur la base de leur modalité d'engagement avec la recherche : l'association-auxiliaire ; l'association-partenaire et l'association-opposante (Rabeharisoa et Callon, 2002). Si ce dernier profil se définit par un refus d'établir des relations avec les acteurs du champ scientifique, les deux premières se caractérisent par différentes modalités d'interaction avec ceux-ci. L'association-auxiliaire intervient à travers une « stratégie de la délégation » aux chercheurs pour l'élaboration des orientations de recherche et la production des savoirs légitimes, bien qu'elle puisse parfois chercher à se former pour les acquérir afin de prendre place dans les espaces de débats et de controverses scientifiques. Enfin, le « nouveau modèle » de l'association-partenaire (Rabeharisoa et Callon, 2002, p. 70) considère que l'expérience vécue de la maladie fait du malade un partenaire pertinent des professionnels pour développer une connaissance de la maladie et identifier les moyens de la traiter. Rassemblant et formalisant les expériences de

ses membres, l'association de malades « constitue une expertise collective tout aussi objectivée et certifiée que celle des spécialistes, même si elle en est différente » (Rabeharisoa et Callon, 2002, p. 70). Notons ici que les deux auteurs classent l'AFM ou le mouvement anti-sida dans ce dernier modèle de l'association-partenaire.

Malgré la diversité des modes d'intervention mis en œuvre par les associations, cette dynamique portée par un certain nombre d'entre elles a donc engendré une mutation importante dans leurs rapports aux professionnels médecins et chercheurs, et plus globalement dans les politiques en matière de santé et les pratiques médicales. Selon Pierre Lascoumes, « le pouvoir médical, basé sur un mélange de paternalisme et de savoir scientifique, qui dominait l'ensemble du système médical (du face-à-face libéral à la santé publique) est aujourd'hui en cours de transformation. Le temps est passé où le patient (celui qui souffre) s'en remettait au savoir-faire unilatéral de celui qui peut le conseiller et le soigner » (Lascoumes, 2003, p. 59).

Au-delà du champ de la santé, la visibilité croissante des associations de malades s'articule avec le développement important, dans les années 1990, des phénomènes de participation des citoyens au sein de différents dispositifs de concertation, de consultation ou de décision dans une grande diversité de domaines de l'action publique. Cet « impératif participatif » (Blondiaux et Sintomer, 2002), sur lequel nous nous attarderons ultérieurement, a également touché le domaine médical. Avec l'émergence de l'« activisme médical » (Epstein, 2001a) et l'accumulation de controverses sanitaires dans les années 1980 et 1990, les politiques de santé tendent à accorder une place plus importante aux patients et à leurs représentants dans le système de santé (Maudet, 2002 ; Lascoumes, 2003 ; Donnet-Kamel et *al.*, 2011). Différentes initiatives gouvernementales témoignent d'une inscription institutionnelle de cette évolution dans les années 1990, telles que la promulgation de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière, la publication des ordonnances n° 96-345 et n° 96-346 du 24 avril 1996<sup>106</sup> et les États généraux de la santé organisés entre septembre 1998 et juin 1999 (Maudet, 2002).

Cette reconnaissance institutionnelle de la place du patient dans les politiques de santé et les pratiques médicales a connu peu de temps après un renforcement à travers l'adoption de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Pour illustrer notre propos, nous pouvons donner pour exemple l'article 20 de la loi de 2002 qui introduit dans le Titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> de la première partie du Code de la santé publique un chapitre intitulé « Participation des usagers au fonctionnement du système de santé », l'article 35 qui introduit la participation d'usagers aux travaux du conseil régional de santé, l'article 39 qui introduit la présence de représentants des usagers au sein des comités régionaux de l'organisation sociale et médico-sociale ou encore l'article 49 qui introduit la participation de représentants des usagers au conseil d'administration de l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé<sup>107</sup>. Ces

106 Ordonnance n° 96-345 du 24 avril 1996 relatives à la maîtrise médicalisée du système de soins et ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 relatives à l'organisation de l'hospitalisation publique et privée.

107 Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, <https://www.legifrance.gouv.fr>.

quelques exemples sont tous tirés du Titre 2 de la loi dont le nom institutionnalise la notion de « démocratie sanitaire » déjà utilisée lors des États généraux de la santé de 1998-1999 (Maudet, 2002).

Cette première loi adoptée en 2002 et institutionnalisant la notion de « démocratie sanitaire » a été rapidement suivie d'une seconde loi qui a renforcé l'évolution vers une plus grande implication des patients dans le système de soin et la politique de santé, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Cette seconde loi n'a fait alors que confirmer l'institutionnalisation d'une évolution, accélérée à partir des années 1980, concernant la place des malades et de leurs associations dans le système de santé français. Dans le rapport annexé à la loi de 2004 apparaît notamment le « principe de concertation » comme un des principes au fondement de la définition des objectifs et des plans stratégiques de santé publique. Ce principe de concertation est défini comme le « principe selon lequel la discussion des objectifs et l'élaboration des plans de santé publique doivent comporter une concertation avec les professionnels de santé, les acteurs économiques et le milieu associatif »<sup>108</sup>.

Si la portée politique de la notion de démocratie sanitaire et de ses mises en œuvre concrètes en termes d'action publique est interrogée, voire relativisée, par certains auteurs (Lascoumes, 2003, p. 70 ; Letourmy et Naïditch, 2009), il apparaît établi que l'intervention des associations de malades dans les années 1980 et 1990 a joué un rôle de premier plan dans l'évolution institutionnelle qui a marqué le domaine de la santé en matière d'ouverture des politiques de santé. Pour Akrich et Rabeharisoa, « la constitution d'une expertise profane a joué un rôle moteur dans le développement de la démocratie sanitaire : c'est en partie parce que certains mouvements ont su se faire reconnaître comme des interlocuteurs compétents, informés et porteurs d'un savoir propre que l'intégration des associations dans la gouvernance de la santé a progressé, dans un contexte marqué par des incertitudes et des controverses face auxquelles l'expertise médicale a montré ses limites » (Akrich, Rabeharisoa, 2012, p. 73-74).

Nous avons vu de quelle manière le tournant des années 2000 avait été marqué dans le domaine de la santé en France par une convergence de phénomènes sociaux ayant soutenu ou accompagné une reconnaissance plus importante des associations de malades comme interlocuteurs crédibles des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de l'action publique d'une part, mais également comme des acteurs scientifiques en matière de production des savoirs. Ce sont des éléments contextuels qui ont constitué des facteurs rendant possible l'émergence à l'Inserm d'une nouvelle politique de dialogue avec les associations de malades. Nous allons donc aborder la manière dont elle s'est manifestée à travers la création du double dispositif interne à l'établissement : le Groupe de réflexion avec les associations de malades (Gram) et la Mission Associations Recherche et Société (MARS).

---

<sup>108</sup> Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, <https://www.legifrance.gouv.fr/>

### 3.1.3 Une histoire d'individus au cœur de l'Inserm

Nous l'avons précédemment indiqué, le Gram et la MARS ont été créés au début de l'année 2004. Avant d'étudier les conditions de mise en place du double dispositif, il nous paraît important de comprendre comment s'est engagé le processus de réflexion interne à l'établissement visant à dessiner la politique d'ouverture de l'Inserm à destination des associations de malades. Pour cela, il est nécessaire de revenir à la fin de l'année 1995, lorsque le Directeur général de l'Inserm, Philippe Lazar, a créé au sein de l'Institut un Comité Consultatif de Déontologie de la Communication Scientifique (CCDCS).

À sa création, Philippe Lazar a confié au CCDCS la mission d'émettre des avis sur « toute question de déontologie portant sur la communication scientifique hors du milieu scientifique »<sup>109</sup>. Parmi ses six membres, ce comité a compté le sociologue des sciences Michel Callon<sup>110</sup> ; l'instance était accompagnée dans ses travaux par un secrétariat assuré par le département de l'information et de la communication de l'Inserm. Ce dernier était représenté auprès du CCDCS par Dominique Donnet-Kamel qui semble avoir joué un rôle majeur dans l'appui apporté aux membres du Comité dans la réalisation de leurs travaux (23 réunions en deux ans)<sup>111</sup>.

Mis en place lors de sa première réunion tenue le 26 mars 1996, le CCDCS a engagé, dès sa seconde réunion organisée le 30 avril 1996, un travail portant sur l'« analyse de cas pour l'établissement de typologies de situations posant problème dans le champ de la communauté scientifique ». Neuf situations différentes ont été identifiées par le CCDCS sur lesquelles il a souhaité approfondir plus spécifiquement ses travaux. Parmi les trois situations choisies pour engager une étude du CCDCS, le cas d'une « vive polémique autour d'une recherche » a été traité à partir du cas de l'essai Concorde<sup>112</sup>. Michel Callon et Jacques Jami ont été désignés pour mener ce travail interne au CCDCS<sup>113</sup>. Au cours de l'année 1996, les travaux du Comité ont intégré la notion de « forums hybrides » développée par Michel Callon (Callon et Rip, 1992) et l'expérience des « conférences publiques de consensus » tel que c'est consigné dans le compte-rendu de la réunion du CCDCS du 12 novembre 1996 : « Parallèlement à une veille des articles de presse, le secrétariat du Comité fera également une veille sur les innovations dans les formes de communication scientifique avec le public : un article sur les forums hybrides de Monsieur Michel Callon est diffusé. Un rapport d'information sur les conférences publiques de consensus (méthode de débat participatif avec le public sur des enjeux technologiques ou scientifiques), qui ont été développés au Danemark depuis plus de dix ans, sera diffusé aux membres du Comité »<sup>114</sup>.

109 Comité consultatif de déontologie de la communication scientifique à l'Inserm (1998), *Rapport à deux ans*, Texte adopté à l'unanimité par le Comité en sa séance du 27 mars 1998.

110 Dans la composition initiale du CCDCS, Michel Callon était accompagné de Guy Atlan, Françoise Darcy-Szekely, Jacques Jami Marie-Henriette Loucheux-Lefebvre et Guy Vincendon.

111 Comité Consultatif de Déontologie de la Communication Scientifique à l'Inserm (1998), *op. cit.*

112 Le cas « Concorde » correspond à une controverse issue d'une étude intitulée Concorde menée par une équipe de recherche franco-britannique sur l'épidémie du sida dont les résultats ont été publiés dans la presse en avril 1993. Les résultats de cette recherche remettaient en cause les bénéfices de la prise d'AZT pour les malades asymptomatiques atteints du VIH. Cette controverse a été très bien étudiée par Steven Epstein (2001).

113 Photocopie du relevé de décisions de la réunion du CCDCS du 30 avril 1996, daté du 2 mai 1996. Fond INS – cote 0823-03.

114 Photocopie du compte-rendu de la réunion du CCDCS du 12 novembre 1996, daté du 26 novembre 1996, Fond INS – cote 0823-03.

Cette intégration des travaux de Michel Callon est confirmée lors de la réunion suivante tenue le 9 décembre 1996 : « Les membres du Comité ont pris connaissance des dossiers sur les forums hybrides et les Conférences publiques de consensus. Ces deux types d'initiatives tentent de renouveler la nature du dialogue entre citoyens-scientifiques et décideurs. Le Comité décide d'approfondir sa réflexion sur ces nouvelles tendances : M. Guy Atlan présentera à la prochaine réunion une analyse du dossier sur les conférences publiques de consensus. Un dossier d'informations sur ces expériences sera préparé par M. Michel Callon et Mme Dominique Donnet-Kamel »<sup>115</sup>. En outre, la notion de « forum hybride » est utilisée à trois reprises dans la synthèse de quatre pages de l'étude de cas « Concorde », produite par les rapporteurs Michel Callon et Jacques Jami et datée du 9 décembre 1996. La première des utilisations de la notion survient en deuxième page dans cette phrase : « Dans ce cas [Concorde], la connaissance s'éprouve et se valide à travers les différentes controverses, qui se déroulent dans une forme d'espace public que les sociologues des sciences ont proposé de nommer "forum hybride" »<sup>116</sup>. Après deux ans d'activité, le CCDCS a produit un rapport dans lequel la description des trois modèles développés par Michel Callon fondant les différentes formes de démocratie technique prend une large part (Callon, 1998). Une des recommandations du rapport fut de « promouvoir les partenariats avec le public dans le mode de production des connaissances scientifiques » indiquant que « l'évolution vers les modèles dits "du débat public" (modèle 2) et surtout "de la coproduction des savoirs" (modèle 3) doit être favorisée »<sup>117</sup>.

À travers cet épisode et les sources qui ont été produites dans le cadre des travaux du CCDCS, nous pouvons voir de quelle manière les travaux scientifiques de Michel Callon, sur lesquels se fonde pour une part notre propre recherche, ont été incorporés dans la formulation d'une recommandation à destination de la Direction générale de l'Inserm qui avait créé initialement le CCDCS. La répétition dans le rapport du Comité de la notion de « forum hybride » élaborée par Michel Callon et l'incitation à suivre le modèle de la co-production des savoirs pour la mise en place de relations renouvelées avec le « public », public qui, dans l'article publié par le sociologue en 1998, renvoie à la notion de « groupe concerné » (Callon, 1998, p. 70), signalent donc une orientation particulière soutenue par le CCDCS.

Toutefois, les travaux de Michel Callon n'ont pas été les seuls mobilisés dans l'engagement d'une réflexion, au sein de l'Inserm, sur la conception d'une nouvelle politique de dialogue avec les associations. Les travaux de Janine Barbot, Steven Epstein ou Nicolas Dodier sur l'expérience du mouvement anti-sida ont été mobilisés, tout comme ceux de Martine Bungener, Madeleine Akrich et Vololona Rabeharisoa sur les malades et la mobilisation des associations de malades, qui ont également nourri ce travail préparatoire (Donnet-Kamel et al., 2011)<sup>118</sup>.

---

115 Photocopie du compte-rendu de la réunion du CCDCS du 9 décembre 1996, daté du 22 janvier 1997. Fond INS – cote 0823-03.

116 « Synthèse de l'étude de cas "Concorde" », Rapporteurs : Michel Callon et Jacques Jami, daté du 9 décembre 1996, 4 p. Fond INS – cote 0823-03.

117 Comité Consultatif de Déontologie de la Communication Scientifique à l'Inserm (1998), *op. cit.*

118 Inserm, *Les grandes avancées - Quand l'Inserm ouvrit sa porte aux associations de malades*, <https://histoire.inserm.fr/de-l-inh-a-l-inserm/50-ans-de-l-inserm/les-grandes-avancees/quand-l-inserm-ouvrit-sa-porte-aux-associations-de-malades>

À cette influence académique, s'ajoute également un apport plus directement opérationnel, porté, voire incarné, par celle qui a assuré le secrétariat du CCDCS, Dominique Donnet-Kamel : son expertise concernant plus particulièrement les conférences de consensus. De manière complémentaire aux travaux qu'elle a menés en accompagnant le CCDCS, certaines expériences faites par Dominique Donnet-Kamel pendant les années 1990 concernent spécifiquement les enjeux de participation des publics aux orientations en matière scientifique et technologique. Ingénieur de recherche chargée de mission au Département de l'information scientifique et de la communication de l'Inserm, Dominique Donnet-Kamel a en effet contribué à introduire en France le dispositif des « conférences de consensus » créé en 1987 par l'instance parlementaire danoise *Danish Board of Technology*. Elle avait écrit un rapport sur ce dispositif suite à sa participation à un colloque tenu à Londres en 1995 consacré à ce sujet<sup>119</sup>. À la fin des années 1990, elle prit part également aux travaux menés par le réseau *European Parliamentary Technology Assessment* dans le cadre du projet *European Participatory Technology Assessment* (EUROPTA) conduit entre mars 1998 et décembre 1999<sup>120</sup>. Cette connaissance acquise des dispositifs participatifs l'amena à collaborer à la mise en place de la première expérience française s'en inspirant qui porta sur le thème de « l'utilisation des OGM en agriculture et dans l'alimentation ». En tant que membre du comité de pilotage du dispositif français, Dominique Donnet-Kamel contribua à la consolidation méthodologique de l'expérience appelée « conférence de citoyens » et organisée par l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques entre janvier et juin 1998 (Joly et Marris, 2003 ; Joly, Marris et Hermitte, 2003). Elle publia deux ans plus tard avec deux autres scientifiques membres du comité de pilotage, Daniel Boy et Philippe Roqueplo, un article dans la *Revue française de science politique* proposant une analyse critique de l'expérience (Boy, Donnet-Kamel et Roqueplo, 2000).

Au-delà d'une connaissance acquise des dispositifs institutionnels conçus pour favoriser la participation des citoyens dans des dispositifs traitant des enjeux scientifiques et technologiques, Dominique Donnet-Kamel se forgea également une connaissance du champ des associations de malades et de leurs diverses contributions à la recherche scientifique. Avant d'assumer les fonctions de chargée de mission au sein de l'Inserm pendant la période où elle fit l'expérience du comité de pilotage de la conférence de citoyens, elle occupa le poste de responsable du service de presse de l'Inserm. Cette fonction l'amena à porter une attention particulière à l'évolution de la pandémie du sida/VIH et des controverses sociales et scientifiques qui l'entouraient. Elle put également observer le rôle qu'a joué l'AFM en matière de financement de recherches. Ce poste lui offrait déjà une position à l'interface entre sciences et « société ». Dominique Donnet-Kamel a pu s'appuyer ensuite sur ces différentes expériences pour impulser la réflexion interne sur l'élaboration d'une politique d'ouverture de l'Inserm aux associations de malades.

---

119 Donnet-Kamel, D. (1996), *Dossier d'information sur les conférences de consensus*, Département de l'information et de la communication. Paris: INSERM. Cité dans Roqueplo Philippe (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Versailles, Éditions Quæ, p. 71.

120 Voir sur le site internet du Danish Board of Technology : <https://tekno.dk/project/europta-project/?lang=en>

Nous avons cherché à mettre en évidence ici ce que nous retrouverons à plusieurs reprises dans la suite de cette thèse : le rôle spécifique qu'ont joué certains acteurs dans l'établissement des conditions intellectuelles et/ou opérationnelles qui ont rendu possible la mise en place de pratiques de co-production des savoirs. Le récit que peut faire l'Inserm de la construction d'une nouvelle politique de dialogue avec les associations de malades au tournant des années 2000 tend à placer au centre de la démarche la personne de Dominique Donnet-Kamel : « il aura fallu de longues années avant que des outils permettant une véritable collaboration entre les chercheurs et les associations de malades, de personnes handicapées et de leurs familles soient mis en place. Il aura aussi fallu une femme, Dominique Donnet-Kamel, responsable de la Mission Inserm-Associations depuis sa création, il y a dix ans »<sup>121</sup>. Pour autant, d'autres acteurs ont également eu un rôle à jouer dans cette évolution, nous avons évoqué le cas du Directeur général de l'Institut, Christian Bréchet, nous venons de le montrer en ce qui concerne Michel Callon, et nous verrons par la suite qu'il n'était pas le seul chercheur impliqué.

## 3.2 Une mise en dispositifs de la politique d'ouverture de l'Inserm en faveur des associations de malades

### 3.2.1 L'internalisation du potentiel d'ouverture : la création du Groupe de réflexion sur les relations entre l'Inserm et les Associations de malades (GRAM)

Professeur des Universités-Praticien Hospitalier (PU-PH) en Hépatologie et Biologie cellulaire, Christian Bréchet devint Directeur général de l'Inserm en 2001. Il a alors formulé la volonté d'accroître la visibilité de l'Institut, ce sur quoi s'est appuyée Dominique Donnet-Kamel pour organiser en janvier 2003 l'ouverture des Centres Hospitalo-Universitaires (CHU) à travers la tenue, sur une même journée, de débats avec les associations de malades dans vingt centres d'investigation cliniques en France appelés « Les Rendez-vous santé 2003 »<sup>122</sup>. Sur la base des résultats de cette manifestation et des travaux déjà évoqués, elle a pris l'initiative de proposer à Christian Bréchet l'engagement d'une réflexion sur la définition d'une politique de partenariat avec les associations de malades. Celui-ci a indiqué son intérêt pour la démarche et Dominique Donnet-Kamel a poursuivi ses travaux en les orientant sur la définition de la catégorie « associations de malades ». Elle finit ainsi par établir deux critères pour les caractériser : premièrement, le fait qu'elles regroupent des personnes concernées elles-mêmes par la maladie et non des professionnels de la santé, deuxièmement, le fait que ces associations signalent explicitement un intérêt pour la recherche scientifique dans les domaines qui concernent leur objet. Elle aboutissait alors à identifier le type d'associations avec lesquelles l'Inserm pourrait envisager un partenariat.

---

121 Inserm, *Les grandes avancées - Quand l'Inserm ouvre sa porte aux associations de malades*, <https://histoire.inserm.fr/de-l-inh-a-l-inserm/50-ans-de-l-inserm/les-grandes-avancees/quand-l-inserm-ouvre-sa-porte-aux-associations-de-malades>

122 Compte-rendu de la première réunion du GRAM tenue le 5 mai 2003. Fond INS – cote 1513-03.

Sur la base des travaux réalisés par Dominique Donnet-Kamel et de sa volonté d’approfondir la réflexion de manière collective, Christian Bréchet a créé le 5 mai 2003 le Groupe de réflexion sur les relations entre l’Inserm et les Associations de malades (GRAM) dont la coordination et l’animation ont été confiées à Dominique Donnet-Kamel. Le GRAM était composé de treize chercheurs et personnels administratifs de l’Institut<sup>123</sup> et a interagi avec Martine Bungener<sup>124</sup> dans le cours de ses travaux<sup>125</sup>.

### **Composition du GRAM en 2003**

#### Membres de la communauté scientifique :

Janine Barbot, Chargée de recherche Inserm, sociologue au CERMES (U.502-Villejuif),  
 Jacqueline Delbecq, Directrice de recherche Inserm, chargée des questions recherche à l’Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM)  
 Antoine Depaulis, Directeur de recherche Inserm, membre du Conseil d’administration de la Ligue française contre l’épilepsie (LFCE)  
 Anne Lombès, Directrice de recherche Inserm, unité de recherche de Physiopathologie et thérapie du muscle strié (U.582-Paris), Membre du Comité scientifique de l’association contre les maladies mitochondriales (AMMI) et du Conseil scientifique de l’Association française contre les myopathies (AFM)  
 Gérard Torpier, Directeur de recherche Inserm, Unité de recherche sur les récepteurs nucléaires, lipoprotéines et athérosclérose (U.545, Institut Pasteur, Lille) et Président de l’Association nationale des déficients et transplantés hépatiques (TRANSHEPATE)  
 Françoise Wal, Chargée de recherche Inserm, Service de politique régionale de l’Inserm, Membre du Comité des patients de la Ligue nationale contre le cancer.

#### Membres de l’administration :

Anne Bisagni, Responsable du Pôle de recherche biomédicale au sein du Département animation et partenariats scientifiques (Daps) et depuis septembre 2003, Responsable du Service de politique régionale  
 Marie-Françoise Chevallier-Le-Guyader, Directrice du Département de l’information scientifique et de la communication (Disc)  
 Carole Moquin-Pathey, Directrice du Département animation et partenariats scientifiques (Daps)

#### Comité d’organisation :

Dominique Donnet-Kamel, Chargée de mission, animation et coordination du GRAM (Disc)  
 Françoise Reboul Salze, Ingénieur en information scientifique (Disc)  
 Brigitte Brohard-Bohn, coordinatrice du réseau Île-de-France des chargés de communication régionale (ADR-Paris V)  
 Marie Laure Hamon, Responsable coordination des partenariats (Daps)  
 Secrétariat : Marie Ange Litadier-Dossou (Disc).

**Tableau n° 3 – Composition du GRAM**

Nous pouvons à ce stade faire deux remarques sur la composition du GRAM. La première remarque concerne la présence de la sociologue Janine Barbot dont les travaux portent notamment sur les associations de malades et avaient été identifiés précédemment comme source d’inspiration dans la démarche de réflexion sur l’émergence d’une nouvelle politique de dialogue au sein de l’Inserm en faveur des associations de malades. Si elle intervient bien dans cette instance nouvellement créée qu’est le GRAM en tant que chercheuse, elle agit ici comme actrice du changement à travers sa contribution à la formulation collective de recommandations qui furent en partie suivies suite à la production du rapport par le groupe. La seconde remarque concerne les

<sup>123</sup> La composition du GRAM est indiquée dans le tableau n° 3.

<sup>124</sup> Sociologue et économiste, Martine Bungener était Directrice de l’unité mixte Inserm 502/CNRS/EHESS – CERMES "Médecine, sciences, santé et société" et membre du Comité d’orientation et de réflexion stratégique de l’Inserm (CORES) lors de la création du GRAM en 2003.

<sup>125</sup> GRAM (2003), *La recherche pour et avec les malades*, Rapport du Groupe de réflexion sur l’Inserm et les associations de malades –GRAM, septembre 2003, 20 p.

informations relatives aux membres du GRAM : elles sont renseignées dans le rapport qu'ils ont produit à la fin de leur mission et ont été reprises dans le tableau n° 3 ci-dessus. Elles font apparaître que, hormis Janine Barbot, tous les représentants de la communauté scientifique du GRAM mènent des activités avec au moins une structure associative. On peut alors faire l'hypothèse que le recrutement des membres du GRAM s'est effectué notamment sur le critère d'une relation déjà établie avec le secteur associatif. Tous les chercheurs du GRAM avaient soit travaillé sur les rapports entre associations de malades et chercheurs soit fait directement l'expérience de ces rapports lorsqu'ils se sont engagés dans la réflexion à mener au sein du groupe de travail.

Lorsque Christian Bréchet a créé le GRAM le 5 mai 2003, il lui a donné pour mission de produire un rapport permettant de faire émerger les potentielles pistes d'une « ouverture de l'Institut au dialogue et au partenariat avec les associations de malades et de faire des propositions d'actions »<sup>126</sup>. La présence dans la formulation de la mission d'une distinction à établir entre « dialogue » et « partenariat » laissait entrevoir une ambition pour l'établissement d'une relation renforcée entre les associations de malades et l'Inserm. Le mandat du GRAM était pensé avec la perspective d'alimenter les échanges lors d'une rencontre avec les associations de malades déjà programmée en octobre 2003. Le GRAM s'est ainsi réuni à deux reprises le 5 mai 2003 et le 10 juillet 2003<sup>127</sup> et a organisé une journée d'auditions<sup>128</sup> de plusieurs représentants associatifs et de plusieurs représentants d'organismes d'observation et de mise en œuvre de politiques et d'actions vers les associations de malades (30 juin 2003)<sup>128</sup>. Lors de la première réunion du GRAM, le Directeur général de l'Inserm, Christian Bréchet, est intervenu en introduction et plusieurs participants ont fait référence aux expériences de collaboration entre champ de la recherche biomédicale et champ associatif qui ont été observées en ce qui concerne le sida (cas de l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales) ou les maladies rares (cas de l'AFM)<sup>129</sup>.

En septembre 2003 le GRAM a rendu son rapport intitulé *La recherche pour et avec les malades* à la Direction générale de l'Institut<sup>130</sup>. Il formulait quatre propositions dont il envisageait certaines déclinaisons opérationnelles à travers l'énonciation de nombreuses suggestions et recommandations : accroître l'intégration des associations dans différentes instances de l'Inserm ; créer les conditions favorisant le soutien à la recherche ; construire des liens avec les associations autour de la recherche clinique et de la recherche en santé publique ; communiquer, former et informer de manière privilégiée. Nous pouvons ici distinguer trois types différents de relations aux associations qu'il est possible de caractériser selon le moment de l'intervention de l'association dans la temporalité du processus de recherche : en aval de la recherche, les associations jouent un rôle d'interface avec la société par la transmission qu'elles permettent des résultats de la recherche et des informations sur son fonctionnement ; pendant la recherche, elles contribuent à la recherche en train de se faire ; en amont de la recherche, elles participent à la définition de ses orientations et de ses modalités d'évaluation.

---

126 GRAM (2003), *op. cit.*

127 Compte-rendu de la première réunion du GRAM tenue le 5 mai 2003, Fond INS – cote 1513-03.

128 « Gram. Debriefing auditions du lundi 30 juin », 30 juin 2003, Fond INS – cote 1513-03.

129 Compte-rendu de la première réunion du GRAM tenue le 5 mai 2003, Fond INS – cote 1513-03.

130 GRAM (2003), *op. cit.*

Dans une perspective d'ouverture des instances de l'Institut à la participation des associations de malades, le GRAM considérait dans son rapport que « de nombreuses associations doivent être considérées comme des interlocuteurs légitimes et compétents concernant les questions de santé. Elles ont une approche complémentaire à celle des chercheurs. Elles ont un accès privilégié au vécu quotidien des malades et développent souvent des capacités d'observations et d'analyse spécifiques concernant les manifestations et l'évolution des maladies. Ainsi elles peuvent participer (et, pour certaines, participent déjà) à la recherche en apportant des informations utiles pour en améliorer la qualité »<sup>131</sup>. En outre, le GRAM recommandait d'« encourager la participation “directe” des associations » dans les champs de la recherche clinique et de la recherche en santé publique<sup>132</sup>. Nous constaterons ultérieurement que de nombreuses recommandations ou préconisations formulées en 2003 par le GRAM ont fait par la suite l'objet d'une mise en application ou ont influencé la mise en place de nouvelles actions au sein de l'Inserm.

Il importe ici de noter que l'ambition explicite dans le titre du rapport du GRAM indiquant la production de la recherche scientifique « avec » les malades (par l'intermédiaire de leurs associations) résonne avec la reconnaissance des bénéfices à tirer pour la recherche scientifique de leur implication « directe ». Le GRAM considérait que la contribution des associations de malades au processus de recherche scientifique serait un gage de sa plus grande « qualité ». Il leur reconnaissait une pleine « légitimité » à participer au processus de production scientifique par l'apport d'une approche considérée comme « complémentaire à celle des chercheurs ». Elles seraient ainsi en capacité de produire des données utiles pour la recherche scientifique grâce à leur « accès privilégié » aux malades et à leurs familles, mais également en capacité de développer des méthodologies propres de recueil et d'analyse. Les membres du GRAM ne qualifient pas le type de recherche qu'ils préconisent, toutefois il nous paraît correspondre particulièrement bien avec les pratiques de collaboration entre chercheurs et associations que recouvre la notion de « co-production des savoirs » (Callon, 1998), notamment parce que ce type de pratiques s'articule avec une implication recommandée en amont comme en aval du processus de recherche scientifique.

Sur la base des travaux menés par le GRAM, la rencontre initialement prévue avec les représentants des associations de malades s'est tenue le 7 octobre 2003 à la Mairie de Paris<sup>133</sup>. À partir du travail d'identification des associations de malades qu'elle avait déjà réalisé, Dominique Donnet-Kamel les a ainsi invitées à participer à cette rencontre où près de 120 associations étaient représentées<sup>134</sup>. Le succès de cet événement a confirmé l'intérêt pour l'Inserm de poursuivre sur la voie d'une politique de partenariat avec les associations de malades.

---

131 GRAM (2003), *op. cit.*, p. 11.

132 GRAM (2003), *op. cit.*, p. 15.

133 Courrier adressé aux membres du GRAM et daté du 29 avril 2003, Fond INS – cote 1513-03.

134 Photocopie du document : Mission Inserm-Associations de malades, « Dialogue et partenariat Inserm et Associations. Bilan et perspectives », daté du 6 octobre 2004, 12 p., Fond INS – cote 1513-03.

### 3.2.2 Conception du spectre des interactions possibles dans le partenariat entre l'Inserm et les associations de malades<sup>135</sup>.

Suite à l'organisation de la rencontre entre l'Inserm et les associations de malades du 7 octobre 2003, le GRAM s'est de nouveau réuni le 26 novembre 2003<sup>136</sup>. Trois éléments caractérisant les échanges auxquels a donné lieu cette réunion nous paraissent importants pour la suite de notre analyse de la mise en place au sein de l'Inserm d'une politique de partenariat avec les associations de malades. Le premier point que nous souhaitons soulever consiste dans la conviction du GRAM, suite à la rencontre avec les associations de malades, que nombreux sont les apports à tirer d'une collaboration plus étroite avec elles. Le second consiste dans la nécessité pour le GRAM de se réinterroger dans la mesure où son seul mandat avait été réalisé par la production du rapport rendu au Directeur général de l'Inserm en septembre 2003. Lors de cette réunion du GRAM, Dominique Donnet-Kamel a informé ses membres du projet de création d'un « Comité mixte Inserm-Associations » composé de représentants associatifs, de chercheurs et de personnels administratifs de l'Institut et placé sous la présidence de Jacqueline Delbecq. Cette initiative suit ainsi la préconisation émise par le GRAM dans son rapport de 2003 pour la mise en place d'un « Comité de coordination » composé de chercheurs, de personnels administratifs de l'Inserm et de représentants associatifs<sup>137</sup>. Le maintien de l'existence du GRAM se justifie par la nécessité de poursuivre la réflexion sur les modalités concrètes de mise en place de ce nouveau Comité. Le troisième élément que nous retenons de cette réunion du GRAM consiste dans la révélation du lancement de la réflexion sur la mise en chantier des premières actions de collaboration avec les associations de malades : l'élaboration des formations à proposer aux associations de malades est discutée, tout comme la participation des associations au Comité d'éthique en recherche médicale et en santé de l'Inserm (Comité Ermes), souhaitée par son Président Jean-Claude Ameisen<sup>138</sup>.

Le GRAM a poursuivi ses travaux au début de l'année 2004 en se réunissant à trois reprises entre janvier et mars 2004, les 14 janvier 2004<sup>139</sup>, le 11 février 2004<sup>140</sup>, le 18 mars 2004<sup>141</sup>. Lors de ces différentes rencontres,

135 Nous nous sommes focalisé ici sur les activités portées par le double dispositif rendant possible le partenariat entre l'Inserm et les associations de malades. Il faut toutefois noter que l'Inserm a également suivi plusieurs recommandations formulées par le GRAM en 2003 en ce qui concerne l'intégration de représentants des associations de malades dans les instances de gouvernance et de recherche au sein de l'Inserm.

136 Étaient présents lors de cette réunion : Janine Barbot ; Jacqueline Delbecq ; Marie Laure Hamon ; Anne Lombès ; Françoise Reboul-Salze ; Gérard Torpier ; Dominique Donnet-Kamel.

137 Dans son rapport, le GRAM définissait quatre missions principales pour ce Comité : l'accompagnement de la mise en œuvre des actions mises en place par l'Inserm ; l'évaluation des résultats de ces actions ; la veille sur les évolutions internationales et européennes en matière de pratiques de participation des associations à la recherche ; la formulation de propositions adressées au Directeur général de l'Institut à travers la production d'avis consultatifs à partir de saisines ou sur la base d'une auto-saisine. GRAM (2003), *op. cit.*, p. 19.

138 Compte-rendu de la réunion du GRAM du 26 novembre 2003, Fond INS – cote 1513-03.

139 Étaient présents lors de cette réunion : Janine Barbot, Martine Bungener (membre du CORES), Jacqueline Delbecq, Antoine de Paulis, Dominique Donnet-Kamel, Marie-Ange Litadier-Dossou, Marie Laure Hamon, Françoise Reboul-Salze, Gérard Torpier et Françoise Wal. Étaient également invités à participer : Jean Claude Ameisen et Laurence Esterle (Comité Ermes), Eugénia Lamas (Mission éthique Inserm) et Eric Postaire (Pôle recherche bio-médicale DAPS).

140 Étaient présents lors de cette réunion : Janine Barbot, Jacqueline Delbecq, Marie-Françoise Chevallier-le-Guyader, Dominique Donnet-Kamel, Marie-Ange Litadier-Dossou, Anne Lombès, Françoise Reboul-Salze, Gérard Torpier.

141 Photocopie d'un message électronique aux membres du GRAM daté du 11 mars 2004. Fond INS – cote 1513-03. Les archives auxquelles nous avons accédé ne nous ont pas permis d'identifier l'existence d'un compte-rendu pour la réunion du 18 mars 2004. De même, aucune allusion à cette réunion n'a été faite dans les autres documents accessibles. La tenue de cette réunion reste donc à ce stade une hypothèse.

les membres du GRAM ont consolidé le projet de constitution du Comité Inserm-Associations et formulé des recommandations afin de rendre effective la participation des associations de malades dans différentes instances et dispositifs de l’Inserm tels que les « Instituts sans murs » internes à l’Inserm renommés « Programmes de recherche thématique » et les “Comités d’orientations stratégiques” (COS) des futurs programmes de l’Institut<sup>142</sup>. La réunion du GRAM organisée le 14 janvier 2004 fut également l’occasion pour Dominique Donnet-Kamel de présenter les résultats d’une enquête qu’elle avait réalisée, l’« Enquête sur la participation des “profanes” dans les institutions scientifiques » qui s’intéressait à onze institutions scientifiques et médicales françaises et étrangères<sup>143</sup>. Au-delà des expériences françaises déjà connues au sein du GRAM, ses membres ont ainsi pu prendre connaissance des démarches déjà mises en place dans d’autres pays en matière d’implication des associations de malades dans la recherche biomédicale.

Les propositions du GRAM ont été présentées par Dominique Donnet-Kamel et Jacqueline Delbecq lors d’une réunion avec Christian Bréchet qui s’est tenue le 17 mai 2004. Parmi les sujets abordés, il s’agissait notamment de valider la « transformation du GRAM en Comité Inserm-Associations »<sup>144</sup> tel que le GRAM le recommandait dans son rapport, c’est-à-dire avec une composition tripartite qui rassemble des chercheurs de l’Inserm, des représentants associatifs et des personnels administratifs de l’Inserm. Christian Bréchet confirma la création de la nouvelle instance, en y apportant deux modifications<sup>145</sup>. Pour la première, il fit le choix de conserver l’acronyme existant tout en modifiant le nom du groupe dans sa nouvelle forme, passant ainsi du « Groupe de réflexion sur les relations entre l’Inserm et les Associations de malades » (GRAM) au « Groupe de réflexion avec les Associations de Malades » (Gram)<sup>146</sup>. Pour la seconde, il choisit de ne pas retenir la proposition de rattachement du Gram à la Mission Inserm-Associations, c’est-à-dire au Département de l’information scientifique et de la communication de l’Inserm (DISC), pour le placer directement auprès du Directeur général. Il confirma également les fonctions de Dominique Donnet-Kamel au sein du DISC en tant que chargée de mission auprès du Gram et en tant que responsable de la Mission Inserm-Associations. En outre, il a été convenu lors de cette réunion de proposer à Ketty Schwartz de devenir présidente du Gram (chercheuse en génétique moléculaire et physiopathologie du muscle, directrice de l’unité Inserm 523<sup>147</sup> et membre fondatrice du conseil scientifique de l’AFM qu’elle a présidé de 1998 à 2007<sup>148</sup>). Enfin, cette réunion a permis

---

142 « Participation des Associations aux Programmes de recherche thématiques. Recommandations du Groupe de réflexion sur les associations de malades (GRAM) », Annexe 1 du compte-rendu de la réunion du GRAM du 11 février 2004, Fond INS – cote 1513-03.

143 Il s’agissait en France de l’ANRS avec la coordination d’associations TRT5 et la Ligue contre le cancer. Dominique Donnet-Kamel a également étudié aux États-Unis les cas de la Food and drug administration (FDA), des National Institutes of Health (NIH), du National cancer Institute ; au Canada les cas du Cancer research institute et de la Heart and stroke foundation ; en Grande-Bretagne, le cas du Medical Research Council ; au niveau européen, le cas de la European medicine evaluation agency (EMEA).

144 Photocopie d’un courrier daté du 11 mai 2004, Fond INS – cote 1513-03.

145 « Debriefing entretien du 17 05 04 », document dactylographié non daté sans signature, Fond INS – cote 1513-03.

146 Selon les sources écrites, l’acronyme apparaît parfois en majuscules, parfois en minuscules. Nous faisons le choix d’une utilisation distinguant l’acronyme en majuscules pour désigner le Groupe de réflexion sur les relations entre l’Inserm et les Associations de malades (GRAM) et l’acronyme en minuscules pour signifier le Groupe de réflexion avec les associations de malades qui lui a succédé (Gram).

147 <https://www.institut-myologie.org/qui-sommes-nous/notre-histoire/>

148 [https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/ketty-schwartz/\(page\)/2](https://histoire.inserm.fr/les-femmes-et-les-hommes/ketty-schwartz/(page)/2)

d'établir un calendrier de telle sorte que soient organisées une dernière réunion du GRAM avant l'été 2004 et une première réunion du Gram avant la fin de l'année 2004<sup>149</sup>.

C'est donc lors de sa première réunion organisée le 6 octobre 2004 que le Gram fut créé avec une composition de 16 membres structurée autour des trois profils : représentants associatifs, chercheurs de l'Inserm et personnels administratifs de l'Inserm. En tant que nouvelle présidente du Gram, Ketty Schwartz a introduit la réunion en lisant un message du Directeur général Christian Bréchet adressé aux membres du nouveau Gram. Fut définitivement adopté le changement de nom du groupe pour insister sur la dimension collaborative à son fondement. L'acronyme est maintenu pour désigner désormais le « Groupe de réflexion avec les associations de personnes malades, handicapées et de leurs familles »<sup>150</sup> (ou Groupe de réflexion avec les associations de malades). Une des évolutions majeures du passage entre le premier GRAM et le second Gram fut en effet d'établir une ouverture aux associations de malades de telle sorte qu'elles composent la moitié du Gram (dix représentants associatifs, cinq chercheurs, cinq personnels administratifs de l'Inserm). Christian Bréchet a défini pour le Gram « une mission de réflexions et de conseil sur les orientations stratégiques pour développer le partenariat entre l'Inserm et les Associations, et de suivi des actions entreprises »<sup>151</sup>. Si la composition du Gram a évolué depuis sa création en 2004 tout en conservant la même répartition selon les trois profils de membres, la mission n'a pas évolué. Il la met en œuvre à travers ses réunions régulières au rythme de trois à cinq par an.

Nous avons évoqué le fait que la nouvelle politique de partenariat avec les associations de malades engagée en 2004 s'appuyait sur un double dispositif mis en place au sein de l'Inserm. En effet, de manière complémentaire au Gram, la Direction générale de l'Institut a décidé de créer à la fin de l'année 2003, un dispositif opérationnel appelé la Mission Inserm-Associations<sup>152</sup>, composé de personnels de l'Inserm qui pourront mettre en œuvre les actions décidées en direction des associations et jouer le rôle d'interface entre les associations de malades et l'Inserm. Les actions principales de la Mission peuvent être présentées ici brièvement, cela nous permettra de les mettre en perspective avec les ambitions à l'origine du processus, notamment les recommandations formulées en 2003 par le GRAM.

La première des actions mises en place par la Mission Inserm-Associations que nous pouvons présenter est l'organisation de rencontres nationales régulières avec les associations de malades sous forme de colloques. Cette initiative a été engagée dès 2004, sur le modèle de la première rencontre qui s'était tenue en octobre 2003. Ces rencontres ont vu progressivement leur format évoluer afin d'assurer un équilibre maximal entre les prises

---

149 « Debriefing entretien du 17 05 04 », document dactylographié non daté sans signature. Fond INS – cote 1513-03.

150 Compte-rendu de la réunion du Gram du 6 octobre 2004, Fond INS – cote 1513-03.

151 Compte-rendu de la réunion du Gram du 6 octobre 2004, Fond INS – cote 1513-03.

152 La Mission Inserm-Associations a pris pendant plusieurs années le nom de Mission Associations Recherche Société. Si le Gram est toujours en place au moment d'écrire ces lignes, la MARS a en revanche été récemment remplacée par un service Sciences et société rattaché au département de la communication et de l'information scientifique.

de paroles de membres associatifs et de chercheurs, notamment sous l'impulsion du Gram<sup>153</sup>. Par exemple, la septième rencontre nationale a été organisée le 9 décembre 2017 dans les locaux de l'Académie des sciences à Paris. Elle portait sur le thème « Partage des savoirs et perspectives de recherche ». L'Inserm a souhaité mettre au centre de cet événement la « recherche participative », notion qui apparaît dans deux des quatre thématiques abordées dans la journée<sup>154</sup>.

La seconde action qui peut être évoquée est la création de cycles de formations à destination des associations de malades. Dès 2004, la Mission avait mis en place une formation sur le thème de la « Lecture du protocole de recherche clinique » puis un second cycle en 2005 sur le thème « Recherche et évaluation de l'information biomédicale sur le web »<sup>155</sup>. Différentes formations ont été mises en place tous les ans depuis ces premières expériences sur une grande diversité de thèmes : recherche clinique en pédiatrie<sup>156</sup> ; tests génétiques, clés de compréhension<sup>157</sup> ; auto-immunité et maladies<sup>158</sup>... À partir de 2009, les différentes formations organisées ont porté le nom de « Séminaire Ketty Schwartz ».

Lors de sa réunion du 15 juin 2006, le Gram choisit d'adopter la proposition de créer un « collège des relecteurs » constitué de représentants d'associations de malades et ayant pour but de relire les protocoles de recherche, les notices d'information et les formulaires de consentement établis par l'Inserm. Cette activité a été mise en place en 2007 avec l'objectif affiché de garantir une « meilleure adhésion des participants » qui s'impliquent dans une recherche clinique<sup>159</sup>. La Mission a mis en place une formation pour les représentants d'associations qui souhaiteraient participer au collège des relecteurs.

En 2012, la Mission Inserm-Associations ajoutait un nouveau dispositif, le réseau ScienSAs. Il vise à mettre en relation des chercheurs scientifiques à la retraite avec les associations de malades. Ce réseau est porteur de différentes activités qui permettent cette collaboration, notamment l'organisation de colloques ou de tables rondes. Le réseau a par exemple organisé et animé une table ronde dans le cadre de la Journée de rencontre avec les associations de patients « Regards croisés sur l'actualité en psychiatrie » qui s'est déroulée le 25 janvier 2020 sous le haut patronage du ministère des Solidarités et de la Santé<sup>160</sup>. Au moment de cette table ronde, le réseau ScienSAs de l'Inserm comptait 92 scientifiques retraités et 133 associations. Il est présenté comme un « médiateur scientifique » permettant la traduction d'articles et le montage de projets de recherche.

---

153 Compte-rendu de la 5ème réunion du Gram organisée le 14 septembre 2005, Archive numérique personnelle.

154 <https://www.inserm.fr/actualite/rencontre-nationale-recherche-et-associations-partage-savoirs-et-perspectives-recherche>

155 Compte-rendu de la 5ème réunion du Gram organisée le 14 septembre 2005, Archive numérique personnelle.

156 Compte-rendu de la 13ème réunion du Gram organisée le 22 février 2008, Archive numérique personnelle.

157 Compte-rendu de la 16ème réunion du Gram organisée le 6 février 2009, Archive numérique personnelle.

158 Compte-rendu de la 21ème réunion du Gram organisée le 23 mars 2010, Archive numérique personnelle.

159 <https://www.inserm.fr/nous-connaître/college-relecteurs-inserm/>

160 <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10323>

Ainsi, les formes d'implications des associations de malades dans des collaborations avec l'Inserm peuvent être extrêmement diversifiées comme en témoignait en 2011 Martine Bungener<sup>161</sup>, présidente du Gram, lors d'une audition au Sénat :

« Dans le cadre des liens que nous développons avec elles depuis 2003, les formes d'engagement de ces associations sont très diversifiées. Il s'agit tout aussi bien de financer la recherche, de la stimuler par du lobbying, de l'orienter vers des domaines délaissés, d'apporter des connaissances propres, de participer à la recherche, d'en diffuser les résultats, d'avoir une influence sur les formes d'application de ces résultats, ou encore d'informer le monde « profane » – y compris le monde médical, tous les médecins généralistes ne connaissant pas les maladies rares –, en particulier sur de nouvelles thérapies »<sup>162</sup>.

Suite à la présentation des différentes activités que pouvait mettre en place la Mission Inserm-Associations de manière complémentaire aux réflexions du Gram, nous pouvons nous interroger sur la localisation des pratiques de co-production des savoirs qui avaient été esquissées dans le rapport du CCDCS produit en 1998 et que nous reconnaissons dans les recommandations du GRAM en 2003. C'est peut-être à travers la description suivante que nous pouvons mieux comprendre le centre de gravité des activités de la MARS qui ne se focalise pas tant sur la production de savoirs que sur le partage de l'information entre chercheurs et associations : « Le GRAM est sensible à cette question de l'information qui a été au cœur de ses réflexions. (...) pour améliorer l'échange d'information et de connaissances entre chercheurs et associations, le GRAM s'est attelé à mettre en place plusieurs dispositifs qui permettent aux associations de renforcer leurs compétences et de construire leur champ d'expertise » (Donnet-Kamel et Delbecq, 2009, p. 8). Actrices centrales du double dispositif de l'Inserm, les deux auteures ajoutent également ce qu'elles peuvent dessiner comme ambition à partir des rencontres entre chercheurs et associations de malades que la MARS organise régulièrement : « Le choix des thématiques par les associations, la remontée des interrogations via les blogs, représentent des étapes préalables à la tenue de rencontres avec les scientifiques et de débats avec eux. Cette approche "participative" des échanges est sans doute l'une des voies les plus intéressantes à poursuivre ». Si l'accroissement de la participation des associations de malades peut apparaître comme un enjeu pour renforcer leur partenariat avec les chercheurs de l'Inserm, les auteurs ne font pas apparaître la volonté de développer des pistes de co-production des savoirs. L'enjeu « crucial » pour la MARS et le Gram, selon les auteurs, est bien de permettre la « traduction en termes de recherche [des] préoccupations » formulées par les associations pour en faire des « champs nouveaux d'interrogation » (Donnet-Kamel et Delbecq, 2009, p. 8).

Ce constat d'une difficile visibilité des pratiques de co-production des savoirs dans le spectre d'intervention du double dispositif de l'Inserm est renforcé à la lecture d'un des comptes-rendus d'une réunion du Gram. En effet, les membres du Gram ont abordé le sujet de la « recherche participative (recherche associant non-

---

<sup>161</sup> Martine Bungener était en 2011 directrice de recherche au CNRS et directrice adjointe du Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale et société (CERMES).

<sup>162</sup> OPECST (2012). *Rapport les maladies monogéniques : état des lieux*. Rapport rendu à l'Assemblée nationale (n° 4484) et au Sénat (n° 490), <https://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-off/i4484.pdf>

scientifiques et scientifiques) » lors de sa réunion du 22 mai 2018 et ont émis le souhait d'en faire une orientation : « il est rappelé que l'Inserm a signé en 2017 la charte sur la recherche participative suite au rapport de François Houllier sur ce sujet en 2016 (voir document joint) : Comment le Gram peut-il aider à promouvoir ces nouvelles formes de recherche à l'Inserm et à concevoir leur mode d'évaluation, en lien avec le DESP ? Il s'agit d'évoluer de la notion de la place du patient et du citoyen dans la recherche à celle du rôle du patient et du citoyen dans la recherche, ce qui sous-entend un patient agissant »<sup>163</sup>.

Parmi l'ensemble des actions issues du double dispositif de partenariat avec les associations de malades que nous avons étudiées précédemment, nous pouvons constater que certains éléments établis par Michel Callon pour la caractérisation des pratiques de co-production des savoirs n'apparaissent pas, tels le caractère permanent des interactions qui agit sur « le degré d'implication des profanes dans l'élaboration et la mise en œuvre des savoirs et des savoir-faire qui viennent alimenter les décisions » (Callon, 1998). Pour autant, une scène réduite dans le cadre de la Mission Associations Recherche et Société de l'Inserm est devenue le lieu d'apparition et de mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs au sein de l'Inserm. C'est sur cette démarche que nous allons désormais porter toute notre attention.

### 3.3 Une tentative fragile de pratiques de co-production des savoirs au sein du groupe Inserm Alcool

En 2006, la Mission Association Recherche et Société a décidé d'adjoindre une nouvelle action au panel d'activités mises en œuvre pour rendre opérationnel le partenariat établi entre l'Inserm et les associations de malades. Cette action était directement orientée vers les associations correspondant aux mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool. Mis en place par un chercheur en addictologie et regroupant plusieurs associations, le « groupe Inserm Alcool » a d'abord cherché à créer un espace d'échanges entre ses membres, mais aussi avec la communauté scientifique. Après quelques années de fonctionnement, il orienta ses activités pour intégrer dans ses pratiques la co-production des savoirs.

#### 3.3.1 Création du groupe Inserm Alcool et premières actions

Avant d'analyser les pratiques de co-production des savoirs conduites par le groupe Inserm Alcool, il nous paraît nécessaire, à l'instar de ce que nous avons fait précédemment pour le Gram et la MARS, de relever quelques éléments contextuels permettant de comprendre son émergence au sein de l'Inserm.

Après la publication en janvier 2004 par la Cour des comptes d'un rapport très critique à l'égard de la politique menée en France en matière d'alcool<sup>164</sup>, le ministère de la Santé a lancé l'organisation d'États généraux de la

<sup>163</sup> Compte-rendu de la 53ème réunion du Gram organisée le 22 mai 2018, p. 2, Archive numérique personnelle.

<sup>164</sup> Ecoiffier, M. (2004, février 5). Pas d'avancée majeure. *Libération*, 16 ; Péresse, J.-F. (2004, février 5). Lutte contre l'alcoolisme : « aucune avancée, bien au contraire ». *Les Echos*, 19088(19088), 3.

lutte contre l'alcoolisme en 2006, considérant le phénomène de l'alcoolisme comme un problème majeur de santé publique. Vingt-six « forums citoyens » ont été organisés dans ce cadre afin d'encourager une large participation du public. Six thèmes avaient été prédéfinis pour la mise en œuvre de ces forums citoyens : alcool et modes de vie ; alcool, travail, emploi ; alcool et situations à risque ; alcool et publics sensibles ; alcool et inégalités ; alcool et violence. La mise en place des États généraux fait suite à leur inscription législative puisque l'article 42 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique stipulait : « le Gouvernement remet au Parlement un rapport avant le 30 juin 2005 sur les conditions de la création d'états généraux de la lutte contre l'alcoolisme »<sup>165</sup>. Dans ce cadre, le ministre de la Santé et des solidarités, Xavier Bertrand, avait présenté au Parlement à cette date le rapport intitulé *Rapport sur la perspective d'organisation d'États généraux de la lutte contre l'alcoolisme* (Jeandet-Mengual, 2005).

Dans le cadre de l'organisation des États généraux, l'implication des mouvements d'entraide dans la phase de conception de l'événement a fait l'objet d'une interrogation car elle n'apparaissait pas clairement dans la méthodologie déployée par le gouvernement. La sénatrice Dominique Voynet avait transmis une question écrite au ministre de la Santé et des solidarités, publiée au Journal officiel en juin 2006, afin que celui-ci explicite la manière dont ils seront intégrés à la préparation et à la conduite des États généraux au sein des comités de pilotages nationaux et régionaux de l'événement<sup>166</sup>. Malgré cette interrogation sur la place accordée dans le processus aux associations de malades, les conclusions des États généraux ont fait apparaître une implication forte des citoyens<sup>167</sup>. Elles ont également confirmé le besoin d'accroître l'effort de recherche scientifique sur la consommation d'alcool et son lien à la santé.

Ce contexte national s'articulait avec des dynamiques internes à l'Inserm au début des années 2000. Lorsque Christian Bréchet est nommé directeur général de l'Inserm en 2001, cela fait déjà une vingtaine d'années qu'il collabore avec Bertrand Nalpas<sup>168</sup>. En tant que professeur des universités en hépatologie et biologie cellulaire à la faculté Necker-Enfants malades, ses activités scientifiques l'avaient amené à collaborer avec Bertrand Nalpas, notamment au sein de l'unité Inserm U370 « Carcinogenèse hépatique et virologie moléculaire ». Une trentaine de publications scientifiques co-écrites depuis 1989 atteste de ces liens professionnels<sup>169</sup>.

165 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000787078>

166 Question écrite n° 23595 de Dominique Voynet, publiée dans le Journal officiel du Sénat du 15 juin 2006, page 1637, URL : <https://www.senat.fr/questions/base/2006/qSEQ060623595.html>

167 États généraux de l'alcool. Consommation, mode de vie, santé (2006), *États généraux de l'alcool. Septembre-décembre 2006. Rapport de synthèse*, 23 p.

168 Entretien avec un acteur du partenariat Inserm-associations de malades.

169 Nous ne signalons ici que quelques références : Leblond-Francillard Marie, Augereau Christine, Nalpas Bertrand, Trinchet Jean-C, Hartmann Daniel-J, Berthelot Pierre, Beaugrand Michel, Bréchet Christian, « Liver collagen mRNA and serum amino-terminal peptide of type III procollagen (PIIINP) levels in patients with alcoholic liver disease », *Journal of Hepatology*, 1989, Vol.9 (3), pp. 351-358 ; Nalpas Bertrand, Feitelson Mark, Bréchet Christian, Rubin Emanuel, « Alcohol, Hepatotropic Viruses, and Hepatocellular Carcinoma », *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, 1995-10, Vol.19 (5), pp. 1089-1095 ; Fontaine Hélène, Nalpas Bertrand, Carnot Françoise, Bréchet Christian, Pol Stanislas, « Effect of pregnancy on chronic hepatitis C: a case-control study », *The Lancet*, 2000, Vol.356 (9238), pp. 1328-1329 ; Nalpas Bertrand, Ichaï Philippe, Jamot Laure, Carbonell Nicolas, Rudler Marika, Mathurin Philippe, Durand François, Gerken Guido, Manns Michael, Trautwein Christian, Larrey Dominique, Radenne Sylvie, Duvoux Christophe, Leroy Vincent, Bernuau Jacques, Faivre Jamila, Moniaux Nicolas, Bréchet Christian, Amouyal Gilles, Amouyal Paul, Samuel Didier, Gluud Lise Lotte, Nowak Cécile, « A Proof of Concept, Phase II Randomized European Trial, on the Efficacy of ALF-5755, a Novel Extracellular Matrix-Targeted Antioxidant in Patients with

Peu de temps après sa prise de fonction en 2001, le nouveau directeur général a défini plusieurs domaines particuliers pour lesquels il pensait que la recherche devait se développer et vers lesquels il avait choisi de flécher des crédits. La pathologie alcool, qui faisait l'objet de peu de recherches au début des années 2000, faisait partie de ces domaines particuliers. Christian Bréchet a alors chargé Bertrand Nalpas de créer les conditions pour accroître le volume de recherches dans ce domaine. Cette activité a pris davantage d'ampleur lorsque Bertrand Nalpas s'est également vu confier la mission d'intégrer l'Inserm dans des partenariats européens et internationaux, ce qui entraîna en 2005-2006 son rattachement officiel à temps partiel au sein du Département Animation et partenariats scientifiques situé au siège de l'Inserm<sup>170</sup>. C'est dans ces conditions que Bertrand Nalpas a retrouvé à la fin de l'année 2006 Dominique Donnet-Kamel<sup>171</sup> qui lui parla des activités de la MARS et lui proposa de développer au sein de l'Inserm un groupe avec les associations de malades en difficulté avec l'alcool pour les associer à la recherche.

Si le projet d'un groupe de travail avec les mouvements d'entraide au sein de l'Inserm émerge lors de cet échange entre Dominique Donnet-Kamel et Bertrand Nalpas, son existence effective est liée à la configuration de la politique scientifique de l'Inserm qu'a dessinée son directeur général. La création du groupe Inserm Alcool en 2006 intervient en effet au croisement d'un engagement de l'établissement en faveur du développement des recherches prenant la pathologie alcoolique pour objet et d'un engagement de l'établissement en faveur d'un rapprochement entre ses propres activités de recherche et les « groupes concernés » par ces recherches, c'est-à-dire les associations de malades.

Un autre facteur a joué un rôle important dans la manière dont le groupe Inserm Alcool a pu se constituer. Il est lié au parcours professionnel de Bertrand Nalpas. Médecin de formation, celui-ci avait déjà établi des relations de collaboration avec les mouvements d'entraide lorsqu'il avait, plus tôt dans sa carrière, mis en place une structure de soin pour les personnes en difficulté avec l'alcool<sup>172</sup>.

Lorsque le groupe Inserm Alcool se constitue en 2006, six associations acceptent d'en devenir membres, il s'agit du Mouvement Vie Livre, de l'association Alcooliques Anonymes France, de l'association Alcool Assistance, de l'association La Croix Bleue, de l'association Les Amis de la Santé et de l'association Alcool Écoute Joie et Santé.

Si le groupe Inserm Alcool a fonctionné essentiellement sur la base de réunions régulières pendant ses premières années d'existence, son activité a connu une nouvelle orientation en 2010 avec la mise en place d'une

---

Acute Liver Diseases », *PLoS one*, 2016, Vol.11 (3), p.e0150733, doi : 10.1371/journal.pone.0150733.

170 Entretien avec un acteur du partenariat Inserm-associations de malades.

171 Dominique Donnet-Kamel et Bertrand Nalpas avaient déjà eu l'occasion de collaborer ensemble : au début des années 1990, Dominique Donnet-Kamel avait invité Bertrand Nalpas à animer un atelier sur l'alcool auprès d'un jeune public dans le cadre de des activités menées par les « Club Inserm Jeunesse ». Les deux collègues avaient ensuite gardé le contact. Entretien avec un acteur du partenariat Inserm-associations de malades.

172 Entretien avec un acteur du partenariat Inserm-associations de malades.

rencontre-débat permettant de mettre en visibilité les enjeux qu'il traite depuis sa création. Cet événement a été conçu avec l'objectif « d'élargir le dialogue entre les chercheurs et les personnes concernées par les problèmes d'alcool »<sup>173</sup>. L'évènement organisé sur une journée le 8 décembre 2010 se composait de différentes séquences thématiques (« Les nouveaux traitements » ; « Alcool et cerveau en développement ») mais également de deux séquences qui donnaient des indications sur la démarche entreprise entre l'Inserm et les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool (« Pourquoi les chercheurs ont-ils besoin des mouvements d'entraide ? » ; « Les attentes des mouvements d'entraide vis-à-vis de la recherche »). La réflexion menée par le groupe Inserm Alcool portait ainsi sur une double intégration des objectifs visés par les chercheurs dans cette collaboration et des objectifs visés par les mouvements d'entraide. Le programme de cette rencontre fait également apparaître la place assignée aux chercheurs et aux mouvements d'entraide. En effet, les interventions des différentes séquences étaient assurées par des chercheurs et l'animation de chacune des séquences intégrait un membre de l'Inserm en charge des relations avec les associations et un représentant d'un mouvement d'entraide.

Cet événement a été par la suite reproduit annuellement et organisé à la même période de l'année<sup>174</sup>. Il a connu une évolution progressive dans sa programmation et dans son format. Le nombre de thématiques abordées et de sessions lors des rencontres-débats a été progressivement réduit, les rencontres-débats ont porté sur une double thématique à partir de 2015 (« Qualité de vie, stress et addiction » en 2015 ; « Le binge drinking – Devenir des fonctions cognitives après l'arrêt de l'alcool » en 2018). La place des mouvements d'entraide a également été renforcée lors de l'évènement. Bien que les membres du groupe Inserm Alcool aient déterminé collectivement le programme de la première rencontre-débat, la parole des associations n'avaient pas la même place que celle des chercheurs lors de l'évènement. Cette caractéristique a disparu dès la seconde rencontre-débat. À partir de la deuxième édition organisée le 15 décembre 2011, chaque session du programme des rencontres-débats fut structurée sur une symétrie de prise de parole entre les chercheurs et les représentants des mouvements d'entraide<sup>175</sup>. Le modèle de structure de l'évènement a été par la suite utilisé dans l'organisation d'autres événements mis en place par la MARS<sup>176</sup>.

Après avoir établi un calendrier de réunions entre mouvements d'entraide puis avoir engagé l'organisation des rencontres-débats annuelles « Alcool et recherche : du laboratoire aux malades », le groupe Inserm Alcool a pris une part active à partir de 2012 dans la réalisation de plusieurs projets de recherche, désignés comme des projets de « recherche communautaire »<sup>177</sup>. C'est dans ce cadre que nous pouvons étudier la mise en œuvre de

173 Aviesan (2010). *Dossier de la rencontre. Alcool et recherche : du laboratoire aux malades*. Rencontre-débat avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool. p. 1. <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10021>

174 La rencontre-débat initialement prévue le 12 décembre 2019 a dû être annulée pour raison de grève dans le secteur des transports. Reprogrammée le 28 mars 2020, elle fut de nouveau annulée en raison des conséquences de la situation sanitaire. Elle put finalement se tenir dans un format réduit en visioconférence le 15 décembre 2020.

175 <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10022>

176 Entretien avec un acteur du partenariat Inserm-associations de malades.

177 Inserm (2013). *Dossier de la rencontre. Alcool et recherche : du laboratoire aux malades*. Rencontre-débat avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool « L'addiction, c'est quoi ? ». <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10024>

pratiques de co-production des savoirs entre chercheurs et mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool.

### 3.3.2 Engagement d'une « recherche communautaire », où la co-production des savoirs se réalise

La troisième rencontre-débat annuelle « Alcool et recherche : du laboratoire aux malades » organisée le 13 décembre 2012 fut l'occasion de rendre public le lancement la même année d'un projet de recherche impliquant les associations membres du groupe Inserm Alcool. Présenté dans le dossier de l'événement comme un projet de recherche « co-construit » avec le groupe Inserm Alcool<sup>178</sup>, la démarche se fondait sur l'élaboration d'un protocole de recherche intitulé « Évolution des valeurs interpersonnelles et maintien de l'abstinence au cours du temps au sein des associations d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool ». Mis en œuvre grâce au soutien financier de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca)<sup>179</sup>, ce projet de recherche a impliqué deux chercheurs en psychologie de l'université Montpellier III Paul Valéry Isabelle Boulze-Launay et Michel Launay, Bertrand Nalpas et des représentants de six associations du groupe Inserm Alcool : Christiane Bochatay et Jean-Pierre Egard pour Alcool écoute Joie et Santé, François Moureau pour Alcool Assistance, Monique et Bernard pour Alcooliques Anonymes, Jean-Philippe Anris pour La Croix Bleue, Raymond Drapeau pour Les Amis de la Santé, Daniel de Saint-Riquet et René Delahaye pour Vie Libre.

La perspective d'engager une recherche scientifique avec les mouvements d'entraide composant le groupe Inserm Alcool a émergé au sein du groupe, sous l'impulsion de Bertrand Nalpas. La démarche a été initiée sur la base de la création d'un protocole pour démontrer l'efficacité de l'intervention des mouvements d'entraide. Elle s'est alors inspirée d'une méthode de recherche dite « communautaire », fondée sur l'implication directe des associations dans l'élaboration du protocole et dans sa réalisation<sup>180</sup>. Toutefois, quelques étapes préalables ont été nécessaires afin que le groupe soit en capacité de discuter de la conception d'un protocole. Il s'agissait en effet pour Bertrand Nalpas, à l'initiative de la démarche, de faire comprendre les différentes étapes d'une recherche scientifique et de proposer aux mouvements d'entraide différents types d'intervention selon les étapes du processus.

Lorsque les contours de la problématique ont pu se dessiner, le groupe a entrepris de concevoir le protocole de recherche. « Ensuite, on définit un sujet mais comment on va le réaliser, et quel outil on va prendre ? Quel type de personnes on va recruter ? Qu'est-ce qu'il faut avoir comme critères d'inclusion, et quelles sont les données qu'on peut exiger et dont on a besoin pour le protocole ? »<sup>181</sup>. Un enjeu central ici était de déterminer un

178 Inserm (2012), *Dossier de la rencontre. Alcool et recherche : du laboratoire aux malades*. Rencontre-débat avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool. <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10023>

179 Créée en 1982 initialement sous le nom de Mission permanente de lutte contre la toxicomanie, la Mildeca est placée auprès du Premier ministre.

180 Entretien avec un acteur du partenariat Inserm-associations de malades.

181 Entretien avec un acteur du partenariat Inserm-associations de malades.

protocole en fonction de la capacité des mouvements d'entraide à pouvoir mobiliser des patients. Il s'agissait de savoir quels types de questions pouvaient être adressées aux patients, notamment à propos de l'histoire personnelle mais aussi de leur consommation d'alcool. Le rôle des mouvements d'entraide a donc été essentiel pour pouvoir concevoir un questionnaire adapté<sup>182</sup>.

Un enjeu important pour la recherche clinique est que les protocoles se fondent sur la participation de patients, or ceux-ci peuvent à tout moment abandonner les essais cliniques ou modifier leurs comportements de telle sorte que les résultats de la recherche soient faussés par l'introduction de paramètres nouveaux. Dans le cas du mouvement anti-sida, Steven Epstein a bien montré les controverses scientifiques qui pouvaient naître à partir de l'observation des comportements de « non-compliance » des patients inscrits dans les essais cliniques, ce qui pouvait avoir pour conséquence de menacer la bonne conduite du protocole initialement conçu et ainsi fragiliser la robustesse des résultats de la recherche (Epstein, 2001b, p. 41-42 et p. 91-92).

Les mouvements d'entraide avaient donc un rôle important à jouer dans le cadre du protocole conçu au sein du groupe Inserm Alcool car les associations impliquées étaient responsables du recrutement et aussi d'un suivi pour rappeler aux personnes qu'elles avaient incluses que leur participation était importante pour le processus de recherche en cours (Boulze, Launay et Nalpas, 2016b). Elles avaient donc pour mission de trouver des patients qui correspondent aux critères d'inclusion (par exemple, l'adoption récente d'un comportement d'abstinence) et qui soient volontaires pour s'impliquer sur toute la durée du protocole de douze mois. Elles avaient donc également la responsabilité de maintenir les patients dans le protocole qu'elles assumaient à travers un suivi des membres de leur association qui participaient à l'expérience. Pour cela, des « accompagnants » avaient été désignés dans chacun des mouvements d'entraide impliqués afin de s'assurer de l'implication effective de leurs membres. En effet, le protocole intégrait la réalisation d'entretiens par une équipe d'enquêteurs auprès des patients participants à l'expérience. Ils étaient réalisés tous les trois mois par téléphone à partir d'un questionnaire que les chercheurs avaient fait valider en amont au sein du groupe Inserm Alcool. En outre, les mouvements d'entraide ont participé à la phase de test du questionnaire en désignant une quinzaine de membres pour faire réaliser des entretiens exploratoires permettant d'évaluer la pertinence des questions ou encore le temps nécessaire pour renseigner le questionnaire dans sa totalité.

Nous pouvons indiquer qu'un premier article scientifique tiré de ce projet de recherche est paru dans la revue anglophone *Psychology* en 2016 (Boulze, Launay et Nalpas, 2016a). Dans cet article co-signé par les trois chercheurs impliqués, le projet relatif à l'évolution des valeurs interpersonnelles et au maintien de l'abstinence est présenté comme une étude participative (« *participatory study* ») ou un projet de recherche communautaire (« *a community research program* »). Les trois auteurs n'insistent pas particulièrement sur leur collaboration avec les mouvements d'entraide, mais ils signalent malgré tout que les six associations impliquées dans le projet ont joué un rôle dans le recrutement des « sujets » de la recherche, c'est-à-dire les personnes sur

---

<sup>182</sup> Entretien avec un acteur du partenariat Inserm-associations de malades.

lesquelles l'étude a porté, et dans l'administration du questionnaire initial d'entrée dans le protocole auprès de celles-ci. L'article se concentre davantage sur les résultats scientifiques du projet de recherche et sur leur discussion.

À la suite de ce premier article, les trois mêmes auteurs ont publié la même année un second article, cette fois-ci en français, dans la revue *Alcoologie et Addictologie*. L'angle choisi par les trois chercheurs pour aborder le même projet est un peu différent, car ils choisissent de mettre au centre du papier l'implication des mouvements d'entraide dans la réalisation du projet de recherche :

« Si en alcoologie les mouvements d'entraide sont anciens et ont participé à la création de l'alcoologie en France, leur place dans la recherche n'est pas encore reconnue. Nous avons pour ambition dans cet article d'attester qu'il en est à présent autrement, en présentant un dispositif de recherche innovant » (Boulze, Launay, Nalpas, 2016b). Il est à signaler ici, que ce sont les trois chercheurs, en tant que co-signataires de l'article qui portent cette revendication d'une reconnaissance à venir pour les associations dans la recherche scientifique. Par ailleurs, ils terminent leur article en considérant qu'ils portent une « action politique » en tant que comité de pilotage du projet lorsqu'ils cherchent à diffuser l'avancée et les résultats du projet auprès d'associations de malades ou auprès de la communauté scientifique. Pour eux, « Il s'agit bien là d'insister sur le rôle politique des mouvements d'entraide en valorisant leurs compétences dans une logique de mutualisation respectueuse des savoirs » (Boulze, Launay et Nalpas, 2016b, p. 45). Ils considèrent que la « recherche-action participative » vise deux objectifs : « celui d'avoir une action de transformation de la réalité des sujets et celui de produire des connaissances sur cette transformation » (Boulze, Launay et Nalpas, 2016b, p. 39).

Cet article nous éclaire sur la méthodologie employée, ce qui nous permet de considérer que les pratiques mises en œuvre dans le cadre de ce projet correspondent bien aux pratiques que nous qualifions de co-production des savoirs. Prenant comme référence en France les associations anti-sida des années 1990, les auteurs fondent les « recherches-actions participatives » sur l'idée que « ces recherches ne sont pas forcément initiées par un chercheur, mais souvent par un collectif qui, suite à un problème de terrain, fait appel à une aide extérieure (chercheurs professionnels en recherche-action), fréquemment en raison de relations déjà existantes. Dans ces recherches, le mot fédérateur reste celui de l'espérance dans un changement de comportement rendu possible grâce à une action collective » (Boulze, Launay et Nalpas, 2016b, p. 38). Les auteurs utilisent également la notion de « recherche communautaire »<sup>183</sup> pour qualifier leurs pratiques de co-production des savoirs, fondée sur une implication des mouvements d'entraide sur l'ensemble du processus de recherche. Ces derniers ont en effet contribué à la conception du protocole de recherche, à l'élaboration des questionnaires sur lesquels se

---

183 Dans les différentes publications scientifiques issues des projets de recherche dans lesquels a été impliqué le groupe Inserm Alcool, nous observons particulièrement bien cette instabilité terminologique déjà analysée dans le chapitre 1. Dans le cadre de leur activité de rédaction, les auteurs ont en effet qualifié les pratiques de co-production des savoirs qu'ils mettaient en œuvre en utilisant différentes notions, telles que « recherche communautaire » (Boulze, Launay et Nalpas, 2016a), « recherche-action participative » (Boulze, Launay et Nalpas, 2016b) ou « recherche communautaire participative » (*community-based participatory research*) (Nalpas, Perney et le groupe Inserm Alcool, 2017, p. 448).

fonde le recueil de données, à l'administration des premiers questionnaires du protocole et au suivi des membres de leurs associations qui participaient à la recherche.

Différents dispositifs d'animation de la recherche ont été mis en place afin de garantir le maintien de l'implication des différents membres du collectif de recherche. Ainsi, le comité de pilotage composé des trois chercheurs organisait de manière régulière des réunions avec les représentants des associations impliquées, tout comme il maintenait une relation directe avec les membres associatifs appelés « accompagnants » qui assuraient le suivi des sujets impliqués dans le protocole. Les associations étaient autonomes dans la réalisation du recrutement autant des sujets de la recherche que des accompagnants. Elles étaient libres de déterminer les personnes recrutées, mais également leur nombre et leur localisation géographique. Au total, les associations ont impliqué dans le projet de recherche un total de 50 accompagnants situés dans 24 départements et 145 sujets ont été inclus dans le protocole. Tous les mois, les accompagnants informaient les responsables de mouvement d'entraide à propos des inclusions dans le protocole. À la même fréquence, le comité de pilotage du projet transmettait une lettre d'information concernant l'avancement du projet à tous les accompagnants.

Dans cet article, Boulze, Launay et Nalpas indiquent que toutes les associations n'ont pas pu s'impliquer avec la même intensité dans le projet de recherche, ce qui a entraîné un décalage par rapport au calendrier initial du projet : « Certains mouvements d'entraide ont été très réactifs, d'autres n'ont pu tenir les délais établis. Pour certains d'entre eux, la culture de participation à un protocole de recherche a été plus difficile à accepter en raison d'un intérêt moindre des accompagnants pour la recherche ou par manque de temps, ou encore en raison d'un mode d'organisation peu compatible avec l'étude » (Boulze, Launay et Nalpas, 2016b, p. 42). En outre, il s'est avéré pendant le projet que le critère d'inclusion des sujets fondé sur la période de prise de contact avec un mouvement d'entraide n'était pas pertinent.

Nous n'aborderons pas ici les résultats scientifiques tirés de ces pratiques de co-production des savoirs qui ont fait l'objet de deux autres articles scientifiques (Nalpas, Boulze et le groupe Inserm Alcool, 2016 ; Nalpas, Boulze et le groupe Inserm Alcool, 2018), en plus de ceux que nous avons déjà évoqués. Il importe néanmoins de mettre en lumière ici ce que les trois auteurs retirent de cette expérience :

« Au niveau de la recherche académique, les résultats de ce protocole montrent que les groupes d'entraide constituent un nouveau relais dans la connaissance des problèmes rencontrés par les usagers. Il est donc important de soutenir des relais entre usagers et élus avec l'objectif de penser l'organisation territoriale des systèmes de santé mentale. La prise en compte des individus comme théoriciens et acteurs de leur santé est bien un paradigme alternatif. Pour conclure, nous retiendrons de ce protocole qu'en s'associant aux mouvements d'entraide, les chercheurs peuvent bénéficier de réels apports scientifiques dans la manière de concevoir un dispositif de recherche » (Boulze, Launay et Nalpas, 2016b, p. 44).

À travers cette dernière citation, nous pouvons observer que les trois auteurs maintiennent l'atteinte du double objectif en termes de production de savoirs scientifiques nouveaux et en termes de transformation des systèmes de santé mentale. En outre, à travers cette expérience qu'ils considèrent comme unique en France, ils révèlent l'intérêt d'appuyer les processus de recherche sur les savoirs détenus par les associations pour appréhender la complexité des pathologies liées à l'alcool, mais également de concevoir avec elles les processus de recherche.

### 3.3.3 Localiser les pratiques de co-production des savoirs au regard des origines de la politique d'ouverture de l'Inserm en faveur des associations de malades

Cette première expérience de co-production des savoirs dont les résultats définitifs furent présentés lors de la rencontre-débat « Alcool et recherche : du laboratoire aux malades » de décembre 2015<sup>184</sup>, incita le groupe Inserm Alcool à poursuivre ses activités dans cette voie. En effet, le groupe Inserm Alcool choisit de s'engager dans un nouveau projet de recherche intitulé « Prévalence de la consommation de médicaments psychotropes et dépendance médicamenteuse chez les personnes malades de l'alcool ». Celui-ci était déjà au stade de la conception alors que s'organisait la rencontre-débat « Alcool et recherche : du laboratoire aux malades » de décembre 2013<sup>185</sup>.

À l'instar du projet sur l'évolution des valeurs interpersonnelles et le maintien de l'abstinence, cette seconde expérience impliqua plusieurs associations membres du groupe Inserm Alcool aux côtés de Pascal Perney, professeur en addictologie au centre hospitalier universitaire de Nîmes, et Bertrand Nalpas. Les sept associations impliquées étaient : Alcool Assistance, Alcool—Joie et Santé, Amis de la Santé, Amitié—Présence RATP, Croix Bleue, Santé de la Famille, et Vie libre. Ce projet est présenté comme un projet « de recherche dite “communautaire” où scientifiques et acteurs de terrain opèrent à part égale » dans le dossier de la rencontre-débat « Alcool et recherche : du laboratoire aux malades » de décembre 2014<sup>186</sup>. Cet élément de définition des pratiques de co-production des savoirs mises en place souligne ici l'identification par le groupe Inserm Alcool d'un enjeu lié à l'asymétrie de pouvoir pouvant exister dans toute collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs.

Dans le cadre de ce second projet, les associations ont de nouveau joué un rôle essentiel à travers le recrutement des sujets parmi leurs membres et leurs réseaux. Cette étape du processus de recherche dont seules les associations de malades ont la maîtrise est marquée par la capacité des associations à façonner la suite du processus de recherche, selon les modalités de recrutement, les liens que les responsables établissent et le suivi

---

184 Inserm (2015). *Dossier de la rencontre. Alcool et recherche : du laboratoire aux malades*. Rencontre-débat avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool « Qualité de vie, stress et addiction ». <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10026>

185 Inserm (2013). *Dossier de la rencontre. Alcool et recherche : du laboratoire aux malades*. Rencontre-débat avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool « L'addiction, c'est quoi ? ». <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10024>

186 Inserm (2014). *Dossier de la rencontre. Alcool et recherche : du laboratoire aux malades*. Rencontre-débat avec les mouvements d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool « Alcool au féminin ». <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10025>

qu'ils réalisent auprès des patients impliqués dans le protocole mais aussi le nombre de patients recrutés. Ce projet a également fait l'objet d'un article scientifique qui a présenté les résultats obtenus. Co-signé par Bertrand Nalpas, Pascal Perney et le groupe Inserm Alcool, cet article est paru en 2017 dans la revue anglophone *Alcohol and Alcoholism* (Nalpas, Perney et le groupe Inserm Alcool, 2017). Le groupe Inserm Alcool a poursuivi sa réflexion sur les questions de recherche pouvant faire l'objet d'un traitement par des pratiques de co-production des savoirs. Le rapport d'activité 2017 de l'Inserm indiquait qu'un nouveau projet de « recherche communautaire » était en préparation au sein du groupe Inserm Alcool sur l'identification de marqueurs épigénétiques de l'arrêt de l'alcoolisation chez l'adulte<sup>187</sup>. Toutefois, nous n'avons pas eu accès à davantage de données concernant sa mise en œuvre et ses résultats.

Ces différents éléments témoignent d'une volonté partagée au sein du groupe Inserm Alcool de maintenir la co-production des savoirs comme modalité de travail conjoint entre chercheurs et mouvements d'entraide sur des questions qui restent irrésolues pour ces derniers. Il nous importe toutefois d'analyser cette trajectoire à l'aune de l'ensemble des activités menées par l'Inserm dans le cadre de la MARS. En effet, il s'avère que le groupe Inserm Alcool constitue la seule scène sur laquelle la MARS a développé des pratiques de co-production des savoirs avec des associations de malades. Les autres activités déployées se fondent sur d'autres modalités de collaboration avec les associations sur un mode de formation des associations de malades, d'échanges et de mise en réseau entre chercheurs et associations<sup>188</sup>, voire d'implication des associations à une étape unique des processus de recherche menés par les chercheurs de l'Inserm concernant la relecture des protocoles de recherche.

Il nous importe alors de revenir à l'origine même du double dispositif mis en place par l'Inserm en 2003 pour fonder son partenariat avec les associations de malades. Nous avons bien montré que Dominique Donnet-Kamel s'était fortement appuyée sur une littérature et sur des chercheurs qui avaient théorisé et mis en évidence les bénéfices à tirer des pratiques de co-production des savoirs, que ce soit pour la recherche scientifique ou pour les associations et groupes concernés. Il semble également utile de rappeler le titre du rapport produit en 2003 par le GRAM et intitulé *La recherche pour et avec les malades*. Si les différentes activités mises en place par l'Inserm dans le cadre de la MARS semblent avoir étendu progressivement un spectre d'activités en matière de recherche « pour » les malades que ce soit en termes de formation, de réflexion collective ou en termes de définition de certaines orientations de recherche, l'Institut s'est beaucoup moins investi sur l'axe de la recherche « avec » les associations de malades. Le collège des relecteurs de protocoles constitue le seul dispositif inscrit dans le champ de la MARS qui fasse intervenir les associations de malades dans le processus de recherche en train de se faire, à une étape unique du processus. Il apparaît dès lors que les pratiques de co-production des savoirs conduites par le groupe Inserm Alcool, si elles s'ancrent bien dans les principes

<sup>187</sup> Inserm (2018), *L'Inserm en 2017. Le rapport d'activité*. <https://fr.calameo.com/accounts/5154450>

<sup>188</sup> Depuis sa création en 2003, la MARS a constitué une base de données des associations de malades avec lesquelles l'Inserm pourrait nourrir un partenariat. Le rapport d'activité 2019 de l'Inserm indique que la base Inserm associations comptait 563 associations référencées. <https://fr.calameo.com/accounts/5154450>

affichés fondant le partenariat de l'Inserm avec les associations de malades, se trouvaient en décalage avec la politique d'ouverture mise en œuvre par l'établissement.

L'Inserm a pourtant reconnu le caractère « unique » des pratiques de co-production des savoirs mises en place par le groupe Inserm Alcool dans son rapport d'activité 2018. Toutefois, plusieurs entretiens ont pu faire émerger le fait que l'initiative prise par Bertrand Nalpas et le groupe Inserm Alcool de s'engager dans des pratiques de co-production de savoirs n'avait pas été soutenue au sein de l'Institut, voire avait fait l'objet de critiques.

### Conclusion du chapitre 3 – Quand la « recherche communautaire » laisse sa place à la « recherche participative »

Notre travail de recherche prend fin au moment où l'Inserm a choisi d'engager un changement structurel dans l'organisation de la MARS qui s'inscrit dans le nouveau plan stratégique de l'Institut (2020-2025)<sup>189</sup>. Parmi les conséquences de la restructuration des actions de l'Institut en collaboration avec les associations de malades, une en particulier touche le groupe Inserm Alcool. En effet, les membres du groupe Inserm Alcool apprenait à la fin de l'année 2020 que la Direction générale de l'Inserm mettait fin à ses activités<sup>190</sup>.

Pourtant, l'Inserm présentait en octobre 2019 sur son site Internet le groupe Inserm Alcool comme un « modèle unique » et le décrivait ainsi :

« Fondé en 2006, le groupe Inserm Alcool est unique en son genre : 18 membres associatifs issus de 9 associations de malades et d'un chercheur addictologue, il identifie des sujets de recherche puis, en lien avec des chercheurs, organise les protocoles, participe à leur exécution, surveille leur bon déroulement et discute de leurs résultats. Les associations n'y assurent pas d'apport financier, mais une implication totale dans l'élaboration et la réalisation des projets de recherche, avec une responsabilité dans le recrutement des participants »<sup>191</sup>. Ces termes étaient repris du rapport d'activité de l'Inserm pour l'année 2018, rédigé en 2019. Si les rapports d'activités de l'Inserm auquel nous avons pu avoir accès, c'est-à-dire depuis 2013, décrivaient tous brièvement les activités menées par le groupe Inserm Alcool, le rapport d'activité 2019 de l'établissement rédigé en 2020 et le rapport d'activité 2020 rédigé en 2021 ne faisaient plus aucune mention des activités menées par le groupe Inserm Alcool<sup>192</sup>.

189 À plusieurs reprises les activités en collaboration avec les associations de malades se sont vues récompensées au sein de l'Inserm, notamment par le prix de l'Innovation décerné en 2010 à Dominique Donnet-Kamel et par le prix Opecst-Inserm décerné à la présidente du Gram Martine Bungener en 2016.

190 Le réseau ScienceSAs, mis en place au sein de la MARS avec l'objectif de mettre en relation les associations de malades avec des chercheurs à la retraite a également été abandonné. En 2020, le réseau comptait 92 chercheurs à la retraite et 133 associations. Voir Inserm (2020). *Regards croisés sur l'actualité en psychiatrie. Journée de rencontre avec les associations de patients Sous le haut patronage du Ministère des Solidarités et de la Santé*. Compte-rendu de la rencontre organisée le 25 janvier 2020. <https://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/10323>

191 <https://www.inserm.fr/actualite/emergence-science-participative-rapprocher-chercheurs-et-patients/>

192 Pour un accès aux rapports d'activité de l'Inserm cités : <https://fr.calameo.com/accounts/5154450>

Le cadrage de notre travail empirique ne nous a pas permis d’approfondir l’analyse de ce changement. Nous pouvons simplement signaler que la personne qui avait piloté le groupe Inserm Alcool depuis sa création, Bertrand Nalpas, est parti à la retraite en mars 2019. Il a bien été remplacé à la même fonction par Henry-Jean Aubin<sup>193</sup> avec qui il collaborait déjà auparavant, mais il semble que des choix aient été faits au sein de la direction de l’Inserm. Nous pouvons toutefois nous interroger sur ce qui peut apparaître comme un paradoxe. En effet, la stratégie de l’Inserm conçue pour la période de 2020 à 2025 affiche une volonté de renforcer l’engagement de l’établissement en faveur de la « recherche participative », notion que l’Inserm n’employait pas<sup>194</sup>. Définissant la « recherche participative » comme des « projets participatifs portés par des chercheurs et co-construits avec des professionnels de santé, associations de malades ou de citoyens », l’Inserm ambitionne de soutenir financièrement de telles démarches<sup>195</sup>, ce qui n’était pas le cas pour les projets de co-production des savoirs menés par le groupe Inserm Alcool.

Dans le contrat d’objectifs et de performance établi entre l’État et l’Inserm pour la période 2016-2020, il est possible de constater qu’une action sur les 35 que le document contenait était spécifiquement dédiée au partenariat de l’Institut avec les associations de malades : « Action 12 – Renforcer les liens avec les partenaires associatifs »<sup>196</sup>. Cette action s’inscrivait dans l’objectif n° 2 du contrat « Soutenir le transfert de l’innovation en santé humaine sur le plan économique, clinique et sociétal ». Afin que le Conseil d’administration de l’Inserm puisse s’assurer de la réalisation des actions et l’atteinte des objectifs, un seul des 24 indicateurs identifiés concernaient l’action 12 relative au partenariat de l’Institut avec les associations de malades. Cet indicateur consistait dans le calcul du « nombre de participations individuelles aux différentes actions réalisées avec le monde associatif », avec un objectif d’augmentation de 100 participants supplémentaires par an pour atteindre un nombre supérieur à 1000 en 2020. Si l’action 12 visait notamment à « renforcer le rôle des associations lors de toutes les phases du continuum du processus de recherche, les aspects fondamentaux jusqu’aux modalités cliniques et sociales », aucun indicateur ne permettait ainsi d’évaluer des actions entreprises en matière de co-production des savoirs.

Ce contrat d’objectif établi avec l’État s’appuyait notamment sur le plan stratégique que le conseil d’administration de l’Inserm avait adopté le 3 décembre 2015. Celui-ci éclaire davantage les véritables enjeux qui incitaient l’Institut à poursuivre son partenariat avec les associations de malades et à le renforcer :

« Les associations sont en effet depuis longtemps engagées dans la diffusion des résultats de recherche, leur transmission et leur valorisation sociale et économique. Grandes productrices de données, elles sont également

---

193 Henri-Jean Aubin est professeur en psychiatrie au sein du Centre de recherche en Épidémiologie et Santé des Populations (Inserm).

194 Même si l’Inserm n’employait pas la notion « recherche participative » jusqu’à l’élaboration de son plan stratégique 2020-2025, il avait toutefois signé en 2016 la Charte des sciences et recherches participatives et inscrit la notion dans le programme du colloque organisé en décembre 2017 à l’Institut de France avec l’intitulé « Partage des savoirs et perspectives de recherche, dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> rencontre nationale Recherche et Associations de malades ». <https://www.academie-sciences.fr/fr/Seances-publiques/rencontre-recherche-associations.html>

195 Inserm (2019), *Plan stratégique 2025. Les grandes orientations*. <https://www.inserm.fr/nous-connaître/documents-strategiques/>

196 <https://fr.calameo.com/accounts/5154450>

garantes d'un accès large pour les chercheurs. C'est la raison pour laquelle il convient de contribuer à renforcer leur rôle lors de toutes les phases du continuum du processus de recherche, depuis les aspects fondamentaux jusqu'aux modalités cliniques et sociales »<sup>197</sup>.

Si nous pouvons faire l'hypothèse que des pratiques de co-production des savoirs ont pu être menées conjointement par des chercheurs de l'Inserm et des associations de malades sur d'autres scènes que nous n'avons pas étudiées, nous pouvons néanmoins conclure que les pratiques de co-production des savoirs se sont avérées plutôt marginales parmi les activités soutenues par le double dispositif de l'Inserm (Gram et MARS). Le nouveau plan stratégique que l'Inserm s'est donné pour la période 2020-2025 pourrait peut-être faire évoluer cette situation sachant qu'il témoigne d'une volonté de renforcer l'implication des associations de malades dans le processus de production des savoirs scientifiques. L'apparition de la notion de « recherche participative » dans la communication de l'établissement, lors du colloque de 2017 mais surtout dans le corps de son plan stratégique, pourrait ainsi signifier un engagement plus important de l'Institut en faveur des pratiques de co-production des savoirs. Il resterait alors à déterminer si ce que l'Inserm appelle « recherche participative » renvoie véritablement à des pratiques sociales qui correspondent à des pratiques de co-production des savoirs telles que nous l'entendons, ou à d'autres formes de collaboration entre chercheurs et associations de malades.

---

<sup>197</sup> Inserm (2019), *Plan stratégique 2025. Les grandes orientations*, p. 27.

## Quatrième chapitre -

Controverses environnementales et co-production des savoirs : étude du programme REPERE du ministère de l'Environnement

## 4.1 Que faire des associations environnementales ?

### 4.1.1 Critique de l'expertise et émergence d'une contre-expertise

La légitimité de la place privilégiée des chercheurs (parfois dans un rôle d'expert) auprès des détenteurs du pouvoir politique a trouvé des espaces de contestation avec l'accumulation de controverses socio-techniques à partir des années 1970 (Bonneuil et Joly, 2013). Cette expression émanant de la société civile a trouvé d'autant plus de résonance que les savoirs scientifiques étaient essentiellement produits sur le mode de la « délégation aux spécialistes » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), dans des lieux confinés (laboratoires). Émergeait alors une « critique de la dépossession démocratique » opérée à travers cette délégation de la production des savoirs (Bonneuil et Joly, 2013) qui officialisait l'existence d'une « asymétrie » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 62) dans les relations entre spécialistes et profanes. Voyant dans les années 1970 le moment d'une « phase de transition entre une société distributrice de richesses et une société distributrice de risques » (Beck, 2008, p. 38), Ulrich Beck considère que les débats sur la question des risques illustre « les fractures et les gouffres » entre rationalité scientifique et rationalité sociale : « D'un côté, on pose des questions auxquelles l'autre côté ne répond pas, de l'autre, on répond à des questions qui, formulées ainsi, passent à côté de ce qui est réellement demandé et de ce qui est cause des angoisses » (Beck, 2008, p. 54). C'est explicitement l'enjeu autour des légitimités qui amène le ministère de l'Environnement à mettre en œuvre le programme REPERE, tel qu'il l'écrit dans l'appel à projets lancé en 2009 : « dans le pilotage de l'expertise, le monde de la recherche scientifique peut craindre une déqualification des résultats scientifiques et de la voix de la recherche. Se pose alors la question de la légitimité des savoirs, des partages de savoirs et de la pertinence de l'expertise »<sup>198</sup>.

Tel que l'articulent Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), l'enjeu de la production des savoirs légitimes s'entrelace avec l'enjeu de l'élaboration des décisions publiques. Le Grenelle de l'environnement, qui constitua l'origine principale du programme REPERE<sup>199</sup>, s'inscrit bien dans le « tournant délibératif » (Blondiaux, 2002) tel que le suggère Pierre Lascoumes : « les documents introductifs au Groupe V (« Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernances ») comportent cette formule qui sera régulièrement reprise : « en ces domaines (environnement, développement durable) les électeurs souhaitent que les opportunités de faire valoir leur point de vue ne se limitent pas aux échéances électorales, et il devient nécessaire de mieux combiner démocratie participative et démocratie représentative. » (Lascoumes, 2011, p. 284). Si l'ouverture au public dans le cadre d'un tel dispositif de concertation fut très limitée, ce type d'énonciation explicite dans les documents officiels de travail lors du Grenelle de l'environnement témoigne d'une connaissance et d'une prise en considération par l'État d'une demande sociale en faveur d'une ouverture du processus d'élaboration des décisions publiques et d'une inscription de la démarche du Grenelle de

<sup>198</sup> Ministère de l'Environnement (2009), *op. cit.*, p. 2.

<sup>199</sup> <https://www.programme-repere.fr/>

l'environnement dans ce que Loïc Blondiaux et Yves Sintomer ont appelé « l'impératif participatif » (Blondiaux et Sintomer, 2002).

Ainsi, si la forme de la concertation peut apparaître innovante, les intentions des pouvoirs publics en faveur d'une ouverture à l'expression du public en matière d'enjeux environnementaux ne sont pas récentes, c'est un phénomène que Cécile Blatrix décrit lorsqu'elle analyse le processus d'émergence du débat public en France (Blatrix, 2007). Si l'auteure qualifie la démocratie participative en France de « patchwork dont les différentes pièces résultent de séries causales largement indépendantes » (Blatrix, 2007, p. 44), elle constate que les mobilisations associatives peuvent constituer dans certains cas un des facteurs de l'émergence des dispositifs participatifs.

La question que se pose le Ministère quant à la légitimité des savoirs comporte deux facettes. La première renvoie à la contestation de la place privilégiée des sciences en tant que « conseillères » des pouvoirs publics, alors même que leur capacité à établir la vérité est remise en cause. Les mouvements sociaux s'opposant à certains projets à impacts environnementaux ou se mobilisant face à la détérioration de l'environnement et aux atteintes sanitaires produites par d'autres projets sont de plus en plus visibles dans l'espace public où ils interrogent la responsabilité des sciences, voire les accusent. La seconde facette de la question relative à la légitimité des savoirs consiste dans le phénomène de délégation scientifique qui se fonde sur la détention par les scientifiques du « monopole de la production des connaissances » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 194) et marque la relégation par les pouvoirs publics des savoirs profanes, donc non issus d'une communauté scientifique, dans les marges des processus d'élaboration des décisions publiques et des politiques qui en découlent.

#### 4.1.2 L'enjeu de l'acceptabilité de l'action publique dans la politique scientifique du ministère de l'Environnement

À l'instar du cas du groupe Inserm Alcool, il nous semble essentiel d'approcher le programme REPERE mis en place par le ministère de l'Environnement à partir d'une perspective historique. C'est pourquoi il nous faut revenir sur les premiers liens que le ministère a établi avec le champ scientifique, liens qui illustrent bien l'idée selon laquelle la décision publique s'est appuyée de manière croissante sur les résultats produits par le champ scientifique au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. Tel que Corinne Larrue l'établit s'appuyant sur les travaux de Jean-Patrick Leduc<sup>200</sup>, les questions relevant des enjeux environnementaux ont, depuis le 17<sup>ème</sup> siècle, constitué un point de rencontre entre chercheurs (ou savants) et pouvoirs publics (Larrue, 2017). D'autres auteurs du champ STS ont en effet démontré les liens étroits existant entre acteurs des champs politique et scientifique (Shapin et Schaffer, 1993 ; Salomon, 1970 ; Pestre, 2003).

---

<sup>200</sup> Ancien directeur du Muséum national d'histoire naturelle.

Le premier ministère de l'Environnement créé en France en 1971<sup>201</sup> s'impliqua donc rapidement dans la consolidation de liens avec le champ scientifique, notamment à travers l'établissement d'une convention avec le CNRS. Cette convention a engendré en 1978 la création du Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement auquel quatre objectifs ont été attribués : « fournir une “aide à la décision” aux responsables politiques “en apportant des données scientifiques actuelles”, et pour cela : mener des recherches permettant de “mieux connaître l'environnement” ; “promouvoir les recherches appliquées à l'environnement”, notamment en collaboration avec les industriels ; et enfin, “informer le secteur socio-économique” » (Jollivet, 2001). Après avoir mis fin à cette convention, le ministère créa en son sein au début des années 1980 le Service de la recherche, des études et du traitement de l'information sur l'environnement lui permettant de mener sa propre programmation de recherche (Jollivet, 2017). Ainsi, lorsque le programme REPERE est lancé, il s'est inscrit dans une pratique déjà maîtrisée par le ministère de l'Environnement en matière de programmation de recherche, 22 programmes pilotés par celui-ci avaient pu être engagés entre 1990 et 2010<sup>202</sup>.

Une des caractéristiques de la politique de recherche du ministère de l'Environnement depuis l'engagement de ses activités de programmation dans les années 1980 est bien son orientation explicite en appui à l'activité que celui-ci peut développer dans son champ de compétences : « À côté des recherches dites fondamentales, favorisées par les instances de gestion de la recherche type CNRS ou l'Agence nationale de la recherche (ANR), le ministère de l'Environnement entend développer une recherche plus finalisée, dont les objectifs assignés sont de soutenir de manière plus ou moins directe l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques publiques environnementales » (Larrue, 2017, p. 12).

Parmi les programmes de recherche engagés par le ministère de l'Environnement, deux d'entre eux peuvent être évoqués ici, car ils apparaissent comme des expériences sur lesquelles le Service de la Recherche du ministère de l'Environnement s'est appuyé pour la mise en œuvre du programme REPERE. Nous aborderons d'abord le programme LITEAU puis le programme Concertation, Décision, Environnement.

Lancé en 1998 par le ministère de l'Environnement, le programme LITEAU visait à soutenir des recherches scientifiques permettant de produire des savoirs et de développer des méthodologies susceptibles d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la mer et aux littoraux. Si le programme attache une attention particulière à l'excellence scientifique des projets soutenus ou à l'interdisciplinarité qu'ils rendaient possible, il avait également explicitement énoncé la nécessité d'impliquer les gestionnaires du littoral dans les projets de recherche. « L'appropriation des outils par les acteurs constitue un enjeu fort des projets LITEAU. Elle est facilitée quand la construction des outils s'est fondée sur des partenariats forts et durables entre scientifiques et gestionnaires. C'est le sens de l'exigence posée au départ par le programme LITEAU, de

---

201 Le ministère délégué auprès du Premier ministre, en charge de la protection de la nature et de l'environnement, est créé le 7 janvier 1971 (Frioux, 2018).

202 « Les programmes de recherche du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pris en compte dans le projet transversal pour la période 2008-2013 », *Natures Sciences Sociétés*, vol. supplément, no. Supp. 4, 2017, p. 93.

collaborations étroites entre chercheurs et gestionnaires au sein des projets financés » (Ministère de l'Environnement, 2015, p. 104).

Un agent du service de la Recherche du ministère de l'Environnement en charge du programme LITEAU avait initialement été associé au pilotage du programme REPERE comme membre de son Comité de pilotage stratégique<sup>203</sup>. Toutefois, il n'a pas participé aux deux premières réunions et a par la suite été retiré de la liste des membres du Comité<sup>204</sup>. En revanche, un autre acteur du programme LITEAU a été impliqué dans la mise en œuvre du programme REPERE, il s'agit d'un chercheur de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). Vice-président du Conseil scientifique du programme LITEAU, Yves Hénocque a également été membre du Comité d'évaluation du programme REPERE dans le cadre de ses deux appels à projets. Si les liens entre le programme LITEAU et le programme REPERE existent, ils nous apparaissent tout de même ténus. En revanche, l'influence de la pratique du ministère en matière de programmation à travers le programme Concertation, Décision, Environnement est beaucoup plus importante.

Créé en 1999, le programme Concertation, Décision, Environnement (CDE) avait pour objectif d'étudier la participation des citoyens et les processus de concertation relatifs aux enjeux environnementaux<sup>205</sup>. Dès son lancement, le ministère de l'Environnement a affiché l'ambition de permettre, à travers son appel à propositions de recherche, l'établissement de coopérations entre chercheurs et acteurs non-chercheurs, notamment associatifs. Dans le premier appel à projets du programme CDE ouvert en 1999, la constitution de telles coopérations représentait un des critères définis pour évaluer la pertinence des propositions : « on privilégiera les propositions de recherche qui prévoient une coopération effective avec des acteurs impliqués dans les objets de recherche, que ce soit des acteurs administratifs, ou d'autres acteurs (médias, associations, etc...). Cette coopération pourra concerner la formulation des questions de recherche, la réalisation de la recherche elle-même, ainsi que la discussion des résultats »<sup>206</sup>. Si tous les projets soutenus dans le cadre du programme n'ont pas établi des coopérations avec des associations, l'ambition du ministère est restée inscrite dans les appels à propositions de recherche jusqu'à la clôture du programme, le dernier appel à propositions ayant été lancé en 2009.

À travers les programmes LITEAU et CDE, il est possible de confirmer que le ministère de l'Environnement encourageait déjà une ouverture des projets de recherche aux acteurs concernés par la problématique et les résultats produits. Cet affichage ne présageait pas du type de projets véritablement soutenus et des conditions de mise en œuvre de ces projets. Toutefois, cette pratique de programmation de recherche n'était pas très fréquente en France à la fin des années 1990 et elle témoigne d'une forme de continuité dans les critères de pertinence

---

203 Photocopie de l'invitation à la première réunion du 1<sup>er</sup> Comité de pilotage stratégique du 12 février 2010, Fond REP – cote 1.

204 Photocopie de l'invitation à la troisième réunion du Comité de pilotage stratégique du 15 septembre 2010, datée du 4 août 2010, Fond REP – cote 1.

205 <http://concertation-environnement.fr/>

206 Ministère de l'Environnement (1999), « Programme de recherche Concertation, Décision, Environnement. Appel à propositions de recherche », mars 1999, 7 p.

inscrit dans la programmation du ministère puisque le programme REPERE s'est par la suite fondé sur cet encouragement à la collaboration qui, dans ce cadre spécifiquement, a concerné les chercheurs et les acteurs associatifs.

Le programme CDE n'a pas constitué qu'un instrument de financement de recherche mais il comportait également un volet d'animation et de valorisation des projets soutenus à travers la mise en place d'un séminaire ouvert au public. Celui-ci visait à permettre les échanges entre chercheurs et praticiens et la mise en réseau des chercheurs intéressés aux dispositifs participatifs mis en place dans la conduite de l'action publique en matière d'environnement. Le séminaire a compté quinze séances lors de sa première phase entre 2000 et 2005, sept séances lors de sa deuxième phase entre 2009 et 2013. C'est dans le cadre du séminaire CDE que fut organisée le 11 février 2010 une séance sur le thème « Co-construire des programmes de recherche avec les ONG : quels enjeux, quels défis ? », lors de laquelle le programme REPERE a fait l'objet d'une présentation par Anne Lieutaud, agent du service de la Recherche du ministère de l'Environnement<sup>207</sup>.

Lorsque le programme REPERE a été engagé, le ministère de l'Environnement ne l'a pas doté d'un conseil scientifique, contrairement aux programmes LITEAU et CDE. Toutefois, la direction de la Recherche et de l'innovation avait envisagé de s'appuyer sur le Conseil scientifique en exercice dans le cadre du programme CDE (voir le tableau n° 4 ci-dessous pour sa composition)<sup>208</sup> : « Enfin, compte tenu de la démarche exploratoire et innovante de ce programme, ainsi que de la dimension réflexive que la DRI souhaite fortement soutenir, le Conseil scientifique du programme “Concertation Décision Environnement” (CDE) est sollicité pour apporter sa contribution »<sup>209</sup>. Toutefois, notre recherche ne nous a pas permis d'identifier si cette sollicitation avait été effective, ni les comptes-rendus des réunions du Comité de pilotage stratégique du programme REPERE, ni les comptes-rendus de son Comité d'évaluation ne mentionnent des interactions avec le Conseil scientifique du programme CDE, ce que confirme le rapport d'activité final de la structure Deuxième Labo en charge de l'animation du programme REPERE dans sa première phase<sup>210</sup>. Nous le verrons, cette absence de conseil scientifique témoigne d'une ambition qui s'éloignait de la production de savoirs scientifiques.

Un dernier élément indiquant une mise en relation entre les deux programmes du ministère de l'Environnement a consisté dans l'intégration au sein du deuxième Comité d'évaluation du programme REPERE d'un chercheur

---

207 Outre l'intervention d'Anne Lieutaud, le séminaire a été structuré autour des interventions de Dominique Pestre (EHESS), Pierre-Benoît Joly (INRA), Marc Lipinski (Conseil régional d'Île-de-France), Catherine Bourgain (Inserm ; Sciences Citoyennes), Pierre Perbos (Réseau Action Climat) et Georges Debrégeas (Sauvons la recherche).

208 Billé Raphaël, Mermet Laurent, Berlan-Darqué Martine, Berny Nathalie et Emerit Alexandre. 2005. *Concertation, décision et environnement. Regards croisés, volume III*. la Documentation française.

209 Photocopie du document de présentation du programme REPERE transmis aux membres du Comité de pilotage stratégique du programme lors de sa première réunion tenue le 2 mars 2010, Fond REP – cote 1.

210 Deuxième Labo (2012), *Programme REPERE. Rapport d'activité final de la tranche ferme (décembre 09 – décembre 2011)*, Rapport pour le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 67 p.

impliqué dans le Conseil scientifique du programme CDE (2008-2012), il s’agissait de Jean-Michel Fourniau<sup>211</sup>, sociologue à l’IFSTTAR et directeur du groupement d’Intérêt scientifique Démocratie & Participation<sup>212</sup>.

<b>Composition du Conseil scientifique du programme CDE</b>	
Période 1999-2005	Période 2008-2012
Bernard Barraqué (LATTS, ENPC, Marne-la-Vallée)	Marc Barbier (INRA)
Jean-Paul Billaud (LADYSS, CNRS, Paris)	Bernard Barraqué (Engref)
Michel Callon (CSI, ENSMP, Paris)	Cécile Blatrix (AgroParisTech)
Patrick Champagne (MSH, CESEC, Paris)	Loïc Blondiaux (Université Paris 1)
Jean-Louis Fabiani (EHESS, Clermont-Ferrand)	Daniel Fixari (École des mines de Paris)
Daniel Fixari (CGS, ENSMP, Paris)	Jean-Michel Fourniau (IFSTTAR)
Michèle Gabay (Université Paris VII)	Pieter Leroy (Nijmegen University, Pays-Bas)
Yves Jeanneret (CELSA, Université Paris IV-Sorbonne)	Paul Mathias (Collège international de philosophie)
Catherine Larrère (Université Paris I)	Laurent Mermet (AgroParisTech / Engref)
Corrine Larrue (CESA, Université de Tours)	Laurence Monnoyer-Smith (Université de technologie de Compiègne)
Pierre Lascoumes (CEVIPOF-Sciences Po, CNRS, Paris)	Michel Prieur (Université de Limoges)
Pieter Leroy (Faculté des sciences de l’administration, Nimègues, Pays-Bas)	Denis Salles (IRSTEA Bordeaux)
Bruno Maresca (CREDOC, Paris)	Alain Somat (Université Rennes-II Haute-Bretagne)
Claude Ménard (ATOM, université de Paris Panthéon Sorbonne)	Olivier Soubeyran (Institut de géographie alpine de Grenoble)
Laurent Mermet (Engref)	Marie-Gabrielle Suraud (Université Toulouse-III)
Marc Mormont (Unité SEED, Arlon, Belgique)	Karine Weiss (Université de Nîmes)
Gabriel Moser (Institut de psychologie, université René Descartes, Boulogne-Billancourt)	
Jean-Pierre Ponsard (Laboratoire d’économétrie, École polytechnique, Paris)	
Élisabeth Rémy (INRA-SAD, Paris)	
Alain Somat (Université de Haute-Bretagne-Rennes II)	
Olivier Soubeyran (IGA, université Joseph Fourier, Grenoble)	
Laurent Thévenot (GSPM, EHESS, Paris)	
Brian Wynne (Lancaster University, Royaume-Uni)	

*Tableau n° 4 – Composition du Conseil scientifique du programme CDE*

Corinne Larrue observe, depuis les années 1980 et l’engagement par le ministère de ses activités de programmation, la consolidation progressive d’un « “modèle” d’association entre recherche et politique publique » (Larrue, 2017, p. 12). En suivant Corinne Larrue, nous pouvons considérer que la démarche expérimentale que représente le programme REPERE n’est pas d’une totale originalité par rapport aux programmes précédents. Il n’est pas, par exemple, la première expérience de programmation de recherche que le ministère de l’Environnement choisit d’ouvrir aux acteurs concernés sur le terrain (Larrue, 2017). Si le

<sup>211</sup> Photocopie du compte-rendu de la réunion entre le Comité de pilotage et le Comité d’évaluation du 10 mai 2011 « Programme REPERE. Second appel à projets. Synthèse de l’évaluation des projets », non daté, non signé, Fond REP – cote 1.

<sup>212</sup> <https://www.participation-et-democratie.fr/>

ministère de l'Environnement pose les fondements rendant possibles les pratiques de co-production des savoirs à travers le programme REPERE, nous verrons de quelle manière il nourrit la mise en œuvre de cette démarche des acquis obtenus grâce aux expériences passées.

#### 4.1.3 Aux origines du programme REPERE, le Grenelle de l'Environnement

Si les origines du Grenelle de l'environnement sont multiples, le rôle de la société civile, notamment des associations environnementales, apparaît non négligeable. C'est à travers la pression mise sur les candidats à l'élection présidentielle de 2007 que les associations environnementales obtiennent de la part du nouveau président de la République Nicolas Sarkozy, quelque jours seulement après son élection, l'engagement de la mise en place d'un Grenelle de l'environnement (Boy et *al.*, 2012).

Le Grenelle de l'environnement a consisté en une « concertation institutionnelle » reposant sur « un collectif inédit nommé “gouvernance à cinq” » (Lascoumes, 2011, p. 280) dont l'architecture complexe s'est composée d'activités parallèles menées sur différentes phases, sur une période relativement courte puisqu'il s'engagea en juillet 2007 pour aboutir en octobre 2007. Ce dispositif a ainsi ouvert l'ensemble des travaux qui y ont été engagés à un collectif composé d'acteurs identifiés selon cinq catégories différentes : associations environnementales, syndicats salariés, syndicats patronaux, collectivités territoriales, État (quelques personnalités qualifiées y ont également participé). Les cinq catégories d'acteurs étaient rassemblées au sein des six groupes de travail constitués et des deux intergroupes thématiques sur les OGM et les déchets qui ont tous rendu leur rapport en septembre 2007 auprès du ministère de l'Environnement. Le processus a ensuite donné lieu à l'organisation de tables rondes, tenues entre le 24 et 26 octobre 2007 qui ont engendré la formulation de 268 engagements. Ceux-ci ont été placés au centre des travaux engagés au début de l'année 2008 dans le cadre d'autres groupes de travail appelés « Comités opérationnels » au nombre de 34 (Boy et *al.*, 2012) qui visaient à mener une réflexion collective sur les modalités de réalisation et de mise en œuvre des 268 engagements.

Loin d'intégrer une analyse complète du processus interne au Grenelle de l'environnement dans nos propres travaux, nous nous focaliserons ici sur les travaux menés dans le cadre de cet événement qui ont pu engendrer l'émergence du programme REPERE. Comme l'a rappelé au lancement de la démarche expérimentale Anne Lieutaud, alors cheffe de la Mission Urbanisme, Territoires et Sociétés au sein du service de la recherche du ministère de l'Environnement, le programme REPERE plonge ses racines dans les discussions menées au sein du dispositif de concertation organisé en 2007<sup>213</sup>.

<sup>213</sup> L'origine du programme REPERE fut évoquée lors de la première réunion du Comité de pilotage stratégique du programme qui s'est tenue le 2 mars 2010. Photocopie du compte-rendu de la première réunion du CPS organisée le 2 mars 2010, Fond REP – cote 1. Anne Lieutaud y avait également fait référence lors de son intervention pendant le séminaire « Co-construire des programmes de recherche avec les ONG : quels enjeux, quels défis ? » organisé le 11 février 2010 dans le cadre du Programme Concertation, Décision, Environnement du ministère de l'Environnement. Voir Anne Lieutaud (2010), « Le programme REPERE », intervention en introduction du séminaire « Co-construire des programmes de recherche avec les ONG : quels enjeux, quels défis ? », Programme Concertation, Décision, Environnement du ministère de l'Environnement, 11 février 2010, URL :

Lors du Grenelle de l'environnement, des questions relatives à la recherche scientifique émergent dans le cadre du groupe de travail V « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance » où sont initialement formulées plus de 900 propositions. Les propositions retenues à la fin des travaux du groupe de travail ont fait l'objet d'une classification dans quatre objectifs structurants, complétés par trois thématiques transversales qui concernent l'ensemble des travaux au sein du Grenelle de l'environnement : l'éducation pour l'environnement, la recherche et l'innovation, la dimension internationale<sup>214</sup>. Parmi les propositions qui s'inscrivent dans la thématique transversale de la recherche scientifique, certaines ont porté sur la participation des associations au pilotage des organismes de recherche<sup>215</sup> ou sur leur contribution aux choix en matière de définition des priorités de recherche<sup>216</sup>.

Après les phases des groupes de travail et des tables rondes, un des 34 comités opérationnels mis en place par le ministère de l'Environnement a porté explicitement sur les enjeux scientifiques, le Comité opérationnel « Recherche » (n° 30) ou « Comop Recherche ». Celui-ci était en charge de produire un rapport au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans lequel il devait « décliner de façon opérationnelle les conclusions du Grenelle en matière de recherche », selon la lettre de mission adressée en janvier 2008 à Marion Guillou, présidente directrice générale de l'INRA et présidente du Comop « Recherche »<sup>217</sup>. Nonobstant l'absence de mention concernant les relations sciences-société dans les éléments de cadrage que la lettre de mission transmet au Comop « Recherche » pour l'engagement de ses travaux, certains enjeux qui y sont liés ont malgré tout émergé. La dynamique du Comop s'est fondée sur une organisation en groupes de travail sectoriels : Énergie, économie d'énergie et des matières premières ; Transports et mobilité ; Santé et environnement ; Agriculture, milieux, eaux et biodiversité ; Urbanisme, ville et habitat ; Une recherche au service de la société et à son écoute. C'est dans le cadre du dernier groupe de travail sectoriel qu'ont émergé les propositions inspirant la mise en œuvre du programme REPERE. En effet, dans son rapport rendu en septembre 2008, le Comop « Recherche » recommandait notamment de « renforcer les liens science-société » par la « prise en compte des attentes sociétales ». Une des propositions énoncées pour atteindre cet objectif était d'« encourager la consultation des acteurs de la société, les associer à la définition et au déroulement de certains programmes de recherche participatifs »<sup>218</sup>.

---

<http://concertation-environnement.fr/>

214 Grenelle de l'Environnement, « Groupe 5 “Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance” », Paris, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, septembre 2007, 122 p.

215 Par exemple, « présence dans les conseils d'administration des grands instituts de recherches de représentants des ONG et présence aux comités scientifiques des grands instituts de recherche de grands scientifiques reconnus, proposés par les ONG et acceptés par les dirigeants des instituts » (ibid., p. 92).

216 Par exemple, « désignation au sein des instances décisionnelles en matière d'allocations de moyens de recherche, de représentants de la société civile et des organisations engagées en faveur du développement durable » (ibid., p. 119).

217 Grenelle de l'Environnement, *Comité opérationnel « Recherche »*, Rapport au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, juillet 2008, 97 p.

218 Grenelle de l'Environnement, ibid., p. 19.

En outre, dans le cadre de ses travaux, le Comop « Recherche », associé au Comop « Éducation », a organisé un séminaire intitulé « Recherche, enseignement supérieur et développement durable » le 25 avril 2008 à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris. Deux tables rondes composaient le programme du séminaire, dont la première portait spécifiquement sur le thème « Mieux associer la société civile aux orientations de la recherche et de l'enseignement supérieur »<sup>219</sup>.

Il peut être intéressant de remarquer ici que les enjeux relatifs aux relations sciences-société ont été abordés au sein du Comop « Recherche » alors même que celui-ci ne comportait aucun représentant associatif parmi ses 19 membres. Trois collèges seulement étaient représentés : la recherche scientifique, les entreprises et les parlementaires, avec une coordination partagée entre le ministre de l'Environnement et le ministère de la Recherche<sup>220</sup>. Cette configuration a été explicitement commentée peu de temps après le lancement du programme REPERE par un agent du service de la recherche du ministère de l'Environnement : « Je rappelle que la question de ce programme REPERE émane du Grenelle de l'Environnement et plus précisément du comité opérationnel «recherche». Curieusement, dans ce comité, la gouvernance à cinq n'a pas été respectée, les associations ont été évincées du débat »<sup>221</sup>. Cette configuration n'a pas concerné que le Comop « Recherche », tel qu'ont pu l'observer Boy, Donnet-Kamel et Roqueplo (2012) : « l'analyse a montré que le schéma de fonctionnement du Grenelle, fondé sur la notion de collégialité trouve une exception notable quand il s'agit des Comités opérationnels. La règle d'équilibre en nombre, c'est-à-dire en capacité d'influence, était respectée grâce à cette disposition collégiale dans les groupes et les tables rondes, mais elle disparaît en partie dans les Comités opérationnels puisqu'elle n'est appliquée qu'au gré de la personne qui dirige le Comité opérationnel » (Boy et al., 2012, p. 118). Outre l'entorse à la règle de la collégialité, les auteurs constatent également une forte représentation de l'État au sein des Comop, ce qui les amènent à formuler la conclusion selon laquelle « l'État a gardé le quasi-monopole de ses leviers de commande » (Boy et al., 2012, p. 118). Elle s'ajoute à une autre conclusion précédemment formulée concernant le processus général engagé dans le Grenelle de l'Environnement : « dans sa dimension procédurale, le Grenelle de l'Environnement constitue bien un “nouvel” instrument de la “nouvelle gouvernance” qui contribue à dépolitiser le débat, à valoriser le compromis et à délégitimer le conflit (...) » (Boy et al., 2012, p. 55-56).

Si le programme REPERE s'inscrit dans la continuité des travaux du Comop « Recherche », la question plus large de l'ouverture de la recherche scientifique a également été soulevée dans le cadre des travaux du Comop 19 sur les risques émergents, son rapport faisant état de la proposition suivante : « De façon plus générale, la

---

219 Grenelle de l'Environnement, *ibid.*, Annexe 6 « Programme du séminaire du 25 avril et participants ».

220 Parmi les deux parlementaires participant aux travaux du Comop « Recherche », nous observons la présence de Jean-Yves Le Déaut, député de la Meurthe-et-Moselle, membre de l'OPECST. Lorsqu'il était président de l'OPECST, Jean-Yves Le Déaut a joué un rôle non négligeable dans la mise en place de la première expérimentation en France d'une conférence de citoyens qui s'est déroulée en 1998 portant sur l'enjeu des organismes génétiquement modifiés (Boy, Donnet-Kamel et Roqueplo, 2000 ; Joly, Marris et Hermitte, 2003).

221 Lieutaud Anne (2010), « Le programme REPERE », intervention en introduction du séminaire « Co-construire des programmes de recherche avec les ONG : quels enjeux, quels défis ? », Programme Concertation, Décision, Environnement du ministère de l'Environnement, 11 février 2010, URL : <http://concertation-environnement.fr/>

question de la gouvernance de la recherche se pose. Les recherches dans ce domaine doivent susciter la confiance. Il paraît souhaitable de façon générale que le public soit associé en amont lors de la réalisation d'études ou de recherches sur les risques émergents en santé environnement » (Boy et *al.*, 2012, p. 184). De même, il nous semble significatif que nous retrouvions dans les travaux des Comop du Grenelle de l'Environnement la distinction identifiée en introduction entre différentes pratiques de contribution à la recherche. Les démarches « sciences participatives » sont bien identifiées comme levier d'action à travers la recommandation en faveur du « développement de dispositifs d'observation participatifs à grande échelle » (p. 29). Cette recommandation n'est pas issue des travaux du Comop 30 « Recherche » mais apparaît dans le rapport du Comop 34 « Sensibiliser, informer et former le public aux questions d'environnement et de développement durable »<sup>222</sup>.

Dans les lois d'application du Grenelle de l'Environnement, les recommandations du Comop « Recherche » en matière de rapprochement sciences-société civile ne furent pas reprises explicitement. Le chapitre V « La recherche dans le domaine du développement durable » de la loi Grenelle 1 d'août 2009<sup>223</sup> se compose d'un article unique (article 22) qui n'aborde pas les conclusions tirées par le Comop « Recherche ». Toutefois, l'article 49 de la même loi encourage un certain nombre d'acteurs publics à s'inspirer de la démarche du Grenelle en matière de gouvernance à cinq, notamment les établissements de la recherche publique : « les instances publiques ayant un rôle important d'observation, d'expertise, de recherche, d'évaluation et de concertation en matière environnementale associeront, dans le cadre d'une gouvernance concertée, les parties prenantes au Grenelle de l'Environnement et auront une approche multidisciplinaire ». Si la loi Grenelle 2<sup>224</sup> traite de la question de la participation des citoyens dans le processus d'élaboration des décisions publiques (notamment dans son article 244), elle n'aborde pas du tout les enjeux relatifs à la contribution des associations dans les activités du champ scientifique, alors même que le programme REPERE a déjà été engagé au moment de son élaboration.

Si toutes les dispositions et recommandations formulées lors du Grenelle de l'Environnement ne trouvèrent pas de concrétisation à travers une inscription législative dans les deux lois Grenelle ou encore dans les politiques publiques sectorielles élaborées ultérieurement, le ministère de l'Environnement s'est donc saisi de la question de l'intégration des associations au pilotage de la recherche scientifique dans le champ de l'environnement et s'est engagé en 2009 dans la conduite d'une démarche expérimentale, le programme REPERE.

---

<sup>222</sup> Grenelle de l'Environnement, *Comité opérationnel n° 34* : « Sensibiliser, informer et former le public aux questions d'environnement et de développement durable », Rapport au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, janvier 2009, 224 p.

<sup>223</sup> Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

<sup>224</sup> Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

## 4.2 Naissance et mort lente d'une expérimentation menée par le ministère de l'Environnement : la création du programme REPERE

Le programme REPERE n'existe pas encore lorsque se font jour plusieurs initiatives régionales de soutien à des formes de recherche scientifique menées en collaboration avec des associations. Étudiant l'un de ces programmes régionaux, le dispositif « Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » (PICRI) mis en place par le Conseil régional d'Île-de-France de 2005 à 2015, Christine Audoux établissait un lien avec le programme REPERE en considérant que « ces dispositifs visent tous explicitement à favoriser et à donner les moyens d'une recherche reposant sur un partenariat étroit entre acteurs de la société civile et laboratoires de recherche académique et aboutissant à une co-production de connaissances entre science et société » (Audoux, 2015, p. 19). Si nous sommes plus perplexes *a priori* sur la capacité de tels dispositifs à engendrer de véritables pratiques de co-production des savoirs, il nous importe néanmoins d'évoquer l'existence de telles initiatives régionales qui ont émergé avant le programme REPERE et dont le ministère de l'Environnement a pu s'inspirer au moment de créer le programme REPERE.

Le dispositif PICRI visait explicitement « à promouvoir des programmes de recherche reposant sur une coopération étroite entre laboratoires publics de recherche, d'une part, et organisations de la société civile à but non lucratif, d'autre part »<sup>225</sup>. Il a été fondé sur le modèle du programme *Alliances de Recherche université – communauté*, appel à projets lancé au Québec en 1999 par le Conseil de Recherche en Sciences sociales et humaines. Christine Audoux considère que le dispositif PICRI s'inscrit pleinement dans le modèle de la co-production des savoirs établi par Michel Callon (1998) : « c'est bien dans cette ambition politique d'une production conjointe de connaissances entre acteurs de la société civile et chercheurs académiques que se sont institutionnalisés les dispositifs de co-production de la recherche que sont le dispositif PICRI et le dispositif ARUC dont il s'est inspiré » (Audoux, 2015, p. 27).

L'initiative du Conseil régional d'Île-de-France incita d'autres collectivités territoriales à élaborer leur propre programme de soutien affichant une ambition de co-production des savoirs entre chercheurs et associations. Nous pouvons évoquer ici la démarche du Conseil régional de Bretagne qui créa en 2006 le programme « Appropriation Sociale des Sciences » (ASOSc) avec l'objectif de soutenir des projets de « recherche-action » menés conjointement par des chercheurs et des acteurs du « tiers-secteur scientifique » qui comprend « les forces associatives, consuméristes, syndicales et citoyennes ainsi que des collectivités locales ». Le programme ASOSC entendait soutenir des « projets de recherche scientifique répondant à un enjeu sociétal et initiés par des acteurs collectifs issus de la société civile »<sup>226</sup>.

---

<sup>225</sup> Conseil régional d'Île-de-France (2015), Appel à projets PICRI.

<sup>226</sup> Conseil régional de Bretagne (2011), Appel à projets ASOSC.

Ces deux expériences régionales<sup>227</sup> ont pu servir d'inspiration au ministère de l'Environnement puisqu'elles ont vu le jour quelques années avant le lancement du programme REPERE. Elles démontrent que les Conseils régionaux qui les ont engagées pouvaient s'inscrire, en suivant les ambitions affichées dans les appels à projets, dans le modèle de la co-production des savoirs établis par Michel Callon.

#### 4.2.1 Conditions de création et de mise en œuvre du programme REPERE

Nous l'évoquions précédemment, c'est à la suite du Grenelle de l'Environnement que la Direction de la recherche et de l'innovation du ministère de l'Environnement « s'est vu confier la mission d'accompagner une réforme durable du pilotage de la recherche et de l'expertise en y intégrant la participation des ONG » selon les propos d'Anne Lieutaud<sup>228</sup> tenus lors de la première réunion du Comité de pilotage stratégique du programme REPERE<sup>229</sup>. Ce processus s'est avéré facilité par la présence d'Éric Vindimian, chef du Service de la Recherche du ministère de l'Environnement, au sein des différentes phases du Grenelle de l'Environnement. Il a en effet participé aux travaux du groupe V « Construire une démocratie écologique : Institutions et gouvernance »<sup>230</sup>, puis aux travaux du Comop « Recherche » puisqu'il en assurait le secrétariat<sup>231</sup>. C'est le service dont il avait la responsabilité au sein du ministère qui a été chargé, dans la phase de mise en œuvre des conclusions du rapport du Comop, d'élaborer ce qui devint fin 2009 le programme REPERE.

Afin de mettre en œuvre le programme REPERE, le service de la Recherche du ministère de l'Environnement a décidé de recourir à une assistance technique et scientifique pour assurer son animation. Après avoir répondu au marché public publié par le ministère le 28 septembre 2009 sur la place de marché interministérielle, l'entreprise Deuxième Labo a été informée au début du mois de décembre 2009 que sa proposition avait été retenue pour assumer cette fonction sur une durée de deux ans<sup>232</sup>. La prestation d'animation et de réflexion scientifique et technique du programme comprenait quatre volets distincts<sup>233</sup> :

---

227 Notons ici qu'une expérience semblable a été portée par le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais qui s'engageait sur cette voie à travers la création du programme « Chercheurs-Citoyens ». Dans ce cadre, le Conseil régional souhaitait soutenir « des programmes de recherche reposant sur une collaboration entre laboratoires de recherche et organisations de la société civile à but non lucratif », nommés « projets de recherche partenariaux » et fondés sur des « processus de collaboration continue et d'apprentissage mutuel ». Le Conseil régional a précisé son orientation quant aux caractéristiques de la collaboration attendue entre chercheurs et acteurs de la société civile à but non lucratif : « Le partenariat entre ces deux types d'acteurs doit conduire à l'élaboration commune d'un programme de recherche qui réponde à une demande sociétale identifiée. Ainsi, les partenaires du projet définissent ensemble les activités de recherche à conduire ainsi que les mécanismes de participation des uns et des autres. Ils délimitent ensemble un (des) thème(s) ou domaine(s) de recherche. Ils s'engagent à participer activement à son avancement. Ils en sont coresponsables ». Conseil régional Nord-Pas-de-Calais (2015), Appel à projets Chercheurs-Citoyens. Nous n'évoquons pas ce cas dans le corps du texte, car ce programme n'a pas pu jouer un rôle quelconque dans la conception du programme REPERE, ayant vu le jour deux ans après. Toutefois, il témoigne d'une diffusion institutionnelle progressive, entre 2005 et 2015, de ce type de dispositifs.

228 Cheffe de la Mission Urbanisme, Territoires et Sociétés au sein du service de la recherche du ministère de l'Environnement.

229 Photocopie du compte-rendu de la première réunion du CPS organisée le 2 mars 2010, Fond REP – cote 1.

230 Grenelle de l'Environnement, « Groupe 5 “Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance” », *op. cit.*

231 Entretien avec un acteur du programme REPERE.

232 Photocopie de l'Acte d'engagement n° 0902069 du marché public relatif à la prestation d'animation et de réflexion scientifique et technique du programme “Participation des ONG au pilotage de la recherche et de l'expertise”, daté du 8 décembre 2009, Fond REP – cote 1.

233 Photocopie du rapport d'analyse du marché public d'animation du programme REPERE, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2009, Fond REP – cote 1.

- « un volet de veille, stimulation et suivis pour suivre les projets du programme REPERE et assurer une veille, une stimulation et un suivi de toutes les initiatives spontanées, passées en cours ou à venir, afin de les inclure dans la dynamique du programme.
- un volet d’animation, coordination et communication pour assurer la coordination de toutes les initiatives nationales émergeant des conclusions du Grenelle, des actions du MEEDDM et de celles du programme REPERE sur la question de la participation des ONG au pilotage de la recherche et de l’expertise.
- un volet de synthèse et analyse pour synthétiser toute l’expérience et l’expertise existant ou se construisant sur le sujet, et proposer au MEEDDM des adaptations et orientations du programme REPERE chemin-faisant.
- un volet de propositions et recommandations pour proposer des recommandations méthodologiques assorties d’une analyse des vraisemblances de changement des comportements et relation à la recherche et à l’expertise, risques et mesures d’accompagnement à mettre en place dans la durée ».

Le marché de l’animation avait été établi sur une durée de deux ans. À partir de 2012, la prestation d’animation du programme a été assumée par les entreprises Asca et Zogma. Le bureau d’études Zogma avait notamment été impliqué dans la rédaction du rapport final du Comité opérationnel « Recherche » issu du Grenelle de l’Environnement et avait également réalisé une activité de valorisation de la recherche dans le cadre des programmes LITEAU et CDE du ministère de l’Environnement<sup>234</sup>. Les entreprises prestataires travaillaient en appui au ministère dans le cadre d’un Groupe de suivi, mis en place pour assumer la coordination des actions et l’animation du programme REPERE. Outre les entreprises en charge de l’animation, ce Groupe de suivi se composait de l’association Natures Sciences Sociétés-Dialogues et des membres de la direction de la Recherche et de l’innovation du ministère.

Le pilotage du programme REPERE a été fortement porté par le ministère de l’Environnement. Outre le travail régulier que menait le Groupe de suivi pour assurer l’avancement du processus expérimental, la sur-représentation du ministère lors des réunions du Comité de pilotage stratégique (CPS) constitue aussi un indicateur. Lors de la troisième réunion du CPS organisé le 15 septembre 2010, réunion précédant le lancement du deuxième appel à projets, dix membres étaient présents : quatre d’entre eux représentaient le ministère, quatre autres représentaient les structures d’animation (Deuxième Labo, NSS-Dialogues et YLB Conseils), une personne représentait l’ADEME, le dernier membre était un chercheur de l’INRA.

Au-delà du rôle qu’il souhaitait faire jouer aux associations dans le cadre des projets soutenus, le ministère de l’Environnement a cherché à mettre en œuvre les recommandations du Grenelle de l’Environnement en matière d’implication des associations dans le pilotage de la recherche. Il a ainsi fait le choix d’intégrer des acteurs associatifs dans la gouvernance du programme, c’est-à-dire au sein du Comité d’évaluation et au sein du

<sup>234</sup> Voir site de Zogma, <http://zogma.free.fr/references.htm>

Comité de pilotage stratégique. C'est une situation originale en matière de programmation de recherche et un engagement qui illustre la légitimité reconnue aux associations que le ministère a choisies pour siéger dans ces deux instances<sup>235</sup>. Ce n'est toutefois pas une innovation pour le ministère de l'Environnement qui avait déjà intégré des associations au sein du comité de pilotage du programme Concertation Décision Environnement (2008-2013)<sup>236</sup>.

Lorsque le Comité de pilotage stratégique du programme REPERE a été mis en place, il se composait notamment de représentants du service de la Recherche du ministère de l'Environnement, de représentants de la structure d'animation, de représentants d'autres établissements publics (ADEME, ANR...), de représentants d'organismes de recherche (Ifremer, INRA...) et de représentants associatifs (Natures Sciences Sociétés-Dialogues, France Nature Environnement, Les Amis de la Terre et Sciences Citoyennes<sup>237</sup>).

Seule l'association « scientifique »<sup>238</sup> Natures Sciences Sociétés-Dialogues a régulièrement participé aux réunions du CPS. Cette assiduité s'expliquait par la convention pluriannuelle déjà en cours qui liait l'association et le ministère de l'Environnement et dans laquelle ce dernier a souhaité intégrer une implication de l'association dans le programme REPERE<sup>239</sup>. Hormis le cas particulier de Natures Sciences Sociétés-Dialogues, la participation des associations au CPS a été quasiment inexistante. Si l'association Sciences Citoyennes était bien représentée lors de la première réunion du CPS (2 mars 2010), l'association a choisi de se retirer lors de sa deuxième réunion (15 juin 2010) pour « éviter tout risque de conflit d'intérêt », le projet qu'elle avait déposé dans le cadre du premier appel à projets ayant été retenu<sup>240</sup>. Suite à son départ du CPS, l'association n'a pas été remplacée au sein de l'instance. Sur les sept réunions du CPS qui ont été organisées entre mars 2010 et mars 2014, l'association France Nature Environnement n'a été représentée que lors de la quatrième réunion et l'association Les Amis de la Terre n'a jamais été représentée.

Il avait déjà été observé la difficulté que pouvait rencontrer le ministère de l'Environnement lorsqu'il cherchait à mobiliser différents acteurs pour contribuer aux instances de programmation qu'il mettait en place. Dans une autre configuration concernant le programme « Politiques territoriales et développement durable » (2003-2008), Corinne Larrue observait :

« la lourdeur de sa composition et la faiblesse du nombre des réunions ont fait qu'il a souffert d'un manque d'assiduité. Il semble aussi que les préoccupations des services des ministères étaient trop ancrées sur des

235 Au sein du comité d'évaluation siégeaient les associations FNE et CLCV. Au sein du comité de pilotage stratégique siégeaient les associations NSS-Dialogues et FNE.

236 Ministère de l'Environnement (2014), *Programme Concertation Décision Environnement. Apports de 20 projets de recherche (2008-2013)*, collection RéférenceS, 52 p.

237 L'association Sciences Citoyennes faisait partie des associations impliquées dans le Grenelle de l'Environnement. Elle a contribué aux travaux du groupe V du dispositif de concertation (Lascoumes, 2011). Voir également le rapport moral 2007 de l'association accessible sur son site internet <https://sciencescitoyennes.org/>.

238 L'article 2 des statuts de l'association Natures Sciences Sociétés-Dialogues indique « cette association a pour but le développement du dialogue interdisciplinaire entre les sciences de l'homme et de la société, les sciences techniques et les sciences de la terre et de la vie ».

239 « Compte-rendu de réunion 0 du groupe de suivi » relatif à la réunion du groupe de suivi tenue le 22 décembre 2009, 3 p. Archive numérique personnelle.

240 Photocopie du « Relevé de décisions du Comité de pilotage stratégique n°2 (15 juin 2010) » relatif à la réunion du CPS tenue le 15 juin 2010, 3 p., Fond REP – cote 1.

questions de court terme pour que les personnes chargées de les représenter s'intéressent de près aux travaux menés. Le comité d'orientation est resté de ce fait assez éloigné de la vie du programme. Il n'était pas le lieu d'une réflexion partagée avec les chercheurs » (Larrue, 2017, p. 16).

Le CPS mis en place par le ministère de l'Environnement dans le cadre du programme REPERE a été complété par la mise en place d'un Comité d'évaluation visant à évaluer la qualité des projets soumis dans le cadre du premier appel à projets ouvert jusqu'au 10 janvier 2010. Composé de neuf personnes<sup>241</sup>, il s'est réuni le 15 février 2010 pour établir un classement en différentes catégories des projets. Chacun des projets avait été évalué, préalablement à la réunion, par deux ou trois membres du Comité d'évaluation sur la base d'une grille d'évaluation commune<sup>242</sup>. Certains projets ont reçu un avis favorable, d'autres un avis défavorable, d'autres encore un avis favorable sous réserve de modifications (mineures ou majeures). C'est sur la base du travail réalisé par le Comité d'évaluation que le Comité de pilotage stratégique a pu statuer sur les quinze demandes de financement initialement reçues. Lors de sa première réunion tenue le 2 mars 2010, le CPS a donc étudié neuf projets auxquels le Comité d'évaluation avait donné un avis favorable ou assez favorable. Sur ces neuf projets, huit ont obtenu une proposition de financement du CPS<sup>243</sup>.

Au-delà d'une simple activité de financement et de suivi des projets soutenus, les instances du programme REPERE, et surtout le Groupe de suivi, ont mis en place une animation du réseau d'acteurs constitué par les projets soutenus et les membres des instances du programme à travers l'organisation de séminaires réguliers. De 2010 à 2014, le ministère de l'Environnement a organisé cinq séminaires dans ce cadre et a soutenu l'organisation du Forum des Associations assurée par l'association Natures Sciences Sociétés-Dialogues du 20 au 22 janvier 2011. Dans le cadre du second appel à projets, les porteurs de projets soutenus par le programme devaient s'engager à participer à l'ensemble des activités.

De nouveau, il est possible de noter que le Ministère s'est ici inspiré de ses propres expériences précédentes de programmation pour mettre en place cette activité d'animation au sein du programme REPERE. Au-delà du programme REPERE<sup>244</sup>, cette activité d'animation de communautés scientifiques a déjà été observée par ailleurs : « la spécificité de l'action du ministère de l'Environnement est liée à cette volonté de créer et d'animer des communautés de chercheurs via des séminaires et colloques au sein desquels étaient débattus les travaux en train de se faire avec les parties prenantes représentées dans le comité d'orientation. Cela témoigne de l'existence d'une volonté explicite de faire un lien entre les résultats de recherche et leur appropriation par un certain nombre d'acteurs. Cette dynamique de mise en débat des recherches est moins présente dans d'autres

---

241 Trois agents du ministère de l'Environnement, deux chercheurs, deux consultants et deux salariés de la structure d'animation du programme.

242 Photocopie du compte-rendu de la réunion du Comité d'évaluation du 15 février 2010, Fond REP – cote 1.

243 La liste des projets est accessible sur le site internet du programme REPERE : <https://www.programme-repere.fr/programme-repere/projets/projets-2010/>

244 Le Ministère avait bien mis en place des rencontres régulières dans le cadre du programme LITEAU afin d'animer un réseau d'acteurs scientifiques et non scientifiques autour des enjeux marins et littoraux. Voir Ministère de l'Environnement (2015), *Apports du programme LITEAU à la gestion durable de la mer et du littoral : projets de recherche 2004-2012*, op. cit., p. 12.

organismes de recherche comme le CNRS ou l'ANR, où l'on reste plus sur un format de débat entre pairs » (Larrue, 2017, p. 14).

#### 4.2.2 D'un appel à projets à l'autre : nouvelle orientation rendant possible les pratiques de co-production des savoirs

Dans le cadre de la création du programme REPERE, le ministère de l'Environnement avait établi que l'expérimentation serait menée sur une période de trois ans, il a soutenu la réalisation de 18 projets dans le cadre de ses deux appels à projets lancés en novembre 2009 et décembre 2010. Le premier appel à projets du programme REPERE a été publié sur le site internet du ministère au début du mois de novembre 2009<sup>245</sup> et a été clôturé le 11 janvier 2010<sup>246</sup>.

Le premier appel à projets du programme REPERE est lancé peu de temps après le dernier appel à projets du programme CDE dont la date limite de dépôt des dossiers était le 24 avril 2009<sup>247</sup>. Tel que l'indique le texte de son premier appel à projets, le programme REPERE « vient en appui aux politiques publiques dans le domaine de l'environnement ainsi que du développement durable dans ses trois dimensions. Il poursuit le double objectif d'intégrer les ONG au pilotage de la recherche et de l'expertise, et d'initier une démarche de réflexion interne aux différentes structures concernées, qu'elles soient organismes de recherche ou ONG »<sup>248</sup>. Partant du constat d'une « déqualification des résultats scientifiques » et de l'importance de l'enjeu relatif à la légitimité des savoirs dans le texte de l'appel à projets de 2009, le ministère considère qu'« il y a un bénéfice net à converger vers une co-construction favorisant l'élargissement de la base de légitimité des savoirs et un apprentissage collectif »<sup>249</sup>.

Toutefois, le programme REPERE ne s'est pas engagé explicitement en faveur des pratiques de co-production des savoirs lors de son lancement. Il proposait de mettre en place des projets relativement courts, de dix mois maximum, qu'il identifiait comme des « projets d'action ou de réflexion »<sup>250</sup>. Les projets soumis pouvaient donc proposer des « séminaires réflexifs internes et/ou externes, des actions de recherche sur le terrain, des actions de sensibilisation, des actions d'accompagnement dans la prise de décision ». Trois critères principaux

---

245 Deuxième Labo (2012), *op. cit.*

246 Quelques mois après le lancement du premier appel à projets du programme REPERE, le Programme national de recherche en Environnement-Santé-Travail, financé par l'Afsset (ex-Anses), l'ADEME et l'Inca, a donné lieu au lancement d'un appel à projets qui ouvrait explicitement la possibilité de financer des projets s'inscrivant dans la thématique « Contributions de la société civile dans une co-production des savoirs et de l'expertise sur le risque sanitaire » (clôturé le 28 mai 2010). Le texte d'appel à projets ne donnait en revanche aucune indication sur la possibilité, pour les équipes de recherche intéressées pour répondre, d'intégrer au projet une collaboration avec des acteurs de la société civile.

247 Ministère de l'Environnement (2009), *Programme de recherche « Concertation, Décision, Environnement » (2ème phase). Appel à propositions de recherche 2009*, 17 p.

248 Ministère de l'Environnement (2009), *Programme REPERE, « Recherche et expertise pour piloter ensemble la recherche et l'expertise »*. Appel à candidature, 4 p, [https://programme-repere.fr/wp-content/uploads/2010/04/programmeREPERE\\_cle22f11f1.pdf](https://programme-repere.fr/wp-content/uploads/2010/04/programmeREPERE_cle22f11f1.pdf)

249 Ministère de l'Environnement (2009), *Programme REPERE, « Recherche et expertise pour piloter ensemble la recherche et l'expertise »*. Appel à candidature, 4 p.

250 Ministère de l'Environnement (2009), *op. cit.*

fondaient alors l'évaluation des projets : il fallait que le projet soumis propose une analyse innovante ayant un intérêt pour l'action publique, qu'il se fonde sur des coopérations entre les porteurs de projets et d'autres acteurs, tels que « administration, médias, associations... », qu'il contienne les démarches prévues en matière de valorisation des résultats.

Tel que nous l'évoquons dans le chapitre 2, nous avons concentré notre étude de cas sur le deuxième appel à projets qui établissait davantage de conditions rendant possible la mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs. En effet, il nous est possible d'observer que, dans le deuxième appel à projets lancé fin 2010, les objectifs du programme REPERE ont été infléchis pour favoriser de telles pratiques. Si le premier objectif reste similaire à ce qu'il était dans le cadre du premier appel à projets, le second illustre davantage cette orientation : « développer la réflexion conjointe entre organismes de recherche et organisations de la société civile à partir de l'expérimentation (recherche-action) des formes de participation »<sup>251</sup>.

Apparaît également plus clairement dans le second appel à projets le choix du ministère de l'Environnement de soutenir des projets qui ne soient plus seulement porteurs d'une forme de collaboration mais qui soient structurés à partir d'une collaboration. En outre, le texte précise davantage l'importance qu'il porte à ce que les partenaires des chercheurs soient issus du milieu associatif, ce qui n'était pas une condition discriminante lors du premier appel à projets bien qu'une majorité des huit projets retenus ait impliqué des acteurs associatifs : « les projets soutenus dans le cadre de ce second appel seront présentés par un consortium constitué au moins d'un binôme composé d'un établissement de recherche (organisme public de recherche ou établissement d'enseignement supérieur) et d'une organisation de la société civile (ONG ou associations) »<sup>252</sup>. Pour favoriser l'implication des acteurs associatifs dans la création d'un « consortium », le ministère définit précisément la répartition de la subvention entre les structures du projet : deux tiers de la subvention sont consacrés à la participation des associations au projet et le dernier tiers soutiendra l'activité de l'organisme de recherche. Cet intérêt plus explicite du ministère pour la co-production des savoirs s'illustre également à travers l'évolution des critères d'évaluation. Parmi ces changements, nous pouvons noter l'apparition des deux critères suivants :

- « qualité de la démarche et de la méthodologie »,
- « équilibre, qualité et complémentarité du partenariat entre recherche et société civile, y compris dans les conclusions de l'étude »<sup>253</sup>.

Les enseignements tirés de la première expérimentation, c'est-à-dire du premier appel à projets, ont fait émerger le besoin de créer un nouveau dispositif répondant à un enjeu de réflexivité sur les démarches entreprises dans les différents projets en partenariat. En effet, les conditions initiales établies par les instances du programme n'avaient pas permis de produire ce travail alors même qu'il constituait un élément important pour la démarche

---

<sup>251</sup> Le premier objectif : « mettre en évidence les conditions d'une réforme intégrant la participation des organisations de la société civile (OSC) dans la gouvernance de la recherche et dans l'élaboration de l'expertise ». Ministère de l'Environnement (2010), *Programme REPERE, année 2011 « Réseau d'échange et de projet sur le pilotage de la recherche et l'expertise »*. Second appel à projets, p. 3.

<sup>252</sup> Ministère de l'Environnement (2010), *op. cit.*

<sup>253</sup> Ministère de l'Environnement (2010), *op. cit.*, p. 7.

expérimentale entreprise à travers le programme REPERE. Une des innovations apparues lors du deuxième appel à projets fut d'introduire un dispositif qui puisse répondre à cet objectif. Appelé « tiers-veilleur », ce dispositif était incarné par un chercheur issu des sciences humaines et sociales qui puisse être en position d'apporter un regard analytique sur les démarches de collaboration. Chaque coordinateur des projets financés dans le cadre du deuxième appel à projets a été amené à recruter un tiers-veilleur. Non prévu initialement dans le texte d'appel à projets, les porteurs de projets sélectionnés se sont donc vu imposer ce dispositif *a posteriori*.

La définition des missions des tiers-veilleurs n'a pas été sans difficulté et elle a finalement été mise en œuvre de manière très diverse selon l'individu ayant ce statut et selon son positionnement dans le collectif de recherche qu'il accompagnait. La définition des modes d'intervention et des objectifs précis devait être contingente et tenir compte du contexte et de l'environnement au sein du projet accompagné. L'enjeu était véritablement de pouvoir mobiliser les sciences humaines et sociales afin d'appréhender la collaboration en train de se faire et de fournir ainsi une contribution à une réflexion transversale sur le programme.

Au-delà de la réflexivité que les tiers-veilleurs pouvaient apporter aux collectifs de recherche qu'ils accompagnaient, ils ont également été mobilisés dans le cadre du programme en contribuant à l'établissement d'une typologie des projets de recherche que le programme avait soutenus (il s'agit donc ici des projets issus du deuxième appel à projets). La production d'une typologie par les animateurs du programme REPERE visait l'objectif assigné par les instances du programme de pouvoir appuyer les politiques publiques du ministère à travers l'élaboration de recommandations<sup>254</sup>.

Face à la grande diversité de configurations que représentaient ces projets, il apparaissait pertinent de proposer une première catégorisation qui permettrait de faire émerger les traits caractéristiques des partenariats à l'œuvre. Une enquête par entretiens<sup>255</sup> auprès des tiers-veilleurs réalisée par des membres de l'équipe d'animation du programme a ainsi permis de dégager trois profils-types de projets<sup>256</sup> :

- un lieu d'échange pour contribuer à la réforme de la démocratie,
- une négociation en vue d'un accord partiel ou momentané pour agir,
- un processus d'apprentissage collectif en vue d'une problématisation commune.

#### 4.2.3. De la programmation de « recherche » à l'animation de la « recherche participative » : la création de la Commission pluraliste REPERE en 2015

Initialement prévu pour une durée de trois ans, le programme REPERE ne fut pas prolongé dans sa forme initiale centrée sur l'activité de financement de projets, bien que le ministère ait poursuivi sa pratique de

<sup>254</sup> Ministère de l'Environnement. 2013. *Analyse transversale des projets REPERE (AAP2) : Esquisse de profils-types. Note de réflexion*, 16 p. URL : <http://www.programme-repere.fr/production-repere/>

<sup>255</sup> Le guide d'entretien élaboré par l'équipe d'animation s'est fondé sur une grille d'analyse proposée par le sociologue Francis Chateauraynaud (EHESS-GSPR) et sur les apports du sociologue Marcel Jollivet (CNRS).

<sup>256</sup> Ministère de l'Environnement. 2013. *op. cit.*

programmation de recherche (programme PRIMEQUAL, programme GICC...). Toutefois, la démarche expérimentale engagée en 2009 a suscité un prolongement du programme REPERE sous une nouvelle forme qui s'est focalisée sur une activité déjà mise en œuvre lors des premières années du programme, celle de l'animation d'une communauté de pratiques.

Un des objectifs initiaux du programme REPERE était ainsi de constituer une « communauté » autour des enjeux de participation des associations à l'orientation, la programmation et l'élaboration de la recherche. C'est pourquoi il comportait, outre les appels à projets, l'organisation déjà évoquée de séminaires visant à animer une réflexion collective entre chercheurs, organismes de recherche et organisations de la société civile. Lorsque le ministère de l'Environnement a pris la décision de mettre fin à ses crédits incitatifs en matière de programmation de recherche, le service de la recherche a poursuivi ses travaux dans le cadre du programme REPERE en matière d'animation de la recherche sous la forme d'un forum de partage d'expériences et de réflexion collective. Ainsi à partir de juin 2015, la « Commission pluraliste REPERE »<sup>257</sup> créée pour deux ans par le ministère de l'Environnement s'est réunie régulièrement<sup>258</sup>. Elle a été conçue avec l'objectif de « traiter des enjeux du développement de cette démarche de recherche, en faire reconnaître les apports, mettre en débat ses pratiques afin d'améliorer la qualité scientifique des connaissances ainsi produites ; et faire reconnaître sa portée démocratique »<sup>259</sup>. Afin de répondre à cet objectif, le ministère de l'Environnement lui a défini trois missions : approfondir l'analyse des conditions dans lesquelles devrait se dérouler la participation des associations à la recherche ; formuler des recommandations sur les questions d'évaluation, de financement et de formation que pose la participation des associations à la recherche et veiller à la capitalisation et à la diffusion des conclusions issues des travaux conduits dans le cadre du programme REPERE<sup>260</sup>.

Outre les échanges parmi les participants que les réunions de la Commission pluraliste REPERE a permis, celle-ci a également conseillé le ministère de l'Environnement dans le lancement en 2016 d'un « appel à manifestation d'intérêt en vue d'une labellisation des équipes engagées dans la recherche collaborative environnementale », qui a bénéficié à 15 projets. Cet appel était largement ouvert, bien au-delà des 18 projets soutenus dans le cadre des appels à projets initiaux du programme. Parmi les 15 lauréats, deux sont des projets qui avaient été soutenus dans le cadre du deuxième appel à projets, dont le projet 3SCED que nous évoquerons plus longuement ultérieurement<sup>261</sup>. L'objectif poursuivi par le ministère de l'Environnement dans cette démarche était de consolider et d'élargir une communauté d'acteurs mettant en pratique la « recherche collaborative environnementale » que les deux appels à projets du programme REPERE avaient commencé à

---

257 Son caractère pluraliste est tiré de sa composition : chercheurs, représentants d'associations environnementales, représentants d'institutions de recherche et d'expertise, d'associations et fondations, de services de conseils régionaux en charge de la recherche.

258 Précaution méthodologique : En tant que salarié de l'association Sciences Citoyennes de janvier 2015 à septembre 2016, nous avons représenté l'association au sein de la Commission pluraliste REPERE et avons participé à toutes ses réunions sur cette période.

259 Bagnati Marie-Christine et Jollivet Marcel (2017), « Quelle recherche dans un ministère ? Témoignage d'une chargée de mission, Marie-Christine Bagnati. Propos recueillis par Marcel Jollivet », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 25, n° 4 (suppl.), p. 19.

260 <http://www.programme-repere.fr/repere2015/la-commission-pluraliste-repere/>

261 L'autre projet est le projet VOCE, <https://www.programme-repere.fr/repere2015/projets-ami/>

constituer. De nouveau, cette démarche resserre le profil des partenaires des chercheurs dans les projets aux seules associations. Le profil des partenaires des projets soumis constitue un des trois critères d'évaluation des demandes de labellisation. Le second répond à la nécessité de contribuer aux politiques publiques du ministère mais également à un niveau de qualité scientifique. Enfin, le troisième critère s'intéresse plus particulièrement à la collaboration des partenaires dans la formulation de la question de recherche et aux modalités d'un travail conjoint dans le processus de recherche. À travers cette démarche, le ministère souhaite apporter aux lauréats une légitimité supérieure servant à une reconnaissance institutionnelle et à favoriser l'obtention de financements.

Nous l'avons déjà évoqué, s'il y a bien une évolution entre les deux appels à projets en matière de type de collaborations que le ministère souhaitait soutenir, elle s'est accompagnée d'un changement du vocabulaire utilisé par celui-ci pour les qualifier. Nous venons de le voir, le texte de l'appel à manifestation d'intérêt ouvert en septembre 2017 fait apparaître les notions de « recherche collaborative environnementale » ou de « co-construction des savoirs »<sup>262</sup>. Ce qui n'était pas sa pratique dans le cadre des textes d'appel à projets ou lors des séminaires organisés pendant les premières années du programme REPERE. Pourtant, une autre notion s'est progressivement imposée pour qualifier ces collaborations entre chercheurs et associations.

Il faut noter que le ministère ne qualifie pas le type de projets qu'il souhaite soutenir alors qu'il lance les appels à projets. En revanche, le ministère a finalement choisi de faire apparaître *a posteriori* la notion de « recherche participative » pour désigner le type de recherches qu'il a financées et auxquelles il souhaite donner de la visibilité. Ce phénomène s'observe à travers la vidéo que le Ministère a produit et publié en 2018 pour présenter le programme REPERE, support portant le titre « Le programme REPERE sur la recherche participative »<sup>263</sup>. Avant 2018, le ministère avait déjà intégré dans sa communication autour du programme REPERE cette nouvelle notion comme l'illustre le séminaire du programme dont la séance organisée le 22 novembre 2016 à Paris s'intitulait « Recherche participative, évaluation et action publique »<sup>264</sup>. Le ministère a continué d'utiliser cette notion lorsqu'il a organisé le 27 juin 2018 à la Maison des sciences de l'homme Paris-Nord le colloque REPERE sur le thème « Les recherches participatives pour la transition écologique. Constructions, savoirs, évaluations et appuis aux/des politiques publiques »<sup>265</sup>. Malgré la grande diversité des projets soutenus dans le cadre du programme REPERE, que ce soit en termes de profils des partenaires (PME, médias, lieux culturels, établissements publics, associations, laboratoires de recherche...), de durée des projets, d'objectifs assignés aux projets, ou de modalités de collaboration au sein des partenaires, l'ensemble des 18 projets est rassemblé sous la notion de « recherche participative »<sup>266</sup>.

---

262 [https://www.programme-repere.fr/wp-content/uploads/REPERE\\_appel\\_a\\_manifestation\\_dinteret.pdf](https://www.programme-repere.fr/wp-content/uploads/REPERE_appel_a_manifestation_dinteret.pdf)

263 <https://www.programme-repere.fr/actualite/repere-en-video/>

264 <https://www.programme-repere.fr/production-repere/seminaires/seminaire-repere-le-22-novembre-2016-au-mnhn/>

265 <https://www.programme-repere.fr/actualite/colloque-repere-2018/>

266 Voir l'entretien accordé par Marie-Christine Bagnati, chargée de mission au sein du ministère de l'Environnement en charge du programme REPERE. Bagnati Marie-Christine et Jollivet Marcel (2017), *op. cit.*

### 4.3 Des pratiques de co-production des savoirs qui débordent du cadre

Nous avons vu précédemment l'évolution marquée de l'approche choisie par le ministère de l'Environnement dans la rédaction du texte des deux appels à projets, et par conséquent du type de collaboration souhaité dans les projets qu'il soutient à travers le programme REPERE. Nous nous sommes ainsi focalisé sur le second en tenant compte de cette évolution du programme, de son texte d'appel à projets à ses instances, vers une intensification de la place des associations et de la relation entre chercheurs et acteurs associatifs au sein des projets, notamment en indiquant explicitement la « recherche-action » comme critère de recevabilité des projets soumis, ce qui a pu favoriser la mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs.

#### 4.3.1 Les conditions d'une mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs : vers la conception du projet 3SCED

Dans le chapitre 2, nous avons indiqué que nous focaliserions notre étude des pratiques de co-production des savoirs rendues possibles par le programme REPERE sur le projet 3SCED soutenu dans le cadre du second appel à projets ouvert en décembre 2010. Nous n'aborderons pas la controverse socio-technique déjà évoquée qui a marqué l'histoire de la démarche portée par ce collectif de recherche, notamment après deux arrachages des plants de l'essai en plein champ sur le site de l'INRA en septembre 2009<sup>267</sup>, puis en août 2010. Si la première tentative de sabotage n'a pas compromis la poursuite de l'expérimentation, la seconde lui fut fatale. Nous focaliserons notre analyse sur les pratiques concrètes mises en œuvre pour réaliser la co-production des savoirs entre les différents acteurs de cette scène. Toutefois, il paraît important d'indiquer que les prémisses de ce qui devint par la suite un collectif de recherche ont été établis en 2001-2002, lorsque l'INRA a mis en place un processus de consultation de type « évaluation technologique interactive » permettant de mettre en débat avec un public d'acteurs profanes du territoire réduit mais non limité aux seuls chercheurs l'idée de réaliser des essais en plein champ de porte-greffes transgéniques pour faire face au virus du court-noué (Bertrand, Joly et Marris, 2005 ; Marris, Joly et Rip, 2008). Cette première phase a abouti à la mise en place en 2003 par la direction de l'INRA d'un Comité local de suivi afin d'observer et de discuter le processus d'expérimentation sur les porte-greffes génétiquement modifiés qui allait alors s'engager<sup>268</sup>. Comme nous l'avions précédemment indiqué, ce Comité a été constitué de représentants de la profession viticole d'Alsace, d'organisations professionnelles, d'associations de consommateurs et environnementales, de différents représentants des pouvoirs publics locaux (services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales) et du président du centre de l'INRA à Colmar qui était responsable du projet de recherche, Jean Masson.

L'évolution qu'a pu connaître la démarche entre la mise en place du Comité local de suivi des essais de porte-greffes génétiquement modifiés et l'engagement du projet 3SCED, axé sur une démarche de « recherche-

<sup>267</sup> The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). "Interactive Technology Assessment" and Beyond: The Field Trial of Genetically Modified Grapevines at INRA-Colmar. PLoS Biology, 8(11), e1000551.

<sup>268</sup> The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *op cit*.

action » visant à interroger les conditions d'évolution des pratiques de viticulture vers un plus grand respect de l'environnement, est décrite lors d'une prise de parole de Jean Masson. Intervenant lors du colloque « Sciences en société au XXIème siècle. Autres relations, autres pratiques » organisé les 28 et 29 novembre 2007 au Parlement européen de Strasbourg, Jean Masson indiquait alors :

« Le comité de suivi a fait émerger un certain nombre de questions que nous n'avons pas pu traiter avant le lancement de l'essai. À la mi-novembre cette année, nous avons organisé avec le comité de suivi un colloque qui a fait venir des gens de la filière, des chercheurs, des viticulteurs bio ou non, allemands, suisses et français, pour récolter toute l'information qui pouvait exister sur les moyens à utiliser pour éliminer les nématodes du sol. Nous nous retrouvons aujourd'hui tous ensemble face à des données et à la co-construction d'un programme de recherche à partir de ces données. Dans une troisième étape, peut-être en 2008 ou 2009, on travaillera ensemble sur le choix des questions de recherche »<sup>269</sup>. Cette évolution de la démarche a été par la suite confirmée par les acteurs eux-mêmes dans le cadre d'un article scientifique paru dans la revue *PLoS Biology* : « In the course of 7-years' work, the LMC [Comité local de suivi] built a research-action program which allowed redesigning of the initial GM grapevine research assay, as well as developing innovative trials on environmental impact and organic viticulture »<sup>270</sup>.

Avant même d'engager l'élaboration d'une méthodologie de recherche formalisée qui permette d'impliquer les chercheurs et les membres du Comité local de suivi, deux éléments marquants de la démarche ainsi engagée témoignent de la mise en place de dispositifs qui peuvent être considérés comme les prémises d'une pratique de co-production des savoirs. Premièrement, le récit qui est donné de l'engagement du dialogue entre chercheurs et non-chercheurs fait apparaître comme enjeu le fait de rendre possible l'émergence de questionnements que la recherche scientifique ne formule pas. En effet, une question posée par un viticulteur lors de la première réunion du Comité local de suivi avait été plutôt mal reçue par un chercheur présent qui la jugeait non recevable scientifiquement. Face à cette situation, le président du centre de l'INRA à Colmar avait alors proposé d'engager une démarche collective visant à « co-construire des questions de recherche » (*try together to answer the questions raised by jointly constructing research*)<sup>271</sup>.

Deuxièmement, il est apparu nécessaire de reconnaître que les questions qui pouvaient être formulées par les membres « profanes » du Comité local de suivi se fondaient sur des savoirs issus de l'expérience, mais également qu'elles pouvaient renvoyer à des « savoirs non formulés » (*unspoken knowledge*)<sup>272</sup>. Ainsi plusieurs exemples témoignent de la pertinence des questions formulées par les membres du Comité local de suivi qui ont conduit l'INRA à mener de nouvelles recherches dans le cadre de cette expérimentation en suivant les orientations dessinées par les questions sur les échanges entre la microflore du sol et les porte-greffes

---

269 Masson, J. E. (2008). Comité local de suivi de la vigne. In J.-P. Alix, B. Ancori, & P. Petit (Éds.), *Sciences en société au XXIe siècle : Autres relations, autres pratiques. Actes du colloque des 28 et 29 novembre 2007, Parlement européen, Strasbourg* (p. 214-224). CNRS éditions.

270 The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

271 The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

272 The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

génétiqnement modifiés (*exchanges between soil microflora and the GM rootstock*) ou sur l'utilisation de périodes de jachère pour contrôler le virus du court-noué (*the use of fallow periods to control GFLV*). « This step was the first demonstration that consideration of the expectations and questioning of society via the LMC can lead to the development of innovative science »<sup>273</sup>.

Au-delà des apports des acteurs profanes en termes de formulation de nouvelles questions ou en termes de partage de savoirs expérientiels, les membres du Comité local de suivi ont également contribué au façonnage du protocole expérimental dans le cadre de négociations avec les chercheurs de l'INRA. Les participants à cette « recherche-action » qualifient cette dimension de la recherche de « co-construction du protocole de l'essai de modification de génétique » (*joint construction of the GM trial protocol*)<sup>274</sup>. Ainsi, il ne semble pas y avoir eu un accord entre les acteurs sur la désignation du site d'expérimentation qui s'est révélé être un choix par défaut. Seul le site appartenant au centre de l'INRA de Colmar a pu accueillir les essais en plein champ puisque les viticulteurs du périmètre du vignoble d'Appellation Alsace avaient refusé de les accueillir. De même, le Comité local de suivi a imposé que soit prise en considération dans le protocole de recherche l'importance de l'image de la vigne et du vin en choisissant de greffer sur les porte-greffes une variété qui n'existe pas dans le vignoble local. La conservation de l'image du vignoble local n'était pas apparue initialement aux yeux des chercheurs comme un critère à intégrer au protocole de recherche<sup>275</sup>.

Ces contributions des profanes n'étaient pas initialement envisagées par le commanditaire de la recherche, c'est-à-dire l'INRA. Toutefois, celui-ci a laissé se déployer l'expérience de collaboration qui a marqué une évolution en cours de processus, passant d'un « débat initial science-société à un programme de recherche-action de long terme (*shift from the initial science-society debate format to a long-term research action programme*)<sup>276</sup>.

« The fact that neither side attempted to compromise their views counterintuitively served to enrich the research approach »<sup>277</sup>. Le désaccord initial entre certains membres du Comité local de suivi et les chercheurs sur le développement des organismes génétiquement modifiés n'a pas été annihilé par le processus de collaboration engagé pendant plusieurs années et s'est maintenu. Toutefois, la collaboration a été rendue possible par l'accord sur un objectif commun du Comité local de suivi de « contribuer à la gestion de l'essai en plein champ et à la conception des projets de recherche qui lui étaient associés » (*its objective was specifically to contribute to the management of the field trial and the design of the associated research projects*)<sup>278</sup>.

---

273 The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

274 The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

275 The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

276 The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

277 The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

278 The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

Sur la base des travaux déjà menés dans le cadre du Comité local de suivi et fondé « sur la reconnaissance de l'ensemble des savoirs individuels et collectifs » (Masson et *al.*, 2011, p. 7), le collectif de recherche du projet 3SCED a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets du programme REPERE au début de l'année 2011 (Masson et *al.*, 2011). Quelques mois après le sabotage de l'expérimentation OGM, le ministère de l'Environnement offrait ainsi de nouvelles perspectives aux partenaires du projet en choisissant de le sélectionner pour bénéficier de son soutien.

#### 4.3.2 Le projet 3SCED, une parenthèse temporelle qui sert de tremplin

Si le projet 3SCED s'inscrivait initialement dans l'histoire écrite par le Comité local de suivi, notamment sous l'impulsion de Jean Masson, il devint le cadre d'un élargissement pour le collectif de recherche. Le projet avait été déposé en 2011 auprès du ministère de l'Environnement sur la base d'un collectif de recherche comportant certains membres du Comité local de suivi : un représentant de l'Association des Viticulteurs d'Alsace-AVA, un représentant de l'association Alsace Nature et un représentant de l'association La Chambre de consommation d'Alsace. Du côté des partenaires scientifiques du projet, le collectif de recherche se composait de son coordinateur Jean Masson, Directeur de recherche et président de l'INRA de Colmar, de Bernard Ancori, professeur d'épistémologie et histoire des sciences et des techniques<sup>279</sup>, de Frank Hausser, chargé de mission Sciences en Société, Maître de Conférences en épistémologie et histoire des sciences et des techniques<sup>280</sup>, et d'Anne Moneyron, chercheuse en sciences de l'éducation et de la formation et consultante. Outre ce premier cercle de partenaires, le Comité local de suivi a été mobilisé dans son ensemble lors de certains événements du projet et d'autres acteurs, non partenaires du projet lors de sa conception en 2011, ont progressivement pris part au processus initié dans le cadre du projet 3SCED, il s'agit notamment de collectifs de viticulteurs. Cette ouverture des travaux menés à d'autres acteurs du territoire s'est également réalisée au bénéfice d'acteurs politiques. C'est ainsi qu'ont pu participer à une réunion rassemblant le Comité local de suivi et les chercheurs du projet notamment en février 2012, Jacques Muller, maire de la commune de Wattwiller et ancien sénateur du Haut-Rhin, ainsi qu'Antoine Herth, député du Bas-Rhin et Vice-président du Conseil régional d'Alsace (Ancori et *al.*, 2012, p. 3).

La lecture comparée des trois documents produits par le collectif de recherche pendant le projet 3SCED fait apparaître deux évolutions significatives : le dossier déposé en 2011 présentant le projet 3SCED (Masson et *al.*, 2011), un rapport intermédiaire transmis au Ministère de l'Environnement (Ancori et *al.*, 2012) et le rapport final du projet également transmis au Ministère (Masson, 2014a). La première évolution consiste dans l'apparition du « groupe Repère ». Si le projet initial faisait apparaître les membres du Comité local de suivi, distingués des chercheurs, les rapports intermédiaires et finaux évoquent le « groupe Repère » comme acteur

---

<sup>279</sup> Bernard Ancori était également Vice-président Sciences en Société de l'Université de Strasbourg, et Directeur de l'Institut de Recherches Interdisciplinaires sur les Sciences et la Technologie (IRIST EA 3424).

<sup>280</sup> Franck Hausser était rattaché à l'Institut de Recherches Interdisciplinaires sur les Sciences et la Technologie (IRIST EA 3424 / IUT Louis Pasteur).

central du projet alors que celui-ci n'apparaissait pas dans le document initial. L'identité même du collectif de recherche s'est donc imprégnée du cadre dans lequel il était en capacité de mener ses activités c'est-à-dire le programme REPERE. Dans un article paru dans la presse spécialisée locale, le groupe « Repère » est désigné comme l'« héritier » du Comité local de suivi<sup>281</sup>. Nous verrons ultérieurement de quelle manière le qualificatif « Repère » a été accolé également aux pratiques du collectif de recherche.

La deuxième évolution porte sur les activités menées dans le cadre du projet 3SCED et les acteurs avec lesquels elles ont été menées. Les deux objectifs initialement établis pour le collectif de recherche était d'une part, de mener une démarche de capitalisation sur les expériences et travaux menés par le Comité local de suivi depuis sa création, à travers la conception d'une formation à destination d'un large public. Tel que les porteurs du projet l'indiquaient, le projet 3SCED constituait dans ce cadre une « proposition de recherche [visant] plutôt une réflexion à plus long terme sur les résultats et les prolongements possibles de la recherche-action transdisciplinaire menée à partir d'une question tendue relevant des choix et des valeurs “science-société-développement durable”. Tout au long de son déroulement, c'est notamment grâce aux interrogations et apports des “profanes” que cette recherche-action a modifié et enrichi les orientations scientifiques d'un projet initialement conçu par l'INRA » (Masson et *al.*, 2011, p. 3).

D'autre part, le projet visait à nouer une relation entre le Comité local de suivi mis en place par l'INRA-Colmar et la Cellule d'Expertise Sociotechnique (CEST) récemment créée au sein de l'Université de Strasbourg par Bernard Ancori, alors Vice-président « Sciences en Société » de l'Université<sup>282</sup> (Masson et *al.*, 2011). Engagé sur une période de 24 mois, le projet 3SCED a finalement abouti sur la production d'autres résultats corrélée à la redéfinition progressive des objectifs du projet en fonction des leviers et barrières rencontrées par le collectif de recherche.

Nous ne nous attarderons pas ici sur les diverses raisons explicitées dans le rapport final du projet 3SCED qui expliquent la non-réalisation des objectifs initiaux : la conception d'une formation et l'établissement d'un lien avec la CEST de l'Université de Strasbourg (Masson, 2014a). Nous souhaitons ici insister sur le caractère itératif de la démarche entreprise dans le cadre du projet 3SCED qui s'illustre par cette réorientation du projet en cours de processus et qui constitue un élément majeur de la mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs. Ainsi, le projet tel qu'il fut écrit en 2011 ne comportait pas l'établissement d'un contact particulier avec des collectifs de viticulteurs comme composante, c'est pourtant de telles démarches qui ont été finalement entreprises et ont pris une place centrale dans le cadre du projet 3SCED. Le groupe « Repère », devenu acteur central du projet, a donc organisé diverses réunions de travail avec plusieurs collectifs de viticulteurs d'Alsace : les adhérents de la cave viticole de Wattwiller, des membres du syndicat viticole de Sherwiller et des membres

---

281 Christophe Relbel, 2013, « Partager ses savoirs pour inventer des techniques alternatives », Le paysan du Haut-Rhin, n° 49, Vendredi 5 décembre 2013, p. 21.

282 La Cellule d'Expertise Sociotechnique de l'Université de Strasbourg a été créée en mars 2010 avec une composition mixte composée d'une quarantaine de membres académiques et non académiques (Masson, 2014a).

du syndicat viticole de Westhalten. Les trois documents déjà cités produits par le collectif de recherche indiquent cette prise de contact progressive puisque les collectifs de viticulteurs n'apparaissent pas dans le dossier déposé en 2011 (Masson et *al.*, 2011) et un seul fait son apparition dans le rapport intermédiaire, lorsque des premiers contacts sont établis avec le groupe « Repère » (Ancori et *al.*, 2012). Enfin, le rapport final du projet 3SCED fait état des différents processus de collaboration engagés dans la deuxième partie du projet avec les collectifs de viticulteurs en indiquant l'approfondissement plus important de la relation entre le groupe « Repère » et les membres du syndicat viticole de Westhalten (Masson, 2014a).

À partir d'extraits du rapport final du projet 3SCED, nous pouvons résumer ici la manière dont cette dernière piste de travail a été perçue par les acteurs :

« Dès notre première rencontre, tous les vigneron·ne·s de ce syndicat étaient invités, et vingt à trente d'entre eux (sur les soixante de l'ensemble du collectif), qui couvrent à eux seuls 60% des 300 hectares du vignoble du syndicat, ont répondu à cette invitation. (...) Nous avons ainsi tenu cinq séances auxquelles les vigneron·ne·s ont été assidus, (...). Ces cinq séances ont débouché sur la co-construction d'un projet de mobilisation collective pour l'agro-écologie, porté par le président du syndicat et soumis au Ministère de l'Agriculture en vue d'obtenir un soutien financier. (...) Il est remarquable que sur une période de six à huit mois nous soyons arrivés à un engagement, écrit et signé sur les Casiers Viticoles Informatisés (CVI) des parcelles des vigneron·ne·s, d'apporter des changements très significatifs de pratiques sur plus de 40 hectares du ban viticole. Les démarches ainsi mises en œuvre sont strictement fondées sur les savoirs des vigneron·ne·s du collectif qui s'engagent à stopper l'usage des herbicides sur ces 40 hectares (dès 2014), à développer conjointement une action de communication-formation centrée sur l'image des vigneron·ne·s auprès du public et à co-construire — toujours sur la base des savoirs vigneron·ne·s — un projet de réduction des intrants de synthèse pour le contrôle des maladies de la vigne » (Masson, 2014a, p. 9-10).

Dans le rapport final du projet 3SCED rendu au ministère de l'Environnement, Jean Masson écrit :

« Lors d'une rencontre fin 2013, le groupe « Repère » a conduit une analyse rétrospective (2001-2013) qui a fait apparaître les étapes de la progression du collectif : de l'évaluation technologique interactive s'intéressant aux clefs d'adoption d'une innovation produite (2001) à une recherche participative (2004), suivie de la co-construction d'une démarche de recherche-action originale (2007), pour aboutir finalement à une mobilisation collective de vigneron·ne·s (2013) » (Masson, 2014a, p. 6). À ces différentes étapes identifiées alors en janvier 2014, se sont par la suite ajoutées la création d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) labellisé par le Ministère de l'Agriculture en 2015<sup>283</sup>, puis la création en 2021 de l'association VitiREPERE (Henaux et Masson, 2021). À ce stade, nous pouvons donc confirmer que la finalisation du projet 3SCED a été marquée par l'engagement d'une démarche de co-production des savoirs impliquant le groupe

283 À sa création, le GIEE était composé de viticulteurs du syndicat viticole de Westhalten, de l'Association des viticulteurs d'Alsace (AVA), de Michel Breuzard, président de l'association Alsace Nature, du Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA de Rouffach), de l'équipe Recherche Participative pour la Santé de la Vigne (RPSV) de l'UMR SVQV (centre INRAE de Colmar) et d'Anne Moneyron, chercheuse en sciences de l'éducation et de la formation (Henaux et Masson, 2021).

« Repère » et les membres du syndicat viticole de Westhalten, démarche qui a ainsi dépassé le cadre du seul projet 3SCED<sup>284</sup>.

À l'échelle du processus de co-production des savoirs qui est toujours en cours à l'heure où ses lignes sont écrites, le projet 3SCED (2011-2013) apparaît comme une courte étape depuis la création du Comité local de suivi. Pour autant, nous pouvons considérer que cette étape constitua un « tremplin » pour les suites que le collectif de recherche lui a données. Jean Masson indiquait dans un article publié en juillet 2014 :

« Alors que nous avons débuté par une évaluation technologique interactive en 2001, et un concept de comité de suivi, nous sommes arrivés à une recherche-action confortée et jusqu'à une mobilisation collective pour l'agroécologie. C'est bien l'appel d'offres Repère qui nous a offert la légitimité et un espace-temps de pensée pour progresser, identifier des pistes à travailler, et engager sur le terrain une suite, avec un « label Repère » que les vignerons, les associations et les partenaires académiques se sont approprié. (...) Et finalement l'appel d'offres dans le cadre du programme Repère nous a donné tout à la fois un cadre, un apaisement et une légitimité, en interne comme vis-à-vis de l'extérieur, pour relever un nouveau défi » (Masson, 2014, p. 21-22).

#### 4.3.3 Du projet 3SCED à la « méthode Repère »

Si le projet 3SCED a initié des pratiques de co-production des savoirs sur la base d'outils méthodologiques d'une relative simplicité (Masson, 2014a) – de nombreuses réunions de travail multi-acteurs et des entretiens diversifiés avec des « personnes-mémoire », des vignerons indépendants et des collectifs de vignerons – il va engager le collectif de recherche sur la conception d'une méthodologie de co-production des savoirs plus complexe.

Dans un article publié en 2014, le coordinateur du projet 3SCED Jean Masson<sup>285</sup> décrivait ainsi la démarche soutenue dans le cadre du programme REPERE : « 3SCED propose une approche mettant à contribution l'ensemble des savoirs, académiques comme “profanes”, à la construction d'un projet aboutissant à des changements significatifs car mobilisant de larges collectifs et sur de larges surfaces. (...) Le projet Repère, en s'appuyant sur les dissensus forts entre acteurs des groupes a ainsi fait émerger une vraie co-construction d'actions et de projets au sein desquels tous les savoirs sont reconnus. Cette approche complexe a montré que, plus que les savoirs, ce sont bien les modes de production et leur légitimation qui sont une clef qui peut fédérer tous les acteurs »<sup>286</sup>. La trajectoire qu'a pu suivre le collectif de recherche jusqu'à l'arrachage de 2010 avait finalement alimenté un bilan d'activités qui allait bien au-delà de la seule production de résultats scientifiques issus de l'expérimentation en plein champ, tel que l'exprime Jean Masson : « Notre parcours de dix années

<sup>284</sup> La fin du projet 3SCED a certes été marquée par la production d'un rapport rendu au ministère de l'environnement, mais elle constitue pour les acteurs un phénomène artificiel. Aucun des acteurs n'a fait référence à un passage entre le projet 3SCED et le projet qui a suivi. Au contraire, il n'y a pas véritablement de frontière pour eux entre les deux, qui sont rassemblés dans une même démarche appelée la « méthode REPERE ». Ce fut une difficulté lors de la réalisation de nos entretiens.

<sup>285</sup> Directeur de recherches à l'INRAE au sein de l'UMR Santé de la Vigne et Qualité du Vin (INRAE Colmar).

<sup>286</sup> Masson, J. E. (2014). Le projet Repère 3SCED : sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs «profanes» co-construisent des connaissances pour le développement durable. *Le Courrier de l'environnement de l'Inra*, 64, 21-26.

avait montré que la recherche-action que nous avons construite produisait des questionnements consolidés, car diversifiés et enrichis de savoirs autres qu'académiques, produisait un partage – certes codifié – des savoirs, ainsi que des projets de recherche innovants et reconnus par les instances d'évaluation académique, et débouchait même sur des écritures collectives publiées dans des revues de haute tenue scientifique » (Masson, 2014, p. 22).

Nous venons de l'évoquer, cette démarche s'est également caractérisée par la consolidation d'une méthodologie particulière qu'il nous importe de décrire ici. Issue du projet 3SCED et appelée « la méthode Repère » par le groupe « Repère », celle-ci est considérée par les acteurs qui la mettent en œuvre comme « une approche ascendante de la construction de la connaissance, partant des savoirs d'expérience et des questionnements, produits dans la réalité des vignobles » (Le groupe Repère et *al.*, 2016, p. 27).

Un article scientifique co-écrit par l'ensemble des acteurs impliqués a été publié en 2017 dans lequel ils présentent la méthodologie utilisée pendant le processus qu'ils font commencer en 2003<sup>287</sup>. Tenant compte des évolutions qu'a connues le collectif de recherche, des pistes de recherche qui ont émergé et des expérimentations conduites, ils proposent une trajectoire de la démarche depuis la mise en place du Comité local de suivi en 2003. Les auteurs de l'article qualifient l'ensemble de la démarche de « recherche-action transdisciplinaire » (*transdisciplinary research action*)<sup>288</sup>. Le contenu de l'article se focalise sur la méthodologie qui fut spécifiquement adoptée pour permettre de structurer le travail du collectif de recherche. La première étape permet de concevoir collectivement un processus en sept phases à partir d'un travail de bilan sur la collaboration engagée en 2003, le « processus de l'argonaute » (voir le schéma ci-dessous). Sur la base de ce modèle de l'argonaute, cinq sous-groupes mixtes ont été constitués afin de faire émerger cinq processus de l'argonaute différents du projet qui ont été par la suite discutés en plénière avec les autres sous-groupes.

Les échanges au sein du collectif de recherche furent parfois compliqués, mais les désaccords furent dépassés par un appui bibliographique, une mise en discussion des concepts utilisés et enfin la conception d'une figure de « tétraèdre » servant à schématiser la rencontre entre les trois sources de savoirs au sein du collectif de recherche : savoirs issus de l'éducation, savoirs issus de l'expérience personnelle, savoirs issus de l'interaction avec l'environnement. La conception de la dynamique des savoirs au sein du projet sous la forme d'un tétraèdre s'est fondée sur l'utilisation initiale du modèle tripolaire de formation établi par Gaston Pineau, enseignant-chercheur en sciences de l'éducation à l'université de Tours. Ce modèle a été introduit par Anne Moneyron, consultante en formation des adultes, docteure en sciences de l'éducation et impliquée dans le collectif de

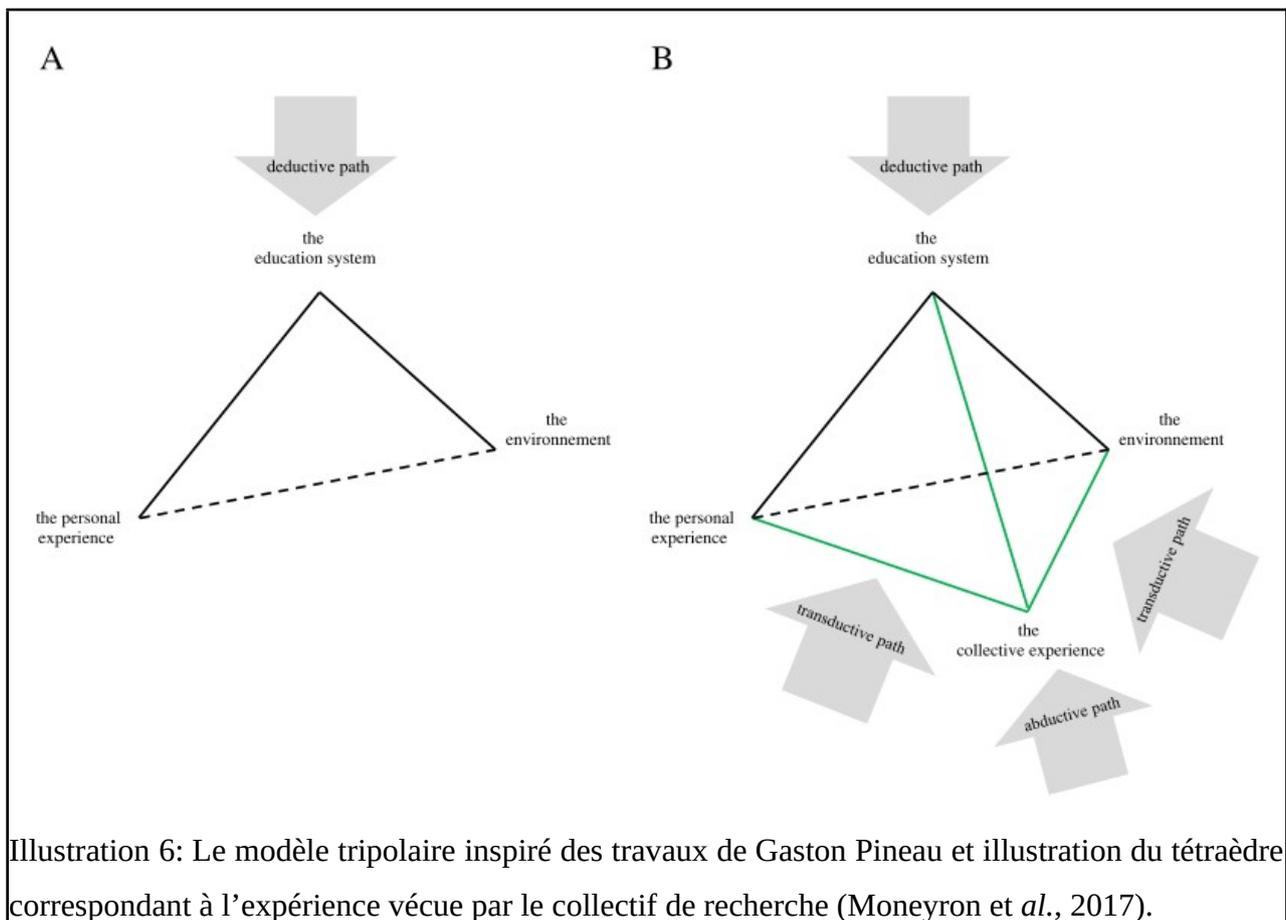
---

287 Moneyron, A., Westhalten group, Local Monitoring Committee, Lallemand, J. F., Schmitt, C., Perrin, M., Soustre-Gacougnolle, I., & Masson, J. E. (2017). Linking the knowledge and reasoning of dissenting actors fosters a bottom-up design of agroecological viticulture. *Agronomy for Sustainable Development*, 37(5), 41. <https://doi.org/10.1007/s13593-017-0449-3>

288 Selon les publications du groupe « Repère » le terme utilisé peut varier. Les auteurs désignent parfois la démarche par la notion « recherche-action participative » (Soustre-Gacougnolle et *al.*, 2018 ; Masson et *al.*, 2021 ; Hénaux et Masson, 2021). En anglais, la démarche de co-production des savoirs peut être désignée par « transdisciplinary research action » (Moneyron et *al.*, 2017), « Participative-Action-Research » (Soustre-Gacougnolle et *al.*, 2018) ou « participatory-action-research » (Masson et *al.*, 2021).

recherche, dont la thèse avait été dirigée par Gaston Pineau. Le modèle tripolaire avait déjà identifié les trois sources de savoirs initiales appelées « autoformation », « hétéroformation » et « éco-formation ». Selon les acteurs du collectif de recherche, la mise en relation de ces trois types de savoirs a alors fait émerger dans la dynamique du projet une quatrième source de savoirs, l'« expérience collective », ce qui a alors donné au schéma une forme de tétraèdre (voir schéma ci-dessous).

« The group designed new vineyard practices and implemented them on a large scale. It also contributed to the design of its project, designing a seven-step Argonaut for its transdisciplinary research action, linking reasoning, and knowledge in a tetrahedron model, so that acting under uncertainty started »<sup>289</sup>.



Pour les acteurs, la collaboration engagée entre eux depuis 2003 constitue un processus de « recherche-action » (action research) lors duquel ils ont pu identifier *a posteriori* sept étapes. Nous ne reprendrons pas ici le nom des sept étapes de l'argonaute, elles sont décrites dans le schéma ci-dessous. Toutefois, nous pouvons indiquer ici ce que chacune des étapes a permis et les outils méthodologiques spécifiques utilisés au cours du processus.

<sup>289</sup> Moneyron, A., Westhalten group, Local Monitoring Committee, Lallemand, J. F., Schmitt, C., Perrin, M., Soustre-Gacougnolle, I., & Masson, J. E. (2017). *op. cit.*

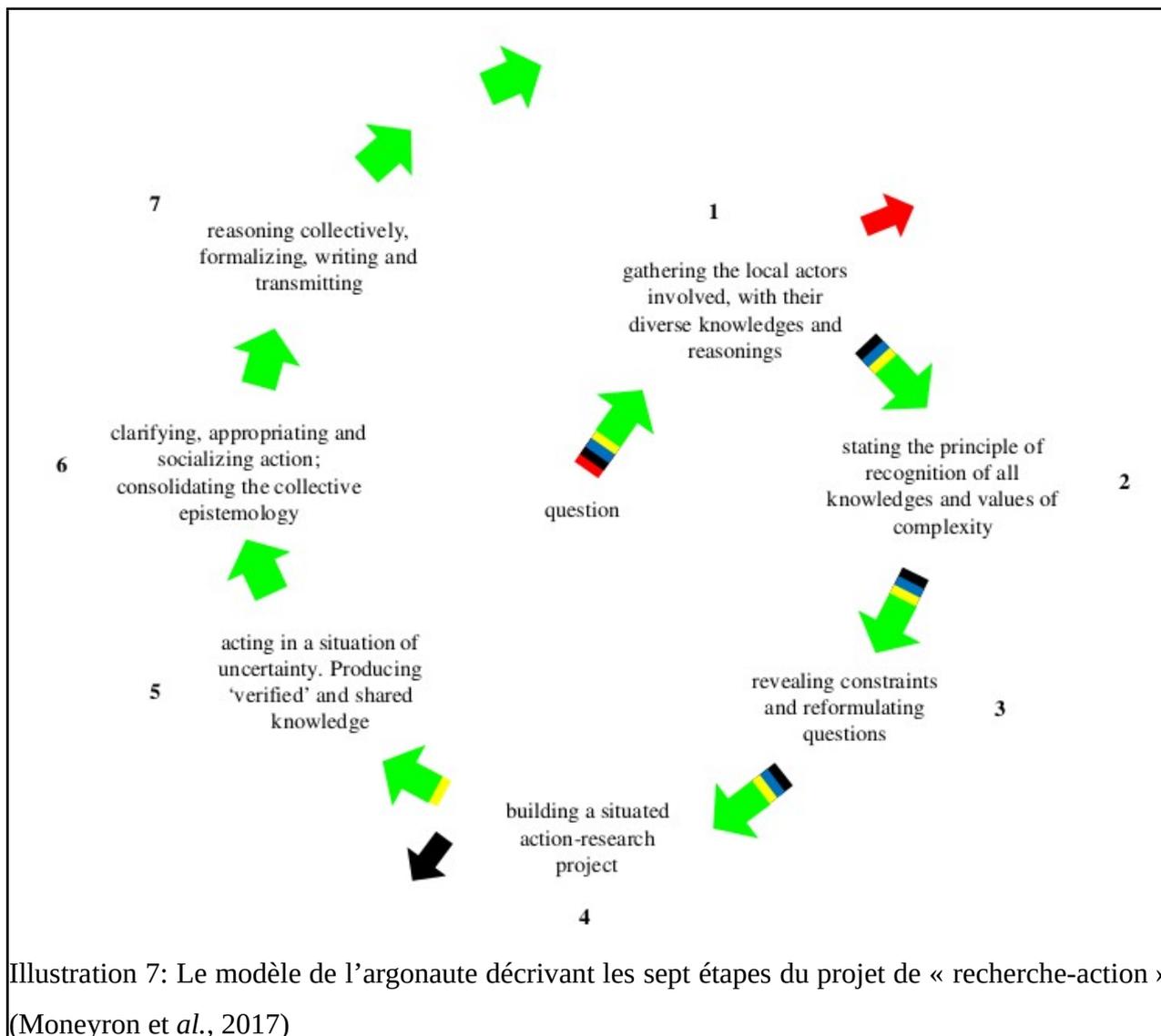


Illustration 7: Le modèle de l'argonaute décrivant les sept étapes du projet de « recherche-action » (Moneyron et al., 2017)

« Et puis on a essayé de se dire qu'il y avait une méthode de travail dans ce qu'on faisait. Voilà qui s'appelle la méthode REPERE. (...) elle s'est appelée "méthode REPERE" quand on l'a publiée, oui. (...) Et on a fait un atelier de recherche participative, dans lequel on a invité évidemment tous les gens du groupe et puis plein d'autres gens chercheurs, citoyens, voisins, associations différentes, viti, dans toutes les catégories de viti etc., on devait être presque 70, qu'on avait mis en 7 tables »<sup>290</sup>.

« Et puis on avait mélangé les acteurs, chacun avait une étiquette en fonction de son appartenance, ils avaient des étiquettes de couleur. (...) et puis aux 7 tables on leur avait donné notre plan. (...) Et on leur avait donné des titres, et la feuille blanche et puis ils avaient un jeu de cartes (...) avec des choses marquantes qui nous étaient arrivées donc le projet Cavaillon, un projet de mobilisation collective ça c'est Westhalten, les jachères, la métagénomique, l'ANR et puis des citations [paroles des membres du groupes]. (...)

<sup>290</sup> Entretien avec acteur du projet 3SCED.

et ils devaient assembler selon eux, par chaque table, les images, les citations par rapport aux titres. Ils avaient le droit de transformer le titre, ils avaient le droit d'écrire des choses derrière et puis de coller les images. Et ensuite chacune des tables devait présenter devant les autres. (...) Et donc à la fin, on arrivait à un consensus sur les noms des titres des étapes, sur la logique d'association, sur ce que ça signifiait. Et avec ça on a rédigé le papier, voilà on a rédigé le papier en français, ils l'ont lu, ils ont fait des modif, et après on a fait les modif et ensuite on l'a traduit en anglais et on l'a publié. Ça a été une galère sans fin »<sup>291</sup>.

Dans le cas de la première étape de l'argonaute, il est par exemple possible d'observer qu'elle a été réalisée à partir de la technique du groupe nominal développé par André Delbecq et de la méthode des histoires de vie élaborée par Gaston Pineau. Cette méthodologie utilisée à partir de 2009, lorsque le Comité local de suivi a engagé les premiers échanges avec les membres du syndicat viticole de Westhalten, avait été initiée préalablement au sein même du Comité local de suivi. Lors de cette première étape, la méthodologie choisie permettait de s'assurer que chaque participant soit reconnu par les autres comme capable de contribuer à la démarche collective à travers le partage des points de vue et l'identification des désaccords. Cette première étape a permis de faire émerger plusieurs enjeux. La seconde étape de l'argonaute a permis aux acteurs de formuler collectivement trois questions relatives à la potentialité d'un modèle agroécologique, à la capitalisation et l'articulation des savoirs d'expériences détenus par les viticulteurs entre eux et avec d'autres savoirs, notamment les savoirs scientifiques, et à la légitimité des savoirs et des valeurs. Les acteurs ont également utilisé la théorie tripolaire de la formation de Gaston Pineau pour interroger l'idée selon laquelle « tous les savoirs sont légitimes ». À ce stade, une épistémologie collective a émergé dans le cadre du projet à travers un changement de paradigme.

« Il faut la construire et c'est ça l'acte : construire la question. C'est l'acte de légitimation de la pensée de l'autre, c'est l'acte démocratique, c'est l'acte projectif qui fait que ce que tu vas construire est déjà une synthèse, un consensus sur la question. Ça veut pas dire qu'on est d'accord, mais on est d'accord sur la question, un consensus sur la question »<sup>292</sup>.

Lors de la troisième étape, les questions ont pu être reformulées à travers les échanges qui ont notamment laissé place aux récits des parents des viticulteurs impliqués. La quatrième étape a donné lieu à une controverse au sein du collectif entre deux pratiques différentes : faire un couvert d'épervier sans labourer le sol ou labourer le sol à l'aide d'une charrue. Des rencontres et des entretiens avec des viticulteurs et des acteurs non professionnels du secteur ont été organisés lors de la cinquième étape. Les données recueillies par entretiens et

---

291 Entretien avec acteur du projet 3SCED.

292 Entretien avec acteur du projet 3SCED.

photographies ont permis de nourrir la réflexion collective permettant d'envisager une évolution s'orientant vers l'adoption de pratiques agroécologiques. La sixième étape a consisté dans la mise en débat de la démarche du collectif de recherche avec d'autres groupes, tels que des étudiants venus de Suisse ou un séminaire de travail avec quatre autres groupes de viticulteurs issus de syndicats professionnels. La septième et dernière étape du modèle de l'argonaute fut celle de la mise collective par écrit de l'expérience vécue. Après un premier article scientifique co-signé paru en 2010 (Local Monitoring Committee et *al.*, 2010), peu avant l'engagement du projet 3SCED, le collectif de recherche a cherché à réitérer la diffusion de ses travaux et résultats à travers la production d'articles et de vidéos à destination du grand public et à travers d'autres publications scientifiques évoquées dans cette thèse. En outre, le modèle de l'argonaute ne clôture pas un cycle, mais il ouvre au contraire la possibilité de nouveaux développements sur la base des nouvelles questions émergentes et l'extension du collectif de recherche.

Nous pouvons conclure cette sous-partie qui s'est focalisée sur la mise en œuvre et les résultats du projet 3SCED en confirmant tout d'abord ce que nous avons déjà suggéré : le projet 3SCED a trouvé différentes formes de prolongation jusqu'à aujourd'hui qui ont renforcé la démarche initiale de co-production des savoirs et qui l'ont diffusée. La « méthode Repère » a par exemple été intégrée à la mise en œuvre d'un projet impliquant le groupe « Repère » et les membres du syndicat viticole de Westhalten engagée à la fin de l'année 2013. Cette expérience a fait l'objet d'une valorisation sous diverses formes, des articles scientifiques et des articles dans la presse spécialisée déjà évoqués ou encore une vidéo de 23 minutes<sup>293</sup>. Le projet 3SCED a également donné lieu à la mise en œuvre d'un autre projet mené par le groupe « Repère » en collaboration avec des collectifs de viticulteurs à Dambach-la-ville en France, à MuttENZ en Suisse et à Tüllinger Berg en Allemagne. Intitulé AGRO Form, ce projet a été mené d'avril 2017 à mars 2020 et a obtenu le soutien du programme européen Interreg (Henaux et Masson, 2021). Ce projet a notamment permis de décliner la méthode « Repère », déployée à partir du projet 3SCED, dans le cadre d'une formation<sup>294</sup>. En effet, le projet transfrontalier franco-germano-suisse a intégré un volet contenant différentes activités en matière de formation sur les pratiques agroécologiques dans les secteurs des grandes cultures, de la viticulture et de la production de fruits et de légumes. Une de ces activités de formation, intitulée « le projet REPERE » visait à initier dans les trois pays de mise en œuvre du projet AGRO Form l'utilisation de « la méthodologie recherche-action-participative "Repère" ».

---

293 « Projet REPERE : la construction de solutions viticoles sur le terrain ». Vidéo réalisée par le journal *L'Est Agricole et Viticole* en 2017. 23 minutes. Accessible sur internet : <https://www.youtube.com/watch?v=IaJTnqrCqN4>

294 <https://agroecologie-rhin.eu/agro-form/formation/le-projet-repere/>

## Conclusion du chapitre 4 – Le programme REPERE ou la co-production des savoirs inattendue

Nous l'avons vu, l'appel à projets du programme REPERE n'a pas incité explicitement les porteurs de projets soutenus à la mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs. Toutefois, le cas du projet 3SCED nous indique de manière claire qu'il a rendu possibles ces pratiques. Cette nuance se confirme en ce qui concerne les autres projets soutenus. Dans cette partie, nous ne nous sommes pas étendus sur les autres projets soutenus par le programme REPERE. Pour autant, il paraît utile ici d'indiquer qu'aucun autre projet soutenu dans le cadre du deuxième appel à projets REPERE n'a explicitement démontré la mise en œuvre de pratique de co-production des savoirs, malgré la grande diversité des modalités établies de la collaboration entre partenaires<sup>295</sup>.

Le cas du projet 3SCED est donc spécifique dans le cadre du programme REPERE par la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs dont il a constitué le cadre. Cette spécificité peut se caractériser par un certain nombre de dimensions :

- Le prolongement de la démarche et le renforcement de la démarche après la fin du projet 3SCED, devenue « méthode REPERE » (Masson et *al.*, 2021),
- Les résultats scientifiques : la publication d'articles co-écrits et co-signés, publiés dans des revues scientifiques,
- Les résultats en termes d'action : le changement de pratiques des acteurs, notamment celles des viticulteurs afin de favoriser une démarche agro-écologique,
- L'extension du collectif de recherche à d'autres catégories d'acteurs tels que les élus locaux, mais aussi d'autres groupes locaux de viticulteurs,
- L'accroissement de la dimension de la démarche de « recherche-action participative » avec, outre une augmentation et une diversification des membres du collectif de recherche (par exemple en termes de disciplines impliquées), une échelle devenue transnationale (trois territoires nationaux concernés : France, Allemagne, Suisse).

Après avoir analysé les pratiques de co-production des savoirs initiées dans le cadre du projet 3SCED, nous pouvons toutefois indiquer ici l'interrogation qui émerge concernant les acteurs impliqués. Le projet présenté dans le cadre du deuxième appel à projets REPERE impliquait initialement différents types d'acteurs profanes issus du Comité local de suivi dont plusieurs associations non représentatives du secteur professionnel<sup>296</sup>. Toutefois, la représentation des « groupes concernés », pour reprendre le vocabulaire de Michel Callon (1998),

---

<sup>295</sup> Ce constat se fonde sur la lecture des rapports finaux des 10 projets soutenus dans le cadre du deuxième appel à projets REPERE et des évaluations de chacun d'entre eux formulées par le comité d'évaluation entre la fin de l'année 2013 et le début de l'année 2014. Archives numériques personnelles.

<sup>296</sup> Concernant les partenaires « profanes » du projet, le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets REPERE indiquait : « Le Comité local de suivi INRA-Colmar comprend 16 personnes ([www.inra.fr](http://www.inra.fr)). Pour la filière viticole, le comité interprofessionnel des vins d'Alsace (CIVA) y est représenté par son directeur. Pour ce qui concerne les associations, 1 membre de la Confédération Paysanne, un de l'association de défense de la nature Alsace Nature, un de la Chambre de Consommation d'Alsace et deux de l'Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA) sont engagés depuis 8 ans dans le Comité *intuite personae*. Ce projet a vocation à lier ces associations à l'INRA et à l'Université de Strasbourg dans une démarche de temps long » (Masson et *al.*, 2011, p. 2).

semble avoir évolué au cours du processus sur la base de l'intégration de nouveaux acteurs (élus notamment), mais également sur la base d'une variation du niveau d'implication des membres du collectif de recherche. Sur ce deuxième aspect, la description des dispositifs participatifs caractérisant la démarche de co-production des savoirs démontre que les associations environnementales et de consommateurs se sont éloignées du cœur de la démarche de co-production des savoirs qui s'est progressivement établie autour de la collaboration entre chercheurs et viticulteurs essentiellement, suite au projet 3SCED (Moneyron et *al.*, 2017 ; Masson et *al.*, 2021). Même si les membres du collectif de recherche indiquent dans les diverses publications scientifiques produites que les acteurs associatifs sont invités dans certains dispositifs spécifiques du processus de co-production des savoirs, c'est bien la relation entre chercheurs et viticulteurs qui s'est intensifiée comme l'illustre l'émergence de nouvelles questions lors de l'augmentation des groupes de viticulteurs investis dans le projet :

« Among these groups, some winegrowers committed their plots to the current viticulture practice-change project, thus bringing the network of studies on the influence of viticulture practices on vine health to 50 plots across three countries. As new questions emerged, the trinational groups progressively solicited the involvement of diverse scientific disciplines in the humanities as well as agronomy » (Masson et *al.*, 2021, p. 6).

En outre, Jean Masson l'indique explicitement dans la vidéo déjà évoquée concernant le projet mené avec le syndicat viticole de Westhalten, la méthode conçue visait à « offrir un cadre qui permette, avant tout, de légitimer les savoirs des viticulteurs » (1'20" du film *Projet Repère : la construction de solutions viticoles sur le terrain*<sup>297</sup>).

L'espace d'implication des associations non professionnelles semble s'être réduit comme en atteste le fait qu'elles soient très peu mentionnées dans les derniers articles scientifiques produits par le collectif de recherche. Ce constat s'illustre notamment dans le cadre d'un passage tiré de la conclusion de l'article cité précédemment où elles n'apparaissent plus :

« Viewed as a constraint at the beginning of the project, complexity has evolved into resource. The progressive diversification of the actors involved, from winegrowers to elected officials and site neighbours to new researchers, contributed to address enhancing complexity, as well as implementing changes in the field in real time, although this final stage is reputed to be the most difficult » (Masson et *al.*, 2021, p. 7).

---

<sup>297</sup> Intervention de Jean Masson, 1'20" du film *Projet Repère : la construction de solutions viticoles sur le terrain*. Accessible sur internet : <https://www.youtube.com/watch?v=IaJTnqrCqN4>. Dans ce film, interviennent Jean Masson, plusieurs viticulteurs et le président directeur général d'une entreprise semencière. La seule évocation d'une association non professionnelle impliquée dans la démarche intervient au moment de l'introduction du film, lorsque la voix off présente le projet « REPERE » : « ce projet collectif à l'initiative de l'Association des viticulteurs d'Alsace, de l'INRA et d'Alsace Nature vise à construire des solutions sur le terrain pour répondre aux enjeux viticoles de demain ». Lors d'une de ses interventions, Jean Masson confirme l'orientation de la « méthode REPERE » lorsqu'il la compare au « système d'innovation standard » : « Dans ce que nous faisons ici avec la méthode REPERE, on part dans l'autre sens, en se disant : “on va assembler les savoirs des vigneron et construire ensemble une autre innovation” ». La présence et l'implication relatives des associations non professionnelles est confirmée lorsque la voix off indique que « l'objectif [est] de publier l'ensemble des résultats du projet dans des revues spécialisées professionnelles et scientifiques ». Les seuls savoirs « profanes » évoqués dans le film comme étant mobilisés dans la méthode REPERE sont ceux produits et détenus par les vigneron.

Il nous paraît alors utile de reprendre la définition du modèle de la co-production des savoirs fondée par Michel Callon, notamment une dimension particulière :

« La viabilité du modèle 3 dépend de la problématique conciliation entre la reconnaissance de minorités, dont l'identité dépend étroitement des connaissances produites, et la réalisation d'un bien commun qui ne soit pas absorbé dans les intérêts particuliers : comme le suggère l'exemple des maladies génétiques, les technosciences contribuent à cette possible conciliation : la connaissance des gènes explique le handicap, permet d'agir sur lui, en même temps qu'elle sert de base à des actions concernant le plus grand nombre » (Callon, 1998, p. 72-73).

Un questionnement peut alors émerger quant aux pratiques de co-production des savoirs menées par le groupe « Repère » : comment saisir la place du bien commun dans la démarche à partir de l'évolution de l'implication de certains acteurs, notamment associatifs ? Comment évaluer le maintien de « la réalisation d'un bien commun » comme objectif dans la démarche de co-production des savoirs ? Quelle est la contribution de chacun des membres du collectif de recherche dans la construction de cet objectif ?

Nous laissons ouvertes ces questions que le cadre de cette thèse n'a pas pu traiter. Elles restent néanmoins primordiales quant aux objectifs fixés par la démarche de co-production des savoirs, sachant que la sélection des membres d'un collectif de recherche, tous porteurs de savoirs différents, constitue un facteur ayant une influence sur le processus de co-production des savoirs, mais aussi sur les nouveaux savoirs qu'il serait susceptible de délivrer.

Afin de clôturer notre étude de cas portant sur le programme REPERE et les pratiques de co-production des savoirs qu'il a rendues possibles, il nous semble important de préciser de quelle manière l'existence éphémère du programme REPERE a pu faire évoluer les pratiques de programmation de recherche en France. Nonobstant la place relative donnée aux pratiques de co-production des savoirs par le programme REPERE du ministère de l'Environnement, nous l'avons vu, celui-ci a constitué une source d'inspiration pour une démarche expérimentale d'appui à de telles pratiques engagée à partir de 2017 et qui devint publique en 2018 avec le lancement d'un premier appel à projets de « recherche participative », il s'agit du dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances*.

Plusieurs raisons nous amènent à ne pas engager ici l'analyse du dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances*. La première des raisons est éthique : au moment où nous engageons notre recherche en prenant le programme REPERE comme étude de cas, nous ne pouvions imaginer que le dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances* verrait le jour. Or, nous avons été à l'origine de ce dernier et acteur de son développement, avec d'autres acteurs bien évidemment. Nous n'avons absolument pas prévu de dispositif de distanciation à son égard en l'intégrant à notre analyse. Nous avons donc préféré l'en écarter. Toutefois, nous pouvons nous appuyer sur les documents produits par les acteurs, notamment les représentants des financeurs qui composaient l'instance de gouvernance du dispositif au démarrage, pour étayer le lien existant entre le

programme REPERE du ministère de l'Environnement et le dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances* et l'influence réelle que le premier a eue sur le second.

La Commission pluraliste REPERE qui succéda aux deux appels à projets permit de rassembler plusieurs acteurs qui ont choisi de créer ensemble, quelques années plus tard, le dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances*. Outre l'association Sciences Citoyennes que nous avons représenté dans le cadre de la Commission pluraliste REPERE (2015-2016), l'ADEME, la Fondation de France et la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme en étaient également membres<sup>298</sup>. En outre, le texte du premier appel à projets publié en juillet 2018 fait explicitement référence au programme REPERE en plusieurs endroits<sup>299</sup>. Dans la mise en œuvre du dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances*, plusieurs éléments ont été repris à partir de l'expérience du programme REPERE : le comité d'évaluation comprenant chercheurs et acteurs associatifs, la mise en place de séminaires rassemblant les porteurs de projets soutenus, ou encore le dispositif tiers-veilleur déjà évoqué (même si celui-ci a été redéfini).

Au moment où ces lignes sont écrites, le dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances* a ouvert trois appels à projets (2018, 2019 et 2021) et a soutenu 17 projets de « recherche participative »<sup>300</sup>. En outre, il a également soutenu 23 collectifs de recherche dans le cadre de « projets en émergence » qui correspondent à une phase de préfiguration pour le montage d'un véritable projet de « recherche participative ».

Si le programme REPERE a connu une existence relativement courte et n'a pas été conçu pour soutenir spécifiquement des pratiques de co-production des savoirs, il les a non seulement rendues possibles, comme l'illustre le projet 3SCED, mais il a également ouvert la voie à des dispositifs institutionnels qui ont choisi de s'y intéresser. C'est le cas du dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances* dans le soutien qu'il souhaite apporter à des projets de « recherche participative ». C'est le cas également de l'appel à projets « Recherche et société » créé en 2021 par la Région Bretagne<sup>301</sup> et de l'appel à projets « Science avec et pour la société – Recherches participatives » ouvert en juillet 2022 par l'Agence nationale de la recherche (ANR)<sup>302</sup>. Ces deux derniers dispositifs se sont fortement inspirés du texte d'appel à projets du dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances* dans la définition qu'ils ont donnée aux pratiques de « recherche participative » qu'ils ont souhaité soutenir, mais également dans les formes de ce soutien en répliquant plusieurs dimensions du premier : le dispositif tiers-veilleur (avec une dimension d'accompagnement des collectifs de recherche), le comité

---

298 Courrier relatif à la « Décision portant nomination des membres de la Commission pluraliste REPERE » daté du 13 mai 2015, Archive numérique personnelle.

299 *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances pour la transition écologique et solidaire. Appel à projets de recherche participative*. 2018. ADEME, Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Fondation de France, Agropolis Fondation. 12 p.

300 Nous choisissons ici d'utiliser la terminologie des acteurs car notre travail empirique n'a pas porté sur la réalisation des projets soutenus par le dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances*. Si la définition de « recherche participative » élaborée par le dispositif semble correspondre à la définition des pratiques de co-production des savoirs analysées dans le cadre de cette thèse, nous ne pouvons l'affirmer en ce qui concerne les pratiques sociales réellement mises en œuvre par les membres des collectifs de recherche soutenus.

301 <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/appel-a-projets-recherche-et-societe/>

302 <https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-science-avec-et-pour-la-societe-recherches-participatives/>

d'évaluation mixte, la distinction entre le soutien aux projets « en émergence » et le soutien aux « projets consolidés ».

## Cinquième chapitre -

La Sorbonne est à nous (aussi) ! Naissance du  
« croisement des savoirs » entre chercheurs et  
personnes en situation de pauvreté

Plaçant le savoir au centre de son engagement politique en faveur de la lutte contre la pauvreté, le Mouvement ATD Quart Monde a initié en 1996 la mise en place d'une expérimentation visant à mettre en œuvre ce que nous nommons des pratiques de co-production des savoirs impliquant chercheurs et membres de l'association. Lors de la réalisation de cette démarche de deux ans menée sous le nom de « programme Quart Monde-Université », le Mouvement a fait émerger la notion de « croisement des savoirs » pour désigner les pratiques qu'elle avait permis d'expérimenter et que le Mouvement a cherché à diffuser.

Les recherches en croisement des savoirs initiées par le Mouvement visent à créer les conditions d'un renforcement mutuel entre les savoirs produits par les personnes en situation de pauvreté, ceux produits par les praticiens de l'intervention sociale et les savoirs produits par les universitaires. Le croisement des savoirs constitue une démarche dont la méthodologie permet de produire de nouveaux savoirs qui ne pourraient pas advenir par un autre moyen. Selon le Mouvement, de telles recherches saisissent plus efficacement la complexité du phénomène de la grande pauvreté par la combinaison des trois types de savoirs. Non seulement les savoirs scientifiques et professionnels sont « incomplets » et donc « inefficaces » pour l'appréhender seuls véritablement, mais ils pourraient aussi avoir des effets aggravant la situation s'ils ne sont pas combinés avec les savoirs des personnes faisant l'expérience de la pauvreté. La démarche du croisement des savoirs se fonde dès lors sur le triple constat qu'établit le Mouvement : celui de l'insuffisance des savoirs scientifiques ; celui de l'existence de savoirs d'expérience détenus par les personnes pauvres et non reconnus comme tels ; celui de la nécessité d'impliquer les personnes pauvres dans la compréhension du phénomène de la pauvreté afin de l'éradiquer.

Le Mouvement a très rapidement articulé sa démarche de « croisement des savoirs » avec une démarche de « croisement des pratiques ». À peine un an après avoir terminé le programme Quart monde-Université, le Mouvement ATD Quart Monde mettait en place le programme Quart Monde Partenaire, de mai 2000 à décembre 2001, visant à établir les conditions d'une mise en travail conjointe de militants Quart Monde et de professionnels de l'intervention sociale à travers le croisement de leurs savoirs respectifs (mai 2000 – décembre 2001). Suite à ces deux expériences le Mouvement a engagé différentes initiatives qu'il a inscrites sous la bannière du « croisement des savoirs et des pratiques » telles que la création en interne d'un réseau dédié<sup>303</sup> ou encore la création de nombreuses « co-formations » entre militants Quart Monde et professionnels de l'intervention sociale. Il est prudent d'indiquer ici que ces démarches n'impliquent pas toujours des acteurs du champ scientifique, c'est pourquoi elles ne s'inscrivent pas toutes dans l'objet de notre recherche, en commençant par le programme Quart Monde Partenaire qui fut élaboré comme « un programme de formation à

---

<sup>303</sup> Suite aux programmes Quart Monde-Université et Quart Monde Partenaire, le groupe des acteurs de ces programmes s'est réuni régulièrement puis s'est progressivement élargi pour créer le Réseau Joseph Wresinski « Participation et Croisement des Savoirs ». Il rassemble des membres du Mouvement et des acteurs extérieurs issus d'une diversité de secteurs d'activité (praticiens, chercheurs, acteurs administratifs, acteurs associatifs...). Fondant son action sur la *Charte du croisement des savoirs et des pratiques avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale* élaborée en 2006, le Réseau vise à développer les pratiques du croisement des savoirs, à travers l'organisation d'une journée de formation deux fois par an.

la connaissance réciproque et au partenariat avec les plus démunis, dans le but d'éradiquer la misère et l'exclusion sociale ».

Dans ce cinquième chapitre, nous choisirons tout d'abord de caractériser le Mouvement ATD Quart Monde à l'origine de l'expérimentation que nous étudions. Dans une seconde partie, nous nous intéresserons plus particulièrement aux conditions de mise en place du programme Quart Monde-Université. Enfin, dans une troisième partie, notre analyse se focalisera sur la mise en œuvre concrète des pratiques de co-production des savoirs, appelées par les acteurs « croisement des savoirs ». Dans un propos conclusif, nous nous attacherons à étudier ce que cette expérimentation a pu engendrer comme conséquences.

## 5.1 Mise en politique des savoirs des personnes en situation de pauvreté depuis 1957

### 5.1.1 Le Mouvement ATD Quart Monde et son combat contre la pauvreté

Nous l'avons déjà évoqué, le Mouvement ATD Quart Monde n'intervient pas auprès des familles les plus pauvres uniquement pour les soulager face aux difficultés rencontrées. Il cherche à leur donner une place au sein de la société qui leur est déniée, notamment à travers non seulement la mise en valeur de leur capacité de produire des savoirs, mais également par la démonstration que ces savoirs sont indispensables pour saisir la complexité du phénomène de pauvreté, condition indispensable pour pouvoir l'éradiquer. L'association a ainsi suivi une voie radicale que n'ont pas empruntée d'autres associations visant à lutter contre la pauvreté. « Longtemps, en effet, la majorité des associations a pratiqué la neutralité politique, afin de ne pas heurter les convictions politiques de ses membres bénévoles. Seules quelques rares associations, comme ATD Quart Monde, sont portées depuis longtemps à la critique politique publique » (Viguié, 2013a).

Comme l'attestent les propos de Claude Ferrand, volontaire permanent ATD Quart Monde à l'origine du Programme Quart Monde-Université, le Mouvement inscrit son positionnement dans une « revendication politique de droits et libertés civils et civiques, confisqués de fait aux pauvres » (Thomas, 2002, p. 99) :

« La misère est une atteinte à la dignité de l'homme, elle concerne toute la société et touche tous les êtres humains (...). La misère est familiale, sociale, économique, culturelle. Elle entrave l'exercice de la libre responsabilité et de la pleine citoyenneté. Comme l'apartheid ou l'esclavage, elle ne peut pas seulement être soulagée, mais elle doit être détruite en partenariat avec ceux qui la subissent » (Ferrand, 1999, p. 10). La « prise de conscience politique » du Mouvement porte sur le fait que « la misère entrave la réalisation indivisible des droits de l'homme » (Ferrand, 1999, p. 11).

Dans ces conditions, la mission sociale que s'est donnée le Mouvement ATD Quart Monde prend dès lors une dimension politique, en estimant que les personnes en situation de pauvreté sont reléguées à un niveau de considération qui leur retire tout accès aux droits et libertés que tout citoyen peut invoquer et qui leur refuse également tout canal de revendication. Il s'agit bien pour le Mouvement d'une injustice sociale et politique : « Le projet de société d'ATD Quart Monde défend une révolution culturelle à partir des plus démunis ainsi qu'un renouvellement démocratique visant la justice sociale » (Roy, 2016, p. 88).

L'ensemble des moyens d'action que le Mouvement déploie vise alors explicitement à faire advenir une société où la pauvreté ne serait plus présente. Qu'il agisse au niveau des familles vivant la pauvreté ou au niveau des plus hauts niveaux politico-administratifs, le Mouvement cherche à appliquer à son combat contre la pauvreté les principes inscrits au fondement du régime démocratique français<sup>304</sup> et contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Deux événements peuvent être ici évoqués pour démontrer l'injustice sociale que révèle la pauvreté au regard du texte, selon le Mouvement. Le premier s'est déroulé le 17 octobre 1992, lorsque l'épouse de René Cassin a remis à Geneviève de Gaulle-Anthonioz, présidente du Mouvement ATD Quart Monde (France), un manuscrit du projet de préambule de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (proclamée le 10 décembre 1948), écrit par René Cassin. Cet événement s'est déroulé en présence de trois ministres : Bernard Kouchner, Jack Lang et René Teulade<sup>305</sup>. Le second événement est directement lié au premier car il concerne la même journée du 17 octobre, cinq ans auparavant. Le parvis du palais de Chaillot à Paris étant devenu un lieu symbolique pour l'affirmation des droits humains après l'inauguration d'une première dalle en 1985 par le président François Mitterrand, une seconde dalle y est inaugurée par Joseph Wresinski le 17 octobre 1987, en présence notamment de Philippe Séguin, ministre des Affaires sociales et de Simone Veil, ancienne présidente du Parlement européen<sup>306</sup>. Cette dalle porte les mots suivants prononcés par Joseph Wresinski : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ». Le Mouvement décida alors de déclarer le 17 octobre « Journée mondiale du refus de la misère », initiative que reconnut officiellement en décembre 1992 l'Organisation des Nations Unies<sup>307</sup>.

La dimension politique que le Mouvement donne à son action visant l'éradication de la pauvreté prend corps dans l'influence qu'il va chercher à obtenir auprès des pouvoirs publics (Brodiez-Dolino, 2014). Emmanuel Didier montre par exemple que l'association et son fondateur deviennent des références à partir de la fin des années 1970 pour de nombreux travaux institutionnels abordant la question de l'exclusion sociale (rapport pour la Communauté européenne sur la pauvreté de la Fondation pour la Recherche Sociale publié en 1979 ; rapport *Contre la précarité et la pauvreté* du conseiller d'État Gabriel Oheix rendu au Premier ministre en 1980). De

<sup>304</sup> La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946 font notamment partie du bloc de constitutionnalité.

<sup>305</sup> « Un dépôt sacré. Remis par Mme René Cassin », *Quart Monde*, n° 145, 1992/4, pp. 21-23.

<sup>306</sup> Cet événement prenait place dans une journée qui marquait les 30 ans d'existence du Mouvement ATD Quart Monde.

<sup>307</sup> Suite à l'initiative du Mouvement ATD Quart Monde, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 17 octobre « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » dans sa résolution 47/196 adoptée le 22 décembre 1992.

même, Joseph Wresinski devint membre du Conseil économique et social en 1979 et fut lui-même l'auteur de plusieurs rapports qui eurent une forte résonance institutionnelle, tels que le rapport pour Michel Rocard, ministre du Plan, intitulé *Enrayer la production de la grande pauvreté* et rendu en 1983, ou le rapport *Grande pauvreté et précarité* rendu au Conseil économique et social en 1987 (Didier, 1996). Ce dernier rapport a joué un rôle important dans l'adoption en juillet 1998 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions<sup>308</sup>. À travers ce rapport, le père Joseph Wresinski a permis la création du Revenu minimum d'insertion (RMI), selon Jean Mattéoli, ancien ministre français et ancien président du Conseil économique et social<sup>309</sup>.

Cette collaboration du Mouvement avec les institutions soulignée par Emmanuel Didier se combine avec des modes d'action plus protestataires comme l'illustre le rôle qu'il a joué dans le processus d'élaboration et d'adoption de la loi instituant le droit au logement opposable adoptée le 5 mars 2007. À l'origine de cette loi, s'était formée une coalition d'associations initiée notamment par ATD Quart Monde (Houard, 2012). De même, l'association a eu recours à des voies juridiques pour obtenir des autorités publiques la définition d'une politique publique plus ambitieuse en matière de lutte contre la pauvreté. Elle a par exemple poussé l'État à se saisir d'une affaire de destruction d'habitations et de caravanes qu'avait ordonnée le maire d'une commune. Pour cela, elle a obtenu en 1977 le droit de se constituer partie civile afin de déposer plainte contre ce maire. La procédure dura dix ans mais elle aboutit à la condamnation du maire (Defraigne Tardieu, 2009, p. 70). L'État a également été l'objet de recours de l'association auprès des tribunaux administratifs, par exemple lorsqu'elle attaqua en 1994 le préfet du Val d'Oise pour avoir autorisé l'expulsion d'une famille sans solution de relogement, avec l'intervention des forces de police. Le Mouvement a également obtenu la condamnation de l'État français en juin 2008 devant le Conseil de l'Europe<sup>310</sup> pour violation de la Charte sociale européenne révisée (article 30 sur le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion et article 31 sur le droit au logement) (Defraigne Tardieu, 2009, p. 70).

Le projet politique porté par le Mouvement ATD Quart Monde et son fondateur Joseph Wresinski a fait l'objet de travaux scientifiques, notamment en science politique, comme en témoigne le colloque « La démocratie à l'épreuve de l'exclusion. Quelle est l'actualité de la pensée politique de J. Wresinski ? », organisé les 17, 18 et 19 décembre 2008 à Sciences Po Paris. L'événement fut organisé par un comité de pilotage composé de chercheurs académiques et de volontaires permanents ATD Quart Monde<sup>311</sup>.

Cette activité de plaidoyer réalisée par le Mouvement ATD Quart Monde était encore forte récemment. « Nous sommes stupéfaits ! Alors que la pauvreté et la grande pauvreté augmentent significativement dans notre pays,

---

308 Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

309 « La misère peut être abolie à condition que tous... Témoignages recueillis le 17 octobre 1992 », *Quart Monde*, n° 145, 1992/4, pp. 42-51.

310 Réclamation collective n°33-2006.

311 Le programme du colloque se trouve en annexe.

les représentants des plus pauvres dans la troisième Assemblée de la République y seront moins nombreux ». Ce sont les premiers mots introduisant un communiqué de presse que faisait paraître le Mouvement ATD Quart Monde le 25 mars 2021<sup>312</sup>. Un décret publié le 24 mars 2021 modifiait en effet la composition du Conseil économique, social et environnemental (CESE), notamment en réduisant le nombre de ses membres<sup>313</sup>. Le nombre de sièges occupés dans l'Assemblée par les associations de lutte contre la pauvreté était de ce fait diminué, passant de trois à deux en faisant disparaître la représentation du Mouvement ATD Quart Monde qu'il avait acquise en 1979<sup>314</sup>. Pour autant, la présidente du Mouvement ATD Quart Monde Claire Hédon avait été nommée Défenseure des droits le 22 juillet 2020 par le Président de la République<sup>315</sup>, succédant ainsi à Jacques Toubon<sup>316</sup>. Nous pouvons également noter que le Mouvement ATD Quart Monde était, en août 2021<sup>317</sup>, la seule association représentée au sein du Conseil scientifique chargé depuis mars 2020 de conseiller le gouvernement français face à la situation sanitaire relative à l'épidémie de Covid-19. En effet, la présidente de l'association Marie-Aleth Grard a été nommée par le président du Sénat Gérard Larcher membre du « Comité de scientifiques pour la durée de l'état d'urgence sanitaire »<sup>318</sup>.

Ces derniers faits marquant une actualité récente du Mouvement ATD Quart Monde témoignent de la capacité qu'il a développée à pouvoir porter son plaidoyer aux plus hauts niveaux de l'État français, mais également de la fragilité de son pouvoir d'influence qui n'est jamais totalement acquis et définitif. Toutefois, sa dimension internationale lui permet également de réaliser son plaidoyer au-delà des frontières de l'État français. Les activités qu'il a déployées en France tel que nous venons de l'évoquer, sont répliquées en même temps qu'il se donne une dimension internationale. Tout en engageant des équipes de volontaires dans d'autres parties du monde, le Mouvement a cherché à trouver une place auprès des organisations internationales telles que l'ONU ou l'UNESCO (Roy, 2019). Nous le verrons, la mise en œuvre par le Mouvement des pratiques de co-production des savoirs dépassent elles aussi les frontières françaises et francophones.

### 5.1.2 La place des savoirs au sein du Mouvement et sa relation au champ scientifique

Tout en cherchant à peser sur les pouvoirs publics, le Mouvement ATD Quart Monde a développé « un souci fondamental de connaître et faire connaître scientifiquement la pauvreté » (Brodiez-Dolino, 2014, p. 56). Très tôt dans l'histoire du Mouvement apparaît la nécessité de lier l'aide aux plus pauvres avec la compréhension du

312 <https://www.atd-quartmonde.fr/cp-les-plus-pauvres-exclus-du-cese-reaction-datd-quart-monde/>

313 Décret n° 2021-309 du 24 mars 2021 fixant la répartition et les conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043285773>

314 Isabelle Rey-Lefebvre. (2021). ATD Quart Monde s'estime mise à l'écart du Conseil économique social et environnemental. *Le Monde (site web)*.

315 Décret du 22 juillet 2020 portant nomination de la Défenseure des droits - Mme HÉDON (Claire), <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042138449/>

316 BIRCHEM Nathalie. (2020, juillet 22). Marie-Aleth Grard, nouvelle présidente d'ATD Quart Monde. *La Croix*, 41763(41763), 9.

317 Prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans les territoires d'outre-mer jusqu'au 15 novembre 2021, Avis du Conseil scientifique COVID-19, 29 août 2021, <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/conseil-scientifique-covid-19>

318 Extrait du Journal officiel du 28 mars 2020, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041762934>

phénomène de la grande pauvreté. Les combats s'entremêlent alors entre la reconnaissance des savoirs des personnes en situation de pauvreté dans la compréhension du phénomène et la lutte contre les injustices sociales qu'elles subissent et qui leur retirent toute identité politique par l'accès aux droits qui leur est dénié. Qualifié de « pionnier de l'*empowerment* radical *made in France* » (Roy, 2016), Joseph Wresinski, ou « père Joseph » tel qu'il est le plus souvent appelé au sein du Mouvement ATD Quart Monde<sup>319</sup>, déclarait ainsi en 1962 : celui qui vit la pauvreté « a quelque chose à nous apprendre. (...) Le pauvre qui n'aura pas été introduit dans l'intelligence des hommes ne sera pas introduit dans leurs cités » (Wresinski, 2007, p. 16-17)<sup>320</sup>.

Dans un discours de Joseph Wresinski prononcé en 1980 lors de la rencontre du Comité permanent de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale au Palais de l'Unesco à Paris, l'enjeu de la reconnaissance d'une autonomie des personnes en situation de pauvreté dans la production de savoirs émerge explicitement : « aucun chercheur n'a le droit de saisir l'occasion des efforts des plus pauvres de se libérer pour les réintroduire dans la servitude. Car je le répète : déranger les plus pauvres dans leur pensée, en les utilisant comme informateurs, au lieu de les encourager à développer leur réflexion propre en acte réellement autonome, c'est les asservir » (Wresinski, 2007, p. 59). Ces propos illustrent l'importance que revêt pour Joseph Wresinski le déploiement des capacités des plus pauvres à développer une pensée autonome qui puisse les extirper de la condition dans laquelle ils sont maintenus. Devant un public de chercheurs académiques, le fondateur du Mouvement ATD Quart Monde a ainsi formulé un avertissement qui les vise directement et les invite à se garder d'entraver le cheminement de cette pensée.

Deux dimensions sont particulièrement ciblées par le Mouvement dans le combat qu'il mène pour la reconnaissance des savoirs détenus et produits par les personnes issues de la pauvreté. D'une part, le Mouvement cherche à préserver l'« autonomie des savoirs » des personnes pauvres pour qu'ils ne soient pas appropriés par d'autres et qu'ils puissent être formulés par leurs détenteurs. Selon le Mouvement, aucun individu ne doit parler pour les personnes en situation de pauvreté, notamment quand il s'agit de saisir les facteurs du caractère permanent, atavique du phénomène. D'autre part, le Mouvement cherche à garantir la « réciprocité entre les différents types de savoirs » pour éviter toute asymétrie de pouvoir dans le processus d'élaboration d'une pensée collective et ainsi garantir la pleine contribution des personnes en situation de pauvreté, seul moyen pour saisir le phénomène dans toute sa complexité. Cette compréhension de la pauvreté constitue pour l'association le seul levier efficace pour l'éradiquer. Pour atteindre une telle compréhension du phénomène, l'association part du postulat que la réflexion ne peut pas se mener sans une totale implication des savoirs que seules détiennent les personnes en situation de pauvreté. C'est sur la base de ces deux principes d'autonomie et de réciprocité des savoirs que le Mouvement a placé la question des savoirs des plus pauvres au centre de plusieurs initiatives dès ses premières années d'activité, telles que les Bibliothèques de rue créées par

---

319 Au sein des écrits du Mouvement comme lors de nos entretiens avec les membres du Mouvement et ses alliés.

320 Extrait de l'Introduction aux travaux du Cycle d'études sur les familles inadaptées 1962-1963.

Joseph Wresinski en 1968, les Clubs du savoir<sup>321</sup>, les Universités populaires Quart Monde créées en 1972 ou encore les Festivals des savoirs et des arts.

Suivant la position de son fondateur, le Mouvement ATD Quart Monde a donc construit une position de défiance à l'égard des acteurs du champ scientifique. Toutefois, il s'est engagé, rapidement après sa création, dans un processus de dialogue avec la communauté scientifique qui a pu prendre, selon les circonstances, la forme d'une interpellation, la forme d'une critique, ou parfois la forme d'une sollicitation. Tout en proposant des pistes rendant concrètement possibles ces échanges, il a cherché à maintenir son autonomie vis-à-vis de celle-ci dans la production de nouveaux savoirs sur le phénomène de la pauvreté. En parallèle, il a mis en place ses propres dispositifs permettant l'émergence de ces savoirs autonomes, nous le verrons ultérieurement.

Joseph Wresinski expliquait lors d'un séminaire organisé en 1978 les raisons de ce lien avec la recherche dès l'origine du Mouvement :

« Pourquoi, malgré la faiblesse de nos moyens, avons-nous fait tant d'efforts en direction des chercheurs dès la prime enfance du mouvement ? Notre but était double. Mettre en lumière, par des recherches appropriées, la persistance de la pauvreté, et même d'une extrême pauvreté dans des pays qui, à l'époque, étaient bien convaincus d'avoir éliminé ce fléau. En deuxième lieu, renouveler la recherche même sur la pauvreté, renouveler ses hypothèses, ses sujets, sa méthodologie tout entière. Cela de façon à les rendre plus aptes à expliquer la réalité de la pauvreté en vue d'inspirer la politique, ainsi que l'action sur le terrain » (Wresinski, 2007, p. 38).

Ce discours de Joseph Wresinski révèle différents enjeux que l'on retrouve inscrits vingt ans plus tard dans la démarche du programme Quart Monde-Université. Tout d'abord, il pointe la pauvreté dans sa dimension extrême comme un sujet de recherche orphelin, phénomène social qui n'attire pas particulièrement l'attention des acteurs du champ scientifique. Au-delà d'accroître l'intérêt scientifique pour la persistance de la pauvreté, il propose ensuite une profonde transformation des modalités d'existence et de pratique de la recherche scientifique afin qu'elle parvienne à saisir le phénomène social dans toute sa complexité. « C'est bien dans cette direction qu'il faut orienter le combat contre la misère : ne pas s'appuyer sur la connaissance des faiblesses des plus défavorisés mais sur la compréhension de leur combat de résistance. La prise en compte de cette résistance est déjà un facteur de changement. À défaut toute tentative d'aide maintiendrait une nouvelle forme d'aliénation » (Defraigne Tardieu, 2009, p. 60).

L'objectif explicité par Joseph Wresinski, et porté par le Mouvement de manière générale, à travers cette transformation des modalités de production des savoirs scientifiques sur la pauvreté, consiste bien à soutenir un changement politique. Deux dimensions particulières peuvent être distinguées dans ce discours. La première porte sur le rôle politique que doit jouer la recherche scientifique dans une « mise en lumière » du phénomène

<sup>321</sup> Entretien avec un acteur du programme Quart Monde-Université.

complexe de la pauvreté qui est encore trop mal connu, trop mal perçu. Toutefois, comme le révèle la précédente citation de Geneviève Defraigne Tardieu, la pauvreté ne s’appréhende pas uniquement à partir des fragilités des populations vivant la pauvreté, mais également à partir des modalités qu’elles déploient pour s’extirper d’une situation d’exclusion sociale qui comporte une dimension socio-économique, mais également une dimension politique. La seconde dimension politique du discours de Joseph Wresinski porte sur le lien qu’il établit entre la production des savoirs scientifiques et la décision publique. Transformer les pratiques scientifiques dans le sens promu par le Mouvement ATD Quart Monde permettrait selon lui de produire des savoirs qui puissent générer une meilleure définition des politiques publiques. Des savoirs plus pertinents sur le phénomène de la pauvreté offriraient ainsi des conditions favorables aux pouvoirs publics pour définir, avec les personnes en situation de pauvreté, des politiques publiques plus efficaces en matière de lutte contre l’exclusion sociale. Dans ce discours, Joseph Wresinski établit clairement un lien entre science et politique.

L’étude de l’action du Mouvement ATD Quart Monde et de son rapport aux acteurs du champ scientifique, nous amène à faire l’hypothèse d’un décalage avec certains travaux menés en histoire des sciences lorsque Christophe Bonneuil écrit à propos de la période après-guerre jusqu’aux années 1980 en France : « la société civile adhère largement à cet impératif de la modernisation, dont la conduite est déléguée au triangle chercheur-décideur, économique-décideur et politique. (...) Cette adhésion délégative au “progrès” s’inscrit dans un pacte social plus large, par lequel un État fort et dirigiste assure, dans un contexte de forte croissance, une amélioration importante des standards de vie des couches populaires et moyennes » (Bonneuil, 2005, p. 19). Comme nous l’avons déjà évoqué, cette délégation est remise en cause dès le début des années 1960 par le Mouvement ATD Quart Monde qui entend donner une place aux personnes en situation de pauvreté dans la production des savoirs légitimes et constate que l’État ne mène pas les recherches sur la pauvreté nécessaires à la compréhension du phénomène, passage obligé pour aboutir à son éradication. Cette place dans la production des savoirs se fonde sur la reconnaissance de la capacité des personnes en situation de pauvreté à produire des savoirs pertinents et utiles pour la société et sur la nécessité que la recherche scientifique reconnaisse leur apport. Ainsi en 1978, Joseph Wresinski invitait tout chercheur à écouter le militant Quart Monde et à « l’inclure dès le départ et tout au long de ses recherches ». En connaisseur des méthodologies scientifiques dominantes, il ajoutait : « (...) non pas seulement en fournisseur de faits, mais en participant authentique et critique au développement de la pensée d’une recherche » (Wresinski, 2007, p. 42). Toutefois, si ATD Quart Monde a très tôt investi le champ de la recherche, ce n’est véritablement qu’à la fin des années 1970 qu’elle acquiert une reconnaissance pour les savoirs qu’elle possède sur les situations de grande pauvreté. On retrouve alors la démarcation (sans être une rupture) dans l’entrée dans les années 1980 qu’identifie Bonneuil (2005) comme Lochard et Simonet-Cusset (2003).

Joseph Wresinski cherche régulièrement à mobiliser les chercheurs afin d’en faire des alliés dans la lutte que le Mouvement mène pour l’éradication de la pauvreté. C’est le cas par exemple dans son introduction prononcée

en 1980 lors de la rencontre du Comité permanent de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale au Palais de l'Unesco à Paris. S'adressant aux chercheurs qui travaillent sur la pauvreté, il leur indique le rôle qu'ils ont le devoir de jouer dans ce combat à travers l'association de leur savoir « sans vie » (Wresinski, 2007, p. 55) avec le savoir détenu par les plus pauvres et le savoir de ceux qui agissent à leurs côtés<sup>322</sup>. De nouveau en juin 1983, Joseph Wresinski prononce à la Sorbonne la conférence intitulée « Échec à la misère » pendant laquelle il invite l'université à un « rendez-vous à ne pas manquer » avec le Quart Monde, comme nous l'avions déjà évoqué (Wresinski, 2007, p. 105). Dans ce discours, il réaffirme ce qu'il entend par réciprocité entre les différents types de savoirs. Cette conférence a constitué une source fondamentale du socle sur lequel a été pensé le programme Quart Monde-Université<sup>323</sup>.

« La connaissance universitaire, élaborée par des spécialistes extérieurs à la réalité de la pauvreté, est indispensable, grâce à la rigueur de ses méthodes et de ses analyses. Mais sans prise directe sur le réel, elle demeure sans vie, incapable de mobiliser les hommes et de les provoquer à l'action, aussi longtemps qu'à ses côtés, on ne trouve pas ces deux autres types de connaissance » (Ferrand, 1999, p. 11). Au-delà du constat selon lequel la recherche en sciences sociales notamment s'est peu intéressée aux facteurs engendrant la grande pauvreté, le Mouvement ATD Quart Monde considère qu'elle ne peut être satisfaisante telle qu'elle est produite. Elle ne peut pas répondre aux attentes que formule le Mouvement en matière d'éléments de compréhension du phénomène car ses résultats sont considérés comme déconnectés des situations réellement vécues par les familles vivant la pauvreté.

Nous insistons de nouveau sur l'idée que le Mouvement et son fondateur ne remettent pas en question la pertinence du savoir scientifique mais insistent sur son caractère partiel et hors-sol, ce qui handicape toute tentative de transformation sociale fondée sur sa seule utilisation. Joseph Wresinski considérait en 1980 que « la connaissance universitaire de la pauvreté et de l'exclusion - comme de toute autre réalité humaine d'ailleurs - est partielle. Nous n'avons pas dit, ni même suffisamment compris nous-mêmes, qu'elle ne peut être qu'une connaissance indirecte et informative, qu'il lui manque la prise sur le réel et par là qu'il lui manque ce qui rend la connaissance mobilisatrice et provocatrice d'action » (Wresinski, 2007, p. 54).

Cette critique à l'égard de la production scientifique dominante et l'invitation à évoluer vers une autre science est par exemple reprise en 1989 par Claude Ferrand, alors Délégué général du Mouvement international ATD Quart Monde, dans son intervention lors du colloque « Les plus pauvres dans la démocratie » :

---

<sup>322</sup> Dans son courrier d'invitation adressé aux membres du Conseil scientifique du programme Quart Monde-Université pour leur première réunion tenue le 29 juin 1996, le directeur du programme Claude Ferrand indique : « je vous joins l'intervention faite par le Père Joseph Wresinski à l'UNESCO en 1980 lors d'un colloque avec des scientifiques. C'est sur cette intervention que se fonde le programme Quart Monde-Université ». Voir Fonds ATD - 0154/16/01 - Photocopie du modèle de courrier d'invitation aux membres du Conseil scientifique pour leur première réunion (29 juin 1996) – 14 mai 1996.

<sup>323</sup> Dans sa communication lors du colloque « Les plus pauvres dans la démocratie » organisé en 1989, Claude Ferrand considérait l'intervention de Joseph Wresinski « Échec à la misère » à la Sorbonne en 1983 comme le « rendez-vous » donné au monde de l'université (Ferrand, 1991).

« Cette dynamique de partage des savoirs pourrait être une véritable chance pour l'Université, si beaucoup d'étudiants faisaient cette expérience décapante d'aller dans la rue, non pas pour enquêter ou stocker des informations pour eux-mêmes, mais pour se faire enseigner ce que les plus pauvres veulent transmettre, prêts à remettre en question non seulement leur savoir, mais les fondements, la méthode, la signification de savoirs qui sont imposés aux plus pauvres, bien qu'ils soient élaborés en dehors et sans tenir compte d'eux » (Ferrand, 1991, p. 39).

Cette recherche ancienne de liaison entre savoirs d'expérience, savoirs d'action et savoirs scientifiques nous incite à la prudence quant à une analyse du croisement des savoirs en termes d'inversion de la « hiérarchie traditionnelle des savoirs » qu'ont pu développer Yves Lochard et Maud Simonet-Cusset (Lochard et Simonet-Cusset, 2003, p. 131). Si le Mouvement et son fondateur en particulier entendent remettre en question la hiérarchie fondant la domination du savoir scientifique, la démarche s'inscrit davantage dans l'établissement d'une reconnaissance mutuelle signifiée dans la revendication d'une réciprocité entre les savoirs en présence. En outre, si les discours du Mouvement insistent sur la reconnaissance des savoirs détenus par les personnes en situation de pauvreté, les pratiques de croisement des savoirs qu'ils cherchent à développer ne peuvent se réaliser sans la présence des trois types de savoirs. Si « conflit de légitimité » il y a dans les pratiques du croisement des savoirs initiées par ATD Quart Monde (Lochard et Simonet-Cusset, 2003, p. 131), celui-ci doit être interrogé à l'aune des relations entre les trois savoirs, non uniquement des relations entre savoirs scientifiques et savoirs d'expérience.

### 5.1.3 Comment viser l'autonomie du Mouvement pour faire reconnaître les savoirs des plus pauvres

Face à la rareté que déplore le Mouvement ATD Quart Monde concernant les travaux de recherche permettant d'améliorer la compréhension du phénomène de la grande pauvreté, celui-ci se dote de ses propres outils.

Dès janvier 1960, Joseph Wresinski créa au sein du Mouvement, et avec le soutien de la diplomate néerlandaise Alwine de Vos Van Steenwijk, le Bureau de recherches sociales qui devint en 1967 l'Institut de recherche et de formation aux relations humaines (IRFRH). Dès l'origine, l'objectif assigné au Bureau des recherches sociales est de « mettre la science au service de la justice » (Godinot, 1995, p. 8). Dans le cadre des activités du Bureau de recherches sociales, sont organisés au palais de l'Unesco en 1961 puis 1964 deux colloques internationaux sur les « familles inadaptées » qui donnent l'occasion d'un échange entre chercheurs et acteurs de terrain, notamment le Mouvement ATD Quart Monde (Ferrand, 1999 ; Defraigne Tardieu, 2009, p. 45). C'est également dans les années 1960 que le Mouvement a créé ses propres éditions Science et Service qui publient les travaux

produits par le Bureau de recherches sociales (puis IRFRH) ou par les membres du Mouvement<sup>324</sup>, mais également les travaux de chercheurs extérieurs au Mouvement tel que le sociologue français Jean Labbens<sup>325</sup>.

Outre le programme Quart Monde-Université auquel l'IRFRH a contribué en étant représenté au sein du comité scientifique par son directeur Xavier Godinot, l'Institut a été à l'origine d'une grande diversité d'activités, telle l'organisation en 1978 d'un séminaire sur la pauvreté persistante en collaboration avec le Service de la répartition des revenus du Bureau International du Travail (Defraigne Tardieu, 2009). Il est possible de citer également la recherche menée en 1985 sur la consommation impliquant des familles en situation de pauvreté et des volontaires permanents du Mouvement dans laquelle l'Institut a été impliqué (Wresinski, 1987, p. 54). Les auteurs de l'étude ont qualifié leur méthodologie d'implication de « recherche-action » (ATD Quart Monde, 1985, p. 13). Jusqu'à récemment, l'IRFRH a poursuivi ses activités avec les mêmes objectifs initiaux du rapport entretenu par le Mouvement au champ scientifique : apporter un éclairage sur le phénomène persistant de la grande pauvreté, parfois dénié dans une société à haut niveau de vie moyen comme en France, et proposer des modalités de recherche alternatives permettant de renouveler les hypothèses et les méthodologies scientifiques. L'IRFRH était notamment impliqué dans l'organisation du colloque « La démocratie à l'épreuve de l'exclusion. Quelle est l'actualité de la pensée politique de J. Wresinski ? » organisé en 2008 à Sciences Po Paris<sup>326</sup>, à travers la présence de son directeur Louis Join-Lambert au sein du comité de pilotage de l'événement<sup>327</sup>.

Au-delà de sa représentation au sein du Conseil scientifique du programme Quart Monde-Université, l'IRFRH est considéré comme le lieu d'émergence de la démarche expérimentale tel que l'indique Claude Ferrand dans un article publié en 2013 (Ferrand, 2013, p. 58). Ce rôle porté par l'IRFRH est également mis en avant dans la convention établie entre le Mouvement ATD Quart Monde et l'Université Européenne de Formation de Tours dans son article 1 : « L'IRFRH a bâti, avec le concours de l'UEFT et de la Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale (FOPES) de l'Université Catholique de Louvain, un programme expérimental de formation, action, recherche entre le Quart Monde et l'Université destiné à la production de nouveaux savoirs issus de la lutte contre l'extrême pauvreté plus couramment appelé “programme Quart Monde – Université” »<sup>328</sup>.

La mise en place du programme Quart Monde-Université s'est fortement appuyée sur une autre initiative qu'a engagée le Mouvement à partir de 1972 sous l'impulsion de Joseph Wresinski : les Universités populaires Quart Monde<sup>329</sup>. Elles ont été conçues comme des formations permettant de créer un espace où la parole des

324 Par exemple : Alwine de vos van Steenwijk (1977), *Il fera beau le jour où le Sous-prolétariat sera entendu*, Pierrelaye, Éditions Science et Service ; Bruno Couder et Jean Lecuit (1983), *Maintenant, lire n'est plus un problème pour moi*, Pierrelaye, Éditions Science et Service.

325 LABBENS Jean (1969), *Le Quart-Monde, étude sur la condition sous-prolétarienne*, Pierrelaye, Science et Service, 315 p.

326 cf. *supra*.

327 Les activités de l'IRFRH sont aujourd'hui intégrées au Pôle recherche du Centre Joseph Wresinski, centre de mémoire et de recherche du Mouvement ATD Quart Monde situé à Baillet-en-France (Val d'Oise, France).

328 Convention entre le Mouvement ATD Quart Monde et l'Université Européenne de Formation de Tours, Fond ATD – cote 0154/22/05.

329 Créées en 1972 sous le nom initial « Dialogue avec le Quart Monde ».

personnes en situation de pauvreté se libère en présence de pairs, mais également de personnes qui n'ont pas fait l'expérience de la misère. Elles offrent un cadre qui permet aux participants de faire ressurgir les savoirs déniés et de mettre en visibilité l'élaboration d'une pensée trop souvent ignorée. Elles donnent une dimension collective à la lutte que chaque personne en situation de pauvreté mène individuellement. « L'accès au savoir est considéré dans cette pratique de l'Université populaire Quart Monde comme un outil d'émancipation, voire d'éradication de la pauvreté. C'est un moyen de faire échec à l'exclusion qui est cause et conséquence du non-accès au savoir » (Defraigne Tardieu, 2009, p. 11).

Les Universités populaires Quart Monde ont été conçues sur la base des « universités populaires » déjà existantes. En effet, des universités populaires regroupées au sein d'une société des Universités populaires avaient été mises en place en France dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avec l'objectif de donner accès aux populations exclues des lieux d'apprentissages (lycées, universités...) à un enseignement supérieur populaire. « L'Université populaire dans son sens le plus traditionnel propose une éducation non formelle : qui ne délivre pas de diplômes ou de titres officiellement reconnus à la fin de la formation. Les activités éducatives ne sont pas structurées dans le cadre du système scolaire et universitaire, mais il y a bien une intentionnalité d'éducation affichée. C'est certainement cet aspect de l'Université populaire qui est le plus prononcé. Elle complète et diversifie les savoirs proposés par l'éducation formelle. L'accent est mis sur l'instruction par le moyen des cours et sur l'éducation par les autres activités qui sont adjointes. Il semble qu'il y ait plus de transmission que de partage du savoir et le savoir transmis n'est pas remis en cause » (Defraigne Tardieu, 2009, p. 95).

L'engouement initial pour la création d'universités populaires ne dura que quelques années, peu d'universités populaires se pérennisèrent au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Plusieurs périodes durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle ont vu ressurgir des initiatives donnant une variété de formes et de fonctionnements aux universités populaires créées. Elles ont ainsi pu servir de modèles pour le Mouvement ATD Quart Monde, notamment sur la base de la remise en cause du savoir universitaire qu'elles portaient. Toutefois, celui-ci a fait le choix de s'en écarter : « L'Université populaire Quart Monde se situe dans la tradition de l'éducation populaire et celle des Universités populaires, avec leurs dimensions culturelle, politique et émancipatoire. Cependant l'Université populaire Quart Monde a opéré une double rupture. D'abord comme toutes les Universités populaires, une *rupture par rapport à l'université* – en tant qu'institution détentrice et autorité du savoir (...). Elle a opéré d'autre part une rupture avec la plupart des autres Universités populaires qui restent fondées sur un schéma classique de la *transmission des savoirs* de la personne savante vers la personne ignorante, en restant éloignée de la *production de savoir*. L'Université populaire Quart Monde opère un renversement dans la *production de savoir* dans la mesure où les personnes qui vivent la grande pauvreté sont à la source de cette production » (Defraigne Tardieu, 2009, p. 103).

La préexistence des Universités populaires Quart Monde a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme Quart Monde-Université puisque tous les militants impliqués avait préalablement fait l'expérience des Universités populaires Quart Monde. Cette expérience était un critère impératif dans l'identification des militants pouvant participer au programme. Dans ce cadre, ils avaient donc eu la possibilité de travailler la formulation et le partage de leurs propres savoirs. L'Université populaire Quart Monde offre la possibilité aux personnes vivant la pauvreté qui y participent d'être elles-mêmes les sources du savoir. Lors d'un colloque tenu à la Sorbonne en 1999, le directeur du programme Quart Monde-Université Claude Ferrand affirma à propos des Universités populaires Quart Monde que « le programme de formation-action-recherche entre le Quart Monde et l'université (...), n'aurait pas eu lieu sans cette longue expérience [des Universités populaires Quart Monde] » (Ferrand, 1999, p. 10).

Dans ce chapitre, nous avons cherché à identifier les racines du programme Quart Monde-Université mis en œuvre par le Mouvement ATD Quart Monde à la fin des années 1990. Si les plus récentes de ces racines apparaissent alors qu'un groupe de travail se constitue en 1993 et envisage la mise en œuvre d'une « formation universitaire s'appuyant sur l'expérience et le savoir des plus pauvres et le militantisme du Quart-Monde », nous avons pu constater que d'autres racines plus anciennes sont venues alimenter la naissance de la première expérimentation du Mouvement des pratiques de co-production des savoirs qu'a constitué le programme Quart Monde-Université. La méthodologie conçue par le groupe de travail et affinée par l'équipe pédagogique pendant le déroulement même du programme a ainsi été nourrie par les principes et initiatives élaborés par le Mouvement, notamment son fondateur, dès les années 1960.

## 5.2 Sources d'inspiration et conception du programme Quart Monde-Université

Bien que la rencontre des différents savoirs ait été identifiée par le Mouvement comme une nécessité depuis plusieurs décennies déjà, c'est dans les années 1990 qu'il va s'engager dans la mise en place d'une expérimentation ambitieuse structurée méthodologiquement. Lorsque se consolident, à partir de 1993, les premières réflexions au sein du Mouvement sur la réalisation d'une démarche expérimentale permettant de mettre en présence savoirs des plus pauvres et savoirs universitaires, le cadre principal du programme Quart Monde-Université est déjà posé. Au-delà de la seule rencontre des savoirs, l'objectif de l'association est bien politique : donner à la personne en situation de pauvreté sa place au cœur de la société qui lui est déniée illégitimement. Ces différents enjeux sont liés pour le Mouvement comme l'illustre le dossier du numéro 140 de la revue *Quart Monde* publié en 1991 qui s'intitulait « Misère, science et démocratie : reconnaître l'autre comme chercheur »<sup>330</sup>. Dans le cadre de ce dossier, Michel Serres, philosophe, historien des sciences et membre de l'Académie française, affirmait dans un entretien : « On peut faire de la science dans un laboratoire ou un cabinet de travail, mais la faire travailler à l'égalité et la confronter à l'expérience acquise par les hommes

<sup>330</sup> Dossier « Misère, science et démocratie : reconnaître l'autre comme chercheur », *Quart Monde*, n° 140, 1991/3.

ensemble, me semble relever à certains égards d'une science supérieure. Disons d'une science du vivre ensemble pour laquelle mes collègues scientifiques et moi n'avons pas acquis de compétence spéciale » (Serres, 1991, p. 43). Quelques années après la publication de cet entretien, Michel Serres a joué un rôle important dans la première expérimentation de croisement des savoirs que mena le Mouvement ATD Quart Monde, en tant que membre du Conseil scientifique du programme Quart Monde-Université.

Outre le cadre réflexif dans lequel s'est inscrit le programme Quart Monde-Université et les premières initiatives du Mouvement en faveur de la valorisation des savoirs des plus pauvres déjà évoquées, sa conception issue des premières réflexions lancées en 1993 a pu s'appuyer sur plusieurs démarches engagées par le Mouvement dans les années 1980. Leur analyse nous permettra de saisir les conditions dans lesquelles cette conception a pu aboutir au lancement, entre le 1<sup>er</sup> mars 1996 et le 1<sup>er</sup> mars 1998, du programme Quart Monde-Université, considéré comme une « formation-action-recherche ».

### 5.2.1 Deux racines majeures pour la conception du programme Quart Monde-Université

Nous ne reviendrons pas ici sur les éléments constitutifs du Mouvement qui ont servi de fondement à l'émergence du programme Quart Monde-Université (Universités populaires Quart Monde, IRFRH, clubs du savoir...). Nous avons précédemment mis en évidence la place que prenaient les enjeux de la production des savoirs et de leur reconnaissance dans le combat mené par le Mouvement contre l'exclusion sociale et pour l'éradication de la grande pauvreté. Toutefois, à ces racines profondément enfouies dans le Mouvement, se sont ajoutées des expériences plus récentes qui ont consolidé le socle sur lequel allait se construire le Programme Quart Monde-Université. Les archives étudiées nous ont en effet permis d'établir un lien direct entre deux initiatives particulières lancées à la fin des années 1980 par le Mouvement et le processus de création du programme Quart Monde-Université. Il importe ici de les décrire pour les analyser comme sources d'inspiration pour le programme expérimental : il s'agit du Forum « Préparer l'avenir avec le Quart Monde » organisé à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1987 et le colloque « Les plus pauvres dans la démocratie » organisé à Caen les 27 et 28 octobre 1989.

Les 4 et 5 décembre 1987, l'IRFRH et ATD Quart Monde Belgique organisaient le Forum « Préparer l'avenir avec le Quart Monde » à Bruxelles qui a offert le cadre pour une mise au travail collective de chercheurs avec des personnes faisant l'expérience de la pauvreté sur six thématiques : le corps, la maison, le travail, l'école, l'esprit et la recherche. Cet événement « consistait à vérifier la fécondité de la démarche qui permettait aux familles très pauvres de communiquer leur savoir propre à des chercheurs qui jusqu'alors n'en tenaient peut-être pas assez compte »<sup>331</sup>.

---

<sup>331</sup> Groupe InterUniversitaire Recherche et Pauvreté (GIReP). (1996). Introduction générale. In P. Fontaine, J. Delville, X. Dijon, M. Mercier, R. Tonglet, B. Van der Linden, & Groupe InterUniversitaire Recherche et Pauvreté (GIReP) (Éds.), *La connaissance des pauvres* (p. 14-22). Cardijn.

Bien que nous focalisions notre analyse sur les pratiques de co-production des savoirs inscrites dans le contexte socio-politique français, nous pouvons néanmoins noter que ce forum bruxellois organisé à l'initiative du Mouvement ATD Quart Monde a engendré la création d'un collectif de chercheurs sur l'initiative de plusieurs participants au forum qui inscrivaient leurs travaux de recherche dans une diversité de disciplines (médecine, physique, psychologie, économie, droit, sociologie). C'est sous le nom de Groupe InterUniversitaire Recherche et Pauvreté (GIReP) que ce collectif s'est réuni suite au forum et a mis en place l'organisation d'un colloque autour de la question : « *La recherche sur la pauvreté doit-elle et peut-elle tenir compte du point de vue des plus pauvres ?* » qui s'est tenu à Louvain-la-Neuve en janvier 1994. Fondé sur les travaux préparatoires du colloque et les échanges que l'événement a permis, un ouvrage est publié en 1996 sous le titre *La connaissance des pauvres*<sup>332</sup>. Nous pouvons observer que plusieurs noms d'auteurs ayant contribué à cet ouvrage collectif se sont retrouvés, deux ans après le colloque, dans la liste des participants au programme Quart monde-Université mis en œuvre entre mars 1996 et mars 1998 : Pierre Fontaine, Jacques Fierens et Idès Nicaise ont été parmi les chercheurs du programme, Patrick Brun, allié du Mouvement Quart Monde, a fait partie de l'équipe pédagogique du programme et deux volontaires permanents du Mouvement, Xavier Godinot et Louis Join-Lambert, ont été membres du Conseil scientifique du programme. Ce collectif de chercheurs constitué à la suite du forum de 1987 s'est donné, peu de temps après la fin du programme Quart Monde-Université auquel certains avait participé, un statut officiel d'association sous le même nom, Groupe Interuniversitaire Recherche et Pauvreté (GIReP). Fondée en intégrant également des associations de lutte contre la pauvreté, cette association vise à soutenir la recherche scientifique portant sur la pauvreté et menée avec les personnes en situation de pauvreté<sup>333</sup>.

Contribuant à l'organisation du forum de 1987 en tant que volontaire permanent Quart Monde, Louis Join-Lambert participa ensuite à une réunion des « Alliés Universitaires et Chercheurs » organisés par le Mouvement ATD Quart Monde à Paris en février 1991<sup>334</sup>. Si les échanges lors de cette réunion ont porté sur les relations entre le Mouvement et la recherche scientifique sans évoquer le lancement d'un projet expérimental, il nous semble important de noter que certains participants à cette réunion seront parmi les chercheurs impliqués dans le programme Quart Monde-Université, tels que Pierre Fontaine (psychologie), Idès Nicaise (économie) et Pierre-Yves Verkindt (droit du travail). Si le groupe des Alliés Universitaires et Chercheurs ne semble pas s'être réuni par la suite, certains de ses membres se sont retrouvés lorsque Claude Ferrand initia en juin 1993 de nouvelles rencontres entre volontaires permanents Quart Monde, militants Quart Monde et chercheurs. Louis Join-Lambert était parmi ceux-là, à l'instar de Pierre Fontaine et Pierre-Yves Verkindt. Ces rencontres, qui ont constitué la phase de préparation de la mise en place du programme Quart Monde-Université, feront l'objet d'une analyse plus détaillée par la suite.

---

332 Fontaine, P., Delville, J., Dijon, X., Mercier, M., Tonglet, R., Van der Linden, B., & Groupe InterUniversitaire Recherche et Pauvreté (GIReP) (Éds.). (1996). *La connaissance des pauvres*. Cardijn.

333 Fontaine, P. (2000). Naissance officielle du GIReP. *Revue Quart Monde*, 1(173). URL : <https://www.revue-quartmonde.org/9795>. Voir aussi <https://www.luttepauvrete.be/volante/girep/>

334 Fonds ATD – 0114/285/1991-1993 QM-Université – Photocopie du compte-rendu de la réunion des Alliés universitaires et chercheurs du 09/02/91 – 16 novembre 1993.

Ce détour par les expériences menées en Belgique nous paraissait ainsi nécessaire pour appréhender de manière la plus complète possible les sources qui ont inspiré le programme Quart Monde-Université. Nous ne pouvons pas dans le cadre de notre thèse approfondir ce phénomène de circulation au-delà des frontières politico-administratives, mais il nous semblait important de souligner ici, comme nous l'avons esquissé dans le cas du double dispositif mis en place par l'Inserm, que les pratiques de co-production des savoirs rendues possibles par le Mouvement ATD Quart Monde se nourrissent de dynamiques sociales agissant au-delà du contexte français. Cela explique également en partie pourquoi le programme Quart Monde-Université fut un programme franco-belge.

Deux ans après le forum de Bruxelles, un autre événement organisé cette fois-ci en France a nourri la réflexion des acteurs à l'origine de la conception du programme Quart Monde-Université. Il s'agit du colloque « Les plus pauvres dans la démocratie » qui s'est tenu à Caen les 27 et 28 octobre 1989 et qui fut conjointement organisé par le Mouvement ATD Quart Monde et l'université de Caen<sup>335</sup>. Tenu sous le haut patronage du président de la République François Mitterrand, cet événement avait pour objectif d'interroger l'histoire de la représentation des plus pauvres<sup>336</sup>. Ce qui paraissait comme une « singularité » de cet événement est relevé par René Rémond, président de la Fondation nationale des sciences politiques et membre du comité du forum organisé lors du colloque :

« Ce n'est certes pas qu'il ait réuni des universitaires qui était original, mais qu'ils fussent associés aux pauvres et aux volontaires qui s'emploient depuis quelque trente ans à leur restituer leur dignité. C'était un vœu du Père Joseph Wresinski, le fondateur du mouvement ATD Quart Monde, de faire se rencontrer les démunis et les universitaires, ceux qui étaient tenus à l'écart de toute culture et les hommes de savoir : son intuition était qu'ils avaient les uns et les autres à recevoir de leurs échanges. Cette volonté avait pris corps à la rencontre de 1983 à la Sorbonne » (Rémond, 1991, p. 17).

À la lecture des différentes interventions réalisées lors du colloque, il apparaît que plusieurs chercheurs sont intervenus en faveur de la réalisation de ce « rendez-vous » lancé par Joseph Wresinski en 1983. Les termes du rendez-vous sont renouvelés pendant le colloque dans l'intervention du Délégué général du Mouvement international ATD Quart Monde Claude Ferrand, qui initia l'engagement du programme Quart Monde-Université quelques années après le colloque : « Se rend-elle compte [la démocratie] qu'aujourd'hui comme hier les moins privilégiés sont absents des débats de notre temps ? Les autres dessinent l'Europe de demain. Comment cette Europe leur ferait-elle une place de citoyen ? (...) À vous, historiens, juristes, politologues, économistes, philosophes, de nous aider à réfléchir à cette absence et de la faire connaître. À vous de nous aider à voir aussi que cette absence n'est pas totale » (Ferrand, 1991, p. 36-37).

---

<sup>335</sup> Les actes du colloque ont été publiés dans le cadre d'un ouvrage collectif intitulé *Démocratie et pauvreté. Du quatrième ordre au quart monde* (Caillaux, Join-Lambert, 1991).

<sup>336</sup> Le comité scientifique du colloque était composé d'un volontaire permanent du Mouvement, Jean-Claude Caillaux, et de six chercheurs provenant des universités de Caen, Lyon 2, Rouen et Nancy : Gabriel Désert, Étienne Fouilloux et Robert Héryn, Alain Leménoirel, Yannick Marec et Marc-Henri Soulet.

Ainsi, plusieurs intervenants ont formulé diverses incitations pour que les chercheurs s'engagent véritablement à répondre à l'invitation lancée par Joseph Wresinski et le Mouvement ATD Quart Monde plus largement. Lors d'un débat mené dans le cadre du colloque, la présidente du Mouvement international ATD Quart Monde Alwine de Vos van Steenwijk interpellait les chercheurs présents et interrogeait : « Comment les universitaires peuvent-ils faire alliance avec les Universités populaires Quart Monde pour, ensemble, faire avancer la connaissance ? » (p. 667). Différentes réponses qui lui furent apportées éclairent sur la réception de la proposition de rendez-vous. Pierre Fontaine, professeur émérite en psychologie à l'Université de Louvain, reprend à son compte l'invitation : « Devant la complexité du problème de la grande pauvreté, un appel doit être lancé à un grand nombre d'universitaires de diverses disciplines pour travailler ensemble avec les familles du Quart Monde et pouvoir donner une réponse valable » (p. 670).

Sur la base des travaux qu'il avait menés par ailleurs, Marcel David, professeur émérite à l'Université Paris 1, rappela les initiatives passées de collaboration entre université et syndicats et énonça : « Mais quand vous dites : “Que pouvez-vous faire, vous les universitaires ?”, je réponds : “Nous pouvons nous battre pour créer au sein même de l'Université – non pas en dehors, et donc en nous compromettant auprès de nos collègues – une structure qui manifeste une égalité de partenaires entre les pauvres et les universitaires » (p. 671). Faisant référence à l'intervention de Marcel David sur les collaborations entre université et syndicats, Jean-Maurice Verdier, professeur à l'Université Paris 10 affirma : « C'est vrai que l'Université a été capable de faire quelque chose de tout à fait impensable il y a un demi-siècle. Il y a eu une alliance très fructueuse. Pourquoi ne referait-elle pas la même chose ? (...) Peut-être ATD Quart Monde pourrait-elle prendre l'initiative à partir de la réalité des Universités populaires du Quart Monde » (p. 671).

Philippe Joutard, recteur de l'Académie de Besançon, enfin affirmait : « Les dialogues avec eux [les pauvres] ont une grande valeur scientifique. Je témoigne de ce que l'expérience que nous avons menée à Marseille avec les familles du Quart Monde racontant leur histoire m'a stupéfié par la qualité de leur parole. J'ai là beaucoup appris. Et je dis aux universitaires que s'ils se lancent dans une recherche avec le Quart Monde, ils en tireront profit au niveau scientifique » (p. 672).

Au-delà des incitations pour l'engagement à faire une place à la pensée des plus pauvres dans les travaux de recherche menés sur les diverses dimensions de la pauvreté, certaines interventions ont invité le Mouvement ATD Quart Monde à établir les conditions de réalisations du « rendez-vous ». L'intervention de Marcel David a particulièrement marqué les volontaires permanents ayant participé au colloque. En effet, il a proposé un retour historique sur la création des instituts du travail à laquelle il avait contribué dans les années 1950. Visant « l'ouverture de l'Université sur la société » (p. 674), ils ont offert un cadre de coopération entre l'université et les organisations syndicales. Démontrant à travers ce cas que les collaborations entre chercheurs et acteurs non-chercheurs de la société civile avaient pu se réaliser, Marcel David s'interrogeait sur la possibilité de s'en

inspirer : « Face au Quart Monde, la question qui me préoccupe est de savoir si n'est pas concevable et surtout susceptible d'être mis en pratique, *mutatis mutandis*, un mode de coopération analogue à celui qui s'est révélé efficace dans les instituts du travail, et plus largement quels services il incombe à l'Université de rendre au Quart Monde » (p. 680).

Le colloque de Caen de 1989 constitua une source d'inspiration importante pour la démarche expérimentale qu'engagea quelques années plus tard le Mouvement ATD Quart Monde. Le lien entre les deux événements est notamment illustré par le fait que plusieurs acteurs ayant contribué à ce colloque furent impliqués dans la mise en œuvre du programme Quart Monde-Université. Membres du comité du Forum intégré au colloque de Caen, les chercheurs Jean-Maurice Verdier et René Rémond jouèrent ensuite un rôle dans le cadre du programme Quart Monde – Université, à l'instar des chercheurs Pierre Fontaine, Pierre-Yves Verkindt et de deux volontaires permanents Quart Monde, Claude Ferrand et Louis Join-Lambert. La volontaire permanente du Mouvement Françoise Ferrand qui fut également membre de l'équipe pédagogique du programme Quart Monde-Université, était présente pour participer aux échanges lors du colloque de Caen<sup>337</sup>.

#### 5.2.2 Phase préparatoire au lancement du programme Quart Monde-Université

Si des liens existaient déjà entre le Mouvement ATD Quart Monde et des chercheurs inscrits dans une diversité de disciplines scientifiques (sociologie, économie, droit du travail...) <sup>338</sup>, c'est en 1993 que s'engagea véritablement le processus qui aboutit à la mise en œuvre du programme Quart Monde-Université.

À l'initiative de Claude Ferrand, un groupe de travail s'est réuni pour la première fois à Paris le 17 juin 1993 rassemblant quatre volontaires permanents du Mouvement (Claude Ferrand, Françoise Ferrand, Louis Join-Lambert, Xavier Verzat), cinq chercheurs (Marcel David, Luigi Mosca, Gaston Pineau, Jean-Maurice Verdier, Pierre-Yves Verkindt) <sup>339</sup>, un militant ATD Quart Monde et un allié du Mouvement qui est également docteur en sciences de l'éducation (Patrick Brun). L'objectif initial de la réunion indiqué sur l'invitation était d'« expérimenter la mise en place d'une formation universitaire s'appuyant sur l'expérience et le savoir des plus pauvres et le militantisme du Quart-Monde » <sup>340</sup>, ce qui annonce l'expérimentation à venir de formation-action-recherche (Ferrand, 1999, p. 12). S'appuyant sur l'expérience des Universités populaires Quart Monde, les participants étaient amenés à réfléchir aux conditions d'une mise en dialogue des trois types de savoirs : le savoir des personnes faisant l'expérience de la misère et de l'exclusion, le savoir de ceux qui s'engagent à leurs côtés et le savoir des scientifiques, c'est-à-dire savoirs d'expérience, savoirs d'action et savoirs universitaires.

337 Caillaux, J.-C., Join-Lambert, L. (Éds.). (1991). *Op. cit.*

338 Nous avons évoqué précédemment la réunion des Alliés Universitaires et Chercheurs organisée à Paris le 9 février 1991.

339 Leur rattachement disciplinaire respectif à cette date : professeur d'histoire du droit à l'université Paris I, directeur de recherche au CNRS en physique des particules élémentaires, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Tours, professeur de droit du travail à l'université Paris X-Nanterre, professeur de droit du travail à l'université de Lille II.

340 Fonds ATD – 0114/285/1991-1993 QM-Université – Photocopie d'un courrier d'invitation pour la réunion de préparation d'un séminaire expérimental 17/06/93, 8 juin 1993 ; Fonds ATD – 0114/285/1991-1993 QM-Université - Photocopie du compte-rendu de la réunion du 17/06/93 « Vers une formation universitaire appuyée sur l'expérience du Quart Monde », 12 octobre 1993.

Les échanges lors de cette réunion se sont appuyés sur une note argumentaire envoyée préalablement aux participants et intitulée « Vers une formation universitaire appuyée sur l'expérience du Quart Monde »<sup>341</sup>. L'argumentaire se fonde sur plusieurs constats : vingt ans d'expérience des Universités populaires Quart Monde ont démontré la qualité de réflexion des pauvres dont la société ne bénéficie pas ; un besoin réciproque entre les personnes en situation de pauvreté et l'université ; un souhait des militants Quart Monde d'accéder à une formation, au-delà des Universités populaires ; l'université a déjà su reconnaître d'autres savoirs, ceux des militants syndicaux au sein des Instituts du travail ; ce projet contribuerait à ce que les pauvres attendent : la réciprocité du savoir. L'argumentaire se conclut sur l'idée que « l'Université a un rôle essentiel à jouer pour que la société toute entière se laisse transformer par l'expérience des familles et des personnes les plus rejetées ».

Cette conclusion fait apparaître l'enjeu politique qui traverse le Mouvement dans une volonté de transformation de la société et qui s'articule à la dimension épistémologique du projet d'une production de nouveaux savoirs et de sa dimension sociale à travers l'ambition de former les militants Quart Monde pour assurer leur insertion sociale. L'idée de transformation apparaissait déjà en amont de la note argumentaire dans cette phrase : « ces militants Quart Monde demandent à pouvoir se confronter à d'autres courants de pensée, d'autres expériences sociales, pour avancer dans la compréhension de la société, et ainsi contribuer à sa transformation ».

Le cadre de notre thèse n'est pas approprié pour détailler l'ensemble du processus de préparation du programme Quart Monde-Université. Toutefois nous pouvons noter que cinq autres réunions suivirent entre mars 1993 et mars 1995 avec une participation régulière d'un certain nombre des acteurs initialement engagés dans le groupe de travail qui furent par la suite contributeurs du programme Quart Monde-Université, que ce soit dans les groupes de recherche ou dans l'équipe pédagogique. Jean-Claude Caillaux a rejoint également le processus de travail à partir de la seconde réunion organisée du 17 novembre 1993. Volontaire permanent du Mouvement, Jean-Claude Caillaux fut l'un des co-organisateur du colloque de Caen déjà évoqué (1989)<sup>342</sup>.

Au fur et à mesure des réunions, les principes au fondement de la démarche ainsi que la méthodologie utilisée pendant l'expérimentation ont été affinés collectivement. Au cours de la réunion du 17 mars 1994, les participants prennent la décision d'organiser une journée expérimentale afin de tester la faisabilité de la formation-action-recherche qu'ils envisageaient<sup>343</sup>. Deux mois plus tard, cet événement spécifique se tenait autour du thème « Que signifie pour vous : “vivre en homme citoyen et responsable” ? »<sup>344</sup>. Trois groupes de cinq ou six personnes sont constitués, rassemblant chacun les trois publics envisagés pour la formation action-recherche : militants Quart Monde, chercheurs et volontaires permanents Quart Monde. Cette journée a permis

341 Fonds ATD – 0114/285/1991-1993 QM-Université – Photocopie de la note argumentaire « Vers une formation universitaire appuyée sur l'expérience du Quart Monde », 8 juin 1993.

342 Fonds ATD – 0114/285/1991-1993 QM-Université – Photocopie du compte-rendu de la réunion du 17/11/93 « Vers une formation universitaire appuyée sur l'expérience du Quart Monde » - 17 janvier 1994.

343 Fonds ATD – 0114/285/1991-1993 QM-Université – Photocopie du compte-rendu de la réunion du 17/11/93 « Vers une formation universitaire appuyée sur l'expérience du Quart Monde » - 17 janvier 1994.

344 Groupe de recherche Quart monde-université (Éd.). (1999). *Le croisement des savoirs : Quand le Quart monde et l'Université pensent ensemble*. Editions de l'atelier : Editions Quart monde.

de mettre en situation les différents participants afin de tester la méthodologie, mais également de chercher à rendre effectifs les grands principes au fondement de la démarche, tels que la réciprocité et l'équilibre entre les trois publics de l'expérimentation. Le groupe de travail a utilisé l'organisation de cette journée expérimentale pour affiner la préparation du programme de formation-action-recherche.

Ce qui était envisagé en 1993 comme un projet de séminaire organisé sous la forme de cycle de séances sur une année au sein d'une université<sup>345</sup> est devenu deux ans plus tard une « formation-action-recherche » organisée dans cinq zones géographiques sur deux ans, intégrant des dispositifs méthodologiques en séances plénières, en sous-groupes, en mixité et en non-mixité, avec l'objectif d'aboutir à la production de mémoires de recherche co-écrits<sup>346</sup>. Au-delà de l'enjeu de formation des militants Quart Monde, une dimension de recherche fondée sur le principe de réciprocité des savoirs est progressivement apparue. Même si l'activité de ce groupe de travail sur une période de deux ans a permis d'établir les fondements de la démarche expérimentale engagée en mars 1996, nous verrons ultérieurement que le programme Quart Monde-Université a gardé son caractère itératif. Nous focaliserons par la suite notre attention sur le déroulement du programme, mais nous pouvons ici donner un exemple de la consolidation progressive de la méthodologie de cette co-production des savoirs en train de se faire. L'équipe pédagogique du programme Quart Monde-Université n'avait pas envisagé de réunir les militants Quart Monde impliqués dans le programme Quart Monde-Université avant son commencement. Toutefois, une telle rencontre fut organisée sur une journée à la demande de plusieurs d'entre eux en amont du lancement de la démarche expérimentale, le 24 février 1996. Pensée pour constituer une phase de préparation au Programme, cette journée s'est tenue en présence du Secrétariat général du Mouvement ainsi que de la présidente du Mouvement Alwine de Vos Van Steenwijk<sup>347</sup>.

Outre la conception de l'expérimentation, les quelques années qui précédèrent l'engagement du programme Quart Monde-Université furent marquées par une recherche de soutiens institutionnels pour appuyer la démarche expérimentale. Pour le Mouvement ATD Quart Monde, il était important que les chercheurs impliqués dans la démarche ne la mènent pas seulement à titre individuel, mais engagent derrière eux leur institution scientifique de rattachement. Pour cela, le Mouvement a demandé aux chercheurs d'obtenir de la direction de leurs établissements respectifs un courrier officiel exprimant un accord explicite de l'institution en faveur de la participation du chercheur en question. Tous les participants scientifiques ont ainsi obtenu un soutien institutionnel pour leur engagement dans la démarche expérimentale qui s'annonçait, certains présidents d'université et directeurs d'UFR allant jusqu'à exprimer l'importance que revêtait une telle démarche pour leur propre établissement. Ainsi, au-delà du seul soutien pour la participation d'un chercheur qui leur était rattaché, certains établissements ont fait le choix de soutenir l'ensemble de la démarche expérimentale, à l'instar de l'université européenne de formation de Tours en France et de celle de Louvain-la-Neuve en Belgique. Dans ce

345 Fonds ATD – 0114/285/1991-1993 QM-Université – Photocopie du compte-rendu de la réunion du 17/11/93 « Vers une formation universitaire appuyée sur l'expérience du Quart Monde » - 17 janvier 1994.

346 Fonds ATD – 0154/22/01/04 – Photocopie du « Protocole d'accord entre les participants » - 22 février 1996.

347 Fonds ATD – 0154/22/01/04 – Courrier adressé par Françoise Ferrand aux militants Quart Monde engagés dans le projet Quart Monde – Université – 28 janvier 1996.

cadre, la Faculté ouverte de politique économique et sociale à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve (FOPE-UCL) a engagé un conseiller à la formation intégré à l'équipe pédagogique du programme (Daniel Cornerotte, licencié en sciences du travail)<sup>348</sup>. L'université européenne de formation de Tours a, quant à elle, engagé Pascal Galvani, docteur en sciences de l'éducation, en tant que conseiller à la formation au sein de l'équipe pédagogique du programme<sup>349</sup>. Ce soutien s'est accompagné d'un engagement direct de la direction de ces deux établissements à travers la présence au sein du conseil scientifique du programme de Georges Liénard, directeur de la Faculté ouverte de politique économique et sociale à l'université catholique de Louvain-la-Neuve et de Jean Germain, président de l'Université européenne de formation de Tours et maire de la ville de Tours.

Une des dimensions essentielles dans la phase de préparation du futur programme Quart Monde-Université qui impacta concrètement sa conception mais surtout sa faisabilité a consisté dans l'obtention des financements nécessaires. En effet, il n'était pas envisageable pour le Mouvement ATD Quart Monde d'assumer de manière autonome la totalité des coûts engendrés pendant les deux années de la mise en œuvre du programme (salaires, locations de locaux, achat de matériel...). Nous ne nous attarderons pas ici à réaliser une description exhaustive des coûts induits par la mise en œuvre du programme Quart Monde-Université, d'une part parce que nous n'avons pas eu accès à tous les documents permettant d'avoir une connaissance complète du budget, et d'autre part parce que cette information aurait un intérêt limité pour notre recherche. Toutefois, il nous apparaît ici important d'apporter quelques indications sur la consolidation du budget afin d'en dégager plusieurs éléments de compréhension structurants sur la réalisation concrète de cette expérience particulière de croisement des savoirs, éclairant ainsi certaines conditions rendant possibles les démarches de co-production des savoirs.

En parallèle du soutien institutionnel, le Mouvement ATD Quart Monde a ainsi cherché à obtenir différents soutiens financiers permettant de rendre possible la mise en place du programme Quart Monde-Université. Il a notamment cherché un soutien auprès du Fonds social européen et des fonds publics de France et de Belgique<sup>350</sup>, mais a rencontré au cours de cette démarche de grandes difficultés pour s'assurer l'obtention des fonds nécessaires à la mise en œuvre du programme. S'il a pu bénéficier d'un soutien du Fonds social européen, le Mouvement a été contraint de faire évoluer le projet. En effet, sa demande de financement auprès du Fonds Social Européen a suivi deux circuits de traitement administratif différents en France et en Belgique. En novembre 1995, le directeur du programme Claude Ferrand était informé que la demande de subvention relative à la partie du budget demandée pour l'activité belge du programme ne serait pas retenue par la mission belge du Fonds Social Européen. Il apprit toutefois, le 16 janvier 1996, que la demande de financement pour la partie française du programme avait reçu une réponse favorable de la mission française du FSE<sup>351</sup>. La réponse tardive du Fonds social européen par rapport au calendrier préalablement établi du programme Quart Monde-

<sup>348</sup> Fonds ATD – 0154/16/01 - Présentation et coordonnées du CS et de l'équipe pédagogique.

<sup>349</sup> Fonds ATD – 0154/16/01 - Présentation et coordonnées du CS et de l'équipe pédagogique.

<sup>350</sup> Fonds ATD – 0154/16/01 – Courrier de Claude Ferrand adressé à Matéo Alaluf – 24 mai 1996. Le Mouvement a également pu bénéficier du soutien financier de la Caisse d'Épargne dans la mise en place du programme Quart Monde – Université (Ferrand, 2008, p. 32).

Université a donc imposé au Mouvement de repousser la date de lancement de l'expérimentation au 1<sup>er</sup> mars 1996<sup>352</sup>. Il devenait alors nécessaire pour le Mouvement de rechercher de nouvelles sources de financement pour compléter les subventions déjà acquises, alors même que le programme s'engageait. Le Mouvement ATD Quart Monde est parvenu à obtenir de nouvelles subventions pour la mise en œuvre du programme auprès de plusieurs acteurs publics en Belgique, tels que le ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation de la Communauté française de Belgique, le ministère de la région wallonne ou encore la Commission Communautaire française en Belgique<sup>353</sup>. Certaines de ces subventions ont été reçues pendant le déroulement du programme Quart Monde-Université, d'autres ne le furent qu'après la fin du programme, en 1998 et 1999<sup>354</sup>.

Bien que n'étant pas encore assuré de recevoir toutes les subventions, le programme Quart Monde-Université fut bien lancé en mars 1996 sur la base d'un engagement de 32 participants chercheurs, militants Quart Monde et volontaires permanents du Mouvement, tous désignés par le même terme, celui d'« acteurs-auteurs ». Comme nous l'avons déjà évoqué, ils s'engageaient, sur la base du protocole d'accord qu'ils avaient signé, à engager une démarche de co-production de savoirs fondée sur le croisement des sciences, de l'expérience de ceux qui vivent la pauvreté et de l'engagement à leurs côtés.

Nous allons maintenant nous intéresser aux éléments caractéristiques de la démarche expérimentale qui a constitué un cadre de mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs.

### 5.2.3 Structuration du programme Quart monde-Université

Le programme Quart Monde-Université a rassemblé 32 participants répartis dans cinq groupes de recherche mixtes situés en Bretagne, Normandie, Nord-Pas-de-Calais (France), à Bruxelles et dans le Hainaut (Belgique). Ces cinq groupes, composés chacun de militants, d'universitaires et d'un volontaire permanent, ont été constitués à partir de la localisation géographique des militants Quart Monde impliqués dans le programme. Comme l'indiquait le protocole d'accord qu'ils avaient signé au préalable, ils s'engageaient le 1<sup>er</sup> mars 1996 dans ce que le Mouvement ATD Quart Monde avait choisi d'appeler le « programme Quart Monde-Université »

---

351 Fonds ATD – 0154/15/02/01 – Document manuscrit « L'avancée du projet Quart Monde – Université. Chrono des mois de décembre 1995 et de janvier 1996 » écrit par Claude Ferrand.

352 Fonds ATD – 0154/17/02/05 – Courrier de Claude Ferrand à Jean Germain – 15 décembre 1995.

353 Courrier du Ministère de l'Éducation, de la recherche et de la formation de la Communauté française de Belgique, daté du 27 août 1996, réf. D4/RS/CM/96/896.344 ; Courrier du Ministère de l'Éducation, de la recherche et de la formation de la Communauté française de Belgique, daté du 2 juin 1997, réf. D4/RS/CM/97/896.344. Fond ATD – cote 0154/22/04 ; « Arrêté ministériel octroyant une subvention de 1.150.000 de FB à ATD Quart-Monde – cellule de La Louvière à titre d'aide au projet expérimental de « Formation-Action-Recherche entre Quart Monde et Université », daté du 26 avril 1997 et signé par le Ministre de l'Action sociale, du Logement et de la Santé, Fond ATD – cote 0154/22/04.

354 Courrier du Gouvernement de la Communauté française (Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, du Sport et des Relations internationales) adressé à ATD Quart-Monde Wallonie-Bruxelles, daté du 28 septembre 1998, réf. JLH/MA/il/462 ; Courrier du Gouvernement de la Communauté française (Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, du Sport et des Relations internationales) adressé à ATD Quart-Monde Wallonie-Bruxelles, daté du 14 juin 1999, réf. JLH/MA/il/304, Fond ATD – cote 0154/22/04.

qualifié de « programme de formation-action-recherche »<sup>355</sup>. Dans le cadre de cette démarche expérimentale, les 32 participants étaient appelés des « acteurs-auteurs ».

Les deux encadrés ci-dessous listent l'ensemble des participants au programme Quart Monde-Université : c'est-à-dire les acteurs-auteurs, mais également les membres de l'équipe pédagogique du programme. Leur présentation est reprise de l'ouvrage déjà cité auquel le programme a abouti<sup>356</sup>.

### **Les acteurs-auteurs du Programme Quart Monde-Université**

#### *Groupe thématique « Histoire : de la honte à la fierté »*

Léon Cassiers, professeur émérite (médecine), UCL (Belgique)  
Françoise Digneffe, professeur des universités (criminologie), UCL (Belgique)  
Daniel Lebreton, militant Quart Monde, Rennes (France)  
Danielle Lebrun, militante Quart Monde, Dinan (France)  
Marie-Jeanne Notermans, volontaire-permanente Atd Quart Monde, Heerlen (Pays-Bas)  
Noëlle Stenegry, militante Quart Monde, Rennes (France) (de mars 1996 à avril 1997)

#### *Groupe thématique « Famille : le projet familial et le temps »*

Pierre Fontaine, professeur émérite (psychologie), UCL (Belgique)  
Marie Jahrling, militante Quart Monde, Noisy-le-Grand (France)  
Pierre Maclouf, professeur des universités (sociologie), Paris 1 (France)  
Christian Scribot, militant Quart Monde, Lille (France)  
Françoise Vedrenne, volontaire-permanente Atd Quart Monde, Lille (France)  
Paulette Vienne, militante Quart Monde, Lille (France)

#### *Groupe thématique « Savoirs : libérez les savoirs ! »*

Marie-Hélène Boureau, volontaire-permanente Atd Quart Monde, Marseille (France)  
Carl Havelange, chercheur qualifié en histoire, Liège (Belgique)  
Martine Le Corre, militante Quart Monde, Caen (France)  
Jean Marie Lefevre, militant Quart Monde, Cherbourg (France)  
Odette Leroy, militante Quart Monde, Caen (France)  
Gaston Pineau, professeur des universités (sciences de l'éducation), Tours (France)  
Paul Taylor, professeur des universités (sciences de l'éducation), Tours (France)

#### *Groupe thématique « Travail, activité humaine : talents cachés »*

Didier Clerbois, militant Quart Monde, Bruxelles (Belgique)  
Marc Couillard, militant Quart Monde, Bruxelles (Belgique)  
Hector Guichart, militant Quart Monde, Bruxelles (Belgique)  
Luigi Mosca, chercheur en physique, Centre d'études de Saclay (France)  
Ides Nicaise, chercheur en économie, Leuven (Belgique)  
Jacques Ogier, volontaire-permanent Atd Quart Monde, Paris (France)  
Jean Maurice Verdier, professeur des universités (droit), Paris X (France)

#### *Groupe thématique « Citoyenneté : représentation, grande pauvreté »*

Denise Bernia, militante Quart Monde, La Louvière (Belgique)  
Jacques Fierens, professeur des universités (droit), Namur (Belgique)  
Joëlle Meurant, militante Quart Monde, La Louvière (Belgique)  
Georges Mus, militant Quart Monde, Charleroi (Belgique)  
Patrice Nouvel, volontaire-permanent Atd Quart Monde, Lyon (France)  
Pierre Yves Verkindt, professeur des universités (droit), Lille II (France)

**Tableau n° 5 – Liste des acteurs-auteurs du programme Quart Monde-Université**

355 Groupe de recherche Quart monde-université (Éd.). (1999). *Le croisement des savoirs : Quand le Quart monde et l'Université pensent ensemble*. Editions de l'atelier : Editions Quart monde.

356 Groupe de recherche Quart monde-université (Éd.). (1999). *Op. cit.*

### **L' équipe pédagogique du programme Quart Monde – Université**

*Claude Ferrand*, volontaire-permanent Atd Quart Monde (directeur du programme)  
*Daniel Cornerotte*, licencié en sciences du travail, Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale, Université Catholique de Louvain la Neuve (conseiller à la formation)  
*Françoise Ferrand*, volontaire-permanente Atd Quart Monde (conseillère pédagogique)  
*Pascal Galvani*, docteur en sciences de l'éducation, Université Européenne de Formation, Tours (conseiller à la formation)  
*Patrick Brun*, docteur en sciences de l'éducation, AFDI-IFRADE, Angers (évaluateur)

*Tableau n° 6 – Composition de l'équipe pédagogique du programme Quart Monde-Université*

La démarche expérimentale de deux ans a donc impliqué quinze militants Quart Monde ayant vécu la misère et fait l'expérience des Universités populaires Quart Monde, douze universitaires de disciplines variées et cinq volontaires permanents du Mouvement ATD Quart Monde. Les cinq groupes thématiques qui ont été constitués de manière collective lors du premier séminaire de lancement s'établissaient sur un modèle similaire pour assurer une répartition équilibrée : chaque groupe se composait de trois militants Quart Monde, d'un volontaire permanent et de deux ou trois universitaires.

Afin de garantir le partage par tous les participants des modalités de fonctionnement du programme et des principes à son fondement, un « protocole d'accord » fut établi. Chaque acteur-auteur signa le protocole d'accord, co-signé par le directeur du programme, Claude Ferrand. Ce document énonçait la finalité du programme et sa déclinaison en objectifs opérationnels, il décrivait les modalités de mise en œuvre du programme en identifiant l'ensemble des participants du programme, leurs rôles et leurs missions, il établissait les dispositions éthiques que les participants devaient respecter et il présentait enfin le calendrier du déroulement du programme<sup>357</sup>. Cette signature marquait symboliquement leur engagement dans un processus d'une durée de deux ans dont la structuration temporelle était déjà inscrite dans le protocole d'accord, et elle fut respectée tout au long de l'expérimentation : les militants Quart Monde travaillaient trois jours par semaine en groupes thématiques à Caen, Lille, Rennes, Bruxelles et La Louvière, avec l'appui d'une « personne-ressource bénévole » par groupe ; une journée de travail était organisée tous les deux mois (en alternance avec les séminaires) pour que chaque groupe thématique se rassemble en mixité (militants Quart Monde, universitaires, volontaires permanents) et puisse avancer sa recherche thématique et l'écriture de son mémoire ; et un séminaire de trois jours était organisé tous les deux mois pour un travail collectif rassemblant tous les groupes d'acteurs-auteurs à Chantilly (Oise), au sein du centre culturel Les Fontaines (dix séminaires de trois jours furent organisés sur la durée totale du programme Quart Monde-Université).

<sup>357</sup> Photocopie du « Protocole d'accord entre les participants » - 22 février 1996, Fond ATD – cote 0154/22/01/04.

Afin de s'assurer que les difficultés financières rencontrées par les militants Quart Monde n'impactent pas leur capacité d'implication tout au long du processus, le Mouvement a établi préalablement au lancement du programme le versement d'une rémunération aux militants Quart Monde en contrepartie de leur activité relative au programme expérimental. Cet élément de la mise en œuvre du programme est notifié dans la « lettre de mission » que les militants Quart Monde ont signé en tant qu'acteur-auteur. Seuls les militants ATD Quart Monde sont donc concernés par cette disposition, les universitaires étant « mis gratuitement à disposition » par leur université<sup>358</sup>, les volontaires permanents intervenant dans le cadre de leur activité au sein du Mouvement<sup>359</sup>. La lettre de mission signée par les militants Quart Monde stipule : « ATD établit un contrat individuel avec chacun de vous, en s'assurant que vos droits soient garantis pendant et après la formation »<sup>360</sup>. Les frais de déplacement et de séjour induits pendant deux ans par les activités relatives au Programme ont été intégralement pris en charge par le Mouvement pour l'ensemble des acteurs-auteurs.

Si la méthodologie de la démarche expérimentale a pu évoluer au cours du processus, les travaux préparatoires menés entre 1993 et 1995 avaient permis de poser plusieurs éléments structurants du programme Quart Monde-Université comme sa durée, le nombre de groupes de recherche ou encore son aboutissement à travers la publication d'un ouvrage co-écrit. Les travaux préparatoires ont également permis d'identifier les différentes instances nécessaires au déroulement du processus en fonction des objectifs définis : l'équipe pédagogique et le conseil scientifique.

« La formulation des différents types de savoirs ne suffit pas à permettre leur croisement, il faut aussi un accompagnement méthodologique au dialogue » (Galvani, 1999, p. 28). Une équipe pédagogique a donc suivi toute la démarche expérimentale afin d'accompagner par des moyens pédagogiques et méthodologiques la mise en œuvre du programme. Afin de constituer cette équipe autour des deux volontaires permanents du Mouvement, Claude Ferrand et Françoise Ferrand, l'association a établi des conventions avec différentes structures. Sur la base de ces documents, le Mouvement s'engage notamment à prendre en charge les coûts relatifs à l'activité des membres de l'équipe pédagogique recrutés pendant toute la durée du processus. Une convention a ainsi été établie avec l'UCL-FOPES portant sur la « mise à disposition pour la réalisation du programme d'un universitaire, Conseiller à la formation des universitaires »<sup>361</sup>. Une autre a été établie avec l'Université Européenne de Formation de Tours (UEFT) pour mettre « à disposition du programme un universitaire à mi-temps pendant toute la durée de l'action-formation-recherche » en charge de la « réalisation de la mission de Conseiller à la formation des universitaires français et des tâches décrites au paragraphe 3.3.2

---

358 Photocopie du modèle de document : IRFRH, « Programme expérimental Quart Monde – Université. Lettre de mission. Participant au programme en tant qu'acteur-auteur universitaire », non daté, 2 p., Fond ATD – cote 0154/22/01/04.

359 Photocopie du modèle de document : IRFRH, « Programme expérimental Quart Monde – Université. Lettre de mission. Participant au programme en tant qu'acteur-auteur volontaire permanent du Mouvement ATD Quart Monde », non daté, 2 p., Fond ATD – cote 0154/22/01/04.

360 Photocopie du modèle de document : IRFRH, « Programme expérimental Quart Monde – Université. Lettre de mission. Participant au programme en tant qu'acteur-auteur militant Quart Monde », non daté, 2 p., Fond ATD – cote 0154/22/01/04.

361 Fond ATD – cote 0154/22/05.

du protocole »<sup>362</sup>. Une troisième convention fut établie avec une autre structure pour mettre « à disposition du programme un Évaluateur à mi-temps pendant toute la durée de la convention » en charge de la « réalisation de la mission et des tâches décrites au paragraphe 3.3.4 du protocole »<sup>363</sup>.

Cinq personnes constituaient cette équipe pédagogique : un directeur-coordonateur du programme ; une conseillère pédagogique à plein temps, volontaire permanente d'ATD Quart Monde qui avait fait l'expérience de l'animation d'une Université populaire, et qui était chargée de l'accompagnement et du suivi des militants Quart Monde du programme (Ferrand F., 1999) ; deux universitaires conseillers à la formation à mi-temps qui avaient plus spécifiquement pour mission d'appuyer les universitaires et les volontaires permanents du programme ; une personne chargée de l'évaluation des résultats du programme et des moyens mis en œuvre (voir ci-dessus le tableau n° 6). L'équipe pédagogique a eu à jouer un rôle important d'adaptation de la démarche en termes de rythme et en termes d'animation en fonction des contraintes apparaissant au cours de la mise en œuvre du programme. La méthodologie a été construite tout au long du processus. Chaque membre de l'équipe pédagogique ayant des missions différentes, celle-ci se réunissait une journée toute les deux semaines afin d'assurer une coordination des différentes dimensions du processus (32 jours sur les deux années).

De manière complémentaire à l'équipe pédagogique, notamment à l'intervention de la conseillère pédagogique Françoise Ferrand, le programme a intégré un accompagnement spécifique des militants Quart Monde impliqués dans le programme. Appelés « personnes-ressources », cinq intervenants étaient chargés de suivre chacun un groupe de militants situé géographiquement et constitué par thématique (Caen, Rennes, Bruxelles, Lille, La Louvière). Leur mission était de pouvoir les outiller au dialogue avec les universitaires et à l'écriture des mémoires. Leur apport était ainsi méthodologique (orthographe ; prise de note ; lecture à l'aide d'un surligneur...) et ne constituait pas un appui thématique<sup>364</sup>.

L'autre instance qui fut identifiée comme nécessaire avant le démarrage du programme Quart Monde-Université est le Conseil scientifique. Outre la présence des chercheurs dans les différents groupes thématiques que comptait le processus de formation-action-recherche afin de mettre en œuvre des pratiques de co-production des savoirs avec des militants Quart monde et des volontaires permanents du Mouvement Quart Monde, le programme Quart Monde-Université s'est également doté d'un Conseil scientifique. Composé de sept universitaires français et belges, il avait deux missions principales qui étaient d'« examiner et valider la qualité et la rigueur des savoirs produits dans les mémoires à la fin de l'opération » et de « participer à l'organisation d'un colloque européen destiné à faire connaître et à confronter les résultats de la formation-action-recherche et contribuer à des publications dans des revues scientifiques »<sup>365</sup>. Nous évoquerons plus longuement l'activité du Conseil scientifique par la suite.

<sup>362</sup> Fond ATD – cote 0154/22/05.

<sup>363</sup> Fond ATD – cote 0154/22/05.

<sup>364</sup> Fonds ATD - 0154/17/02/07 – Courrier de Françoise Ferrand adressé aux personnes-ressources – 30 novembre 1996.

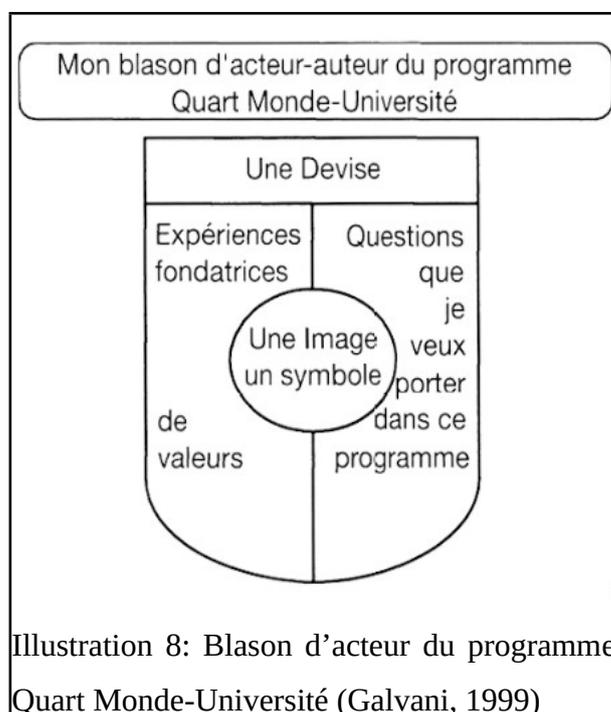
<sup>365</sup> Fonds ATD – 0154/16/01 – Lettre de mission des membres du Conseil scientifique du programme expérimental Quart Monde-Université.

### 5.3 Déroulement du programme Quart Monde-Université : la naissance du « croisement des savoirs » comme démarche de co-production des savoirs (1996-1998)

Il nous paraissait nécessaire d'analyser les conditions qui ont rendu possible la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs entre militants Quart Monde, volontaires permanents et chercheurs, c'est pourquoi nous avons souhaité étudier, dans les sous-parties précédentes, certaines dimensions du Mouvement ATD Quart Monde et la phase d'émergence du programme Quart Monde-Université. Il nous importe à présent de porter plus spécifiquement notre attention sur les modalités de conduite de l'expérimentation initiée par ATD Quart Monde à la fin des années 1990 et qui résonne encore aujourd'hui dans le champ scientifique français sous le nom de « croisement des savoirs ». Nous nous intéresserons au cadre méthodologique sur lequel se sont appuyées les pratiques de co-production des savoirs mises en œuvre, puis aux modalités de réalisation des cinq recherches entreprises en parallèle. Enfin, nous focaliserons notre attention sur l'enjeu de l'évaluation de l'expérimentation et des dispositifs mis en place pour la réaliser.

#### 5.3.1 Éléments méthodologiques des pratiques de co-production des savoirs

Les premiers travaux du programme de formation-action-recherche portant le nom Programme Quart Monde-Université sont engagés peu de temps après la date du lancement officiel, le 1er mars 1996. Du 14 au 16 mars 1996 est organisé le premier séminaire à Chantilly rassemblant l'ensemble des acteurs-auteurs du programme Quart Monde-Université et les membres de l'équipe pédagogique. Un des temps de travail fut consacré au suivi de la démarche du blason, introduite par Pascal Galvani, membre de l'équipe pédagogique, qui avait déjà fait l'expérience de son utilisation (Galvani, 1999, p. 26). L'objectif visé à travers l'utilisation de cet outil d'animation était de donner à chaque acteur-auteur « la possibilité de présenter les différents savoirs qu'il juge pertinents dans le contexte » (Galvani, 1999, p. 26).



Comme le présente le schéma ci-dessus, les acteurs-auteurs ont pu partager quelques éléments de leur vécu de la pauvreté et des questions inhérentes qu'ils souhaitaient formuler dans le cadre du programme. Un temps individuel a été consacré à leur réalisation puis chacun des acteurs-auteurs a fait connaître auprès de l'ensemble des participants au premier séminaire les composants de son propre blason. Le contenu des blasons a constitué le socle sur lequel s'est appuyée la réflexion collective des participants pour faire émerger les thématiques prioritaires qui ont fait l'objet des cinq recherches engagées par la suite. Les cinq thématiques de recherche formulées collectivement furent les suivantes : « Histoire : de la honte à la fierté », « Savoirs : libérer les savoirs ! », « Famille : le projet familial et le temps », « Citoyenneté : représentation, grande pauvreté », « Travail, activité humaine : talents cachés ». Elles ont chacune été prises en charge par un groupe mixte localisé géographiquement tel que nous l'avons précédemment indiqué et composé de six ou sept personnes (trois militants, un volontaire permanent, deux à trois universitaires). À partir des cinq groupes mixtes, les cinq recherches ont été menées en parallèle sur les différents territoires.

« L'accompagnement méthodologique du programme s'est bâti sur le principe d'égalité des acteurs-auteurs dans la co-construction de toutes les étapes de la recherche » (Galvani, 1999, p. 30), c'est-à-dire la définition d'une question prioritaire, l'élaboration d'une problématique, la production d'un état de la question, la réalisation du travail d'enquête, l'analyse des données et la production écrite présentant les résultats. L'équilibre des pouvoirs et des légitimités entre chercheurs, militants Quart Monde et volontaires permanents impliqués dans le processus de co-production des savoirs était ainsi posé comme un fondement de la démarche et non comme un objectif. Chaque type de savoir a fait l'objet d'une attention particulière dans le processus du programme Quart Monde-Université. La méthodologie a tenu compte des enjeux d'asymétrie déjà identifiés entre les savoirs d'expérience et les savoirs universitaires qui bénéficient déjà d'un travail de formalisation. « Il y a un déséquilibre entre les savoirs théoriques qui sont prêts à être exprimés et les savoirs d'expérience qui ont rarement fait l'objet d'un travail de formalisation préalable. Il faut donc que la démarche pédagogique corrige ce déséquilibre par un accompagnement des acteurs à la formalisation de leurs savoirs d'expérience et d'action » (Galvani, 1999, p. 27). Tel que nous l'évoquions précédemment, c'est dans cet objectif de réduction des asymétries que les militants Quart Monde des cinq groupes thématiques ont été accompagnés pendant les deux ans du programme, par la volontaire permanente Françoise Ferrand d'une part, mais aussi par une personne-ressource bénévole lorsque ceux-ci se retrouvaient en groupe de pairs trois jours par semaine.

Nous l'avons évoqué précédemment, les personnes en situation de pauvreté ayant été sélectionnées pour participer au programme Quart Monde-Université n'ont pas été choisies par hasard, leur statut de militant Quart Monde et leur expérience des Universités populaires Quart Monde étaient des critères fondamentaux<sup>366</sup>. Ces deux critères correspondaient à deux dimensions de leur contribution au sein du programme. L'expérience des Universités populaires permettait de garantir que les militants Quart Monde soient en capacité de structurer leur pensée et de formuler leurs idées, en plus de posséder un niveau de maîtrise minimal de la lecture et de

---

<sup>366</sup> Entretien avec un acteur du programme Quart Monde-Université.

l'écriture. Leur statut de militant leur permettait de répondre à la mission de transmission et de diffusion des acquis tirés du programme Quart Monde-Université au sein de leur « peuple », c'est-à-dire auprès des familles du Quart Monde. Cette dimension du recrutement des acteurs-auteurs du programme avait émergé en 1994 lors des échanges du groupe de travail préparant la démarche expérimentale<sup>367</sup>.

Même si les savoirs universitaires paraissaient les plus facilement mobilisables puisqu'ils avaient déjà fait l'objet d'une formalisation, ils ont nécessité toutefois un travail de communicabilité, à l'instar des autres types de savoirs. Cette difficulté n'avait pas été anticipée avant l'engagement du programme. C'est au cours du programme que s'est révélée la nécessité d'élaborer une forme d'accompagnement des chercheurs pour rendre accessible leur réflexion conceptuelle. Un échange entre l'équipe pédagogique et les chercheurs impliqués dans le programme a permis d'identifier des pratiques favorisant cette accessibilité, telles que formuler des phrases courtes ou encore définir tous les concepts utilisés (Galvani, 1999, p. 28). Une nouvelle fois, cette dimension de l'expérimentation témoigne de la nécessité d'adapter les modalités de mises en œuvre, tel qu'un acteur du programme l'exprimait dans un courrier daté du 2 novembre 1996 : « nous sommes dans un véritable laboratoire des croisements des savoirs, nous avançons pas à pas en devant résoudre au fur et à mesure les questions qui se présentent à nous. C'est toujours aussi passionnant, et nous sommes obligés d'innover sans cesse »<sup>368</sup>.

C'est à partir de sa thématique de recherche que chaque groupe mixte a cherché à formuler une question de recherche. Ce processus de recherche a connu le même déroulement pour chaque groupe, c'est-à-dire qu'un rythme a été défini pour enchaîner les différentes étapes du processus de croisement des savoirs tout au long des deux années. On retrouve ainsi des éléments méthodologiques structurants dans la production des données de la recherche partagés par l'ensemble des groupes thématiques : entretiens réalisés par les militants du programme avec des personnes en situation de pauvreté, production écrite de « décryptages » de l'ensemble des réunions et alternance des temps de travail en groupes thématiques, groupes non mixtes (ou groupes de pairs) et en plénières. Toutefois les groupes thématiques avaient une marge de manœuvre concernant la méthodologie qu'ils souhaitaient suivre, ils pouvaient l'adapter à leur question de recherche. Le groupe « Histoire : de la honte à la fierté » a par exemple réalisé uniquement des entretiens avec des personnes en situation de pauvreté, ce qui ne fut pas le cas du groupe « Famille : le projet familial et le temps ». Celui-ci s'est également fondé sur un entretien avec un couple de personnes aisées réalisé par des militants Quart Monde ou encore un entretien avec un couple de volontaires ATD Quart Monde réalisé par la volontaire permanente impliquée dans le groupe (Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999).

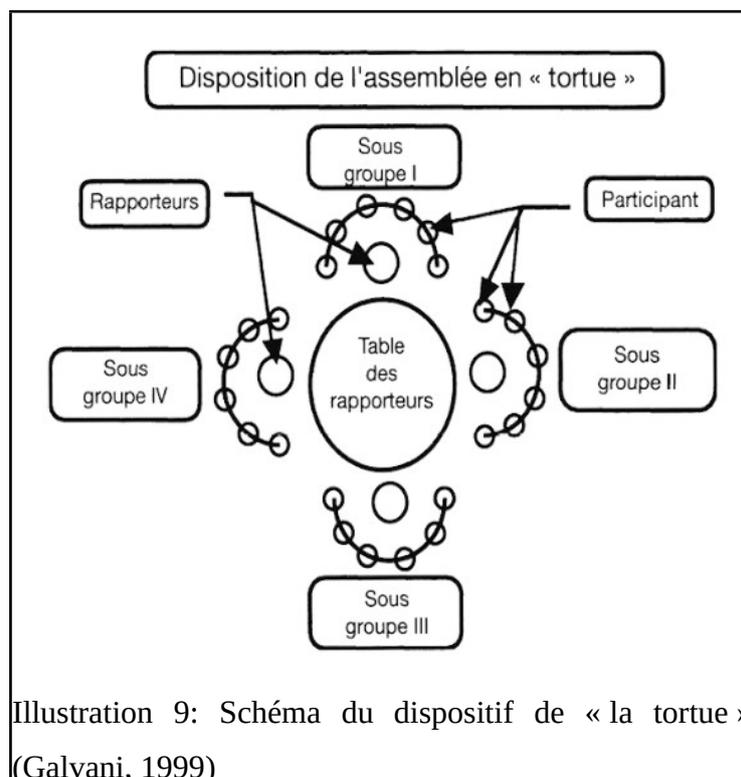
Le programme s'est déroulé sur deux ans, de mars 1996 à mars 1998. Cette période de deux ans a été jalonnée par l'organisation de 10 séminaires de trois jours réunissant au centre culturel « Les Fontaines » de Chantilly

<sup>367</sup> Photocopie du compte-rendu de la troisième réunion du groupe ATD-Université organisée à Paris le 17 mars 1994, Fond ATD – cote 0154/22/01/02.

<sup>368</sup> Courrier daté du 02/11/97, Fond ATD – cote 0154/16/02.

(Oise) l'ensemble des acteurs-auteurs et l'équipe pédagogique. Entre deux séminaires, les militants Quart Monde de chaque groupe thématique maintenaient un rythme de travail constant puisqu'ils se réunissaient trois jours par semaine. Ils rencontraient les autres membres de leur groupe thématique (chercheurs et volontaires) tous les deux mois lors de « journées intermédiaires » alternant ainsi avec les séminaires à Chantilly organisés sur la même fréquence. La trame méthodologique du programme était donc constituée d'une alternance de dispositifs aux objectifs diversifiés permettant à chaque participant d'être en interaction avec une diversité d'autres acteurs-auteurs. Ainsi, aux groupes thématiques pouvaient temporairement succéder les groupes de pairs se reformant lors de chaque séminaire, puisqu'un temps était à chaque fois consacré à la rencontre entre « pairs », c'est-à-dire militants Quart monde, universitaires ou volontaires permanents. Ce dispositif permettait de partager l'avancement des cinq processus de recherche parallèles à partir d'un langage commun, d'un type de savoir commun.

Lors des séminaires, l'équipe pédagogique organisait le programme de telle sorte qu'alternent des temps en groupes de pairs avec des temps en assemblée plénière. Ce quatrième type de travail collectif que représentent les assemblées plénières a ainsi été mis en œuvre lors de chaque séminaire. Pour assurer une circulation de la parole et réduire les asymétries de pouvoir face à l'exercice de la prise de parole, l'équipe pédagogique a réfléchi à un dispositif favorisant une réflexion collective avec les trente-deux acteurs-auteurs. Elle s'est alors appuyée sur l'outil de travail en groupe appelé « la tortue » qu'elle a adapté aux caractéristiques du programme Quart Monde-Université. La méthodologie particulière qu'elle comporte en termes d'usage de l'espace et de circulation de la parole est décrite dans le schéma ci-dessous.



La méthodologie de « la tortue » permettait de combiner différentes formes de prises de parole, telles que des échanges au sein des sous-groupes ; des échanges entre le sous-groupe et son rapporteur ; des échanges entre les groupes à travers la prise de parole des rapporteurs ; des prises de parole de participants à destination de toute l'assemblée. Tous les participants pouvaient ainsi contribuer à la réflexion collective selon les modalités qui leur convenaient le mieux.

L'ensemble des échanges en sous-groupes, lors des séminaires ou des journées intermédiaires en groupe thématique, était enregistré et faisait l'objet de retranscriptions (ou « décryptage ») afin que les discussions, sous format papier, puissent faire l'objet d'une reprise par tous les participants, étant transmises avant la rencontre ultérieure. Les décryptages faisaient notamment l'objet d'un important travail réalisé par les militants lors de leurs périodes de travail hebdomadaires. Les retranscriptions sous format papier étaient alors découpées par phrases ou paragraphes et les découpages étaient ensuite classés dans des pochettes afin d'être rassemblés par thématiques, sujets ou idées.

La dimension itérative du programme se révèle une nouvelle fois dans un courrier interne au programme écrit en juin 1997 : « nous en sommes maintenant à la rédaction des mémoires. Étape difficile car il s'agit d'une écriture collective à partir des écritures personnelles qui devront s'harmoniser. (...) Ce qui est rassurant, d'une certaine façon, c'est que les universitaires et les volontaires ATD présents dans ce programme sont aussi perplexes que les militants sur le comment faire. Jusqu'au bout, c'est en marchant que nous ferons le chemin... »<sup>369</sup>.

Un des éléments majeurs de la méthodologie élaborée pour la mise en œuvre du programme Quart Monde-Université consiste dans l'écriture. En effet, si elle constituait un des résultats prioritaires du programme, c'est-à-dire aboutir à la co-écriture des mémoires de recherche, le « texte écrit » fut également le support de la réflexion collective tout au long des deux années du programme, comme par exemple à l'étape de la définition des problématiques de recherche :

« On a échangé ces textes produits [par chaque acteur-auteur], on a cherché les idées forces, ce qui se rassemblait dans les textes des uns des autres, ce qui était commun. Oui c'est vraiment l'exercice qui nous a permis d'affiner notre problématique »<sup>370</sup>. Que ce soit sous la forme des productions propres des acteurs-auteurs, des retranscriptions des entretiens réalisés, des textes produits par des philosophes ou des chercheurs, des décryptages issus des discussions, le texte écrit a constitué un outil méthodologique central pour la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs dans le programme Quart Monde-Université : « après on s'envoyait les textes et on disait nos accords, nos désaccords, nos incompréhensions, nos remises en cause etc. C'est un peu, ça a été tout le temps comme ça qu'on a construit l'écriture en fait »<sup>371</sup>.

---

<sup>369</sup> Courrier daté du 3 juin 1997, Fond ATD – cote 0154/17/02/07.

<sup>370</sup> Entretien avec un acteur du programme Quart Monde-Université.

<sup>371</sup> Entretien avec un acteur du programme Quart Monde-Université.

### 5.3.2 Analyse croisée des cinq recherches en co-production des savoirs

Au-delà de la seule dimension méthodologique du programme Quart Monde-Université, il nous importe d’appréhender de quelle manière a pu se réaliser l’expérience du croisement des savoirs qu’il a rendu possible. Nous souhaiterions alors dans cette sous-partie nous attacher à analyser certaines dimensions des pratiques de co-production des savoirs initiées dans le cadre du programme Quart Monde-Université. Sans remettre en question l’apport pour notre travail empirique des entretiens réalisés avec un certain nombre des acteurs-auteurs, les données récoltées sur les pratiques concrètes mises en œuvre dans le cadre des cinq groupes de recherche n’ont souvent pas été pertinentes pour éclairer cette dimension de notre recherche. Le décalage temporel entre la mise en œuvre du programme Quart Monde-Université et la réalisation des entretiens semi-directifs explique cette situation. Outre les données récoltées lors des entretiens, la rédaction de cette sous-partie s’appuie par conséquent sur les mémoires produits par les groupes thématiques et rassemblés dans l’ouvrage *Le croisement des savoirs : Quand le Quart monde et l’Université pensent ensemble*<sup>372</sup>. Nous mobiliserons ici un certain nombre d’extraits des mémoires de recherche pour étayer notre propos.

La première caractéristique que nous pourrions ici analyser est la dimension itérative des cinq recherches menées. Il apparaît dans les différents mémoires les modalités concrètes des choix qui ont pu être opérés au sein des groupes thématiques et qui illustrent que chacune des recherches a suivi sa dynamique propre, bien qu’intégrées dans un cadre partagé. Le groupe Citoyenneté a par exemple vu évoluer la manière de concevoir la notion « les plus pauvres » dans le cadre de ses travaux : « Il n’y a pas d’accord, au début de notre recherche, pour utiliser l’expression *les plus pauvres*. Un universitaire se demande comment définir qui sont *les plus pauvres* ? Les militants, dont le souhait est de n’oublier personne, disent que de maintenir les plus pauvres dans le titre, c’est reconnaître qu’ils existent. Le volontaire pense qu’employer le terme *les plus pauvres* risque d’enfermer dans un vocabulaire spécifique au Mouvement ATD Quart Monde, ce qui n’est pas le but de la recherche. Un universitaire soutient que l’on servirait mieux la cause des plus pauvres en n’ayant pas l’air de réfléchir uniquement à leur sujet. Le groupe se met d’accord pour utiliser le terme *pauvres* dans la question centrale. Le débat va, comme on le verra plus loin, évoluer. Il nous conduira au terme de notre mémoire à préciser le sens que nous donnons à l’expression “les plus pauvres” » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 437). Les croisements d’expériences et de savoirs qui ont été réalisés dans le cadre des cinq recherches ont ainsi amené chacune des recherches à suivre des pistes qui n’avaient pas été identifiées initialement permettant ainsi de construire la réflexion, comme le corpus, au fur et à mesure de l’avancement du processus. Le groupe thématique Savoirs témoigne également du caractère itératif de leur recherche collective à travers la métaphore du cheminement : « Nous avons cheminé, parfois difficilement, parfois dans le brouillard, entrecoupé d’éclaircies » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 333).

---

<sup>372</sup> Des documents personnels ont été produits par les acteurs-auteurs dans le cadre des travaux des groupes de recherche. Pour la part de ces documents qui ont été archivés et rassemblés au Centre Joseph Wresinski, elle ne nous a pas été rendue accessible, dans les conditions établies par le code de déontologie que nous avons signé concernant l’accessibilité des documents archivés au Centre international Joseph Wresinski.

Nous l'évoquions précédemment, ce caractère itératif des recherches menées s'articule toutefois avec un cadre partagé, notamment dans sa dimension temporelle. Le calendrier est en effet partagé puisque tous les groupes thématiques participent aux séminaires rassemblant l'ensemble des acteurs-auteurs du programme à Chantilly et se réunissent en groupes mixtes autour de leur thématique respective sur le même rythme. De la même manière, nous l'avons observé également, les groupes thématiques partagent de nombreux éléments méthodologiques apportés par l'équipe pédagogique. Un exemple en particulier peut illustrer, non seulement l'usage partagé d'un même outil au démarrage du programme (la fiche de recherche de chaque groupe thématique), mais également la dynamique de croisement des groupes proposée par l'équipe pédagogique à partir de la discussion de ces fiches : « Notre question générale est ainsi formulée : qu'est-ce que la représentation ? Cette fiche est présentée aux autres groupes thématiques afin d'entendre leurs observations. Ils s'étonnent que le mot *pauvres* soit retiré de la question générale. À la suite du séminaire, les militants interviennent pour proposer : la question de la représentation des pauvres dans la démocratie. Un universitaire réagit : au lieu de *dans*, il met *et* la démocratie. Accord général du groupe pour la formulation de la question centrale de notre thème qui est : La question de la représentation des pauvres et la démocratie. L'hypothèse est ainsi formulée : la représentation, c'est rendre présente la question des absents. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 435).

Nous pouvons ainsi observer que le cadre pesant sur les différentes recherches, bien qu'il les oriente, n'a pas empêché pour chacune d'elle de développer une forme de singularité sur la base d'une marge de liberté laissée aux participants, il s'agit alors que les acteurs-auteurs acceptent l'incertitude inhérente à la démarche de co-production des savoirs. Le groupe Histoire a par exemple sollicité ponctuellement la volontaire permanente impliquée dans le groupe Famille afin qu'elle apporte certaines données utiles à leur propre recherche : elle a ainsi fait des recherches dans les premiers numéros de la revue du Mouvement *Igloos* pour analyser l'histoire de l'usage de la notion de « peuple » par le Mouvement et des notions utilisées par le Mouvement pour désigner collectivement les personnes en situation de pauvreté (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 121). Le groupe Savoirs peut également illustrer que cette dimension itérative a aussi bien concerné la démarche réflexive du groupe que le processus méthodologique :

« Les premiers mois, la recherche s'est heurtée à une représentation unique et antagonique du savoir. Celui-ci était synonyme de savoir scolaire, survalorisé par les militants, sous-valorisé par les universitaires. Une lettre des militants aux universitaires a débloqué clairement la situation grâce à un schéma mettant en scène deux types de savoirs – savoirs pratiques et savoirs théoriques – et en signalant un troisième plus difficile à situer sur le schéma : les savoirs d'action plus attribués aux volontaires. L'intérêt du schéma était non seulement d'identifier ces savoirs mais aussi de les situer les uns par rapport aux autres et de pouvoir ainsi voir leurs relations, leur croisement. (...) La force du schéma fut renforcée par sa mise en relation avec le mythe de la Caverne de Platon. La difficulté de situer sur le schéma les savoirs d'action des volontaires peut être interprétée comme une conséquence de cette division un peu trop schématique en deux pôles opposés. La force de ces deux pôles voile l'importance d'un troisième qui est leur mise en interaction. La construction de ce troisième pôle

moins stable, plus mobile, nécessite la construction d'un savoir spécifique. Petit à petit, celui-ci s'est imposé comme troisième savoir, savoir qui a été appelé d'engagement. Savoir central puisqu'il relie les deux autres. Aussi deux mois plus tard, les militants construisaient-ils le second schéma qui allait servir de plan de travail, de carte pour s'y retrouver dans la recherche » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 334-335).

Une dimension transversale se révèle également à travers l'ensemble des mémoires, il s'agit des tensions et conflits qui ont pu ponctuer les démarches de co-production des savoirs engagées dans les cinq recherches. Ces phénomènes sont inhérents à la « prise de risque » au cœur des pratiques de co-production des savoirs (Carrel et al., 2017, p. 124). Les acteurs-auteurs n'ont pas cherché, dans la manière de rédiger les mémoires, à faire disparaître totalement ces périodes particulières de leurs interactions. Si l'engagement initial de respect mutuel semble bien avoir été respecté, ils ont dû faire face à certaines difficultés relationnelles ponctuelles causées par des incompréhensions temporaires. Les acteurs-auteurs du groupe Histoire ont connu leur premières tensions lors de la confrontation des premiers textes que chacun avait produit : « Les militants sont choqués par une certaine manière de détailler la vie des gens. (...) La volontaire, quant à elle, est convaincue qu'il s'agit d'un malentendu. En tant que volontaire, elle a témoigné de ce qu'elle a vu et vécu. (...) La volontaire, elle aussi, quand elle témoigne publiquement, ne le fait jamais sans l'accord de la famille dont elle témoigne. Elle est engagée avec elle. Ce débat a été très difficile et douloureux. Pour respecter la sensibilité des militants et la sienne propre, la volontaire a choisi de retirer un texte écrit par elle. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 52). Cette phase ne fut pas la seule qu'a connue le groupe thématique : « Dans une démarche d'aide aux plus pauvres, on utilise ainsi naturellement un vocabulaire qui les décrit comme faibles, comme des humains handicapés. Mais on ne se rend pas bien compte qu'on contribue de la sorte à conforter une image exclusivement négative de la pauvreté et des plus pauvres. À de nombreuses reprises, les militants de notre groupe se sont indignés de ce langage unilatéral sur les plus pauvres. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 60). Ces difficultés rencontrées dans la mise en œuvre concrète des pratiques de co-production des savoirs étaient inhérentes au haut niveau d'ambition que leur assignait le Mouvement ATD Quart Monde. Pour Claude Ferrand, le croisement des savoirs est « un véritable travail interculturel où il s'agit de se décentrer pour entrer dans la logique de connaissance de l'autre avec ses propres repères et références » (Ferrand, 2001, p. 48).

Ces moments d'incompréhension, voire de conflit, ont également été rencontrés dans les autres groupes et ont constitué des sources de déclenchement en matière de prise de décisions. Dans le cadre du groupe Savoirs, un exemple montre à quel point cela a pu orienter le processus de recherche : « Un premier conflit, une première opposition, une première série de malentendus concernant la notion de culture disparaît mais va se transposer quand nous abordons la question : de quels savoirs parle-t-on ? savoirs scolaires ou savoirs de vie ? (...) Les militants s'attachent à démontrer ce que représente pour eux l'importance des savoirs scolaires (...). Les

militants focalisent sur l'école, alors que les universitaires privilégient les savoirs non-formels, les savoirs d'expériences des pauvres. Les universitaires souhaitent partir des histoires de vie personnelle de chacun. (...) Pour les universitaires, le savoir peut être un moyen pour opprimer les gens. *Savoir lire n'est pas en soi libérateur*. Là, nous glissons vers un autre débat : le savoir est-il oppresseur ou libérateur ? Pour les militants, il est évident que le savoir est avant tout libérateur, c'est une conviction profonde de par leur expérience. Le savoir scolaire, l'instruction qui leur a tant fait défaut est pour eux la base essentielle de la libération. C'est ce qui leur permettra de se sentir à égalité avec les autres, d'exister et d'être reconnus. (...) De ce débat, il est conclu que l'école apporte des savoirs et, en fonction de l'utilisation qui en est faite, ils deviennent libérateurs ou non, ce qui constitue notre nouvelle hypothèse : les savoirs scolaires sont essentiels pour se libérer de la misère s'ils sont associés à des valeurs de vie, des actions, des projets d'avenir. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 255-256).

En suivant le cheminement du processus de co-production des savoirs dans lequel ils étaient impliqués, les acteurs-auteurs sont parvenus à dépasser ou contourner les différents blocages et les phases d'incompréhension vécus. Pour cela, ils ont établi les conditions qui rendent possibles les interactions sociales au sein de leur groupe et la production d'une réflexion partagée sur la base du croisement des savoirs de chacun. Pour mener cette recherche commune, ils se sont par exemple attachés à travailler à l'élaboration d'un langage commun. Ce phénomène s'observe à travers les cinq recherches menées en parallèle (avec quelques croisements). Le groupe Citoyenneté a par exemple beaucoup travaillé à construire une compréhension commune de la notion de « représentation », notamment à travers les entretiens réalisés et les textes de philosophes mobilisés (Hannah Arendt, Georg Wilhelm Friedrich Hegel ou encore Jean-Jacques Rousseau) (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 439-440). C'est également le cas en ce qui concerne le groupe Savoirs dont les membres ont mis du temps avant d'aboutir à une conception commune du savoir, notamment du « savoir libérateur ». Plus d'un an après l'engagement du programme, ils sont parvenus à s'accorder sur sa définition comme articulation ou « harmonie » entre les trois types de savoirs identifiés : savoirs scolaires, savoirs vécus et savoirs d'action. La production successive de deux schémas proposés par les militants Quart Monde du groupe a servi de support à cette élaboration commune : « L'évolution du premier au second schéma est d'abord le passage de 2 à 3 savoirs. Mais dans ce deuxième schéma, même si chaque groupe est plus spécifiquement porteur de l'un ou de l'autre savoir, il ne s'agit plus d'une propriété exclusive. La mise en relation des savoirs signifie que chaque personne se mobilise sur les trois. Leur conjugaison libératrice doit donc se faire au niveau de la personne, de son groupe d'appartenance et de la société. Triple défi qui fait de cette conjugaison une opération permanente jamais achevée. En mettant sur le même niveau les trois savoirs, le schéma n°2 les rend égaux et appelle pour chacun une pleine reconnaissance sociale. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 336).

Outre la construction d'un langage commun, la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs dans le cadre du programme Quart Monde-Université s'est fondée sur l'application concrète, intégrée dans les comportements et les interactions des acteurs-auteurs et avec l'appui de l'équipe pédagogique, des principes fondamentaux du croisement des savoirs déterminés par le Mouvement ATD Quart Monde. Une attention particulière a ainsi été portée à la qualité des relations entre les acteurs-auteurs : « pour la bonne marche de notre groupe [Savoirs], nous avons tenu à ce que nos relations soient franches et respectueuses, qu'il y ait une entraide pour la participation et la compréhension. Nous avons tous été exigeants dans cette relation car l'enjeu de notre travail était important. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 251). Les valeurs telles que la confiance, le respect mutuel, l'apprentissage mutuel, la remise en question individuelle, la reconnaissance mutuelle, la réciprocité ou encore le partage traversent ainsi les récits et les analyses élaborées par les acteurs-auteurs. Le mémoire du groupe Histoire illustre particulièrement cette dimension : « C'est à l'intérieur de nos échanges, au fil des nombreuses heures de notre travail en commun, que les questions évoquées ci-dessus nous sont apparues. Nous avons dû modifier nos regards réciproques et quitter de nombreux préjugés dont nous n'étions pas conscients au départ pour découvrir un rapport humain où chacun avait à apprendre, également, de l'autre. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 61). Les acteurs-auteurs de ce groupe ont notamment conclu leur mémoire de recherche sur les éléments fondamentaux dont ils avaient fait la découverte pour rendre possible la co-production des savoirs : « le croisement des idées a pu se faire, même si nous n'étions pas toujours d'accord, car chacun a accepté d'apprendre des autres. (...) Notre recherche nous a appris que les conditions d'un véritable croisement des savoirs ne sont pas réalisées par un simple échange mutuel des connaissances. Il y faut, ce qui est plus difficile, une manière de se connaître et de se reconnaître comme personnes qui possèdent, chacune à partir de sa vie et de sa perception des choses, un savoir propre que l'autre ignore, et qu'il lui faut apprendre. Ce croisement des savoirs n'est donc possible que si un véritable échange entre les personnes se réalise, dans le dialogue, le travail, mais aussi les rires et les repas pris ensemble. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 136-137). C'est également ce que suggère un acteur-auteur lors d'un entretien :

« Et que les autres acceptent ce jeu-là, acceptent le jeu des conditions de l'autre, en fait on ne se rend pas compte mais c'est pas si évident que ça quand même, parce que ça peut demander de ralentir, de vouloir vraiment que l'autre accepte de se mettre à égalité dans un temps de travail, ça demande énormément aux uns et aux autres. Franchement, c'est pas si simple que ça. C'est pas que de la bonne volonté quand même. Non ça demande vraiment de lâcher prise quand même »<sup>373</sup>.

Les difficultés rencontrées par les acteurs-auteurs dans la conduite de leurs recherches, que nous n'avons fait qu'esquisser ici<sup>374</sup>, n'ont cependant pas empêché de les faire aboutir à la co-écriture des mémoires de recherche.

---

<sup>373</sup> Entretien avec un acteur du programme Quart Monde-Université.

<sup>374</sup> Une des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du croisement des savoirs qui n'a pas tout à fait été dépassée à l'issue du programme Quart Monde-Université est la manière d'appréhender le savoir d'action, détenu et produit par les volontaires permanents du Mouvement Quart Monde. Cette dimension a également été relevée par la suite (Carrel et al., 2017), mais elle avait déjà émergé lors de la première expérience du croisement des savoirs dans le cadre du programme Quart Monde-Université. Celle-ci se révèle bien lorsque le groupe de travail chargé de l'évaluation *ex post* du programme déjà évoquée établit : « dans

Tel que nous l'avons évoqué précédemment, un des enjeux principaux du processus de croisement des savoirs dans le programme Quart Monde-Université était de parvenir à matérialiser la réflexion collective à travers l'écriture commune de mémoires<sup>375</sup>. En effet, cinq mémoires ont été rédigés collectivement par les acteurs-auteurs du programme Quart Monde-Université. Ces productions écrites sont considérées comme un témoignage de la manière dont les participants sont parvenus à « élaborer une connaissance nouvelle ». Ils constituent les différentes parties de l'ouvrage *Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble* publié en 1999 qui retrace l'expérience (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999). Si les cinq groupes sont parvenus à produire les mémoires concernant chacun des thèmes étudiés, l'écriture commune s'est révélée être parfois délicate à mener. L'équipe pédagogique avait par exemple proposé aux groupes thématiques de mener un premier exercice d'écriture commune. Sur la base du choix fait en groupe thématique d'un sujet à traiter en particulier, chaque groupe d'acteurs au sein de chaque groupe thématique a eu pour mission de parvenir à l'écriture d'un premier texte. Sur la base des trois textes réunis au sein de chaque groupe thématique, leurs membres devaient parvenir à l'élaboration d'un texte commun : « Quelques lignes ou une demi-page seulement ont pu être écrites en commun par chaque groupe en une journée de travail ! Cet exercice prouva aussi que l'étape de l'écriture était décisive dans ce programme. (...) Enfin, il apparaissait impossible d'écrire ainsi l'ensemble du mémoire, la méthode étant trop lourde. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 29) Cette modalité d'écriture collective expérimentée au cours du programme fut finalement abandonnée. Parfois, l'accord sur le contenu d'une proposition n'a pu être obtenu, ce qui a amené à ce que certains textes soient refusés, à l'instar de ce qui est arrivé aux chercheurs du groupe Histoire (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 137). À d'autres moments, l'exercice de l'écriture se révélait beaucoup plus compliqué pour les militants Quart Monde que pour les universitaires (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 137), la pratique de l'écriture n'étant pas aussi habituelle pour les premiers que pour les seconds, étant vécu par certains comme « une angoisse, un terrain inconnu » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 27). L'introduction de l'ouvrage collectif indique ainsi que la variabilité des rythmes et des modes d'écriture entre les trois différents groupes d'acteurs, voire parfois entre les acteurs-auteurs, a joué un rôle prépondérant sur le niveau de difficulté de l'exercice de co-écriture et sur la capacité du programme à aboutir à la production des mémoires de recherche. La finalisation de certains textes a alors nécessité, pour certains groupes thématiques, d'ajouter des journées supplémentaires de travail en commun (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 29).

---

notre point de départ, il y avait le constat de l'existence d'une complémentarité entre deux types de savoirs : d'une part un savoir d'expérience (savoir non reconnu) qui constitue la pensée et le "jardin secret" des personnes parmi les plus pauvres, (...) et d'autre part un savoir d'école, universitaire (savoir reconnu) (...). C'est justement à partir de ce constat que la démarche du croisement des savoirs a pu se construire et fonder le principe de sa légitimité (sa nécessité) et de sa validité, qui sont donc basées sur la reconnaissance réciproque du fait que chacun de ces savoirs a besoin de l'autre pour se compléter et aboutir ainsi à une nouvelle forme de connaissance, engendrée par la dynamique de leur interaction » (Ferrand, 2008, p. 138-139). Cet extrait témoigne de la difficulté pour les premiers contributeurs du croisement des savoirs de se situer entre la volonté de reconnaître également l'existence d'un savoir d'action (détenu par les volontaires permanents dans le cadre du programme Quart Monde-Université ou par des travailleurs de l'intervention sociale dans le cadre du programme Quart Monde Partenaire) et la difficulté à le situer vis-à-vis du savoir d'expérience et du savoir scientifique.

375 Tel que l'a exprimé Claude Ferrand peu de temps après le programme Quart Monde-Université : « L'écriture commune de chaque mémoire apparaissait depuis le début comme la pierre de touche qui déciderait de la réussite ou non du programme. L'inquiétude était grande et nul ne savait comment produire une écriture collective » (Ferrand, 2001, p. 49).

Tel que nous l'avons déjà indiqué lorsque nous avons évoqué la question des problématiques produites dans les différents groupes thématiques, la co-écriture des mémoires a fait l'objet, non seulement d'une collaboration étroite et d'un croisement des savoirs au sein même des groupes thématiques, mais leur structuration a également été soumise à la discussion avec les acteurs-auteurs des autres groupes thématiques. Le groupe Citoyenneté indique ainsi : « l'élaboration du plan de mémoire se fait en dialogue entre les différents groupes d'acteurs-auteurs, à partir de plans préparés individuellement. Les décryptages seront l'outil de base pour l'écriture du mémoire. Les militants les découpent et les classifient en fonction du plan de mémoire. Toutes les classifications sont vérifiées par le groupe. » (Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 435). Il est toutefois possible de remarquer que la méthodologie, employée par les acteurs-auteurs dans leur collaboration ou par l'équipe pédagogique dans leur accompagnement pour faire aboutir la co-écriture des mémoires, n'a pas entièrement formaté leur contenu<sup>376</sup>. À travers le mémoire Histoire, il est possible de noter que les acteurs-auteurs du groupe n'ont pas cherché à proposer un texte qui soit la synthèse tirée d'un consensus sur le contenu analytique de leur recherche. Lorsqu'ils ont cherché à traiter de la définition de la notion de « peuple », notamment dans sa relation avec l'autre notion de « Quart Monde », ils n'ont pas proposé une définition unique comme si elle avait été conçue et portée de la même manière par tous les membres du groupe. Ils ont fait le choix de transmettre certains extraits de transcriptions ou d'entretiens qui apportent différents éléments caractéristiques de la définition à laquelle le groupe a pu aboutir.

Au-delà des résultats obtenus par le programme Quart Monde-Université dans le cadre des cinq recherches qu'il a rendues possibles en matière de nouveaux savoirs produits, il a également fait apparaître des questionnements dont ne s'était pas encore, ou peu, saisi le champ scientifique. Dans plusieurs mémoires apparaissent ainsi des pistes de « science non faite » (Frickel, Scott et *al.*, 2010) comme l'indique par exemple le mémoire du groupe Histoire : « Accompagner et écouter les personnes confrontées à des situations de misère permet de comprendre qu'elles ne sont ni sans intelligence, ni sans principes moraux, bien au contraire. Le témoignage de ceux qui font cet accompagnement est sans équivoque à ce sujet. Mais très rares sont les études scientifiques qui se fondent sur un tel accompagnement du dedans. Tout se passe, dans la plupart des études, comme si la pauvreté se limitait aux ravages qu'elle peut entraîner dans les personnes et les conduites. On ne voit pas ses dimensions positives. (...) Peut-être manquons-nous d'informations, mais nous regrettons que trop peu d'études aient pour but d'enseigner aux classes aisées ce que signifie vivre l'expérience de la pauvreté. » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 60-61). L'existence de questions irrésolues que cherchent à traiter les pratiques de co-production des savoirs fait également l'objet d'une attention dans les travaux menés par les acteurs-auteurs du groupe Savoirs, notamment à travers la notion de « non-savoir à combler » : « Si au point de départ de tout engagement contre la misère, il y a la prise de conscience – la révolte parfois – de la profonde injustice qu'est la misère, pour durer dans l'action, il faut que chacun accepte de s'engager dans une longue marche aventureuse où chaque pas déséquilibre, en révélant de l'inconnu, de

<sup>376</sup> Nous pouvons par exemple noter ici que le choix a été fait d'intégrer au sommaire de chacun des mémoires un chapitre portant sur le processus de conduite de la recherche, intitulé « méthode » ou « démarche », bien que le plan des mémoires diffère, ayant été progressivement élaboré au cours de la recherche entreprise.

l'incertain, du non-savoir à combler. Accepter ce non-savoir conduit à l'échange avec d'autres (p. 327). C'est cette expérience vécue de non-savoir qui a amené plusieurs universitaires à s'engager dans ce programme Quart Monde-Université. Non-savoir révélé lors de rencontres avec des personnes très démunies » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 327-328).

Outre les nombreuses similitudes qui peuvent s'observer entre les cinq recherches menées en parallèle, l'analyse croisée des cinq mémoires permet de constater que le cadrage méthodologique partagé, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, n'a pas annihilé la singularité exprimée par chacun des acteurs-auteurs. Que l'on s'intéresse aux militants Quart Monde, aux volontaires permanents ou aux chercheurs, tous les acteurs-auteurs ont eu un espace pour définir la contribution qu'ils souhaitaient apporter à l'expérimentation du croisement des savoirs. Ainsi, le rythme imposé par la durée limitée de deux ans du programme et le séquençage des séminaires de regroupement, les outils méthodologiques fournis par l'équipe pédagogique, l'impossibilité de changer de groupe thématique en cours de processus, etc. n'ont pas empêché que chaque groupe thématique puisse se donner une identité collective propre, sur la base des interactions entre les individualités qui le composaient. Des choix ont ainsi pu être opérés dans la dynamique propre que se sont donnée les acteurs-auteurs rassemblés dans les groupes thématiques, que ce soit dans la définition des problématiques et des questions traitées, ou encore dans le choix des matériaux à récolter (choix des acteurs avec lesquels réaliser des entretiens ou choix des ressources tirées de la littérature par exemple). Les mémoires révèlent également l'extrême complexité de la méthodologie employée dans le cadre du programme Quart Monde-Université pour rendre possibles les pratiques de co-production des savoirs. Celle-ci s'est fondée sur l'articulation de nombreux dispositifs et outils d'animation qui ont fait l'objet d'une expérimentation pendant le cours du processus même. Nous l'avons vu, certains dispositifs expérimentés ont été abandonnés pendant le programme, quand d'autres étaient adaptés en fonction des dynamiques propres des groupes thématiques. Afin de comprendre cette démarche en train de se faire, il était nécessaire pour le Mouvement ATD Quart Monde qu'elle fasse l'objet d'une évaluation.

### 5.3.3 L'enjeu de l'évaluation du programme Quart Monde-Université et des pratiques de co-production des savoirs

Dès la phase préparatoire du programme Quart Monde-Université, la question de l'évaluation intermédiaire et finale de la mise en œuvre du programme et des pratiques de co-production des savoirs qu'il allait permettre a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Mouvement ATD Quart Monde. Nous ne pourrions pas approfondir notre analyse de cette dimension de l'expérimentation menée dans le cadre du programme Quart Monde-Université dans le cadre de notre thèse. Toutefois, les dispositifs mis en place pour pouvoir appuyer la mise en œuvre du programme par un processus d'évaluation illustrent l'importance que cela revêtait pour le Mouvement. C'est pourquoi il nous importait ici de s'y attarder quelque peu en évoquant la présence d'un évaluateur au sein de l'équipe pédagogique, la constitution et la mise en place d'un Conseil scientifique, puis la

mobilisation, quelques années après la fin du programme, de plusieurs chercheurs afin qu'ils apportent un regard critique sur l'expérimentation à partir de la lecture de l'ouvrage *Le Croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*<sup>377</sup>.

Tel que nous l'avions déjà indiqué précédemment, l'équipe pédagogique en charge de l'animation du programme et de l'accompagnement des acteurs-auteurs a comporté une personne spécifiquement responsable de la réalisation d'une évaluation « embarquée », il s'agissait de Patrick Brun, docteur en Sciences de l'éducation, membre de l'Institut de formation et de recherche pour les acteurs du développement et l'entreprise (IFRADE). Patrick Brun a contribué aux premiers travaux de préparation du programme Quart Monde-Université puisqu'il a fait partie du groupe réuni entre 1993 et 1995 pour concevoir le processus expérimental<sup>378</sup>. L'enjeu d'une évaluation en cours de processus est donc apparu très tôt dans la démarche. Les travaux de Patrick Brun ont été marqués par la production de deux documents à usage interne<sup>379</sup> et ils ont fait l'objet d'une contribution individuelle intégrée dans l'ouvrage final issu du programme Quart Monde-Université *Le Croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*. Cette partie de l'ouvrage collectif synthétise ce que Patrick Brun considère comme les acquis majeurs de la démarche en termes d'apprentissages pour les acteurs-auteurs. Ils révèlent les différentes catégories d'obstacles rencontrés lors du programme pour chaque type de porteurs de savoirs diversifiés (chercheur, militant, volontaire permanent) tels que des peurs, des incompréhensions, ou encore des résistances. En ce qui concerne les volontaires permanents, Patrick Brun considère notamment que c'est la catégorie d'acteurs-auteurs qui a eu le plus de difficultés à appréhender sa place dans le processus. Il évoque également les différentes formes de transformations personnelles qu'ont subi les participants au programme, par exemple en termes de « prise de conscience » à propos de l'autre, mais également à propos d'eux-mêmes. Il indique enfin, pour chaque catégorie d'acteurs-auteurs, les différents apprentissages tirés de leur rencontre avec les autres catégories. Les universitaires ont par exemple appris des militants Quart Monde « leur intelligence pour faire face à la misère et l'activité déployée pour lui résister », ou encore « leur capacité de réflexion et d'expression » (p. 521). Quant aux militants, Patrick Brun considère qu'ils ont tiré de leurs interactions avec les chercheurs « une initiation à l'étude des textes, à la connaissance du vocabulaire spécialisé (tel qu' "hypothèse", "synthèse"), à la démarche de recherche », mais aussi « à ne pas avancer d'affirmation sans chercher à l'étayer par des arguments ou des preuves » (p. 521).

---

377 Leur contribution était également attendu sur l'ouvrage issu du programme Quart Monde Partenaire *Le Croisement des pratiques. Quand le Quart Monde et les professionnels se forment ensemble*, paru en 2002.

378 Patrick Brun était présent dès la première réunion du groupe de travail organisée le 17 juin 1993 à Paris. Photocopie d'un courrier d'invitation à la réunion de préparation d'un séminaire expérimental du 17 juin 1993, Fond ATD – cote 0114/285.

379 Patrick Brun (1998), *Rapport d'évaluation institutionnel sur le programme Quart Monde/Université*, Évaluation financée par l'Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines (IRFRH) du Mouvement ATD Quart Monde, février 1998, 22 p ; Patrick Brun (1999), *Le croisement des savoirs Quart Monde/Université : une formation action recherche. Évaluation du programme mis en œuvre par le Mouvement ATD Quart Monde (1996 – 1998)*, Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines (IRFRH) du Mouvement ATD Quart Monde, Octobre 1999, 179 p.

En ce qui concerne les apprentissages collectifs, Patrick Brun relève (Brun, 1999, p. 522) :

« on peut, en résumé, constater les acquis collectifs suivants selon les remarques des uns et des autres :

- On peut créer une nouvelle approche de la connaissance et produire un savoir original à partir de l'identification et du dialogue des trois savoirs.
- Cette production est possible à deux conditions :
  - la constitution de relations humaines conviviales préalables et en continu avec le travail de recherche et de réflexion ;
  - la reconnaissance par chacun des acteurs de son « semblable » dans autrui avant de travailler sur “les différences” ».

Un autre dispositif d'évaluation intégré au programme expérimental concerne plus spécifiquement l'enjeu de scientificité de la démarche. Afin de traiter cette dimension que ne pouvait pas prendre en charge directement le Mouvement ATD Quart Monde, ce dernier a choisi d'adjoindre au programme un Conseil scientifique, tel que nous l'avons évoqué au chapitre 2, avec la mission d'évaluer la qualité et la rigueur des savoirs produits dans le cadre des recherches menées et sur la base des mémoires finaux produits par les acteurs-acteurs (voir la composition du Conseil scientifique ci-dessous, tableau n° 7).

<b>Composition du Conseil scientifique<sup>380</sup></b>	
<i>Matéo Alaluf</i>	<i>Président de l'Institut du travail, Université Libre de Bruxelles</i>
<i>Jean Germain</i>	<i>Président de l'Université européenne de formation, Tours</i>
<i>Xavier Godinot</i>	<i>Directeur de l'Institut de recherche et de formation aux relations humaines du Mouvement ATD Quart Monde</i>
<i>Louis Join-Lambert</i>	<i>Directeur de la revue Quart Monde</i>
<i>Georges Liénard</i>	<i>Directeur de la Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale, Université catholique de Louvain-la-Neuve</i>
<i>René Rémond</i>	<i>Président de la Fondation nationale des sciences politiques et académicien</i>
<i>Michel Serres</i>	<i>Philosophe et académicien</i>

**Tableau n° 7 – Composition du Conseil scientifique (Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999)**

<sup>380</sup>Éléments biographiques au moment du programme Quart Monde-Université : Michel Serres, épistémologue et historien des sciences, philosophe et académicien. Avant le programme, Michel Serres avait contribué à plusieurs articles de la revue du Mouvement, la *Revue Quart Monde* (notamment les n°140 en 1991, n°145 en 1992, n°148 en 1993) ; René Rémond, historien et président de la Fondation nationale des sciences politiques. Il avait préfacé l'ouvrage *Démocratie et pauvreté. Du quatrième ordre au quart monde*, publié en 1991 et constitué des actes du colloque « Les plus pauvres dans la démocratie » de 1989 ; Georges Liénard, directeur de la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve. Il a été secrétaire politique du Mouvement ouvrier chrétien (MOC). Il a été impliqué dans les expériences de l'Institut supérieur de culture ouvrière créé en Belgique en 1962 visant une articulation entre éducation permanente et formation universitaire, l'établissement d'un pont entre universités et monde du travail. La FOPES a été créée conjointement par le MOC et l'UCL. Il est accompagné au sein du Conseil scientifique par Jean-Michel Chaumont, sociologue et enseignant à la FOPES ; Jean Germain, président de l'Université européenne de formation de Tours et maire de la ville de Tours ; Matéo Alaluf, sociologue du travail et président de l'Institut du travail à l'Université libre de Bruxelles ; Louis Join-Lambert, volontaire permanent du Mouvement ATD Quart Monde, économiste de formation, a travaillé de nombreuses années au sein de l'IRFRH et est devenu le directeur de la revue *Quart Monde* ; Xavier Godinot, volontaire permanent du mouvement ATD Quart Monde, économiste de formation, est le directeur de l'IRFRH et avait notamment dirigé la publication du livre *On voudrait connaître le secret du travail* issu d'un dialogue entre militants Quart Monde, chercheurs et acteurs économiques.

Tel que l'indique la lettre de mission initialement signée par les membres du Conseil scientifique, ils intervenaient à titre bénévole et s'engageaient à participer au minimum aux trois réunions du Conseil scientifique prévues sur la durée du programme<sup>381</sup>. Nous pouvons indiquer ici qu'il fut en fait organisé cinq réunions d'une journée du Conseil scientifique entre juin 1996 et mars 1998, ainsi qu'une réunion de restitution avec les acteurs-auteurs qui eut lieu le 9 avril 1998<sup>382</sup>.

Ces différentes réunions ont permis aux membres du Conseil scientifique d'avoir des échanges avec l'équipe pédagogique sur les modalités du déroulement du programme et sur l'avancement du travail de chacun des groupes. Le Conseil scientifique s'est par exemple intéressé lors du programme, à la manière dont les militants Quart Monde travaillaient en groupes avec l'appui des personnes-ressources. Pour pouvoir répondre de manière précise à cette demande, la conseillère pédagogique avait alors demandé aux cinq personnes-ressources de pouvoir décrire leurs modalités d'intervention auprès des militants : les travaux réalisés, les supports utilisés, les objectifs visés. Cette demande émanant du Conseil scientifique fut l'occasion d'envisager la formalisation par écrit de manière régulière des méthodes de travail mises en place par les personnes-ressources avec les militants accompagnés<sup>383</sup>.

Outre les réunions de l'instance auxquelles les membres du Conseil scientifique ont participé, une partie d'entre eux a également assisté à des séminaires organisés à Chantilly, ce qui n'était pas envisagé initialement. Dans un courrier adressé le 9 septembre 1996 aux membres du Conseil scientifique, Claude Ferrand leur indique la possibilité qu'ils ont d'y participer<sup>384</sup>. La discussion sur une participation potentielle des membres du Conseil scientifique aux séminaires émerge en janvier 1997<sup>385</sup>. Elle se confirme en février 1997 puisque Louis Join-Lambert et Xavier Godinot ont prévu d'intervenir lors du séminaire des 20-22 mars 1997 et René Rémond et Georges Liénard lors du séminaire des 20-22 juin 1997<sup>386</sup>. Louis Join-Lambert et Xavier Godinot ont bien participé au sixième séminaire et Georges Liénard participa au septième séminaire (ce qui ne fut pas le cas pour René Rémond)<sup>387</sup>. Ont également participé à la présentation des mémoires lors du dixième séminaire à Chantilly Georges Liénard (et Jean-Michel Chaumont), René Rémond, Louis Join-Lambert et Xavier Godinot<sup>388</sup>. La participation des membres du Conseil scientifique à un séminaire est devenu, au cours du processus, un élément important pour le directeur du programme. Claude Ferrand écrit à Michel Serres le 31 juillet 1997 : « Pour pouvoir mener à bien leur mission, les membres du Conseil qui n'ont pas encore assisté à au moins une journée d'un séminaire à Chantilly sont expressément invités à participer au prochain séminaire qui aura lieu les 25, 26,

---

381 Lettre de mission des membres du Conseil scientifique du programme expérimental Quart Monde-Université, Fond ATD – cote 0154/16/01.

382 Les réunions du Conseil scientifique ont eu lieu les 29 juin 1996, 8 février 1997, 5 juillet 1997, 9 décembre 1997 et 14 mars 1998. La boîte d'archives du Fond ATD – cote 0154/16 est uniquement consacrée aux travaux du Conseil scientifique. Chaque réunion du Conseil scientifique et la réunion de restitution font l'objet d'une pochette spécifique au sein de cette boîte.

383 Courrier adressé aux personnes-ressources, daté du 17 mars 1997, Fond ATD – cote 0154/17/02/07.

384 Courrier daté du 09/09/96, Fond ATD – cote 0154/16/04.

385 Courrier d'invitation à la réunion du 08/02/97, daté du 23/01/97, Fond ATD – cote 0154/16/02.

386 Courrier daté du 13 février 1997, Fond ATD – cote 0154/16/02.

387 Extraits du décryptage de la réunion du CS du 05/07/97, Fond ATD – cote 0154/16/03.

388 Courrier daté du 26/01/98, Fond ATD – cote 0154/16/03.

27 septembre »<sup>389</sup>. Il est possible ici d'analyser cette demande de participation comme témoignant du caractère expérimental du programme et de l'évolution permanente de sa mise en œuvre puisque la participation des membres du conseil scientifique aux séminaires n'avait pas été identifiée initialement comme une activité participant de leur mission.

Après avoir suivi le processus expérimental lors des réunions de l'instance, et à travers une participation à un séminaire pour certains, les membres du Conseil scientifique ont également produit plusieurs avis sur la démarche et sur la production des cinq mémoires : un avis général formulé par Louis Join-Lambert et un avis spécifique pour chacun des mémoires<sup>390</sup>. Ces travaux ont fait l'objet d'une partie de l'ouvrage *Le Croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*. Synthétisé par Louis Join-Lambert, l'avis global émis par le Conseil scientifique sur l'ensemble des mémoires produits s'est fondé sur deux questions principales. La première était formulée ainsi : « Peut-on dire que ces mémoires reflètent un croisement réel de savoirs ? Si oui, ce croisement est-il source de compréhension nouvelle des sujets traités ? ». La seconde question visait à déterminer « quelle est la solidité scientifique de leur apport » (Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 495).

Le Conseil scientifique a tout d'abord émis deux remarques qui alimentent la réponse aux deux questions. La première concernait la qualité de la co-écriture qu'il a pu constater en considérant que la rédaction n'émanait pas d'un groupe d'acteurs-auteurs en particulier mais reflétait très bien la diversité des contributions tout en maintenant une cohérence d'ensemble. En outre, le Conseil scientifique complétait sa réponse à la première question en considérant que les mémoires soulevaient de nouvelles questions que n'auraient pas formulées la « recherche universitaire classique » : « ce croisement des savoirs est perceptible parce qu'il déplace l'endroit où l'on pouvait classiquement s'attendre à faire porter le débat et l'effort de la recherche » (Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 495).

La seconde remarque émise par le Conseil scientifique concernait une difficulté créée par le cadrage temporel du programme. Pour ses membres, les mémoires témoignent d'une étape franchie dans un véritable processus de recherche, mais il n'est pas prévu de suite à ces cinq recherches qui aurait pu intégrer les remarques du Conseil scientifique. Car l'instance a en effet émis quelques réserves quant à la solidité scientifique de la démarche engagée qui mériterait donc d'être poursuivie. Ces réserves concernaient notamment une tendance à une généralisation hâtive dans les mémoires à partir des situations étudiées dans les groupes thématiques. Pour les membres du Conseil scientifique, il a manqué l'étude de situations qui pouvaient remettre en question les hypothèses formulées par les groupes thématiques (Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999).

---

389 Courrier daté du 31/07/97, Fond ATD – cote 0154/16/03.

390 L'avis sur le mémoire Histoire a été formulé par George Liénard, celui sur le mémoire Famille par Xavier Godinot, celui sur le mémoire Savoirs par Michel Serres, celui sur le mémoire Travail par Matéo Alaluf, et l'avis sur le mémoire Citoyenneté a été émis par René Rémond.

Se positionnant différemment vis-à-vis des conclusions du Conseil scientifique du programme, un acteur-auteur a proposé une analyse différente du rapport du croisement des savoirs au champ scientifique. Lors d'un entretien que nous avons mené avec lui, cet acteur-auteur du programme Quart Monde-Université propose une analogie avec la microphysique, à partir du constat tiré du développement de la physique quantique selon lequel l'observation perturbe le phénomène observé :

« Pour s'approcher d'une connaissance de la réalité, dans ce cas la réalité physique, il a fallu renoncer à un principe majeur intouchable, qui est le déterminisme. Et quelqu'un dénommé Einstein a passé toute sa vie pour essayer de rattraper le déterminisme même dans la physique quantique. Et il n'a pas réussi parce que (sourire), parce que ce n'est pas possible, enfin c'est la conviction actuelle de la plupart des chercheurs. Et donc qu'est-ce qui s'est passé ? C'est que pour pouvoir approcher la connaissance de tout un pan de la réalité, il a fallu renoncer à une caractéristique de la recherche et d'accepter de ne pouvoir arriver qu'à une description probabiliste et pas déterministe de cette réalité, autrement on ne saurait presque rien, enfin il n'y aurait pas de connaissance structurée du monde microphysique si on n'avait pas fait cette démarche d'humilité en quelque sorte, de dire "Renonçons au déterminisme pour pouvoir approcher la réalité". Bon, là je trouve qu'il y a une analogie : disons l'approche classique, sociologie classique, c'est de rester rigoureux, objectif, mais le prix à payer est énorme, parce que ça veut dire se priver de toute la connaissance que les plus pauvres ont de leur réalité et au-delà. Donc la bonne démarche, et bien évidemment je suis juge et partie d'une certaine façon (sourire), c'est de dire "Au lieu de se fixer avec ce dogme de manière rigide, essayons quelque peu d'assouplir cette exigence pour pouvoir accéder à toute la réalité qui jusque-là a échappé à la recherche". Et donc c'est un compromis, mais c'est un compromis qu'on retrouve même dans des sciences dites dures, exactes. Et donc pourquoi pas ? »<sup>391</sup>. Dans ce cadre, le critère de validité doit pouvoir s'appuyer sur la question « est-ce que ça nous rapproche de la connaissance de la réalité ? Quitte à renoncer à quelque chose d'autre ». Il précise que « ce n'est pas une question de morale, c'est une question de méthode ». Il met en parallèle la méthode du croisement des savoirs avec la pratique sociologique « classique » qui ne fait intervenir les non-chercheurs concernés par l'objet de recherche qu'à l'étape du recueil de données à travers des entretiens par exemple. Dans ce deuxième cas de figure, l'acteur-auteur interrogé considère que la participation au processus de recherche est trop réduite pour permettre de nourrir la recherche à partir des apports des personnes les plus pauvres dans la réflexion sur leur expérience vécue.

Comme nous l'avions évoqué précédemment, les dispositifs d'évaluations intermédiaire et finale ont été complétés par un dispositif d'évaluation *ex post*. Le Mouvement ATD Quart Monde a ainsi fait le choix de solliciter de nouveau plusieurs chercheurs en sciences humaines et sociales afin de leur demander une évaluation individuelle à propos de la démarche du programme Quart Monde-Université<sup>392</sup>. Dans ce cadre, un

<sup>391</sup> Entretien avec un acteur du programme Quart Monde-Université.

<sup>392</sup> Le Mouvement a engagé un second programme appelé « Quart Monde Partenaire » juste après le programme Quart Monde-Université. Mené entre 2000 et 2001, ce deuxième programme a été structuré sur la collaboration entre militants Quart Monde et différents praticiens (policier, juge, assistant social...). Contrairement au premier programme, celui-ci n'a pas impliqué d'acteur du champ scientifique. Le Mouvement a soumis en même temps les résultats des deux programmes aux chercheurs dans le cadre de cette évaluation *ex post*.

groupe de travail composé de chercheurs, de militants Quart Monde et de volontaires permanents du Mouvement a été constitué pour réaliser une série d’auditions entre 2001 et 2004 avec ces chercheurs (voir la liste ci-dessous – Tableau n° 8).

<b>Auditions réalisées avec<sup>393</sup></b>	
Alain Touraine	Sociologue, directeur d’études à l’École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
Olivier Favreau	Professeur à l’Université de Nanterre, économiste représentant l’École de l’économie des conventions
Pierre Lascoumes et Michel Callon	Juriste et directeur de recherche au CNRS ; Professeur à l’École des Mines et chercheur au Centre de sociologie de l’innovation
Georges Thill	Coordinateur de Prélude (Programme de recherche et de liaison universitaires pour le développement à Namur)
Jean-Louis Le Moigne	Co-fondateur du Groupe de recherche sur l’adaptation, la systémique et la complexité économique (GRASCE)
Patrick Champagne	Sociologue, Centre de sociologie européenne de l’École des hautes études en sciences sociales (EHESS)
Lucienne Strivay	Anthropologue à l’Université de Liège
Miguel Benasayag	Philosophe, psychanalyste et formateur en travail social
Luc Boltanski	Docteur en sociologie, Directeur d’études à l’École des hautes en sciences sociales (EHESS)

*Tableau n° 8 – Liste des chercheurs auditionnés (Ferrand, 2008)*

Nous ne nous attarderons pas sur les résultats qu’a tirés le groupe de travail en les synthétisant dans un chapitre de l’ouvrage *Le croisement des pouvoirs. Croiser les savoirs en formation, recherche, action* (Ferrand, 2008). Nous faisons l’hypothèse que l’interprétation des éléments composant les auditions, leur réduction et la structuration de leur présentation suivent un objectif qui est éloigné du nôtre. Les données ainsi présentées doivent certainement répondre à l’objectif de consolidation et d’amélioration de la démarche du croisement des savoirs que le Mouvement souhaite perpétuer, même si celle-ci doit connaître des évolutions. N’adhérant pas à cet objectif dans notre démarche de recherche, mais à adhérant bien à un processus analytique de compréhension des pratiques de co-production des savoirs observées, nous ne ferons que relever les apports tirés par ce groupe de travail. Ce qui nous intéresse plus particulièrement est bien cette recherche de légitimation par le champ scientifique.

Nous pouvons néanmoins indiquer certains éléments tirés de ces auditions que le groupe de travail a souhaité orienter sur cinq thématiques : sens et finalités du croisement des savoirs et des pratiques, légitimité des participants aux programmes, validité de la démarche, pertinence des méthodes de travail et production de nouveaux savoirs. Premièrement, tous les chercheurs auditionnés n’adhèrent pas à la démarche expérimentale

<sup>393</sup> Alain Touraine le 11 décembre 2001 ; Olivier Favreau le 15 mars 2002 ; Georges Thill le 25 mai 2002 ; Pierre Lascoumes et Michel Callon le 12 octobre 2002 ; Jean-Louis Lemoigne le 18 janvier 2003 ; Lucienne Strivay le 24 mai 2003 ; Patrick Champagne le 6 décembre 2003 ; Miguel Benassayag le 20 mars 2004 ; Luc Boltanski le 19 juin 2004.

engagée dans le cadre du programme Quart Monde-Université. Ainsi, par contraste avec Michel Callon, Pierre Lascoumes et Olivier Favreau qui, pour le groupe de travail, ont reconnu le sens de la démarche, d'autres se sont montrés plus sceptiques. Pour Patrick Champagne ou Luc Boltanski, « cette démarche ne produirait pas de nouveaux savoirs », elle serait surtout une démarche « sympathique » (Ferrand, 2008, p. 119). Le groupe de travail s'appuie sur la contribution de George Thill pour apporter un élément de compréhension concernant cette posture critique à l'égard du croisement des savoirs : « Pour G. Thill, c'est notamment parce que la démarche et son contenu vont à contre-courant du fonctionnement du "savoir établi". Celui-ci se construit entre chercheurs qui possèdent le même langage, la même expérience et les mêmes désirs de reconnaissance. Comme ce sont eux qui dans les universités décident de ce qui pourra entrer dans leur "monde", il faudra passer beaucoup d'obstacles avant de parvenir à y entrer. Et ce, d'autant plus que, dit G. Thill, nous, parties prenantes du croisement des savoirs et des pratiques, sommes "indisciplinés" au sens où nous n'entrons pas dans une discipline et où nous ne respectons pas les règles établies » (Ferrand, 2008, p. 121-122). C'est un point auquel semble adhérer l'anthropologue Lucienne Strivay, pour qui le croisement des savoirs fait émerger des dimensions nouvelles qui « remettent en question le savoir dominant, ses structures et ses catégories » (Ferrand, 2008, p. 122).

Une des critiques relevées par le groupe de travail à l'égard de la démarche du croisement des savoirs porte sur la sélection des acteurs-auteurs et sur le rôle qui leur a été assigné, notamment les militants Quart Monde. Pour résumer ici, les controverses portent essentiellement autour des notions de « représentativité », d'« objectivité » ou encore d'« autonomie des chercheurs ». Le groupe de travail a ainsi analysé la différenciation entre les chercheurs favorables à la démarche du croisement des savoirs et ceux qui étaient plus critiques : « notre projet d'« expérimenter quelque chose de nouveau » est accepté et reconnu par les chercheurs qui sont eux-mêmes dans l'expérimentation ou dans la réflexion quant à la définition de ce qu'est une science ou une production de savoir. En revanche, notre démarche provoque plus de scepticisme chez ceux qui soutiennent une conception plus "classique" de la science » (Ferrand, 2008, p. 125). Le bilan que les membres du groupe de travail établissent des auditions indique qu'une majorité des chercheurs ayant contribué relève l'originalité de la démarche entreprise, sa légitimité (« ou nécessité »), sa validité, sa pertinence et l'apport qu'elle offre (Ferrand, 2008, p. 139).

Bien que nous ne puissions pas approfondir davantage l'analyse de la réception, par le groupe de travail, des retours fournis par les chercheurs auditionnés, il nous semble important ici de nous attarder un peu sur la manière dont le programme Quart Monde-Université a été perçu par Michel Callon et Pierre Lascoumes, au regard de la place que les travaux de ces derniers prennent dans le cadre théorique de cette thèse (Callon, 1998 ; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Organisée le 12 octobre 2002, l'audition que le groupe de travail a pu réaliser avec Michel Callon et Pierre Lascoumes semble révéler la reconnaissance d'une forte proximité du

croisement des savoirs, développé par le Mouvement ATD Quart Monde, avec les pratiques qu'ils ont eux-mêmes analysées<sup>394</sup>.

« Pour M. Callon et P. Lascoumes, (...). Ce qui est intéressant dans la science, plutôt que ses résultats, ce sont les démarches de recherche et les définitions de problèmes à résoudre. Pour eux, dans le monde d'aujourd'hui, les utilisateurs, ou comme ils les appellent, les “profanes” sont aussi capables que les “experts” (et peut-être même plus qu'eux) de définir les problèmes à résoudre, par exemple, dans les domaines de la santé, de l'environnement, etc. En ce qui concerne les questions liées à la pauvreté, il leur paraît donc tout à fait pertinent de les étudier de manière collective, entre ceux qui la vivent, ceux qui sont aux côtés des plus pauvres et ceux qui disposent d'un savoir universitaire » (Ferrand, 2008, p. 126).

Si Alain Touraine souligne « l'importance de la démarche de croisement des savoirs », Michel Callon et Pierre Lascoumes ont apprécié la « rigueur de la démarche », ce dernier ayant explicitement cité l'exemple de la « tortue » comme dispositif pouvant illustrer cette dimension (Ferrand, 2008, p. 129). Quant à Michel Callon, il semble s'être particulièrement intéressé au travail en groupe mixte qu'il met en correspondance avec d'autres démarches (nous pouvons penser ici aux forums hybrides) :

« À propos du travail en groupe mixte (militants, universitaires, volontaires), M. Callon considère que nous sommes “dans un mouvement dont on retrouve les traces dans d'autres domaines, qui est celui de l'invention des expérimentations de nouvelles procédures et de nouveaux dispositifs qui permettent cette coopération, ces échanges entre des spécialistes et des profanes” » (Ferrand, 2008, p. 131).

Pour le groupe de travail, Michel Callon et Pierre Lascoumes constatent « une affinité entre leur démarche et la nôtre » (Ferrand, 2008, p. 129). Il cite explicitement les paroles de Pierre Lascoumes lorsque celui-ci érige la démarche de croisement des savoirs au rang de « modèle » : « Pour moi, c'est une sorte de modèle, ça prouve bien que c'est possible (P. Lascoumes) » (Ferrand, 2008, p. 129).

Nous pouvons ainsi constater que les résultats tirés par le groupe de travail du processus d'évaluation *ex post* du programme Quart Monde-Université ont renforcé leur conviction dans l'importance de la démarche du croisement des savoirs, même si ces membres reconnaissent que l'analyse critique des chercheurs auditionnés s'est peu portée sur le contenu même des mémoires. Il nous semble néanmoins important de laisser ouverte la question portant sur les modalités et critères utilisés par le Mouvement ATD Quart Monde pour sélectionner les chercheurs à auditionner. D'autres chercheurs auditionnés auraient pu apporter des regards différents sur la démarche expérimentale. Notre thèse n'a pas pu donner de réponse à cette question.

---

<sup>394</sup> Dans sa thèse en géographie, aménagement et urbanisme soutenue en 2019, Alex Roy a établi, lui aussi, un lien entre la « communauté épistémique militante » que constitue le Mouvement ATD Quart Monde et la démarche du croisement des savoirs d'une part, et la notion de « forum hybride » tel que la conçoivent Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001) d'autre part (Roy, 2019).

Avec cette démarche d'auditions, le processus d'évaluation scientifique prend bien une triple dimension, fondée sur l'implication de chercheurs dans la démarche de co-production des savoirs, sur la constitution d'un Comité scientifique suivant l'expérimentation et produisant une évaluation finale de ses résultats, et enfin sur l'analyse critique produites par ces chercheurs à partir des deux ouvrages qui jouent la fonction d'une évaluation *ex post*.

Le programme Quart Monde-Université a rendu possible le croisement des trois types de savoirs identifiés par ATD Quart Monde et leur réciprocité dans le travail d'élaboration d'une réflexion collective. La manière dont a été structuré le programme a rendu possible la mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs telles que le Mouvement les avait imaginées préalablement, c'est-à-dire établissant un partenariat fondé sur les principes d'autonomie et de réciprocité à toutes les étapes de la démarche : le choix des thèmes de recherche, la formulation des problématiques, la production des données, leur analyse, l'écriture des mémoires. Toutefois, la réalisation du programme et sa finalisation par la valorisation de ses résultats à travers la publication d'un ouvrage n'étaient pas les seuls objectifs assignés à la démarche expérimentale. Celle-ci devait aussi trouver sa place dans les lieux du savoir scientifique.

À peine clôturé lors de la réunion de restitution du conseil scientifique aux acteurs-auteurs le 9 avril 1998, le programme Quart Monde-Université est devenu l'objet d'un travail de diffusion pour faire reconnaître la démarche du « croisement des savoirs » élaborée par le Mouvement ATD Quart Monde et ses résultats. La première grande étape était inscrite dans les objectifs initiaux du programme, comme nous l'avons déjà indiqué, le Conseil scientifique avait parmi ses missions une contribution à l'organisation d'un colloque scientifique de valorisation des résultats du programme. Suite à quelques mois de préparation, ce colloque s'est tenu les 23 et 24 avril 1999 à la Sorbonne, dans le lieu où Joseph Wresinski s'adressait à la communauté scientifique en 1983 lors de sa conférence « Échec à la misère » (Wresinski, 2007). Les contenus en plénières auxquels il a donné lieu ont fait l'objet d'un dossier spécial intitulé « Le Quart Monde à la Sorbonne : croiser les savoirs » et publié dans le volume 170/2 de septembre 1999 de la revue *Quart Monde* (*Quart Monde*, 1999)<sup>395</sup>.

Si le caractère scientifique de la démarche du programme Quart Monde-Université et de ses résultats a pu être mis en cause, sa reconnaissance par le champ scientifique constitue ainsi un enjeu important pour le Mouvement. Claude Ferrand, directeur du programme, indiquait en 2001 qu'à travers cette expérimentation, « le Mouvement ATD a voulu éprouver scientifiquement l'hypothèse suivante : les personnes, les familles ou les populations exclues à cause de la misère ont un savoir d'expérience unique, souvent méconnu, lié à leur vécu, leur histoire, leur lutte, qui, mis en croisement et en réciprocité avec d'autres connaissances, permet de mieux connaître la réalité pour éliminer la misère » (Ferrand, 2001, p. 45). Dans le même article, il confirme la proposition radicale du croisement des savoirs comme un changement de paradigme dans le champ scientifique, à l'instar de l'acteur-auteur que nous avons précédemment cité et qui suggérait un parallèle avec la physique

---

<sup>395</sup> Le dossier relatif au colloque à la Sorbonne de 1999 est accessible sur le site internet de la revue : <https://www.revue-quartmonde.org/2543>

quantique : « La recherche et les études coûteuses qui sont souvent commandées par les politiques ne peuvent plus être faites seulement par des universitaires, elles ont besoin de la connaissance que possèdent les pauvres et les exclus et de la connaissance de ceux qui agissent avec eux, pour être mobilisatrices et provocatrices d'actions de changement » (Ferrand, 2001, p. 47-48).

À travers le programme Quart Monde-Université, nous pouvons considérer que la radicalité du combat politique mené par ATD Quart Monde pour parvenir à l'éradication de la pauvreté s'est propagée dans le champ scientifique, pour faire des savoirs considérés comme légitimes des savoirs émancipateurs. Pour le Mouvement ATD Quart Monde, les pratiques de co-production des savoirs, que ces membres appellent « croisement des savoirs », constituent un moyen au service du combat pour l'éradication de la pauvreté.

## Conclusion du chapitre 5 – Diffusion des pratiques de « croisement des savoirs » et mise en visibilité des pratiques de co-production des savoirs

Dans le cadre du chapitre 5, l'analyse que nous avons élaborée de la conception de la démarche du croisement des savoirs et des pratiques de co-production des savoirs mises en œuvre dans ce cadre nous a permis d'inscrire la création du programme Quart Monde-Université dans l'histoire du rapport aux savoirs du Mouvement ATD Quart Monde (savoirs des personnes en situation de pauvreté, savoirs scientifiques). Cette démarche n'aurait pu voir le jour sans le dévoilement du caractère politique du savoir par le Mouvement depuis sa création, ni sans les expérimentations (Universités populaires Quart Monde, Séminaire en Belgique de 1987) et actions mises en œuvre (organisation du colloque de 1989, phase préparatoire du programme entre 1993 et 1995) que le Mouvement a engagées. Il nous importe toutefois d'évoquer en conclusion du chapitre certains éléments illustrant le fait que le Mouvement ATD Quart Monde est parvenu à renouveler par la suite la mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs, mais également de montrer qu'il a cherché à les diffuser au-delà de son propre champ d'action.

Au sein du Mouvement ATD Quart Monde, le programme Quart Monde-Université (puis le programme Quart Monde Partenaire qui le suivit) a engendré la mise en place de nouvelles dynamiques. Nous pouvons évoquer tout d'abord la création d'un bulletin d'information, dont le premier numéro, le n°0, est paru en septembre 1999, quelques mois après l'organisation du colloque à la Sorbonne des 23 et 24 avril 1999. Ainsi, le bulletin d'information du groupe de Recherche Quart Monde-Université *Quoi de neuf ?* visait initialement à créer l'animation de la communauté des « acteurs-auteurs » du programme. Il était alors demandé à chacun d'entre eux de communiquer au sein du bulletin leurs actions relatives à l'expérience du programme avec un objectif de capitalisation sur les résultats, les effets et les modalités de diffusion du croisement des savoirs. Le bulletin cherchait à répertorier toutes les actions de diffusion de l'expérience du programme Quart Monde-Université et

plus largement du croisement des savoirs : interventions en bibliothèques, interventions en soirées projection-débat, interventions dans des événements scientifiques, publication d'articles de presse, publication d'articles scientifiques, organisation d'événements, organisation de formations au croisement des savoirs... Sous le nom *Quoi de neuf ? Le bulletin du réseau « Participation Croisement des savoirs et des pratiques »*, le bulletin est toujours diffusé, notamment sur le site internet du Mouvement<sup>396</sup>.

Sur la base du groupe de Recherche Quart Monde-Université, un réseau d'acteurs s'est également constitué et a été renforcé suite à la réalisation du second programme Quart Monde Partenaire. Constitué de membres du Mouvement ATD Quart Monde et d'individus extérieurs à l'organisation, ce réseau porte aujourd'hui le nom de « Participation et Croisement des savoirs »<sup>397</sup> et vise à partager et à diffuser la démarche appelée « Le Croisement des savoirs et des pratiques » élaborée à partir de l'expérience tirée des deux programmes.

Enfin, comme l'énonçait Claude Ferrand, « on n'avait pas la prétention d'aboutir, en deux ans, à des recherches parfaites, on voulait vivre et expérimenter la démarche de penser ensemble, jusqu'à écrire ensemble avec des personnes aux connaissances très différentes. Nous avons montré que c'est possible à certaines conditions et en inventant une nouvelle pédagogie et méthodologie de la réciprocité des savoirs pour éliminer la misère » (Ferrand, 2001, p. 50). Cette dernière a ainsi été formalisée dans un document cadre élaboré en 2006 et qui a pris le nom de « Charte du Croisement des Savoirs et des Pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale »<sup>398</sup>.

C'est sur la base de cette Charte que d'autres expériences de recherche en croisement des savoirs ont été lancées par le Mouvement ATD Quart Monde. Nous ne ferons ici qu'évoquer brièvement deux exemples récents qui ont par ailleurs déjà été documentés. Deux expériences démontrent ainsi que le Mouvement a continué de chercher les moyens de concevoir et de mener des projets de recherche en croisement des savoirs. Pour ce qui concerne le premier exemple, il s'agit de la recherche en croisement des savoirs ÉQUIsanTÉ menée entre 2011 et 2015 au Québec. Inspirée de la méthodologie expérimentée à la fin des années 1990, cette recherche a été co-produite par des personnes en situation de pauvreté accompagnées de volontaires permanents d'ATD Quart Monde, des chercheurs en santé et des professionnels de santé, tous les participants pouvant être qualifiés de « cochercheur.e.s »<sup>399</sup> (Carrel et al., 2017). Cette recherche visait à améliorer la qualité et l'équité des soins des personnes en situation de pauvreté. Dans leur article, Marion Carrel, Christine Loignon, Sophie Boyer, et Marianne De Laat s'attachent notamment à analyser les enjeux d'asymétrie de pouvoirs qui se cachent derrière la nécessité pour certains, l'acceptation pour d'autres participants, des temps de travail en « non-

396 <https://www.atd-quartmonde.org/quoi-de-neuf-n63-bulletin-du-reseau-croisement-des-savoirs-et-des-pratiques/>

397 <https://www.atd-quartmonde.fr/nos-actions/reseaux-wresinski/croisement-des-savoirs/>

398 Accessible sur le site internet du Mouvement ATD Quart Monde : <https://www.atd-quartmonde.fr/charte-du-croisement-des-savoirs-et-des-pratiques-fr-angl-nl-esp-it/>

399 Deux chercheuses en santé de l'Université de Sherbrooke, quatre personnes en situation de pauvreté, deux volontaires permanents du mouvement ATD Quart Monde et quinze professionnels de santé (Chicoutimi et Montréal).

mixité ». Elles interrogent également les effets individuels et structurels de la pratique du croisement des savoirs.

En 2019, le Mouvement a également finalisé une recherche en croisement des savoirs menée en collaboration avec l'université d'Oxford<sup>400</sup>. Cette « recherche participative internationale » a été lancée en 2016 sous la coordination de Xavier Godinot, volontaire permanent ATD Quart Monde, et de Robert Walker, professeur de l'Université d'Oxford, dont les travaux portent sur la pauvreté et la honte. Intitulée « Déterminer les dimensions de la pauvreté et leurs mesures avec les premiers concernés », cette recherche à dimension internationale a impliqué entre 2016 et 2019 des chercheurs, des personnes en situation de pauvreté et des membres d'associations ou de structures d'accompagnement dans six pays : Bangladesh, Bolivie, États-Unis, France, Royaume-Uni et Tanzanie<sup>401</sup>.

Au-delà de ces deux projets rendant possible la mise en œuvre concrète des pratiques de co-production des savoirs promues par le Mouvement ATD Quart Monde, celui-ci a mené d'autres démarches afin d'assurer une diffusion de sa démarche de « croisement des savoirs » avec les personnes en situation de pauvreté. Il a engagé une réflexion portant sur différentes interrogations qu'il soulève à travers l'organisation d'un « séminaire sur l'épistémologie des recherches participatives et en croisement des savoirs » (Brun, 2017 ; Roy, 2019)<sup>402</sup>. Cet événement a été mis en place en 2015 dans le cadre d'une convention établie entre le Mouvement, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et l'Odenore<sup>403</sup>. Trois problématiques principales ont fait l'objet des échanges entre les chercheurs, les personnes issues de la pauvreté et les acteurs de l'intervention sociale participant au séminaire : la nature des savoirs issus des démarches de croisement des savoirs, les conditions permettant la réalisation du croisement des savoirs, les modalités de validation d'une recherche en croisement des savoirs et la définition des critères inhérents. Ces trois axes de réflexion ont permis d'établir les conditions de réalisation de l'objectif initialement défini pour le séminaire épistémologique : « construire ensemble un argumentaire précis de l'intérêt de la recherche en croisement des savoirs destiné en priorité aux acteurs de l'université de façon à trouver une reconnaissance institutionnelle de cette recherche en croisement des savoirs, à faire entendre son importance institutionnelle politique et sociale » (Brun, 2017, p. 46). En effet, plusieurs mois après la tenue du séminaire, l'« Appel pour le développement des recherches participatives en croisement des savoirs » signé par la plupart des participants au séminaire est diffusé<sup>404</sup>.

---

400 Dans le cadre ce projet, nous retrouvons un chercheur impliqué dans un des groupes thématiques du programme Quart Monde-Université, Ides Nicaise. Il fut membre du conseil scientifique du projet « Déterminer les dimensions de la pauvreté et leurs mesures avec les premiers concernés ».

401 Bray R., De Laat M., Godinot X., Ugarte A., Walker R. (2019) Les dimensions cachées de la pauvreté, Montreuil, Éditions Quart Monde.

402 En tant que chargé de missions au sein de l'association Sciences Citoyennes, nous avons participé à une des journées du séminaire épistémologique organisée en novembre 2015.

403 L'Observatoire DEs NON-REcours aux droits et services (Odenore) est un dispositif du laboratoire PACTE (CNRS) à Grenoble.

404 « Appel pour le développement des recherches participatives en croisement des savoirs », 15 juin 2016, 4 p. <https://recherche.cnam.fr/valorisation-partenariats/la-convention-de-partenariat-atd-quart-monde-cnam-cnrs-ceraps-et-gis-democratie-et-participation-et-l-espace-collaboratif-pour-le-developpement-des-recherches-participatives-avec-des-personnes-en-situation-de-pauvrete-croiser-les-savoirs-avec-tou-te-s-1135963.kjsp>

Le partenariat entre le Mouvement ATD Quart Monde et le Cnam s'est ensuite poursuivi dans le cadre d'un nouveau partenariat intégrant le CNRS (via le Gis *Démocratie et Participation*) et formalisé en 2019. Celui-ci visait à mettre en place un espace collaboratif permanent autour des recherches en croisement des savoirs avec des personnes en situation de pauvreté. L'espace collaboratif a fait suite au séminaire épistémologique de 2015 déjà évoqué qui avait abouti à la diffusion de l'« Appel au développement de recherches participatives en croisement des savoirs » lancé en juin 2016, puis au colloque « Croiser les savoirs avec tou·te·s » organisé dans les locaux du CNRS le 1<sup>er</sup> mars 2017<sup>405</sup>. Cet espace veut contribuer à la prise en compte des savoirs des personnes en situation de pauvreté pour une connaissance plus complète qui permettra de mieux combattre la pauvreté et l'exclusion<sup>406</sup>.

Même si ce partenariat peut constituer une action marginale dans le cadre de l'ensemble de la politique scientifique du CNRS, il est possible de noter qu'elle marque une inflexion par rapport aux positions qui avaient été récemment défendues dans le cadre de l'avis du Comité d'éthique du CNRS (Comets) lorsqu'il avait publié un avis sur les « sciences citoyennes » en 2015<sup>407</sup>, comme nous l'avons évoqué en introduction de notre thèse. Le Comets n'y entendait l'implication de non-chercheurs dans la recherche scientifique qu'à partir du moment où celle-ci se limitait à la seule étape de la collecte de données, ce que nous avons appelé « sciences participatives ». Si le régime de production et de régulation des savoirs en France n'a pas véritablement changé depuis les années 1990 et le lancement du programme Quart Monde-Université, il est possible d'y voir malgré tout une inflexion.

---

405 Colloque *Construire les savoirs avec tou.te.s ? Recherches participatives avec les personnes en situation de pauvreté*, ATD Quart Monde, CNRS et Cnam, Paris, 1<sup>er</sup> mars 2017. Nous avons contribué au colloque en animant l'atelier 3 avec le psycho-sociologue Laurent Sochard. <https://croisersavoirs.sciencesconf.org/>

406 Nous avons pu observer l'émergence de cet espace collaboratif en tant que membre du groupe de pairs « chercheurs » de cet espace collaboratif. <https://recherche.cnam.fr/valorisation-partenariats/la-convention-de-partenariat-atd-quart-monde-cnam-cnrs-ceraps-et-gis-democratie-et-participation--1134570.kjsp>

407 Accessible sur le site du CNRS : [http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/comets-avis-sciences\\_citoyennes-25\\_juin\\_2015.pdf](http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/comets-avis-sciences_citoyennes-25_juin_2015.pdf)

Sixième chapitre -  
Pluralités des cadrages et des mises en œuvre des  
pratiques de co-production des savoirs

Les trois études de cas conduites dans le cadre de notre thèse nous permettent d'obtenir un certain nombre de résultats. Ils portent sur plusieurs dimensions des pratiques de co-production des savoirs que nous avons souhaité interroger initialement mais également sur certaines caractéristiques que le travail empirique nous a révélées. C'est bien dans cette démarche de recherche initialement présentée dans l'introduction de cette thèse que nous nous sommes engagé. Notre expérience professionnelle préalable ne nous rendait pas totalement profane concernant l'objet de cette recherche. Elle a engendré la formulation d'hypothèses mineures consolidées par une initiation préalable à la littérature prenant les pratiques de co-production des savoirs pour objet ou, de manière plus générale, prenant pour objet la participation du public en matière de sciences et de technologies. Toutefois, le questionnement sur notre posture de recherche nous a conduit à privilégier une démarche « hypothético-inductive » nous permettant ainsi de nous dégager d'une posture qui aurait pu paraître trop engagée initialement.

Nous avons déjà entamé la discussion sur un certain nombre de résultats dans les chapitres précédents qui portaient plus spécifiquement chacun sur une étude de cas. Il nous importe, dans ce sixième chapitre, de discuter des résultats majeurs tirés de cette recherche dans le cadre d'une mise en discussion croisée de nos trois études de cas. Nous avons choisi de structurer la présentation et la discussion de nos résultats en focalisant notre attention sur trois dimensions particulières des pratiques de co-production des savoirs que nous avons étudiées. Nous aborderons tout d'abord les effets de cadrages sur les pratiques de co-production des savoirs des dispositifs qui les rendent possibles. Nous comparerons, dans un second temps, les modalités concrètes de réalisation des pratiques de co-production des savoirs étudiées sur les trois scènes examinées dans les chapitres précédents. Enfin, nous nous intéresserons plus spécifiquement à l'enjeu démocratique qui, sous différentes formes, traverse ces trois scènes.

## 6.1 Les effets de cadrages sur les pratiques de co-production des savoirs

Dans les chapitres précédents et, par conséquent, dans nos trois études de cas, nous avons pu faire le constat que les pratiques de co-production des savoirs étaient enchâssées dans des dispositifs qui leur avaient préexisté et qui avaient défini leurs conditions de réalisation. Il s'agit ici d'analyser le rôle qu'ils ont joué dans leur mise en œuvre et les façons dont ils ont pu influencer sur les modalités de celles-ci.

### 6.1.1 Dépendance des pratiques de co-production des savoirs aux orientations stratégiques des organisations qui les rendent possibles

Que ce soit dans le cas du groupe Inserm Alcool, du projet 3SCED ou du programme Quart Monde-Université, les pratiques de co-production des savoirs que nous avons étudiées s'inscrivaient dans des dispositifs conçus et animés par une organisation : l'organisme de recherche publique Inserm pour le premier, le ministère de

l'Environnement pour le second et l'association ATD Quart Monde pour le troisième. Tel que nous l'avons évoqué dans les trois cas, la conduite des pratiques de co-production des savoirs a été rendue possible car elle semblait répondre à des objectifs définis préalablement par ces organisations<sup>408</sup>.

Concernant le programme Quart Monde-Université, le cadre qui a été défini préalablement à l'expérimentation a fortement contraint la réalisation des pratiques co-production des savoirs. Si la démarche fut caractérisée et vécue comme itérative<sup>409</sup>, un certain nombre d'évolutions ne pouvaient être possibles. Nous l'avons vu, le travail préalable au programme réalisé dans le cadre d'un groupe de travail a posé un certain nombre de bornes rigides orientant la réalisation des pratiques de co-production des savoirs : la durée de l'expérimentation, l'aboutissement par une démarche de co-écriture, le nombre de recherches menées en parallèle, la localisation des groupes thématiques (l'impossibilité de changer de thématique en cours d'expérimentation par exemple), le recrutement des militants Quart Monde intégrant le critère d'une expérience des Universités populaires Quart Monde... Il était par exemple impossible d'intégrer en cours du processus de nouveaux acteurs-auteurs, bien que cela aurait pu paraître pertinent pour la réalisation des recherches menées dans les groupes thématiques. En outre, les acteurs-auteurs n'ont pas, pour la plupart d'entre eux, contribué à la méthodologie du programme, initiée dans le cadre du groupe de travail préalable au programme qui s'est réuni entre 1993 et 1995, puis finalisée lors du programme par l'équipe pédagogique. C'est ici une différence avec le groupe Inserm Alcool au sein duquel se sont discutées et ont été conçues les démarches de co-production des savoirs engagées qui ont ensuite impliqué les membres du groupe. Si les termes contractuels relatifs au financement des projets de co-production des savoirs conduits et l'insertion du groupe Inserm Alcool comme activité de la MARS ont établi certaines conditions de faisabilité des processus, la méthodologie en termes de nombre, de rythme et de format de réunions était moins contrainte par le dispositif que représentait la MARS<sup>410</sup>. Elles ont été définies collectivement entre les chercheurs et les associations impliquées.

Le programme Quart Monde-Université a été conçu pour que les démarches qu'il engendra se fondent toutes sur la mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs dans les groupes thématiques, ou de « croisement des savoirs ». Ce qui n'était pas le cas de la MARS, tout comme ce n'était pas le cas pour le programme REPERE. Nous l'avons vu précédemment, la MARS a constitué le cadre de mise en œuvre d'une

---

408 Il faut noter qu'une sociologie des acteurs imposerait ici de ne pas essentialiser une organisation, car elle est toujours traversée par des dynamiques sociales hétérogènes. Nous nous éloignerions de notre sujet si nous faisons ce travail de déconstruction de la catégorie « organisation ». Cette démarche serait malgré cela pertinente pour saisir la complexité des enjeux internes aux organisations qui portent des dispositifs de mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs. L'exemple de deux dispositifs portés par des Conseils régionaux et évoqués ultérieurement nous en donnera une illustration.

409 Un courrier adressé au Secrétariat général du Mouvement ATD Quart Monde informait de l'état d'avancement du programme en septembre 1996 : « Nous sommes en pleine préparation du 3ème séminaire qui portera sur la méthodologie de la recherche action. Nous sommes en dehors de tous les sentiers battus, c'est pourquoi les audaces sont possibles à tous les niveaux. Nous n'avons pas de références, car une telle entreprise ne s'est encore jamais faite et nous pouvons expérimenter ». Courrier adressé au Secrétariat général du Mouvement ATD et daté du 9 septembre 1996, Fond ATD – cote 0154/22/01/04. « Ce sont donc des trajectoires collaboratives différentes se construisant au fil du processus de recherche entre acteurs et chercheurs qui émergent de notre analyse » (Audoux, 2015, p. 326).

410 Si le groupe Inserm Alcool constitue lui aussi un dispositif enchâssé dans le dispositif de la MARS, nous pouvons considérer qu'il n'a pas le même positionnement d'extériorité que celle-ci vis-à-vis des pratiques de co-production des savoirs. Pour une part, il fait partie intégrante des projets de co-production des savoirs menés.

diversité d'actions ou démarches qui n'intégraient pas de pratiques de co-production des savoirs. L'initiative a été prise dans une des actions inscrites dans la MARS, le groupe Inserm Alcool, sans que celle-ci définisse de modalités particulières de réalisation pour les projets engagés. La MARS constituait ainsi le cadre de déploiement d'une diversité d'actions s'inscrivant sur un spectre particulièrement large de types de collaborations entre les agents de l'Inserm et les associations de malades. Dans le cas du projet 3SCED soutenu par le ministère de l'Environnement dans le cadre du programme REPERE, nous retrouvons une forme d'autonomie similaire des collectifs de recherche dans la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs puisque tous les projets soutenus par le programme n'ont pas donné lieu à la même forme de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs. Ce constat est tiré de la diversité des pratiques mises en œuvre dans les différents projets soutenus par le ministère de l'Environnement dans le cadre du second appel à projets. Nous nous sommes focalisés sur la réalisation concrète des pratiques de co-production des savoirs dans le cadre d'un projet en particulier, le projet 3SCED, mais une étude des rapports finaux produits par l'ensemble des collectifs de recherche soutenus, nous permet cet éclairage. En outre, les évaluations finales des différents projets nous donnent également un point de vue sur la réception des résultats des projets au regard des objectifs du programme<sup>411</sup>. Nous ne reprendrons pas ici de manière exhaustive la diversité des pratiques sociales de collaborations engagées par les partenaires des différents collectifs de recherche. Nous nous contenterons ici de donner deux exemples illustrant le cadre souple laissé par le programme en matière de pratiques de collaboration qui ne correspondent pas toutes à ce que nous établissons comme de la co-production des savoirs.

Le premier des cas qui nous intéresse ici est le projet « Co-construction d'une relation durable entre INRA et FNE » conduit d'octobre 2011 à décembre 2013 par l'INRA et l'association France Nature Environnement (FNE). Tel que son titre l'indique, ce projet qui a reçu le soutien du programme REPERE ne vise pas la production de nouveaux savoirs. Cela apparaissait de manière explicite dans le projet qu'avait soumis le collectif de recherche pour l'obtention du soutien, le document de soumission indiquant les différents résultats attendus dans cet ordre : un bilan des relations tissées dans le passé, la définition d'un cadre de dialogue entre les deux structures, la production de comptes-rendus des réunions, l'identification de thématiques d'intérêt commun, la formulation d'une question de recherche, une évaluation *ex post* du processus<sup>412</sup>. Si le comité d'évaluation et le comité de pilotage stratégique du programme REPERE ont adressé *a posteriori* deux questions au collectif de recherche portant sur les moyens relatifs à la pérennisation de la démarche et sur les apports du projet sur la thématique de l'agroécologie, l'évaluation finale confirme l'inscription du projet dans les objectifs du programme en le considérant comme « très emblématique pour REPERE »<sup>413</sup>.

Le deuxième exemple que nous pouvons proposer pour illustrer la diversité des pratiques de collaboration menées par les collectifs de recherche soutenus dans le cadre du programme REPERE consiste dans le projet

411 Les évaluations finales des projets ont été mises à notre disposition par l'entreprise Zogma.

412 INRA et FNE, *Co-construction d'une relation durable entre INRA et FNE*, projet déposé dans le cadre du deuxième appel à projets du programme REPERE, 7 p., Archive numérique personnelle.

413 « REPERE AAP2 Évaluation finale du Comité d'évaluation et du Comité de pilotage stratégique. INRA-FNE », Archive numérique personnelle.

« Mobilité, Accueil et Stratégies Territoriales durables des Espaces Ruraux : pour une co-construction d'une plateforme de recherche-action » (MASTER). Ce projet a été conduit par un chercheur de l'École normale supérieure de Lyon et des représentants du Collectif Ville Campagne sur une période de 18 mois. L'évaluation finale du projet MASTER indique, non seulement, que la production de savoirs n'a pas été une activité véritablement menée dans le cadre du projet, mais surtout que le projet répond très bien aux attentes du ministère :

« Le projet semble avoir été plutôt utilisé pour explorer des terrains et mettre en relation des chercheurs et des acteurs, avant de lancer des projets de recherche, sans que l'apport spécifique des « acteurs » ne ressorte clairement dans la définition des projets de recherche. Il semble à cet égard avoir des suites, ce qui pourrait signaler un intérêt de la part de certains partenaires institutionnels. Le comité de pilotage stratégique conclut que le projet MASTER est une complète réussite dans le cadre des objectifs du programme REPERE ».

Dans l'exemple du projet MASTER, apparaît clairement le fait que le projet ne s'est pas réalisé sur la base d'une pratique de co-production des savoirs entre les différents partenaires. Nonobstant cette caractéristique, le Comité de pilotage stratégique a considéré que le projet MASTER répondait pleinement aux objectifs du programme REPERE. Nous pouvons constater une cohérence entre les termes de l'appel à projets et les pratiques sociales réellement mises en œuvre qui se situent sur un spectre très ouvert en termes de types de collaboration encouragés entre chercheurs et associations. L'appel à projets ne visait pas explicitement la production de nouveaux savoirs.

À travers l'étude de quatre projets soutenus par le Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre du dispositif PICRI<sup>414</sup>, qu'elle intègre au modèle de la « co-production des savoirs » de Michel Callon évoqué précédemment (Audoux, 2015, p. 27)<sup>415</sup>, Christine Audoux a également observé certains effets de cadrage sur les pratiques collaboratives. Toutefois, elle relève « une dissociation partielle entre le cadre formel instituant une production conjointe et les interactions effectives qui sont capables d'aboutir à une co-construction des connaissances. Si les dimensions formelles du dispositif institutionnel cadrent et favorisent les interactions en ce sens, elles ne peuvent suffire à performer une co-construction, tant la confrontation des identités, des intérêts et des normes et références légitimes dont relèvent chaque catégorie de partenaires nécessite un ensemble d'opérations de traductions successives dont les issues amènent à des combinaisons diverses. Ce sont donc des trajectoires collaboratives différentes se construisant au fil du processus de recherche entre acteurs et chercheurs qui émergent de notre analyse » (Audoux, 2015, p. 326)<sup>416</sup>.

414 Dispositif Partenariats Institution-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (2005-2015).

415 D'autres chercheurs font référence à la co-production des savoirs lorsqu'ils analysent le dispositif PICRI. Olivier Las Vergnas assimile le programme PICRI à un régime de représentation de la science qu'il nomme « *Impure Science* », en référence à l'ouvrage de Steven Epstein déjà évoqué. Selon lui, les pratiques d'*Impure Science* « reconnaissent une place aux profanes comme coproducteurs de savoirs » (Las Vergnas, 2017, p. 102). Bien qu'il ne fasse pas référence au concept de Michel Callon, le sociologue Jean Vincent évoque par exemple un projet qu'il a soumis en 2014 dans le cadre du programme PICRI et qu'il qualifie de « co-production des savoirs » (Vincent, 2015).

416 Étudiant la mise en œuvre d'un projet portant sur la maladie de Lyme mené dans le cadre du programme PICRI, Clémence Massart a également démontré l'existence d'un décalage entre l'engagement initial de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs pour l'obtention du financement d'une part, et les pratiques réellement mise en œuvre dans la conduite du projet de

Si les cadres du projet 3SCED et du groupe Inserm Alcool furent définis de manière beaucoup plus souple que dans le cas du programme Quart Monde-Université en ce qui concerne la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs, nous pouvons en revanche identifier une contrainte forte qu'ils ont fait peser sur la pérennisation de telles pratiques. Les orientations stratégiques des organisations à l'origine des dispositifs dans lesquels s'inscrivaient les pratiques de co-production des savoirs étudiées ont évolué de telle sorte qu'elles ont fait disparaître les moyens mis à la disposition des collectifs de recherche pour pérenniser leur existence. Nous avons pu constater que la poursuite du programme REPERE à partir de 2015, sous la forme d'une activité d'animation, s'est accompagnée d'une fin définitive des sources de financement au profit des collectifs de recherche. Nous retrouvons également le poids de la contrainte institutionnelle dans le cas du groupe Inserm Alcool disparu en 2020. Ce phénomène de mise à l'arrêt des démarches de co-production des savoirs par décision d'un acteur public dont la stratégie ou la réorientation des moyens évolue peut résonner avec les expériences vécues par les dispositifs régionaux identifiés comme cadres de déploiement de pratiques de co-production des savoirs. Sans entrer dans les détails, nous pouvons simplement signaler ici que le changement de majorité survenu en 2015 au sein des assemblées des conseils régionaux d'Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais a entraîné la fin du dispositif PICRI et du programme Chercheurs-Citoyens qui rendaient possibles les pratiques de co-production des savoirs.

*A contrario*, le programme Quart Monde-Université, qui a été conçu comme une expérimentation à durée limitée, constitua malgré cela le dispositif de déclenchement des pratiques de co-production des savoirs (ou « croisement des savoirs ») que le Mouvement ATD Quart Monde a continué de mettre en œuvre en trouvant les moyens de les redéployer à plusieurs reprises, tel que nous l'avons évoqué précédemment.

Un autre élément de cadrage peut être ici abordé concernant le programme Quart Monde-Université, il s'agit du recrutement des partenaires et les modes de constitution des collectifs de recherche. Si la question de recherche puis l'ensemble du processus de recherche a bien laissé place à une démarche de co-production des savoirs, les groupes thématiques ont eu une liberté très limitée pour se constituer. Tel que nous l'avions évoqué, le Mouvement ATD Quart Monde avait établi, préalablement au lancement du programme, le nombre de participants par catégorie (chercheur, militant Quart Monde, volontaire permanent Quart Monde) et s'était chargé du recrutement de l'ensemble des acteurs-auteurs. Lorsque ces derniers se sont rencontrés pour la première fois lors du séminaire de lancement, le processus était déjà engagé.

C'est une différence significative avec les démarches de co-production des savoirs entreprises par le groupe Inserm Alcool et par le collectif de recherche du projet 3SCED. Dans ces différentes configurations, les

---

recherche : « Les projets Picri exigent l'implication d'un partenaire associatif. (...) Réticent à l'idée de cosigner un projet de recherche avec France Lyme, le CNR a finalement adhéré au Picri du fait du degré minimal de collaboration établi avec l'association. En effet, les seuls contacts noués entre l'association et les autres partenaires ont été médiés par le géographe coordinateur et se sont limités à l'échange de mails et d'appels téléphoniques. L'association s'est vue exclue des réunions organisées entre scientifiques durant lesquelles la teneur du message préventif et informatif a été définie, sans la consulter, alors qu'elle est normalement chargée d'assurer cette partie » (Massart, 2016, p. 31).

partenaires des collectifs de recherche étaient impliqués dès l'amont, c'est-à-dire dès la conception initiale de la démarche de co-production des savoirs à engager.

### 6.1.2 Les moyens financiers comme élément impératif de la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs

De manière corrélative à l'enjeu central que représentent les dispositifs de cadrage rendant possibles les pratiques de co-production des savoirs, l'obtention de financements offrant les moyens de les mettre en œuvre constitue un impératif. Dans le texte déjà évoqué et paru en 2017, Rémi Barré s'intéressait à la « mise en politique de la recherche participative », qu'il assimilait « dans son sens plein » aux pratiques de co-production des savoirs, en considérant qu'elle doit impliquer « des non-professionnels tout au long du processus » (Barré, 2017, p. 53). Il y indiquait notamment comme un des critères de la marginalité de telles pratiques la faiblesse de leurs financements. Nos trois études de cas révèlent que la dimension financière constitue une condition, non unique, mais majeure, déterminant la faisabilité de la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs.

Dans le cas de l'Inserm, nous avons précédemment évoqué la période transitoire entre le GRAM et le Gram (entre septembre 2003 et octobre 2004), phase préparatoire à la mise en place du double dispositif fondant le partenariat de l'Institut avec les associations de malades. L'une des premières initiatives prises à la suite de la production du rapport par le GRAM rendu en septembre 2003 fut lancée par un directeur de recherche de l'Institut qui en était membre, Antoine Depaulis, qui proposait la mise en place de collaborations avec des associations de malades. Cette démarche est apparue dans des notes dactylographiées que nous avons pu étudier et qui sont issues d'une réunion entre Dominique Donnet-Kamel, le directeur général de l'Inserm Christian Bréchet et Jacqueline Delbecq. Un extrait nous intéresse ici tout particulièrement :

« Très favorable au travail exploratoire réalisé par Antoine Depaulis, et à la prise en charge par étape des deux questions épilepsie et autisme. La question du financement de ces projets se pose. Lorsque la thématique correspondra aux programmes thématiques nationaux, le projet leur sera adressé. En dehors, sauf montage financier spécifique, le Directeur général enverra un courrier précisant les résultats du groupe de travail mais le non financement par l'Inserm »<sup>417</sup>.

Bien évidemment la nature de ces données nous conduit à les étudier avec précaution. Nous ne nous arrêtons pas sur la forme qui est due au statut de compte-rendu informel du document. Toutefois, deux idées nous intéressant ici peuvent être relevées. La première est celle du grand intérêt qu'a témoigné le directeur général de l'Inserm pour la démarche innovante de pré-étude impliquant des associations pilotée par Antoine Depaulis. La seconde est l'impossibilité de financer la phase ultérieure de cette démarche. Au-delà des limites des capacités financières de l'Inserm qui peuvent constituer un facteur expliquant ce fait, deux éléments témoignent des contraintes institutionnelles qui réduisent les opportunités d'appuyer financièrement de telles démarches. En

---

<sup>417</sup> « Debriefing entretien du 17 05 04 », document dactylographié non daté sans signature, Fond INS – cote 1513-03.

effet, le passage cité de la prise de notes évoque tout d'abord la nécessité que la thématique traitée par la démarche corresponde aux programmes thématiques nationaux préalablement établis pour que le projet soit transmis aux personnes compétentes. Or, les évaluations des projets soumis dans le cadre des programmes thématiques nationaux sont réalisées à partir d'une grille d'évaluation qui n'intègre pas cette dimension inclusive ou d'ouverture. En outre, la seule opportunité, pour une démarche de recherche de ce type pilotée par un chercheur de l'Inserm, de se voir soutenue par l'Inserm est d'être en capacité de bénéficier d'un « montage financier spécifique ». Ce phénomène illustre que les modalités internes à l'Inserm de financement de la recherche ont fortement influé sur sa capacité à soutenir financièrement les démarches dont ils faisaient la promotion en matière d'ouverture de la recherche aux associations de malades.

Une des conséquences des effets de cadrage en matière de financement qui ont été évoqués ci-dessus dans le cas de l'Inserm a résidé dans l'impossibilité, pour le groupe Inserm Alcool, de trouver au sein même de l'organisme de recherche le soutien financier nécessaire à l'engagement des pratiques de co-production des savoirs. Pour cela, le responsable du groupe Inserm Alcool Bertrand Nalpas s'est tourné vers un bailleur public auprès de qui il avait déjà obtenu des financements pour d'autres recherches, c'est-à-dire la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca)<sup>418</sup>. Nous l'avions évoqué dans le chapitre 3, la réalisation du projet de recherche « Évolution des valeurs interpersonnelles et maintien de l'abstinence au cours du temps au sein des associations d'entraide aux personnes en difficulté avec l'alcool » mené par le groupe Inserm Alcool a été rendu possible grâce au soutien de la Mildeca. En fait, la Mildeca n'a pas permis seulement la réalisation d'un projet, elle a soutenu financièrement trois projets de recherche élaborés par le groupe Inserm Alcool, les deux autres étant le projet intitulé « Analyse de la rechute alcoolique chez les personnes suivies dans les mouvements d'entraide » et le projet intitulé « Prévalence de la consommation de médicaments psychotropes et dépendance médicamenteuse chez les personnes malades de l'alcool fréquentant les mouvements d'entraide »<sup>419</sup>.

Ce phénomène se révèle explicitement dans cet extrait d'entretien :

« Question : Quelles ont été pour vous les plus grandes difficultés dans la mise en place du groupe [Inserm Alcool] d'abord, puis des recherches communautaires ?

Pour le groupe finalement, je trouve que ça n'a pas été si compliqué. (...) Non le problème c'est l'argent, le problème c'est l'argent, ça c'est clair. Je vais dire, il n'y aurait pas eu la Mildeca derrière (...).

Question : Au sein de l'Inserm, il n'y avait pas d'opportunité... ?

Ah non non, non mais l'Inserm il n'y a pas de budget. Il n'y a pas de financement, non non. Si vous voulez l'Inserm donc budgétise, donne un budget à chaque unité, mais un budget qui est, je dirais, minime. (...) Le reste c'est sur projet, c'est-à-dire que vous candidatez à des appels d'offres. Et puis

<sup>418</sup> Entretien avec un acteur du partenariat de l'Inserm avec les associations de malades.

<sup>419</sup> « État des lieux du groupe Inserm Alcool », par Bertrand Nalpas, daté du 29 mars 2018, 5 p. Document numérique transmis par Bertrand Nalpas.

si vous êtes sélectionné vous montez votre projet, si vous n'êtes pas sélectionné, en gros vous ne faites rien. Et là donc le mot-clé "addiction" ou le mot-clé "alcool" dans les appels offres, les grands appels d'offres ils n'y étaient pas. Il a fallu aussi que la Mildeca tape sur la table pour que dans certains appels d'offres il y ait ces mots-clés, et d'autre part ces mots-clés c'était le plus souvent dans le champ de la prévention. Donc on tournait vraiment en rond »<sup>420</sup>.

Les observations que nous tirons de nos études de cas concernant la question des moyens financiers pour pouvoir conduire les pratiques de co-production des savoirs doivent s'inscrire dans une réflexion plus large sur l'évolution des modalités de financement de la recherche scientifique, notamment marquée par les pratiques dominantes des appels à projets et par la réduction des budgets des organismes et laboratoires de recherche consacrés au financement sur fonds propres de la production scientifique. Le questionnement relatif au financement de la recherche scientifique dépasse le cadre des seules pratiques de co-production des savoirs et, par conséquent, dépasse le cadre de notre thèse, toutefois il importe de signaler que cette dimension centrale pour elles doit bien s'analyser dans le cadre d'une évolution des politiques de recherche en France<sup>421</sup>.

Nous ne reviendrons pas ici sur les difficultés rencontrées par le Mouvement ATD Quart Monde et, plus particulièrement par le directeur du programme Quart Monde-Université pour rassembler l'ensemble du budget permettant de financer la réalisation de l'expérimentation de co-production des savoirs. Nous avons déjà décrit ces éléments dans le chapitre 5. Nous pouvons toutefois ajouter ici que le Mouvement ATD Quart Monde semble avoir été de nouveau confronté aux mêmes difficultés financières lors du lancement d'un autre projet de co-production des savoirs (« croisement des savoirs »). En effet, lorsque le Mouvement ATD Quart Monde a engagé la recherche en co-production des savoirs à l'échelle internationale en collaboration avec l'université d'Oxford déjà évoquée dans le chapitre 5, le budget n'était pas encore complètement assuré. Alors que le séminaire de lancement du projet était programmé, le Mouvement ATD Quart Monde n'avait réussi à recueillir, deux mois seulement avant cet événement, que 44 % du budget nécessaire pour mener le projet<sup>422</sup>. Cette difficulté à trouver les sources de financement pour un tel projet de recherche résonne ainsi avec celle qu'avait déjà rencontrée le Mouvement vingt ans auparavant lors de la mise en place du programme Quart Monde-Université, tel que nous l'avons évoqué précédemment.

Sur la scène du projet 3SCED et de son cadre, le programme REPERE du ministère de l'Environnement, les enjeux relatifs à l'impératif financier se révèlent également. Au niveau des pratiques de co-production des savoirs conduites dans le projet 3SCED, les acteurs témoignent en effet de la dépendance aux moyens disponibles du processus de la démarche de « recherche-action » avec le Comité local de suivi : « this did

---

420 Entretien avec un acteur du partenariat de l'Inserm avec les associations de malades.

421 Cette réflexion pourrait également bénéficier des travaux s'intéressant au fait associatif, notamment aux modalités de financement des associations et aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour financer leurs actions.

422 « Mesurer autrement la pauvreté : ATD Quart Monde participe à une recherche internationale », Entretien avec Xavier Godinot, propos recueillis par Véronique Soulé, article publié sur le site internet du Mouvement ATD Quart Monde le 2 juillet 2016, URL : <https://www.atd-quartmonde.fr/mesurer-autrement-la-pauvrete-entretien-avec-xavier-godinot/>

require mobilizing considerable human and financial resources. For other field trials, elsewhere and under other circumstances, it may well be impossible to develop a field trial support system of this complexity » (Comité local de suivi et al., 2010). En outre, si le collectif de recherche a bien pu bénéficier du soutien financier du ministère de l'Environnement de 2011 à 2013, la volonté des membres du collectif de recherche de poursuivre leurs pratiques de co-production des savoirs s'est heurtée à la difficulté de trouver d'autres sources de financement, le ministère de l'Environnement ayant renoncé à renouveler le lancement d'un appel à projets dans le cadre du programme REPERE<sup>423</sup> :

« Question : J'avais une question qui était liée à la description que vous faisiez des difficultés institutionnelles que vous rencontriez sur les capacités financières de mener ces projets-là.

C'est affreux !

Question : Comment vous avez réussi à lancer ces différents projets ?

Je ne sais pas mais c'est affreux. Ce n'est pas avec REPERE, (...)

Question : Je reviens sur...

Donc les sous ! Les sous, c'est horrible. Là ça fait 5 appels d'offres que j'ai écrit depuis novembre, c'est zéro. À chaque fois, je n'en peux plus »<sup>424</sup>.

Si les pratiques de co-production des savoirs se sont déployées en France dans différents champs sociaux, elles ne semblent pas avoir été suivies par une réorientation suffisante des types de financement permettant de les soutenir tels qu'en témoignent les acteurs des différentes scènes étudiées. Nonobstant ce décalage, nous pouvons rappeler ici que le programme REPERE a pu néanmoins inspirer l'émergence d'un nouveau dispositif de soutien aux pratiques de co-production des savoirs en matière de transition écologique, le dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des connaissances* déjà évoqué. En 2021, le Conseil régional de Bretagne lançait également une nouvelle initiative de financement de projets de co-production des savoirs, dont le texte d'appel à projets témoigne d'une inspiration tirée des précédentes expérimentations de programmation déjà évoquée, notamment le dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances*. En effet, dans son appel à projets « Recherche et société », le Conseil régional vise à soutenir des projets de « recherche participative » et propose ainsi aux collectifs de recherche cherchant à « co-construire des connaissances » d'appuyer leurs démarches de collaboration entre chercheurs et acteurs de la « société civile » par l'accompagnement d'un « tiers-veilleur », tel qu'il a été mis en œuvre dans le cadre du dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances*<sup>425</sup>.

L'impératif financier traverse ainsi nos trois scènes des pratiques de co-production des savoirs comme une condition majeure de leur faisabilité. Cette dimension avait déjà été mise en lumière par Callon, Lascoumes et

---

423 Le ministère de l'Environnement a néanmoins poursuivi le financement de projets de recherche, notamment à travers la création du programme « Cit'In. Expérimentations démocratiques pour la transition écologique » qui fut conduit de 2017 à 2021. Voir le site internet du ministère de l'Environnement : <https://www.ecologie.gouv.fr/experimentations-democratiques-transition-ecologique-et-energetique#scroll-nav>

424 Entretien avec un acteur du programme REPERE.

425 Conseil régional Bretagne (2021), « Appel à projets “Recherche et société” », Direction du développement économique (DIRECO) – SDENSU/SIS/SISESS, 7 p.

Barthe en 2001 dans leur analyse des forums hybrides, notamment des pratiques de « recherche collaboratives » :

« Pour que des voix faibles puissent se faire entendre, et le plus tôt possible, pour que la possibilité leur soit fournie de participer activement à la composition du collectif, pour que ces voix soient écoutées et influentes, il faut que leur soient assurées des ressources en temps, en argent mais également en formation. La nature des ressources stratégiques nécessaires ainsi que leur volume dépendent de l'importance de la remise en cause du modèle de la double délégation » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p 254). Nous pouvons constater, dans le cadre du programme Quart Monde – Université, que la rémunération des militants Quart Monde pour leur activité d'acteurs-auteurs pendant les deux ans de l'expérimentation, leur formation au sein des Universités populaires Quart Monde, leur accompagnement par une personne de l'équipe pédagogique du programme et l'intervention d'une personne ressource auprès de chaque groupe de militants Quart Monde répondaient particulièrement bien aux conditions établies par les trois auteurs. Suivant Callon, Lascoumes et Barthe, nous pouvons considérer que le niveau des moyens déployés dans le cadre du programme Quart Monde – Université, en matière de temps, d'argent et de formation, est corrélé à la volonté du Mouvement ATD Quart Monde de remettre en cause le modèle de la double délégation, tel que nous l'avons démontré dans le chapitre 5.

Si nous nous éloignons quelque peu des pratiques de co-production des savoirs, il peut néanmoins être pertinent ici de souligner les pratiques de financement que nous avons observé sur la scène de l'Inserm et que nous n'avons pas retrouvé sur les autres scènes étudiées : il s'agit de financements de recherche scientifique octroyés à des équipes de « recherche confinée » par des associations de malades. Nous ne proposerons pas une liste exhaustive des différents financements associatifs reçus par les équipes de recherche de l'Inserm<sup>426</sup>, il s'agit seulement ici de signaler que ce type de financements courants pour ce qui concerne les travaux de recherche de l'Inserm n'a pas été mobilisé dans le cas des pratiques de co-production des savoirs conduites par le groupe Inserm Alcool. Il semble que ce type de démarche ne soit pas particulièrement fréquent, mais nous avons tout de même relevé l'émergence en 2021 du programme expérimental de « recherche participative » appelé « Univ'Asso », relatif au fait associatif dans les Hauts-de-France. Ce dispositif expérimental est porté par Le

---

<sup>426</sup> Quelques exemples récents peuvent illustrer la diversité des associations qui apportent un soutien financier aux activités de l'Inserm dans les domaines qui les concernent : Friedreich's Ataxia Research Alliance, l'Association Française de l'Ataxie de Friedreich et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) ont contribué au financement d'une recherche menée par les unités Inserm 596 et Inserm 986 qui a abouti en 2014 ; l'Association pour la recherche sur l'Ataxie Telangiectasie (APRAT) a contribué au financement d'une recherche menée par l'unité Inserm 1052 qui a abouti en 2016 ; la Ligue contre le cancer et l'association Vaincre les maladies lysosomales ont contribué au financement d'une recherche menée par l'unité Inserm 964 qui a abouti en 2017 ; l'association Vaincre la mucoviscidose a contribué au financement d'une recherche menée par l'unité Inserm 938 qui a abouti en 2017 ; la Ligue Nationale Contre le Cancer, le collectif Ensemble contre le mélanome et l'association Vaincre le Mélanome ont contribué au financement d'une recherche menée par l'unité INSERM U981 qui a abouti en 2018 ; la Ligue contre cancer et les associations Les Torocinelles, ALBEC et 111 des Arts ont contribué au financement d'une recherche menée par les unités Inserm 1052 et Inserm UA8 qui a abouti en 2019. Voir : Inserm, « Ataxie de Friedreich : une thérapie génique efficace chez l'animal », Communiqué de presse du 7 avril 2014 ; Inserm, « Vers une meilleure compréhension des effets secondaires de la radiothérapie », Communiqué de presse du 9 mars 2016 ; Inserm, « Itinéraire bis pour le cholestérol », Communiqué de presse du 24 mai 2017 ; Inserm, « Mucoviscidose : un pas vers le rétablissement des fonctions respiratoires », Communiqué de presse du 22 novembre 2017 ; Inserm, « Une nouvelle voie pour moduler la réponse immunitaire anti-tumorale », Communiqué de presse du 8 novembre 2018 ; Inserm, « Un vaccin pour lever la résistance aux immunothérapies », Communiqué de presse du 5 novembre 2019.

Mouvement associatif Hauts-de-France et l'Institut français du Monde associatif<sup>427</sup>. Cette démarche interroge sur le développement possible de capacités associatives en faveur du financement des pratiques de co-production des savoirs.

Le manque de financements disponibles pour les acteurs de nos trois scènes visant à soutenir les pratiques de co-production des savoirs en France a également été relayé en 2016 dans le rapport *Les Sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, commandité par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

« Dans le cadre de l'ANR, mettre en place un dispositif complémentaire permettant de soutenir des projets participatifs : Dédié aux projets de co-production de connaissances scientifiques par des chercheurs académiques et des organisations de la société civile reconnues d'utilité publique, des collectifs d'acteurs professionnels ou des collectivités locales » (Houllier et Mérilhou-Goudard, 2016, p. 110).

En reprenant la distinction établie par Rémi Barré entre les différentes fonctions du système de recherche et d'innovation, on observe ici à quel point les pratiques de co-production des savoirs qui s'inscrivent dans la « fonction recherche » sont dépendantes de la « fonction programmation », « qui consiste à traduire les grands objectifs définis ci-dessus en priorités scientifiques, en programmes de recherche et en mise à disposition des ressources nécessaires selon une variété de modalités possibles » (Barré, 2011).

### 6.1.3 Le rôle de l'animation et ses effets sur la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs

Une des dimensions du cadrage des pratiques de co-production des savoirs sur laquelle il nous apparaît important de focaliser notre analyse consiste dans la présence d'un dispositif d'animation qui assure l'établissement de modalités d'interaction spécifiques entre les différents acteurs concernés par les pratiques de co-production des savoirs. Dans les trois études de cas que nous avons réalisées, les partenaires des collectifs de recherche, mais également les collectifs de recherche entre eux, ont ainsi été accompagnés dans la construction d'un rapport mutuel par un dispositif qui peut, selon les cas, intervenir en situation de régulation, de facilitation ou encore de médiation.

Tout d'abord, nous pouvons constater la présence d'un dispositif d'animation sur les trois scènes au niveau méso-sociologique, c'est-à-dire au niveau des cadres organisationnels qui rendent possibles les pratiques de co-production des savoirs. La MARS en ce qui concerne l'Inserm et le groupe Inserm Alcool, la chargée de mission du ministère de l'Environnement et les structures qui l'ont accompagnée en ce qui concerne le programme REPERE, et enfin l'équipe pédagogique mise en place dans le cadre du programme Quart Monde-Université. Ces trois configurations différentes témoignent malgré tout de la nécessité de garantir un accompagnement des pratiques de co-production des savoirs. Bertrand Bocquet avait bien identifié

---

<sup>427</sup> Voir le site internet du programme Univ'Asso : <https://univasso.org/>.

l'importance pour les « sciences en société » et, plus spécifiquement pour les pratiques de co-production des savoirs, d'établir les conditions d'un accompagnement des diverses formes de collaborations entre chercheurs et acteurs profanes : « l'accompagnement représente la meilleure valeur ajoutée dans un projet de recherche participative où la coopération entre deux univers sociaux différents ne va pas de soi. Il doit intégrer des contraintes organisationnelles, matérielles et temporelles des organisations de la société civile et des contraintes des personnels de recherche qui sont celles de la production de connaissances principalement disciplinaires » (Bocquet, 2021, p. 127).

Le cas du programme Quart Monde-Université illustre particulièrement bien la place centrale qu'a pu prendre l'animation du cadre assurée par l'équipe pédagogique pour favoriser la réalisation des pratiques de co-production des savoirs. À la fin de la démarche expérimentale, Patrick Brun écrivait dans l'ouvrage collectif qu'elle a engendré : « Il est souvent souligné que la méthode impulsée par l'équipe pédagogique et l'accompagnement effectué par ses membres ont contribué fortement à ce résultat. L'équipe est nommée, à la fois, comme garant et acteur de la communication, de la recherche et du maintien de la parité entre les trois groupes d'acteurs. Pour les militants, la présence active de la conseillère pédagogique a permis à ceux-ci de croire en leurs capacités, de les mettre en œuvre et de tenir dans la durée » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 519).

Nous avons également pu considérer le rôle joué par Dominique Donnet-Kamel en particulier dans la dynamique impulsée au sein de l'Inserm pour le développement du Gram et de la MARS. C'est également à travers son initiative qu'a pu s'enclencher le processus de création du groupe Inserm Alcool qui a constitué la scène unique de mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs dans ce cadre.

Au-delà de l'observation de l'existence de ces dispositifs d'animation présents sur nos trois scènes, les acteurs témoignent également de l'importance qu'ils revêtent pour la réalisation de leurs propres pratiques de co-production des savoirs. Outre les dispositifs d'animation observables au niveau des espaces de cadrage des pratiques de co-production des savoirs, la mise en œuvre de ces dernières révèlent également cette dimension. Ainsi, l'expérience du projet 3SCED a poussé les acteurs la mettant en œuvre à saisir les missions d'animation du collectif de recherche comme une fonction spécifique et central pour leur dynamique collective : « The fact that the leader-coordinator was from this territory and was an active researcher in biology enabled him to understand what was implied in conversations or in the everyday language specific to this territory and to winegrowing. Through his commitment, the leader-coordinator was able to cross the borders between the different stakeholders represented in the LMC, and could go beyond requests for transparency (a distrustful attitude), towards the joint construction of a need for greater clarity (an attitude of reciprocal recognition) between science and society » (Comité local de suivi et al., 2010). Les acteurs du projet confirment quelques années plus tard le rôle central joué par le représentant de l'INRA dans la démarche, c'est-à-dire Jean Masson,

intervenant notamment comme pilote de la démarche de « recherche action participative ». En effet, ils considèrent, dans un article publié en 2016 dans une revue professionnelle, la méthode REPERE comme « la méthode de travail portée par l'Inra » (Le groupe Repère et *al.*, 2016, p. 25). Dans cette position, une des fonctions assumées par Jean Masson, en tant qu'animateur de la démarche de co-production des savoirs, a été de favoriser le maintien de la symétrie entre les membres du collectif de recherche, notamment lorsque celui-ci s'ouvrait à de nouveaux acteurs porteurs d'une expertise individuelle recherchée par ce premier (Masson, 2014a, p. 12).

Si la nécessité impérative d'une animation ressort de nos trois études de cas, sa forme prend néanmoins des contours différents. On observe notamment dans le cas du programme Quart Monde-Université que le dispositif d'animation n'est pas impliqué dans le processus de co-production des savoirs, il en assure le bon déroulé. Ce n'est pas pour autant qu'il ne l'oriente pas, nous avons pu l'observer. Carl Havelange, chercheur belge acteur-auteur du programme Quart Monde-Université, le confirme en considérant l'équipe pédagogique « sans laquelle la rencontre et le croisement effectif des savoirs n'auraient pu avoir lieu » (Havelange, 2000, p. 175).

La configuration diffère du cas du projet 3SCED dans lequel le chercheur qui assure l'animation du processus de co-production des savoirs est lui-même pourvoyeur de savoirs scientifiques dans la démarche. Outre l'animation des réunions, la gestion administrative du cadre institutionnel rendant possible le projet 3SCED et l'apport méthodologique de la démarche, Jean Masson contribue aux interactions avec les membres du « groupe Repère » comme membre du collectif de recherche.

## 6.2 La confrontation des pratiques de co-production des savoirs

Nous avons cherché à décrire dans les chapitres précédents de quelle manière les partenaires des différents collectifs de recherche étudiés avaient conduit les pratiques de co-production des savoirs. Nous souhaitons ici nous intéresser à leur mise en confrontation pour identifier un socle commun, mais également pour identifier des éléments qui les distinguent. L'analyse croisée nous permet d'observer des similitudes dans leur réalisation concrète qui nous conduisent à établir que ces différentes pratiques de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs engagées dans des processus de production de savoirs peuvent être rassemblées derrière la notion empruntée à Michel Callon de « co-production des savoirs » (Callon, 1998). En outre, cette démarche nous permet aussi de conclure que la notion peut désigner une diversité de pratiques sociales. Si elle offre un cadre de compréhension commun pour appréhender un certain type de phénomènes sociaux, elle ne les réifie pas en un idéal-type qui trouverait ses limites à saisir les pratiques et interactions concrètes des acteurs, elle nous permet plutôt de laisser les scènes étudiées nourrir notre démarche de recherche que nous avons souhaité fonder sur une approche hypothético-inductive.

### 6.2.1 Diversité des modalités de mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs

Nous avons évoqué précédemment un certain nombre de facteurs qui intervenaient dans la détermination des pratiques de co-production des savoirs concrètement mises en œuvre par les collectifs de recherche étudiés. Il nous importe ici de nous focaliser sur certains éléments caractéristiques des modalités que les acteurs ont définies pour leur réalisation.

Avant d'évoquer les différentes modalités de réalisation concrète des pratiques de co-production des savoirs observées, il nous importe tout d'abord d'identifier ce qui nous permet de les rassembler derrière la notion de co-production des savoirs en reprenant les critères établis par Michel Callon dans son article publié en 1998. Le premier élément que nous souhaitons mettre en lumière consiste dans le fait que la collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs s'est réalisée à tous les stades du processus de production des savoirs, ce qui renvoie au caractère permanent des interactions entre partenaires du collectif de recherche établi par le sociologue des sciences. Sur les trois scènes étudiées, les relations entre les chercheurs et les acteurs associatifs avaient été nouées avant d'engager ensemble un processus de recherche. Pour le cas du programme Quart Monde-Université, nous pouvons néanmoins signaler qu'il se distingue des deux autres scènes à propos du délai particulièrement court entre le moment de la première rencontre entre les acteurs-auteurs appartenant au même groupe thématique et l'identification de leur thématique de travail, les deux événements s'étant déroulés lors du séminaire de lancement du programme. Toutefois, dans les trois cas, l'engagement du processus de recherche à partir de la définition d'une problématique s'est bien produit sur la base d'une contribution de tous les membres des collectifs de recherche impliqués. En outre, ce sont bien les collectifs de recherche qui ont abouti de manière collective à l'étape finale du processus de recherche à travers la valorisation des savoirs produits, en garantissant la contribution des différents partenaires aux étapes intermédiaires.

Le deuxième élément qui nous semble pertinent pour considérer que les différentes pratiques étudiées correspondent bien à des pratiques de co-production des savoirs réside dans la mise en place d'une méthodologie particulière qui permette d'intégrer dans la démarche de collaboration les savoirs issus des acteurs associatifs, comme les savoirs issus des partenaires appartenant au champ scientifique. Les dispositifs méthodologiques mobilisés ou conçus pour l'outillage de la démarche de co-production des savoirs permettent d'aller au-delà d'une simple mise en présence de ces différents types de savoirs en assurant leur articulation (le Mouvement ATD Quart Monde utilise la notion de « croisement »). À la suite de Michel Callon, nous pouvons alors parler « d'apprentissage collectif croisé puisque les différents savoirs s'enrichissent mutuellement dans le cours même de leur co-production » (Callon, 1998, p. 71). Nous l'avons vu, l'enjeu méthodologique de la démarche de co-production des savoirs a même fait l'objet d'articles scientifiques dans le cas du projet 3SCED (Moneyron et *al.*, 2017) et du programme Quart Monde-Université (Galvani, 1999).

Le troisième élément à souligner ici est le principe que nous pouvons appeler de « non-assimilation » entre chercheurs et acteurs associatifs membres d'un même collectif de recherche et qui peut renvoyer au principe d'autonomie des savoirs au fondement de la démarche de croisement des savoirs du Mouvement ATD Quart Monde. Chaque partenaire du collectif de recherche est identifié en fonction d'une position qu'il occupe dans le champ social et des savoirs qui sont inhérents à cette position. Si le processus de co-production des savoirs peut faire évoluer l'identité des partenaires qui s'y engagent ensemble (Callon, 1998 ; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), il n'entraîne pas de confusion entre les différents acteurs. Ceux-ci gardent en effet des objectifs propres lorsqu'ils conduisent des pratiques de co-production des savoirs bien que le processus soit fondé sur la construction d'un objectif commun.

« La recherche confinée, comme modalité unique d'organisation de la recherche, a pour vocation, pour objectif final, de fabriquer des savoirs universels. (...) La collaboration maximale entre recherche confinée et recherche de plein air (qui inclut par conséquent les trois modalités de coopération), est toute entière tendue, à l'inverse, vers la fabrication de connaissances dont la généralité se nourrit de la prise en compte de particularismes, de spécificités locales » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 203-204).

Les objectifs propres à chacun des acteurs restent les mêmes à l'entrée comme à la sortie du processus de co-production des savoirs : valoriser les résultats de la recherche en co-production des savoirs dans des publications scientifiques, et ainsi accroître les savoirs scientifiques, pour les chercheurs scientifiques et nourrir leurs actions sur le terrain pour les associations. L'enjeu de la valorisation scientifique apparaît clairement dans les cas du projet 3SCED et du groupe Inserm Alcool avec le nombre d'articles parus, tel que nous l'avons décrit dans les chapitres précédents. Une nuance peut être apportée en ce qui concerne le programme Quart Monde-Université car, si le mouvement ATD Quart Monde a cherché à légitimer scientifiquement la démarche expérimentale à l'aide d'un Conseil scientifique et d'une évaluation ultérieure menée avec d'autres chercheurs académiques, il a fait l'objet de peu de publications scientifiques. Toutefois, nous pouvons remarquer ici que les trois études de cas révèlent la production de savoirs scientifiques à l'issue des processus de co-production des savoirs analysés. Ce constat se fonde sur les modalités d'évaluation établies dans le champ scientifique intégrant l'évaluation par les pairs qui s'opère dans le cadre de la publication des résultats de recherche dans des revues scientifiques<sup>428</sup>. En effet, nous avons indiqué dans les chapitres précédents que les pratiques de co-production des savoirs conduites sur les trois scènes étudiées avaient fait l'objet d'articles publiés dans des revues scientifiques<sup>429</sup>. C'est bien ce qui distingue le modèle de la co-production des savoirs des autres modes de production des savoirs selon Michel Callon qui « dénie au profane toute compétence pour participer à la

---

428 Dans le cadre de notre recherche, nous n'avons pas établi de méthode d'évaluation nous permettant de révéler la production de savoirs qui auraient été formalisés par les acteurs sous un autre mode que celui qui est reconnu par les différentes disciplines scientifiques.

429 Si le programme Quart Monde-Université a fait relativement moins l'objet d'articles scientifiques par rapport aux autres scènes de co-production des savoirs étudiées (Galvani, 1999), nous pouvons néanmoins citer ici une des conclusions tirées de l'avis sur le mémoire « Savoirs » formulé par Michel Serres en tant que membre du Conseil scientifique : « la valeur scientifique du mémoire apparaît donc nettement » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 511).

production des seules connaissances qui valent : celles qui méritent le qualificatif de scientifiques » (Callon, 1998, p. 70).

Si les pratiques sociales que nous avons étudiées sur trois scènes différentes peuvent être ainsi reconnues comme des pratiques de co-production des savoirs, leur étude révèle qu'elles peuvent être conduites selon des modalités différentes. Nous pouvons par exemple évoquer l'utilisation du support écrit pour mener les travaux nécessaires aux différentes étapes du processus de co-production des savoirs. En effet, les pratiques de co-production des savoirs menées dans le cadre du programme Quart Monde-Université et dans celui du projet 3SCED ont établi le support écrit comme un élément central dans la méthodologie utilisée afin de formuler la contribution de chaque partenaire du collectif de recherche à la réflexion collective et pour partager les différents savoirs en présence.

« With the LMC and the Westhalten group combined, there were three plenary meetings. All the interviews and meetings were recorded, and notes and photographs were taken (during meetings or in the vineyards). Most of these documents were shared with the participants orally (individual and collective discussions) and in writing (individually), and each person came with their own set of photographs and notes, relating to their farm » (Moneyron et al., 2017).

Cette citation confirme la place accordée au support écrit dans le projet 3SCED qui s'articule avec l'utilisation d'autres outils méthodologiques. Dans le cas du programme Quart Monde-Université, les entretiens réalisés et les rencontres de travail ont également fait l'objet d'un support écrit (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999). Les entretiens réalisés dans le cadre des différentes recherches faisaient l'objet d'un enregistrement qui donnait lieu à la production d'une retranscription. De même, toutes les réunions étaient enregistrées, ce qui donnait lieu à la production d'un « décryptage » :

« Le mot "décryptage" est employé ici car il ne s'agit pas d'une retranscription qui aurait pour but de faire des recherches linguistiques ; les décryptages sont un outil de travail qui sert directement aux acteurs-auteurs, soit pour revenir sur une discussion trop rapide ou trop complexe, soit pour compléter une analyse, soit pour mémoriser la richesse d'un questionnement, la précision des expressions. Ils ont été la seule garantie pour que les acteurs-auteurs de ce programme restent à égalité tout au long du processus de recherche et d'écriture » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 27).

Dans ce passage du livre recueillant les différents mémoires de recherche issus du programme Quart Monde-Université, nous pouvons considérer l'importance que pouvait revêtir le support écrit afin de garantir l'égalité entre tous les acteurs-auteurs, c'est-à-dire garantir la mise en pratiques concrètes du principe de réciprocité des savoirs cher au Mouvement ATD Quart Monde. Que ce soit dans le cas du projet 3SCED ou dans le cas du programme Quart Monde-Université, les enregistrements, retranscriptions, notes partagées ou décryptages renvoient au critère de transparence établi par Callon, Lascoumes et Barthe dans le cas des procédures

dialogiques qui se fondent notamment sur les pratiques de co-production des savoirs (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 256).

Une autre dimension du processus de co-production des savoirs a fait émerger des modalités différentes de réalisation selon la scène étudiée, il s'agit de l'investissement des acteurs tout au long du processus. Dans le cas du projet 3SCED, « le rôle des associations a beaucoup changé au cours du projet Repère » (Masson, 2014, p. 22), tel que le révèle l'investissement accru dans le projet de l'Association de vignerons d'Alsace et, à l'inverse, un affaiblissement de l'implication de la Chambre de consommation d'Alsace. Si le rôle des acteurs, bien qu'ils collaborent dans le collectif de recherche depuis plusieurs années, a pu évoluer dans le cadre du projet 3SCED, il n'en est pas de même dans le cadre du programme Quart Monde-Université. Dans ce dernier cas, la définition des rôles de chacun des acteurs-auteurs avait fait l'objet d'une élaboration préalable par un groupe de travail mixte qui avait mené un processus de conception de l'expérimentation. Cette réflexion antérieure avait engendré la rédaction du protocole d'accord dans lequel le rôle de chaque participant était décrit et que l'ensemble des acteurs-auteurs impliqués avait signé pour marquer son engagement à le respecter. La question reste ouverte s'agissant de ce qui peut expliquer que dans certaines démarches de co-production des savoirs l'investissement des acteurs se maintienne, même s'il peut évoluer, alors que dans d'autres démarches, cet investissement affiché initialement ne se réalise pas sur la totalité de la durée de la démarche, voire ne se réalise pas du tout. Nous pouvons noter que ce phénomène avait déjà été souligné par Rabeharisoa et Callon dans le cas de l'AFM, qu'ils établissaient comme un modèle d'association-partenaire. Selon les deux auteurs, il importe d'établir les conditions permettant d'assurer une durabilité au processus : « Ce nouveau modèle n'est cependant pas exempt de difficultés. La principale est le maintien durable de l'implication des différentes parties prenantes. L'AFM a, là encore, innové, légitimant du point de vue de l'intérêt collectif l'étude des maladies génétiques et mettant en place des infrastructures qui visent à irréversibiliser les collaborations entre le monde des malades, le milieu scientifique et clinique, les pouvoirs publics et les industriels » (Rabeharisoa et Callon, 2002, p. 70-71).

Nous pouvons enfin citer un dernier élément qui témoigne d'une diversité des pratiques se fondant sur le socle commun des pratiques de co-production des savoirs. Dans nos trois études de cas, nous avons découvert l'existence d'une démarche d'accord établi entre les différents partenaires du collectif de recherche. Celle-ci se réalise sur des dimensions différentes des pratiques de co-production des savoirs en fonction de la dynamique engagée par le collectif de recherche concerné. Nous avons évoqué la validation des protocoles par les mouvements d'entraide dans le cadre du groupe Inserm Alcool et nous avons également évoqué l'établissement d'un protocole d'accord signé par tous les acteurs-auteurs dans le cadre du programme Quart Monde-Université.

La citation suivante illustre que le projet 3SCED a également fait l'objet d'une telle démarche d'engagement mutuel :

« Il est remarquable que sur une période de six à huit mois nous soyons arrivés à un engagement, écrit et signé sur les Casiers Viticoles Informatisés (CVI) des parcelles des vigneronns, d'apporter des changements très significatifs de pratiques sur plus de 40 hectares du ban viticole. Les démarches ainsi mises en œuvre sont strictement fondées sur les savoirs des vigneronns du collectif qui s'engagent à stopper l'usage des herbicides sur ces 40 hectares (dès 2014), à développer (...) » (Masson, 2014a, p. 10).

Ces différentes démarches d'établissement d'un accord entre les différents partenaires des collectifs de recherche renvoient au critère de clarté établi par Callon, Lascoumes et Barthe dans le cas des procédures dialogiques qui se fondent notamment sur les pratiques de co-production des savoirs (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 257).

### 6.2.2 Circulation des acteurs entre les scènes de co-production des savoirs

Le travail empirique mené dans le cadre de notre thèse a fait apparaître un phénomène que nous n'avions pas identifié initialement. Nous pouvons le désigner par la notion de « circulation ». Sans considérer comme hermétiques les unes vis-de-vis des autres les scènes étudiées, nous faisons l'hypothèse qu'elles étaient assez isolées, assez distantes, pour ne rencontrer que des acteurs différents ayant leurs propres référentiels et sources d'inspiration pour mettre en œuvre les pratiques de co-production des savoirs dans lesquelles ils s'engageaient. Or, chaque étude de cas conduite a révélé certaines dimensions des pratiques de co-production des savoirs qui s'y déroulaient en résonance avec certaines observations faites sur les autres scènes. Sans aller jusqu'à parler de chevauchement entre les scènes, les cadres rendant possibles les pratiques de co-production des savoirs s'inscrivant dans des organisations trop éloignées les unes des autres selon une perspective socio-administrative, nous avons bien repéré des éléments partagés entre les différentes scènes. C'est ce phénomène particulier sur lequel nous allons nous focaliser ici.

Pour illustrer le phénomène de circulation des acteurs observé dans les études de cas que nous avons conduites, nous pouvons commencer par évoquer le cas de Michel Callon. En effet, le sociologue des sciences n'a pas seulement traversé les champs sociaux par « performance continue du social » (Callon, 1999b, p. 72) passant d'une position d'acteur du champ scientifique à une position d'acteur contributeur d'une dynamique sociale, comme nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre 1. À plusieurs reprises, nous avons signalé l'évolution de la posture de Michel Callon sur la scène du partenariat entre l'Inserm et les associations de malades. En outre, nous avons signalé dans le chapitre 4 que Michel Callon était intervenu également auprès du ministère de l'Environnement lorsqu'il contribua à ses travaux en tant que membre du Conseil scientifique du programme CDE entre 1999 et 2005. Le travail empirique que nous avons mené a également abouti à révéler sa circulation sur la scène du « croisement des savoirs » du Mouvement ATD Quart Monde. En effet, le sociologue fut mobilisé dans le cadre d'un travail d'évaluation *a posteriori* du programme Quart Monde-Université et de ses

résultats (Ferrand, 2008). De manière complémentaire au travail du Conseil scientifique du programme, le Mouvement ATD Quart Monde a constitué un groupe de travail avec la mission de solliciter plusieurs chercheurs en sciences humaines et sociales afin d'avoir leurs évaluations individuelles à propos de la démarche du programme Quart Monde-Université. Nous l'avons vu, Michel Callon et Pierre Lascoumes ont établi un lien fort entre leurs propres travaux, notamment sur les pratiques de co-production des savoirs, et l'expérimentation initiée par le Mouvement ATD Quart Monde.

À la suite du cas de Michel Callon, nous pouvons évoquer celui de Madeleine Akrich, dont les travaux ont inspiré la création du GRAM et dont la présence est attestée comme appui au lancement et à la mise en œuvre de l'expérimentation du double dispositif de l'Inserm en matière de partenariat avec les associations de malades. Elle a également contribué à la mise en œuvre du programme REPERE en tant que membre du comité d'évaluation<sup>430</sup>. En outre, nous avons déjà évoqué dans le chapitre 1 qu'elle avait joué un rôle dans la définition des orientations proposées à la direction générale de l'Inserm lorsqu'elle devint membre du Gram à partir de 2015.

Nous pouvons également évoquer ici le projet 3SCED abordé dans le chapitre 4. Lorsque le processus de collaboration entre les chercheurs de l'INRA et le Comité local de suivi s'est progressivement établi comme une véritable démarche de « recherche-action », la théorie tripolaire de la formation développée par Gaston Pineau<sup>431</sup> a été mobilisée (Moneyron et *al.*, 2017). Or, ce sont également les travaux de Gaston Pineau qui ont été notamment mobilisés dans le cadre du programme Quart Monde-Université puisqu'il y a participé en tant qu'acteur-auteur du groupe de travail sur le thème « Savoirs : libérer les savoirs ! La vie, l'école, l'action » (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999). En outre, Gaston Pineau a mis en contact Claude et Françoise Ferrand, qui pilotaient la mise en place du programme expérimental, avec Pascal Galvani<sup>432</sup> afin qu'il intègre l'équipe pédagogique du programme. Celui-ci avait effectué des travaux de recherche en sciences de l'éducation sur l'auto-formation, notamment dans le cadre d'une thèse de doctorat obtenue à l'Université de Tours, mais également dans le cadre d'autres travaux menés aux côtés de Gaston Pineau, par exemple sur la formation expérientielle des adultes<sup>433</sup>. Pascal Galvani a joué un rôle important dans la conception méthodologique de la démarche du croisement des savoirs en y apportant des contributions inspirées notamment de ses propres travaux sur l'auto-formation et de ceux de Gaston Pineau (Galvani, 1999). Cette circulation entre les deux scènes s'est également observée ultérieurement lorsqu'Anne Moneyron, docteur en sciences de l'éducation et impliquée dans le projet 3SCED, a participé au « séminaire sur l'épistémologie des recherches participatives et en croisement des savoirs » déjà évoqué au chapitre 5 qu'avait organisé en 2015 le Mouvement ATD Quart Monde en partenariat avec le Cnam et l'Odenore.

---

430 Photocopie du compte-rendu du Comité de pilotage stratégique n°4 du 8 juin 2011, Programme REPERE, Fond REP – cote 1.

431 Professeur des universités en sciences de l'éducation de l'université de Tours.

432 Pascal Galvani est aujourd'hui professeur émérite de l'Université du Québec Rimouski.

433 Entretien avec un acteur du programme Quart Monde-Université.

Nous n'avons pas les moyens de produire une analyse portée sur ce phénomène de circulation, toutefois elle serait intéressante à mener sous l'angle de l'identification des fonctions possibles qui peuvent être assumées par ces acteurs. Ainsi, Michel Callon a tout d'abord pu jouer un rôle dans le cadrage conceptuel permettant de créer la forme du partenariat établi par l'Inserm avec les associations de malades. Il a en outre contribué à la réalisation de l'évaluation *a posteriori* du programme Quart Monde-Université. Nous pouvons également évoquer le cas de Gaston Pineau que nous venons d'évoquer parce que ces travaux ont été mobilisés sur deux des scènes que nous avons étudiées. Il était aussi personnellement engagé dans le programme Quart Monde-Université puisqu'il faisait partie des trente-deux acteurs-auteurs ayant expérimenté le croisement des savoirs (groupe thématique Savoirs).

Au-delà des acteurs, nous avons cherché à identifier s'il émergeait des différentes scènes de co-production des savoirs étudiées des références aux autres scènes qui font l'objet de notre recherche. Il s'est avéré que nous n'en avons pas trouvé. Les pratiques les plus anciennes n'ont donc pas fait l'objet d'une prise en considération dans la mise en œuvre des pratiques les plus récentes : le programme Quart Monde-Université n'a pas été évoqué dans le cadre du projet 3SCED, tout comme les pratiques de co-production des savoirs conduites par le groupe Inserm Alcool n'ont pas intégré les autres dynamiques. Cela pourrait donc indiquer une certaine distance entre les différentes mises en œuvre des pratiques de co-production des savoirs. Nous pouvons toutefois noter ici que le programme REPERE a été évoqué, vingt ans après le lancement du programme Quart Monde-Université, par le Mouvement ATD Quart Monde dans le texte de l' « Appel pour le développement des recherches participatives en croisement des savoirs » que le Mouvement a lancé en 2016 avec d'autres acteurs<sup>434</sup>.

### 6.2.3 La valorisation collective des résultats de recherche par l'écriture (co-écriture)

La formalisation des résultats issus des processus de co-production des savoirs étudiés constitue également un élément caractérisant les modalités de leur mise en œuvre. Il apparaît dans le cadre de nos trois études de cas une volonté d'impliquer l'ensemble des partenaires des collectifs de recherche dans le processus final de valorisation des résultats obtenus dans le cadre de productions écrites avec, pour certaines, un statut scientifique. Toutefois, des différences apparaissent dans les processus d'écritures et dans les objectifs qui leur sont assignés.

Une première démarche observée sur deux des scènes de co-production des savoirs étudiées est celle de la co-écriture. Tel que nous l'avons évoqué précédemment, un des enjeux principaux du processus de « croisement des savoirs » dans le programme Quart Monde-Université était de parvenir à matérialiser la réflexion collective à travers l'écriture commune de mémoires de recherche. En effet, cinq mémoires ont été rédigés collectivement par les acteurs-auteurs du programme Quart Monde-Université. Ces productions écrites sont considérées comme un témoignage de la manière dont les participants sont parvenus à « élaborer une connaissance

---

<sup>434</sup> « Appel pour le développement des recherches participatives en croisement des savoirs », 15 juin 2016, 4 p.

nouvelle ». Ils constituent les différentes parties de l'ouvrage publié en 1999 *Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble* qui retrace également la démarche expérimentale (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999). Si les cinq groupes sont parvenus à produire les mémoires concernant chacun des thèmes étudiés, l'écriture commune s'est révélée être parfois délicate à mener. Par exemple, certaines parties rédigées par les universitaires ont pu être refusées par les militants Quart Monde (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 137). Jean-Maurice Verdier, professeur de droit, ancien président de l'université de Nanterre et acteurs-auteurs du groupe thématique « Travail » en témoignait : « J'ai dû parfois revoir ma copie quatre fois ! C'est difficile de rédiger à plusieurs. Et puis, il faut savoir reconnaître que le savoir théorique est un savoir partiel. Il faut aussi accepter la perte d'une partie de la maîtrise de la recherche, ce qui est particulièrement difficile pour un chercheur »<sup>435</sup>.

Dans le cas du programme Quart Monde-Université, le processus de co-écriture était intégré à la méthodologie de la démarche de co-production des savoirs dans son ensemble et bénéficiait ainsi des dispositifs définis notamment dans le protocole d'accord, en termes de temps de travail des militants Quart Monde ou encore de rythme des réunions de travail en groupe thématique ou en plénière.

Un autre cas d'étude a fait apparaître l'existence d'une démarche de co-écriture intégrée aux pratiques de co-production des savoirs, nous l'avons observé dans le chapitre 4, il s'agit du projet 3SCED. Tel que nous l'avons indiqué un article scientifique en particulier publié en 2017 fut le produit d'une méthodologie particulière qui permit d'impliquer l'ensemble des partenaires du collectif de recherche dans la démarche de co-écriture :

« For the collective co-writing, particularly of this article, workshops brought together members of the LMC and of the Westhalten group (30 persons), as well as scientists involved in the project, private companies that had contributed to it, and wine growing teachers external to the project (15 persons). A framework of the seven stages of the Argonaut emerged from this collective work, based on a set of cards representing the major events, and on quotes from the actors, based on 14 years of work. Each of the five mixed groups reconstructed and redesigned its Argonaut model, and then illustrated and explained it to the others. The article is a synthesis » (Moneyron et al., 2017).

Dans un autre article récemment publié, certains membres du collectif de recherche indiquaient avoir réitéré l'organisation d'ateliers permettant d'aboutir à la co-écriture d'un nouvel article :

« On 29 March 2018, a workshop was held for graphics construction, during which the graphics were projected in real time, made visible to the other tables, and used for intra- and inter-tables discussions and debates. The scientific article was written after this workshop and published in November 2018 (Soustre-Gacougnolle et al., 2018) » (Masson et al., 2021).

---

435 COURET Florence. (1999, janvier 22). Une fille des bidonvilles croise un universitaire. Marie Jahrling et Jean-Maurice Verdier n'étaient pas faits pour se rencontrer. Pourtant, à l'initiative d'ATD quart monde, ils ont écrit, avec d'autres, un livre sur la misère qui sort aujourd'hui. *Le Croisement des savoirs*, Editions de l'Atelier et Editions Quart Monde, 525 p., 170 F. *La Croix*, 14.

L'étude de cas portant sur le groupe Inserm Alcool se distingue des deux autres en matière de pratiques d'écriture. En effet, les pratiques de co-production des savoirs que ses membres ont mis en place n'ont pas intégré de démarche de co-écriture. Nous avons évoqué dans le chapitre 3 les différentes publications scientifiques dont avaient fait l'objet les projets de recherche impliquant les mouvements d'entraide représentés au sein du groupe Inserm Alcool. Si certains articles scientifiques publiés à l'issue des projets de co-production des savoirs font bien apparaître le groupe Inserm Alcool comme co-auteur (Nalpas et *al.*, 2016 ; Nalpas et *al.*, 2017), celui-ci n'a pas été engagé dans une démarche de co-écriture. Cette dimension a été confirmée dans le cadre des entretiens que nous avons réalisés.

Dans les processus de co-production des savoirs, il paraît important de porter un regard sur ce qu'implique un processus de co-écriture en matière de contributions respectives des partenaires. En effet, l'apparition des acteurs associatifs comme co-auteurs des publications, scientifiques ou non, ne permet pas de déterminer quel a été véritablement l'apport de chacun des partenaires du collectif de recherche, chercheurs et acteurs associatifs, dans la production écrite finale et publiée. Il est significatif d'observer que les deux scènes de co-production des savoirs, où il a été possible de révéler l'engagement d'une démarche de co-écriture, ont fait l'objet de publications explicitant différentes dimensions de la méthodologie utilisée afin de garantir l'apport des contributions de tous les partenaires.

Les différentes modalités observées quant à la mise en œuvre d'une démarche de co-écriture ou quant au canal de diffusion, scientifique ou non, peuvent être déterminées selon les effets de cadrage que nous avons pu déjà évoquer. Si nous prenons le cas du groupe Inserm Alcool, celui-ci est soutenu financièrement par et intégré dans un organisme de recherche publique (l'Inserm), il est donc soumis aux normes du champ scientifique et doit, pour cela, justifier sa pertinence scientifique par une publication reconnue par les pairs. Les effets de cadrage se manifestent différemment dans le cas du programme Quart Monde-Université. Les pratiques de co-production des savoirs qu'il rend possibles sont contraintes par le calendrier et les objectifs socio-politiques définis par le Mouvement ATD Quart Monde. La stratégie de publication n'était donc pas la même que dans le cas du groupe Inserm Alcool (ou le collectif de recherche du projet 3SCED). En outre, le Mouvement ATD Quart Monde avait à disposition son propre outil de publication, c'est-à-dire ses propres éditions, qui lui permettait de bénéficier d'une grande liberté sur la forme et le contenu de l'ouvrage. L'enjeu temporel auquel s'était lui-même soumis le Mouvement était lié au processus de valorisation de la démarche expérimentale et de ses résultats qu'il avait défini en préparant, à la fin du programme, l'organisation du colloque à la Sorbonne d'avril 1999 autour de la publication de l'ouvrage. Le Mouvement devait donc rester maître du calendrier pour que la séquence puisse se réaliser étape après étape, ce que n'aurait certainement pas permis la publication d'un ou plusieurs articles scientifiques pour lesquels il persiste une incertitude relative à l'acceptation de l'article par une revue scientifique.

Nous pouvons enfin noter l'existence d'articles scientifiques ou non, publiés suite à l'initiative individuelle prise par un des acteurs impliqués dans un collectif de recherche. Ces articles portent explicitement sur les pratiques de co-production des savoirs étudiés et leurs résultats (Ferrand, 1999 ; Galvani, 1999 ; Havelange, 2000 ; Masson, 2014).

Nous avons observé que les démarches d'écriture intégrées aux pratiques de co-production des savoirs pouvaient être menées selon des modalités différentes et avec des objectifs différents. Toutefois, nos trois études de cas font apparaître la valorisation écrite des résultats comme un enjeu constitutif de la démarche de co-production des savoirs. Que ce soit par la co-écriture ou par la co-signature des articles scientifiques, les acteurs associatifs sont reconnus, à un niveau égal aux chercheurs scientifiques, comme des contributeurs à la production de nouveaux savoirs. Il faut toutefois remarquer un fait important que le nombre de publications scientifiques relatives aux pratiques de co-production des savoirs étudiées pourrait occulter. Plusieurs des entretiens que nous avons réalisés avec des chercheurs scientifiques impliqués ont en effet révélé l'existence de difficultés pour obtenir la publication des résultats de recherche issus de processus de co-production des savoirs. Les difficultés à publier constituent une autre des causes de la difficile diffusion de telles pratiques identifiées par Rémi Barré dans son texte déjà évoqué (Barré, 2017, p. 53).

### 6.3 L'enjeu démocratique des pratiques de co-production des savoirs pour les acteurs qui les mettent en œuvre ou qui les prônent

Reprenant la place que Michel Callon donne aux pratiques de co-production des savoirs dans ses différents modèles de « démocratie technique » (1998), ou celle que donnent Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe aux mêmes pratiques dans la « démocratie dialogique » (2001), nous avons souhaité ici focaliser l'analyse de nos trois études de cas sur la dimension politique que revêtaient les pratiques sociales étudiées. Il nous importe ici d'analyser de quelle manière les acteurs observés établissent un lien entre les pratiques de co-production des savoirs dans lesquelles ils s'engagent et le régime politique démocratique dans lequel ils se situent et qui constitue le cadre socio-politique de réalisation de ces pratiques. Nous choisirons d'utiliser parfois des guillemets lorsque nous évoquerons la notion de « démocratie » car nous l'emprunterons dans cette partie aux acteurs de nos différentes études de cas. Dans leurs discours, la notion prend parfois un qualificatif tel que « démocratie sanitaire », « démocratie technique » ou encore « démocratie participative », mais elle est le plus souvent utilisée sans aucun qualificatif.

### 6.3.1 Contextes socio-politiques d'inscription des cadres de mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs

Dans les trois études de cas, les dispositifs rendant possible la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs s'inscrivent, de manière différenciée, dans le champ d'une politique publique sectorielle.

Le programme REPERE est conçu et mis en œuvre par un organe central de l'État, c'est-à-dire le ministère de l'Environnement. Il s'inscrit donc dans le cadre de la politique scientifique du ministère et, plus largement, dans les orientations données par le gouvernement à sa politique en matière d'environnement. Nous l'avons démontré dans le chapitre 2, le programme REPERE constitue l'un des résultats issus des travaux menés dans le cadre du Grenelle de l'environnement entre 2007 et 2008, démarche collégiale initiée sous l'impulsion du gouvernement sur laquelle l'État a conservé sa mainmise jusqu'au discours conclusif formulé par le président de la République Nicolas Sarkozy (Boy et *al.*, 2012).

Nous l'avons moins développé précédemment que pour le programme REPERE, toutefois la démarche de partenariat avec les associations de malades mise en œuvre par l'Inserm s'inscrit également dans le cadre de la politique du gouvernement français, plus spécifiquement dans ce cas en matière de santé. Selon l'article 2 du décret n° 83-975 du 10 novembre 1983<sup>436</sup>, l'Inserm « est un établissement public national à caractère scientifique et technologique placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la santé ». Créé en 1964, l'Institut est donc pleinement considéré comme un organe de l'État auquel sont assignées les missions « d'encourager, d'entreprendre, de développer, de coordonner et d'organiser à moyen et long terme, à son initiative ou à la demande des pouvoirs publics, tous travaux de recherche ayant pour objectifs (...) », mais aussi « de recueillir et de centraliser les informations relevant de son champ d'activité, de tenir le Gouvernement et les pouvoirs publics informés des connaissances acquises et de contribuer ainsi à la veille scientifique et à l'élaboration de la politique nationale de la recherche et de la santé dans les domaines relevant de sa compétence »<sup>437</sup>. Ce rapport de dépendance de l'Inserm à l'égard de l'État s'illustre notamment par le fait que son président est nommé par décret en conseil des ministres<sup>438</sup>. À l'instar du ministère de l'Environnement en ce qui concerne le programme REPERE, le partenariat avec les associations de malades mis en place par l'Inserm, dans lequel s'inscrit le groupe Inserm Alcool, constitue un dispositif d'action publique.

Un autre constat apparaît lorsque l'on compare les contextes socio-politiques de ces deux études de cas : la conception et la mise en œuvre des dispositifs rendant possibles les pratiques de co-production des savoirs émergent alors que les politiques sectorielles concernées sont marquées par une démarche d'ouverture au public.

436 Décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000689257/2023-01-29/>

437 Article 3 du décret n°83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000689257/2023-01-29/>

438 Article 5 du décret n°83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000689257/2023-01-29/>

Cette ouverture au public est toutefois corrélative de phénomènes de contestation observables dans les contextes sectoriels de nos trois scènes étudiées. En effet, dans les cas du programme Quart Monde-Université et du programme REPERE, les pratiques de co-production des savoirs naissent d'un contexte de contestation politique. En matière d'environnement, le programme REPERE rend possible de telles pratiques en cherchant à répondre aux contestations croissantes face aux effets nocifs des développements industriels ou technoscientifiques qui illustrent l'avènement d'une « société du risque » (Beck, 2008). En matière de lutte contre la pauvreté, le Mouvement ATD Quart Monde créé en 1957 s'est donné pour objet l'éradication de la pauvreté, dont la permanence témoigne d'une non-effectivité des droits humains.

### 6.3.2 Les pratiques de co-production des savoirs et la « démocratie » interpellée

Nous l'avons vu, le programme REPERE a émergé du Grenelle de l'environnement mise en place par le ministère de l'Environnement. Nous pouvons toutefois insister ici sur le fait que les enjeux scientifiques, qui ont fait l'objet d'une attention particulière lors du Grenelle (Comop « Recherche »), ont été identifiés comme thématique transversale dans le cadre des travaux menés par le groupe V portant sur la thématique « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernances ». Pour les membres du groupe V, les enjeux scientifiques constituaient donc un pilier de la construction d'une « démocratie écologique ».

Claude Ferrand, directeur du programme Quart Monde-Université, établissait en 2012 explicitement le lien entre croisement des savoirs, renforcement démocratique et éradication de la pauvreté. Dans le dernier chapitre de son article intitulé « Éradication de la misère et nouvelles formes de démocratie », il faisait le constat selon lequel « la démocratie représentative ne fonctionne plus » (Ferrand, 2012, p. 15). Pour lui, il apparaissait nécessaire de laisser les personnes en situation de pauvreté accéder aux espaces politiques de concertation et de décision dans l'objectif qu' « un rééquilibrage des forces [puisse] se faire pour que les droits de l'homme soient effectifs pour tous » (Ferrand, 2012, p. 15). Il concluait alors son article en positionnant la démarche du croisement des savoirs comme un moyen politique mobilisé pour atteindre l'objectif principal du Mouvement ATD Quart Monde, l'éradication de la pauvreté : « le Rapport Wresinski nous incitait à vivre le partenariat avec les personnes les plus fragilisées afin d'éradiquer la misère. La mise en œuvre du croisement des savoirs et des pratiques est la voie que nous avons expérimentée et que nous voulons développer pour ce qui reste un des grands défis de notre temps » (Ferrand, 2012, p. 15). Cette position formulée une quinzaine d'année après le clôturé du programme Quart Monde-Université résonne avec le discours déjà porté alors que le programme s'engageait à peine : « L'Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines du Mouvement International ATD Quart Monde a élaboré un programme belgo-français expérimental d'une Formation-Action-Recherche entre le Quart Monde et l'Université pour deux années. (...) Il vient en appui de l'élaboration en cours d'une politique globale cohérente et prospective de prévention de l'exclusion sociale et d'élimination de la grande pauvreté, dans les deux pays »<sup>439</sup>.

<sup>439</sup> Photocopie d'un courrier daté du 24 mai 1996, Fond ATD – cote 0154/16/01.

Dans le même sens, au moment de dessiner les contours de ce qui deviendra quelques mois plus tard le Gram en donnant aux associations un rôle de contribution à la réflexion stratégique de l'Inserm, un document de travail transmis au GRAM et produit par un agent de l'Institut affirme que « le partenariat Inserm-Associations est un enjeu complexe, de nature politique bien plus que technique. Il importe que le Gram acquiert visibilité et poids au sein de l'Inserm »<sup>440</sup>. Si le groupe Inserm Alcool et les pratiques de co-production des savoirs qu'il mènera par la suite ne sont pas directement concernées ici, cette position indique qu'ils s'inscrivent dans un cadre porteur d'enjeux politiques.

Il peut être illustratif dans le cas de nos travaux que les sociologues des sciences Harry Collins et Trevor Pinch aient donné comme principal objectif à l'écriture de leur ouvrage *Tout ce que vous devriez savoir sur la science* la compréhension du « rôle politique de la science et de la technique » (Collins et Pinch, 1994, p. 191). C'est par exemple ce qu'ils démontrent à partir du cas de la controverse scientifique opposant Louis Pasteur et les défenseurs de la théorie de la génération spontanée ou du cas d'autres controverses scientifiques. En remettant en cause le monopole détenu par les chercheurs, les pratiques de co-production des savoirs brisent le mythe de la supériorité des sciences que cherchent à défendre l'État et ses organes en illustrant par les faits le constat établi tel que le formulent Harry Collins et Trevor Pinch : « Les chercheurs ne sont pas plus des dieux que des charlatans (...). Ils ont, bien sûr, leur domaine de compétence particulier – la connaissance du monde physique –, mais leur savoir n'est pas plus parfait que celui des économistes, des responsables des politiques de santé, des policiers, des avocats, des météorologistes, des agents de voyages, des garagistes ou des plombiers » (Collins et Pinch, 1994, p. 190).

Les associations sont porteuses dans le cadre de leur champ d'intervention sectoriel de questions dont le monde social cherche à se saisir. Leur contribution aux pratiques de co-production des savoirs permet ainsi d'introduire ces dernières dans le champ scientifique, alors même qu'elles y sont considérées comme des questions orphelines. Nous l'avons vu à travers nos trois études de cas, les pratiques de co-production des savoirs révèlent une « science non faite » (*undone science*) pour reprendre la notion développée par Frickel et al. (2010) déjà évoquée. Plusieurs membres du Conseil scientifique mis en place dans le cadre du programme Quart Monde-Université relèvent l'originalité apportée par les mémoires de recherche en ce qui concerne les questions soulevées ou traitées, notamment les deux académiciens<sup>441</sup>. Pour le philosophe Michel Serres, « la valeur scientifique du mémoire [Savoirs] apparaît donc nettement. (...) le mémoire pose la question essentielle de la fonction du savoir par rapport à son contenu, et a surtout le mérite de proposer un processus (...). Il y a dans ce processus quelque chose de tout à fait mystérieux que vous avez presque découvert, vous êtes juste à l'endroit de la découverte » (Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 511-512). De son côté, le président de la Fondation nationale des sciences politiques René Rémond reconnaît qu'il a été « particulièrement

440 « GRAM/Inserm – Réunion du 6 mai 2004. Point sur le futur comité Inserm-Associations », Annexe 3-1 de l'ordre du jour de la réunion du GRAM du 6 mai 2004, p. 3, Fond INS – cote 1513-03.

441 Michel Serres est élu à l'Académie française en mars 1990. René Rémond est élu à l'Académie française quelques semaines après la fin du programme Quart Monde-Université, en juin 1998. <https://www.academie-francaise.fr/>

intéressé par le fait que l'approche des droits politiques [dans le mémoire Citoyenneté] s'est effectuée à l'envers de la démarche ordinaire. (...) D'ordinaire, en effet, on raisonne à l'inverse : quand on parle de génération de droits, la première est celle des droits politiques ; ensuite, on a découvert que si les droits n'étaient que politiques, il manquerait quelque chose, et on les a complétés par les droits économiques et sociaux. Aujourd'hui, au terme de deux siècles d'expérimentation, il est à ce point acquis que la démocratie implique des droits économiques et sociaux, qu'il faut revenir au point de départ et réaffirmer les droits politiques. (...) J'ai trouvé très intéressant que, à partir des droits économiques et sociaux, vous ayez redécouvert la nécessité, le prix, la légitimité des droits politiques » (p. 514-515).

Nous l'avons également montré en ce qui concerne le collectif de recherche conduisant le projet 3SCED, lorsque ses membres ont évoqué l'émergence de nouvelles questions en utilisant l'expression de « savoirs non formulés » (*unspoken knowledge*)<sup>442</sup>. La capacité des acteurs associatifs à nourrir les processus de production de nouveaux savoirs, à partir de questions qui n'avaient jamais été formulées ou traitées dans le champ scientifique, a déjà été relevée dans la littérature : Michel Callon et Vololona Rabeharisoa ont notamment pu noter concernant l'AFM que les différents groupes de travail faisaient émerger de nouveaux enjeux et corrélativement de nouvelles questions de recherche (Callon et Rabeharisoa, 2008). On observe ainsi que cette caractéristique traverse les différentes expériences de co-production des savoirs.

En outre, les pratiques de co-production des savoirs peuvent être en capacité de rendre réalisable une recherche scientifique qui, sans l'intervention des associations, n'aurait pu être menée. Le cas du groupe Inserm Alcool et des mouvements d'entraide est très éclairant pour cela : « Alors que si on veut faire de la recherche depuis un centre de soins je dirais, on a pas des milliers d'adhérents. On a peut-être quelques centaines de patients, et qui se volatilisent assez rapidement parce que ils estiment ne plus avoir besoin de suivi alors qu'ils continuent à aller dans des associations »<sup>443</sup>. On retrouve également ce phénomène dans l'étude de cas du programme Quart Monde-Université puisque c'est le Mouvement ATD Quart Monde qui réalise lui-même la sélection des militants Quart Monde du programme en apportant un cadre sécurisé qui favorise le maintien de leur implication tout au long du processus de recherche, phénomène appelé « *compliance* » en matière de recherche médicale.

Pour Callon, Lascoumes et Barthe, contrairement à la recherche confinée, « la collaboration maximale entre recherche confinée et recherche de plein air (qui inclut par conséquent les trois modalités de coopération), est toute entière tendue, à l'inverse, vers la fabrication de connaissances dont la généralité se nourrit de la prise en compte de particularismes, de spécificités locales. (...) À la standardisation des savoirs de masse succèdent des connaissances produites sur mesure » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 203-204). Nous pouvons relever toutefois que, bien que les pratiques de co-production des savoirs se distinguent de la « recherche confinée »,

---

<sup>442</sup> The Local Monitoring Committee, Lemaire, O., Moneyron, A., & Masson, J. E. (2010). *Op. cit.*

<sup>443</sup> Entretien avec un acteur du partenariat de l'Inserm avec les associations de malades.

les acteurs qui les mettent en œuvre visent l'obtention d'une reconnaissance de la part des modes dominants au sein du champ scientifique. Nous l'avons bien observé à travers le rôle joué par le Conseil scientifique dans le cadre du programme Quart Monde-Université. Ce n'est pas la seule scène où ce phénomène est constaté, puisque le groupe Inserm Alcool, comme le « groupe Repère » ont cherché, et sont parvenus, à publier des articles co-signés ou co-écrits dans des revues scientifiques.

« Notre première publication collective a également été publiée cette année-là [en 2010], marquant ainsi notre recherche-action du sceau de la reconnaissance académique » (Masson, 2014, p. 22). Cet enjeu peut être autant porté par les acteurs associatifs que les chercheurs. Les chercheurs doivent répondre à des obligations professionnelles de valorisation de leurs travaux de recherche qui passent nécessairement par la publication dans des revues scientifiques pour répondre à l'évaluation par les pairs. En outre, cette reconnaissance professionnelle est également recherchée car elle répond aussi aux discriminations auxquelles peuvent faire l'objet au sein de leur établissement et leur communauté épistémique les chercheurs qui font le choix d'expérimenter les pratiques de co-production des savoirs, nous allons l'évoquer. La publication d'un article dans une revue scientifique issu des travaux en co-production des savoirs constitue alors un argument d'autorité pour répondre à la rigidité des normes qui régissent les pratiques établies au sein des champs disciplinaires et auxquelles peuvent se référer de manière dogmatique une part importante de la communauté scientifique.

« Les institutions scientifiques dont nous disposons aujourd'hui tremblent devant tant d'audace. Créées dans le courant du 20ème siècle, en tout cas en France, elles résultent du confinement des laboratoires, consolident la "disciplinarité" et ne sont pas faites pour accueillir ces "chercheurs de plein air", parfois turbulents, qui trépigment à leurs portes. Et lorsque leurs portes s'entrouvrent, comme l'a très bien montré Madeleine Akrich dans son exposé inaugural à la conférence 4S/EASST 2016 à Barcelone (Akrich, 2016), les institutions ont tendance à lisser, homogénéiser les savoirs expérientiels afin qu'ils puissent répondre aux impératifs de la recherche scientifique » (Rabeharisoa, 2017, p. 142).

Un chercheur participant aux premières réunions d'élaboration du programme Quart Monde-Université s'exprimait ainsi en mars 1994 :

« Je crois qu'il y a deux choses dans ce projet. Il y a l'aspect formation et l'aspect recherche. Et sur le plan de la formation, (...). Donc le risque ici est je crois, assez minime. Par contre, sur le volet de la recherche, il risque d'y avoir un obstacle important. Les chercheurs accepteront assez difficilement de se laisser transformer par l'objet de leur recherche : il n'est pas sûr que la culture universitaire dominante permette cette transformation là. Il faut tenir compte de ces types de résistances qui peuvent s'expliquer par une conception de la recherche »<sup>444</sup>. À la même période, il avait également été observées au sein de l'Inserm les tensions, voire l'animosité, que pouvaient créer au sein du champ scientifique l'établissement de relations entre chercheurs et

---

<sup>444</sup> Photocopie du compte-rendu de la troisième réunion du groupe ATD-Université qui s'est tenue le 17 mars 1994 à Paris, Fond ATD – cote 0154/22/01/02.

associations. La chercheuse de l'Inserm Ketty Schwartz, dont le nom fut emprunté pour désigner les séminaires de la Mission Inserm Associations, témoigna ainsi des difficultés avec certains collègues qu'avaient créés son engagement au sein de l'AFM : « Dans les années 90 de nombreux scientifiques l'ont attaquée, ne comprenant pas l'engagement qui était le sien, en termes parfois extrêmement sévères. Mais il en faudra plus pour déstabiliser la grande dame toujours fière d'être le compagnon de route, comme elle aime à le dire, de l'AFM, et d'être rigoureuse dans l'évaluation des projets de recherche »<sup>445</sup>. Les rapports entretenus par des chercheurs avec les associations militantes, y compris dans le cadre de pratiques de co-production des savoirs, créent ainsi une controverse interne au champ scientifique quant aux alliances autorisées. De la même manière que certains chercheurs s'engagent pour défendre l'idée d'une recherche scientifique utile aux acteurs et, par conséquent, élaborée à partir d'interactions avec eux, d'autres s'engagent pour défendre la réalisation d'une recherche purifiée de tout élément extérieur aux normes dominantes du champ scientifique (Bourdieu, 1975). Christophe Bonneuil démontre que la posture des chercheurs du champs de la biologie a pu évoluer par rapport aux années 1960-1970 en matière d'engagement. « Contrairement aux années 1960 et 1970, exposer son nom pour une cause apparaît majoritairement comme une transgression de la frontière entre « science » et « politique » et comme un échec à régler les problèmes au sein des arènes scientifiques et d'expertise compétentes. Lancer ou signer des appels ne fait plus partie des habitudes des chercheurs en sciences de la vie » (Bonneuil, 2006, p. 260). Les années 1990 sont ainsi marquées par un mouvement de réaffirmation de la frontière entre « science » et « politique » dans certains sous-champs du champ scientifique. Les pratiques de co-production des savoirs émergent alors à la même période, dans leur mise en œuvre ou dans le processus d'élaboration.

En résonance avec l'avis du COMETS du CNRS précédemment cité, nous pouvons ici faire référence au rapport produit en 2014, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), par le sénateur Jean-Pierre LELEUX et la députée Maud OLIVIER et intitulé *Faire connaître et partager les cultures scientifique, technique et industrielle : un impératif*<sup>446</sup>. Après avoir évoqué le dispositif PICRI créé en 2005 par le Conseil régional d'Île-de-France, les auteurs du rapport considèrent : « si, comme l'observe M. Gilles Bœuf, le développement des sciences participatives est devenu un “fait de société”<sup>447</sup>, c'est parce qu'il est l'expression d'une volonté de démocratiser la recherche. C'est dans cette perspective que la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche souhaite le développement des sciences participatives ». Sans apporter de dimension analytique, les mêmes auteurs établissent dans la suite de leur propos le programme REPERE comme un « outils concourant à la démocratisation de la recherche » (Olivier et Leleux, 2014, p. 65). Il peut être noté ici que sur près de quatre-vingt recommandations formulées par les deux rapporteurs, aucune n'a porté sur le renforcement des dispositifs, ou la création de nouveaux outils « concourant à la démocratisation de la recherche ». Sans aboutir à des recommandations traitant d'un sujet qu'ils avaient par

445 BAZART Jérémie (2005), « Ketty Schwartz. La dame de coeur », *Inserm actualités*, n° 194, du 17 au 30 novembre 2005.

446 OLIVIER M. et LELEUX J.-P. (2014), *Faire connaître et partager les cultures scientifiques, techniques et industrielles : un impératif*, Rapport au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, enregistré le 9 janvier 2014 à la présidence de l'Assemblée nationale et à la présidence du Sénat, 243 p., <https://www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-274-notice.html>

447 Voir Bœuf, Allain et Bouvier, 2012.

ailleurs abordé, celui de la « démocratisation de la recherche », les rapporteurs se sont davantage intéressés à formuler des recommandations portant sur ce qu'ils appellent une « démocratisation de l'accès aux savoirs » (Olivier et Leleux, 2014, p. 54), entendue comme « la promotion de l'accès du plus grand nombre aux savoirs scientifiques et aux technologies » (Olivier et Leleux, 2014, p. 17).

Ces deux documents illustrent clairement l'existence d'un certain positionnement interne aux institutions à l'égard du développement des pratiques de co-production des savoirs. En outre, ils résonnent avec les conclusions déjà tirées par différents travaux de recherche prenant les collaborations entre chercheurs et acteurs de la société civile, voire plus spécifiquement les pratiques de co-production des savoirs, comme objet de recherche. En effet, plusieurs chercheurs constatent un phénomène de « résistance institutionnelle » face au déploiement de telles pratiques. Ainsi, Alan Irwin constatait déjà en 1995 que les initiatives locales favorisant ce qu'il a appelé les « sciences citoyennes » peuvent faire face à des comportements sceptiques ou hostiles de la part des scientifiques ou des institutions scientifiques. Il préconisait alors que les pratiques des institutions scientifiques soient plus transparentes pour favoriser la relation entre sciences, citoyens et enjeux environnementaux (Irwin, 1995, p. 175-176).

Les pratiques de co-production des savoirs qui se déploient dans différents champs sociaux sectoriels illustrent le fait que « les scientifiques doivent surmonter leur peur de la contamination par le social. (...) Ils font aussi partie du social ». (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003, p. 300).

Les postures de défiance observées au niveau national s'articule également avec des résistances ressenties par les chercheurs au niveau de leurs structures de rattachement, unité, département ou laboratoire. Au-delà, les revues scientifiques posent de grandes difficultés aux chercheurs qui mènent des recherches en co-production des savoirs. Même si notre recherche démontre qu'il est possible de voir intégrer à des numéros de revue scientifiques des articles issus de telles démarches de co-production des savoirs, les difficultés semblent beaucoup plus grandes que pour un article issu d'une recherche menée de manière canonique par rapport aux codes institués d'une discipline scientifique. Nous constatons que les chercheurs qui s'y essaient doivent faire preuve de beaucoup de persévérance. C'est aussi le cas en ce qui concerne la recherche de financements permettant la mise en œuvre des projets en co-production des savoirs, nous l'avons vu.

Dès les années 1990, ce phénomène de résistance avait été observé. Dans leurs travaux analysant l'évolution des rapports sciences-société sous le prisme d'un mode émergeant de production des savoirs déjà évoqué en introduction, Gibbons, Limoges, Nowotny et al. écrivaient :

« While knowledge production within traditional disciplinary structures remains valid, interesting and important, Mode 2 is growing out of these structures and now exists alongside them. Although they are at an early stage of development, some of the practices associated with the new mode are already creating pressures

for radical change in the traditional institutions of science, particularly the universities and national research councils. Not surprisingly, some of these institutions are resistant particularly to those changes which seem to be threatening the very structures and processes which have been created to protect the integrity of the scientific enterprise » (Gibbons, Limoges, Nowotny et al., 1994, p. 31).

Les changements que peuvent apporter les pratiques de co-production des savoirs au régime de production, de régulation et d'appropriation des savoirs dépend également du rapport établi entre l'État d'une part, et certaines communautés scientifiques et certaines disciplines d'autre part. l'État porte en effet un intérêt variable aux différents domaines de recherche scientifique (Salomon, 1970, p. 257), ce qui peut justifier que certains espaces éphémères dans leur mise en œuvre et réduits dans leur envergure puisse être créés pour rendre possibles les pratiques de co-production des savoirs.

Pour Alan Irwin, les sciences constituent une idéologie puissante et un moyen de légitimation (Irwin, 1995, p. 68)<sup>448</sup>, c'est pourquoi « science is the servant of power – its investigations claim to open up the possibilities for policy-making but instead serve to reinforce the existing social order » (p. 29). Suivant l'approche d'Alan Irwin, nous pouvons dès lors affirmer que les évolutions apportées par les pratiques de co-production des savoirs au champ scientifique sont considérées par certains acteurs publics comme une menace à leurs intérêts auxquels répond l'ordre social actuel. En ce qui concerne le programme Quart Monde-Université, la démarche du Mouvement ATD Quart Monde en faveur d'un changement de l'ordre social est explicite. Lors du colloque « Les plus pauvres dans la démocratie » organisé en 1989 et déjà évoqué, le directeur du programme Claude Ferrand indiquait les modifications attendues du champ scientifique : « Cette dynamique de partage des savoirs pourrait être une véritable chance pour l'Université, si beaucoup d'étudiants faisaient cette expérience décapante d'aller dans la rue, non pas pour enquêter ou stocker des informations pour eux-mêmes, mais pour se faire enseigner ce que les plus pauvres veulent transmettre, prêts à remettre en question non seulement leur savoir, mais les fondements, la méthode, la signification de savoirs qui sont imposés aux plus pauvres, bien qu'ils soient élaborés en dehors et sans tenir compte d'eux » (Caillaux et Join-Lambert, 1991, p. 39).

Nous l'avons vu, Michel Callon établit un lien direct entre les pratiques de co-production des savoirs et le niveau le plus élevé de démocratie technique (Callon, 1998).

Pour d'autres auteurs, il apparaît que la corrélation entre les pratiques de co-production des savoirs et les enjeux démocratiques peut relever du « consensus » lorsqu'il s'agit de la démarche du croisement des savoirs développée par le Mouvement ATD Quart Monde, notamment dans le potentiel d'émancipation qu'elle peut apporter aux acteurs non scientifiques qui s'y engagent (Carrel et al., 2017, p. 133). C'est en effet dans le cas du programme Quart Monde-Université que l'usage des pratiques de co-production des savoirs apparaît le plus clairement comme un moyen de renforcer le caractère démocratique du régime politique en France. Louis Join-Lambert, volontaire permanent du Mouvement et membre du Conseil scientifique du programme Quart Monde-

---

<sup>448</sup> En 1987, Jacques Ellul, établissait également la science comme « une idéologie du Salut » (Ellul, 1987, p. 127).

Université, indiquait en 1981, à travers la définition du Quart Monde, l'enjeu de la place à reconnaître aux personnes en situation de pauvreté dans la société pour donner à celle-ci son caractère démocratique :

« Depuis le milieu des années 70, par le développement de la vie associative dans les milieux sous-prolétaires, le nom de Quart Monde permet à cette population de s'identifier et d'être identifiée comme acteur et comme partenaire de toute société démocratique. Ainsi le terme Quart Monde prend peu à peu un accent nouveau. Il désigne de moins en moins un milieu en ce qu'il est passif et exclu. Il désigne au contraire ce que ce milieu recèle d'expérience, d'injustice et d'espoir de justice, d'expérience de compréhension des besoins, d'expérience d'exclusion et de capacité à participer comme partenaire social à l'élaboration d'une société démocratique. »<sup>449</sup>. Dans le même esprit, le groupe Citoyenneté du programme Quart Monde-Université a ainsi considéré en 1998 le Quart Monde comme la « pierre de touche de la démocratie » :

« En résumé, la situation faite aux plus pauvres nous rappelle en permanence que la démocratie ne saurait se limiter à l'affirmation théorique de droits abstraits et formels. En un mot que la démocratie n'est pas qu'un mode d'organisation politique mais qu'elle est une exigence de tous les instants. C'est en ce sens que l'on a pu dire que le Quart Monde était une pierre de touche de la démocratie. » (Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 444-445).

## Conclusion du chapitre 6 – La co-production des savoirs : une « autre recherche » ou une « contre-recherche » ?

Le titre choisi ici s'inspire des travaux d'Ivan Illich qui parle de « contre-recherche » (Illich, 1971)<sup>450</sup> et de ceux d'Isabelle Stengers qui considère qu'une « autre science est possible » (Stengers, 2013).

Si les pratiques de co-production des savoirs revêtent une dimension potentiellement émancipatrice à travers les améliorations au fonctionnement démocratique qu'elles apporteraient, celle-ci peut s'exprimer différemment selon les résultats qu'elles produisent. Nous avons vu, notamment à travers le cas du programme Quart Monde-Université qu'elles pouvaient aboutir à une émancipation des personnes en situation de pauvreté et une évolution des cadres institutionnels. Toutefois, les effets que les pratiques de co-production des savoirs peuvent engendrer concernent également les modalités de production des savoirs légitimes et, par conséquent, le régime

---

449 L. Join-Lambert « Quart Monde in Universalia, supplément 1981 Encyclopédia Universalis, pp. 341-344. », cité dans Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999, p. 123). Cette définition a été remise en question par le groupe thématique Histoire en ce qu'elle était trop restrictive en se limitant à désigner les personnes faisant l'expérience de la pauvreté.

450 « À cette sorte de recherche, il faut répondre par une contre-recherche, si nous voulons avoir quelque chance de trouver des solutions de rechange face à l'automobile, l'hôpital, l'école, et à tout cet équipement que l'on prétend indispensable à la vie moderne. Je voudrais, en conséquence, parler d'une autre recherche, particulièrement difficile, que l'on a jusqu'à présent négligée pour des raisons évidentes. Je lance un appel pour que se développe une recherche qui vise à remplacer les produits dominant le marché, les centres hospitaliers et les spécialistes prolongeant le malade, les écoles et les programmes impératifs interdisant de s'instruire à ceux qui n'ont pas suivi le bon chemin, qui ne se sont pas enfermés assez longtemps dans les salles de classe, qui ne veulent pas payer le prix du savoir en se soumettant à la surveillance, à la sélection, aux diplômes et à l'endoctrinement » (Illich, 1971, p. 169).

de production et de régulation des savoirs. Cet espace ne porte pas qu'une dimension épistémologique, nous l'avons vu, mais également une dimension politique.

Nous pourrions ici revenir sur une dimension centrale du savoir scientifique que nous n'avons fait qu'esquisser dans notre introduction générale : il n'existe pas de neutralité dans la production scientifique (que ce soit en sciences expérimentales ou en sciences humaines et sociales), l'argument visant à éloigner les profanes de la recherche scientifique sous prétexte de la contaminer est donc irrecevable. En effet, nous suivons Dominique Pestre lorsque celui-ci considère que « tout processus de production de connaissances est toujours-déjà situé » (Pestre, 2006, p. 97), ce qui concerne également les modalités scientifiques de production des savoirs :

« Le discours de la “science pure” et indépendante est un discours que les savants ont eux-mêmes créé et qu'ils ont constamment tenté de transformer en système normatif. Ce discours a pris sa forme définitive au XIX<sup>ème</sup> siècle, moment à partir duquel il a joué un rôle culturel décisif. (...) il a aussi permis aux savants d'être politiquement irresponsables : la Science qu'ils produisaient était un savoir pur élaboré dans un espace séparé et neutre intellectuellement – et ses créateurs ne pouvaient être tenus pour responsables des mauvais *usages* qui étaient faits de leurs “découvertes”. En d'autres termes, l'assertion (et la répétition) que le mode de la science pure et universitaire correspond à ce qui se passe de plus important en science remplit une fonction politique, une fonction essentielle en termes “idéologiques” – et qui consiste à marquer la supériorité intrinsèque de nos modes scientifiques de penser et d'être, et à les absoudre de leurs conséquences » (Pestre, 2006, p. 96).

Pour la philosophe Joëlle Zask, « Le recours étatique à des résultats scientifiques auxquels les membres des publics ne prendraient aucunement part serait le déni d'une fonction essentielle de l'État : à savoir la participation des citoyens à l'élaboration des conditions de leur vie » (Zask, 2010, p. 61). Pour autant, cette posture en faveur d'une plus grande implication de la société civile et, par conséquent, en faveur des pratiques de co-production des savoirs, entre en tension avec les résistances institutionnelles déjà évoquées et observées dans le cadre de nos études de cas. Malgré le déploiement des pratiques de co-production des savoirs constaté dans différents champs sectoriels et un contexte socio-politique actuel favorisant leur reconnaissance institutionnelle, le constat qu'Yves Gingras établissait en 2013 reste malgré tout d'actualité : « Cependant, la participation accrue des citoyens, par l'intermédiaire le plus souvent de groupes de pression, reste encore à la périphérie de la “république des sciences” qui domine toujours largement l'évaluation des contenus de la science et décide des méthodes légitimes d'investigation » (Gingras, 2013, p. 27).

Nous l'avons vu, une profonde transformation peut advenir à travers les changements véhiculés dans le champ scientifique par l'introduction des pratiques de co-production des savoirs. Toutefois, nous avons également observé que les contraintes institutionnelles pèsent puissamment sur le potentiel politique de telles pratiques, que ce soit à travers la fragilité et l'exiguïté des dispositifs que met en place l'État et ses établissements, mais également par les résistances nombreuses au sein même des institutions porteuses du monopole dans la

production des savoirs légitimes. Une forme de lucidité peut alors se lire dans les discours des acteurs à l'œuvre pour la diffusion des pratiques de co-production des savoirs : le groupe de travail qui a réalisé les auditions relatives à l'évaluation *ex post* du programme Quart Monde-Université se posait encore la question quelques années après de la performativité de la démarche du croisement des savoirs : « reste à déterminer si ce nouveau savoir permet de changer notre rapport au monde, donc d'agir et pas seulement d'informer » (Ferrand, 2008, p. 139).

Nous laissons ici les acteurs poser la question du changement de paradigme :

« Est-ce à dire que l'émergence raisonnée d'un nouveau paradigme en matière de production et de diffusion des connaissances, faisant place à des savoirs non académiques aussi bien qu'académiques là où cela paraît pertinent, passerait aujourd'hui par la construction d'un nouvel espace et de nouvelles modalités de validation et de communication ? » (Masson, 2014, p. 26).

# Conclusion

Ayant dessiné un cadre dans le chapitre six permettant l'analyse croisée des données tirées de nos trois études de cas, nous souhaiterions aborder plus particulièrement deux dimensions de notre travail de recherche. La première consiste dans la prise de conscience d'un certain nombre de limites entachant notre travail de recherche qu'il s'agissait de saisir et de convertir en perspectives. La seconde dimension porte sur le prolongement que nous souhaiterions donner à la discussion sur le lien entre la mise en œuvre de pratiques de co-production des savoirs et le régime politique dans lequel elles s'inscrivent en France. C'est ce prolongement qu'il nous semblerait important de privilégier au regard du contexte socio-politique dans lequel s'inscrit cette thèse.

## Une recherche et ses limites inhérentes

Le sixième chapitre de notre thèse nous a offert l'opportunité d'éclairer les résultats auxquels notre démarche de recherche a pu aboutir. Il apparaît pourtant utile à ce stade de pouvoir aussi identifier les résultats qu'elle n'a pas permis d'obtenir. En effet, le cours de notre doctorat nous a fait entrevoir certaines limites de nos travaux que nous décrivons ici.

La première limite qui nous est apparue est d'ordre méthodologique. Nous avons fait le choix d'orienter notre recherche vers une étude comparative des pratiques de co-production des savoirs dans différents champs sociaux, nous ne reviendrons pas sur les justifications de ce choix exposées en introduction. Si les apports d'une telle démarche nous apparaissent toujours aussi heuristiques, il doit être reconnu ici que chaque étude de cas est loin d'avoir été épuisée. Une certaine frustration se dégage alors du choix que nous avons fait au début de notre thèse puis affiné au cours de notre parcours de recherche. Si la dimension comparative nous paraissait essentielle afin de dépasser les frontières sectorielles des pratiques de co-production des savoirs, elle a impliqué dans le cadre de cette recherche de réduire, voire d'ignorer, l'analyse d'un certain nombre de dynamiques internes à chacun des processus étudiés. En effet, une compréhension plus fine de chacun des cas d'études nécessiterait que soit réalisé, pour chacune des trois scènes, un travail monographique. D'autres travaux pourraient être engagés pour permettre de compléter le travail qui a tout juste été initié dans le cadre de cette thèse concernant en premier lieu le programme Quart Monde-Université et les pratiques ultérieures du croisement des savoirs au sein du Mouvement ATD Quart Monde, puis également les pratiques de co-production des savoirs déployées au sein du groupe Inserm Alcool et leurs insertions dans les évolutions récentes qu'a donné l'Institut à son partenariat avec les associations de malades, et enfin la place des pratiques de co-production des savoirs dans le cadre du programme REPERE, la trajectoire du projet 3SCED et les développements qu'ils ont permis dans ce champ de pratiques.

Tel que nous l'avions indiqué, notre thèse est loin d'embrasser l'ensemble des champs sociaux dans lesquels peuvent s'observer des pratiques de co-production des savoirs. Les champs de l'agriculture ou de l'éducation en

témoignent. Il s'agirait alors de nourrir les approches comparatives à l'aide de nouveaux cas d'études tirés de ces domaines sectoriels. Une autre piste identifiée consiste bien évidemment à ouvrir également l'analyse à des pratiques de co-production des savoirs mises en œuvre dans d'autres espaces socio-culturels, dans les Nordes comme dans les Suds, sans se limiter aux seuls faits sociaux observables sur le territoire de la France métropolitaine. Jean-Paul Gaudillière a par exemple proposé une comparaison entre France et États-Unis dans l'étude comparative des mobilisations d'associations entraînant une évolution des pratiques de recherche et d'expertise dans le champ de la santé (Gaudillière, 2002).

Nous l'avons évoqué en introduction en mobilisant le point de vue de Jean-Jacques Salomon, une des limites de cette thèse semble évidemment être la non-mobilisation de nombreux travaux existants en STS et qui ont déjà cherché, sous différentes approches, à interroger le lien entre sciences et démocratie. Nous en avons déjà identifié un certain nombre qu'il s'agirait par la suite d'intégrer pour renforcer le cadre analytique des pratiques de co-production des savoirs insérées dans l'entrelacement des sciences avec l'évolution du fonctionnement démocratique de la société française<sup>451</sup>. Dans le même domaine, il s'agira de renforcer la mobilisation de la littérature qui, en sociologie politique, offre une compréhension plus fine des différents enjeux qui sous-tendent le fonctionnement actuel de l'État français et des enjeux qui peuvent expliquer les caractéristiques de l'évolution du régime politique en France. Ce chantier renforcerait alors la compréhension de la place occupée par les pratiques de co-production des savoirs dans le régime actuel de régulation, de production et d'appropriation des savoirs.

Nous avons soulevé rapidement la question dans le chapitre six lorsque nous avons abordé les organisations qui ont rendu possibles les pratiques de co-production des savoirs étudiées : certaines catégories utilisées dans cette thèse seraient à déconstruire, notamment en ce qui concerne les acteurs impliqués. Si nous avons délimité les catégories « chercheurs » et « associations » dans une approche juridique, par l'établissement d'un contrat de travail établi avec l'État ou les établissements publics s'y rattachant pour les premiers, par la reconnaissance d'un statut légal spécifique se référant à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association et au décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, elles nécessiteraient d'être interrogées dans le cadre des pratiques de co-production des savoirs. Existe-t-il une différence entre l'engagement dans de telles pratiques de chercheurs en sciences humaines et sociales et celui de chercheurs en sciences expérimentales et sciences du vivant ? Comment intégrer à l'analyse des pratiques de co-production des savoirs l'« ambivalence des associations » déjà observée par ailleurs (Laville, 2015)<sup>452</sup> ? Comment intégrer à l'analyse de pratiques de co-production des savoirs l'implication de chercheurs sans statut institutionnel<sup>453</sup> ?

---

<sup>451</sup> La liste étant particulièrement longue, nous choisissons de faire apparaître ici quelques titres d'ouvrages déjà identifiés plutôt que d'alourdir le corps de texte : Ezrahi, Guston, Jasanoff...

<sup>452</sup> Une approche plus complète des pratiques de co-production des savoirs ne pourra pas faire l'économie d'une analyse portée sur les évolutions que connaît le champ associatif, notamment du point de vue des rapports diversifiés de ses acteurs avec les pouvoirs publics. Elle devra nécessairement s'ouvrir à la littérature abondante qui a pris le fait associatif pour objet.

De manière corrélative, nous pourrions également signaler ici que ce travail de thèse n'intègre pas de réflexion plus particulièrement sur les caractéristiques des savoirs en jeu et notamment sur la manière de qualifier la distinction entre les savoirs développés par les différents acteurs en présence dans les processus de co-production des savoirs. Cette piste pourrait suivre notamment le travail engagé par Sezin Topçu qui distingue l'« expertise citoyenne » de l'expertise scientifique par la combinaison de « compétences techniques de base », d'un « savoir technique complémentaire », d'un « bon sens critique » et d'un « savoir de terrain » (Topçu, 2008). Nous l'avons vu également dans le cadre de notre étude de cas relative au programme Quart Monde-Université, les participants à ce programme expérimental considèrent mettre en présence des savoirs de trois types différents : les savoirs d'expérience détenus par les militants Quart Monde, les savoirs d'action détenus par les volontaires permanents du Mouvement ATD Quart Monde et les savoirs scientifiques détenus par les chercheurs académiques (Groupe de recherche Quart Monde-Université, 1999). Toutefois, lorsqu'on s'intéresse aux démarches de co-production des savoirs, il s'agit de ne pas « romantiser » (to romanticize) l'expérience vécue comme la source d'un savoir solide (Epstein, 2008, p. 517). Un travail rigoureux doit être mené pour être en capacité d'identifier ce dernier et de le caractériser. Tel que Michelle Murphy l'établit, « It is only through particular methods rooted historically in time and space that experience becomes a kind of evidence imbued with certain truth-telling qualities » (Epstein, 2008, p. 517)<sup>454</sup>. Avec une méthodologie adaptée, il aurait par exemple été envisageable et pertinent de s'intéresser au processus de sélection établi par le Mouvement ATD Quart Monde lorsqu'il choisit de sélectionner les militants Quart Monde participant au programme expérimental Quart Monde-Université sur la base de leur expérience des Universités populaires internes au Mouvement.

Si le cadre temporel du doctorat impose ses contraintes sur ce qu'il est possible de réaliser en termes de niveau d'exhaustivité d'appropriation de la littérature existante, nous adhérons également à l'idée de ne pas chercher à privilégier la littérature la plus récente en négligeant la littérature plus ancienne. Considérer que les derniers travaux publiés ont une valeur heuristique supérieure, c'est considérer qu'ils ont épuisé les ressources à tirer des productions précédentes dans une conception linéaire de l'accroissement qualitatif du savoir scientifique. Ce dont nous fait fortement douter Norbert Elias : « dans certains cas, les livres plus récents constituent en effet un progrès par rapport aux anciens, mais dans d'autres cas, une régression » (Elias, 1993, p. 173).

Une des dimensions de la co-production des savoirs étudiée aurait pu faire l'objet d'une attention de notre part : il s'agit des identités<sup>455</sup> des acteurs, chercheurs ou des membres associatifs, qui les mettent en œuvre. Cet élément n'était pas au cœur de la problématique que nous avons formulée, c'est pourquoi le protocole de

---

453 Certains acteurs non attachés à un établissement recherche publique s'inscrivent également dans le champ de la recherche scientifique en menant des activités de production de savoirs. Par exemple, il peut s'agir d'entreprises établies sous la forme de SCOP ou de SCIC.

454 Murphy, Michelle (2004) "Occupational Health from Below: The Women's Office Workers' Movement and the Hazardous Office," in R. M. Packard, J. Brown, R. L. Berkelman, & H. Frumkin (eds), *Emerging Illnesses and Society: Negotiating the Public Health* (Baltimore, MD: Johns Hopkins University Press): p. 202, cité par Epstein, 2008, p. 517.

455 Nous suivons ici Denis-Constant Martin en considérant que chaque acteur se constitue de plusieurs identités qu'ils mobilisent en fonction des configurations sociales dans lesquelles il s'inscrit (Martin, 1989).

recherche que nous avons conçu n'était pas adapté pour recueillir les données pertinentes relatives à cet enjeu. Le choix que nous avons fait de privilégier l'articulation entre les niveaux micro et méso nous éloigne des acteurs et de leur expérience individuelle. Toutefois, il paraîtrait intéressant de mener un travail de recherche focalisé plus particulièrement sur cet aspect, à l'instar de ce qu'ont pu produire d'autres auteurs qui se sont également intéressés aux pratiques de co-production des savoirs, ou plus largement à diverses formes de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Audoux, 2015 ; Epstein, 2001 ; Epstein, 2008 ; Gillet et Tremblay, 2017a ; Desgagné, 2007).

Il pourrait peut-être nous être reproché de ne pas avoir cherché à établir une typologie de pratiques de co-production des savoirs sur la base de nos trois études de cas, ce qui aurait pu nourrir l'ambition de proposer un cadre analytique. Mais nous aurions alors mobilisé du temps, de l'énergie, de la concentration dans un cadre de ressources finies pour défendre une proposition dont nous aurions dû reconnaître le caractère heuristique limité. Nous avons préféré nous focaliser sur l'étude des caractéristiques de chacune des pratiques de co-production des savoirs étudiée, de leurs dimensions politiques et de leur potentiel transformateur. Nous l'avons vu, de nombreuses typologies ont déjà été établies pour classifier les pratiques de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs, notamment. Cet ensemble de propositions est intéressant mais nous éloigne finalement des pratiques concrètes de la co-production des savoirs « en train de se faire ». Dans ce cas, nous suivons Steven Epstein qui préférerait éviter de produire une typologie des mouvements associatifs de malades afin de ne pas simplifier la diversité et la complexité de leur fonctionnement (Epstein, 2008, p. 509). Lorsque les concepteurs des typologies déjà citées invoquent le critère d'intensité de la collaboration pour discriminer ces pratiques, ils ne nous disent pas de quelles pratiques sociales concrètes il s'agit (le temps passé ensemble, la distinction entre phases formelles et phases informelles de la collaboration, la durée du processus de recherche, les dispositifs méthodologiques employés, l'observation différenciée de cette intensité à chacune des étapes du processus de production des savoirs, y compris la phase de co-écriture finale...).

Enfin, nous avons insisté, peut-être trop, sur les travaux empiriques que nous avons menés et sur la dimension descriptive de nos études de cas. Celles-ci monopolisent quatre chapitres sur six de notre thèse et sont mobilisées dans le sixième. En cela, il nous semble que nous avons répondu aux exigences d'une application de la démarche hypothético-inductive nous permettant de trouver un équilibre pour notre posture de recherche, entre engagement et distanciation. Nous assumons notre choix néanmoins, car ce procédé constitue notre manière de contourner le piège de la « boîte noire », c'est-à-dire d'invisibiliser les pratiques sociales concrètes par l'usage de catégories instables telles que « implication » ou encore « participation ». Ce phénomène avait déjà été observé en ce qui concerne la production d'un savoir profane : « rares sont les études empiriques qui ont mis l'accent sur l'aspect concret de ce travail de recherche mené par des citoyens ordinaires. (...) les chercheurs font volontiers l'impasse sur le « travail de la preuve » auquel se livrent des citoyens concernés afin de rendre crédibles leurs inquiétudes. (...) Même au sein de la littérature centrée sur la santé environnementale,

les descriptions détaillées de ce travail d'enquête font souvent défaut. Les auteurs se contentent d'indiquer que l'activisme des groupes mobilisés s'est traduit par des recherches ou par la production d'un « savoir profane », sans que l'on en sache tellement plus » (Akrich, Barthe et Rémy, 2010). Nous avons ainsi souhaité nous approcher au plus près des pratiques sociales de co-production des savoirs tout en portant une attention marquée sur les cadres et les conditions qui les ont rendues possibles.

Au-delà des limites de notre travail de recherche, dont certaines que nous avons pu identifier, nous avons également rencontré diverses difficultés dans notre travail empirique et dans notre travail d'analyse. Le cadre de cette thèse ne nous permet pas de traiter cette dimension avec exhaustivité, mais nous souhaitons toutefois aborder ici une difficulté en particulier relative à l'articulation entre la temporalité construite par le chercheur et la temporalité vécue par les acteurs. Nous pouvons nous appuyer ici sur deux exemples. Premièrement, le programme Quart Monde-Université fut le socle initial d'une démarche que les acteurs ont fait évoluer. Toutefois, il a paru difficile d'attribuer une influence à ce programme spécifiquement alors même que les initiatives ultérieures s'y référant avaient aussi intégré les apprentissages tirés d'autres expériences sociales, telles que le programme Quart Monde Partenaire qui, nonobstant le fait qu'il découle directement du premier programme, a produit ses propres résultats que le Mouvement ATD Quart Monde a intégré dans la démarche du croisement des savoirs et des pratiques. Deuxièmement, le projet 3SCED qui s'inscrivait dans le programme REPERE constituait en fait une étape dans une trajectoire partagée par les acteurs étudiés. Que ce soit dans les écrits produits par les acteurs ou dans les entretiens réalisés avec eux, nous avons régulièrement repéré des glissements qui se faisaient dans leur expression et qui entraînaient une articulation entre les phénomènes qu'ils vivaient alors même que nous ne nous intéressions qu'à certains d'entre eux. Ainsi, les travaux menés par le collectif de recherche dans le cadre du projet 3SCED ne respectaient pas toujours la frontière que notre cadre, même flexible, cherchait à imposer en se focalisant sur la démarche inscrite dans ce projet. En effet, les acteurs, motivés par leurs propres objectifs individuels et collectifs, ont pu mêler leurs pratiques et leurs réflexions avec d'autres expériences sociales, telles que celle initiée par le syndicat de Westhalten, membre de l'AVA. De cette manière, il nous a semblé vivre de quelle manière les sciences sociales peuvent faire violence au social, dans leur capacité insouciante à le disséquer vivant.

## Des limites qui peuvent dessiner des perspectives de recherche

Nous avons entamé la conclusion de cette thèse par l'identification d'un certain nombre de limites observables dans la recherche que nous nous sommes donné de réaliser. Il nous semble alors que leur nombre peut témoigner de l'existence de pistes intéressantes pour des recherches ultérieures, comme des prolongements à ce premier travail. En outre, il nous semble possible de considérer qu'elles ne font pas apparaître seulement des continuités potentielles pour compléter le travail comparatif déjà engagé sur la base de nos trois études de cas, mais surtout elles révèlent la nécessité d'engager en France la conception des contours de ce qui pourrait être

considéré comme un programme de recherche centré sur les pratiques de co-production des savoirs. À la suite d'Anne Gillet et Diane-Gabrielle Tremblay, nous pouvons considérer que les pratiques que nous avons choisi de rassembler sous la notion de « co-production des savoirs » constituent encore aujourd'hui un « objet de recherche en émergence » (Gillet et Tremblay, 2017, p. 23). De par le rôle important que joua le Cnam dans l'histoire du champ STS en France, le laboratoire de recherche au sein duquel nous avons eu la chance d'être accueilli pourrait constituer un acteur central dans la définition d'un tel programme interdisciplinaire. En effet, nous pouvons ici rapidement évoquer le fait que Jean-Jacques Salomon, professeur titulaire de la Chaire « Technologie et société » au Cnam à partir de 1978, est à l'origine de la création, dans ce même établissement, du Centre Sciences, Technique et Société (S.T.S.)<sup>456</sup>.

Dans l'hypothèse qu'un tel programme de recherche soit pertinent et qu'il obtienne les moyens nécessaires à sa réalisation, il nous semble qu'il répondrait à deux enjeux principaux. Le premier touche plus spécifiquement le champ scientifique et consiste dans la capacité du programme à valoriser, encourager et favoriser la conduite de recherches sur les pratiques de co-production des savoirs qui, nous l'avons vu, tendent à se diffuser, notamment à travers les différentes initiatives récentes relatives à la création de dispositifs publics<sup>457</sup> ou privés<sup>458</sup> de soutien plus ou moins explicite à ce type de collaborations entre chercheurs et acteurs associatifs. Dans le cadre de ce programme, des travaux spécifiques pourraient être menés pour identifier des pistes alternatives relatives aux modalités d'évaluation aujourd'hui en place au sein du système de recherche. Il serait également en mesure de soutenir des travaux qui, à travers les pratiques de co-production des savoirs, traiteraient de la question de la responsabilité de la recherche scientifique et des chercheurs à l'égard des défis auxquels doit faire face aujourd'hui la société française.

Le second enjeu auquel pourrait répondre un programme de recherche consacré aux pratiques de co-production des savoirs concerne plus spécifiquement les effets sur la société française. Ils peuvent être multiples, nous ne pourrions donc pas les énumérer ici. Toutefois, il nous semble qu'un des apports du programme dans ce domaine pourrait être d'offrir les conditions pour parvenir à l'établissement de critères permettant d'observer et de confirmer l'existence des effets produits par les pratiques de co-production des savoirs, qu'ils soient souhaités, attendus ou non. En outre, le programme pourrait constituer une ressource pour les acteurs qui les mettent en œuvre en alimentant les processus de réflexivité prenant les pratiques pour objet, qu'ils soient chercheurs scientifiques ou profanes, leurs valeurs, ou encore leurs postures.

---

<sup>456</sup> Voir le dossier « Actualité de Jean-Jacques Salomon », Dray, V., & Hadna, S (2021). *Cahiers d'histoire du Cnam*, 14(1).

<sup>457</sup> Pour donner quelques exemples : l'appel à projets *Recherche et société* créé en 2021 par le Conseil régional de Bretagne ; l'appel à projets *Science avec et pour la société-Recherches participatives 1* de l'Agence nationale de la recherche ouvert en 2022. Nous pouvons y ajouter le dispositif *CO<sup>3</sup>. Co-Construction des connaissances* créé en 2018 qui a un statut public-privé puisqu'il est porté à la fois par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et par la Fondation de France, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, la Fondation Carasso et Agropolis Fondation.

<sup>458</sup> Nous pouvons notamment faire référence à certains appels à projets de la Fondation de France : *Les futurs des mondes du littoral et de la mer* et *Agroécologie et alimentation* ou au dispositif *Univ'Asso* créé en 2021 par Le Mouvement Associatif des Hauts-de-France et l'Institut français du Monde associatif.

## Des pratiques de co-production des savoirs pour quelle démocratisation ?

« Rather than simply advocating “democracy,” the question instead is “what form of democracy?” and “from whose perspective?” », écrivait Alan Irwin en 2001 (Irwin, 2001, p. 586).

Parmi les pistes de recherche que nous pouvons identifier à partir du travail que nous avons cherché à mener sur les pratiques de co-production des savoirs, il y en a une que nous souhaiterions ici esquisser, il s’agit du rapport entre de telles pratiques et le fonctionnement démocratique en France. Nous l’avons vu de différentes manières dans le cadre de nos études de cas mais également dans la littérature, les pratiques de co-production des savoirs peuvent revêtir une dimension politique. Se saisissant de cette dimension particulière, des acteurs les mettant en œuvre comme des chercheurs les prenant pour objets de recherche peuvent voir à travers leur réalisation un moyen de modifier les caractéristiques du régime politique dans lequel elles s’inscrivent, en favorisant un « approfondissement démocratique » (Nowotny, Scott et Gibbons, 2003, p. 307), ou une « démocratisation de la démocratie » pour reprendre l’expression utilisée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001). Dans cette démarche particulièrement, il nous semble indispensable d’offrir les conditions d’un nourrissement croisé entre STS et sociologie politique, cette dernière étant elle aussi ouverte à l’interdisciplinarité (Lagroye, François et Sawicki, 2002). De nombreux travaux du champ STS, et au-delà, ont démontré le caractère social de la recherche scientifique autant dans sa dynamique interne que dans ses relations avec les autres champs sociaux. Les sciences constituent une part intégrante de la société<sup>459</sup>, par conséquent elles participent de sa dynamique comme elles participent à sa dynamique. Pour autant, la proposition de Sheila Jasanoff d’intégrer une démarche de sociologie politique à l’analyse des sciences et technologies ne faisait pas l’unanimité au sein même du champ STS dans les années 1990 (Jasanoff, 1996, p. 410).

### L’analyse des pratiques de co-production des savoirs comme tentative de réponse à une invitation de Bruno Latour

Si cette thèse se situe bien dans le champ STS, le questionnement qu’elle permettrait d’esquisser ici semble nécessiter la mobilisation d’un cadre analytique singulier qui ne s’y limite pas. Si la question des rapports entre sciences et démocratie a engendré la production d’une littérature abondante en STS puisqu’elle apparaît centrale selon plusieurs auteurs (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Latour, 1999 ; Brown, 2009 ; Jasanoff, 2017), cette dernière s’est régulièrement saisie d’objets déjà construits au sein de la science politique sans intégrer véritablement ses travaux. À l’inverse, certaines branches de la science politique ont pu intégrer les techniques et instruments dans leur analyse des phénomènes socio-politiques, telle que la sociologie de l’action publique (Halpern et *al.*, 2014) en utilisant largement la littérature du champ STS.

---

<sup>459</sup> « Science as a dynamic and integral part of society » comme l’écrit Sheila Jasanoff (1996, p. 409).

« Comment les études sur les sciences pourraient-elles prétendre « politiser les sciences » à ce point sans s'intéresser aux immenses ressources de la science politique pour parler de la politique ? » s'interroge Bruno Latour en ajoutant « les *science studies* devraient être gênées de ce que le mot “politique” y figure si souvent sans que l'on sache jamais clairement ce qu'il signifie » (Latour, 2008, p. 660). En considérant que les voies d'accès déjà tracées au sein du champ STS vers les ressources disponibles de la science politique seraient peut-être trop étroites, il nous semblerait pertinent de saisir l'invitation au « dialogue entre science politique et *science studies* » formulée par Bruno Latour (Latour, 2008) pour construire un cadre d'analyse qui puisse mettre à notre portée des clés de compréhension nécessaires à l'élucidation du rapport entre pratiques de co-production des savoirs et portée démocratique de leurs résultats.

Constatant qu'il n'y a pas eu « véritablement de débat fructueux » (Latour, 2008, p. 658) entre la science politique et les STS (Bruno Latour utilise l'expression « *science studies* »), Bruno Latour propose de rassembler les deux domaines au sein d'une « épistémologie politique » qu'il entend comme « l'analyse des liens toujours compliqués entre les conceptions qu'on se fait de la connaissance et celles qu'on peut se faire du politique » (Latour, 2008, p. 658). Il constate que les emprunts sont fréquents d'un domaine à l'autre du fait du partage de nombreux terrains d'étude ou d'objet de recherche. Toutefois, l'utilisation des termes « science » et « politique » par les deux sous-champs gagnerait, selon lui, à faire l'objet d'une réflexion plus approfondie permettant de la stabiliser, afin de parvenir à « calibrer la collaboration entre les études sur les sciences et la science politique » (Latour, 2008, p. 669). Quelques années auparavant, Richard Sclove a montré par exemple que les réflexions développées par le politiste Robert Putnam dans les années 1990 pointant les impacts sociaux et politiques du développement technologique ne s'appuyaient sur aucune source issue du champ STS et que la littérature STS ignorait totalement ses travaux (Sclove, 2001).

Nous n'entrerons pas dans le débat qu'il ouvre en proposant différentes acceptions possibles des mots « science » et « politique » (six pour « politique » et quatre pour « science »). D'autant plus que Bruno Latour, en publiant son article dans une revue centrale du champ de la science politique, ne reprend pas les nombreux travaux de politistes déjà menés sur les sens du terme « politique », notamment selon les approches différenciées du politique entre *politics*, *policies* et *polity* (Leca, 2012). Son article s'attira d'ailleurs une réponse particulièrement critique de la part du politiste Pierre Favre (Favre, 2008)<sup>460</sup>. S'appuyant sur cette réponse de Pierre Favre à Bruno Latour, Pablo Kreimer a généralisé cette tension entre STS et science politique : « indépendamment du fait d'être d'accord ou pas avec cette position, elle correspond à la lecture que les sciences sociales font en général et se trouve être à l'origine de la résistance des sciences sociales aux études de la science. (...) Malgré les influences des *science studies* dans certains champs des sciences sociales, ce qui prévaut c'est plutôt l'indifférence, l'ignorance et même, la résistance » (Kreimer, 2017, p. 195). Par exemple,

<sup>460</sup> Pierre Favre s'accorde sur certains points avec Latour, notamment sur l'identification des objets dont pourraient se saisir autant les STS que la science politique ou encore sur l'intérêt de porter une attention à l'intervention des découvertes scientifiques dans l'espace public. Toutefois, il n'adhère absolument pas à son projet théorique qui dépasse le champ des *science studies* en cherchant à « s'affranchir ainsi de toute la tradition des Lumières » (Favre, 2008, p. 828). Nous pouvons toutefois noter que certains politistes font un meilleur accueil aux travaux de Bruno Latour, à l'instar de Mark B. Brown (2000).

Olivier Borraz considère que la normativité présente dans les travaux du champ STS (qu'il généralise) visant à réduire les asymétries de pouvoir entre experts et profanes limite la capacité des chercheurs qui en font partie à porter leur attention sur les effets des processus politiques qui pèsent sur la production des savoirs (Borraz, 2013).

Aussi, s'il apparaît que l'invitation, autant dans sa forme que dans son fond, ait été refusée par Pierre Favre dans les termes que lui proposait Bruno Latour, nous considérons que le principe d'un dialogue entre les deux sous-champs n'a pas été invalidé par la démonstration de Pierre Favre. Celle-ci a été davantage focalisée sur une compatibilité impossible entre le sous-champ de la science politique et les propositions théoriques de Bruno Latour. Pablo Kreimer et Dominique Pestre ont bien mis en lumière les critiques provenant des sciences sociales à l'égard des propositions de Bruno Latour (Kreimer, 2017 ; Pestre, 2006, pp. 56-59). Si nous laisserons de côté la piste controversée proposée par Bruno Latour pour mettre en œuvre ce « dialogue » entre les deux sous-champs scientifiques, nous pourrions néanmoins défricher un autre chemin à l'aide des outils que certains chercheurs des deux sous-champs ont déjà façonnés pour rendre possible l'exploration de ce dialogue. Malgré tout, ce chemin sur lequel pourrait s'engager l'analyse des pratiques de co-production des savoirs débute bien par l'invitation que Bruno Latour a lui-même formulée.

Si l'initiative de Bruno Latour n'a pas suscité un véritable engouement au sein de la science politique, nous pouvons faire l'hypothèse que son invitation au dialogue conserve toute sa pertinence pour l'analyse des pratiques de co-production des savoirs. Elle n'a pas, selon nous, invalidé la proposition déjà évoquée de Sheila Jasanoff (1996), nous incitant alors à envisager une analyse des pratiques de co-production des savoirs ancrée dans le champ STS et nourrie par les apports de la sociologie politique.

## La co-production des savoirs et ses effets politiques

Il nous semble utile ici de reprendre les éléments de caractérisation d'un « régime politique » que proposent Lagroye, François et Sawicki : « s'il est sans grand intérêt, voire le plus souvent fallacieux comme on l'a dit plus haut, de tenter de dresser une typologie des régimes, c'est aussi que cet exercice revient à privilégier, voire à surévaluer, les caractéristiques qui font le plus souvent l'objet d'une codification juridique (nombre et nature des institutions et des rôles, formalités du jeu politique, procédures décisionnelles) au détriment de celles qui donnent sens à l'ensemble : conduites légitimes, modes d'interaction, caractérisation sociale des acteurs, force des traditions, etc. Si l'on doit tenter de rendre compte de la nature d'un régime politique, c'est en fait à la recherche des enjeux principaux qu'il convient alors de s'attacher. (...) La définition d'un régime, les formes qu'il prend, les principes sur lesquels il s'appuie, sont le résultat, parfois très indirect, d'activités sociales multiples et hétérogènes qui n'ont souvent que peu à voir avec l'espace de la compétition politique, mais qui ont pour effet de diffuser ou d'accréditer des principes de vision et de division de l'organisation sociale, des

registres d'intelligibilité de l'action, des conceptions de la légitimité » (Lagroye, François et Sawicki, 2002, p. 171).

En suivant les trois auteurs, on peut dès lors considérer que la production des savoirs et, par conséquent, les pratiques de co-production des savoirs, possèdent un potentiel, en tant qu'« activité sociale » telle qu'ils la conçoivent, pour contribuer à la constitution d'un régime politique et à la définition de ses formes. Cette perspective résonne avec les propos de John Dewey lorsqu'il écrivait en 1915 : « le mouvement de convergence propre à la démocratie n'a pas été le résultat de forces et de mécanismes distinctement politiques. Encore moins la démocratie est-elle le produit *de* la démocratie, de quelque force inhérente ou d'une idée immanente. (...) Comme il s'agit de maux anciens, tout exposé sur ce mouvement doit soulever deux questions : pourquoi les efforts d'amélioration n'ont-ils pas été entrepris plus tôt et, quand ils l'ont été, pourquoi ont-ils pris la forme qu'ils ont prise ? La réponse à ces deux questions réside dans des changements clairement religieux, scientifiques et économiques qui, finalement, ont pris effet dans le champ politique, alors qu'ils étaient eux-mêmes principalement non politiques et sans rapport avec une quelconque intention démocratique » (Dewey, 2010, p. 170-171).

« La science et son invocation sont des moyens très efficaces de l'action politique, des moyens puissants d'intervention dans les débats sociaux. Celui qui est dénoncé comme ignorant est en effet en faute puisqu'il est dans le manque de connaissance, il est en position "dominée" puisqu'il ne sait pas – et la question posée est souvent celle de sa (ré)éducation » (Pestre, 2003, p. 72). Ce rapport de domination établi sur la base du « monopole » de production des savoirs légitimes détenus par les scientifiques (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), peut nous amener à concevoir certaines pratiques de co-production des savoirs comme des « généalogies » telles que les définissait en 1976 le philosophe Michel Foucault : « Appelons, si vous voulez, généalogie le couplage des connaissances érudites et des mémoires locales<sup>461</sup>, couplage qui permet la constitution d'un savoir historique des luttes et l'utilisation de ce savoir dans les tactiques actuelles ; (...) Dans cette activité qu'on peut dire généalogique, (...) il s'agit en fait de faire jouer des savoirs locaux, discontinus, disqualifiés, non légitimés, contre l'instance théorique unitaire qui prétendrait les filtrer, les hiérarchiser, les ordonner au nom d'une connaissance vraie, au nom des droits d'une science qui serait détenue par quelques-uns. Les généalogies ne sont donc pas des retours positivistes à une forme de science plus attentive ou plus exacte ; les généalogies, ce sont très exactement des antisciences. Non pas (...) ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; il s'agit de l'insurrection des savoirs, non pas tellement contre les contenus, les méthodes ou les concepts d'une science, mais d'une insurrection d'abord et avant tout contre les effets de pouvoir centralisateurs qui sont liés à l'institution et au fonctionnement d'un discours scientifique organisé à l'intérieur d'une société comme la nôtre » (Foucault, 2001, p. 165).

---

<sup>461</sup> Michel Foucault parle aussi de « savoirs locaux » ou de « savoirs disqualifiés » (Foucault, 2001, p. 164).

C'est donc la relation hégémonique, tissée entre un pouvoir politique d'une part et le champ scientifique comme modalité spécifique et monopolistique de production des savoirs légitimes d'autre part, dans sa capacité à orienter les décisions politiques qui peut être remis en question dans la conduite des pratiques de co-production des savoirs.

Au-delà des discours des acteurs établissant un lien entre les pratiques de co-production des savoirs et leurs potentiels effets sur un renforcement du caractère démocratique du régime politique français, le cas du programme Quart Monde-Université démontre la capacité des pratiques de co-production des savoirs et des acteurs qui les mettent en œuvre à engendrer une évolution du cadre législatif et réglementaire et à s'inscrire dans des politiques publiques sectorielles. Ainsi, le décret du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social découle d'une dynamique sociale dans laquelle le Mouvement ATD Quart Monde et le développement du croisement des savoirs, s'ils n'en sont pas les uniques facteurs, ont néanmoins joué un rôle majeur (Jaeger, 2017).

Il n'en reste pas moins que, comme nous l'avons indiqué dès l'introduction, la production scientifique se réalise sous l'influence du pouvoir politique, même dans le cadre d'un régime français qui est qualifié de « démocratique ». « Le thème de l'autonomie de la science n'est pas seulement réminiscence de la gratuité de l'enseignement socratique ; il est aussi affirmation des droits de la vérité contre l'autorité qui prétend la réduire, la falsifier ou la subordonner aux décrets de l'orthodoxie. De ce point de vue, l'intervention du pouvoir politique sur le contenu et la conduite du discours scientifique n'est et ne sera jamais que totalitarisme – asservissement de l'esprit aux convictions d'une collectivité » (Salomon, 1970, p. 131). En suivant alors Jean-Jacques Salomon qui établissait déjà ce constat en 1970, nous pouvons nous demander comment les pratiques de co-production des savoirs, qui peuvent viser une transformation sociale, voire une émancipation des acteurs, par rapport à une situation établie dans le cadre d'un pouvoir étatique, peuvent-elles parvenir à atteindre leurs objectifs ? En effet, l'État est un acteur majeur dans la définition des contours d'une configuration sociale, écologique ou sanitaire d'où cherchent à s'extirper les promoteurs des pratiques de co-production des savoirs. En outre, l'État maintient aujourd'hui en France un contrôle particulièrement fort sur les politiques de recherche, en termes d'orientation et en termes de financements notamment. « La convergence des intérêts du savoir et du pouvoir est inscrite à la fois dans la nature de la science moderne – savoir c'est pouvoir – et dans les objectifs de l'État – pouvoir c'est savoir – dès lors que le débat est posé sous l'horizon de la société scientifique » (Salomon, 1970, p. 115).

Faut-il dès lors emboîter le pas à certains qui en appellent bien à abandonner le cadre institutionnel pour rendre véritablement efficaces les pratiques de co-production des savoirs en termes de transformation socio-politique et d'émancipation des individus ? Budd Hall et Rajesh Tandon, co-présidents de la chaire de l'UNESCO sur les recherches à base communautaire et la responsabilité sociale dans l'enseignement supérieur, suggèrent cette

option sans ambiguïté (Hall et Tandon, 2017). Dans leurs travaux s'intéressant aux rapports Nord-Sud, ils ont cherché à interroger le rôle du savoir et de la « co-création des savoirs » (« co-creation of knowledge ») dans l'approfondissement de la démocratie. Dans cette démarche, ils s'inscrivent dans la même perspective que le sociologue portugais Boaventura de Sousa Santos qui a élaboré le concept d'« épistémicide » et établit un lien étroit entre injustice sociale et injustice cognitive (de Sousa Santos, 2011, p. 45)<sup>462</sup>.

Pour Budd Hall et Rajesh Tandon, un simple partage de savoirs ne peut pas réduire les rapports de domination issus de la colonisation et de l'asymétrie des savoirs qui l'a accompagnée, cela nécessitera un engagement vers une « démocratie des savoirs » (« knowledge democracy »). Pour que le savoir puisse participer aux transformations sociales et politiques, il doit être produit en dehors des « canons occidentaux ». La démocratie des savoirs qu'ils souhaitent voir advenir pourra voir le jour en dépassant les capacités critiques et réflexives déjà présentes dans le milieu de l'enseignement supérieur, par la création de collaborations en matière de recherche et de formation avec les acteurs de la société civile (community activists ; social movements) et par la création de nouvelles structures d'enseignement supérieur. Budd Hall et Rajesh Tandon signifient ainsi que la démocratie des savoirs ne peut émerger qu'en dehors des cadres scientifiques et politiques institués (Hall et Tandon, 2017).

## Penser les conditions d'une efficience démocratique pour les pratiques de co-production des savoirs

« Je soutiens aussi la thèse qu'il est essentiel de placer la question de la participation dans des perspectives politiques et économiques plus vastes. Il convient de la penser en lien aux univers des marchés et de la politique professionnelle, qui sont structurés, à l'autonomie dont ils disposent – comme aux modes délibérés de gouvernement des choses et des populations qu'ils peuvent mettre en œuvre, dirait Foucault. Faire comme si la question était d'abord une affaire de savoirs à bien construire dans le cadre d'un monde ouvert et isotrope, faire comme si ce dernier n'était pas tenu, en termes économiques et politiques, par des rigidités et des asymétries durables, est d'une grande naïveté. L'intention de construire un monde plus "égal", collaboratif et participatif est certes essentielle, mais ne pas prendre à bras-le-corps ce qui le "tient" par-delà le dialogue et la coproduction (des savoirs) risque de déboucher sur des propositions de faible poids pragmatique » (Pestre, 2013, p. 144).

À quelle démocratie les pratiques de co-production des savoirs peuvent-elles contribuer ?

La question des objectifs de manipulation de la population assignés aux dispositifs participatifs institutionnalisés se pose en ce qui concerne l'action publique de manière générale, comme elle se pose pour les

---

<sup>462</sup> Dans un autre texte, Boaventura de Sousa Santos considère par ailleurs que « les alliances entre les intellectuels et les activistes du Sud et du Nord, sur une base égalitaire, sont nécessaires pour rendre mutuellement intelligibles les multiples initiatives locales (de Sousa Santos, 2001, p. 59).

dispositifs de participation en matière de science et de technologie, la participation pouvant constituer dans certaines situations, pour Sheila Jasanoff, « un outil au service de l'acceptation de la technique » (Jasanoff, 2019, p. 457). Nous apparaît un point de blocage dans la littérature s'intéressant aux évolutions du fonctionnement institutionnel en faveur d'une amélioration démocratique, qui réside, comme une boîte noire, dans l'impossibilité pour le lecteur de saisir véritablement la conception de la démocratie à laquelle adhère un auteur. Dans certains travaux, on comprend qu'un accroissement de la participation des citoyens constitue une illustration d'une amélioration de la démocratie. Il faut alors ici en déduire que la conception au fondement de cette relation de causalité établit que la construction d'espaces institués offrant le droit à la prise de parole suffit, comme un critère de validation, à obtenir cette amélioration de la démocratie. Nous pensons utile ici de renvoyer aux travaux déjà cités qui ont tenté d'établir des typologies et autres continuums des pratiques de participation (Arnstein, 2019 ; Rowe Frewer, 2004 ; etc.).

Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe l'ont bien posé dans leur essai sur les « forums hybrides » : les dispositifs de participation ne détiennent pas dans leur seule dimension opérationnelle la capacité transformatrice. Ils évoquent notamment les pratiques de « stérilisation systématique » dans l'instrumentalisation, par les décideurs, des forums hybrides (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 244). Pour les trois auteurs, il est nécessaire de dépasser la double délégation pour permettre l'émergence de la démocratie dialogique (2001, p. 248). Ici, l'investigation pluraliste intégrant les groupes concernés constitue ainsi une condition impérative pour engager la « démocratisation de la démocratie » telle que la soutienne les auteurs (2001, p. 375).

Nous l'avons vu en menant nos trois études de cas, la mise en œuvre des pratiques de co-production des savoirs est soumise à de nombreuses conditions. Les cadres organisationnels et/ou institutionnels pèsent de tout leur poids et les bonnes conditions matérielles et financières sont aujourd'hui difficiles à obtenir en France. Pour autant, des fenêtres d'opportunité peuvent s'ouvrir de manière temporaire et/ ou sectorielle : dans le cadre de nos trois études de cas, un certain nombre de ses conditions ont pu être réunies. Dans les trois configurations, nous avons pu observer qu'à différentes échelles, des objectifs politiques pouvaient être formulés par certains acteurs à l'égard des pratiques de co-production des savoirs en visant plus particulièrement un renforcement du caractère démocratique du régime politique français. Toutefois, leurs effets en la matière ne sont pas apparus aussi évidents que les liens qu'établissent entre les deux les discours de certains acteurs et de certains auteurs dans le champ STS.

Après avoir mené ce projet de thèse sur six années, c'est avec une certaine émotion que nous clôturons mon propos en souhaitant insister sur l'enjeu, selon nous, essentiel de conduire davantage de travaux de recherche sur les pratiques de co-production des savoirs. Accroître l'intérêt scientifique d'un tel objet permettra de sortir du brouillard de croyances qui les entourent afin de rendre possible l'analyse de leurs effets, autant dans le

champ épistémologique que dans le champ politique. Cette suggestion répond symétriquement à l'absence d'un véritable programme de recherche autour des valeurs qui sous-tendent les pratiques de co-production des savoirs, des pratiques sociales concrètes qu'elles recouvrent, des catégories d'acteurs qui les mettent en œuvre, de leurs impacts sur le système de recherche publique et, plus largement, sur le régime de production et de régulation des savoirs, des relations qu'elles entretiennent avec les politiques sectorielles, etc. Notre suggestion répond également aux exigences de réflexivité dont ont besoin les acteurs qui s'impliquent dans la conduite et le développement des pratiques de co-production des savoirs. Si les chercheurs et les acteurs associatifs qui collaborent dans ce cadre paraissent être les premiers bénéficiaires des apports assurés par des travaux de recherche prenant leurs pratiques sociales pour objet, d'autres acteurs moins visibles, mais tout aussi déterminants, devraient également les recevoir. Nous pensons ici aux bailleurs publics et privés de « recherche participative »<sup>463</sup> notamment, mais également à des acteurs comme les « tiers-veilleurs » qui expérimentent aujourd'hui un accompagnement aux pratiques de co-production des savoirs auprès des collectifs de recherche s'engageant à les mettre en œuvre ensemble (Coquard, 2020)<sup>464</sup>.

Ce programme de recherche permettrait d'inscrire les pratiques de co-production des savoirs et ceux qui choisissent de les conduire dans un processus de légitimation, encore une fois, autant dans le champ scientifique que dans le champ socio-politique.

---

<sup>463</sup> Notion utilisée par certains acteurs dans le cadre de dispositifs existants de soutien aux pratiques de co-production des savoirs.

<sup>464</sup> Depuis quelques années, des acteurs publics comme l'ADEME, le Conseil régional de Bretagne ou encore l'Agence nationale de la recherche ont intégré à leurs dispositifs de soutien aux pratiques de « recherche participative » le dispositif tiers-veilleur d'accompagnement à la recherche participative.

# Bibliographie

- Akrich, Madeleine, Yannick Barthe, et Catherine Rémy. 2010. « Les enquêtes « profanes » et la dynamique des controverses en santé environnementale ». In *Sur la piste environnementale*, éd. Madeleine Akrich, Yannick Barthe, et Catherine Rémy. Presses des Mines, 7-52. <http://books.openedition.org/pressesmines/315>.
- Akrich, Madeleine, Cécile Méadel, et Vololona Rabeharisoa. 2009. *Se mobiliser pour la santé Des associations témoignent*. Paris: Presses des Mines. <http://books.openedition.org/pressesmines/1467>.
- Akrich, Madeleine, et Vololona Rabeharisoa. 2012. « L'expertise profane dans les associations de patients, un outil de démocratie sanitaire ». *Santé Publique* 24(1): 69-74.
- Anadón, Marta, éd. 2007. *La recherche participative: multiples regards*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- . 2013. « Recherche participative ». In *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, éd. Ilaria Casillo et al. Paris: GIS Démocratie et Participation. <http://www.dicopart.fr/fr/dico/recherche-participative>.
- Anadón, Marta, et Christine Couture. 2007. « La recherche participative, une préoccupation toujours vivace ». In *La recherche participative: multiples regards*, éd. Marta Anadón. Québec: Presses de l'Université du Québec, 3-7.
- Arnstein, Sherry R. 2019. « A Ladder of Citizen Participation ». *Journal of the American Planning Association* 85(1): 24-34.
- Audoux, Christine. 2015. « Un possible, impossible, la co-production des connaissances entre science et société. Etude de recherches collaboratives entre chercheurs et acteurs dans le cadre du dispositif « Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » (PICRI) en Ile-de-France ». Conservatoire national des arts et métiers.
- Audoux, Christine, et Anne Gillet. 2011. « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs: l'épreuve de la traduction ». *Interventions économiques* (43). <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1347>.
- Bagnati, Marie-Christine, et Marcel Jollivet. 2017. « Quelle recherche dans un ministère ? Témoignage d'une chargée de mission, Marie-Christine Bagnati: Propos recueillis par Marcel Jollivet ». *Natures Sciences Sociétés* 25: S18-20.
- Barbot, Janine. 1999. « L'engagement dans l'arène médiatique. Les associations de lutte contre le sida ». *Réseaux* 17(95): 155-96.

- . 2001. « Les interactions entre les associations et les agences publiques dans l'organisation de la recherche d'un traitement contre le sida ». *Revue française des affaires sociales* (4): 59-63.
- . 2012. « Mener un entretien de face à face ». In *L'enquête sociologique*, Quadrige, Paris cedex 14: Presses Universitaires de France, 115-41. <https://www.cairn.info/l-enquete-sociologique--9782130608738-p-115.htm>.
- Barré, Rémi. 2011. « Programmation de la recherche : perspectives conceptuelles, institutionnelles et... actuelles ». *Innovations* 36(3): 9-19.
- . 2017. « Pour une mise en politique de la recherche participative. Quelques propositions programmatiques ». In *Les recherches partenariales et collaboratives*, Québec (Québec): Presses de l'Université du Québec, 45-59.
- Beck, Ulrich. 2008. *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*. 2<sup>e</sup> éd. Paris: Flammarion.
- Becker, Howard Saul. 2002. *Les ficelles du métier: comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris: Éd. la Découverte.
- Bensaude-Vincent, Bernadette. 2000. *L'opinion publique et la science. À chacun son ignorance*. Paris: Institut d'édition Sanofi-Synthélabo.
- Bertrand, Anne, Pierre-Benoit Joly, et Claire Marris. 2005. « L'expérience française de l'évaluation technologique interactive des recherches sur les vignes transgéniques ». *Éthique publique* (vol. 7, n° 1). <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2006>.
- Bijker, Wiebe E. 2001. « Understanding Technological Culture through a Constructivist View of Science, Technology, and Society ». In *Visions of STS: counterpoints in science, technology, and society studies*, SUNY series in science, technology, and society, éd. Stephen H. Cutcliffe et Carl Mitcham. Albany: State University of New York Press, 19-34.
- Blangy, Sylvie et al. 2018. « Recherche et innovation citoyenne par la Recherche Action Participative ». *Technologie et innovation* 3(Innovations citoyennes). <https://www.openscience.fr/Recherche-et-innovation-citoyenne-par-la-Recherche-Action-Participative>.
- Blatrix, Cécile. 2002. « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective ». *Politix* 57(1): 79-102.
- . 2007. « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France ». In *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches, Paris: La Découverte, 43-56. <https://www.cairn.info/le-debat-public-une-experience-francaise--9782707153418-p-43.htm>.

- . 2009. « La démocratie participative en représentation ». *Sociétés contemporaines* 74(2): 97-119.
- . 2010. « Concertation et débat public »: In *Politiques publiques 2. Changer la société*, éd. Olivier Borraz. Presses de Sciences Po, 213-42. <https://www.cairn.info/politiques-publiques-2-2010--9782724611489-page-213.htm?ref=doi> (18 octobre 2022).
- . 2012. « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France ». *Quaderni* (79): 59-80.
- Blondiaux, Loïc. 2008. *Le nouvel esprit de la démocratie: actualité de la démocratie participative*. Paris: Seuil.
- Blondiaux, Loïc, et Yves Sintomer. 2002. « L'impératif délibératif ». *Politix* 15(57): 17-35.
- Bocquet, Bertrand. 2018. « Les sciences en société : voies de la recherche et de l'innovation responsables ». In *Recherche académique et innovation. La force productive de la science*, éd. Dimitri Uzunidis. Peter Lang, 203-50. <https://www.peterlang.com/view/title/64632> (18 octobre 2022).
- . 2021. « Participation citoyenne en recherche scientifique ». *Cahiers d'histoire du Cnam* 14(1): 111-32.
- Bonneuil, Christophe. 2005. « Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse ». In *Actes du colloque Sciences, médias et société*, Lyon, 15-40.
- . 2006. « Innover autrement ? La recherche face à l'avènement d'un nouveau régime de production et de régulation des savoirs en génétique végétale ». *Dossier de l'environnement de l'INRA* (30): 29-51.
- Bonneuil, Christophe, et Pierre-Benoît Joly. 2013. *Sciences, techniques et société*. Paris: La Découverte.
- Bonny, Yves. 2015. « Les recherches partenariales participatives : ce que chercher veut dire ». In *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*, Politiques et interventions sociales, éd. Les chercheurs ignorants. Rennes: Presses de l'EHESP, 36-43. <https://www.cairn.info/les-recherches-actions-collaboratives--9782810903771-p-36.htm>.
- . 2017. « Les recherches partenariales participatives : éléments d'analyse et de typologie ». In *Les recherches partenariales et collaboratives*, Québec (Québec): Presses de l'Université du Québec, 25-44.
- Borraz, Olivier. 2013. « Pour une sociologie critique des risques »: In *Du risque à la menace*, éd. Dominique Bourg. Presses Universitaires de France, 237-56. <https://cairn.info/du-risque-a-la-menace-2013--9782130606314-page-237.htm?ref=doi> (21 août 2021).

- Bourdieu, Pierre. 1975. « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison ». *Sociologie et sociétés* 7(1): 91-118.
- . 2001. *Science de la science et réflexivité: cours du Collège de France, 2000-2001*. Paris: Raisons d’agir.
- Boy, Daniel, Mathieu Brugidou, Charlotte Halpern, et Pierre Lascoumes, éd. 2012. *Le grenelle de l’environnement: acteurs, discours, effets*. Paris: A. Colin.
- Boy, Daniel, Dominique Donnet-Kamel, et Philippe Roqueplo. 2000. « Un exemple de démocratie participative : la « conférence de citoyens » sur les organismes génétiquement modifiés ». *Revue française de science politique*: 779-810.
- Brodiez-Dolino, Axelle. 2014. « “Aider les pauvres, lutter contre la pauvreté ? Pouvoirs publics et associations face à la question du « vivre ensemble »” ». In *Entre richesse et pauvreté. Les Forums du CESE sur le vivre ensemble*, Hors collection, Paris cedex 14: Presses Universitaires de France, 39-64. <https://www.cairn.info/entre-richeesse-et-pauvrete--9782130633938-p-39.htm>.
- Brown, Mark B. 2000. « Conceptions of science in political theory. A Tale of Cloaks and Daggers ». In *Vocations of political theory*, éd. Jason A. Frank et John Tambornino. Minneapolis: University of Minnesota Press, 189-211.
- . 2009. *Science in democracy: expertise, institutions, and representation*. Cambridge, Mass: MIT Press.
- Brown, Phil. 1987. « Popular Epidemiology: Community Response to Toxic Waste-Induced Disease in Woburn, Massachusetts ». *Science, Technology, & Human Values* 12(3/4): 78-85.
- . 1992. « Popular Epidemiology and Toxic Waste Contamination: Lay and Professional Ways of Knowing ». *Journal of Health and Social Behavior* 33(3): 267-81.
- Brun, Patrick. 2017. « Le croisement des savoirs dans les recherches participatives. Questions épistémologiques ». *Vie sociale* 20(4): 45-52.
- Bucchi, Massimiano, et Federico Neresini. 2008. « Science and Public Participation ». In *The Handbook of Science and Technology Studies*, Cambridge: The MIT Press, 449-72.
- Bungener, Martine, Lise Demagny, et François Faurisson. 2014. *Associations de malades. Regards de chercheurs*. Paris: CNRS Éditions.
- Bussièrès, Denis et al. 2013. *La recherche partenariale au CRISES*.

- Buton, François. 2005. « Sida et politique : saisir les formes de la lutte ». *Revue française de science politique* 55(5-6): 787-810.
- Caillaux, Jean-Claude, et Louis Join-Lambert, éd. 1991. *Démocratie et pauvreté: du quatrième ordre au Quart Monde*. Paris: Éditions Quart Monde : A. Michel.
- Callon, Michel. 1998. « Des différentes formes de démocratie technique ». *Annales des mines* (9): 63-73.
- . 1999a. « The Role of Lay People in the Production and Dissemination of Scientific Knowledge ». *Science, Technology and Society* 4(1): 81-94.
- . 1999b. « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l’attachement et du détachement ». *Sociologie du travail* 41(1): 65-78.
- . 2006. « Quatre modèles pour décrire la dynamique de la science ». In *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, éd. Madeleine Akrich, Michel Callon, et Bruno Latour. Presses des Mines, 201-51. <http://books.openedition.org/pressesmines/1199>.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes, et Yannick Barthe. 2001. *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*. 2e éd. Paris: Éditions du Seuil.
- Callon, Michel, et Vololona Rabeharisoa. 2003. « Research “in the Wild” and the Shaping of New Social Identities ». *Technology in Society* 25(2): 193-204.
- . 2008. « The Growing Engagement of Emergent Concerned Groups in Political and Economic Life: Lessons from the French Association of Neuromuscular Disease Patients ». *Science, Technology, & Human Values* 33(2): 230-61.
- Callon, Michel, et Arie Rip. 1992. « Humains, non-humains : morale d’une coexistence ». In *La Terre outragée. Les experts sont formels !*, Série Sciences en société, éd. Jacques Theys et Bernard Kalaora. Paris: Éditions Autrement, 140-56.
- Carnino, Guillaume. 2015. *L’invention de la science: la nouvelle religion de l’âge industriel*. Paris: Éditions du Seuil.
- Carrel, Marion, Christine Loignon, Sophie Boyer, et Marianne De Laat. 2017. « Les enjeux méthodologiques et épistémologiques du croisement des savoirs entre personnes en situation de pauvreté, praticien.ne.s et universitaires: Retours sur la recherche ÉQUIsantÉ au Québec ». *Sociologie et sociétés* 49(1): 119-42.
- Charvolin, Florian. 2009. « Comment penser les sciences naturalistes “à amateurs” à partir des passions cognitives ». *Natures Sciences Sociétés* 17(2): 145-54.

- . 2013. « Pense-bêtes, astuces et recettes de jardiniers-observateurs de papillons. Retour sur une science citoyenne ». *Revue d'anthropologie des connaissances* 7(2): 485-500.
- Chilvers, Jason, et Matthew Kearnes. 2020. « Remaking Participation in Science and Democracy ». *Science, Technology, & Human Values* 45(3): 347-80.
- Collins, Harry M., et Trevor J. Pinch. 1994. *Tout ce que vous devriez savoir sur la science*. Paris: Editions du Seuil.
- Couture, Christine, Nadine Bednarz, et Souleymane Barry. 2007. « Conclusion. Multiples regards sur la recherche participative ». In *La recherche participative: multiples regards*, éd. Marta Anadón. Québec: Presses de l'Université du Québec, 205-21.
- Cutcliffe, Stephen H. 1989. « Science, Technology, and Society Studies as an Interdisciplinary Academic Field ». *Technology in Society* 11(4): 419-25.
- Cutcliffe, Stephen H., et Carl Mitcham, éd. 2001. *Visions of STS: counterpoints in science, technology, and society studies*. Albany: State University of New York Press.
- Debailly, Renaud. 2013. « La politisation de la science. Revues éphémères et mouvements de critique des sciences en France ». *L'Année sociologique* 63(2): 399-427.
- Defraigne Tardieu, Geneviève. 2009. « L'Université populaire Quart Monde. La construction du savoir émancipatoire ». Paris VIII.
- . 2015. « Coconstruction de savoir à l'université populaire Quart Monde ». *Écologie & politique* 51(2): 81-92.
- Demeulenaere, Élise, et Isabelle Goldringer. 2017. « Semences et transition agroécologique : initiatives paysannes et sélection participative comme innovations de rupture ». *Natures Sciences Sociétés Supplément(Supp. 4): 55-59*.
- Desgagné, Serge. 2007. « Le défi de coproduction de "savoir" en recherche collaborative. Autour d'une démarche de reconstruction et d'analyse de récits de pratique enseignante ». In *La recherche participative: multiples regards*, éd. Marta Anadón. Québec: Presses de l'Université du Québec, 89-121.
- Dewey, John. 2010. *Le public et ses problèmes*. Paris: Gallimard.
- Didier, Emmanuel. 1996. « De l'«exclusion» à l'exclusion ». *Politix* 9(34): 5-27.

- Donnet-Kamel, Dominique, et Jacqueline Delbecq. 2009. « Avant-propos : Travailler avec les associations ! » In *Se mobiliser pour la santé Des associations témoignent*, éd. Madeleine Akrich, Cécile Méadel, et Vololona Rabeharisoa. Paris: Presses des Mines, 5-8. <http://books.openedition.org/pressesmines/1467>.
- Donnet-Kamel, Dominique, Nicolas Dodier, Vololona Rabeharisoa, et Steven Epstein. 2011. « Les publics concernés: Mobilisations associatives dans l'espace de la recherche médicale ». *Science & Devenir de l'Homme. Les Cahiers du M.U.R.S* (63): 25-58.
- Dulong, Delphine. 2019. « La Ve République, un coup d'état permanent ? » In *Manuel indocile de sciences sociales: pour des savoirs résistants*, éd. Fondation Copernic. Paris: La Découverte, 336-46.
- Elias, Norbert. 1993. *Engagement et distanciation: contributions a la sociologie de la connaissance*. Paris: Fayard.
- . 2014. *L'utopie*. Paris: La Découverte.
- Ellul, Jacques. 1987. « Esquisse sur les idéologies de la science ». In *Les Pouvoirs de la science: un siècle de prise de conscience*, éd. Francis Jacques et Dominique Janicaud. Paris: Libr. philosophique J. Vrin, 111-34.
- Epstein, Steven. 2001a. *Le Virus est-il bien la cause du sida ? Histoire du sida 1*. Paris: Les Empêcheurs de penser en rond.
- . 2001b. *La Grande révolte des malades. Histoire du sida 2*. Paris: Les empêcheurs de penser en rond.
- . 2008. « Patient Groups and Health Movements ». In *The Handbook of Science and Technology Studies, Third Edition*, éd. Edward J Hackett, Olga Amsterdamska, Michael E. Lynch, et Judy Wajcman. Cambridge, MA, USA: MIT Press, 499-539. <http://international.scholarvox.com/book/88800276>.
- Favre, Pierre. 2008. « Ce que les science studies font à la science politique: Réponse à Bruno Latour ». *Revue française de science politique* 58(5): 817-29.
- Ferrand, Claude. 1991. « Du quatrième ordre au Quart Monde. La représentation des plus pauvres dans la démocratie ». In *Démocratie et pauvreté: du quatrième ordre au Quart Monde*, éd. Jean-Claude Caillaux et Louis Join-Lambert. Paris: Éditions Quart Monde : A. Michel, 35-42.
- . 1999. « Genèse et présentation d'une démarche ». *Revue Quart Monde* 170: 9-13.
- . 2008. *Le croisement des pouvoirs: croiser les savoirs en formation, recherche, action*. Paris: Atelier : Quart monde.

- . 2012. « Le croisement des savoirs et des pratiques ». *Revue Quart Monde* 221(1): 11-15.
- . 2013. « Le croisement des savoirs et des pratiques, source de renouveau pour la démocratie ». *Le sujet dans la cité* 4(2): 56-67.
- Ferrand, Françoise. « “Personne ne peut penser à la place d’un autre” ». *Revue Quart Monde* 170: 16-17.
- Fiorini, Cyril. 2019. « Quand l’objet et le terrain de recherche valent avec l’engagement. Thèse et mission d’expertise sur la co-production des savoirs ». In *La recherche en action : quelles postures de recherche ? Expériences croisées de jeunes chercheurs*, Reims: Épure, Éditions et presses universitaires de Reims, 147-65.
- Fiorino, Daniel J. 1990. « Citizen Participation and Environmental Risk: A Survey of Institutional Mechanisms ». *Science, Technology, & Human Values* 15(2): 226-43.
- Fontaine, Pierre, Jacqueline Delville, Xavier Dijon, Michel Mercier, René Tonglet et Bruno Van der Linden (éd). 1996. *La connaissance des pauvres*. Louvain-la-Neuve: Cardijn.
- . 2000. « Naissance officielle du GIREP ». *Revue Quart Monde* 173.
- Foucault, Michel. 2001. *Dits et écrits. 2: 1976 - 1988*. Paris: Gallimard.
- . 2011. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. 2<sup>e</sup> éd. Paris: Gallimard.
- Frickel, Scott, Sahra Gibbon, Jeff Howard, Joanna Kempner, Gwen Ottinger et David J. Hess. 2010. « Undone Science: Charting Social Movement and Civil Society Challenges to Research Agenda Setting ». *Science, Technology, & Human Values* 35(4): 444-73.
- Frickel, Scott, et Kelly Moore, éd. 2006. *The New Political Sociology of Science: Institutions, Networks, and Power*. Madison, Wis.: University of Wisconsin Press.
- Friedberg, Erhard. 1999. « L’entretien dans l’approche organisationnelle de l’action collective : les cas des universités et des politiques culturelles municipales ». In *L’art d’interviewer les dirigeants*, Politique d’aujourd’hui, Paris: Presses Universitaires de France, 85-106. <https://www.cairn.info/l-art-d-interviewer-les-dirigeants--9782130502715-p-85.htm>.
- Frioux, Stéphane. 2018. « Jalons pour une histoire environnementale contemporaine ». *Le Mouvement Social* 262(1): 3-15.
- Fuglsang, Lars. 2001. « Three Perspectives in STS in the Policy Context ». In *Visions of STS: counterpoints in science, technology, and society studies*, SUNY series in science, technology, and society, éd. Stephen H. Cutcliffe et Carl Mitcham. Albany: State University of New York Press, 35-49.

- Fung, Archon. 2006. « Varieties of Participation in Complex Governance ». *Public Administration Review* 66(s1): 66-75.
- Galvani, Pascal. 1999. « Fertilisation croisée des savoirs et ingénierie d’alternance socio-formative. Le programme de recherche-formation-action Quart Monde/Université ». *Revue française de pédagogie* 128(1): 25-34.
- Gaudillière, Jean-Paul. 2002. « Mettre les savoirs en débat ? Expertise biomédicale et mobilisations associatives aux Etats-Unis et en France ». *Politix* 15(57): 103-23.
- Gibbons, Michael et al. 1994. *The new production of knowledge: the dynamics of science and research in contemporary societies*. London ; Thousand Oaks, Calif: SAGE Publications.
- Gillet, Anne, et Diane-Gabrielle Tremblay, éd. 2017a. *Les recherches partenariales et collaboratives*. Québec (Québec): Presses de l’Université du Québec.
- . 2017b. « Introduction. D’une aventure collective et internationale à la constitution d’un objet de recherche ». In *Les recherches partenariales et collaboratives*, Québec (Québec): Presses de l’Université du Québec, 7-24.
- . 2017c. « Vers un renouvellement des modalités de recherche ? » In *Les recherches partenariales et collaboratives*, éd. Anne Gillet et Diane-Gabrielle Tremblay. Québec (Québec): Presses de l’Université du Québec, 311-19.
- Gingras, Yves. 2013. *Sociologie des sciences*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Godrie, Baptiste, et Marie Dos Santos. 2017. « Présentation: Inégalités sociales, production des savoirs et de l’ignorance ». *Sociologie et sociétés* 49(1): 7-31.
- Gourgues, Guillaume. 2013. *Les politiques de démocratie participative*. Grenoble: PUG.
- Groupe InterUniversitaire Recherche et Pauvreté (GIReP). 1996. « Introduction générale ». In *La connaissance des pauvres*, Les éditions Travailler le social, éd. Pierre Fontaine et al. Louvain-la-Neuve: Cardijn, 14-22.
- Guston, David H. 1999. « Evaluating the First U. S. Consensus Conference: The Impact of the Citizens’ Panel on Telecommunications and the Future of Democracy ». *Science, Technology, & Human Values* 24(4): 451-82.
- Habermas, Jürgen. 1997. *Droit et démocratie: entre faits et normes*. Paris: Gallimard.

- Hall, Budd L., et Rajesh Tandon. 2017. « Decolonization of knowledge, epistemicide, participatory research and higher education ». *Research for All* 1(1): 6-19.
- Halpern, Charlotte, Pierre Lascoumes, et Patrick Le Galès, éd. 2014. *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*. Paris: Presses de Sciences Po. <https://www.cairn.info/l-instrumentation-de-l-action-publique--9782724614565.htm>.
- Havelange, Carl. 2000. « Pour une pédagogie de la reconnaissance. Le programme de recherche Quart-Monde-Université ». *POUR* (165): 173-78.
- Heaton, Lorna. 2015. « Amateurs ». In *Sciences, technologies et sociétés de A à Z*, éd. Julien Prud'homme, Pierre Doray, et Frédéric Bouchard. Montréal, Québec: Les Presses de l'Université de Montréal, 15-18.
- Heinich, Nathalie. 2017. *Des valeurs: une approche sociologique*. Paris: Gallimard.
- Houard, Noémie. 2012. « La genèse du droit au logement opposable ». *Revue des politiques sociales et familiales* (107): 41-52.
- Illich, Ivan. 1971. *Libérer l'avenir*. Paris: Éd. du Seuil.
- Irwin, Alan. 1995. *Citizen science: a study of people, expertise, and sustainable development*. London ; New York: Routledge.
- . 2001. « Constructing the scientific citizen: Science and democracy in the biosciences ». *Public Understanding of Science* 10(1): 1-18.
- . 2008. « STS Perspectives on Scientific Governance ». In *The Handbook of Science and Technology Studies, Third Edition*, éd. Edward J Hackett, Olga Amsterdamska, Michael E. Lynch, et Judy Wajcman. Cambridge, MA, USA: MIT Press, 583-607. <http://international.scholarvox.com/book/88800276>.
- Israël, Liora. 2012. « L'usage des archives en sociologie ». In *L'enquête sociologique*, Quadrige, éd. Serge Paugam. Paris: Presses Universitaires de France, 167-85. <https://www.cairn.info/l-enquete-sociologique--9782130608738-p-167.htm>.
- Jaeger, Marcel. 2017. « L'implication des huc (Habitants-usagers-citoyens) dans la recherche ». *Vie sociale* 20(4): 11-29.
- Jasanoff, Sheila. 1996. « Beyond Epistemology: Relativism and Engagement in the Politics of Science ». *Social Studies of Science* 26(2): 393-418.

- . 2003. « Technologies of Humility: Citizen Participation in Governing Science ». *Minerva* 41(3): 223-44.
- , éd. 2004. *States of knowledge: the co-production of science and social order*. London ; New York: Routledge.
- . 2004a. « The idiom of co-production ». In *States of knowledge: the co-production of science and social order*, International library of sociology, éd. Sheila Jasanoff. London ; New York: Routledge, 1-12.
- . 2004b. « Ordering knowledge, ordering society ». In *States of knowledge: the co-production of science and social order*, International library of sociology, éd. Sheila Jasanoff. London ; New York: Routledge, 13-45.
- . 2004c. « Afterword ». In *States of knowledge: the co-production of science and social order*, International library of sociology, éd. Sheila Jasanoff. London ; New York: Routledge, 274-82.
- . 2017. « Science and Democracy ». In *The handbook of science and technology studies*, éd. Ulrike Felt. Cambridge, Massachusetts: The MIT Press, 259-87.
- . 2019. « Sheila Jasanoff : au-delà de la société des risques, faire science en société ». *Natures Sciences Sociétés* 27(4): 452-59.
- Join-Lambert, Louis. 2015. « Une gouvernance significative pour la paix ? ». *Revue Quart Monde* 4(236): 4-7.
- Jollivet, Marcel. 2001. « Un exemple d'interdisciplinarité au CNRS : le PIREN (1979-1989) ». *La Revue pour l'histoire du CNRS* (4). <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/3092>.
- . 2017. « Une recherche ouverte sur l'action publique ». *Natures Sciences Sociétés* Supplément (Supp. 4): 21-28.
- Joly, Pierre-Benoît, et Claire Marris. 2003. « La participation contre la mobilisation ? Une analyse comparée du débat sur les OGM en France et au Royaume-Uni ». *Revue internationale de politique comparée* 10(2): 195-206.
- Joly, Pierre-Benoît, Claire Marris, et Marie-Angèle Hermitte. 2003. « À la recherche d'une « démocratie technique ». Enseignements de la conférence citoyenne sur les OGM en France ». *Natures Sciences Sociétés* 11(1): 3-15.
- Joss, Simon. 1999. « Public participation in science and technology policy- and decision-making — ephemeral phenomenon or lasting change? » *Science and Public Policy* 26(5): 290-93.

- Julliard, Romain. 2014. « Vigie Nature, un réseau de citoyens qui fait avancer la science ». *Pour* 223(3): 53-60.
- Kreimer, Pablo. 2017. « Un amour non partagé: STS et sciences sociales ». *Revue d'anthropologie des connaissances* 11,2(2): 185-206.
- Lagroye, Jacques, Bastien François, et Frédéric Sawicki. 2002. *Sociologie politique*. 4e éd. rev. et mise à jour. Paris: Presses de Sciences po Dalloz.
- Lamy, Jérôme. 2018. « Savoirs militants: Essai de définition historique et sociologique ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* (138): 15-39.
- Larrue, Corinne. 2017. « Recherche et politiques publiques environnementales: vers un modèle d'interactions ». *Natures Sciences Sociétés* 25(Supp. 4): 12-17.
- Las Vergnas, Olivier. 2017. « Répétitions des discours sur la culture scientifique et technique et effets de la catégorisation scientifique scolaire ». *Innovations* 52(1): 85-109.
- Lascoumes, Pierre. 2003. « L'usager, acteur fictif ou vecteur de changement dans la politique de santé ? » *Les Tribunes de la santé* 1(1): 59-70.
- . 2011. « Des acteurs aux prises avec le "Grenelle Environnement". Ni innovation politique, ni simulation démocratique, une approche pragmatique des travaux du Groupe V ». *Participations* 1(1): 277-310.
- Latour, Bruno. 1999. *Politiques de la nature: comment faire entrer les sciences en démocratie*. 2e éd. Paris: Découverte.
- . 2008. « Pour un dialogue entre science politique et science studies ». *Revue française de science politique* 58(4): 657.
- Latour, Bruno, et Carolina Marinda. 2015. « À métaphysique, métaphysique et demie. L'enquête sur les modes d'existence forme-t-elle un système ? » *Les Temps Modernes* 682(1): 72-85.
- Latour, Bruno, et Steve Woolgar. 1996. *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*. Paris: La Découverte.
- Laurent, Brice. 2011. « Un tournant participatif ? Une mise en perspective historique de la participation du public dans les politiques scientifiques américaines ». In *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Recherches, éd. Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer. Paris: La Découverte, 246-60. <https://www.cairn.info/la-democratie-participative--9782707157201-p-246.htm>.
- Laville, Jean-Louis. 2015. « Fait associatif et démocratie plurielle ». *Les Politiques Sociales* 1-2(1): 9-16.

- Leca, Jean. 2012. « L'état entre politics, policies et polity. ou peut-on sortir du triangle des Bermudes ? » *Gouvernement et action publique* VOL. 1(1): 59-82.
- Lefebvre, Bénédicte, Annunziata Savoia, et Bertrand Bocquet. 2019. « Perception et émergence d'une Boutique des sciences dans la région des Hauts-de-France ». *Natures Sciences Sociétés* 27(3): 342-49.
- Lengwiler, Martin. 2008. « Participatory Approaches in Science and Technology: Historical Origins and Current Practices in Critical Perspective ». *Science, Technology, & Human Values* 33(2): 186-200.
- Les Chercheurs ignorants. 2015. *Les recherches-actions collaboratives. Une révolution de la connaissance*. Rennes: Presses de l'EHESP. <https://go.openathens.net/redirector/umoncton.ca?url=https%3A%2F%2Fwww.cairn.info%2Fles-recherches-actions-collaboratives--9782810903771.htm>.
- Letourmy, Alain, et Michel Naiditch. 2009. « L'émergence de la démocratie sanitaire en France ». *Santé, Société et Solidarité* (2): 15-22.
- Letté, Michel. 2012. « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 113(1): 142-54.
- Lhoste, Évelyne, et Pierre-Benoît Joly. 2021. « Les recherches participatives : une forme d'organisation alternative au système de recherche et d'innovation ? » In *Organisons l'alternative ! pratiques de gestion pour une transition écologique et sociale*, EMS Editions, 188-98. <https://www.cairn.info/organisons-l-alternative-2021--9782376874515-page-188.htm?ref=doi>.
- Lochard, Yves, et Maud Simonet-Cusset. 2003. « Entre science et politique : les politiques du savoir dans le monde associatif ». *Lien social et Politiques* (50): 127-34.
- Löwy, Ilana. 2005. « Le féminisme a-t-il changé la recherche biomédicale ? Le Women Health Movement et les transformations de la médecine aux États-Unis ». *Travail, genre et sociétés* N° 14(2): 89-108.
- Luneau, Aymeric et al. 2021. « Le tournant démocratique de la citizen science : sociologie des transformations d'un programme de sciences participatives: » *Participations* N° 31(3): 199-240.
- Marris, Claire, Pierre-Benoît Joly, et Arie Rip. 2008. « Interactive Technology Assessment in the Real World: Dual Dynamics in an ITA Exercise on Genetically Modified Vines ». *Science, Technology, & Human Values* 33(1): 77-100.
- Martin, Denis-Constant. 1989. « À la quête des OPNI (objets politiques non identifiés). Comment traiter l'invention du politique ? » *Revue française de science politique* 39(6): 793-815.
- Massart, Clémence. 2016. « Collaborations, évitements et conflits entre disciplines autour d'un terrain partagé ». *Natures Sciences Sociétés* 24(1): 24-35.

- Masson, Jean E. 2008. « Comité local de suivi de la vigne ». In *Sciences en société au XXIe siècle: autres relations, autres pratiques. Actes du colloque des 28 et 29 novembre 2007, Parlement européen, Strasbourg*, éd. Jean-Pierre Alix, Bernard Ancori, et Pierre Petit. Paris: CNRS éditions, 214-24.
- . 2014. « Le projet Repère 3SCED : sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs «profanes» co-construisent des connaissances pour le développement durable ». *Le Courrier de l'environnement de l'Inra* (64): 21-26.
- Masson, Jean E., Isabelle Soustre-Gacougnolle, Mireille Perrin, Carine Schmitt, Mélanie Henaux, Caroline Jaugey, Emma Teillet, Marc Lollier, Jean-François Lallemand, Frederic Schermesser ,et GIEE Westhalten. 2021. « Transdisciplinary Participatory-Action-Research from Questions to Actionable Knowledge for Sustainable Viticulture Development ». *Humanities and Social Sciences Communications* 8(1): 24.
- Maudet, Gwénaëlle. 2002. « La « démocratie sanitaire » : penser et construire l'utilisateur ». *Lien social et Politiques* (48): 95-102.
- Mésini, Béatrice, et Nicole Mathieu. 2008. « Béatrice Mésini, la coproduction des savoirs : ensemencement et hybridation terrain/théorie ». *Natures Sciences Sociétés* 16(4): 368-72.
- Moneyron, Anne, LMC, Westhalten group, Jean François Lallemand, Carine Schmitt, Mireille Perrin, Isabelle Soustre-Gacougnolle et Jean Eugène Masson. 2017. « Linking the Knowledge and Reasoning of Dissenting Actors Fosters a Bottom-up Design of Agroecological Viticulture ». *Agronomy for Sustainable Development* 37(5): 41.
- Nalpas Bertrand, Isabelle Boulze et le Groupe Alcool de l'Inserm. 2016. « Maintien de l'abstinence dans les mouvements d'entraide. » *Alcoologie et Addictologie* 38(3): 191-98.
- Nalpas, Bertrand, Isabelle Boulze-Launay, and the Inserm Alcohol Group. 2018. « Maintenance of Abstinence in Self-Help Groups ». *Alcohol and Alcoholism* 53(1): 89-94.
- Nalpas, Bertrand, Pascal Perney et le Groupe Inserm Alcool. 2017. « Use of Psychoactive Medication in Short- and Long-Term Abstainers from Alcohol ». *Alcohol and Alcoholism* 52(4): 447-52.
- Nez, Héloïse. 2011. « Annexe 1 : Guide d'entretien ». *Sociologie [Online]* 2(4). <http://journals.openedition.org/sociologie/1132>.
- Nowotny, Helga, Peter Scott, et Michael Gibbons. 2003. *Repenser la science: savoir et société à l'ère de l'incertitude*. Paris: Belin.

- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2001. « L'enquête de terrain socio-anthropologique ». In *Corpus, sources et archives*, Tunis: Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 63-81. <http://books.openedition.org/irmc/110>.
- Passeron, Jean-Claude. 1995. « L'espace mental de l'enquête (I): La transformation de l'information sur le monde dans les sciences sociales ». *Enquête* (1): 13-42.
- Patinaux, Lény. 2017. « Enfouir des déchets nucléaires dans un monde conflictuel. Une histoire de la démonstration de sûreté de projets de stockage géologique, en France (1982-2013) ». École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Pessis, Céline, et Sara Angeli Aguiton. 2015. « Entre occultation volontaire et régulation publique : les petites morts de la critique radicale des sciences ». *Ecologie & politique* N° 51(2): 93-105.
- Pestre, Dominique. 2003. *Science, argent et politique. Un essai d'interprétation*. Versailles: Editions Quæ. <http://www.cairn.info/science-argent-et-politique--9782738011008.htm>.
- . 2006. *Introduction aux Science Studies*. Paris: La Découverte. <https://www.cairn.info/introduction-aux-science-studies--9782707145963.htm>.
- . 2011. « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif ». *Participations* 1(1): 210-38.
- . 2013. *À contre-science: politiques et savoirs des sociétés contemporaines*. Paris: Éditions du Seuil.
- Quet, Mathieu. 2013. *Politiques du savoir. Sciences, technologies et participation dans les années 1968*. Paris: Éditions des Archives contemporaines.
- Rabeharisoa, Vololona. 2007. « En quoi l'engagement des associations de malades dans la recherche renouvelle-t-il les formes de participation et de contestation sociale ? » In *La gouvernance des innovations médicales*, Presses Universitaires de France, 203-20. <http://www.cairn.info/la-gouvernance-des-innovations-medicales--9782130562627-page-203.htm>.
- . 2017. « La multiplicité des connaissances et le tremblement des institutions ». *Revue d'anthropologie des connaissances* 11(2): 141-47.
- Rabeharisoa, Vololona, et Michel Callon. 1998. « L'implication des malades dans les activités de recherche soutenues par l'Association française contre les myopathies ». *Sciences sociales et santé* 16(3): 41-65.
- . 2002. « L'engagement des associations de malades dans la recherche ». *Revue internationale des sciences sociales* 171(1): 65-73.

- . 2004. « Patients and scientists in French muscular dystrophy research ». In *States of knowledge: the co-production of science and social order*, International library of sociology, éd. Sheila Jasanoff. London ; New York: Routledge, 142-60.
- Rancière, Jacques. 1987. *Le maître ignorant: cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*. Paris: Fayard.
- Rémond, René. 1991. « Préface ». In *Démocratie et pauvreté: du quatrième ordre au Quart Monde*, éd. Jean-Claude Caillaux et Louis Join-Lambert. Paris: Éditions Quart Monde : A. Michel, 17-19.
- Roqueplo, Philippe. 1974. *Le Partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*. Paris: Éditions du Seuil.
- . 1997. *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Paris: Inst. National de la Recherche Agronomique.
- Rosanvallon, Pierre. 2015. *Le bon gouvernement*. Paris: Éditions du Seuil.
- Rosenberg, Suzanne. 2019. « Qu'apportent les savoirs d'expérience à la formation des professionnels ? Point de vue sur les co-formations par le « croisement des savoirs et des pratiques® » ». *Vie sociale* 25-26(1-2): 113-29.
- Rowe, Gene, et Lynn J. Frewer. 2000. « Public Participation Methods: A Framework for Evaluation ». *Science, Technology, & Human Values* 25(1): 3-29.
- . 2004. « Evaluating Public-Participation Exercises: A Research Agenda ». *Science, Technology, & Human Values* 29(4): 512-56.
- Roy, Alex. 2016. « Joseph Wresinski : pionnier de l'empowerment radical made in France ». *Mouvements* 85(1): 87-94.
- . 2019. « De l'infrapolitique à la révolution démocratique : ethnographie culturelle du mouvement ATD Quart Monde ». Université de Lyon.
- Salman, Scarlett, et Sezin Topçu. 2015. « Expertise profane ». In *Dictionnaire critique de l'expertise. Santé, travail, environnement*, éd. Emmanuel Henry. Paris: Presses de Sciences Po, 164-72. <https:// Cairn.info/dictionnaire-critique-de-l-expertise-2015--9782724617603-page-164.htm?ref=doi> (15 octobre 2021).
- Salomon, Jean-Jacques. 1970. *Science et politique*. Paris: Éditions du Seuil.
- Sclove, Richard. 2001. « STS on other planets ». In *Visions of STS: counterpoints in science, technology, and society studies*, SUNY series in science, technology, and society, éd. Stephen H. Cutcliffe et Carl Mitcham. Albany: State University of New York Press, 111-21.
- . 2003. *Choix technologiques, choix de société*. Paris: Descartes & Cie.

- Serres, Michel. 1991. « Faire travailler la science à l'égalité ». *Revue Quart Monde* 3(140): 41-43.
- . 1992. « L'homme n'advient que lorsqu'il rompt avec la loi du plus fort ». *Revue Quart Monde* 4(145): 8-11.
- . 1999. « Le vrai savoir sauve de la misère ». *Revue Quart Monde* 2(170).
- Shapin, Steven, et Simon Schaffer. 1993. *Léviathan et la pompe à air: Hobbes et Boyle entre science et politique*. Paris: La Découverte.
- Shirk, Jennifer L. et al. 2012. « Public Participation in Scientific Research: A Framework for Deliberate Design ». *Ecology and Society* 17(2): 29.
- Sintomer, Yves. 2011. « Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes ». In *La démocratie participative: histoire et généalogie*, éd. Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer. Paris: La Découverte, 113-34.
- Sismondo, Sergio. 2010. *An introduction to science and technology studies*. 2nd ed. Chichester, West Sussex, U.K. ; Malden, MA: Wiley-Blackwell.
- Sousa Santos, (de) Boaventura. 2001. « La globalisation contre-hégémonique et la réinvention de l'émancipation sociale ». In *Une société-monde ?*, Ouvertures sociologiques, éd. Daniel Mercure. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur, 45-63. <https://www.cairn.info/une-societe-monde--9782804137892-p-45.htm>.
- . 2011. « Épistémologies du Sud ». *Études rurales* (187): 21-50.
- Stengers, Isabelle. 1997. *Sciences et pouvoirs: la démocratie face à la technoscience*. Paris: la Découverte.
- Stengers, Isabelle, et William James. 2013. *Une autre science est possible! manifeste pour un ralentissement des sciences*. Paris: La Découverte.
- Strasser, Bruno J. et al. 2019. « "Citizen Science"? Rethinking Science and Public Participation ». *Science & Technology Studies* 32(2): 52-76.
- Sutton, Louise, Alliances de recherche universités-communautés en économie sociale, et RQRP économie sociale. 2007. *La recherche partenariale: le modèle de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS*. Montréal: Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale: Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale.
- Thomas, Hélène. 2002. « L'exclusion des pauvres: Nouveaux fondements de la lutte contre la pauvreté en France ». *Le Genre humain* 38-39(2): 95.

- Topçu, Sezin. 2008. « Le nucléaire à l'épreuve de l'expertise citoyenne. Quels savoirs ? Quels enjeux ? » In *Savoirs en débat: perspectives franco-allemandes*, Sciences et société, éd. Sezin Topçu, Cécile Cuny, et Kathia Serrano-Velarde. Paris: L'Harmattan, 147-70.
- Van Campenhoudt, Luc, Raymond Quivy. 2011. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4e éd. Paris: Dunod.
- Viguié, Frédéric. 2013a. « Les paradoxes de l'institutionnalisation de la lutte contre la pauvreté en France ». *L'Année sociologique* 63(1): 51-75.
- . 2013b. « Lutter pour les droits des exclus. Un militantisme encadré par l'état ». In *Résister au quotidien ?*, Académique, Paris: Presses de Sciences Po, 87-110. <https://www.cairn.info/resister-au-quotidien--9782724612950-p-87.htm>.
- Vincent, Jean. 2015. « Rebond actuel des associations de la sociologie clinique. Mais où vont celles de la psychosociologie clinique ? » *Pour* 225(1): 12-18.
- Wynne, Brian. 1991. « Knowledges in Context ». *Science, Technology, & Human Values* 16(1): 111-21.

# Annexes

## Annexe 1 – Liste des sources

### Rapports, ouvrages et articles

- Alliss. 2017. *Prendre au sérieux la société de la connaissance. Livre blanc*. <https://www.alliss.org/>
- Ancori, Bernard, Franck Hausser, Anne Moneyron et Jean Masson, 2012. *Projet Sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs "profanes" co-construisent des connaissances pour le développement durable (3SCED) – Rapport intermédiaire*, Ministère de l'Environnement, 11 p.
- Agence nationale de la Recherche, appel à projets « Science avec et pour la société – Recherches participatives » ouvert en juillet 2022, <https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-science-avec-et-pour-la-societe-recherches-participatives/>
- « Appel pour le développement des recherches participatives en croisement des savoirs ». 2017. *Vie sociale* 20(4): 53-57.
- ATD Quart Monde. 1985. *Comment gérer son budget quand on n'a pas d'argent ! L'expérience vécue de quelques familles du Quart Monde*. Étude pour le Secrétariat d'État à la consommation.
- Bazart, Jérémie. 2005. « Ketty Schwartz. La dame de coeur ». *Inserm actualités* (194).
- Berger, Vincent. 2012. *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Rapport au Président de la République. 79 p.
- Billé, Raphaël, Laurent Mermet, Martine Berlan-Darqué, Nathalie Berny et Alexandre Emerit. 2005. *Concertation, décision et environnement. Regards croisés, volume III*. la Documentation française.
- Bœuf, Gilles, Yves-Marie Allain, et Michel Bouvier. 2012. *L'apport des sciences participatives dans la connaissance de la biodiversité*. Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.
- Boulze, Isabelle, Michel Launay, et Bertrand Nalpas. 2016a. « Les usagers et la recherche en alcoologie. Innovation de la recherche communautaire ». *Alcoologie et Addictologie* 38(1): 37-46.
- . 2016b. « Variation of Interpersonal Values Following Alcohol Withdrawal in Alcoholics Seeking Treatment: 12-Month Longitudinal Study ». *Psychology* 07(01): 19-27.
- Brun, Patrick. 2017. « Le croisement des savoirs dans les recherches participatives. Questions épistémologiques ». *Vie sociale* 20(4): 45-52.
- Cardona, Aurélie, Amélie Lefèvre, et Sylvaine Simon. 2018. « Les stations expérimentales comme lieux de production des savoirs agronomiques semi-confinés: Enquête dans deux stations INRA engagées dans l'agro-écologie ». *Revue d'anthropologie des connaissances* 12(2): 139-70.

- CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances pour la transition écologique et solidaire. *Appel à projets de recherche participative*. 2018. ADEME, Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Fondation de France, Agropolis Fondation. 12 p.
- COMETS. 2015. *Les Sciences citoyennes*. CNRS.
- Conseil régional de Bretagne, Appel à projets « Recherche et société » (2021) par la Région Bretagne, <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/appel-a-projets-recherche-et-societe/>
- Coquard, Charlotte. 2020. *Le tiers-veilleur, un acteur de la recherche participative. Note sur l'accompagnement de la recherche participative*. Sciences Citoyennes.
- Coutellec, Léo. 2011. « Une anticipation interdisciplinaire de la question des poissons génétiquement modifiés ». *Natures Sciences Sociétés* 19(3): 266-71.
- Deboulet, Agnès, et Claudette Lafaye. 2018. « Une pédagogie impliquée. Les défis d'une coopération citoyenne sur les enjeux urbains ». *Sociologies pratiques* 37(2): 71-79.
- Deuxième Labo (2012), *Programme REPERE. Rapport d'activité final de la tranche ferme (décembre 09 – décembre 2011)*, Rapport pour le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 67 p.
- États généraux de l'alcool. Consommation, mode de vie, santé (2006), *États généraux de l'alcool. Septembre-décembre 2006. Rapport de synthèse*, 23 p.
- Felt, Ulrike, et Brian Wynne, éd. 2007. *Taking European Knowledge Society Seriously: Report of the Expert Group on Science and Governance to the Science, Economy and Society Directorate, Directorate-General for Research, European Commission*. Luxembourg: Office for Official Publ. of the Europ. Communities.
- Felt, Ulrike et al. 2013. *Science in Society: caring for our futures in turbulent times*. European Science Foundation.
- Ferrand, Claude. 2001. « De l'exclusion sociale et culturelle à la pédagogie du croisement des savoirs ». *Pensée plurielle* 3(1): 35-52.
- . 2016. « Éditorial ». *Quoi de neuf ?* (54).
- Fiorini, Cyril. 2016. *La recherche participative comme mode de production de savoirs original répondant aux besoins socio-environnementaux des citoyens*. Sciences Citoyennes.

- Godinot, Xavier, éd. 1995. « *On voudrait connaître le secret du travail* »: *dialogue insolite sur l'emploi entre militants du quart monde, chercheurs et acteurs de l'économie*. Paris: Editions de l'Atelier/Editions ouvrières.
- Grenelle de l'Environnement. 2007. *Groupe 5 « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance »*. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. 122 p.
- Grenelle de l'Environnement. 2008. *Comité opérationnel « Recherche »*. Rapport au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. 97 p.
- Grenelle de l'Environnement. 2009. *Comité opérationnel n° 34 : « Sensibiliser, informer et former le public aux questions d'environnement et de développement durable »*. Rapport au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. 224 p.
- Groupe de recherche Quart Monde-Université, éd. 1999. *Le croisement des savoirs : quand le Quart monde et l'Université pensent ensemble*. Paris: Éditions de l'atelier : Éditions Quart monde.
- Groupe de réflexion sur l'Inserm et les associations de malades. 2003. *La recherche pour et avec les malades*. Inserm.
- Le groupe Repère et les vignerons du Syndicat de Westhalten, Anne Moneyron et Jean E. Masson, « L'Innovation en agro-écologie dans les vignes d'Alsace », *Travaux & Innovations*, n° 231, octobre 2016, pp. 25-28.
- Groupe de travail Alcool de l'Inserm. 2010. « Dossier de la rencontre "Alcool et recherche : du laboratoire aux malades". Synthèse de la rencontre-débat du 8 décembre 2010 ».
- Henaus, Mélanie, et Jean Masson. 2021. *Co-conception de pratiques viticoles agroécologiques par la recherche-action participative, Impacts de la méthode REPERE construite par le GIEE de Westhalten*. INRAE, INRAE. <https://hal.inrae.fr/hal-03300564>.
- Houllier, François, et Jean-Baptiste Merilhou-Goudard. 2016. *Les sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. <https://hal.inrae.fr/hal-02801940>.
- Jeandet-Mengual, Emmanuèle. 2005. *Rapport sur la perspective d'organisation d'États généraux de la lutte contre l'alcoolisme. Rapport présenté au parlement par Monsieur Xavier BERTRAND Ministre de la Santé et des Solidarités*. <https://www.vie-publique.fr/rapport/27877-rapport-sur-la-perspective-dorganisation-detats-generaux-de-la-lutte-c>.

- Juan, Maïté. 2019. *Les recherches participatives : enjeux et actualités*. . État de l'art pour le Prix de la recherche participative (Fondation de France - GIS Démocratie et participation). <https://www.participation-et-democratie.fr/un-panorama-des-recherches-participatives-0>.
- Local Monitoring Committee, Olivier Lemaire, Anne Moneyron, et Jean E. Masson. 2010. « “Interactive Technology Assessment” and Beyond: The Field Trial of Genetically Modified Grapevines at INRA-Colmar » éd. Nikolas Rose. *PLoS Biology* 8(11): e1000551.
- Masson, Jean E. 2014a. *Projet Sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs "profanes" co-construisent des connaissances pour le développement durable (3SCED)*. Rapport pour le ministère de l'Écologie, du développement durable des transports et du logement. 18 p.
- Masson, Jean, Anne Moneyron, Franck Hausser et Bernard Ancori. 2011. *Sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs "profanes" co-construisent des connaissances pour un développement durable (3SCED)*, projet déposé dans le cadre du programme REPERE, Ministère de l'Environnement, 8 p.
- Mermet, Laurent, et Farid Benhammou. 2005. « Prolonger l'inaction environnementale dans un monde familier : la fabrication stratégique de l'incertitude sur les ours du Béarn ». *Ecologie & politique* 31(2): 121-36.
- Ministère de l'Environnement. 2013. *Analyse transversale des projets REPERE (AAP2) : Esquisse de profils-types*. Note de réflexion, 16 p. URL : <http://www.programme-repere.fr/production-repere/>
- Ministère de l'Environnement. 2014. *Programme Concertation Décision Environnement. Apports de 20 projets de recherche (2008-2013)*. Collection RéférenceS, 52 p.
- Ministère de l'Environnement. 2015. *Apports du programme LITEAU à la gestion durable de la mer et du littoral : projets de recherche 2004-2012*. Collection RéférenceS. 106 p. <http://isidoredd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Temis/0081/Temis-0081780/21929.pdf>
- Pestre, Dominique. 2010. « Science et Société civile, scientifiques et associatifs : quelles rencontres, quels débats, quelles actions ? Une introduction ». In *Programme Concertation, Décision, Environnement du ministère de l'Environnement*, Paris. <http://concertation-environnement.fr/>.
- Quart Monde. 1999. « Le Quart Monde à la Sorbonne : croiser les savoirs ». 170(2).
- Relbel, Christophe. 2013. « Partager ses savoirs pour inventer des techniques alternatives ». *Le paysan du Haut-Rhin*. 49. Vendredi 5 décembre 2013. p. 21.

Soustre-Gacougnolle, Isabelle, Marc Lollier, Carine Schmitt, Mireille Perrin, Estelle Buvens, Jean-François Lallemand, Mélanie Mermet, Mélanie Henaux, Christelle Thibault-Carpentier, Doulaye Dembelé, Damien Steyer, Céline Clayeux, Anne Moneyron et Jean E. Masson. 2018. « Responses to Climatic and Pathogen Threats Differ in Biodynamic and Conventional Vines ». *Scientific Reports* 8(1): 14.

Storup, Bérangère. 2013. *La recherche participative comme mode de production de savoirs. Un état des lieux des pratiques en France*. Sciences Citoyennes.

Wresinski, Joseph. 1987. *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*. Conseil économique et social.

———. 2007. *Refuser la misère: une pensée politique née de l'action*. Paris: les Éd. du Cerf les Éd. Quart monde.

## Articles de presse

Birchem Nathalie. 2019. « Ce qu'être pauvre veut vraiment dire ». *La Croix* 41535(41535): 8.

———. 2020. « Marie-Aleth Grard, nouvelle présidente d'ATD Quart Monde ». *La Croix* 41763(41763): 9.

Bourdieu, Pierre. 2002. « Pour un savoir engagé ». *Le Monde diplomatique*: 3.

Costa, Patrice. 2010. « Les raisins de la colère ». *L'Est Républicain*: 19.

Couret, Florence. 1999. « Une fille des bidonvilles croise un universitaire. Marie Jahrling et Jean-Maurice Verdier n'étaient pas faits pour se rencontrer. Pourtant, à l'initiative d'ATD quart monde, ils ont écrit, avec d'autres, un livre sur la misère qui sort aujourd'hui. Le Croisement des savoirs, Éditions de l'Atelier et Éditions Quart Monde, 525 p., 170 F. » *La Croix*: 14.

Court, Marielle. 2010. « OGM : le gouvernement soutient la recherche ». *Le Figaro* (20548): 9.

Ecoiffier, Matthieu. 2004. « Pas d'avancée majeure ». *Libération*: 16.

Fenoglio, Jérôme. 2010. « Arrachage en terrain d'entente ». *Le Monde*: 13.

Pécresse, Jean-François. 2004. « Lutte contre l'alcoolisme : « aucune avancée, bien au contraire » ». *Les Echos* 19088(19088): 3.

Rey-Lefebvre, Isabelle. 2021. « ATD Quart Monde s'estime mise à l'écart du Conseil économique social et environnemental ». *Le Monde (site web)*.

Rosier, Florence. 2017. « Contre la misère, la science participative s'appuie sur les pauvres ». *Le Monde.fr*.

## Film

« Projet REPERE : la construction de solutions sur le terrain ». Vidéo réalisée par le journal *L'Est Agricole et Viticole* en 2017. 23 minutes. Accessible sur internet : <https://www.youtube.com/watch?v=IaJTnqrCqN4>

## Annexe 2 – Guide d’entretien

Nous avons cherché ici à élaborer une grille d’entretien générale qui puisse servir sur nos trois scènes (ATD Quart Monde ; programme REPERE du ministère de l’Environnement ; collaborations de l’Inserm avec des associations de malades). Si toutes les rubriques ont bien été utilisées pour l’ensemble des entretiens, la grille a été adaptée au contexte de chaque entretien (type de terrain, catégorie d’acteurs de l’interviewé, etc.) dans un souci de cohérence avec le terrain (Barbot, 2012). La liste des questions n’était donc pas figée, certaines questions ont pu être modifiées d’un entretien à l’autre (Nez, 2011).

Les différentes catégories d’acteurs identifiées :

- Porteurs du dispositif de collaboration (ATD Quart Monde ; Inserm ; ministère de l’Environnement)
- Chercheurs impliqués dans la collaboration
- Acteurs associatifs impliqués dans la collaboration (salarié ; structure ; public)

### Contexte de création du dispositif

Questionnement	Cible	Question
Processus de création du dispositif	Porteurs du dispositif	Quel a été le processus de création du dispositif ?
	Acteurs impliqués	Savez comment a été créé le dispositif ? Connaissez-vous le dispositif dans lequel s’inscrivait le projet ? Pouvez-vous m’en parler ?
Sources d’inspiration du dispositif	Tout interviewé	Quelles sont les expériences ayant inspiré la création du dispositif ?
Raisons de création et objectifs du dispositif	Tout interviewé	Pour quelles raisons a-t-il été créé ?
		Quels étaient les objectifs visés à travers la création de ce dispositif ?
Place du dispositif dans l’organisation	Tout interviewé	Comment s’insère le dispositif dans la structure qui le porte ? A-t-elle développé d’autres dispositifs de collaboration ?
Rôle (spécifique Porteurs)	Porteurs du dispositif	Quel a été votre rôle dans le dispositif ?

### Caractéristiques du dispositif

Questionnement	Cible	Question
Partenaires du dispositif	Porteurs du dispositif	Qui participe au fonctionnement du dispositif ?
	Acteurs impliqués	Qui participe au fonctionnement du dispositif ?
Fonctionnement du dispositif	Porteurs du dispositif	Comment fonctionne le dispositif ? Quelles sont les instances qui le portent ?
	Acteurs impliqués	Comment fonctionne le dispositif ? Quelles sont les instances qui le portent ?
Qualité du fonctionnement du dispositif	Porteurs du dispositif	Quel regard portez-vous sur son fonctionnement ? Quelles ont les réussites ? Quelles ont été les difficultés ?
	Acteurs impliqués	Quel regard portez-vous sur son fonctionnement ? Quelles ont les réussites ? Quelles ont été les

		difficultés ?
Pérennisation/Évolution du dispositif	Tout interviewé	Est-ce que le dispositif a été pérennisé après cette première expérience ? Comment a-t-il évolué ?

### **Engagement dans la mise en place de la collaboration**

<b>Questionnement</b>	<b>Cible</b>	<b>Question</b>
Implication dans la collaboration (spécifique Acteurs)	Acteurs impliqués	À quel moment vous êtes-vous impliqué dans la collaboration ?
		Comment vous avez été mis en contact, à quelle occasion ? Comment avez vous été sensibilisé à la démarche ?
Expériences en collaboration	Tout interviewé	Aviez-vous déjà fait l'expérience de ce type de collaboration avant cette expérience ?
Rôle dans la collaboration	Tout interviewé	Quel a été votre rôle dans la mise en place de la collaboration ?
Raisons de l'implication	Acteurs impliqués	Pourquoi vous êtes-vous engagés ? Quels étaient vos objectifs dans la mise en place de la collaboration ?

### **Enjeux de la collaboration**

<b>Questionnement</b>	<b>Cible</b>	<b>Question</b>
Objectifs des partenaires	Porteurs du dispositif	Pouvez-vous nous parler des objectifs des partenaires ? Quels étaient-ils ? Étaient-ils différents selon les partenaires ? Sur quels objectifs communs se sont-ils entendus ?
	Acteurs impliqués	Quels étaient les objectifs globaux ? Aviez-vous des objectifs différents par rapport à vos partenaires ? Lesquels ?
Objectifs des partenaires	Tout interviewé	Sur quels objectifs communs les partenaires se sont-ils entendus ?
Contraintes à la collaboration	Tout interviewé	Quelles contraintes ont pesé sur la mise en place ? Y avait-il des contraintes ? quelles étaient-elles ?
Cadre de la collaboration	Porteurs du dispositif	Quel cadre avait établi les partenaires ?
	Acteurs impliqués	Avez-vous défini un cadre (charte, principes, critères...) ?

### **Caractéristiques de la collaboration**

<b>Questionnement</b>	<b>Cible</b>	<b>Question</b>
Profils d'acteurs impliqués dans la collaboration	Porteurs du dispositif	Dans les collaborations que vous avez initiées, Quels sont les différents partenaires de votre dispositif/de la collaboration ? Pouvez-vous décrire les types de collaborations initiés ou portés ? (Dispositif REPERE : pouvez-vous me préciser dans tel projet ?)

	Acteurs impliqués	Avec quels acteurs avez-vous collaboré ?
Apports des partenaires dans la collaboration	Porteurs du dispositif	Qu'est-ce qu'ont apporté les différents partenaires dans la collaboration ? Quelle a été la contribution de chaque acteur dans le processus ?
	Acteurs impliqués	Qu'attendiez-vous de vos partenaires ? Selon vous, qu'est-ce qu'ils ont apportés ? Avez-vous été satisfait par leur implication ?
Difficultés dans la collaboration	Porteurs du dispositif	Quelles difficultés ont pu rencontrer les partenaires dans la collaboration ?
	Acteurs impliqués	Avez-vous rencontré des difficultés dans ce processus ? Lesquelles ?
Rôles des partenaires	Porteurs du dispositif	Comment se sont répartis les rôles entre les partenaires de la collaboration ?
	Acteurs impliqués	Quel a été votre rôle dans la collaboration ?
Appréciation générale de la collaboration	Tout interviewé	Quel regard portez-vous sur cette expérience de collaboration ?

### **Opérationnalité/Description des pratiques de collaboration engendrée par le dispositif**

Questionnement	Cible	Question
Modalités de collaboration	Porteurs du dispositif	En quoi consistaient ces collaborations ? Comment se pratiquaient ces collaborations ?
	Acteurs impliqués	Pourriez-vous me décrire le processus de collaboration ?
Temporalité de la collaboration	Tout interviewé	Quelles sont les étapes/moments pendant lesquels ces collaborations se sont pratiquées ? Pouvez-vous dater ces collaborations ? Quelle a été leur durée ? (Sur un temps particulier, sur plusieurs moments, de manière continue dans le temps ?)
Lieu de la collaboration	Tout interviewé	Où se sont déroulées les différents moments de la collaboration ?
Objectifs visés dans le processus de collaboration (spécifique Acteurs)	Acteurs impliqués	Quels objectifs étaient visés pour ces différents moments de collaboration ? Ont-ils été atteints ?

### **Bilan de l'expérience de collaboration**

Questionnement	Cible	Question
Apports de la collaboration	Porteurs du dispositif	Qu'est-ce que cette collaboration a apporté aux partenaires ?
	Acteurs impliqués	Qu'est-ce que cette expérience vous a apporté ?
Nouveaux savoirs produits	Tout interviewé	Quels nouveaux savoirs ont été produits pour vous et pour les autres partenaires ?
Productions issues de la collaboration	Tout interviewé	Quelles sont les productions de la collaboration ? (écrites, en co-auteurs, données en open access, présentation publiques des résultats...) Quelle

		diffusion ?
Qualité de la collaboration	Tout interviewé	Quelle analyse critique en faites-vous ? critiques, manques, améliorations... ?

### **L'impact de la collaboration sur les pratiques des acteurs**

<b>Questionnement</b>	<b>Cible</b>	<b>Question</b>
Utilisation des résultats par les partenaires	Porteurs du dispositif	Comment les partenaires ont-ils utilisé les résultats de la collaboration ?
	Acteurs impliqués	Comment avez-vous utilisé les résultats de la collaboration ? Comment vos partenaires ont-ils utilisé les résultats ?
Pérennisation de la collaboration	Tout interviewé	Est-ce que cette démarche de collaboration a été poursuivie après cette première expérience ? Pourquoi ?
Déploiement de nouvelles collaborations	Porteurs du dispositif	Savez-vous si les partenaires ont engagé d'autres collaborations par la suite ?
	Acteurs impliqués	Avez-vous engagé par la suite des collaborations avec d'autres partenaires ?
Diffusion de la collaboration	Tout interviewé	Connaissez-vous d'autres initiatives qui se seraient inspirées de cette expérience ? Avez-vous eu connaissance par la suite de l'existence d'autres expériences de collaboration ?
Interaction avec d'autres expériences de collaboration (spécifique Acteurs)	Acteurs impliqués	Comment avez-vous interagi avec les porteurs d'autres expériences de collaboration ?

### **Pour finir**

<b>Questionnement</b>	<b>Cible</b>	<b>Question</b>
Caractéristiques individuelles	Tout interviewé	Quel âge avez-vous ?
		Quelle est votre formation/diplôme ?
		Quelle est votre profession ? Quel est votre rôle/fonction dans la structure porteuse du dispositif ?

## Annexe 3 – Listes des entretiens réalisés

Dans notre souci de maintenir l’anonymat de manière symétrique pour toutes les personnes qui nous avaient accordé un entretien, nous souhaitons nous inspirer de la pratique utilisée par les auteurs de l’article Carrel et al., 2017 qui ont signalé leurs citations en utilisant les catégories suivantes : (Volontaire) ; (Volontaires) ; (Chercheur) ; (Chercheuses) ; (Chercheurs) ; (Personne en situation de pauvreté) ; (Infirmière). Toutefois, dans le cas de notre recherche, il s’est avéré que cette méthode n’était pas suffisante pour garantir l’anonymat. Nous avons donc choisi de procéder par grandes catégories qui correspondent à nos différentes études de cas, en considérant que nos données n’étaient pas liées à une analyse des discours, mais bien plutôt aux modalités concrètes de réalisation des pratiques de co-production des savoirs.

Nous avons classé ci-dessous les entretiens réalisés dans l’ordre alphabétique et par études de cas. Le statut indiqué ci-dessous est celui que les individus avaient lors de leur contribution aux pratiques de co-production des savoirs ou à leur encadrement.

<b>Programme Quart Monde-Université</b>			
<b>Nom Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Date de l’entretien</b>	<b>Lieu de l’entretien</b>
Marc Couillard	Militant Quart Monde – Acteur-auteur	27 mars 2019	Baillet-en-France (95)
Claude Ferrand	Volontaire permanent ATD Quart Monde – Équipe pédagogique	17 mars 2018	Baillet-en-France (95)
Claude Ferrand	Volontaire permanent ATD Quart Monde – Équipe pédagogique	21 février 2020	Baillet-en-France (95)
Françoise Ferrand	Volontaire permanent ATD Quart Monde – Équipe pédagogique	17 mars 2018	Baillet-en-France (95)
Pascal Galvani	Conseiller formation – Équipe pédagogique	8 avril 2019	Florac (48)
Xavier Godinot	Volontaire permanent ATD Quart Monde – Conseil scientifique	28 septembre 2018	Méry-sur-Oise (95)
Marie Jahrling	Militante Quart Monde – Acteur-auteur	22 février 2019	Baillet-en-France (95)
Louis Join-Lambert	Volontaire permanent ATD Quart Monde – Conseil scientifique	20 mars 2019	Baillet-en-France (95)
Martine Le Corre	Militante Quart Monde – Acteur-auteur	30 août 2018	Méry-sur-Oise (95)
Luigi Mosca	Chercheur – Acteur-auteur	7 septembre 2018	Montreuil (93)
Ides Nicaise	Chercheur – Acteur-auteur	26 février 2019	Louvain-la-Neuve (Belgique)
Jacques Ogier	Volontaire permanent ATD Quart Monde – Acteur-acteur	19 décembre 2018	Baillet-en-France (95)
Gaston Pineau	Chercheur – Acteur-auteur	19 novembre 2018	Tours (37)
Jean-Maurice Verdier	Chercheur – Acteur-auteur	7 mai 2018	Paris (75)
Pierre-Yves Verkindt	Chercheur – Acteur-auteur	24 octobre 2018	Paris (75)

<b>Programme REPERE</b>			
<b>Nom Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Date de l'entretien</b>	<b>Lieu de l'entretien</b>
Frédéric Bach	Directeur de l'Association des viticulteurs d'Alsace - Projet 3SCED	1 <sup>er</sup> avril 2019	Colmar (68)
Antoine Blanchard	Co-fondateur de la société Deuxième Labo – Animation du programme	23 janvier 2019	Paris (75)
Michel Breuzard	Président d'Alsace Nature Haut-Rhin – Projet 3SCED	1 <sup>er</sup> avril 2019	Colmar (68)
Philippe Chamaret	Directeur de l'Institut Écociroyen pour la connaissance des pollutions – Projet VOCE	10 octobre 2018	Paris (75)
Yves Le Bars	Dirigeant de la société Ylb Conseils – Animation du programme	6 septembre 2018	Antony (92)
Jean Masson	Chercheur et directeur de l'INRA Colmar – Projet 3SCED	2 avril 2019	Colmar (68)
Nicolas Michelet	Chargé de mission au Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins – Projet DIMPAT	22 février 2019	Paris (75)
Claude Millier	Association NSS-Dialogues – Animation du programme	18 septembre 2018	Paris (75)
Patrick Prouzet	Chercheur à l'IFREMER – Projet DIMPAT	17 juin 2020	Téléphone
Judith Raoul-Duval	Dirigeante de la société Entreprise – Animation du programme	6 novembre 2018	Val de Reuil (27)
Éric Vindimian	Chef du Service de la Recherche du ministère de l'Environnement – Animation du programme	10 octobre 2018	La Défense (92)
<b>Inserm</b>			
<b>Nom Prénom</b>	<b>Statut</b>	<b>Date de l'entretien</b>	<b>Lieu de l'entretien</b>
Bernadette Bréant	Responsable de la Mission Associations Recherche et Société – Animation du partenariat Inserm-Associations de malades	15 juillet 2020	Visioconférence
Dominique Donnet-Kamel	Responsable de la Mission Inserm Association – Animation du partenariat Inserm-Associations de malades	15 février 2018	Paris (75)
François Moureau	Alcool Assistance – Groupe Inserm Alcool	18 février 2020	Paris (75)
Bertrand Nalpas	Chercheur – Groupe Inserm Alcool	11 mai 2020	Visioconférence
Valéry Ruellan	Les Amis de la santé – Groupe Inserm Alcool	23 mars 2020	Visioconférence
Daniel de Saint Riquet	Mouvement Vie Libre – Groupe Inserm Alcool	4 juin 2020	Téléphone

## Annexe 4 – Fonds d’archives mobilisés

### **Fond ATD – ATD Quart Monde – Programme Quart Monde-Université**

Le Fond ATD est conservé au Centre international Joseph Wresinski du Mouvement ATD Quart Monde, situé à Baillet-en-France (95). Des relations professionnelles tissées préalablement avec Claude Ferrand (volontaire permanent ATD Quart Monde et directeur du programme Quart Monde-Université) nous ont permis d’obtenir l’autorisation d’y accéder. Afin de respecter le fonctionnement du Centre international Joseph Wresinski, il nous a été demandé de prendre connaissance du « Code de déontologie concernant l’accessibilité des documents archivés au Centre international Joseph Wresinski (CIJW) » et de signer un engagement à respecter les conditions et les règles d’utilisation des archives du CIJW.

- Boîte 0114/268
- Boîte 0114/285
- Boîte 0114/286
- Boîte 0114/287
- Boîte 0114/288
- Boîte 0114/377
- Boîte 0114/378
- Boîte 0114/535
- Boîte 0154/15
- Boîte 0154/16
- Boîte 0154/17
- Boîte 0154/22
- Boîte 0154/23

### **Fond INS – Inserm – Groupe Inserm Alcool/MARS/Gram**

Le Fond INS est conservé au Centre d’archives de l’Inserm situé dans les locaux de l’Inserm à Paris (14ème arrondissement).

- Boîte 0823/03
- Boîte 1513/03
- Boîte 1513/04
- Boîte 1513/05
- Boîte 1513/08
- Boîte 1513/09
- Boîte 1513/10
- Boîte 1513/11

### **Fonds REP – Ministère de l’Environnement – Programme REPERE**

Le fond REP n’a pas été versé au sein des archives du ministère de l’Environnement. Il se constitue de trois boîtes qui sont conservées dans les bureaux du Chef de la mission Science, société et territoires du ministère de l’Environnement. Le Fond REP a été complété par les archives numériques du programme REPERE que nous ont transmises deux représentants de structures en charge de l’animation du programme REPERE.

## Annexe 5 – Chapitre d’ouvrage – Posture de recherche

Nous présentons ci-dessous le chapitre d’ouvrage que nous avons rédigé :

Fiorini, Cyril. 2019. « Quand l’objet et le terrain de recherche valent avec l’engagement. Thèse et mission d’expertise sur la co-production des savoirs ». In *La recherche en action : quelles postures de recherche* *Expériences croisées de jeunes chercheurs*, Reims: Épure, Éditions et presses universitaires de Reims, 147-65.

## Chapitre 8.

### Quand l'objet et le terrain de recherche valent avec l'engagement. Thèse et mission d'expertise sur la co-production des savoirs

Cyril Fiorini, doctorant en Sciences, Techniques, Société (STS)  
Laboratoire Histoire des technosciences en société HT2S EA 3716  
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)  
cyril.fiorini@lecnam.net

#### **Résumé**

Liée à une activité professionnelle au sein d'une association militante, la recherche inscrite dans la réalisation d'un doctorat en STS au cœur de ce chapitre porte sur les pratiques de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs, déployées dans des processus de production de savoirs et entendues comme pratiques de « co-production des savoirs ». La complexité rencontrée dans la définition de la posture de chercheur engendrée par le chevauchement d'activités menées au sein de l'association avec la réalisation de la thèse est saisie par un cadrage théorique mettant en évidence l'existence d'un contexte d'inscription pour toute recherche scientifique qui impacte sa caractérisation et son processus d'avancement. En outre, l'élaboration d'une méthodologie fondée sur la prise en considération de ce rapport particulier à l'objet de recherche et aux terrains d'enquêtes permet à l'auteur de déterminer plus précisément son positionnement sur le continuum allant de la « distanciation » à l'« engagement ».

**Mots-clés :** thèse ; mission d'expertise ; co-production des savoirs ; engagement ; posture de recherche.

## When subject and field research meet activism. Doctoral thesis and expert mission about co-production of knowledge

### Summary

This chapter deals with a PhD research in STS addressing collaborations between researchers and non-profit organization members in processes of “co-production of knowledge”. It focuses on the link between this research work and the professional activity carried out by the author within an activist association. The overlap between these two activities produces complexity to define a researcher’s posture. The theoretical framework developed by the author grasps then this complexity as it highlights context impacts on the characterization and the progress of each scientific process. In addition, the designed methodology takes into account the specific relationship of the author with both his research object and his fieldwork so that he can figure out his position on a continuum from “detachment” to “involvement”.

Keywords: PhD Thesis; Expert Mission; Co-production of Knowledge; Involvement; Research Posture.

### Introduction

La recherche que je présenterai dans ce chapitre trouve son origine dans une activité salariée<sup>1</sup>. J’étais en effet chargé de mission au sein de l’association Sciences Citoyennes<sup>2</sup> lorsque j’ai perçu la

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier les deux relecteurs ou relectrices de ce chapitre pour leurs remarques et suggestions pertinentes qui ont permis d’améliorer la version initiale du texte.

<sup>2</sup> Jusqu’en 2016, l’association a porté le nom « Pour une Fondation Sciences Citoyennes » ou « Fondation Sciences Citoyennes ». Dans le cadre de ce chapitre, je n’évoquerai l’association Sciences Citoyennes qu’à travers ses activités ayant un lien avec ma mission d’expertise et l’objet de ma recherche.

convergence possible entre mon souhait de mener une recherche dans le cadre d'un doctorat et l'identification d'un objet de recherche potentiel issu de mon activité professionnelle. Au sein de l'association, le cœur de mon activité était consacré à l'étude des pratiques existantes en matière de « co-production des savoirs » (ce que l'association appelle « recherche participative »), mais surtout au renforcement de leur reconnaissance institutionnelle et à l'identification des conditions permettant leur déploiement.

Lorsque cette recherche en STS<sup>3</sup> a été engagée dans le cadre d'un contrat doctoral à l'issue de l'activité salariée précédemment évoquée, elle s'est accompagnée d'une convention entre mon établissement de recherche le Cnam<sup>4</sup>, l'association Sciences Citoyennes et moi-même afin de poser le cadre de la réalisation d'une « mission d'expertise ». Cette configuration a été rendue possible par les dispositions du texte réglementaire précisant les conditions de mise en œuvre d'un contrat doctoral, notamment en ce qui concerne les activités complémentaires autorisées<sup>5</sup>.

Fondée sur l'expérience tirée de mon activité salariée au sein de Sciences Citoyennes, l'identification de mon objet de recherche a été concentrée sur les pratiques de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs mises en œuvre dans des processus de production de savoirs, pratiques qui ont gagné en visibilité en France dans les années 2000<sup>6</sup>. Dans la littérature scientifique, elles peuvent être

---

<sup>3</sup> Champ Sciences, Techniques, Société.

<sup>4</sup> Conservatoire national des arts et métiers (Paris).

<sup>5</sup> Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

<sup>6</sup> Notamment à travers la création de programmes de financement mis en place par le Conseil régional d'Île-de-France en 2005 (PICRI), le Conseil régional de Bretagne en 2006 (ASOSc) et le ministère de l'environnement en 2009 (REPERE).

reconnues comme « recherche coopérative », « recherche collaborative » ou « recherche participative », c'est-à-dire le stade le plus élevé de coopération entre chercheurs et groupes concernés en termes d'intensité qui rend possible la « co-production des connaissances » (Callon *et al.*, 2001, p. 202-203)<sup>7</sup>. Je m'appuierai plus spécifiquement sur la définition de « co-production des savoirs » qu'élabore Michel Callon pour caractériser les pratiques sociales que je cherche à étudier (Callon, 1998). Selon Michel Callon, le modèle de démocratie technique qu'il nomme « co-production des savoirs » se distingue des deux autres modèles qu'il construit (instruction publique et débat public) par l'implication du « groupe concerné » dans la production des savoirs, leur orientation et leur évaluation. Ce troisième modèle se distingue donc par « le degré d'implication des profanes dans l'élaboration et la mise en œuvre des savoirs et des savoir-faire qui viennent alimenter les décisions » (Callon, 1998, p. 64). Cette implication des groupes concernés s'observe tout au long du processus de recherche, sans se limiter à la seule étape de l'« accumulation primitive » de données. S'appuyant sur le concept de Michel Callon, ma thèse vise à interroger les conditions permettant de déterminer l'apport des pratiques de co-production des savoirs au fonctionnement démocratique de la société française ou, pour le dire autrement, leur contribution à une possible « démocratisation de la démocratie » (Callon *et al.*, 2001).

---

<sup>7</sup> Parmi la grande diversité des terminologies et des définitions, Yves Bonny propose une typologie des pratiques de « recherche partenariale participative » fondée sur la nature de la relation entre chercheurs professionnels et praticiens comme critère principal de différenciation entre quatre types : la recherche collaborative ; la recherche-action collaborative ; la recherche-intervention ; la recherche-action coopérative (Bonny, 2017).

En parallèle de ma recherche, il a été défini avec l'association Sciences Citoyennes que mon intervention dans le cadre de ma « mission d'expertise » se concrétiserait en termes d'appui à apporter à la directrice de l'association dans le cadre spécifique d'une convention que l'association avait établie avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Cette convention portait sur l'étude des conditions permettant la mise en œuvre des pratiques de « recherche participative » à travers le développement d'une programmation expérimentale et de son suivi, démarche qui s'inscrivait dans l'objectif de la Stratégie Recherche Développement Innovation 2014-2020 de l'ADEME visant à appuyer la réalisation d'expériences de « recherche-action »<sup>8</sup>. Cette collaboration avec l'établissement public intégrait l'activité que mène l'association Sciences Citoyennes depuis les premières années de sa création en faveur de la reconnaissance des capacités de production de savoirs légitimes dont peuvent faire preuve les organisations de la société civile non marchande, qu'elle a regroupées sous le terme « tiers-secteur scientifique »<sup>9</sup>. À partir de cet engagement, elle cherche à mobiliser les institutions (organismes de recherche, ministères ou encore collectivités territoriales...) en faveur d'une programmation de recherches qui intègrent dans les processus de production scientifique les acteurs du tiers-secteur scientifique, tel qu'a pu l'observer Christine Audoux en ce qui concerne le Conseil régional d'Île-de-France (Audoux, 2015).

Qu'il s'agisse d'approcher le rapport que j'entretiens avec mon objet de recherche à partir de ses origines ou à partir de sa place

---

<sup>8</sup> La Stratégie Recherche Développement Innovation 2014-2020 de l'ADEME est accessible sur son site Internet.

<sup>9</sup> Sciences Citoyennes, *Quelle politique scientifique pour entrer dans le 21<sup>e</sup> siècle ? Vers un nouveau contrat entre recherche et société*, 2004. Note accessible sur le site Internet de l'association.

vis-à-vis de ma mission d'expertise, ma posture de chercheur ne cesse d'être interrogée dans le cadre de ma thèse. Dans ce chapitre, je retracerai les lignes de force déjà identifiées dans la littérature quant au rapport du chercheur à son objet et qui permettent d'éclairer la non-singularité de ma propre situation. Puis je développerai dans une seconde partie les moyens que j'ai déployés afin d'intégrer les caractéristiques de mon rapport à l'objet et aux terrains de recherche dans le processus de production scientifique.

### Une recherche et son contexte de réalisation

L'inscription de ma recherche dans le champ interdisciplinaire des STS permet d'accéder à une large littérature – du champ mais aussi au-delà – ayant renseigné la complexité du rapport entre le processus de production scientifique et son contexte de réalisation qui ne peut être simplement pensé sur la base d'une rupture nette. Ce cadre théorique constitue ainsi un socle essentiel pour porter une attention sur mon rapport à l'objet de ma recherche en l'analysant au-delà du seul cadre de ma thèse, mais en l'inscrivant dans les dynamiques sociales et scientifiques à l'œuvre qui le dépassent, qui me dépassent.

#### *Le rapport du chercheur à son objet et à son terrain*

En la matière, la littérature permet d'éclairer les enjeux de posture du chercheur et plus spécifiquement ceux auxquels je dois faire face dans le cadre de ma thèse.

La méthode utilisée par les hommes en vue de l'acquisition du savoir est fonctionnellement interdépendante – et donc inséparable – de la substance de leur savoir, en particulier de la représentation fondamentale de l'univers. Si cette représentation diffère de la nôtre, les modes de pensée développés par eux dans leur recherche du savoir seront également différents. (Elias, 1993, p. 101-102)

De manière similaire, Herbert Blumer considère que le chercheur ne peut pas mettre à distance ses représentations et croyances personnelles de sa démarche de recherche, celles-ci participent à la construction de l'image qu'il se forge des phénomènes qu'il souhaite observer. L'analyse d'une réalité sociale, d'un phénomène physique se réalise donc à partir du cadre cognitif que le chercheur s'est préalablement constitué (Becker, 2002). Ainsi, bien que réalisée de manière inconsciente, l'élaboration de ses représentations ne peut néanmoins être déniée par le chercheur dans le travail réflexif à produire sur son rapport à l'objet et aux terrains de recherche.

Parmi les facteurs favorisant la formation de sa propre représentation de l'objet de recherche, le chercheur puise parmi les éléments constitutifs de son champ scientifique d'inscription, notamment sa discipline. Or, Pierre Bourdieu considère que

l'univers « pur » de la science la plus « pure » est un champ social comme un autre, avec ses rapports de forces et ses monopoles, ses luttes et ses stratégies, ses intérêts et ses profits, mais où tous ces invariants revêtent des formes spécifiques. (Bourdieu, 1976, p. 89)

Il n'y a donc pas de modèle pratique de recherche applicable de manière déconnectée des acteurs en présence, de leurs enjeux propres et de leurs stratégies qui interagissent également avec les contraintes et les opportunités issues du contexte d'inscription du processus de recherche (Collins et Pinch, 1994), et notamment les dynamiques au cœur du « champ scientifique » (Bourdieu, 2001).

En suivant ces trois auteurs, chaque individu produit ainsi sa propre représentation du monde qui impacte la méthode avec laquelle il va pouvoir produire des savoirs. En outre, le chercheur ne détermine pas seul, de manière totalement autonome, les éléments de sa recherche, son champ d'inscription possède une influence sur le processus de recherche qu'il va suivre. La trajectoire individuelle

et la représentation du monde qui en découle ainsi que l'inscription disciplinaire et ses dynamiques internes constituent ainsi des facteurs d'influence sur la manière dont le chercheur peut concevoir sa pratique de recherche. Ces différents points nous amènent à l'idée selon laquelle tout chercheur possède un rapport particulier à son objet et à son terrain (Becker, 2002).

À partir de ces premiers éléments théoriques, il est possible de considérer que la situation de « chevauchement » entre mon activité de recherche et mon activité au sein de Sciences Citoyennes ne porte pas de spécificité particulière vis-à-vis d'une autre démarche de recherche, puisque tout processus de production scientifique est marqué par le rapport spécifique du chercheur à l'objet et au terrain qu'il s'est donné et subit les influences du contexte social de sa mise en œuvre. Toutefois, il importe de mettre en lumière les éléments qui caractérisent ce rapport et qui le rendent unique pour permettre d'avoir une prise sur son établissement.

*Une recherche à contextualiser*

J'ai déjà évoqué quelques éléments concernant les conditions d'émergence de cette recherche et de la définition initiale de son objet de recherche au sein de l'association Sciences Citoyennes. Cette recherche s'inscrit plus globalement dans un contexte national dans lequel les pratiques de co-production des savoirs connaissent une reconnaissance institutionnelle progressive bien qu'instable. De nombreux travaux ont démontré que la production scientifique s'inscrivait dans des rapports de pouvoir et entretenait des liens avec le champ politique (Foucault, 2001, p. 908 ; Pestre, 2003 ; Shapin et Shaffer, 1993, Stengers, 2002). La décision publique s'est notamment appuyée de manière croissante sur les résultats produits par le champ scientifique au cours du 20<sup>e</sup> siècle

(Salomon, 1970 ; Bonneuil et Pestre, 2015). C'est pourquoi il importe dans le cas présenté ici d'insister sur la construction originelle de la recherche, mais aussi sur son contexte socio-politique.

Au-delà de l'expérience vécue dans le cadre de ma mission d'expertise permettant d'observer l'implication d'un acteur public dans le développement de la programmation de la « recherche participative » (l'ADEME), le contexte institutionnel contemporain de ma recherche est marqué par une diversité d'initiatives d'acteurs publics. Ma recherche s'engage alors dans un contexte où la co-production des savoirs apparaît sur l'agenda politique et se retrouve au cœur d'une action publique morcelée. Nous ne pourrions pas indiquer dans le cadre de ce chapitre l'ensemble des initiatives marquant cette visibilité croissante des collaborations entre chercheurs et acteurs de la société civile non marchande. Nous ne ferons qu'évoquer l'adoption de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche qui accroît leur reconnaissance institutionnelle en assignant aux établissements publics de recherche et aux établissements d'enseignement supérieur la mission de favoriser le développement de la « recherche participative » (article 16). Le CNRS s'est également impliqué dans la mise en visibilité de telles pratiques en organisant dans ses locaux le 1<sup>er</sup> mars 2017, avec le mouvement ATD Quart Monde et le Cnam, un colloque portant le titre « Croiser les savoirs avec tou-te-s ? Recherches participatives avec les personnes en situation de pauvreté ». Cet événement axé sur la méthodologie du « croisement des savoirs » élaborée par ATD Quart Monde<sup>10</sup> a

---

<sup>10</sup> La démarche du croisement des savoirs se fonde sur la rencontre des savoirs universitaires, des savoirs d'expériences des personnes en situation de pauvreté et des savoirs d'action détenus par les professionnels en relation avec ces dernières (action sociale, police, justice, éducation nationale...). Elle est issue d'un premier programme de recherche mené entre 1996 et 1998 (Programme Quart Monde – Université). Cette démarche

conduit à l'établissement d'un partenariat entre l'association, le Cnam et le CNRS (*via* le GIS *Démocratie et Participation*), afin de mettre en place un espace collaboratif permanent autour des recherches en croisement des savoirs avec des personnes en situation de pauvreté.

La thèse que nous menons peut illustrer le rapport de la recherche scientifique au contexte socio-politique dans lequel elle s'inscrit, car elle a émergé d'une volonté de prolonger dans un cadre scientifique les réflexions déjà engagées dans l'action. En effet, l'activité de plaider, en faveur du développement de la recherche participative réalisée par Sciences Citoyennes, a certainement eu un impact sur la construction de la co-production des savoirs comme objet de recherche dans le cadre de ma thèse. Toutefois, l'influence de l'association sur la recherche menée peut être relativisée par la prise en considération de la dimension politique existant dans toute production scientifique. Selon Pierre Bourdieu :

Chacun des spécialistes y est en concurrence [au sein des sciences sociales] non seulement avec les autres chercheurs, mais aussi avec les autres professionnels de la production symbolique, et en particulier les journalistes et les hommes politiques et, plus largement, avec tous ceux qui travaillent à imposer leur vision du monde social, avec des forces symboliques et des succès très inégaux. Et cela, qu'il le sache ou non, qu'il le veuille ou non, et lors même qu'il choisit de s'enfermer dans la tour d'ivoire d'une pratique scientifique qui serait à elle-même sa fin, dans un rêve de pureté (et d'équanimité) qui est nécessairement voué à l'échec

---

s'appuie aujourd'hui sur la *Charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale* que l'association a élaborée en 2006.

parce que la politique est présente dans le champ lui-même à travers les effets des pouvoirs temporels qui continuent à peser sur la cité scientifique. (Bourdieu, 2002, p. 10)

Si le rapport du chercheur à son objet paraît aujourd'hui constituer un enjeu central vis-à-vis des tentatives de réification de la production scientifique qui dénie son caractère de construction sociale, il ne peut être pensé de manière isolée d'une interrogation quant à la position sociale du chercheur et de l'inscription de l'objet dans son contexte d'analyse. C'est la démarche que j'ai tenté de mener jusqu'ici. Partant du postulat selon lequel le chercheur ne connaît pas de position de « neutralité » vis-à-vis de sa démarche scientifique, l'enjeu pour celui-ci n'est alors plus tant de s'attacher à saisir une telle chimère, mais bien plutôt de rendre compte de la manière la plus explicite possible du rapport qu'il entretient avec son terrain et son objet de recherche. Il doit dès lors assumer sa part d'implication dans la définition de son objet et de ses choix de terrain, à travers un travail réflexif porté également sur cette relation, allant parfois jusqu'à interroger sa localisation par rapport à la « frontière entre chercheur et acteur » (Blondiaux, Fourniau et Mabi, 2016).

#### Tentative d'interrogation des éléments constitutifs du rapport à l'objet et aux terrains

Après avoir identifié certains facteurs jouant un rôle dans la conception d'une recherche scientifique, il s'agit de porter une attention particulière aux éléments caractéristiques du rapport qu'entretient le chercheur avec son objet et son terrain de recherche. C'est ce que je m'attacherai à réaliser en m'intéressant tout particulièrement aux conséquences concrètes qu'ont pu engendrer mon rapport particulier à l'objet de recherche et la forme de « proximité » entretenue avec certains terrains dont mes deux directeurs de thèse avaient bien conscience.

*Comment l'action contribue à concevoir la recherche*

Mon activité précédente au sein de Sciences Citoyennes m'a permis d'identifier un questionnement sur les pratiques de co-production des savoirs, qui ne paraissait pas avoir été particulièrement travaillé en France, alors même que ces pratiques trouvaient de plus en plus d'espaces de déploiement et des prémices d'une institutionnalisation fragile mais réelle. Au-delà de la connaissance de certains enjeux relatifs à ces pratiques, mon expérience professionnelle précédente m'a fait découvrir ces dernières dont j'ignorais même l'existence. Les collaborations entre chercheurs et acteurs associatifs n'auraient donc jamais pu devenir l'objet de ma recherche en cours, si je n'avais pas vécu cette expérience professionnelle.

Elle m'a également permis d'entrevoir les différents champs dans lesquels pouvaient s'observer les pratiques de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs faisant l'objet de mon questionnement. Ma recherche s'est alors orientée vers l'analyse comparée des pratiques déployées au sein des champs de la santé (Groupe de réflexion avec les associations de malades et Mission Associations Recherche et Société mis en place au sein de l'Inserm), de l'environnement (programme REPERE du ministère de l'environnement) et de la lutte contre la pauvreté (programme Quart Monde – Université de l'association ATD Quart Monde).

Les relations établies par l'association Sciences Citoyennes avec d'autres acteurs intervenant sur cette scène de la « recherche participative » m'ont également permis de les identifier et de nouer des contacts avec ces derniers. Cela a grandement facilité le commencement de mon travail empirique, dans le cas de deux de mes trois terrains de recherche précédemment évoqués. M'ayant déjà identifié à travers ma précédente activité, certains acteurs pertinents pour ma recherche ont accepté de réaliser des entretiens avec moi

et m'ont facilité l'accès à d'autres sources (transmission des contacts d'autres acteurs, autorisation d'accéder aux archives de leur organisation...). Ce fut particulièrement le cas pour un des terrains où la relation de confiance établie en amont a été primordiale pour que je puisse avoir accès aux archives concernant les pratiques que je souhaitais étudier, mais surtout pour que je puisse interagir avec les personnes concernées par mes travaux.

Les dimensions relationnelles ont joué également à un autre niveau. En effet, il paraît important ici d'évoquer un élément qui peut sembler anecdotique, mais qui a véritablement déterminé l'existence de cette recherche. J'étais encore salarié de Sciences Citoyennes lorsque ce projet de recherche a été conçu ainsi que le projet de l'inscrire dans le cadre d'un doctorat. Ayant pris connaissance de cette démarche, un administrateur de l'association, chercheur à la retraite, a pris l'initiative d'en discuter avec un collègue qui pouvait être intéressé par l'idée de diriger cette thèse. C'est ainsi qu'ont été établies les conditions de ma mise en contact avec l'un de mes deux directeurs de thèse.

*Une méthodologie conçue « sur-mesure »*

Ainsi que je l'ai évoqué précédemment, j'ai cherché à construire un cadre théorique permettant d'identifier les termes de ma relation à l'objet et de les rendre intelligibles afin de pouvoir déterminer plus aisément ma posture de recherche. C'est un enjeu actuel qui traverse le champ scientifique (Chabrol et Girard, 2010, p. XI).

Afin de caractériser la relation d'un chercheur à son objet de recherche, Norbert Elias fait le choix d'abandonner la dichotomie objectif/subjectif pour lui préférer un continuum de « configurations » se situant entre la posture « distanciée » et la posture « engagée » (Elias, 1993). Ce continuum offre l'avantage de ne pas s'imposer au terrain. Ce sont bien les caractéristiques du terrain et

du rapport que le chercheur entretient avec lui qui lui permettront de s'y positionner. Si la littérature permet ainsi de fonder la démarche réflexive sur ma posture de chercheur, j'ai fait le choix de la compléter par une approche empirique qui puisse me soustraire à la trop grande proximité avec le terrain de recherche que mes expériences professionnelles semblaient créer.

La méthodologie choisie impliquait d'abord une manière de travailler avec le concept initialement emprunté de « co-production des savoirs ». S'il m'était nécessaire, au début de ma thèse, de pouvoir désigner les pratiques qui constituaient l'objet de ma recherche sans reprendre le terme utilisé par l'association Sciences Citoyennes, celui-ci ne pouvait s'imposer à mon terrain. Les éléments de définition apportés par la littérature, d'où était tiré le concept, devaient donc être interrogés à partir des données de terrain et surtout précisés à partir des pratiques observées de collaboration entre chercheurs et acteurs associatifs. Ce travail de réappropriation conceptuelle encore en cours constitue un impératif afin que le concept choisi corresponde véritablement aux phénomènes sociaux observés et ne crée pas de distorsion dans leur analyse.

Mes choix méthodologiques ont ainsi été orientés par ce que j'ai considéré comme des contraintes. J'ai choisi de rééquilibrer la perte de distanciation vis-à-vis de mon terrain de recherche engendrée, par mes expériences professionnelles précédentes et annexes par une méthodologie qui m'assurait un retrait de l'engagement, pour reprendre le concept de Norbert Elias. Je me suis inspiré pour cela de la démarche hypothético-inductive proposée par Agnès d'Arripe (2009) qui me permettait de définir un certain cadre de collecte de données, mais offrait d'établir également une certaine distance vis-à-vis de mes propres expériences vécues, en cherchant à faire émerger les questionnements et les résultats de la recherche à partir des données systématiquement collectées sur mes terrains,

principes sur lesquels se fonde la « théorie ancrée » (Glaser et Strauss, 2010). Ainsi, une des conséquences de ce rapport complexe à mes terrains de recherche a été de ne pas envisager la réalisation de ma thèse à partir d'une méthodologie participative, telle que la recherche-action participative (Blangy *et al.*, 2018), alors même que certains collègues m'invitaient à le faire.

Je ressentais ainsi une certaine proximité avec quelques dimensions de mes terrains que j'avais développée lors de ma pratique professionnelle précédant l'engagement de ma thèse (co-rédaction de l'Appel pour le développement des recherches participatives en croisement des savoirs avec ATD Quart Monde notamment ; ou représentation de Sciences Citoyennes au sein de la Commission pluraliste REPERE qui a succédé au programme REPERE sous forme d'appel à projets par exemple). Cette proximité a pu se poursuivre pendant la réalisation de ma thèse à travers ma mission d'expertise. En effet, le projet que je suivais dans le cadre de celle-ci a évolué de telle sorte qu'il a eu tendance à « chevaucher » un de mes terrains. Il s'avère que ce projet a abouti à la création du dispositif « CO<sup>3</sup>. Co-Construction des Connaissances » qui vise à financer des projets de « recherche participative ». Or, celui-ci a été fortement inspiré par le programme REPERE du ministère de l'environnement qui constitue un de mes terrains de recherche. Certains des acteurs avec lesquels j'ai eu à réaliser des entretiens étaient donc informés de mon implication dans l'émergence de ce dispositif. J'ai dû par exemple les inviter avant l'entretien à ne pas considérer leurs informations comme déjà connues de moi pour éviter toute attitude potentielle de retenue. La grille d'entretien que j'ai conçue avant la réalisation de mes premiers entretiens semi-directifs a joué un rôle essentiel, notamment pour ces quelques cas, afin que je puisse maintenir le même processus de questionnement avec l'ensemble des personnes rencontrées.

En parallèle de l'enquête par entretiens, mon corpus se constitue également des archives étudiées sur mes trois terrains qui offrent un autre élément de positionnement sur le continuum entre engagement et distanciation. L'approche historique que j'ai adoptée dans ma thèse me permet d'aborder mon objet de recherche à partir de scènes sur lesquelles je n'ai pas eu à intervenir directement, même si mes précédentes activités créaient certains chevauchements avec mes terrains. Afin de réduire ces chevauchements, j'ai choisi d'établir une mise à distance d'un an avec les acteurs de ma recherche déjà rencontrés auparavant. Mon travail empirique n'a été véritablement engagé qu'au cours de ma deuxième année de thèse.

Enfin, l'approche comparative me permettait d'atténuer un certain rapport direct à mon terrain par une mise en interaction des trois différents terrains étudiés. Il me semblait qu'une approche monographique portée sur un terrain déjà familier aurait eu tendance à favoriser l'insertion, dans mon travail de recherche, de données et d'éléments d'analyse issus de mes activités menées au sein de l'association Sciences Citoyennes. Le travail analytique fourni dans le cadre de ma thèse ne peut ainsi se fonder que sur les données produites par les dispositifs spécifiques de collecte de données élaborés pour le travail comparatif.

Le processus de recherche avance et, pour autant, ma posture de recherche continue d'être interrogée. Il me semble que cet état de fait doit être accepté. Néanmoins, il importe de poursuivre le travail réflexif sur mon positionnement toujours mouvant sur le continuum engagement-distanciation. Car mon expérience personnelle n'apporte pas que des contraintes à une mise à distance mais elle nourrit également mon processus de recherche.

## Conclusion

J'ai cherché à montrer que ma recherche ne se réalisait pas en dehors de tout contexte et qu'il était impératif qu'elle intègre une dimension réflexive portant sur le rapport que j'entretenais avec l'objet de recherche que j'ai construit et les terrains d'enquêtes que j'ai choisis. Au-delà de l'illusion fondant les sciences comme neutres ou objectives, la question du rapport du chercheur à son objet de recherche doit intégrer également un autre élément du contexte socio-politique : la défiance croissante envers la recherche scientifique et ses résultats. L'accumulation de controverses technoscientifiques a entraîné l'apparition dans les années 1970 d'espaces de contestation remettant en cause, d'une part, le rôle privilégié de l'expertise scientifique auprès des pouvoirs publics et, d'autre part, les processus d'élaboration des choix scientifiques et techniques (Beck, 1986 ; Bonneuil et Joly, 2013). Ces contestations sont encore aujourd'hui exprimées dans l'espace public. Cette dimension est d'autant plus importante dans le cadre de ma thèse que les pratiques de co-production des savoirs peuvent être identifiées comme un moyen de réduire cette « dépossession démocratique » (Bonneuil et Joly, 2013) et ainsi permettre une « démocratisation de la démocratie » (Callon *et al.*, 2001). Au-delà du seul cas de cette recherche, le chercheur doit aujourd'hui concevoir sa recherche en tenant compte de ces éléments de contexte qui impliquent que soit interrogé son propre rapport à son objet et à ses terrains de recherche.

Pour ne pas s'embourber dans le piège de l'objectivité, la science doit acquérir une plus grande sensibilité au contexte. La fiabilité de la connaissance scientifique doit être complétée et renforcée par une plus grande robustesse sociale. (Nowotny *et al.*, 2003, p. 149)

Cette robustesse sociale implique pour le chercheur d'interroger son positionnement sur le continuum entre engagement et distanciation. Il appartient alors à chaque chercheur de le définir, mais surtout d'en rendre compte.

### Bibliographie

- Audoux, Christine, *Un possible, impossible, la co-production des connaissances entre science et société. Etude de recherches collaboratives entre chercheurs et acteurs dans le cadre du dispositif « Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » (PICRI) en Île-de-France*, Thèse de doctorat en sociologie, Conservatoire national des arts et métiers, 2015.
- d'Arripe, Agnès, « Construction d'un dispositif méthodologique et de ses outils : savoir commun et savoir scientifique, de l'induction aux hypothèses », *Études de communication*, 2009, n° 32.
- Beck, Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2008.
- Becker, Howard, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.
- Blangy, Sylvie, Bocquet, Bertrand, Fiorini, Cyril, Fontan, Jean-Marc, Legris, Martine et Reynaud, Christian, « Recherche et innovation citoyenne par la Recherche Action Participative », *Technologie et innovation*, 2018, vol. 3.
- Blondiaux, Loïc, Fourniau, Jean-Michel et Mabi, Clément, « Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? », *Participations*, 2016, vol. 16, n° 3.
- Bonneuil, Christophe et Joly, Pierre-Benoît, *Sciences, techniques et société*, Paris, La Découverte, 2013.
- Bonny, Yves, « Les recherches partenariales participatives : éléments d'analyse et de typologie », in Gillet, Anne et Tremblay, Diane-Gabrielle (dir), *Les recherches partenariales et collaboratives*, Québec/Rennes, Presses de l'Université du Québec et Presses universitaires de Rennes, 2017.
- Bourdieu, Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, vol. 2, n° 2-3.

- \_\_\_\_\_, « Science de la science et réflexivité », *Cours du collège de France 2000-2001*, Paris, Raisons d'agir, 2001.
- \_\_\_\_\_, « Science, politique et sciences sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2002, vol. 141-142, n° 1.
- Callon, Michel, « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des mines*, 1998, n° 9.
- Callon, Michel, Lascoumes, Pierre et Barthe, Yannick, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
- Chabrol, Fanny et Girard, Gabriel, « Introduction. Réflexivité et postures de recherche : de l'individuel au collectif », in Chabrol, Fanny et Girard, Gabriel (dir.), *VIH/sida. Se confronter au terrain. Expériences et postures de recherche*, Paris, Éditions ANRS, 2010.
- Collins, Harry et Pinch, Trevor, *Tout ce que vous devriez savoir sur la science*, Paris, Éditions du Seuil, 1994.
- Elias, Norbert, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993.
- Foucault, Michel, *Dits et Écrits II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001.
- Glaser, Barney G., et Strauss Anselm A., *La découverte de la théorie ancrée*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Nowotny, Helga, Scott, Peter et Gibbons, Michael, *Repenser la science. Savoir et société à l'ère de l'incertitude*, Paris, Belin, 2003.
- Pestre, Dominique, *Science, argent et politique. Un essai d'interprétation*, Paris, INRA Éditions, 2003.
- Salomon, Jean-Jacques, *Science et politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1970.
- Shapin Steven et Schaffer Simon, *Leviathan et la pompe à air. Hobbes et Boyle entre science et politique*, Paris, La Découverte, 1993.
- Stengers, Isabelle, *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, Paris, La Découverte, 2002.



**Cyril FIORINI**

**La co-production des savoirs en pratiques au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle. Études de cas sur la mise en œuvre et la conduite des collaborations entre chercheurs et acteurs associatifs dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté**

**Résumé**

La régulation et la production de savoirs scientifiques en France ont été soumises à des contestations croissantes à partir du tournant des années 1970. Qu'elles proviennent du champ professionnel scientifique ou de différents mouvements sociaux externes, les critiques portées à l'encontre de pratiques scientifiques dominantes ont constitué un soubassement sur lequel s'est fondée l'émergence de formes alternatives de production de savoirs scientifiques. Caractérisées par l'implication d'acteurs « profanes » issus de la société civile non marchande, certaines de ces pratiques se sont constituées sur la base d'une collaboration étroite entre chercheurs de métier et acteurs associatifs engagés dans des processus de production de savoirs.

Parmi celles-ci un ensemble de pratiques de « co-production de savoirs » conduites par ces collectifs de recherche peut être identifié sur les critères d'une mutuelle reconnaissance des savoirs détenus par les acteurs impliqués, par l'engagement le plus précoce possible des acteurs associatifs dans le processus de recherche et le caractère permanent des interactions entre ceux-ci et les chercheurs scientifiques. C'est à l'analyse de ce type de pratiques que cette thèse est consacrée.

À travers trois études de cas, nous nous attachons à étudier des pratiques de co-production des savoirs conduites dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté. Sont ainsi décrites des organisations et des interactions qui ont été effectivement mises en œuvre avec des ampleurs et des effets variés. Nous nous attachons à restituer plus particulièrement la conception des cadres et le rôle des acteurs individuels ou collectifs qui les ont rendu possibles ainsi qu'à analyser les différentes modalités de leurs mises en œuvre. En mettant en lumière les enjeux politiques et les ambitions de renouvellement démocratique des acteurs engagés dans les pratiques ici étudiées, nous cherchons aussi à interroger à travers la mise en regard de ces trois cas, la contribution des pratiques de co-production des savoirs au renforcement de la démocratie.

Mots-clés : Connaissances ; Co-production des savoirs ; Scientifiques ; Associations ; Démocratie ; Recherche participative.

**Résumé en anglais**

Since the turn of the 1970s, knowledge regulation and production have been increasingly contested in France. Whether they come from the professional scientific field or from different external social movements, the criticisms of the dominant scientific practices have constituted a foundation on which the emergence of alternative forms of scientific knowledge production has been based. Characterized by the involvement of "lay" actors from the non-profit civil society organizations, some of these practices were based on a close collaboration between professional researchers and associative actors engaged in processes of production of knowledge.

Among these practices of collaboration, this thesis focuses more specifically on the practices of "co-production of knowledge" carried out by these research groups, which are characterized by a mutual recognition of the knowledge held by the actors involved, by the earliest possible involvement of the associative actors in the research process, and by the permanent nature of the interactions between them and the scientific researchers. This thesis focuses on the analysis of this type of practice.

Through three case studies, this thesis analyzes the practices of co-production of knowledge between professional researchers and associative actors that have been conducted in the fields of health, environment and the struggle against poverty. More specifically, we study the design of the frameworks that made them possible and the ways in which they were implemented. Through what the comparison of the three case studies can reveal, the thesis questions the contribution of knowledge co-production practices to the strengthening of democracy.

Keywords: Knowledge; Co-production of knowledge; Scientists; Associations; Democracy; Participatory research.